



HAL
open science

L'immigration algérienne sur la scène théâtrale française (1972-1978) : d'une lutte postcoloniale à l'émergence d'une reconfiguration historique et temporelle

Jeanne Le Gallic

► To cite this version:

Jeanne Le Gallic. L'immigration algérienne sur la scène théâtrale française (1972-1978) : d'une lutte postcoloniale à l'émergence d'une reconfiguration historique et temporelle. Musique, musicologie et arts de la scène. Université Rennes 2, 2014. Français. NNT : 2014REN20049 . tel-01127550

HAL Id: tel-01127550

<https://theses.hal.science/tel-01127550v1>

Submitted on 7 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Thèse/Université de Rennes 2
sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne
pour obtenir le titre de
Docteur de l'université de Rennes 2
Mention : études théâtrales

**Ecole doctorale ALL : (ED 506 : Arts Lettres
Langues**

Présentée par
Jeanne LE GALLIC

SOUS LA DIRECTION DE CHRISTIANE PAGE

Préparée dans le département des Arts du spectacle
Équipe d'accueil APP (Arts : pratiques et poétique.
EA : 3208)

Laboratoire Théâtre

L'immigration algérienne sur la scène théâtrale française (1972-1978)

D'une lutte postcoloniale à l'émergence d'une reconfiguration historique et temporelle.

Thèse soutenue le 10 décembre 2014

Devant le jury composé de :

Christiane Page

Professeur, Université de Rennes 2 / *Directrice de thèse*

Ahmed Cheniki

Professeur, Université d'Annaba / *rapporteur*

Alec Hargreaves

Professeur émérite, Winthrop-King Institute for Contemporary French and Francophone Studies, Université d'Etat de Floride / *rapporteur*

Brigitte Prost

Maître de conférence, université de Rennes 2 / *examinateur*

Pascal Blanchard

Historien, Chercheur associé au Laboratoire Communication et Politique du CNRS / *membre invité*

SOUS LE SCEAU DE L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE DE BRETAGNE

Université de Rennes 2

École Doctorale : Arts, Lettres, Langues

EA 3208 : Arts : pratiques et poétiques

**L'immigration algérienne sur la scène théâtrale
française (1972-1978) : d'une lutte postcoloniale à
l'émergence d'une reconfiguration historique et
temporelle.**

Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'université de
Rennes 2

Présentée par Jeanne LE GALLIC

Directrice de thèse : Christiane Page

Discipline : études théâtrales

Soutenue le 10/12/2014

Membres du jury

Christiane Page, Professeur, Université de Rennes 2
Directrice de thèse

Ahmed Cheniki, Professeur, Université d'Annaba
Rapporteur

Alec Hargreaves, Professeur émérite, Winthrop-King Institute for Contemporary French
and Francophone Studies, Université d'Etat de Floride
Rapporteur

Brigitte Prost
Maître de conférences, université de Rennes 2
Examinatrice

Pascal Blanchard, Historien, Chercheur associé au Laboratoire Communication et
Politique du CNRS
Membre invité

Remerciements

À l'heure où s'achève cette thèse, il est d'usage de remercier tous ceux et celles qui ont œuvré, participé ou contribué à son accomplissement. Je tiens par conséquent à remercier ici les nombreuses personnes qui, de près ou de loin, au quotidien ou de temps en temps, m'ont accompagné durant ces dernières années.

Mes premiers remerciements s'adressent à ma directrice de thèse, Christiane Page, pour ses conseils formateurs, ainsi qu'aux membres du jury : Ahmed Cheniki, Alec Hargreaves, Brigitte Prost et Pascal Blanchard. Je tiens également à remercier chaleureusement l'ensemble des membres du laboratoire Théâtre de l'université de Rennes 2 ainsi que notre secrétaire de département, Marie-Pierre Guittier, pour ses encouragements et sa gentillesse.

Mes amis, ceux du quotidien comme ceux que je vois malheureusement moins souvent ont constitué le socle sans lequel ces lignes n'auraient peut-être jamais été écrites. En priorité (la loi des années l'emportant sur le reste), ceux qui m'accompagnent et me supportent depuis les années lycée : Jo, Guip, Marichon et Romain. Je tiens également à remercier l'ensemble de mes collègues doctorants de l'université de Rennes 2, parce qu'ils ont réussi à égayer les réunions, les cours, les corrections de copies mais surtout parce qu'ils étaient là pour partager, autour d'un sandwich ou d'un verre, un avis totalement impartial sur nos conditions de travail. Fred et Damien, pour les cours partagés, les corrections, les fous rires dans les bureaux et les Jean-Luc Godard très tard le soir. Les compagnons de galère, Séverine, Mathilde, Léna et Olivier, un grand merci pour les pauses de ces dernières semaines et pour votre soutien dans les moments durs : Force et honneur ! Les copains des mercredis au Petit bar, des soirs de pleine lune et de tous les autres jours en commençant par les rennais : Stéphane, Professeur Yamato, Marie, Nico, J², Loïc, Cécile, Dédé, Céline, Guilhem, Benoît Quesnel, ainsi qu'une bonne partie des doctorants de Géosciences trop nombreux pour en dresser ici une liste complète (une pensée particulière pour ceux qui finissent bientôt). Les exilés de la cité Mancelle, Chacha, Momo, Guigui, Revenez ! Les archéologues et non-archéologues, Miko, Gwen, Envel, Marion : merci pour vos encouragements.

Un énorme merci, qui dépasse largement les remerciements d'usage, à l'ensemble de ma famille, en particulier mes parents, sans qui cette recherche, aussi

modeste soit-elle, n'aurait pas été possible : un grand merci, donc, à mon père et à ma mère pour le soutien sans faille qu'ils m'apportent depuis toujours. Papa, tu voulais plus que tout que je termine ce travail, voilà qui est fait ! Maman, comme tu le dis souvent : « Les chiens ne font pas des chats ! ». Je pense que tu reconnaîtras dans ce travail la « patte » familiale. Un grand merci également à mon frère et à mes sœurs, ma belle-sœur et mes beaux-frères, ainsi qu'à l'ensemble de mes neveux et nièces (même si vous ne compreniez pas toujours pourquoi tata allait encore à l'école). Un grand merci également à Joëlle, Christian et Hugo.

Le dernier, et le plus grand des remerciements, s'adresse à celui dont je ne pourrais même pas définir l'apport, tant il a été grand, dans ma vie comme dans ce travail. Recteur assidu, compagnon de route, tu as eu tous les rôles, et les plus importants, de ces dix dernières années. Nous savons mieux que quiconque que l'entreprise dans laquelle nous nous sommes jetés est une route pavée d'embûches. Sans toi et toutes tes qualités, je ne serais jamais arrivée jusqu'au bout. Pour tout ça, l'ensemble de ce qui suit t'est dédié.

À mes parents

« Vous étiez de ces forces, de ces fleuves nés de deux sources... Les eaux parfois se mélangent mal et pourtant, elles coulent ensemble. Vous étiez de ces fleuves aux eaux déjà distinctes et indissociables... Quand je pense à vous, j'oublie volontairement les grands, les colons, ils sont loin, hors de mon horizon... Je parle des autres, ouvriers, instituteurs, fermiers... vivant mieux que le peuple algérien, mais exploités quand même.

Ces eaux mal mélangées étaient pourtant un fleuve, un seul, avec ses noms, ses histoires, avec son cours, ses berges, ses méandres...

Moi je connais les fleuves... Le mien baigne une Limagne de terre noire au pied des monts et des grands plateaux d'herbe rase, là où se découpe l'horizon tout rond...

Je connais la force des racines... On a coupé les miennes et depuis je cherche où les plonger pour leur redonner vie.

Mes racines, je ne les connais que par leurs petites plaies toutes rondes et j'ai si peu pour les mettre au chaud, douillettement... Il faut que je plante dans l'avenir.

Amie, tes racines fragiles et contradictoires, on les a brisées, tailladées, et plus encore écoeurées de sang... Ce n'est pas quand tu as pris le bateau pour Marseille que ta chair s'est défait ; c'est avant, quand la haine s'est vautrée dans ta rue, claquant ses coups de feu sur les volets de ton enfance...

Ceux qui ont armé les fusils à l'ombre des ministères et des coffres forts - si vastes que les deux tiers du monde y sont encore enfermés - ceux-là tu les haïssais pour les tortures endurées par le peuple algérien. Moi, je les hais toujours parce qu'ils ont fermé la main sur tes racines en criant « Arrache, tire » ! Et toi, sanglante, tu te déchiquetais... ¹».

Binet el Youm, Théâtre de L'Étang de beurre (1984).

¹ THEATRE DE L'ÉTANG DE BEURRE, « Binet el Youm », in CHIKH Chérif et ZEHRAOUI Ahsène, *Le Théâtre Beur*, Paris, Arcantère, 1984, p.32-33.

Sommaire

Introduction générale	10
1. Naissance d'un théâtre immigré en contexte postcolonial	11
2. Vers une esthétique postcoloniale ?	16
3. Le théâtre immigré : symptômes d'un manque	27
Première partie : L'immigration algérienne coloniale et postcoloniale : d'une immigration exemplaire à l'émergence d'un discours critique.	41
Introduction de partie	42
Chapitre 1: L'immigration algérienne : d'une genèse coloniale à l'émergence d'une politique d'État.	45
Introduction	45
I. Itinéraire d'une immigration coloniale et postcoloniale	46
1. Aux origines coloniales de l'immigration algérienne	47
2. Les travailleurs coloniaux	55
3. La génération de l'indépendance : une immigration installée	64
Conclusion	73
II. D'une politique embryonnaire à une volonté de maîtrise des flux	73
1. 1945-1968 : L'immigration comme impératif économique	74
2. Le tournant des années 1970	85
Conclusion	97
Conclusion de chapitre	98
Chapitre 2 : Du colonial au postcolonial, persistance (s) et/ou rupture (s) d'une pensée et d'une pratique d'État.	100
Introduction	100
I. La République coloniale : pensées et pratiques d'État	102
1. La République coloniale : pensées et pratiques assimilationnistes	103
2. La colonie : un État d'exception	118
Conclusion	129
II. La France postcoloniale : rupture ou persistance ?	130
1. L'immigration algérienne postcoloniale : une « immigration exemplaire »	131
2. L'indépendance, une rupture ?	140
Conclusion	167

Conclusion de chapitre	168
Chapitre 3 : The Empire acts back to and from the center.	171
Introduction	171
I. « From within the belly of the beast »	173
1. Le nouveau front militant immigré	175
2. La représentation au service de la lutte	186
Conclusion	198
II. Re-Acting to empire	199
1. Extension du domaine de la lutte	202
2. Une matrice algérienne ?	212
Conclusion	222
Conclusion de chapitre	223
Conclusion de partie	225
Seconde partie : Territorialité et temporalité à l'œuvre	227
Introduction de partie	228
Chapitre 4 : Une esthétique du décentrement	232
Introduction	232
I. Le postcolonial ou une nouvelle définition de l'identité culturelle	234
1. Culture d'origine versus culture immigrée	235
2. Culture(s) immigrée(s) : une négociation liminale	244
Conclusion	251
II. Une esthétique postcoloniale ?	252
1. La scène, lieu de la tradition....	253
2. ... et de sa réinvention.	263
Conclusion	270
Conclusion de chapitre	271
Chapitre 5 : Entre histoire et mémoire	273
Introduction	273
I. Quand le présent se fait anachronique	276
1. Un théâtre du quotidien	276
2. Le poids du passé dans le temps présent	283
Conclusion	292
II. Des tombes où l'histoire se recueille	294
1. Une esthétique du témoin	295
2. Vers une nouvelle Histoire.	306

Conclusion	312
Conclusion de chapitre	313
Conclusion de partie	315
Conclusion générale : Vers une pensée tierce	317
TABLEAU DES SIGLES UTILISÉS	327
TABLE DES ILLUSTRATIONS	329
TABLE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	330
TABLE DES ANNEXES	331
ANNEXES	332
INDEX DES NOMS PROPRES	352
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	355
TABLES DES MATIÈRES	403

Introduction générale

« Le plus grand fait de ces trois dernières décennies est, à mes yeux, la vaste migration humaine qui a accompagné la guerre, la colonisation et la décolonisation, la révolution économique et politique, et des phénomènes aussi dévastateurs que la famine, la purification ethnique, et les grandes intrigues de pouvoir. [...] Les exilés, les émigrés, les réfugiés et les expatriés déracinés doivent se débrouiller dans leur nouveau cadre de vie, et la créativité et la tristesse que l'on perçoit dans leurs activités sont une expérience qui n'a pas encore trouvé ses chroniqueurs [...] »².

Edward Saïd

En octobre 2007, soit un an tout juste avant le début de cette étude, s'ouvre la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration à Paris, aujourd'hui nommée Musée de l'histoire de l'immigration. Dans son projet d'ensemble, culturel et scientifique, la cité de l'immigration se donne alors pour mission de répertorier, conserver et présenter l'histoire, les arts et la culture de l'immigration et de recueillir, par le biais d'un centre de ressources, des documents de toute nature sur les dimensions économique, politique, sociale et culturelle de l'immigration en France. À ce titre, le musée se fait le porteur d'une mémoire et d'une histoire de l'immigration, située dans un lieu lui-même chargé d'histoire : le palais de la porte dorée, musée des colonies depuis l'exposition coloniale de 1931, dont les fresques intérieures et la façade viennent encore aujourd'hui illustrer le discours colonial de l'époque. Faire de l'histoire de l'immigration une partie intégrante de l'histoire de France (tel est le projet fondamental du musée), dans un lieu aussi polémique, permettrait-il enfin de lier la colonisation française aux nombreux déplacements de population vers la métropole ?

Les propos d'Edward Saïd, cités en exergue de cette introduction, soulignent l'importance du phénomène migratoire en parallèle des grandes tragédies de l'histoire des sociétés contemporaines, tout en mettant l'accent sur le manque de « chroniqueurs » de cette expérience humaine qui, plus qu'un simple mouvement de population, fait naître dans les sociétés d'accueil de multiples

² SAÏD Edward, *Réflexions sur l'exil et autres essais*, Paris, Actes Sud, 2008, p.12-13.

activités créatives et artistiques. L'immigration en France développera, notamment dans les années 1970, une intense activité théâtrale, nourrie d'un discours critique fort sur le colonialisme et ses effets en contexte contemporain. Par la prise de parole et la mise en scène émerge une nouvelle esthétique qui renverse les paramètres habituels d'opposition binaire entre le centre et la périphérie, entre les dominants et les dominés.

Nous connaissons, dans le champ de la recherche en études théâtrale, les liens qui unissent la colonisation et l'esthétique : l'importance du théâtre dit francophone³ (provenant d'anciennes colonies par exemple) et des thématiques traitées par ses auteurs en est un exemple frappant. En 1971 puis en 1972, la publication et la tournée, en France, de *Mohamed, prends ta valise* de Kateb Yacine reste encore aujourd'hui un événement majeur, dont la dramaturgie porte les stigmates de la colonisation et des nouveaux rapports de forces établis après l'indépendance : Mohamed, figure « creuset » de l'immigré, y incarne ce héros exploité et malmené, partagé entre la France, où il travaille, et l'Algérie, où se trouve sa femme Aïcha. Les études universitaires se rapportant à cet auteur se sont multipliées, mais *quid* du théâtre créé par les immigrés qui parviennent à interroger la question coloniale et postcoloniale depuis l'intérieur même de la société française ?

1. Naissance d'un théâtre immigré en contexte postcolonial

Au-delà des difficultés liées à la reconnaissance d'une activité théâtrale immigrée, il est presque impossible de dater avec précision sa naissance : « il est difficile d'établir une stricte périodisation historique, si l'on s'en tient aux divergences d'opinion exprimées par les critiques, historiens et biographes à ce sujet⁴. » Mamadou Moustapha M'Boup explique que les premières grandes manifestations théâtrales immigrées remonteraient à l'après Seconde Guerre mondiale, plus précisément en juillet 1948 avec la Grande nuit africaine de Paris, mais selon lui, ce n'est « qu'au lendemain des “ indépendances ” des pays africains

³ Voir par exemple les travaux de Sylvie Chalaye.

⁴ M'BOUP Mamadou Moustapha, *L'Action théâtrale des travailleurs immigrés*, Thèse de IIIème cycle, VERNSTEIN André dir., Université de Paris VIII Saint-Denis, 1981, p.8.

et, plus particulièrement au cours des années 1960, qu'une tradition théâtrale typiquement immigrée commence à se faire reconnaître⁵ ». Peut-on voir dans cette constatation une relation de cause à effet ? L'indépendance des pays de l'empire colonial français a-t-elle favorisé l'émergence d'un théâtre et d'une esthétique spécifiquement immigrés en France ?

Ainsi, bien que le cadre temporel de cette étude se situe approximativement entre 1972 et 1978, période pendant laquelle les travailleurs immigrés produiront une activité théâtrale intense, la naissance d'un théâtre immigré postcolonial n'est compréhensible que si l'on prend en compte l'histoire longue de la colonisation et de l'immigration, et en particulier celle de l'immigration algérienne. Considérée comme « exemplaire » par Abdelmalek Sayad, justement parce qu'elle est exceptionnelle à de nombreux égards, elle « semble contenir la vérité de toutes les autres immigrations et de l'immigration en général, semble porter au plus haut point et à leur plus haut degré d' "exemplarité" les attributs qu'on retrouve dispersés et diffus dans les autres immigrations⁶ ». Cette exemplarité est en partie liée à l'histoire douloureuse et entrecroisée de la France et de l'Algérie car elle est symptomatique à la fois de la concrétisation de la colonisation comme un « système⁷ » tel que le décrivait Jean-Paul Sartre en 1956 ainsi que de la permanence de la pensée et de la pratique coloniale après les décolonisations.

a. Une immigration exemplaire

C'est en effet à partir de la « rupture profonde de l'équilibre antérieur⁸ » qu'est la conquête de l'Algérie en 1830 et l'établissement d'un système de domination colonial que va se définir une émigration/immigration en tout point exemplaire (chapitre 1). L'immigration algérienne, l'une des plus massives de l'histoire des mouvements de main-d'œuvre, s'inscrit dans l'histoire des

⁵ *Ibid.*, p.8.

⁶ SAYAD Abdelmalek, « L'immigration algérienne en France, une immigration exemplaire », in COSTA-LASCoux Jacqueline et TEMIME Émile, *Les Algériens en France, Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985, p.20.

⁷ « Le colonialisme est un système » est le titre d'un discours de Jean-Paul Sartre prononcé en Algérie en 1956. Le texte en intégralité est publié dans l'ouvrage *Situations V : colonialisme et néo-colonialisme* : SARTRE Jean-Paul, « Le colonialisme est un système », in SARTRE Jean-Paul, *Situations V : colonialisme et néo-colonialisme*, Paris, Gallimard, 1964, p. 25-42.

⁸ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *L'Immigration algérienne en France*, Paris, Éditions Entente, 1976, p.15.

bouleversements sociaux et économiques provoqués par la colonisation française et prend très vite le caractère d'une immigration commandée, destinée à servir les intérêts de la France, que cela soit dans les secteurs économiques stratégiques pendant les périodes de conflits ou pendant les phases de reconstruction d'après-guerre. La France fait alors appel aux immigrés algériens comme main-d'œuvre temporaire de complément sans percevoir qu'elle prend un caractère massif et permanent. L'État français a toujours subordonné sa politique migratoire aux impératifs économiques de la métropole mais ne s'est doté d'une véritable politique migratoire qu'à la Libération, après plusieurs décennies de mouvements importants. Avec la diminution progressive de la croissance économique française, et le constat que l'immigration se développe en dehors des limites qu'il avait fixées, l'État opère un tournant dans sa politique migratoire, en particulier dans les années 1960, en passant d'une politique libérale à une politique de plus en plus restrictive. Il s'agit d'encadrer l'immigration qui déborde et qui, installée dans la périphérie des grandes villes, dans les bidonvilles ou les logements vétustes, devient un véritable « problème social » et l'objet d'un débat permanent. La logique du marché de l'emploi, qui a irrigué l'ensemble des politiques migratoires successives, laisse désormais apparaître toute une communauté mise à la marge de la société française : un tiers-monde à l'intérieur d'une société moderne, une nouvelle colonie dans un ancien État colonisateur, rendue possible par une poursuite, après la décolonisation, d'une pensée et d'une structure administrative coloniales, qui se ressentent à la fois dans la persistance des institutions coloniales et dans l'opinion française de l'époque.

L'histoire de la colonisation française en Algérie et de l'immigration algérienne en France démontre en effet l'importance et le poids de la pensée et de la pratique coloniale dans la société française postcoloniale (chapitre 2). Cette « poursuite » se comprend à travers le poids du fait colonial dans la pensée et la pratique de l'État, en particulier depuis la deuxième et la troisième République. Axée sur la notion d'assimilation à la fois territoriale, administrative, puis éducative, la politique républicaine coloniale en Algérie se révélera pourtant « intrinsèquement contradictoire⁹ », dans sa pensée et dans ses pratiques. Le statut de l'indigène en dehors des normes du droit commun s'oppose notamment aux

⁹ SCHNAPPER Dominique, *La communauté des citoyens, Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994, p.152.

valeurs d'égalité, de souveraineté et d'unité qui fondent traditionnellement la pensée républicaine et révèle la mise en place d'un État d'exception dans la colonie. Cette politique contradictoire ne disparaîtra pas avec la décolonisation : des traces de cette histoire longue façonnent encore aujourd'hui les esprits et les pratiques. La gestion de l'immigration, notamment algérienne, et son encadrement après l'indépendance, semblent en perpétuer les schèmes de pensées et de pratiques en une expression renouvelée : c'est notamment au travers de l'immigré algérien, « excroissance à rebours de la colonie française qu'était l'Algérie¹⁰ », que des modes de traitement, d'encadrement et de surveillance de cette immigration, hérités en partie de la période coloniale, perdurent.

Si l'indépendance de l'Algérie marque une rupture géopolitique certaine (et également un changement majeur dans le statut de l'immigré qui devient étranger), elle ne change pas les rapports de force liés au fait colonial mais facilite au contraire leur reconversion en un nouveau lexique et en de nouvelles pratiques : tout porte alors à croire que le passé perdure. En tant qu'excroissance de la colonisation, l'immigration algérienne resterait « le bâtard de l'affaire coloniale¹¹ » selon l'expression d'Albert Memmi. La France ne semble pas pouvoir se défaire de son passé colonial. L'immigration algérienne se retrouve ainsi au cœur des tensions et la société française post indépendance ne pourra « se protéger entièrement de ce retour de la colonisation¹² » dont parlent Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Françoise Vergès.

b. Les premières expériences : un théâtre en lutte

L'émergence, en France, d'un théâtre immigré (chapitre 3), est indissociable du nouveau front militant qui se constitue au tournant des années 1970. Les mécanismes de rejet, de surveillance, et de gestion de l'immigration vont en effet entraîner de vives réactions chez les immigrés et les organisations politiques et militantes de défense des immigrés, ce qui débouchera sur de grands conflits

¹⁰ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.253-254.

¹¹ MEMMI Albert, *Portrait du décolonisé, Arabo-musulman et de quelques autres*, Paris, Gallimard, 2004, p.123.

¹² BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal et VERGES Françoise dir., *La République coloniale, Essai sur une utopie*, Paris, Albin Michel, 2003, p.45.

sociaux contre la politique migratoire ou contre les crimes racistes, en particulier dans les usines et les foyers. Le théâtre immigré naît au cœur de luttes mettant en avant les conditions d'exploitation des travailleurs immigrés et devient le prolongement de l'activité politique et militante des travailleurs immigrés. La représentation théâtrale devient ainsi le moyen de mettre en corps les luttes menées au quotidien, au point qu'il devient difficile de tracer des limites précises entre action militante et création théâtrale.

Le début des années 1970 constitue ainsi le point de départ d'une quasi-décennie de lutte des travailleurs immigrés, ainsi que la naissance d'« un espace de création propre à l'immigration avec son répertoire et ses références, ses lieux de représentations et ses réseaux¹³ ». De nombreux conflits illustrent la stratégie mobilisatrice des immigrés et l'importance grandissante que l'immigration prend dans le champ politique et social. En parallèle et un peu partout en France (même si on observe une nette concentration des troupes dans la région parisienne), des groupes se constituent, soit dans le cadre d'une association, soit dans le cadre d'une activité politique et militante, soit au cœur même des luttes immigrées comme en témoigne l'expérience de la troupe Al Assifa, qui se formera à la suite d'une rencontre sur le terrain de la grève de l'usine Lip, en 1973. L'expérience politique agit comme la matrice de ce théâtre, dont l'apport au travail militant est capital. Ainsi, aucune troupe ne se construit sans exprimer au préalable un combat, des revendications et des aspirations. La scène est utilisée pour son pouvoir d'expression, de présentation des luttes immigrées et des situations quotidiennes vécues.

L'apogée du mouvement théâtral de l'immigration est marquée par la création, en juillet 1975, du premier Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés (FTPTI), dont la première édition aura lieu à Suresnes à l'initiative de la CIMADE et de la Maison des Travailleurs Immigrés de Puteaux (MTI). Espace de revendication d'une expression immigrée, le festival joue un rôle « d'identificateur, de marqueur social, de construction/reconstruction des identités ou des appartenances [...]»¹⁴ désignant ce qui est vécu, individuellement et

¹³ ESCAFE-DUBLET Angéline, « Les Cultures immigrées sont t'elles solubles dans les cultures populaires ? », in *Mouvement*, n°57, 2009, p.89.

¹⁴ BENCHARIF Leïla, « Les Enjeux d'une reconnaissance sociale des mémoires des immigrations », in *Ecarts d'identité*, n°92, Mars 2000, p.65. Disponible en ligne. Document consulté le 3 avril 2009 : www.revues-plurielles.org/uploads/pdf/6_92_11.pdf

collectivement, dans un contexte déterminé et qui a du mal à être inscrit ou reconnu dans « des processus de transmission et de commémoration partagée¹⁵ ». Dans cette perspective, le FTPTI se place dans un double processus, participant à la fois d'une représentation de l'histoire de l'immigration par l'immigration elle-même, et donnant à cette histoire une visibilité dans la sphère collective et sociétale.

Sur cette toile de fond, les formes d'expression des immigrés, notamment culturelle, se modifient et se développent. Cependant, réduire les créations du théâtre immigré à une dénonciation du contexte politique, limité au territoire français, serait réducteur et inexact. Les travailleurs immigrés procèdent à une analyse panoramique de la réalité. Si l'émergence d'une pratique théâtrale immigrée postcoloniale est indissociable des mouvements militants à travers lesquels les travailleurs immigrés se sont exprimés sur leurs conditions de vie et de travail, ces pratiques sont surtout « enracinées dans les expériences politiques et sociales de la globalisation contemporaine, tout en se référant à son passé plus ou moins immédiat : la colonisation¹⁶ ». Les travailleurs immigrés se pensent ainsi comme « les héritiers directs de la colonisation¹⁷ » : les pratiques d'exploitation et de domination encore à l'œuvre dans la décennie 1970 seraient en quelques sorte une survivance, en contexte contemporain, du système colonial passé.

2. Vers une esthétique postcoloniale ?

« Postcolonial » est un terme ambigu : à la fois rupture avec le colonial et persistance de ses pensées et pratiques, que signifie dès lors ce préfixe « post », sinon une autre contradiction langagière ? Comme le souligne Emmanuelle Sibeud, dans un article sur les enjeux et les débats des *postcolonial* et *colonial studies*, « peut-on dire que nous vivons dans un monde « post-colonial », c'est-à-dire libéré politiquement, économiquement et culturellement des formes coloniales de domination et de leurs éventuels avatars, mais en même temps

¹⁵ *Ibid.*, p.65.

¹⁶ BAYART Jean-François, « Les études postcoloniales, une invention politique de la tradition ? », in *Sociétés politiques comparées*, n°14, avril 2009, p.4.

¹⁷ BOUBEKER Ahmed, « Abdelmalek Sayad, pionnier d'une sociologie de l'immigration postcoloniale », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal *et.al.*, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p.37.

profondément marqué par cette domination ?¹⁸ ». Si l'on s'en tient à une stricte définition étymologique, le préfixe nous indique un sens temporel, un « après » indiquant une rupture. En ce qui concerne les colonies, cette rupture adviendrait avec les indépendances, moment où l'indépendance, comme événement historique, interviendrait comme une cassure avec la colonisation. Pourtant, le postcolonial n'implique pas de rupture mais fait directement référence à un « au-delà » ou à un « à la suite » du colonial. Le préfixe caractériserait alors en réalité un prolongement du colonial¹⁹ sous des formes renouvelées. Si rupture il y a, elle se situe plutôt du côté de la pensée et de la pratique comme une prise de position radicale avec une certaine vision du monde.

a. La scène : un espace alternatif pour une pensée postcoloniale ?

La fin de la guerre d'Algérie signe effectivement en France « l'apparition d'une nouvelle forme de pensée et de subjectivité politique²⁰ » en même temps qu'elle marque l'émergence progressive d'un théâtre immigré nourri d'un discours critique fort sur le colonialisme et ses effets, illustrant les théories anglo-saxonnes sur la colonisation et ses conséquences dans le jaillissement de nouvelles formes discursives et esthétiques (chapitre 3). La naissance d'un théâtre immigré postcolonial reste intrinsèquement liée aux luttes des travailleurs immigrés sur le territoire français mais ne se réduit pas à la simple dénonciation des conditions de vie de cette communauté ouvrière. Elles débordent ces cadres pour s'inscrire dans un contexte postcolonial, à comprendre à la fois comme une poursuite d'un système hérité de la période coloniale mais aussi comme un point de fracture et de disjonction, permettant l'apparition d'un discours critique sur le colonialisme et ses conséquences en contexte contemporain. Le « moment » postcolonial permettrait ainsi de résister à certaines constructions politiques et philosophiques et permet des révisions critiques sur les décolonisations inachevées et leurs conséquences dans le temps présent.

¹⁸ SIBEUD Emmanuelle, « Post-Colonial et Colonial Studies: enjeux et débats », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°51, mai 2004, p.87.

¹⁹ Il ne s'agit pas par-là de nier l'importance des indépendances et des décolonisations, marquées, notamment en Algérie, par huit années d'une guerre extrêmement violente, mais de comprendre comment les mécanismes coloniaux ne s'épuisent pas avec les décolonisations.

²⁰ ROSS Kristin, *Mai 68 et ses vies ultérieures*, Marseille, Agone, 2010, p.66.

Pour Homi Bhabha, dont les travaux sont décisifs dans l'élaboration d'une théorie postcoloniale, la critique postcoloniale s'intéresserait aux pathologies sociales qui ne peuvent plus se référer à une logique de classes. La mise en avant des dominations spécifiques (liées au passé colonial) et les revendications, elles aussi spécifiques, des travailleurs immigrés (majoritairement en provenance des ex empires), détruit en effet la grille de lecture de la lutte de classe traditionnelle pour mettre en avant une particularité des travailleurs immigrés face à la classe ouvrière : ils sont toujours, malgré les décolonisations, perçus comme des colonisés. Comme l'explique Alec Hargreaves, à la lutte des classes, pourtant « moteur de l'histoire dans l'optique marxiste²¹ », vient désormais se substituer « la lutte entre (ex-) colonisateurs et (ex-) colonisés²² ». L'évocation du passé colonial, venant éclairer et activer les luttes postcoloniales, fait partie de la stratégie mobilisatrice des travailleurs, en particulier chez le Mouvement des Travailleurs Arabes (MTA), qui articule son discours autour de la spécificité des conditions de vie et de travail des travailleurs immigrés. Ce même discours se retrouve dans les plateformes revendicatives du FTPTI : on y observe la volonté de soutenir les travailleurs immigrés dans leurs revendications spécifiques et de dénoncer les mécanismes coloniaux sous-jacents au traitement de la main-d'œuvre étrangère. Le théâtre, tout comme l'art en général, joue ici un rôle de résistance en invitant à penser le présent à la lumière du passé. Fruit des luttes, il cherche à démanteler les effets du colonialisme en contexte contemporain mais n'est pas strictement déterminé par des contraintes ou des frontières, qu'elles soient géographiques ou même temporelles.

Ces frontières sont justement au cœur des discours des travailleurs qui vont se jouer des espaces et des temporalités de luttes. Ainsi, le « postcolonial » peut tout autant être qualifié d'un « retour » des colonisés comme d'un temps des héritages. Dans la stratégie militante du MTA, le recours à la mémoire et à l'histoire de l'Algérie coloniale devient rapidement un élément clé, parce que mobilisateur et « exemplaire ». Les luttes immigrées passent ainsi vers une double logique d'alliance et d'autonomie : c'est-à-dire construction d'un discours politique basé sur une idéologie fédératrice (l'ensemble des nations en proie aux nouvelles

²¹ G. HARGREAVES Alec, « Chemins de traverse. Vers une reconnaissance de la postcolonialité en France », in *Mouvements*, n°51, Mars 2007, p. 25.

²² *Ibid.*, p. 25.

formes du colonialisme et leurs diasporas, dont les immigrés font partie) et revendication autour de la spécificité du cas français, dans lequel l'Algérie semble devenir un exemple paroxystique.

Le théâtre immigré semble en effet se constituer autour d'une spécificité ethnonationale, alors même qu'il est multiethnique. Tout comme dans le discours politique qui accompagne l'émergence et le développement des troupes, le référent historique et mémoriel algérien permet de mobiliser les travailleurs autour d'une identité contextuelle et de développer un théâtre qui repose idéologiquement et esthétiquement sur l'examen panoramique d'une réalité, entre situation présente et références au passé. Les différentes troupes de théâtre immigré (toutes nationalités confondues) se construisent dans une forme d'internationale politique (au sens de construction politique qui dépasse les frontières géographiques de la France et qui s'interroge sur les relations entre différentes nations) en s'inscrivant dans un contexte fortement marqué par les critiques contre le colonialisme et l'impérialisme nouveau. Mais, comme les organisations politiques et militantes, elles se construisent de manière endogène, à l'intérieur du cas français et de ses spécificités. On observe ainsi une forme d'effacement de l'identité ethnique des membres des troupes au profit d'une solidarité commune autour des luttes à mener sur le territoire français. Dans les pièces de théâtre, très peu de références à la nationalité des personnages. Ce qui importe est leur inscription dans le réel et dans les événements du quotidien. Exemple paroxystique des modes de domination et d'exploitation en période postcoloniale, l'Algérie et son immigration deviennent un facteur d'unité transcendant les frontières nationales et les identités ethniques.

b. Une esthétique du mouvement

Avec les décolonisations naissent des discours critiques subversifs qui renversent les paramètres habituels de centre et de périphérie, de dominants et de dominés. Les esthétiques postcoloniales, comme les spectacles du théâtre de l'immigration, permettent un déplacement de ces paradigmes et viennent les renverser, par la prise de parole et la mise en scène. Par une histoire commune vieille de plus d'un siècle, par des passages et des déplacements notamment

opérés par une immigration toujours plus massive, la frontière devient cette limite floue à l'ère postcoloniale. La notion de « territoire culturel » est ainsi remise en question par « la destruction des murs entre les cultures²³ » et par leur perméabilité. Le théâtre immigré est à la fois un défi et une remise en question des conceptions normées de la territorialité et de la temporalité. Son esthétique peut ainsi être définie selon un principe de mouvement et de déplacement, qui, loin de se caractériser par une simple évolution se révèle être « un espace de frottements²⁴ » et de décentrement (chapitre 4).

Au temps de la colonisation, et déjà bien avant, des mouvements continus, transnationaux et transculturels, avaient contribué à troubler une culture nationale pensée comme un tout homogène et englobant. L'immigration postcoloniale a également participé à brouiller cette conception en la transformant de l'intérieur. Derrière les débats sur l'immigration, c'est en effet toujours la question de l'identité française qui est posée et, par extension, celle de l'identité culturelle immigrée, souvent appréhendée selon une logique d'opposition entre culture d'origine et culture du pays d'accueil. Dans sa tentative de développement d'une politique sociale en faveur des immigrés, l'État français tente à travers la création, en 1976, de l'Office National de Promotion Culturelle des Immigrés, de définir cette identité en terme culturel. Les mêmes questions se posent aux organisateurs du FTPTI. Mais malgré l'apparente convergence des questionnements entre l'État et les troupes de théâtre immigré, les divergences sont manifestes dans la tentative de définition de l'identité culturelle immigrée qui, loin de se réduire à une conception statique de la culture et de l'identité, s'inscrit à la fois dans des problématiques d'appartenance et de désappartenance, au-delà des catégories et des frontières nationales. L'immigration, par une identité culturelle fondée sur la mouvance et le déplacement, bouleverse ainsi une conception de la culture pensée comme un tout relativement fixe. Définir une identité culturelle immigrée implique de se placer dans le mouvement même de la migration pour comprendre comment s'opèrent alliances, brassages et recompositions identitaires et culturelles. On ne peut penser l'immigration sans penser le mouvement et le passage, venant contrecarrer de l'intérieur « le monolinguisme et la monoculture,

²³ SAID Edward, *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard/Le Monde Diplomatique, 2000, p.308.

²⁴ MARIMOUTOU Carpanin, « Écrire le postcolonial depuis la langue française », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal *et.al*, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p.185.

autrefois revendiqués comme signes de domination et d'universalité²⁵ ». Les œuvres ne peuvent ainsi plus être pensées comme référables à un lieu, à une culture nationale ni même à une langue.

Comme l'empire qui représentait cet espace de contamination mutuelle des cultures, l'esthétique immigrée s'inscrit dans un entre-deux et vient brouiller les catégories culturelles unitaires. Néanmoins, si deux cultures se rencontrent sur scène, ce n'est pas pour s'opposer de façon stérile et simplement cohabiter sur la scène. Faire se rencontrer deux systèmes en un même lieu et un même espace doit permettre de les transformer en quelque chose de nouveau. Leur rencontre doit être féconde. Ainsi, l'origine et l'accueil ne doivent pas seulement exister l'un à côté de l'autre, ils doivent permettre l'accouchement d'une nouvelle forme esthétique, celle née justement de cette rencontre, une esthétique immigrée. Les créations prennent forme et sens par une hybridation permanente des références culturelles et identitaires : conciliation de l'oralité et de l'écriture ; utilisation de formes traditionnelles comme le conte et de son espace scénique. Lieu de la tradition, le théâtre devient également le lieu de sa réinvention, permettant à la fois le maintien d'une mémoire traditionnelle tout en représentant des situations concrètes issues du quotidien. L'hybridation entre la tradition et la modernité, entre la langue du colon et la langue du colonisé, permet de signifier symboliquement les rapports de force qui existent encore après la décolonisation. Ce rapport conflictuel est la base des créations du théâtre immigré, une mise en image des luttes à mener pour dénouer la dialectique oppresseur/opprimé. Mais cette esthétique ne se réduit pas à un mode d'opposition binaire entre deux cultures. Elle induit le recours à un espace-temps complexe : un « entre-deux » culturel qui se fait à la fois le gardien des mémoires et le socle d'une nouvelle construction identitaire. Lieu de la rencontre, la scène devient l'espace d'une reconfiguration spatio-temporelle : passé, présent, tradition, contemporanéité se confondent dans l'univers scénique. L'esthétique théâtrale issue de l'immigration postcoloniale pourrait ainsi se présenter comme une esthétique du décentrement qui joue avec les normes identitaires, temporelles et spatiales, tout en les reconfigurant : elles deviennent des entités discontinues, mouvantes et dynamiques.

²⁵ *Ibid.*, p.181.

c. La possibilité de se dire, se penser et se raconter autrement.

De ce jeu autour des notions floues de territoire ou de territorialité découle un travail similaire autour de la temporalité. Comme le territoire ou le lieu, le temps et l'espace échappent aux catégorisations et conduisent, dans le même déplacement, à une interrogation sur l'histoire et son écriture par la minorité (chapitre 5). Ainsi, « les anciens peuples colonisés et leurs héritiers de l'immigration revendiquent une identité fondée sur l'histoire, ce qui dérange l'univocité des récits des humanités européennes²⁶ ». Se dire dans l'histoire, reconsidérer l'histoire coloniale mais à partir « du point de vue de ceux qui en ont subi les effets et à partir de l'analyse de son impact culturel et social sur le monde contemporain²⁷ » est l'un des objectifs premiers de ces troupes. Les créations immigrées, en « contestant une écriture de l'histoire d'un seul point de vue²⁸ » et en « dénonçant les silences entre les lignes de cette histoire en surplomb²⁹ » se présentent ainsi comme autant de contre récits.

Envisagées comme une instance de représentation biographique, les créations du théâtre immigré sont en premier lieu une description de la vie au présent, quotidienne et ordinaire. Néanmoins, elles reposent à la fois sur une inscription dans leur temps propre (par l'observation du quotidien comme matière du processus de création ou par la mise en scène de la vie quotidienne des immigrés) et sur une certaine proportion à l'inactualité. Les créations favorisent la mise en scène d'événements plus ou moins éloignés dans le temps. L'histoire de la colonisation et des événements douloureux liés à la guerre d'Algérie, empreinte de silences et de béances historiques, est utilisée par les troupes à la fois pour faire acte de mémoire et pour définir un possible futur, rendu possible par une redéfinition de l'histoire et de son écriture.

²⁶ BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal, « De la fracture coloniale aux ruptures postcoloniales », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal *et.al*, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p.11.

²⁷ CORSANI Antonella, « Narrations postcoloniales », in *Multitudes*, n°29, Février 2007, p.16.

²⁸ BOUBEKER Ahmed, « L'Héritage de l'immigration postcoloniale comme expérience vécue. D'une mémoire politique des luttes à l'écriture de l'histoire », in *Amnis* n°7, 2007, p.4. Disponible en ligne. Document téléchargé le 6 septembre 2009 : <http://amnis.revues.org/864>

²⁹ *Ibid.*, p.4.

En jouant sur la déconstruction/reconstruction d'une mémoire et d'une histoire collective en intégrant dans la trame dramatique situation quotidienne vécue et retour sur les événements troubles du passé, les créations du théâtre immigré permettent de penser le présent à la lumière du passé, dont les références viennent ponctuer la représentation. Elles contribuent à une exploration du temps historique et dévoilent une mémoire plurielle de l'immigration qui ne tient compte ni des temporalités ni des repères spatiaux, ce qui vient déstabiliser l'idée d'un récit fixe et stable temporellement. La formulation d'une esthétique du témoignage joue ainsi sur « les limites et les ruptures³⁰ » afin d'« écrire ou plutôt pour faire l'histoire que l'on veut³¹ », selon les propres mots de Geneviève Clancy, et de déconstruire, par l'introduction de l'événement qui ne trouve pas ou peu de place dans l'histoire collective, une autre histoire faite de discontinuités.

En ce sens, les créations du théâtre immigré se chargent de représenter « la modernité de la nation comme l'événement du quotidien et l'avènement de l'historique ?³² ». Au grand récit unitaire de l'État-nation, vient s'opposer les multiples récits des opprimés qui agissent comme autant de contre-narrations « qui ne cessent d'évoquer et d'effacer ses limites totalisantes, tant réelles que conceptuelles³³ », et opposent à une conception statique et linéaire de l'histoire une autre faite de sursauts.

d. D'une lutte postcoloniale à l'émergence d'une reconfiguration historique et temporelle.

Si le théâtre et l'immigration semblent entretenir des relations étroites, il est beaucoup plus difficile de définir la nature de ces relations : « dès lors qu'il s'agit de spectacle vivant, le terme "immigration" renvoie à une multiplicité de phénomènes suffisamment distincts pour ne pas être immédiatement confondus, mais qui, également, suscitent un questionnement quant à leurs rapports

³⁰ CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *Les Tiers idées*, Paris, Hachette, 1977, p.45.

³¹ *Ibid.*, p.45.

³² BHABHA Homi K., *Les Lieux de la culture, une théorie postcoloniale*, Paris, Payot et rivages, 2007, p.226.

³³ *Ibid.*, p.237.

effectifs³⁴. » C'est donc dans cette perspective que s'inscrit la justification du présent travail. À travers une analyse des conditions d'émergence et de développement du théâtre de l'immigration au tournant des années 1970, il s'agit d'essayer de déterminer la nature de ce lien entre théâtre et immigration et de dégager des axes de compréhension sur ce qui le structure et le définit en tant que pratique postcoloniale, c'est-à-dire en tant que pratique qui modifie radicalement, par l'apport critique, l'appréhension et la compréhension des rapports dominants/dominés. Peut-on y voir, dans un paradoxe étonnant, tout autant les traces de la colonisation que l'ère nouvelle de sa remise en question critique, entraînant, par la création théâtrale, un nouveau rapport au réel ? Que se passe-t-il alors quand l'ancien colon se retrouve, par une immigration exemplaire, en quelque sorte contaminé par son propre empire ?

Sous des formes certes renouvelées, les logiques impériale et coloniale irriguent désormais notre présent et « jamais nous n'avons mieux perçu combien les réalités historiques et culturelles sont bizarrement métissées, comment elles participent d'une multiplicité d'expériences et de domaines contradictoires, débordent les frontières nationales, défient la logique policière du dogmatisme simpliste et de la vocifération patriotique³⁵ » :

« Ignorer ou négliger l'expérience superposée des orientaux et des occidentaux, l'interdépendance des terrains culturels où colonisateurs et colonisés ont coexisté et se sont affrontés avec des projections autant qu'avec des géographies, histoires et narrations rivales, c'est manquer l'essentiel de ce qui se passe dans le monde depuis un siècle³⁶. »

Replacer l'auteur, l'artiste ou le créateur « dans son être au monde³⁷ », comme le fait Edward Saïd avec quelques grandes figures des littératures internationales, c'est ainsi mesurer l'ampleur des effets de l'impérialisme et du colonialisme sur nos sociétés postcoloniales et la structuration, par enchevêtrement continu, de nouvelles formes esthétiques.

³⁴ CHAMPY Romain et KATZ Serge, *Théâtre et immigration, Recherche prospective*, Novembre 2008. Disponible en ligne. Document consulté le 1^{er} avril 2009 : http://daja94.free.fr/index.php?option=com_remository&Itemid=58&func=fileinfo&id=10

³⁵ SAID Edward, *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard/Le Monde Diplomatique, 2000, p.51.

³⁶ *Ibid.*, p.23.

³⁷ *Ibid.*, p.49.

L'acte de créer, pour les troupes immigrées, consiste à « revendiquer une place dans la création d'une nouvelle esthétique qui ne sépare pas la dimension politique de la lutte et la dimension esthétique de son expression³⁸ ». Ainsi, comme l'explique Ahmed Cheniki, « on doit effectivement parler d'une nouvelle esthétique de ce théâtre de l'immigration³⁹ », qu'il définit comme une esthétique du collectif et de la verticalité émergeant « dans un monde de profits qui cherche à coucher l'homme et à le réduire en esclave⁴⁰ ». Les spectacles décomposent la réalité et, par un réalisme dialectique, situent l'homme dans un monde fait de contradictions, qu'il devient désormais possible de dépasser.

En tant qu'expérience diasporique aux héritages multiples, l'immigration permet « de penser la portée postcoloniale des luttes de l'immigration de l'intérieur même du modèle national, plutôt que d'en rester à des oppositions faciles⁴¹ ». Se pose-t-elle alors en pionnière d'une histoire globale, en connectant par la scène théâtrale les histoires et les mémoires, en soulignant leurs convergences plus que leurs différences, leurs interrelations plus que leurs séparations ? Comment penser la frontière, le temps et l'histoire selon une homogénéité et une horizontalité alors même que l'immigration représente des histoires hétérogènes prises au piège de l'héritage et qu'elle se situe dans un espace liminal, un entre-deux ? Du concept de nation comme un tout homogène manque désormais « ce lieu de déséquilibre occulte où se tient le peuple⁴² », lieu qui vient troubler, par l'altérité, à la fois « les localisations tendues de la différence culturelle⁴³ » et l'unicité des grands récits nationaux.

À l'heure où il faut « se rendre compte que le devenir postcolonial a donné naissance à de nouvelles réalités sociétales non seulement là-bas, dans les anciennes colonies, mais aussi au cœur de l'Hexagone⁴⁴ », le théâtre immigré s'impose comme une esthétique du mouvement et créé, à travers la scène, un nouvel espace discursif qui rompt avec l'horizontalité des schèmes de pensées. Il

³⁸ CHENIKI Ahmed, « La grande aventure du théâtre de l'immigration, Entretien avec Philippe Tancelin, poète, professeur à l'université Paris VIII et fondateur de la troupe El Assifa », in *Le Soir d'Algérie*. Disponible en ligne. Document consulté le 26 juin 2013 : <http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2012/12/02/print-16-142223.php>

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ BOUBEKER Ahmed, *op.cit.*, p.3.

⁴² BHABAH Homi K., *op.cit.*, p.242.

⁴³ *Ibid.*, p.235.

⁴⁴ BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal, *op.cit.*, p.11.

se pose ainsi en rupture « radicale avec la lecture linéaire, chronologique et séquentielle de l'histoire⁴⁵ » et s'inscrit dans une temporalité complexe « qui reflue du présent vers le passé avant de revenir enfin au présent⁴⁶ ». Il incarne lui-même la recomposition, en un lieu et en un temps, de temporalités et d'espaces entremêlés. Le théâtre immigré postcolonial peut donc se définir comme un espace de reconfiguration discursive, historique, et temporelle.

Dans la reconnaissance de l'émergence d'un théâtre immigré et d'une dramaturgie, d'une esthétique et d'une portée idéologique pour lesquelles l'Algérie agit comme matrice, la constitution du corpus a été complexe. Nous nous sommes dans un premier temps chargé d'œuvrer à la recension, la plus complète possible, des troupes de théâtre immigré afin d'établir un premier inventaire des troupes et des pièces de théâtre produite durant la décennie 1970.

Les nombreuses troupes représentent la diversité des immigrations présentes en France même si l'on peut constater une proportion nettement plus importante des troupes portugaises et maghrébines ou franco-maghrébines (ces dernières seront les plus étudiées). Elles surgissent de manière sporadique sur l'ensemble du territoire, au gré des luttes et des grèves et leur caractère amateur, éphémère, et marginal, rend difficile l'établissement d'une liste exhaustive : « les premiers résultats des recherches documentaires montrent un espace culturel et artistique émietté qui ne se revendique pas d'une définition commune et qui ne dispose pas de formes d'organisation identifiables⁴⁷. » Théâtre amateur, leurs membres sont généralement des travailleurs immigrés, des étudiants français, des animateurs socioculturels ou de simples militants défendant la cause immigrée, qui, s'ils ont été pour un temps sur « le devant de la scène » sont retombés dans l'anonymat une fois l'aventure du théâtre de l'immigration terminée : ainsi, pour certaines troupes, l'identité des membres reste encore aujourd'hui inconnue.

Si les troupes paraissent à première vue éparses et clairsemées, l'objectif premier de la constitution du corpus était de déterminer ce qui pouvait les caractériser en tant que mouvement et donc de trouver leurs liens. C'est à la lecture des

⁴⁵ COLLIGNON Béatrice, « Note sur les fondements des *postcolonial studies* », in *EchoGéo*, janvier 2007. Disponible en ligne. Document consulté le 01 avril 2013 : <http://echogeo.revues.org/2089>

⁴⁶ GANGULI Keya, « Temporalité et critique postcoloniale », in LAZARUS Neil dir., *Penser le postcolonial, une introduction critique*, Paris Edition Amsterdam, 2006, p.260.

⁴⁷ CHAMPY Romain et KATZ Serge, *op.cit.*

documents d'archives nous renseignant sur les spectacles que l'Algérie est apparue comme la matrice du développement du théâtre de l'immigration, ainsi que de l'inscription de ce dernier dans le champ du politique. L'Algérie et son immigration « exemplaire » comme le théorise Abdelmalek Sayad, sont au cœur des questionnements dans le contexte des années 1970, et se retrouvent presque par évidence dans les problématiques envisagées par les troupes en amont des créations. Ainsi, une troupe marocaine peut très bien intégrer dans son spectacle des thématiques dont l'Algérie et l'immigration algérienne sont le centre. En faisant la critique, par exemple, d'un monde faussement décolonisé, les références à la colonisation algérienne et ses résurgences en contexte postcolonial sont nombreuses dans les spectacles, qui dépassent les catégorisations identitaires ou ethniques pour s'incarner dans la formation d'une nouvelle communauté dont le militantisme fonde l'unité. Cela nous amène ainsi à nous intéresser aux troupes de l'époque, non pas parce que ses membres seraient spécifiquement d'origine algérienne (bien que cet élément soit constitutif de nombreuses troupes étudiées), mais plutôt parce que ces troupes utilisent l'espace à la fois concret et symbolique de la scène théâtrale comme un moyen de représenter l'immigration postcoloniale dans son rapport avec le passé colonial, en particulier celui de l'Algérie.

3. Le théâtre immigré : symptômes d'un manque

Les études théâtrales peuvent être envisagées comme une discipline indiciaire, théorisée par Carlo Ginzburg dans *Mythes, Emblèmes, Traces, Morphologie et Histoire* car elles reposent sur trois aspects. En premier lieu, l'individualité de l'objet d'analyse : les disciplines indiciaires sont des disciplines qualitatives, centrées sur l'étude de phénomène, ou de documents singuliers, se prêtant mal ou peu aux quantifications. Ensuite, le caractère indirect du déchiffrement : la connaissance s'opère par traces, par documents, et non par observation ou expérimentation directe. C'est ce que Ginzburg nomme le « paradigme indiciaire⁴⁸ », c'est-à-dire la reconstruction d'une forme ou d'une

⁴⁸ Le paradigme indiciaire est un nouveau modèle de connaissance qui, selon Ginzburg, apparaît dans les sciences humaines vers la fin du XIX^e siècle.

réalité fondée sur des traces souvent muettes et en petite quantité, comme des indices ou des signes. Enfin, son caractère conjectural : les méthodes indiciaires sont des méthodes probabilistes et il existe une marge d'aléatoire dans le déchiffrement des traces. À ces difficultés méthodologiques posées par l'étude d'un mouvement théâtral du passé s'ajoute une autre : celle de travailler sur un objet d'étude, le théâtre de l'immigration, qui par son caractère souterrain et marginal, démontre que l'histoire du théâtre, comme l'histoire de l'immigration, sont constituées de trous et de silences. Confronté à un patchwork de documents hétéroclites, comment reconstituer le sens d'un objet caractérisé par l'oubli ? Ou, pour reprendre les mots d'Ahmed Boubeker, « comment renouer le fil des récits dispersés de ces héros anonymes de la survie ? Comment même parler d'histoire alors que c'est l'expérience de l'échec et des fins de non-recevoir qui domine ?⁴⁹ ». C'est à la fois parce qu'il y a une incertitude probable quant à l'analyse de l'indice et parce que l'histoire de l'immigration est encore aujourd'hui constituée de béances, qu'il convient ici de mener une réflexion épistémologique sur ces traces qui sont les sources premières du développement de la connaissance et donc le fondement de notre étude. Lorsque l'objet n'offre au chercheur que des traces extrêmement parcellaires et fragmentaires, son étude impose des questionnements sur la permanence d'un événement dans le temps mais également sur le statut même des sources utilisées. Nous permettent-elles de retrouver cette image authentique d'un passé, qui selon Walter Benjamin, « ne surgit que pour s'éclipser à jamais dès l'instant suivant⁵⁰ » ? Comment, dès lors, reconstituer, travailler et penser son objet à partir d'une trace « qui restitue de manière partielle et trompeuse une mémoire en lambeaux⁵¹ » ?

a. Traces, ruines et empreintes de l'éphémère

Alors que certains metteurs en scène éprouvent le besoin d'écrire et de multiplier les traces, écrites ou non, de leurs créations, d'autres, au contraire, ne

⁴⁹ BOUBEKER Ahmed, *op.cit.*, p.3.

⁵⁰ BENJAMIN Walter, Sur le concept d'histoire », in *Ecrits français*, Paris, Gallimard, 1991, p.341.

⁵¹ BANU Georges, « L'Oubli et la forme de l'absence », FARCY Gérard-Denis et AMIEL Vincent (dir.), *Mémoire en éveil, Archives en création, Le point de vue du théâtre et du cinéma*, Vic-la-Gardiole, L'Entretemps, 2006, p.33.

semblent pas éprouver le besoin de laisser des marques de leur passage ou d'atteindre une quelconque postérité. C'est le cas de certains mouvements théâtraux, marginaux, nés dans des interstices, des zones non-explorées, non-exploitées, des frontières mal-définies. Le théâtre de l'immigration est un théâtre de l'en dehors qui revendique d'une certaine manière le statut éphémère de la représentation : il est amateur, n'emprunte pas les réseaux « traditionnels » de diffusion, ne publie pas ses textes et ne fait pas réellement partie de l'histoire du théâtre. Alors qu'en reste-t-il pour le chercheur ?

Face à un objet de recherche comme le théâtre de l'immigration, le chercheur se trouve confronté à un vide. Dans l'étude d'un mouvement théâtral du passé, la connaissance s'opère par trace, par documents et non par observation ou expérimentation directe. Dans cette thèse, nous travaillons à partir de la représentation présente d'une chose absente comme le dirait Platon⁵² et sur des indices : le travail de recherche est une reconstruction d'une forme ou d'une réalité fondée sur des traces souvent muettes et en petite quantité. La difficulté de travailler sur un mouvement théâtral du passé réside dans la définition même de la trace en tant que quantité infime mais également dans son essence fragmentaire ; la trace est un fragment de la réalité. Les sources primaires ou les traces « témoins », créées au moment où l'événement s'est produit, sont précieuses pour la recherche, mais également un exemple flagrant des difficultés méthodologiques internes aux études théâtrales, au premier rang desquelles figure l'impossibilité de travailler sur des documents qui nous permettent de révéler l'événement théâtral.

Les textes des créations du théâtre immigré ne sont pas publiés pour la simple raison qu'ils ne sont pas publiables, comme en témoignent les divers procédés d'écriture même des spectacles (collective, orale, écriture au plateau, etc.). Les spectacles sont le plus souvent construits autour d'un canevas qui évolue au gré du quotidien et de l'actualité. Un spectacle évolue au fur et à mesure des représentations, des retouches et des improvisations. En découle pour le chercheur l'impossibilité de travailler sur cette matière dramatique. Seuls sont récupérables des fragments, souvent manuscrits, qui en plus de représenter l'incomplétude du texte, ne représentent qu'un moment donné de son évolution et ne disent rien de sa représentation.

⁵² Platon, *Théétète, Parménide*, Paris, Garnier-Flammarion, 1967.

La photographie semble posséder le plus grand pouvoir de saisie, voire de révélation. Elle paraît au premier abord être une trace matérielle tangible mais elle pose de réelles difficultés pour celui qui veut l'utiliser à des fins documentaires ou pour l'analyse de la représentation. Une telle démarche a des limites « scientifiques » étroites car on ne peut pas négliger que le réel photographié soit un réel ordonné, encadré, construit par le regard du photographe. La confiance en l'image doit donc être limitée. La photographie échoue toujours si l'on en croit Roland Barthes : elle est « une nouvelle forme d'hallucination⁵³ », « fausse au niveau de la perception, vraie au niveau du temps⁵⁴ ».

Les mêmes difficultés se posent avec les documents filmés car « filmer du théâtre, c'est toujours avant toute chose filmer l'impossibilité de filmer le théâtre⁵⁵ ». Un enregistrement est toujours de l'ordre du différé, du fragmentaire et du « décentré », hors des conditions vécues de la représentation. La difficulté de travailler sur ce genre de trace est peut-être plus importante lorsque la représentation est filmée dans le cadre d'un documentaire. Pour exemple, *Larmes de sang*⁵⁶, un documentaire sur l'émancipation des femmes algériennes immigrées, montre de nombreux extraits du spectacle *Pour que les larmes de nos mères deviennent une légende* de la troupe La Kahina. Un second documentaire, *Chers camarades*, de Gérard Vidal, retrace sur une longue période les conflits ouvriers, et traite notamment des grèves des ouvriers immigrés en 1975 : dans cette partie, on peut observer plusieurs extraits du spectacle *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule* de la troupe Al Assifa. Malgré sa volonté d'intervention minimum sur la réalité, le documentaire est une reconstruction de cette même réalité : ces deux documentaires n'ont pas pour objet de filmer une création théâtrale mais un phénomène social ou sociétal. Sans remettre en cause la mémoire documentaire que cela constitue, il est important de s'interroger sur ce que nous disent ou pas ces extraits : à quel point cette mémoire est-elle fidèle à l'œuvre ? Ici se vérifie pleinement l'affirmation de Claude Guisard selon laquelle « même si les traces audiovisuelles d'un spectacle contribuent à sa mémoire, elles

⁵³ BARTHES Roland, *La Chambre claire, note sur la photographie*, Paris, Éditions de l'Étoile/Gallimard/Le Seuil, 1980, p.177.

⁵⁴ *Ibid.*, p.177.

⁵⁵ *Ibid.*, p.2.

⁵⁶ AUTISSIER Anne-Marie et AKIKA Ali, *Larmes de sang* (documentaire), 1979, Couleur, 1h21min, Collection parisienne.

ne garantissent pas pour autant qu'en soit conservé le sens⁵⁷ ». Dans l'étude des traces de la représentation théâtrale, il faut donc distinguer celles apparemment dénuées de propriétés sémantiques, parce que non équivoques, et toutes les autres, celles qui racontent déjà quelque chose. Le chercheur se retrouve confronté à des ruines qui en plus d'être fragmentaires peuvent se révéler incertaines. La trace peut donc être trahison de ce dont elle fait trace. Son incomplétude appelle la reconstruction de ce qui n'est plus avec le risque inhérent de l'invention ou de l'altération.

b. Les archives : entre discours et silence

L'utilisation d'archive nous amène également à nous interroger sur son statut, et sur ce qu'elle révèle ou occulte d'un événement. Dans l'utilisation d'archives comme sources de connaissance, le souci de méthode est permanent : quels renseignements peut-on en tirer ? Sont-elles une forme de premier discours, de premier regard sur l'objet théâtral ? Le mouvement de l'immigration est un mouvement théâtral, certes, mais également social, politique et militant. Les traces des représentations sont essentielles à sa compréhension mais ne suffisent pas : il faut comprendre ses représentations à l'intérieur d'un contexte précis, il faut reconstituer l'épaisseur de l'histoire.

Pour cette étude, nous avons consulté plusieurs fonds d'archives publiques : les archives nationales (site de Fontainebleau), les archives municipales de Suresnes, les fonds Saïd Bouziri, CIMADE, Mogniss Abdallah et du Mouvement de l'Immigration et des Banlieues (ces deux derniers étaient encore non-inventoriés à l'époque des recherches) de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Nanterre. Ils ont permis la découverte de certains documents utilisables comme source de connaissance : lettres, plaquettes de présentation des spectacles, articles de presse, affiches, rapports, notes, etc. Au-delà de la difficulté pour trouver ces archives (les fonds consultés portent le plus souvent sur des événements et un cadre temporel bien plus larges que notre objet

⁵⁷ GUISSARD Claude, *Comment peut-on filmer l'éphémère ?*, États généraux du film documentaire, Lussac, 2000, p.6. Disponible en ligne. Document consulté le 24 avril 2013 : http://www.lussasdoc.com/etatsgeneraux/2000/sem_theatre.php4

d'étude), il est intéressant de constater l'impact de la classification archivistique dans la détermination de notre problématique. Les archives du théâtre de l'immigration ne constituent jamais un fond en soi. Elles sont toujours intégrées à l'intérieur d'autres fonds portant sur l'immigration en général ou sur de grandes figures de l'immigration, comme Saïd Bouziri ou encore Mogniss Abdallah. Si l'importance de prendre en considération l'ensemble du contexte dans lequel émerge le théâtre immigré ne saurait ici être remis en cause (nous en avons d'ailleurs fait l'essence même de cette étude), cette classification induit nécessairement une lecture particulière des créations du théâtre immigré comme des créations politiques, militantes, sociales. Les archives se révèlent ainsi être des sources de connaissance, non pas seulement par les faits dont elles parlent, mais plus précisément par la manière dont elles le font. Tout y est signifiant même l'absence de documents.

C'est justement cette question de l'absence qui est posé par le théâtre de l'immigration : le manque d'archives peut tout autant nous conduire à nous interroger sur les silences de l'histoire que sur les silences de l'histoire du théâtre. Dans la petite, comme dans la grande, la marginalité semble mise au rebut. Ces silences (absence d'archive) et ces discours (classification) sur l'événement sont la condition même des archives car elles sont révélatrices des rapports de force et des normes qui régissent le monde. Les traces d'un événement passé, lorsqu'elles sont destinées à devenir archives, subissent le processus de sélection, qui classe, trie, puis conserve. Et si ce pouvoir de consignation et de fixation de l'archive est un moyen d'instituer et de conserver la mémoire, il permet de choisir ce qui doit « faire mémoire » ou non. Les archives sont ancrées dans des institutions, des idéologies et des relations de pouvoir, comme l'explique Jacques Derrida, ici interrogé sur la différence entre la trace et l'archive :

« Sur ce fond général et sans limite, ce qu'on appelle l'archive, si ce mot doit avoir un sens délimitable, strict, suppose naturellement de la trace, il n'y a pas d'archive sans trace, mais toute trace n'est pas une archive dans la mesure où l'archive suppose non seulement une trace, mais que la trace soit appropriée, contrôlée, organisée, politiquement sous contrôle. Il n'y a pas d'archives sans un pouvoir de capitalisation ou de monopole, de quasi-monopole, de

rassemblement de traces statutaires et reconnues comme traces. Autrement dit, il n'y a pas d'archives sans pouvoir politique⁵⁸. »

Une archive donne à voir du passé ce qui est volontairement transmis et classé. Elle est nécessairement modelée et formatée. Ainsi, l'archive livre une image du passé qui est plutôt celle des rapports de forces ou de domination qui refoulent d'autres réalités jadis vivantes et provoque une raréfaction du document. Si l'histoire des dominés est brisée par celle des dominants et qu'elle ne nous apparait qu'à l'état de fragment, il appartiendra alors au chercheur de la reconstruire, à partir des ruines et des silences, et passer, comme l'explique Carlo Ginzburg à partir de l'exemple du chasseur « de faits expérimentaux apparemment négligeables, à une réalité complexe qui n'est pas directement expérimentable⁵⁹ ».

c. De l'étude de l'absence

Avec le théâtre comme art du présent, « on ne saura plus jamais se reporter à une vérité première, celle de l'œuvre théâtrale disparue⁶⁰ ». La perte et l'oubli sont les deux extensions à la fois de la mémoire du théâtre et de celle de l'immigration. L'absence et le silence rendent « impossible la reconstitution et nous invite, par contre, à la reconstruire⁶¹ ». De la recherche théâtrale comme connaissance sur un art vivant du passé découle le problème de son identification. Dans *Le Grand Larousse de la langue française*, les deux premières occurrences du terme « chercher » sont particulièrement intéressantes : chercher signifie, en premier lieu, « faire un effort pour se souvenir de quelque chose ou de quelqu'un⁶² » et en second, « essayer de découvrir par un effort de pensée :

⁵⁸ Jacques Derrida, interrogé sur la différence entre la trace et l'archive lors d'un dialogue au Collège iconique de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA, France), le 25 juin 2002. Disponible en ligne sur le site internet JacquesDerrida.com. Consulté le 12 juin 2012 : http://www.jacquesderrida.com.ar/frances/trace_archive.htm

⁵⁹ GINZBURG Carlo, *Mythes, Emblèmes, Traces, Morphologie et Histoire*, Paris, Flammarion, 1989 p.148-149.

⁶⁰ BANU Georges, *op. cit.*, p.14.

⁶¹ *Ibid.*, p.17.

⁶² GUILBERT Louis, LAGANE René et NIOBEY Georges, *Grand Larousse de la langue française*, Tome 1, Paris, Librairie Larousse, 1971, p.703.

chercher la vérité, chercher la solution à un problème⁶³ ». Dans sa définition la plus simple, l'acte de chercher se définit donc à la fois comme un acte de mémoire et comme une recherche de vérité. Le chercheur se place donc dans cette double dialectique : à l'acte de mémoire s'oppose le caractère scientifique de la recherche, qui est sensée produire des vérités neutres et objectives et donc « indépendantes des contextes de production, de diffusion et de réception des connaissances⁶⁴ ». Mais parce que l'humain, les récits, les discours et les traces constituent notre source première d'information, la connaissance ne répond pas à un simple principe mécanique de calcul ou d'analyse :

« Là où calculer est impossible, suggérer s'impose. Entre l'expression des réalités du monde physique et celle des réalités de l'esprit humain, le contraste, est, en somme, le même qu'entre la tâche de l'ouvrier fraiseur et celle du luthier : tous deux travaillent au millimètre ; mais le fraiseur use d'instruments mécaniques de précision ; le luthier se guide avant tout, sur la sensibilité de l'oreille et des doigts⁶⁵. »

Cette sensibilité dont parle Marc Bloch vaut pour l'historien comme pour le chercheur en art. L'opération de reconstruction qu'est la production d'un savoir ou d'une connaissance viserait alors à pallier les manques de la trace : il s'agit de redonner vie à quelque chose qui a disparu, et seule l'intuition ou l'imagination créatrice pourrait alors « permettre de restituer le lien vital qui soude les divers éléments en un tout organique, mais qui reste invisible à l'observation immédiate⁶⁶ ». Loin d'un accès direct à l'objet, le contact avec l'œuvre ne pourrait alors « qu'être rêvé étant donné l'irréversible disparition du spectacle⁶⁷ ». La recherche théâtrale, qui fait de la trace la source de connaissance d'un fait qui n'est pas directement appréhendable, reposerait alors sur un caractère prophétique et divinatoire, selon Carlo Ginzburg, tout comme l'ensemble des disciplines

⁶³ *Ibid.*, p.703.

⁶⁴ BLANCHET Philippe, « La Réflexivité comme condition et comme objectif d'une recherche scientifique humaine et sociale », DE ROBILLARD Didier (dir.), *Réflexivité, Herméneutique. Vers un paradigme de recherche ?*, Cahiers de sociolinguistique n°14, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p.146.

⁶⁵ BLOCH Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 2010, p.52.

⁶⁶ NOIRIEL Gérard, *Sur la crise de l'histoire*, Paris, Gallimard, 2005, p.70.

⁶⁷ VILLENEUVE Rodrigue, « La Photographie de théâtre : les images échoient toujours », *L'Annuaire théâtral : revue québécoise d'études théâtrales*, n° 17, 1995, p.35-36.

indiciaires qu'il développe dans *Mythes, emblèmes, traces*. Le caractère scientifique de la recherche théâtrale se situe dans une contradiction liée à la fois à la recherche du vrai et à la volonté de reconstruction du sensible. L'imagination, selon Paul Ricoeur, se situant « au bas de l'échelle des modes de connaissances⁶⁸ », affecterait alors la fonction indicielle de la trace, ainsi que sa fonction d'empreinte. Cette difficulté provient de la confrontation entre la visée de vérité de la science « et la visée de véracité ou, comme on voudra dire, de fidélité de la mémoire⁶⁹ », induite par l'étude de la trace du spectacle.

Dans *Le Théétète*⁷⁰, Platon utilise la désormais célèbre métaphore du bloc de cire pour poser ce problème de la vérité et de l'erreur. La vérité, selon Platon, se trouverait dans la fidélité à l'empreinte tandis que l'erreur proviendrait d'un manque de fidélité ou d'une inadéquation à l'empreinte. L'imagination ou les sensations posées sur l'empreinte posent donc le problème de la réussite ou de l'échec de la trace ou de la source en tant qu'objet de connaissance, et en tant qu'objet de science.

En dehors de la croyance, la connaissance scientifique s'oppose donc à la sensation, à l'imagination, ou à l'émotion, et se développe dans la capacité du chercheur à démontrer et à justifier son propos : il se doit d'aller au-delà de l'impression première en n'attribuant pas de signification interne aux choses. La recherche théâtrale, suivant des principes méthodologiques précis, s'établirait comme science grâce à sa capacité à « établir les faits grâce à la critique scientifique des sources, les grouper, ne tirer de conclusions que celles qui s'imposent de leur examen⁷¹ ». La lourde tâche de recherche du vrai sur un phénomène du passé impose donc, au préalable, un regard critique sur les sources même de la connaissance.

Parce que nécessairement fragmentaires et incertaines, les traces du théâtre de l'immigration ne parlent pas : elles attendent « d'être parlées », de prendre sens sous le regard de celui qui les déchiffre. Une trace, prise en elle-même, considérée isolément, ne signifie rien mais porte en elle une exigence de discours. Il faut donc la comprendre avant de pouvoir la « parler » et la soumettre à l'épreuve systématique. Ce n'est qu'une fois replacée dans un ensemble et dans

⁶⁸ RICOEUR Paul, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000, p.5.

⁶⁹ NOIRIEL Gérard, *op.cit.*, p.168.

⁷⁰ PLATON, *op.cit.*

⁷¹ NOIRIEL Gérard., *op.cit.*, p.66-67.

une galaxie de savoirs latéraux que la trace deviendra productrice de sens, d'information et de connaissance. En conséquence, toute trace ne vaut comme source de connaissance qu'en étant replacée dans l'univers interprétatif du récepteur. Plus le récepteur aura de distance critique par rapport à la trace, plus il pourra l'éclairer, et plus elle deviendra signifiante. Il faut peut-être commencer par nier la valeur documentaire de la trace pour qu'elle fasse enfin sens. Ce n'est qu'en comprenant parfaitement ses pertes et ses restes, ses creux et ses pleins, que la trace devient source.

d. Une approche transdisciplinaire et atemporelle

Face au déficit en matière archivistique dont nous souffrons vis-à-vis du théâtre de l'immigration, ajouté à la nécessité d'utiliser des savoirs latéraux pour faire parler la trace, cette étude opère donc par montage et superposition entre ces sources primaires et d'autres références, secondaires. Étant donné le caractère transdisciplinaire de cette recherche, l'appareil conceptuel qui s'y rattache l'est tout autant. Cette étude, comme les études postcoloniales, opèrent un glissement entre les territoires et les hiérarchies disciplinaires car « au-delà d'un champ unique et repéré, les études postcoloniales ou culturelles s'accordent la liberté de provoquer des rencontres entre les spécialités⁷² ». Cette notion irrigue le politique, l'économique, le culturel et beaucoup d'autres domaines de la vie et de la pensée moderne. De la nécessité de constituer un réseau de pensées critiques découlent ainsi, dans ce travail, des références théoriques hétérogènes, mêlant aussi bien l'histoire, le culturel et l'artistique, le politique et le social. Cette hétérogénéité, qui complexifie les modes d'appréhension et de compréhension de ce qu'est le postcolonial, est également la seule capable de nous fournir les contours conceptuels de ce terme complexe, qui dépasse largement les frontières, que celles-ci soient disciplinaires, géographiques et même temporelles.

Portant sur l'émergence d'une scène théâtrale immigrée en contexte postcolonial, cette étude se veut naturellement transdisciplinaire. L'approche du sujet sera aussi

⁷² MURPHY Maureen, RAHMANI Zahia, SHEPARD Todd, ZABUNYAN Elvan et LABRUSSE Rémi, « Arts, violences, identités : l'apport des études postcoloniales », in *Perspective*, n°1, 2012, p.65. Disponible en ligne. Document consulté le 09 août 2014 : <http://perspective.revues.org/>

bien effectuée sur le plan théâtral que politique, économique, social et historique. Ainsi, le lecteur trouvera, au sein d'une même analyse, des références hétérogènes sur le plan disciplinaire mais complémentaires pour la démonstration. Au sein d'un seul et même chapitre, les écrits d'Abdelmalek Sayad peuvent croiser ceux de Charles-Robert Ageron, les travaux de Walter Benjamin peuvent illustrer les propos des troupes de théâtre, à la fois dans une volonté de mise en complémentarité des discours et comme valeur intrinsèque à cette notion d'étude postcoloniale. Enfermer le postcolonial dans un cadre disciplinaire reviendrait en effet à lui nier ses concepts fondamentaux. Le postcolonial est synonyme d'éclatement, d'hybridation, d'interrelations et non d'enfermement, comme en témoigne d'ailleurs l'émergence de ce courant de pensée qui se nourrit de références variées. Ainsi, Edward Saïd, avec son ouvrage fondateur *L'Orientalisme*, fonde en quelque sorte la pensée critique postcoloniale (en dénonçant la mainmise de la pensée occidentale) tout en puisant dans les recherches de philosophes ou sociologues français comme Pierre Bourdieu, Gilles Deleuze et Michel Foucault ou dans les écrits de Fanon, Senghor et Sartre. Dans un mouvement inverse à celui de Saïd, nous nous sommes efforcés de puiser dans la littérature universitaire anglo-saxonne, pionnière dans l'émergence d'une critique postcoloniale et dans l'élaboration d'un nouveau regard porté sur la production littéraire, dramatique et esthétique. Ainsi, les travaux d'Edward Saïd comme *Culture et impérialisme*⁷³ ou *Les Lieux de la culture*⁷⁴ d'Homi Bhabha apparaissent comme incontournables aux côtés de ceux, plus récents, de Bill Ashcraft, Gareth Griffith et Helen Tiffin avec *L'Empire vous répond, théorie et pratique des littératures postcoloniales*⁷⁵.

Dans le cadre d'une étude postcoloniale, il faut également « pratiquer un constant aller/retour entre le présent, l'ici-maintenant, et l'au-delà afin de révéler de quoi est vraiment constitué notre présent : de discontinuités, d'inégalités, de minorités et d'identités multiples, fragmentées et hybrides⁷⁶. » Les références utilisées prennent leurs sources dans des périodes parfois très éloignées du cadre temporelle de cette étude : ainsi, la nécessité de revenir sur la colonisation nous a

⁷³ SAID Edward., *op.cit.*

⁷⁴ BHABHA Homi K., *op.cit.*

⁷⁵ ASHCRAFT Bill, GRIFFITHS Gareth et TIFFIN Helen, *L'Empire vous répond, théorie et pratique des littératures postcoloniales*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012.

⁷⁶ COLLIGNON Béatrice, *op.cit.*

conduit à nous pencher sur la conquête et sur l'histoire longue de la colonie dans laquelle Gérard Noiriel peut parfois répondre à Jules Ferry.

e. Replacer l'œuvre dans son « être au monde »

L'approche transdisciplinaire n'est pas du domaine exclusif des études postcoloniales. L'étude même du théâtre implique des références multiples et variées. Pour retrouver le sens d'un événement théâtral, il faut en effet renouer avec la réalité passée d'une forme de théâtre sans l'isoler de son environnement d'émergence et de développement. Le théâtre n'existe pas en dehors de son temps propre, il est impossible de l'étudier en le découpant en tranche et en catégorie. Pour redonner vie et cohérence à un mouvement théâtral du passé, il faut l'appréhender dans sa totalité, son unité, réunir toute sa matière en un seul et même temps, en un seul et même espace. Il s'agit donc de l'étudier bien évidemment du point de vue de son objet esthétique mais également en tant que phénomène global car un mouvement s'inscrit au cœur de pratiques culturelles collectives, déterminées par un ensemble de facteurs indépendants du contenu et de la forme des pièces.

Au-delà de la spécificité pluridisciplinaire et atemporelle du postcolonial, notre approche du théâtre a donc toujours privilégié le transdisciplinaire comme matrice de compréhension de l'émergence d'esthétique. Le théâtre ne naît pas de lui-même, il apparaît et se développe en fonction d'un contexte, d'un système et d'une inscription particulière au sein d'événements historiques, politiques ou sociaux. Nous rejoignons dans ce sens les propos de Michel Vaïs qui tendent à remettre en cause ces sujets parfaitement autonomes analysés par des chercheurs à l'aulne de la seule discipline de spécialisation :

« L'art par sa complexité, et le théâtre en particulier, nécessitent pour une étude complète, une approche qui passe par la philosophie, la sociologie, l'économie, enfin, par toutes sortes de disciplines, mais qui ont toutes un point de vue fragmentaire, ponctuel. Il faut donc coordonner ces démarches pour arriver à une réponse complexe, mais qui correspond à la

complexité même du phénomène étudié [...] L'esthétique, en tant qu'approche des phénomènes artistiques, doit les envisager sous tous leurs aspects. Or dans le théâtre contemporain, on ne peut pas négliger l'importance prise par l'engagement des artistes, le point de vue politique, qui de plus en plus est propre à des troupes qui pratiquent un certain type d'action par le théâtre. Donc, il n'y a pas de doute: à partir du moment où se trouve lié à un fait proprement artistique le fait politique, cela intéresse l'esthétique⁷⁷. »

L'étude du théâtre de l'immigration, précisément parce qu'elle appose deux notions complexes et interdépendantes l'une de l'autre, conduit au mouvement dans la recherche et la conceptualisation. Un mouvement à la fois horizontal, entre les différentes disciplines qui caractérisent cette recherche, et un mouvement vertical, entre le savoir académique et les sources premières récupérées dans les fonds d'archives. Aucune hiérarchisation ou subdivision n'est finalement opérante car elle « nuit à la compréhension du tout, quand l'enjeu est de définir la nature de l'expérience culturelle, son interprétation, son orientation ou sa tendance⁷⁸ ». Ignorer le contexte d'émergence des troupes de théâtre de l'immigration, national voire international, et les liens qui les unissent, c'est manquer le lien essentiel entre une œuvre et son inscription historique, c'est omettre le caractère fondamental d'une œuvre dans son « être dans le monde⁷⁹ » et son rapport avec le réel.

Si la société postcoloniale peut être analysée selon des approches disciplinaires très différentes, « elle l'est moins souvent au travers de sa production intellectuelle et artistique⁸⁰ ». Situé à distance de la production théâtrale institutionnelle, le théâtre immigré est issu d'une minorité qui « pour des raisons historiques, culturelles ou politiques, se trouvent aux marges du pouvoir et des circuits dans la production du savoir⁸¹ ». Si l'immigration postcoloniale est

⁷⁷ VAÏS Michel, « Entretien avec André Veinstein », in *Jeu, Revue de théâtre*, n°1, 1976, p.97.

⁷⁸ SAÏD Edward., *op.cit.*, p.49.

⁷⁹ *Ibid.*, p.49.

⁸⁰ HUSSEIN Mahmoud, « L'individu postcolonial », in *Dédale*, n°5-6, Printemps 1997, p.164.

⁸¹ CORSANI Antonella, *op.cit.*, p.20.

devenue en quelques années un sujet de recherche fécond (le lecteur peut ici se reporter à la bibliographie située à la fin de cette étude), l'impact du postcolonial dans la création artistique et théâtrale immigrées semble être quant à lui délaissé, au profit d'une analyse socio-culturelle des mouvements de l'immigration.

Sur notre objet d'étude, il existe peu de recherches, en particulier d'époque, même si nous avons été particulièrement aidés par l'existence de deux thèses de doctorat⁸² sur le théâtre des travailleurs immigrés et sur un ouvrage⁸³ dédié au Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés. Du point de vue des études théâtrales, un seul article « Un festival pas comme les autres, Suresnes 1975⁸⁴ » est publié en 1975 dans la revue *Travail théâtral* par un universitaire de renom, Georges Banu : peut-être est-il, à l'époque, l'un des seuls chercheurs en études théâtrales à saisir l'importance de cet événement et des questionnements artistiques suscités par l'immigration en France.

En une décennie à peine, cette activité « la plus répandue tout en étant la moins spectaculaire⁸⁵ », comme le constate l'historien Jacques Simon, se développe puis meurt. Le théâtre immigré s'est effacé aussi vite qu'il s'est créé. Pourtant, il semble aujourd'hui retrouver à la fois une actualité et un intérêt de la communauté scientifique (Ahmed Cheniki, Olivier Neveux, etc). Nous rejoignons ainsi le lucide constat de Mamadou Moustapha M'Boup, qui, dans l'avant-propos de sa thèse de doctorat, postulait dès 1981 que « l'ensemble des questions soulevées par la réalité d'un théâtre immigré fait aujourd'hui l'objet d'une discussion qui ne semble pas près de se clore⁸⁶ ».

⁸² Celle de Frédéric Maatouk sous la direction de Jean Duvignaud, intitulée *Le Théâtre des travailleurs immigrés en France*, soutenue en 1979, et celle de Mamadou Mustapha M'Boup, sous la direction d'André Vernstein intitulée *L'Action théâtrale des travailleurs immigrés*, soutenue en 1981.

⁸³ L'ouvrage de Manuel Vaz, *Expressions culturelles immigrées (1^{er} Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de Suresnes, Juin 1975)*, publié en 1985, se propose d'étudier la première édition de cet événement révélateur et fédérateur qu'est la première édition du Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés (FTPTI).

⁸⁴ BANU Georges, « Un festival pas comme les autres, Suresnes 1975 », in *Travail théâtral*, n°21, 1975, pp.97-99.

⁸⁵ SIMON Jacques dir., *L'Immigration algérienne en France, De 1962 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2002, p.151.

⁸⁶ M'BOUP Mamadou Moustapha, *op.cit.*, p.3.

Première partie : L'immigration algérienne coloniale et postcoloniale : d'une immigration exemplaire à l'émergence d'un discours critique.

« L'immigration algérienne en France apparaît comme exemplaire, en ce qu'elle porte en elle tous les attributs que l'on trouve dispersés dans les autres immigrations. [...] À toutes ses étapes, elle apparaît de surcroît indissociable de l'histoire du colonialisme et du capitalisme français. Elle est le fruit, parfois passionné et douloureux, d'une instrumentalisation coloniale au sein d'un ordre social qui avait sa logique propre, et qui en fut irrémédiablement bouleversé. Elle est ainsi l'excroissance à rebours de la colonie française qu'était l'Algérie, en une survivance durable, sans doute définitive, à la colonisation qui l'avait engendrée et entretenue⁸⁷. »

Abdelmalek Sayad

⁸⁷ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *L'Immigration algérienne en France*, Paris, Éditions Entente, 1976, p.253-254.

Introduction de partie

Cette première partie s'attache à replacer la naissance d'un théâtre immigré à l'intérieur d'une histoire longue, commençant avec la colonisation et la concrétisation d'un système de domination et d'oppression, qui, loin de s'arrêter avec les indépendances, semble perdurer sous des formes renouvelées. La naissance du théâtre immigré et l'émergence d'un discours critique postcolonial n'est en effet saisissable que si on le prend à la racine, et n'est compréhensible qu'en partant de sa genèse coloniale et au regard de ce qu'a été la conquête coloniale de la France en Algérie ainsi que ses répercussions directes sur le territoire français après la guerre d'indépendance. C'est pourquoi les deux premiers chapitres de cette étude s'attachent à décrire d'une part la genèse coloniale de l'immigration algérienne ainsi que les spécificités de son encadrement et, d'autre part, l'importance du fait colonial dans la pensée républicaine française et dans ses pratiques, pendant et après la colonisation.

Le premier chapitre, intitulé « L'immigration algérienne : d'une genèse coloniale à l'émergence d'une politique d'État », propose ainsi de retracer l'histoire de l'immigration algérienne au fil d'une histoire longue (de son origine coloniale à l'émergence de l'immigration comme phénomène politique, de l'après-guerre jusqu'à la fin des années 1970). C'est en effet à partir de la « rupture profonde de l'équilibre antérieur⁸⁸ » qu'est la conquête de l'Algérie en 1830 et l'établissement d'un système de domination colonial que va se définir une émigration/immigration en tout point exemplaire, comme le théorise le sociologue Abdelmalek Sayad⁸⁹. Subordonnée aux impératifs économiques français, cette immigration de main-d'œuvre va pourtant peu à peu modifier sa structure interne et se détacher des cadres fixés par l'État français. Au préalable pensée comme provisoire, l'immigration algérienne deviendra assez rapidement permanente et installée. L'immigration s'impose alors comme le « problème » majeur des décennies 1960 et 1970 et marque un bouleversement dans la prise en charge de

⁸⁸ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *L'Immigration algérienne en France*, Paris, Éditions Entente, 1976, p.15.

⁸⁹ SAYAD Abdelmalek, « L'immigration algérienne en France, une immigration exemplaire », in COSTA-LASCOUX Jacqueline et TEMIME Émile dir., *Les Algériens en France, Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985, p.19-49.

l'immigration par les pouvoirs publics. Comme le notent Georges Tapinos dans *L'Immigration étrangère en France*⁹⁰ ou encore Catherine Wihtol de Wenden dans *Les immigrés et la politique*⁹¹, la nouveauté est « l'importance d'une présence étrangère que l'on supposait temporaire⁹² », présence qui devient progressivement « un phénomène social total⁹³ » entraînant un renouvellement de la politique d'État en matière d'immigration :

« Elle [l'immigration] devient un problème de société. Ce n'est plus une question catégorielle et les pouvoirs publics prennent conscience de la nécessité de dépasser la dimension économique de la migration pour étudier les aspects humains et sociaux, afin de voir en quoi des conditions d'adaptation et d'intégration favorables permettent à l'agent économique de mieux remplir son rôle⁹⁴. »

La construction, par l'État, d'une politique sociale en faveur des immigrés met au jour les questions d'intégration ou d'assimilation des travailleurs immigrés en France et fait apparaître toute une communauté mise à la marge de la société française : une nouvelle colonie dans un ancien État colonisateur, rendue possible par une poursuite, après la décolonisation, d'une pensée coloniale, qui se ressent à la fois dans la persistance des institutions coloniales et dans l'opinion française de l'époque.

L'histoire de la colonisation française en Algérie démontre en effet l'importance et le poids de la pensée et de la pratique coloniale dans la société française postcoloniale. Notre second chapitre intitulé « Du colonial au postcolonial, persistance (s) et/ou rupture (s) d'une pensée et d'une pratique d'État » propose ainsi une interrogation sur l'importance du fait colonial dans la pensée républicaine française et sur le poids de cette pensée et de ces pratiques en contexte postcolonial. Concrétisation d'un « système » (entendu ici dans sa définition première, c'est-à-dire comme un ensemble de pensées et de pratiques

⁹⁰ TAPINOS Georges, *L'Immigration étrangère en France 1946-1973*, Paris, Presses Universitaires de France, 1975.

⁹¹ WIHTOL DE WENDEN Catherine, *Les Immigrés et la politique, Cent cinquante ans d'évolution*, Paris, Presses de la Fondation nationale de Sciences Politiques, 1988.

⁹² TAPINOS Georges, *op.cit.*, p.69.

⁹³ WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, p.147.

⁹⁴ *Ibid.*, p.148.

formant un tout cohérent) dont l'Algérie se révèle l'un des exemples les plus lisibles, la colonisation irrigue l'économique, le social, le politique, le culturel, l'administratif et le juridique. L'entreprise coloniale française en Algérie, en plein essor sous la Seconde et la Troisième République, se révélera contradictoire dans les faits et fera naître les mécanismes de rejet qui concerneront aussi bien l'indigène musulman en Algérie, le Français musulman d'Algérie en métropole, que, plus tard, l'immigré Algérien. Si l'importance de la décolonisation ne peut pas être remise en cause, il semble aujourd'hui impossible de penser la colonisation comme une simple période passée. La France postcoloniale reste nourrie de traces (politiques, institutionnelles, administratives) et d'un impensé colonial qui rejailliront sur le traitement et l'encadrement de l'immigration postcoloniale. À travers ce second chapitre, le postcolonial est donc pensé, dans la continuité des études et de la théorie postcoloniales, à travers le prisme de sa continuité avec le colonial, ce qui, paradoxalement, marquera l'émergence d'un discours critique fort sur le colonialisme et ses effets en contexte contemporain.

En effet, l'étonnante continuité du système impérial, depuis son avènement jusqu'à nos jours, n'exclut pas pour autant certaines innovations, à la fois critique, culturelle et esthétique. Notre troisième chapitre, intitulé « The Empire acts back to and from the center » tente de définir le postcolonial en France comme un espace-temps depuis lequel de nouvelles formes de contestation émergent, notamment chez les travailleurs immigrés, qui utilisent le théâtre comme le prolongement de leurs activités politiques et militantes. Le postcolonial, comme continuité du système colonial, peut ainsi être analysé comme la condition du jaillissement de nouvelles formes discursives et esthétiques. L'émergence, en France, d'un théâtre immigré, intrinsèquement lié au front militant des travailleurs immigrés, marque ainsi l'apparition d'un discours critique sur le colonialisme et ses conséquences en contexte contemporain.

Chapitre 1: L'immigration algérienne : d'une genèse coloniale à l'émergence d'une politique d'État.

Introduction

Ce premier chapitre propose de retracer l'histoire de l'immigration algérienne, de sa genèse coloniale à l'émergence de l'immigration comme phénomène politique, de l'après-guerre jusqu'à la fin des années 1970. Sans prétendre à l'exhaustivité, il importe néanmoins de comprendre l'histoire complexe de l'immigration algérienne qui s'étale au fil d'une histoire longue et prend racine dès la conquête de l'Algérie par la France. Ainsi, dans une première partie intitulée « Itinéraire d'une immigration coloniale et postcoloniale », nous tenterons d'établir un panorama de l'histoire de l'immigration algérienne en France à partir de la « rupture profonde de l'équilibre antérieur⁹⁵ » qu'est la conquête de l'Algérie en 1830 et l'établissement d'un système de domination qui va engendrer et définir une émigration/immigration en tout point exemplaire, comme le théorise le sociologue Abdelmalek Sayad⁹⁶. L'immigration de main-d'œuvre, principalement subordonnée aux impératifs économiques français, s'inscrit également dans l'histoire des bouleversements sociaux, économiques et politiques des deux pays : au gré des guerres et des périodes de reconstruction ou de redressement économique, des flux toujours plus massifs de travailleurs sont nettement repérables. En plusieurs décennies, d'une immigration commandée et ordonnée par l'État français, l'immigration algérienne va peu à peu se détacher des impératifs conjoncturels et modifier sa structure interne : l'immigration pensée comme provisoire va devenir une immigration permanente, installée et familiale.

⁹⁵ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *L'Immigration algérienne en France*, Paris, Éditions Entente, 1976, p.15.

⁹⁶ SAYAD Abdelmalek, « L'immigration algérienne en France, une immigration exemplaire », in COSTA-LASCOUX Jacqueline et TEMIME Émile dir., *Les Algériens en France, Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985, p.19-49.

Cette évolution est repérable en dehors des cadres fixés par l'État, ce qui fera l'objet de notre seconde partie, intitulée « D'une politique embryonnaire à une volonté de maîtrise des flux ». En effet, l'État français a toujours subordonné sa politique migratoire aux impératifs économiques de la métropole mais ne s'est doté d'une véritable politique migratoire qu'à la Libération, après plusieurs décennies de mouvements importants. L'approche étatique de l'immigration se modifie complètement à partir de 1945, date à laquelle l'État français prend la mesure de l'urgence du redressement économique et du besoin de retrouver un équilibre démographique. Pendant les Trente-Glorieuses, l'immigration est une nécessité, il faut donc lui donner un cadre général, c'est-à-dire la définition d'une politique d'État et la mise en place de structures administratives et gouvernementales. Avec la diminution progressive de la croissance économique française, et le constat que l'immigration se développe en dehors des limites qu'il avait fixées, l'État opère une « volte-face⁹⁷ » dans sa politique migratoire, en passant d'une politique libérale à une politique de plus en plus restrictive, et cela même si les besoins économiques français continuent de favoriser des entrées massives de travailleurs algériens ou étrangers. Il faudra attendre la fin des années 1960 pour qu'un réel virage s'opère dans la politique migratoire française. L'immigration s'impose alors comme le « problème » majeur de la décennie à venir et les années 1970 marquent un réel tournant dans la prise en charge de l'immigration par l'État : la crise pétrolière de 1973 et l'annonce de la récession donnent à la politique migratoire française une tournure plus radicale. L'immigration doit être désormais encadrée, maîtrisée, voire stoppée.

I. Itinéraire d'une immigration coloniale et postcoloniale

Le phénomène migratoire algérien n'est saisissable que si on le prend à la racine, et n'est compréhensible qu'en partant de sa genèse coloniale et au regard de ce qu'a été la conquête coloniale de la France en Algérie. En effet, « l'immigration algérienne n'a jamais été l'aboutissement normal d'une évolution par laquelle la société algérienne se serait d'elle-même transformée. Elle s'inscrit

⁹⁷ GASTAUT Yvan, « La Volte-face de la politique française d'immigration durant les Trente Glorieuses », in *Cahiers de l'URMIS*, n°5, 1999, p.15-25.

dans l'histoire des bouleversements sociaux et économiques provoqués par la colonisation française⁹⁸ ». C'est avec elle et au travers d'elle que se met en place l'ensemble des conditions qui feront des migrations algériennes en France l'un « des phénomènes les plus massifs de l'histoire des mouvements de main-d'œuvre⁹⁹ ». Les premiers mouvements migratoires vers la France sont dans un premier temps issus de la paysannerie algérienne, permis à la fois par la déstructuration des terres et le renforcement du pouvoir colonial français en Algérie mais prennent très vite le caractère d'une émigration/immigration « commandée¹⁰⁰ », destinée à servir les intérêts français, que cela soit dans les secteurs économiques stratégiques ou pendant les périodes de conflits. Ainsi, pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale (et dans une moindre mesure la guerre d'Algérie) et pendant les phases de reconstruction d'après-guerre, les immigrés algériens sont recrutés comme main-d'œuvre temporaire de complément afin de servir la France et participer au redressement économique du pays. Des mouvements migratoires nets se distinguent, jusqu'à leur apogée, pendant la guerre d'Algérie et juste après l'indépendance, où l'immigration devient massive et garde un caractère fort de travail. Alors que les Accords d'Évian autorisent la libre circulation (qui perdure malgré des tentatives de réglementation ponctuelle), pendant les années 1960 et 1970, l'immigration modifie sa propre structure : à une immigration de travailleurs, composée quasi-exclusivement d'hommes seuls destinés à retourner un jour en Algérie, se substitue une immigration familiale plus pérenne, voire permanente.

1. Aux origines coloniales de l'immigration algérienne

Exemplaire, l'immigration algérienne l'est dans la genèse tout aussi exemplaire qu'est la colonisation de l'Algérie, selon Abdelmalek Sayad : « colonisation au sens littéral du terme (comme occupation et appropriation du sol par les nouveaux venus) et ensuite, au sens historique d'intrusion violente d'un

⁹⁸ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.11-12.

⁹⁹ BEAUGE Georges, « Migrations internes et migrations externes : exode rural et offre de travail algérienne en France en 1840 et 1940 », in COSTA-LASCOUX Jacqueline et TEMIME Émile dir., *Les Algériens en France, Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985, p.107.

¹⁰⁰ SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.23.

nouveau système de rapports sociaux et d'un nouveau mode de production¹⁰¹. » Parce qu'elle désintègre l'ordre social, politique et économique qui lui préexistait, la colonisation installe les conditions génératrices de l'émigration et en perpétue les mécanismes.

a. La colonisation de l'Algérie

Selon le *Dictionnaire de la langue du XIXème et du XXème siècle (1789-1960)*, il existe trois sens au mot colonisation, dont nous ne retiendrons que les deux premiers¹⁰². La colonisation, répondant à une action, est une « occupation, exploitation, mise sous tutelle d'un territoire sous-développé et sous-peuplé par les ressortissants d'une métropole¹⁰³ », complétée d'une « exploitation abusive d'un domaine particulier¹⁰⁴ ». Cette action est dérivée du terme « colonie », du verbe latin *colere*, signifiant littéralement l'action de cultiver ou de soigner, ce qui donnera les mots *colonia* (colonie) désignant une propriété rurale et *colonus* (colon) signifiant paysan, agriculteur ou encore fermier. La colonie désigne un groupe ou une réunion d'hommes partis pour aller habiter et exploiter un autre territoire, avec l'idée d'une perpétuation, d'une fixation de ce groupe dans un endroit donné. La colonisation est donc avant tout affaire de peuplement, il s'agit de peupler de colons, de transformer un lieu en colonie. Le colonisateur, pouvant aussi bien désigner un homme et une nation, est celui qui colonise, qui transforme, fonde ou exploite ce territoire. À cela s'ajoute l'idée de colonialisme, c'est-à-dire un dispositif d'expansion coloniale, un « système politique qui préconise la mise en valeur et l'exploitation de territoires dans l'intérêt du pays colonisateur¹⁰⁵ ». Il s'agit d'une domination d'un groupe sur un autre, et, dans un mouvement unilatéral, d'une perpétuation d'une logique politique, culturelle, idéologique,

¹⁰¹ *Ibid.*, p.21.

¹⁰² Le troisième sens apporté au mot « colonie » est une définition biologique qui ressemble néanmoins énormément à l'action humaine se rapportant au même terme : la colonisation, sous l'angle de l'analyse des organismes vivants, est l'occupation d'un terrain ou d'une partie d'un organisme par un autre peuplement.

¹⁰³ IMBS Paul dir., *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIXème et du XXème siècle (1789-1960)*, Tome 5, Paris, Édition CNRS, 1977, p.1061.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.1061.

¹⁰⁵ ROBERT Paul, *Le Grand dictionnaire de la langue française*, Tome 2, Paris, Le Robert, 1985, p.710.

administrative : celle du colon ou de la colonie dans le territoire du colonisé (cf. chapitre 2).

L'Algérie est la première conquête de la France en Afrique¹⁰⁶ et marque par conséquent le début de l'entreprise coloniale française sur ce continent. Avant 1830 et bien que sous domination de l'Empire Ottoman (depuis le 17^{ème} siècle), « la régence d'Alger répondait à tous les critères d'un État souverain¹⁰⁷ » note Benjamin Stora, reconnu par de nombreux États, notamment européens, qui avaient donné autorité à des agents diplomatiques permanents pour les représenter auprès du dey¹⁰⁸ d'Alger. En 1830, trois années après le mythique « coup d'éventail¹⁰⁹ » du dey, le gouvernement espère renouer avec les temps napoléoniens et consolider l'influence du pays dans le bassin méditerranéen¹¹⁰. Le 16 mai 1830, une flotte de cinq cent navires part de Toulon. Le débarquement sur les terres algériennes a lieu dans la nuit du 14 juin. Malgré la résistance algérienne, l'acte de reddition d'Alger est signé le 5 juillet : c'est le début de la conquête coloniale française en Algérie.

La colonisation de l'Algérie s'effectue en deux temps. Dans un premier temps, celui de la conquête (à partir de 1830 et de la signature de l'acte de reddition), l'Algérie est aux mains de l'armée coloniale française qui « mène une politique d'effacement des cadres économiques et politiques traditionnels¹¹¹ ». Dans un second temps, à partir de 1871 (après l'insurrection et la défaite de Mokrani), l'Algérie devient le bien quasi-exclusif des colons. Avec l'établissement du code

¹⁰⁶ Mis à part l'existence d'un petit territoire de Gambie contrôlé par la France (pour la première fois) en 1681, la colonisation de l'Algérie marque le début de l'entreprise coloniale française sur le continent africain. Après la conquête de l'Algérie, la France gagnera de nombreux territoires en Afrique du Nord et du Sud : le Sénégal, le Tchad, le golfe de Guinée, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Dahomey (aujourd'hui le Bénin), le Gabon, le Congo, l'Oubangui-Chari (aujourd'hui la République centrafricaine). En 1881, la France déclare le protectorat en Tunisie et en 1912 au Maroc (contrôlant ainsi tous les pays du Maghreb, excepté une petite partie du Maroc alors occupée par l'Espagne). Après la défaite allemande de la Première Guerre mondiale, la France récupère les anciennes colonies du pays vaincu, à savoir une partie du Togo actuel (partagé avec l'Angleterre) et le Cameroun.

¹⁰⁷ STORA Benjamin, *Histoire de l'Algérie coloniale 1830-1954*, Paris, La Découverte, 2004, p.12.

¹⁰⁸ Sous la domination de l'Empire Ottoman, le dey d'Alger désigne le titre des régents d'Alger et de ses environs. Les autres régions algériennes sont dirigées chacune par un bey, directement nommé par le dey.

¹⁰⁹ En 1827, à Alger, le dey Hussein soufflette de son éventail le consul de France, nommé Deval, qui avait refusé de rembourser un prêt. Cet affront est le prétexte souvent cité pour expliquer la conquête de l'Algérie par la France.

¹¹⁰ Après une tentative avortée le 16 mai, la flotte française débarque le 14 juin 1830 sur les côtes algériennes et après un combat violent, dont personne ne connaît le nombre exact de victimes, les troupes françaises mettent le pied sur la terre algérienne.

¹¹¹ STORA Benjamin, *op.cit.* p.19.

de l'indigénat et la mise en place d'un cadre politique spécifique à l'Algérie, les algériens deviennent des sujets coloniaux, et non des citoyens français. Dès 1848, le pays devient un simple prolongement de la métropole par la création de trois départements français en Algérie. Les lois de 1898 et 1900 dotent l'Algérie d'une personnalité civile, d'une assemblée coloniale élue, et d'un budget spécial. Le processus colonial établit une colonie, dans le double sens du terme, c'est-à-dire dans celui d'un « territoire administré par un gouvernement¹¹² » et donc d'un contrôle politique et dans celui de peuplement massif : une « population s'établissant dans un pays conquis¹¹³ » dans l'idée d'en exploiter les ressources (cf. chapitre 2).

b. La dépossession des terres : un préalable à l'émigration

Il semble aujourd'hui impossible de dresser une histoire de l'immigration algérienne en France sans passer par une exploration de sa genèse coloniale tant « l'histoire de l'émigration se confond avec l'histoire de la société rurale, de sa déstructuration¹¹⁴ » permise par l'entreprise coloniale en Algérie. Abdelmalek Sayad et Alain Gillette, dans leur ouvrage *L'Immigration algérienne en France*, analysent la colonisation de l'Algérie par la France comme une rupture, marquant ainsi le point de départ du processus migratoire :

« Les perturbations engendrées en Algérie par l'irruption des colonisateurs ont été profondes ; l'émigration algérienne vers la France en est une des conséquences. S'il fallait fixer une origine à un fait social de l'importance et de l'ancienneté de cette émigration, il y aurait quelque arbitraire à lui assigner une date précise. Mais le projet même de devoir émigrer ne pouvait être conçu sans que se soit produite, condition préalable, une rupture. Ce fût celle provoquée par la colonisation dès sa première manifestation : la

¹¹² IMBS Paul dir., *op.cit.*, p.1060.

¹¹³ *Ibid.*, p.1060.

¹¹⁴ STORA Benjamin, *op.cit.*, p.48.

dépossession des terres. L'espace, clef de voûte de tout l'ordre social fût ainsi le premier rompu¹¹⁵. »

Si l'immigration algérienne, à l'orée de la Première Guerre mondiale, est considérée comme pionnière par beaucoup de spécialistes, « les conditions économiques et sociales qui la rendaient possible, puis nécessaire, ont été mises en place au cours de la période précédente¹¹⁶ ». En effet, avant la conquête de l'Algérie par la France, l'économie algérienne reposait sur deux principes d'indivisibilité et d'inaliénabilité de la terre. Qu'elle soit *melk* (propriété individualisée) ou *arch* (propriété collective), une terre « n'était jamais la possession exclusive d'un individu ou d'un groupe qui auraient pu en disposer et l'aliéner à leur gré¹¹⁷ ». Ce système s'effondre avec la conquête de l'Algérie qui autorise la saisie des terres, notamment *beylik* (les plus prometteuses), puis leur partage et leur distribution aux colons français. Des mesures de cantonnement imposent également leur mise en disponibilité dont la conséquence directe est la mise sur le marché libre des terres algériennes, permettant aux colons de les acheter ou « de s'en emparer¹¹⁸ », grâce à la conception d'un ensemble de lois foncières (cf. chapitre 2), créées au détriment du paysan algérien :

« Le colonisateur mettait en œuvre des instruments juridiques qui correspondaient à une appréhension du temps et de l'espace, à une vision du monde social et politique, à une attitude économique, radicalement étrangère à l'esprit de la société paysanne traditionnelle : c'était donc aux racines mêmes de cette société qu'il s'attaquait¹¹⁹. »

L'occupation par la France des terres algériennes, et le processus de dépossession des sols cultivables ou exploitables pour l'élevage (autour desquels s'était constituée toute l'économie algérienne), va non seulement conduire l'économie traditionnelle et précapitaliste de l'Algérie à la ruine, faire du pays colonisé le

¹¹⁵ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.15-16.

¹¹⁶ CENTRE D'ÉTUDES ANTI-IMPERIALISTES, *Les Immigrés, Contribution à l'histoire politique de l'immigration en France*, Paris, Stock, 1975, p.93.

¹¹⁷ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.17.

¹¹⁸ STORA Benjamin, *op.cit.*, p.23.

¹¹⁹ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.21-22.

terreau d'une émigration massive mais aussi contribuer à briser l'unité paysanne et donc les possibles résistances contre l'État colonial. Ce processus de dépossession des terres, combiné à l'assujettissement des colonisés, deviendra le terreau sur lequel va se fonder l'émigration des Algériens vers la France, différente de ses voisines tunisienne et marocaine, du fait de la différence de nature de la colonisation française dans ces trois pays¹²⁰ :

« La grande majorité des travailleurs en provenance du Maghreb est constituée par les Algériens, surtout du fait de la différence des régimes politiques imposés aux trois pays : “francisation” de l'Algérie mais protectorat en Tunisie et au Maroc, qui n'ont pas connu la même déstructuration du milieu agricole, la même occupation du sol par les colons, conduisant à un exode massif de la force de travail¹²¹. »

L'histoire des mouvements migratoires est d'abord liée à la terre agricole, si bien que les premières vagues d'émigration¹²² de l'Algérie vers la France sont principalement des vagues d'émigration paysanne ou rurale, issues d'une part, « de la dégradation continue, jusqu'à la paupérisation extrême, de l'État social des campagnes¹²³ » et d'autre part de la progression simultanée de la colonisation de la France en Algérie : « extension de ses domaines, renforcement de sa domination et de ses pouvoirs économiques, politiques, administratifs et judiciaires¹²⁴. »

¹²⁰ Le processus colonial en Algérie est différent de celui au Maroc et en Tunisie qui sont placés sous la forme politico-économique du protectorat : la Tunisie, par exemple, reste un pays relevant du ministère des Affaires étrangères.

¹²¹ STORA Benjamin, *op.cit.*, p.48.

¹²² Notons que des vagues migratoires importantes à l'intérieur même de l'Algérie sont repérables dans les premières années et décennies de la colonisation. Également liées à la déstructuration de la société rurale algérienne et à la dépossession des terres agricoles, les paysans algériens ont tendance à rejoindre les grandes villes afin d'y travailler.

¹²³ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.18.

¹²⁴ *Ibid.*, p.18.

c. Colonisation et immigration : les pionniers

Selon Abdelmalek Sayad, l'émigration algérienne vers la France débute « pour ne plus jamais s'arrêter¹²⁵ » dans les cinq ou six premières décennies de la colonisation. Dès le début du processus colonial en Algérie, l'un des objectifs est en effet « d'assurer l'assujettissement absolu et complet des liens et de la force de travail de sa population aux besoins et intérêts de la colonisation¹²⁶ ». Si les premières vagues migratoires de l'Algérie vers la France sont mal connues, en particulier avant la Première Guerre mondiale, il semble que les pionniers étaient essentiellement des convoyeurs : des paysans kabyles étaient alors chargés d'accompagner les bestiaux circulant de l'Algérie vers Marseille. Abdelmalek Sayad et Alain Gillette notent également la présence de quelques ouvriers agricoles, de quelques colporteurs et de quelques petits marchands forains¹²⁷.

Ce n'est qu'à partir du recensement de 1872, selon Catherine Wihtol de Wenden, dans son ouvrage *Les Immigrés et la politique*¹²⁸, que l'on mentionne pour la première fois des migrants originaires d'Algérie comme des marchands ambulants. À cette date, la France est déjà un pays de forte immigration avec un peu plus de 700.000 étrangers (principalement frontaliers) présents en France. Cependant, les flux migratoires algériens restent encore des phénomènes marginaux. Au recensement de 1901, sur un million d'étrangers présents en France, on ne voit apparaître à peine que quelques centaines de travailleurs algériens. Le code de l'indigénat (cf. chapitre 2) soumettait en effet chaque déplacement à une autorisation préalable. Les marchands de bestiaux obtinrent la suppression partielle de ce permis de voyage (par la loi du 24 décembre 1904) puis de l'autorisation de sortie (par une circulaire du 28 janvier 1905). Ceci permet notamment aux convoyeurs d'émigrer vers Marseille : « ils furent bientôt suivis de colporteurs, de domestiques et d'ouvriers attachés à des Français rentrant en métropole¹²⁹. » L'immigration algérienne devient très vite une immigration endogène, liée à des causes internes au territoire national (Algérie comprise). En 1906-1907, on fait venir plusieurs centaines de travailleurs kabyles pour briser les

¹²⁵ SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.21.

¹²⁶ STORA Benjamin, *op.cit.*, p.20.

¹²⁷ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*

¹²⁸ WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, p.20.

¹²⁹ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.40.

grèves d'ouvriers italiens dans les raffineries de Marseille ; ils seront ensuite réaffectés dans les usines parisiennes. Au même moment, plusieurs industries et mines firent venir des travailleurs algériens pour pallier le manque de main-d'œuvre.

Selon une enquête officielle menée par les préfetures françaises et présentée par Benjamin Stora dans *Les immigrés algériens en France*¹³⁰, il existe en 1912 entre 4.000 et 5.000 algériens employés en France, répartis dans les trois grands pôles industriels de l'époque : environ 2.000 à Marseille, entre 1.500 et 1.700 dans les mines et la sidérurgie du Nord, et le reste dans la région parisienne (raffineries, chantiers du métropolitain, etc.). Ces trois pôles industriels deviendront en quelques années et décennies les trois grands centres d'enracinement de l'immigration algérienne en France. Leur nombre ne cessera d'augmenter jusqu'à la guerre de 1914, date à laquelle les travailleurs coloniaux, et en particulier les Algériens, seront appelés à pallier aux manques liés à la guerre, à l'arrière des fronts et surtout dans les industries françaises. Cette logique d'une main-d'œuvre immigrée de complément nécessaire en période de crise définira l'ensemble de l'immigration à venir.

L'immigration algérienne vers la France, issue d'une domination à la fois politique, idéologique, administrative et culturelle inhérente au fait colonial, est une immigration « commandée¹³¹ », rendue disponible par le processus colonial qui transforme les Algériens en « émigrés potentiels¹³² », destinés avant tout à servir les intérêts de la France, que cela soit dans les secteurs économiques stratégiques ou pendant les périodes de conflits. Les conditions de l'émigration des Algériens vers la France étant réalisées, le mouvement est amorcé : il va s'amplifier et s'auto-entretenir durant tout le XXème siècle.

¹³⁰ STORA Benjamin, *Ils venaient d'Algérie, L'Immigration algérienne en France 1912-1992*, s.l, Arthème Fayard, 1992.

¹³¹ SAYAD Abdelmalek, « L'immigration algérienne en France, une immigration exemplaire », in COSTA-LASCOUX Jacqueline et TEMIME Émile dir., *Les Algériens en France, Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985, p.23.

¹³² SAYAD Abdelmalek, « L'immigration algérienne en France, une immigration exemplaire », in COSTA-LASCOUX Jacqueline et TEMIME Émile dir., *Les Algériens en France, Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985, p.23.

2. Les travailleurs coloniaux

Dans son *Introduction à la chronologie d'une histoire politique et sociale*¹³³, Benjamin Stora distingue quatre flux migratoires entre l'Algérie et la France, repérables durant la période 1914-1962. La première impulsion migratoire est en lien direct avec la Première Guerre mondiale, période pendant laquelle la France recrute des milliers de travailleurs et soldats coloniaux. La seconde correspond à la période d'Entre-deux guerres, pendant laquelle les travailleurs algériens seront appelés à participer aux efforts de reconstruction. Le troisième mouvement intervient pendant et juste après la Seconde Guerre mondiale : les immigrés sont, pendant cette période, à la fois un recours en temps de guerre et une main-d'œuvre nécessaire au redressement économique d'après-guerre. Enfin, un « dernier » flux se distingue nettement pendant la période de la guerre d'Algérie. L'immigration algérienne coloniale est, selon ce schéma, directement liée aux événements politico-économiques français. C'est également durant cette période, entre la Première Guerre mondiale et l'accession de l'Algérie à l'indépendance, que l'immigration algérienne ancre véritablement ses racines, les plus solides, sur le territoire français.

a. La Première Guerre mondiale : une main-d'œuvre de complément

Durant toute la première moitié du XX^e siècle, la politique migratoire et coloniale de la France va, dans un premier temps, considérer l'immigré algérien comme une main-d'œuvre temporaire de complément, particulièrement utile lors de périodes exceptionnelles. Dans cette conception, la Première Guerre mondiale (1914-1918) agit comme un véritable tournant. Les travailleurs immigrés sont alors recrutés pour remplacer les ouvriers français partis au front ou encore tués pendant la guerre et pour participer directement aux combats :

« Voilà l'État recruteur, importateur, placeur et contrôleur de la main d'œuvre coloniale [...] Le plus grand nombre est employé dans les

¹³³ STORA Benjamin, « Introduction à la chronologie d'une histoire politique et sociale », in STORA Benjamin, *Aide-mémoire de l'immigration algérienne*, Paris, CIEMI/L'Harmattan, 1992, p.9-29.

établissements publics ou privés qui fabriquent du matériel et des munitions, dans les ateliers de l'intendance, dans les transports, les mines, les usines à gaz, les services de voirie des villes, et surtout, dans les travaux de terrassement à l'arrière et au front¹³⁴. »

Si, au tout début des hostilités, la fermeture de certaines usines et le ralentissement de l'économie générale de la France avaient contribué au retour d'environ 6.000 immigrés, très vite, avec la mobilisation d'une bonne partie de la population masculine, la demande de main-d'œuvre ne cesse d'augmenter : c'est en particulier pour les « usines d'armement, fabriques de munitions, ateliers de l'intendance, transports, mines, creusement de tranchées de deuxième ligne, que l'on fit appel aux immigrés¹³⁵ ». L'État français recrute essentiellement une immigration de relais, mais qui n'en reste pas moins massive. Pendant la durée de la guerre et en fonction des besoins ressentis sur le sol métropolitain, les départs de travailleurs coloniaux de l'Algérie vers la France ne cesseront pas. Dès le 15 juillet 1914, le parlement français supprime le permis de voyage pour les Français Musulmans d'Algérie (FMA). Par l'intermédiaire du « Service des travailleurs coloniaux¹³⁶ », créé en 1916 au sein du ministère de la Guerre, l'État français recrute directement au Maghreb la main-d'œuvre nécessaire. Dans un décret datant du 14 septembre 1916 (publié au *Journal officiel* le 17 septembre de la même année), relatif au recrutement de travailleurs indigènes en Algérie (cf. annexe 1), le ministère de l'Intérieur définit ainsi les contours du recrutement des travailleurs indigènes :

« Article premier : Il est constitué en France des formations de travailleurs indigènes, recrutés en Algérie et destinés à participer soit aux travaux agricoles, soit à ceux des usines ou de toute autre exploitation industrielle ou

¹³⁴ STORA Benjamin, *Ils venaient d'Algérie, L'Immigration algérienne en France 1912-1992*, s.l., Arthème Fayard, 1992, p.14.

¹³⁵ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.18.

¹³⁶ Le décret du 14 septembre 1916 permet de créer le Service des travailleurs coloniaux chargé d'organiser le recrutement de la main-d'œuvre indigène en Indochine, Chine et Afrique du Nord.

commerciale travaillant pour la défense nationale. Ces indigènes ne participeront, en aucun cas, à des opérations de guerre¹³⁷. »

Contrairement à ce qui est écrit dans le premier article du décret, quatre contingents de travailleurs sont ainsi levés entre le mois de septembre et la fin de l'année 1916 : le premier de 2.500 hommes, les trois autres de 5.000 hommes chacun, destinés à remplacer les travailleurs français mobilisés à l'intérieur des secteurs stratégiques de production. En 1914, ils sont 70.000 à être recrutés pour servir les intérêts de l'économie française, puis 20.000 en 1915, 30.000 en 1916, 35.000 en 1917, selon les chiffres rapportés par Catherine Wihtol de Wenden¹³⁸. Mais ces chiffres ne tiennent pas compte des indigènes mobilisés sous les drapeaux. Au total, il y eut environ 240.000 Algériens mobilisés ou réquisitionnés, dont une grande partie de soldats¹³⁹.

b. L'Entre-deux guerres : une consolidation des flux

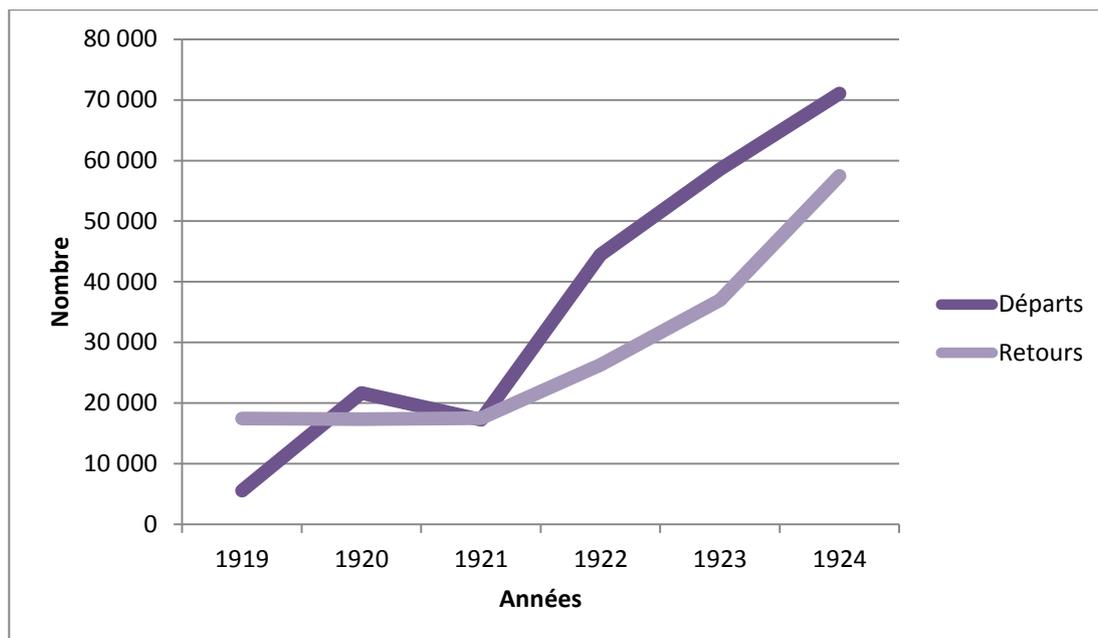
À la fin de la guerre, « le courant migratoire et le processus d'intégration des paysans prolétarisés au salariat métropolitain étaient définitivement amorcés¹⁴⁰ ». Après une brève période où les soldats et travailleurs coloniaux sont rapatriés, l'État français et le patronat vont une nouvelle fois encourager l'immigration afin de pallier aux manques : les travaux de reconstruction et les besoins industriels du pays (accrus par les pertes humaines de la guerre) exigent la présence d'une importante main-d'œuvre. Entre 1919 et 1924, plusieurs grands flux de travailleurs traversent donc la Méditerranée :

¹³⁷ Cf. annexe 1 : Ministère de l'Intérieur, *Décret et instructions relatifs au recrutement de travailleurs indigènes en Algérie*, 14 septembre 1916. Source Gallica/Bibliothèque Nationale de France. Document téléchargé le 1^{er} novembre 2011 : ftp://ftp.bnf.fr/562/N5624942_PDF_1_-_1DM.pdf

¹³⁸ WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, p.30.

¹³⁹ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.50.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p.50.



Graphique 1 : Mouvements migratoires entre l'Algérie et la France (1919-1924)¹⁴¹

Entre 1920 et 1924, on observe les premiers grands flux massifs de travailleurs algériens vers la France et cela même si les départs sont compensés par un nombre important de retours. Un pic est repérable en 1922 avec 44.466 départs vers la France contre 26.289 retours, qui s'accroît au cours des années suivantes : 58.586 départs contre 36.990 retours en 1923 et 71.028 départs contre 57.467 retours en 1924. La demande importante de la France durant l'Entre-deux guerres combinée à une économie algérienne qui subit également les conséquences de la guerre (en plus d'une série de mauvaises récoltes) poussent donc les Algériens à partir massivement vers la France. Tout au long des années 1920, le chiffre de travailleurs immigrés présents en France est maintenu à environ 100.000 individus (ce qui comprend les recrutements par l'État et l'immigration libre) dont près de la moitié dans la région parisienne. Élément nouveau : l'émigration cesse alors de provenir uniquement de Kabylie et s'étend à d'autres régions algériennes. L'immigration algérienne est alors uniquement composée d'hommes seuls, recrutés parmi les paysans sans emploi ou à qui les colons ont confisqué les terres : « laissant femmes et enfants au pays, ce sont des hommes seuls, paysans déclassés, qui arrivent en France, ne vivant là que pour retourner un jour dans la

¹⁴¹ Source (chiffres) : Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale 1830-1954*, Paris, La Découverte, 2004, p.47.

ville, le douar, la campagne d'origine¹⁴². » Le « paysan prolétarisé¹⁴³ » fait alors l'apprentissage du travail salarié dans les usines françaises : en quelques années, on voit se dessiner à l'intérieur de Paris, dans la région parisienne et dans les grandes villes industrielles françaises, des quartiers algériens et maghrébins, toujours à proximité du lieu de travail et des usines¹⁴⁴.

Main-d'œuvre potentielle utilisée pour la reconstruction de la France en ruine et pour le développement industriel, les indigènes n'en restent pas moins le recours humain possible en temps de guerre. L'État français prévoit en effet, par l'intermédiaire du ministère du Travail « un ensemble législatif et administratif mis au point durant l'Entre-deux guerres, toujours à partir d'une réflexion sur l'expérience du premier conflit mondial¹⁴⁵ ». Ainsi, en 1926, le ministère du Travail prévoit la création d'un service de Main-d'œuvre Indigène (la MOI) et en 1934, une nouvelle instruction prévoit l'acheminement et l'organisation des travailleurs coloniaux en compagnies et formations, basées en métropole : avant la déclaration de guerre en 1939, il existe déjà quatre divisions nord-africaines en France.

Plusieurs événements vont pourtant contribuer à freiner les flux migratoires. Les colons et l'administration coloniale, en Algérie, tentent d'entraver les départs : le certificat de travail, le certificat médical, et la carte d'identité comme préalables au départ, abandonnés pendant un moment, seront à nouveau exigés en 1924. Dès 1925, il n'y a plus que 25.000 départs (contre plus de 70.000 l'année précédente). Malgré une tentative d'annulation de cette circulaire par le conseil d'État en 1926, qui n'aboutira pas, les départs resteront subordonnés à ces autorisations et cela jusqu'au 17 juillet 1936, date à laquelle toutes ces mesures de restriction de la circulation seront abolies. La crise de 1929 combinée à un décret interdisant l'entrée des travailleurs algériens sur le sol métropolitain freinent pendant une courte période le mouvement migratoire qui reprendra cependant rapidement. Dès 1930, on comptabilise environ 40.000 départs par an.

¹⁴² STORA Benjamin, *Histoire de l'Algérie coloniale 1830-1954*, Paris, La Découverte, 2004, p.48.

¹⁴³ STORA Benjamin, *op.cit.*, p.48.

¹⁴⁴ À Paris, les Algériens se regroupent par exemple dans les quartiers ouvriers des 13^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}. En banlieue parisienne, ils s'installent dans la petite couronne parisienne nord et nord-ouest : Saint-Ouen, Aubervilliers, Saint-Denis, Gennevilliers, Asnières, Boulogne, Clichy, Colombes, etc.

¹⁴⁵ STORA Benjamin, *Ils venaient d'Algérie, L'Immigration algérienne en France 1912-1992*, s.l., Arthème Fayard, 1992, p.76.

Selon Abdelmalek Sayad et Alain Gillette, cette période « fut une phase essentielle de consolidation des flux¹⁴⁶ » si bien que durant l'Entre-deux guerres, « l'immigration algérienne avait déjà adopté nombre de ses caractéristiques actuelles¹⁴⁷ ». Un rôle spécifique aux immigrés et une répartition selon les branches sont désormais fixés : les Algériens sont principalement employés dans la métallurgie, l'industrie chimique, le caoutchouc, le bâtiment ou encore les raffineries. Une grande partie des Nord-africains (plus des quatre cinquièmes) occupent en 1937 des postes de manœuvres. Pendant cette période d'Entre-deux guerres, l'immigration est essentiellement une immigration de travail (92 personnes sur cent sont actives). Une fois la quarantaine atteinte, un grand nombre d'immigrés repartent alors vers l'Algérie : cela n'entraîne pas véritablement de baisse dans la présence de l'immigration car les flux se renouvellent constamment.

c. Une main-d'œuvre utile à la reconstruction

À l'orée de la Seconde Guerre mondiale, on observe, comme à chaque période de crise, un reflux des travailleurs immigrés : les retours volontaires en Algérie se multiplient et dès 1940, un arrêté du Gouverneur général d'Algérie supprime la liberté de circulation rétablie en 1936. Ce blocage des départs entraîne une modification des procédures de recrutement : ils sont subordonnés à l'autorisation préalable du Gouvernement général d'Algérie. Le service de la Main-d'Œuvre Indigène (MOI) est désormais contraint de passer par lui pour recruter. En plus des quatre divisions nord-africaines déjà présentes sur le sol français, le service de la MOI demande l'envoi de contingents de plusieurs milliers de travailleurs algériens « pour les chemins de fer et les industries, groupés en formations paramilitaires, compagnies de 500 hommes commandées par officiers et sous-officiers¹⁴⁸ ». En 1940, l'État français organise leur rapatriement. En 1941, les courants migratoires sont presque stoppés. En 1942, il

¹⁴⁶ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.55.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p.55.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p.57-58.

n'y a plus, en région parisienne, que le cinquième des effectifs immigrés d'avant-guerre. En 1946, on ne compte plus que 22.000 travailleurs algériens environ.

Pourtant, la fin de la Seconde Guerre mondiale marque deux tournants majeurs. Le premier a lieu le jour même où la France fête sa Libération, le 8 mai 1945, avec les émeutes nationalistes de Sétif et Guelma¹⁴⁹, annonçant les prémices de la future guerre d'Algérie. Le second est une nouvelle prise en charge administrative de l'immigration par l'État français, qui crée en 1945 l'Office National de l'Immigration (ONI) possédant le monopole sur le recrutement en France des travailleurs étrangers (cf. chapitre 1.II). Pour la seconde fois, l'acquisition d'une main-d'œuvre de masse se fait urgente en raison de la reconstruction indispensable d'après-guerre. La liberté de circulation devient totale à partir de 1946 et en dehors de dispositions particulières prises pendant la guerre d'Algérie, la régulation des flux migratoires est entièrement subordonnée aux fluctuations de l'économie française :

« Comme en 1918, les nécessités de la reconstruction en France vont entraîner, après 1945, une importation massive de main-d'œuvre algérienne. On peut estimer à 100.000 environ les travailleurs algériens du bâtiment et de la métallurgie. Ces travailleurs sont concentrés dans la région parisienne, dans le Nord et l'Est, ainsi que dans les régions de Marseille et de Lyon¹⁵⁰. »

En 1947, on assiste à 746.000 entrées de travailleurs algériens contre 561.000 retours. Le recensement de 1954, bien qu'imprécis¹⁵¹, dénombre 212.000 travailleurs algériens, soit dix fois plus qu'en 1946.

Encouragés par les regroupements familiaux, les femmes et les enfants viennent rejoindre maris et pères. Entre mai 1952 et mai 1953, une centaine de familles, en moyenne, franchit chaque mois la Méditerranée. À la fin de l'année 1954, 6.000 familles algériennes résident en France. L'immigration familiale est amorcée

¹⁴⁹ De nombreux français sont massacrés lors de ces émeutes nationalistes. L'armée française intervient alors en réprimant les musulmans d'Algérie de façon sanglante : il y aura plusieurs milliers de morts.

¹⁵⁰ CENTRE D'ÉTUDES ANTI-IMPERIALISTES, *op.cit.*, p.99.

¹⁵¹ L'imprécision des chiffres avant l'indépendance de l'Algérie est liée au fait qu'il est difficile de savoir, à travers les recensements de population ou les statistiques publiées par l'État, qui était considéré comme Algérien ou Français.

mais, en parallèle, le logement devient un réel problème : devant le refus des autorités françaises de transformer ce marché de main-d'œuvre en immigration de peuplement, les seules habitations disponibles se trouvent dans les bidonvilles, lorsqu'on ne désire pas être hébergé chez des compatriotes. L'État, craignant plus que jamais le soutien de l'immigration aux nationalistes, renforce la présence policière autour de ces bidonvilles, et l'accentuera dès le début de la guerre d'Algérie. Tant que possible, le gouvernement français n'autorisera qu'une immigration de travailleurs, ou tentera par tous les moyens de garder ces travailleurs isolés.

d. La guerre d'Algérie : l'essor de l'immigration ?

Présenter la guerre d'Algérie comme l'essor de l'immigration algérienne en France paraît reposer sur un paradoxe. Pourquoi les immigrés décideraient-ils de partir travailler dans un pays qui leur fait la guerre ? Pourtant, il suffit de regarder les chiffres, même s'ils sont à prendre avec de grandes précautions, pour se rendre compte de l'augmentation de la présence des travailleurs algériens en France.

En effet, pendant toute la période de la guerre, les mesures de contrôles médicaux ou policiers aux frontières réduisent les départs de l'Algérie vers la France mais réduisent encore plus considérablement les retours. Les recensements de 1954 et de 1962 dénombrent respectivement 211.675 et 350.384 Algériens en France. Le ministère de l'Intérieur quant à lui, dénombre environ 436.000 Algériens présents sur le sol français à la fin de la guerre d'Algérie. Selon les différents chiffres annoncés, la population algérienne aurait donc doublé en huit ans, exactement la durée de la guerre.

Comme durant toute période de guerre, l'immigration algérienne sera une nouvelle fois encouragée par l'État français dans le but de remplacer les « nationaux » partis combattre en Algérie. La seule différence réside dans l'analyse des économies française et algérienne de l'époque. La France, en pleine période des Trente Glorieuses, se trouve dans un essor économique sans précédent. À l'inverse, l'économie algérienne est désastreuse. Les immigrés algériens, tout en continuant à faire tourner la machine industrielle française,

permettent également d'en faciliter la modernisation. Cette période de 1954 à 1962 correspond à une forme de « professionnalisation » de l'émigration. De moins en moins temporaire, de plus en plus longue, voire permanente, l'immigration n'est plus uniquement subordonnée au besoin de main-d'œuvre du pays d'immigration, elle est également le produit du pays d'émigration : « les causes du départ n'étaient plus conjoncturelles, mais désormais endémiques, constantes, structurelles¹⁵². » Environ un million d'hommes en âge d'avoir une activité salariée sont sans emploi en Algérie et la moitié des salariés travaille moins de deux cent jours par an. L'économie désastreuse, le manque d'emploi et la pression démographique qui pèse lourdement sur le chômage, conduiront des centaines de milliers d'Algériens à quitter le pays pour trouver en France un emploi durable :

« De 1954 à 1960, seuls 45.000 emplois industriels nouveaux sont créés, dont 25.000 dans le secteur du bâtiment-travaux publics. La pression démographique vient aggraver le processus conduisant au chômage. La population des Algériens musulmans passe de 4.890.000 à 8.800.000 en 1954. La population masculine active augmente de 385.000 hommes, ce qui revient à dire qu'il aurait fallu créer, dès 1955, 70.000 emplois nouveaux pour les jeunes en âge de travailler. Comme c'est loin d'avoir été le cas, l'immigration est devenue la seule planche de salut¹⁵³. »

Pendant la durée de la guerre, les travailleurs algériens immigrèrent surtout dans les quatre grands pôles industriels de l'époque : la région parisienne est le premier d'entre eux (130.000 travailleurs algériens rien que pour le département de la Seine), le Nord de la France et en particulier l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing (charbon et industrie lourde), la région lyonnaise et enfin la région marseillaise.

L'indépendance de l'Algérie, en 1962, n'entraîne pas de rupture dans le processus migratoire même s'il s'effectue dans un contexte profondément modifié du fait de la décolonisation : « alors qu'avec la guerre d'indépendance s'achevait

¹⁵² GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.62.

¹⁵³ STORA Benjamin, *Les Immigrés algériens en France, Une histoire politique 1912-1962*, Paris, Fayard, 2009, p.144.

la domination de l'Algérie par la puissance coloniale, l'émigration, devenue ainsi une donnée structurelle, stable, durable, de la société algérienne, survivait à sa cause première¹⁵⁴. » L'immigration algérienne avait désormais défini ses contours spécifiques et continuera à se développer massivement jusqu'à la décennie suivante.

3. La génération de l'indépendance : une immigration installée

Les mois et les années qui suivent l'indépendance représentent les plus grandes vagues d'émigration/immigration. Entre 1962 et 1973 (date de la suspension de l'émigration par le gouvernement algérien) et même après, l'émigration algérienne vers la France, comme le notent Alain Gillette et Abdelmalek Sayad, « poursuit son cours tel qu'il avait été tracé par son histoire passée¹⁵⁵ ». Les Accords d'Évian du 18 mars 1962 ne freinent pas ce flux migratoire mais au contraire l'autorisent en établissant la libre circulation entre les deux pays désormais souverains (cf. chapitre 2). Dans les années 1960 et 1970, l'immigration algérienne se poursuit à un rythme soutenu et garde en grande partie son caractère d'immigration de travail. Mais peu à peu, avec l'espoir du retour qui s'envole, l'immigration change de nature : plus familiale, plus pérenne, l'immigration temporaire se transforme en immigration permanente.

a. Une immigration de masse

Entre 1962 et 1968, la France accueille 14 % d'étrangers supplémentaires avec, selon Catherine Wihtol de Wenden, « une baisse des effectifs italiens et polonais et un essor des effectifs algériens et portugais¹⁵⁶ » qui constituent à eux seuls un tiers du total des travailleurs immigrés en 1968. Entre septembre et novembre 1962, on comptabilise 91.744 entrées dans l'hexagone, contre 45.043 retours. La communauté algérienne de France augmente donc de plus de 46.000

¹⁵⁴ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.63.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p.86.

¹⁵⁶ WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1988, p.146.

personnes en un peu plus d'un mois. En 1963, on compte environ 262.000 départs de l'Algérie vers la France, 269.000 l'année suivante. Même les accords et les mesures de restrictions des flux adoptés par les deux États n'empêchent en rien ces mouvements : au printemps 1965, on comptabilise 600.000 Algériens en France, répartis principalement dans les régions à forte expansion économique. L'immigration étrangère poursuit donc son rythme élevé : l'immigration algérienne, elle, en passant de 474.000 personnes en 1968, 800.000 en 1972, 846.000 en 1974, puis 830.000 en 1978 est de loin (avec l'immigration portugaise) l'immigration la plus massive¹⁵⁷.

Comme pour la période précédente, l'immigration est le produit d'une logique répulsive et attractive. L'Algérie se remet difficilement de la guerre et l'émigration devient une nécessité plus qu'un choix : la main-d'œuvre algérienne n'a alors « pour échapper au chômage et à une perte sensible de revenus, d'autre choix que l'émigration¹⁵⁸ ». Selon René Gallissot, « il y a même concordance, avant et après l'indépendance algérienne, entre ce qui se passe en France et en Algérie¹⁵⁹ ». L'Algérie, en 1962, est un pays dévasté économiquement tandis que l'industrie française, en pleine période des Trente Glorieuses, manque cruellement de main-d'œuvre, ce qui entraîne une arrivée massive de travailleurs sur le sol français, contre un nombre beaucoup moins important de retours¹⁶⁰. La nature de l'immigration change pourtant considérablement entre l'indépendance de l'Algérie et le début des années 1970. L'immigration temporaire de complément¹⁶¹ (utilisée en période de crise comme la guerre) se transforme en effet en immigration permanente de « substitution¹⁶² », notamment parce que des

¹⁵⁷ Pour les chiffres, voir : WIHTOL DE WENDEN Catherine, *Les Immigrés et la politique, Cent cinquante ans d'évolution*, Paris, Presses de la Fondation nationale de Sciences Politiques, 1988.

¹⁵⁸ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *L'Immigration algérienne en France*, Paris, Éditions Entente, 1976, p.92.

¹⁵⁹ GALLISSOT René, « Emigration coloniale, immigration post-coloniale : le mouvement de va-et-vient entre l'Algérie et la France depuis les origines anticipatrices de la mobilisation des travailleurs coloniaux », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, n 20, Centre national de la recherche scientifique/Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (CRESM), Paris, Éditions du CNRS, 1982, p.46.

¹⁶⁰ Les retours en Algérie à la fin de la guerre ne sont pas très importants, même si de nombreux Algériens résidant en France pendant la guerre rentreront pour former les nouveaux cadres du FLN en Algérie.

¹⁶¹ La main-d'œuvre de complément agit en « complément » de la main-d'œuvre nationale, lors d'événements politiques ou sociaux (comme la guerre ou encore les problèmes démographiques), lorsque celle-ci s'avère insuffisante.

¹⁶² La main-d'œuvre dite de « substitution » est un phénomène non plus conjoncturel mais structurel. Moins liée à la conjoncture économique du pays d'immigration, la main-d'œuvre de

secteurs entiers importants pour l'économie française se retrouvent délaissés par les français. L'émigration algérienne fournit désormais « la main-d'œuvre de base et non plus seulement l'appoint ou une contribution marginale et diffuse comme antérieurement¹⁶³ ».

Les travailleurs (manœuvres ou ouvriers spécialisés) sont concentrés dans certains secteurs stratégiques (bâtiment, travaux publics, métallurgie et sidérurgie) dans les échelons bas de chaque profession, ce qui a comme conséquence de libérer des postes plus élevés : « ce faisant, cette main-d'œuvre étrangère peu qualifiée fait sauter des goulots d'étranglement de la production causés par la répulsion pour des emplois frustrés et pénibles¹⁶⁴. » Cette demande pour une main-d'œuvre destinée à travailler dans des secteurs et dans des postes particuliers « s'auto-entretient et se renforce¹⁶⁵ », selon Bernard Granotier, par deux phénomènes conjoints : des conditions de travail fortement dégradées auxquelles l'ouvrier français ne veut plus souscrire et l'existence d'un racisme diffus qui expliquerait que ces postes soient ainsi délaissés par les Français ne voulant pas ou peu côtoyer les travailleurs immigrés. Les travailleurs immigrés sont devenus irremplaçables et plus que jamais nécessaires au développement économique français.

Les immigrés algériens restent intrinsèquement liés à leur condition et à leur statut de travailleur. Au début des années 1970, et alors qu'une crise économique gagne la France, l'opinion publique française a tellement assimilé les immigrés algériens, et plus largement maghrébins, à ce statut « à la mesure de leurs États de service¹⁶⁶ », qu'il lui paraît impossible qu'ils soient au chômage. Cette « figure emblématique¹⁶⁷ » de l'Algérien comme travailleur immigré rentre pourtant en contradiction avec la réalité des chiffres qui désignent le taux d'activité des travailleurs immigrés. Durant les années 1960 et 1970, si l'immigration algérienne continue de s'accroître de façon exponentielle, la part des actifs algériens diminue considérablement. Alors que le taux d'activité des travailleurs algériens était de

substitution travaille dans les emplois délaissés ou les moins enviés. Voir : GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *L'Immigration algérienne en France*, Paris, Éditions Entente, 1976, p.19.

¹⁶³ GALLISSOT René, *op.cit.*, p.46.

¹⁶⁴ GRANOTIER Bernard, *Les Travailleurs immigrés en France*, Paris, Maspéro, 1979, p.222.

¹⁶⁵ GRANOTIER Bernard, *op.cit.*, p.222.

¹⁶⁶ STORA Benjamin, « Algériens, des bras pour la France », in *Le Monde*, 23-24 février 1997, p.12.

¹⁶⁷ PITTI Laure, « La main-d'œuvre algérienne dans l'industrie automobile (1945-1962) ou les oubliés de l'histoire », in *Hommes et Migrations*, n°1263, Septembre/octobre 2006, p.47.

64 % au moment de la signature des Accords d'Évian, il s'écroule au cours des années suivantes : 54 % en 1968, 44,1 % en 1975¹⁶⁸.

Les flux migratoires entre l'Algérie et la France s'établissaient auparavant selon un principe de rotation : l'immigration de complément était destinée, une fois le travail effectué, à retourner dans le pays d'origine. Avec la transformation d'une immigration complémentaire en une immigration de substitution au cours des années 1960 et 1970, le séjour des travailleurs immigrés tend à se faire plus pérenne. En effet, si au lendemain de l'indépendance, l'immigration algérienne garde encore le caractère dominant d'une immigration de travail, destinée à retourner un jour dans le pays d'origine, cela tend à s'amoinrir dans la période 1962-1974. Alors qu'« au recensement de 1968, 30 % des Algériens comptaient déjà entre 8 et 17 ans de séjours en France¹⁶⁹ », les séjours ne s'entrecoupent plus autant de retours au pays et se rallongent : « de solution provisoire, l'émigration devint, pour beaucoup, la solution permanente, sinon définitive¹⁷⁰. » Cette transformation d'une immigration provisoire en immigration permanente s'explique également par l'augmentation de l'immigration familiale : « la proportion croissante des épouses et des enfants montre que le séjour en France ne sera plus occasionnel mais durable¹⁷¹. »

b. Entre illusion du provisoire...

Après l'indépendance et avec le développement de l'immigration familiale et des regroupements, c'est la nature même de l'immigration qui mute. Nommée par Abdelmalek Sayad comme « le troisième âge de l'émigration¹⁷² », l'immigration algérienne en France s'établit, dans un pied de nez symbolique à l'histoire, comme une « colonie algérienne en France¹⁷³ ». Malgré l'illusion du retour qui perdure, chez les immigrés comme dans les discours officiels des deux États, l'immigration algérienne en France tend à s'installer de façon permanente.

¹⁶⁸ SIMON Jacques dir., *L'Immigration algérienne en France, De 1962 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2002, p.68.

¹⁶⁹ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.62.

¹⁷⁰ *Ibid.*, p.62.

¹⁷¹ SIMON Jacques dir., *op.cit.*, p.25.

¹⁷² SAYAD Abdelmalek, « Les Trois âges de l'émigration algérienne en France », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.15, Juin 1977, p.59-79.

¹⁷³ *Ibid.*, p.76.

Comme l'explique Abdelmalek Sayad, dans son article « Les Trois âges de l'émigration algérienne en France », les immigrés algériens ont eu tendance, dès les premières vagues, à reconstituer en France une communauté algérienne. Le regroupement, notamment par le logement à proximité des usines, permet alors à chaque nouvel immigré de retrouver dès son arrivée une communauté établie, formée d'émigrés plus anciens. C'est à l'intérieur de cette communauté que s'exercent la solidarité et l'entraide entre anciens et nouveaux venus :

« Parce que la tradition d'émigration lui a permis de tisser, en son propre sein, un réseau de liens de solidarité sans lequel il lui eût été impossible de se perpétuer, la communauté émigrée est en quelque sorte assurée de pouvoir trouver en elle-même toutes les conditions de sa propre cohésion. Recherche de l'emploi, assistance durant le chômage et la maladie, devant la mort ou l'accident, devant les difficultés non seulement matérielles mais surtout morales, tous ces mécanismes de solidarité agissent à leur tour comme de puissants facteurs de cohésion¹⁷⁴. »

Par cette recréation d'une communauté algérienne en France, où des individus sont réunis dans un même lien au pays d'origine, mais aussi selon des conditions socio-économiques et en fonction d'un patrimoine culturel, politique et religieux commun, les bases de l'installation définitive sont en quelque sorte posées même si l'illusion du provisoire perdure de manière paradoxale. Le groupe, comme le décrit Sayad, « adapte à la condition d'immigré¹⁷⁵ » mais c'est également par son intermédiaire que se renforcent les liens avec le pays d'origine : « alors même que chaque émigré à la conviction d'être objectivement engagé dans une condition qui ne peut que durer, il ne continue pas moins à vivre cette condition avec le sentiment du provisoire¹⁷⁶. »

Selon Ahsène Zehraoui, il existe même une forme de « dissimulation du permanent dans le provisoire¹⁷⁷ », entretenue au fil de l'histoire par les immigrés eux-mêmes et par les pays d'émigration et d'immigration. Le retour était à

¹⁷⁴ *Ibid.*, p.76-77.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p.77.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p.77.

¹⁷⁷ ZEHRAOUI Ahsène, « Le retour : mythe ou réalités », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. 20, 1981, Paris, Éditions du CNRS, p.231.

l'origine, pour les émigrés, un préalable au départ. On part uniquement dans l'idée d'un retour futur ; c'est là toute la logique d'une émigration de type conjoncturelle ou économique. Dans le cas contraire, « le non-retour ou la non réussite du retour constituent donc un échec de la logique même qui a présidé au départ¹⁷⁸ ». L'Algérie et la France, après l'indépendance, ont également entretenu ce mythe du retour. La politique migratoire française, subordonnant les entrées de travailleurs au gré des enjeux économiques et leur temps de présence à la durée des certificats de résidence ou de travail, considère déjà l'éventualité d'un retour lorsqu'il réclame des « bras » pour ses industries. Même chose pour le gouvernement algérien, en particulier au moment de la suspension de l'émigration en 1973, qui fait du retour de ses ressortissants l'une des priorités du discours officiel. Tout au long des années 1960 et 1970, un ensemble de mesures politiques et juridiques fait de l'émigré/immigré un « retourné potentiel¹⁷⁹ », voire un objet de chantage. Si le discours des deux États s'évertue à proclamer l'émigration/immigration comme provisoire, elle ne l'est jamais réellement. Les chiffres sur l'augmentation de l'immigration algérienne en France contribuent à le prouver : les retours ne sont jamais (ou presque jamais) aussi importants que les entrées, ne serait-ce que parce que la conjoncture économique en Algérie est rarement aussi favorable aux retours que ne l'est celle de la France pour les départs.

Mais le constat qu'un retour massif des travailleurs algériens dans le pays d'origine est impossible ne saurait, selon Zehraoui¹⁸⁰, s'expliquer uniquement par les conjonctures économiques des deux pays d'émigration et d'immigration (l'une répulsive et l'autre attractive). Si le retour semble impossible (au moins pour la majeure partie des émigrés/immigrés car les retours réels existent), c'est que les courants migratoires entre la France et l'Algérie se sont établis au fil d'une histoire longue et complexe. Ainsi, « pour l'Algérie comme pour la France, dire du phénomène migratoire qu'il est provisoire, c'est ne pas reconnaître l'existence de l'émigration et de l'immigration, c'est nier en même temps les survivances de la colonisation¹⁸¹ », c'est-à-dire nier les rapports de force qui se perpétuent après la décolonisation (cf. chapitre 2). C'est également nier, pourrait-on ajouter, que la

¹⁷⁸ *Ibid.*, p.233.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p.239.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 229-245.

¹⁸¹ *Ibid.*, p.232.

communauté algérienne en France a tissé des réseaux de solidarités, qu'elle s'est constituée en tant que communauté, et qu'elle a surtout transformé sa propre structure :

« Jusqu'à ces derniers temps (et encore actuellement pour certains), ni les immigrés, ni l'Algérie et la France ne voulaient admettre que la logique de l'émigration était depuis longtemps en train de s'inverser, au moins pour la catégorie des immigrés mariés en France ou qui se sont fait rejoindre par leurs familles¹⁸². »

En effet, avec l'apparition et la multiplication de l'immigration familiale, l'immigration algérienne franchit une étape importante dans sa propre stabilisation en France. Faire venir sa famille, c'est presque nécessairement faire le constat que le provisoire est parti pour durer. Avec la progression de l'immigration familiale, le mythe du retour s'effondre même s'il perdure dans l'imaginaire et dans le symbolique : l'immigration n'est plus vécue comme ponctuelle mais bien comme permanente. L'immigration de travailleurs, pensée comme provisoire, se transforme en immigration de peuplement.

c. ...et immigration de peuplement

Au fil de son histoire longue, l'émigration/immigration algérienne évolue progressivement d'une immigration d'hommes seuls à une immigration de masse et « de tous les changements qu'elle a connus, le passage de l'homme seul à la famille est le plus fondamental¹⁸³ ». Avec l'apparition d'une immigration de plus en plus familiale, l'immigration algérienne tend à se faire plus permanente et semble atteindre son « son point de non-retour¹⁸⁴ », ce que s'attache à décrire, par les chiffres, Charles-Robert Ageron dans son article *L'Immigration maghrébine en France* :

¹⁸² *Ibid.*, p. 231.

¹⁸³ ZEHRAOUI Ahsène, « De l'homme seul à la famille : changements et résistances dans la population d'origine algérienne », in *Hommes et Migrations*, N° 1244, Juillet-août 2003, p.12.

¹⁸⁴ GALLISSOT René, *op.cit.*, p.31.

« Le solde migratoire calculé de fin 1954 à fin 1960 enregistrait déjà 17.198 femmes et 30.573 enfants algériens pour 125.057 hommes. Dès 1961, on évaluait à quelques 78.000 le nombre d'enfants algériens présents en France, dont 10.000 arrivés dans l'année. En 1968, on recensait 76.760 femmes algériennes et 154.000 enfants. Désormais, plus de 60% des nouveaux immigrants arrivent avec leurs épouses et leurs enfants. Et ils s'installent sans esprit de retour, semble-t-il. Ainsi est-on passé de l'émigration temporaire à l'émigration permanente¹⁸⁵. »

Les premiers signes d'une immigration familiale apparaissent très tôt, dès 1938, avec un fort accroissement en 1949 et dans les années qui suivent. Entre mai 1952 et août 1953, une centaine de familles traversent chaque mois la Méditerranée. En 1954, environ 6.000 familles résident en France dont à peu près 15.000 enfants. Dans les chiffres annoncés ci-dessus par Charles Robert Ageron, on observe une réelle augmentation de cette immigration familiale entre la toute fin de la guerre d'Algérie et la fin des années 1960, ce qui explique en partie l'accroissement global de l'immigration algérienne pendant cette même période.

Si en 1954, le nombre de femmes reste encore limité (en particulier car le regroupement familial n'est pas une volonté de l'État¹⁸⁶), il ne devient réellement significatif qu'après l'indépendance de l'Algérie et il faut encore attendre les années soixante-dix pour saisir l'importance de la rupture opérée par l'augmentation progressive de l'immigration des femmes et des familles. En 1975, avec un total de 710.690 personnes (presque le double de ce qu'elle était en 1962), l'immigration algérienne se compose de 32 % de femmes. C'est à partir de cette date, et cela même si elle avait commencé avant, qu'Ahsène Zehraoui parle de « familiarisation » significative, avec un nombre important d'enfants (moins de 17 ans) et de jeunes de moins de 25 ans, qui représentent respectivement 37 % et 56,5 % de la population algérienne de France.

Au lendemain de l'indépendance, ce sont des familles entières qui émigrent vers l'ancienne métropole, et même si elles s'installent prioritairement dans les régions fortement industrialisées ou en pleine expansion économique (comme auparavant,

¹⁸⁵ AGERON Charles Robert, « L'Immigration maghrébine en France », in *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n°1, 1985, p.66.

¹⁸⁶ Voir COHEN Muriel, « Qui tient la femme tient tout, Le contrôle de l'immigration familiale algérienne dans la France des Trente Glorieuses. », in *Regards sociologiques*, n°39, 2010, p.55-69.

c'est la région parisienne qui est le pôle le plus attractif), la répartition des migrants tend à se faire plus homogène sur l'ensemble du territoire : les régions jusque-là relativement dépourvues d'un nombre important de travailleurs algériens voient ce chiffre augmenter considérablement.

L'immigration familiale est l'une des conséquences logiques de l'émigration massive des Algériens vers la France : c'est la « phase ultime¹⁸⁷ » de l'émigration selon Abdelmalek Sayad, permise par la déstructuration du groupe et de la famille opérée par l'émigration toujours plus importante des travailleurs masculins. Dans son article *L'immigration algérienne en France, une immigration exemplaire*¹⁸⁸, il bat en brèche l'idée que l'immigration de travail serait devenue contre toute attente et par surprise, une immigration de peuplement. Selon lui, il n'existe pas d'immigration de travail qui ne se transforme tôt ou tard en immigration de peuplement ; elles ne sont pas séparables ou autonomes mais se sont au contraire construites, l'une au fil de l'autre :

« Toute l'histoire des migrations témoigne qu'il n'est pas d'immigration réputée de peuplement – sauf, à vrai dire, les cas d'exode de populations d'un pays vers un autre (cas de figure éloignés de ce que nous appelons aujourd'hui immigration, c'est-à-dire déplacement pour des raisons essentiellement économiques d'une main-d'œuvre disponible, ici, vers des emplois vacants, là) – qui n'ait commencé comme une “immigration de travail” et qui n'ait été majoritairement cela pendant plus ou moins longtemps, présentant toutes les caractéristiques distinctives de l'immigration de travail ; à l'inverse, il n'est peut-être pas d'immigration dite de travail et voulue comme telle tout au long de son histoire et par tout le monde (par les émigrés-immigrés eux-mêmes, par leur pays d'origine, bien sûr et aussi par le pays d'immigration), qui ne se conclût tôt ou tard, à condition qu'elle perdure, en “immigration de peuplement”. C'est le cas par excellence de l'immigration algérienne qui, sous ce rapport, peut encore paraître “exemplaire”¹⁸⁹. »

¹⁸⁷ SAYAD Abdelmalek, « L'immigration algérienne en France, une immigration exemplaire », in COSTA-LASCOUX Jacqueline et TEMIME Émile dir., *Les Algériens en France, Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985, p.26.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p.19-49.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p.24-25.

Après plusieurs décennies d'immigration quasi-exclusivement masculine, l'immigration de travail se transforme en une immigration « de peuplement¹⁹⁰ » : « au “venir” pour travailler s’est substitué le “rester en France” pour y vivre¹⁹¹. » Avec l'immigration familiale, l'immigration algérienne en France procède à son propre accomplissement.

Conclusion

Les arrivées massives de travailleurs algériens et l'évolution de la nature même de l'immigration algérienne semblent expliquer les modifications idéologiques et les changements politiques de la France en la matière. Alors que, depuis l'indépendance, la France n'avait pas réellement adopté de ligne politique claire concernant l'immigration (ou allant plutôt dans le sens d'un laisser-faire), on assiste, dans la seconde moitié des années 1960 et tout au long des années 1970, à l'émergence d'une volonté de maîtrise des flux s'accompagnant de la prise de conscience, par les instances gouvernementales, de l'immigration en tant que phénomène social. Il s'agit désormais d'encadrer l'immigration qui déborde et qui, installée dans la périphérie des grandes villes, dans les bidonvilles ou les logements vétustes, devient un véritable « problème social » et l'objet d'un débat permanent.

II. D'une politique embryonnaire à une volonté de maîtrise des flux

Comme le souligne Yvan Gastaut, dans son article « La Volte-face de la politique française d'immigration durant les Trente Glorieuses », « en l'espace de trois décennies, la France est passée d'une demande pressante d'immigrés à une spectaculaire fermeture des frontières¹⁹² » ce qui va profondément modifier la

¹⁹⁰ *Ibid.*, p.27.

¹⁹¹ ZEHRAOUI Ahsène, *op.cit.*, p.13.

¹⁹² GASTAUT Yvan, *op.cit.*, p.15.

gestion de l'immigration par l'État français. En effet, dès la Libération, l'immigration est considérée comme un enjeu majeur pour le relèvement économique du pays et la politique d'immigration, régie par les deux ordonnances de 1945, accentue son discours autour de l'impératif d'une présence étrangère abondante. Pendant cette même période, l'immigration passe d'une politique subalterne (parce que pensée et traitée comme une installation provisoire des travailleurs immigrés sur le sol français) subordonnée par le besoin de main-d'œuvre et au marché de l'emploi français, à une question politique et sociale cruciale. Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1960 que l'illusion d'une immigration provisoire s'écroule et que l'immigration s'impose comme le « problème » majeur de la décennie à venir. Les différents gouvernements hésitent alors entre la volonté de maîtriser les flux de l'immigration et le désir de satisfaire la demande des grands patrons concernant l'obtention d'une main-d'œuvre à bon marché. Ainsi, les décisions politiques prises en matière d'immigration ne cessent d'ouvrir les vannes de la migration et de les refermer : « les pouvoirs publics adoptèrent une double démarche, sur le plan officiel, maîtriser les flux, alors que sur le terrain, laisser faire, voire encourager une immigration libre au nom des nécessités économiques¹⁹³. » Cette méthode prendra cependant « fin » au cours des années 1970, avec la crise pétrolière, puis l'annonce de la récession. Il n'est plus question uniquement de recruter des travailleurs étrangers pour participer à l'économie, il faut désormais encadrer l'immigration qui déborde. Les différents gouvernements oscillent alors entre deux volontés : la suspension des flux et l'aide au retour des travailleurs dans leurs pays d'origine.

1. 1945-1968 : L'immigration comme impératif économique

Si la gestion du recrutement de la main-d'œuvre étrangère en France était auparavant et depuis les années 1920, la tâche de la Société Générale d'Immigration (SGI), une organisation patronale, l'approche étatique de l'immigration se modifie complètement à partir de la Libération de 1945, après laquelle l'État français prend la mesure de l'urgence d'une reconstruction

¹⁹³ *Ibid.*, p.18.

économique et du besoin de retrouver un certain équilibre démographique. À cette date, les démographes et les économistes débattent sur les besoins français en population étrangère : les différents calculs aboutissent à un chiffre d'immigration souhaitable d'environ 1.500.000 personnes, étalée sur cinq années. L'immigration étrangère apparaît comme une nécessité : le Général de Gaulle parle alors d'un « impératif migratoire¹⁹⁴ ».

Pendant les Trente Glorieuses, on observe trois phases importantes dans la gestion de l'immigration par l'État. À la Libération, le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) tente dans un premier temps de définir une politique d'État concernant l'immigration étrangère, qui s'inscrit profondément et uniquement dans un impératif de redressement économique de la France. Dans un second temps, on observe un retrait du rôle étatique alors que l'immigration est en plein essor et que des événements politiques, comme l'indépendance de l'Algérie, vont contribuer à développer. Enfin, et alors que l'immigration étrangère (notamment algérienne) continue à se développer de façon spontanée et en dehors des cadres fixés par l'État, l'État reprend en main la gestion de l'immigration, en adoptant des mesures plus restrictives et en relançant la gestion institutionnelle des flux de main-d'œuvre.

a. Vers une politique migratoire d'État

Durant les Trente Glorieuses, une première période que Georges Tapinos dans *L'Immigration étrangère en France* situe entre 1946 et 1955, marque une tentative d'organisation de l'immigration par l'État, c'est-à-dire qu'il met en place « un projet institutionnel propre¹⁹⁵ » afin de réaliser son projet de reconstruction économique et démographique. Cette institutionnalisation de la gestion de l'immigration se base sur deux piliers fondamentaux : les ordonnances du 19 octobre et du 2 novembre 1945 (la première qui fixe les règles du code de la nationalité et la seconde qui concerne les conditions d'entrée et de séjour des

¹⁹⁴ Cité par Yvan Gastaut : GASTAUT Yvan, *op.cit.*, p.16.

¹⁹⁵ TAPINOS Georges, *op.cit.*, p.20.

travailleurs étrangers en France), et la création de l'Office National de l'Immigration (ONI)¹⁹⁶.

L'ordonnance du 19 octobre 1945 facilite l'acquisition de la nationalité française pour les travailleurs étrangers (elle prévoit même la francisation du nom) et obéit à une logique de rééquilibre démographique. L'ordonnance du 2 novembre 1945, quant à elle, distingue la carte de séjour (temporaire, ordinaire ou privilégiée aux durées respectives de 1 an, 3 ans ou 10 ans) de la carte de travail, ce qui permet de favoriser l'installation prolongée des travailleurs immigrés en France. Ces deux ordonnances font ainsi figure de véritable « charte des étrangers¹⁹⁷ ». Pour la première fois, selon Patrick Weil, la politique migratoire française se dote « d'une structure juridique cohérente¹⁹⁸ ». Malgré la multiplication des décrets et circulaires dans les années et les décennies qui suivent, elles resteront « le cadre de la politique française d'immigration¹⁹⁹ ».

La création et l'application de ces deux ordonnances sont sous-tendues par le projet global du GPRF en matière d'immigration que Georges Tapinos schématise en quatre traits principaux : « une immigration massive est souhaitable ; elle doit se faire dans un cadre régulier, contrôlé ; l'État a le monopole des opérations de recrutement ; l'établissement définitif et l'insertion des étrangers dans la société française doivent être facilités²⁰⁰. » Le projet général du GPRF est clair : la politique de l'immigration doit être subordonnée aux intérêts généraux de la nation. Plusieurs critères de sélection, ethnique, sanitaire, démographique, géographique et professionnelle sont alors pensés. Parmi ceux-ci, la priorité est donnée à la désirabilité ethnique²⁰¹ en fonction de laquelle sera fixée une proportion souhaitable d'entrées, aux facteurs démographiques avec le souhait d'une immigration familiale et enfin à une sélection en fonction de l'urgence des besoins de reconstruction et du développement économique d'après-guerre (une

¹⁹⁶ L'ONI existe aujourd'hui sous le nom d'Office National de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

¹⁹⁷ WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, p.94.

¹⁹⁸ WEIL Patrick, *La France et ses étrangers, l'aventure d'une politique de l'immigration 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 2004, p.61.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p.61.

²⁰⁰ TAPINOS Georges, *op.cit.*, p.20.

²⁰¹ L'ordre de préférence ethnique est fixé comme suit : les nordiques (Belges, Luxembourgeois, Néerlandais, Suisses, Danois, Scandinaves, Finlandais, Irlandais, Anglais, Allemands ou encore Canadiens), les méditerranéens (Espagnols et Italiens), les Slaves (Polonais, Tchécoslovaques, Yougoslaves et enfin les étrangers d'autres origines dont l'introduction sur le territoire français devra être strictement encadrée.

immigration de travail destinée principalement aux mines, au bâtiment ou à l'agriculture).

La gestion de l'immigration s'effectue dans un premier temps par un partage des responsabilités entre différents ministères. La mise en œuvre de cette nouvelle politique incombe au ministère de la Population (créé le 24 décembre 1945, il devient, dès janvier 1946, le ministère de la Santé Publique et de la Population) mais en concertation avec les nombreux autres ministères concernés par l'immigration : entre autres, les ministères de l'Économie nationale, de l'Agriculture et du Ravitaillement, du Travail et de la Sécurité Sociale. La Commission Interministérielle de l'Immigration, présidée par le ministre de la Population et dans laquelle est représenté l'ensemble des ministres concernés par l'immigration étrangère, permet de coordonner cette politique. Ce schéma en apparence cohérent, va en réalité freiner considérablement la mise en place d'une politique migratoire : chaque ministère étant soumis aux volontés et aux priorités des autres, cette politique interministérielle va engendrer un manque important de coordination.

Ainsi, « pour éviter une dispersion entre plusieurs administrations et favoriser une véritable immigration de peuplement²⁰² », l'État français officialise, par le décret du 20 mars 1946, la création de l'Office National d'Immigration (ONI), déjà prévu par l'ordonnance du 2 novembre 1945. Placé sous la double tutelle du ministère du Travail et de la Sécurité Sociale et du ministère de la Santé Publique et de la Population, l'ONI est présidé par un conseiller d'État (nommé par les deux ministres tutélaires). Les syndicats ouvriers et le patronat y sont également représentés. Ce nouvel organisme public est chargé de contrôler, d'organiser et de canaliser l'immigration selon la politique définie par l'État. Il possède en outre le monopole en matière de recrutement et est chargé de mettre en pratique ces opérations (procédures, contrats d'embauche, problèmes administratifs, etc.).

Cette prise en charge du traitement politique de la question migratoire par l'État, loin de constituer un cadre clair, marque paradoxalement le début d'une gestion désorganisée voire contradictoire. La double dépendance de l'ONI, au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale d'une part et au ministère de la Santé Publique et de la Population d'autre part, révèle un certain décalage entre les objectifs

²⁰² TAPINOS Georges, *op.cit.*, p.22.

démographiques et les objectifs économiques de la politique migratoire menée par l'État. Des désaccords importants entre le patronat et l'État vont contribuer à rendre cette tentative de réglementation et d'institutionnalisation de l'immigration significative du « décalage entre une politique dirigiste en matière de main-d'œuvre et un système économique reposant sur le libéralisme²⁰³ ». La réglementation de la politique migratoire française, considérée comme trop rigide par les entreprises, va provoquer un écart significatif entre les entrées de travailleurs en France et le besoin effectif de main-d'œuvre des industries et conduire le patronat à contourner les règles fixées par l'État et l'ONI, en embauchant régulièrement des travailleurs clandestins. L'embauche d'un ouvrier clandestin, loin de poser problème, pouvait alors facilement être régularisée *a posteriori* en échange d'une redevance à l'ONI. Les pouvoirs publics sont dépassés par la rigidité de leur propre procédure de recrutement de main-d'œuvre, si bien qu'ils « encouragèrent les flux illégaux de population²⁰⁴ ». Le bilan dans les années qui suivent l'après-guerre sur les entrées de travailleurs étrangers se révèle donc décevant :

« Sur 980.000 travailleurs supplémentaires destinés à satisfaire les besoins en main-d'œuvre pour le 2^{ème} trimestre 1946 et pour 1947, 430.000 devaient être demandés à l'immigration, dont 330.000 à l'immigration étrangère. En fait, l'ONI n'a enregistré pour la même période qu'environ 100.000 entrées²⁰⁵. »

Si l'on exclut l'immigration algérienne (qui est du fait de la colonisation une immigration intra-nationale), et l'immigration italienne (particulièrement visée par les mesures de l'ONI), l'immigration étrangère reste donc marginale. Au recensement de 1954, ses effectifs ne dépassent pas les 3,6 % de la population totale (soit 1.553.000 personnes) contre 4,2 % en 1946 (soit 1.743.600 personnes).

En matière de recrutement de main-d'œuvre, la préférence ethnique²⁰⁶ privilégiait les populations frontalières ou voisines mais cette règle ne s'applique

²⁰³ GASTAUT Yvan, *op.cit.*, p.17.

²⁰⁴ *Ibid.*, p.18.

²⁰⁵ TAPINOS Georges, *op.cit.*, p.28.

²⁰⁶ Ces critères ethniques ne permettent pas à la France de refuser une carte de séjour ou de travail en fonction de l'origine du demandeur mais permet à l'État français d'installer où bon lui semble

pas à toutes les immigrations potentielles, en particulier aux algériens : l'Algérie est encore un département français et les Algériens eux-mêmes, par la loi du 20 septembre 1947, bénéficient officiellement de la libre circulation. La lourdeur du système d'introduction des travailleurs étrangers va freiner les immigrations des nationalités « désirées » au profit de l'immigration algérienne. Entre 1950 et 1955, le solde des travailleurs algériens est largement supérieur à celui des travailleurs permanents de l'ONI, comme en témoigne ce tableau :

	Entrées ONI (travailleurs permanents)			Travailleurs algériens		
	Total	Dont Italiens		Arrivées	Départs	Balance
		Effectifs	%			
1950	11	6	55	89	65	24
1951	21	16	76	143	88	55
1952	33	28	85	149	134	15
1953	15	11	73	134	123	12
1954	12	9	75	159	134	25
1955	19	14	74	194	170	24
	111	84	76	868	714	155

Tableau 1: Immigration de travailleurs entre 1950 et 1955 (en milliers)²⁰⁷

Durant cette période, le besoin de main-d'œuvre est toujours aussi important et les secteurs du bâtiment et de l'agriculture ont recours de plus en plus à l'immigration algérienne. L'année 1951 illustre cet essor avec 143.000 arrivées, 88.000 départs et un solde de 55.000 travailleurs. L'immigration algérienne continue sa croissance tandis que les autres immigrations diminuent du fait de la baisse de l'activité économique. À partir de 1956, avec la reprise de la croissance économique et même si l'immigration algérienne est en recul, le gouvernement français facilite les procédures de régularisation pour les immigrés étrangers arrivés en France par leurs propres moyens et va même jusqu'à favoriser l'arrivée

des bureaux de l'ONI et donc de favoriser, par cette implantation, l'arrivée de travailleurs de telle ou telle nationalité.

²⁰⁷ Source : Georges Tapinos, *L'Immigration étrangère en France 1946-1973*, Paris, Presses Universitaires de France, 1975, p.34.

d'autres immigrants en leur donnant les mêmes droits qu'aux Algériens, pensant ainsi « freiner l'immigration algérienne au bénéfice d'autres nationalités jugées d'autant plus désirables que la guerre d'Algérie est entrée dans une phase plus active²⁰⁸ ».

Au cours de la décennie 1945-1955, malgré un certain interventionnisme dans la gestion de l'immigration, on observe un débordement des cadres fixés par l'État : l'immigration contrôlée et organisée voulue par les pouvoirs publics se transforme en une immigration spontanée et irrégulière (clandestine), et les Algériens, qui bénéficient du principe de la priorité à l'embauche donnée aux nationaux arrivent en masse sur le territoire français.

b. 1955-1965 : l'essor de l'immigration

Selon Georges Tapinos, c'est à partir de 1956/1957 qu'apparaissent « les effets des éléments nouveaux de nature à favoriser une relance de l'immigration étrangère²⁰⁹ ». D'une part, nous sommes en plein milieu de la guerre d'Algérie ce qui entraîne une perturbation de l'immigration algérienne (même si elle reste importante) et une ponction sur la population active nationale, essentiellement du fait du service militaire et du rappel des disponibles (à partir de 1955). D'autre part, on assiste à une reprise économique. Ces conditions ainsi réunies favorisent une relance des courants migratoires. Lors de l'élaboration du III^{ème} Plan (1958-1961), le gouvernement français, sous l'impulsion du Général de Gaulle, poursuit l'effort de reconstruction en insistant sur la croissance et oriente cette vision sur les secteurs prioritaires (le bâtiment, la sidérurgie, la transformation des métaux et l'agriculture). Une nouvelle fois, l'immigration sera souhaitée et encouragée par l'État français, au nom du redressement économique :

« Pour la période d'exécution du Plan (1958-1961), le groupe de travail "immigration" prévoit l'immigration nette de 175.000 travailleurs dont 100.000 étrangers ONI (40.000 entrées annuelles, soit 160.000 entrées totales) et 75.000 Nord-Africains (Algériens, Marocains et Tunisiens). En

²⁰⁸ WEIL Patrick, *op.cit.*, p.65.

²⁰⁹ TAPINOS Georges, *op.cit.*, p.47.

réalité, l'ONI a introduit ou régularisé 254.000 permanents, ce qui correspond approximativement à une immigration nette de 160.000 personnes²¹⁰. »

Au total, pour la période allant de 1962 à 1965, l'immigration étrangère nette atteint le chiffre de 718.000 personnes actives : 324.000 rapatriés, 283.000 étrangers ONI et 111.000 Algériens. Pendant cette même période, le développement de l'immigration algérienne se fait de façon très irrégulière car les flux migratoires restent sensibles aux événements politiques et économiques.

Ainsi, en 1962, l'accession à l'indépendance de l'Algérie provoque un afflux sans précédent de travailleurs provenant du nouveau pays souverain : les militaires du contingent reviennent sur le marché de l'emploi, les Européens et Français d'Algérie s'exilent massivement vers la France et les Algériens, dont les mouvements sont favorisés avec la signature des Accords d'Évian, poursuivent leur émigration vers la France. En 1962, 1963, 1964 et 1965, on compte respectivement 180.167, 262.075, 269.543 et 228.093 entrées d'Algériens sur le sol français²¹¹. Ces entrées significatives sont permises et favorisées par les Accords d'Évian du 19 mars 1962, qui, tout en proclamant l'indépendance de l'Algérie, prévoient déjà l'immigration à venir. Les travailleurs algériens jouissent, selon ces accords, des mêmes droits que les français (à l'exception des droits politiques) et de la liberté de circulation²¹² entre les deux pays : il y est en effet établi que « sauf décision de justice, tout algérien, muni d'une carte d'identité est libre de circuler entre l'Algérie et la France²¹³ ». Le 29 novembre 1962, le gouvernement algérien crée l'Office National de la Main-d'œuvre (ONAMO) dans le but de sélectionner et contrôler les candidats potentiels à

²¹⁰ *Ibid.*, p.52-53.

²¹¹ Ces chiffres correspondent uniquement aux entrées et non aux soldes des mouvements migratoires (solde = départ - retours).

²¹² Voulant absolument conserver sa prédominance en Algérie, en particulier dans le secteur des hydrocarbures, cette liberté de circulation est l'une des concessions de l'État français lors des négociations. La fermeture des frontières sera par la suite évoquée à chaque désaccord économique, jusqu'en 1968, où la France décide d'établir des quotas pour les entrées d'algériens (35.000 personnes par an en 1968 puis 25.000 en 1971).

²¹³ Voir le *Journal Officiel de la République Française du 20 mars 1962*, p.3022. Disponible en ligne. Document téléchargé le 26 mars 2013 :

www.tjenbered.fr/documents/19620318_accords_evian_jo_09.pdf

l'émigration²¹⁴. La libre circulation, demandée par les négociateurs français, devait à l'origine permettre aux européens d'Algérie et aux Algériens ayant soutenu l'action de la France de quitter l'Algérie en cas d'urgence. Mais selon Patrick Weil, « très vite, cette facilité bénéficie surtout aux Algériens indépendants, confrontés dans leur pays, dès la fin de 1962, à une situation économique difficile²¹⁵ ». La seule entrave à la libre circulation est le passage obligatoire par le contrôle sanitaire et fait nouveau, qui va complexifier la prise en charge de l'immigration algérienne par l'État français, les Algériens font désormais partie de l'immigration étrangère et non plus d'une immigration intranationale.

Dans la décennie 1955-1965, l'immigration a eu tendance à se développer en dehors des cadres ou des souhaits fixés par l'État, soit par la clandestinité, soit en dehors des préférences ethnique et géographique. Cette reprise de l'immigration s'accompagne d'une perte de contrôle sur les flux et les courants migratoires : on assiste à « un déclin de l'immigration contractuelle au profit d'une immigration irrégulière, voire clandestine²¹⁶ ». De plus, l'augmentation exponentielle de l'immigration algérienne au lendemain de l'indépendance de l'Algérie va bouleverser les accords préalablement signés : « cette nouvelle vague de migration fait voler en éclats l'accord de 1962. De part et d'autre de la Méditerranée, on envisage la mise en place d'un contrôle des flux, afin de maintenir ceux-ci dans des limites raisonnables²¹⁷. »

c. Vers un contrôle des flux ?

Un premier pas vers un contrôle des flux est engagé en 1963, à travers le « plan de stabilisation » lancé par Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre des Finances et des Affaires économiques : « ce dernier espérait des entrées massives vers la France par un accroissement des régularisations et un élargissement du

²¹⁴ Les Algériens qui n'avaient pas bénéficié d'un contrat de travail avant l'indépendance de l'Algérie devaient, pour pouvoir venir travailler en France, avoir obtenu la carte délivrée par l'ONAMO et passer avec succès le contrôle médical. Une grande majorité d'Algériens arrivent pourtant en France en dehors du filtre de l'ONAMO.

²¹⁵ WEIL Patrick, *op.cit.*, p.65.

²¹⁶ TAPINOS Georges, *op.cit.*, p.54.

²¹⁷ STORA Benjamin, *Ils venaient d'Algérie, L'Immigration algérienne en France 1912-1992*, s.l., Arthème Fayard, 1992, p.400.

champ de recrutement, mais pas de manière anarchique²¹⁸. » Des conventions sont alors signées entre les différents pays « fournisseurs » de main-d'œuvre et la France dans le but de fixer le volume de travailleurs en fonction du besoin français. L'État français tente alors de passer d'une politique du « laisser-faire » à une politique migratoire plus restrictive et plus contrôlable.

Le gouvernement français demande très vite la révision des Accords d'Évian afin de limiter les entrées. Le 10 avril 1964, la signature de l'accord franco-algérien « Nekkache-Grandval » abroge la libre circulation fixée par les Accords d'Évian et introduit la notion de contingentement : le volume des travailleurs immigrés pouvant candidater à un emploi en France est désormais fixé par des accords passés entre les gouvernements français et algérien en fonction, d'une part, du besoin de travailleurs étrangers sur le territoire français et d'autre part, de la disponibilité de la main-d'œuvre algérienne. Le volume des départs de l'Algérie vers la France est décidé unilatéralement par le gouvernement français qui informe trimestriellement le gouvernement algérien de ses décisions. Fixé à 12.000 travailleurs par an en 1964, il ne cessera d'évoluer. Ce contingentement sera violemment dénoncé en Algérie en 1965, avec l'arrivée au pouvoir du colonel Houari Boumediene²¹⁹ : les contestations portent sur le volume trop restreint de travailleurs autorisés à travailler en France aussi bien que sur le comportement de la police aux frontières. Les Algériens demandent à ce que les volumes des contingents soient élevés ainsi que la suppression des contrôles aux frontières. L'Algérie fait pression et de ce fait, au cours de l'année 1967, seuls les Accords d'Évian s'appliquent ce qui permet l'installation de 124.000 immigrés algériens sur le territoire français.

L'échec d'une maîtrise des flux migratoires et l'essor d'une immigration spontanée (dépassant les règles en matière de recrutement) contraint l'État à adopter de nouvelles mesures plus restrictives. À partir de l'année 1966, on observe une volonté de l'État de restaurer sa responsabilité dans le contrôle des flux. Ainsi, la même année, le Premier ministre Georges Pompidou, en plus de la création d'un groupe de réflexion sur l'immigration, décide de la création de la

²¹⁸ GASTAUT Yvan, *op.cit.*, p.19.

²¹⁹ Houari Boumediene (1932-1978) sera chef de l'état-major général de l'armée de libération nationale de 1959 à 1962. Il sera ministre de la Défense sous la présidence de Ben Bella dès la libération de l'Algérie puis cumulera cette fonction avec celle de vice-président du conseil de 1963 à 1965. Après un coup d'État, Boumediene devient en 1965 le second président de la République algérienne démocratique et populaire et le restera jusqu'en décembre 1978.

Direction de la Population et des Migrations²²⁰ (DPM) qui sera chargée de mettre en place l'organisation de l'immigration. Dirigée par Michel Massenet, la DPM comporte trois sous-directions : la sous-direction « Mouvements de population », celle des « Programmes sociaux en faveur des migrants » et enfin la sous-direction chargée des « Naturalisations ». Comme l'explique Sylvain Laurens, par la création de la DPM, c'est-à-dire la création d'une « institution dont la légitimation institutionnelle passe par une spécialisation sur cet enjeu²²¹ », les pouvoirs publics légitiment des actions « au nom d'un problème à résoudre²²² » et suggèrent par la même occasion que ce problème peut être résolu par l'intermédiaire de décisions politiques. Le directeur de la DPM, Michel Massenet sera dès son arrivée chargé de coordonner une nouvelle politique migratoire issue d'une orientation beaucoup plus restrictive : les arrivées de clandestins deviennent de plus en plus réprimées, les contrôles de régularisation sont désormais plus stricts et la circulaire « Massenet » du 29 juillet 1968 supprime les régularisations *a posteriori* pour les ouvriers non-qualifiés.

Dans les différentes mesures de limitation du recrutement des travailleurs étrangers proposées par le gouvernement et par la DPM, les Algériens sont les principaux visés²²³, notamment par la restriction de l'entrée des familles (tout est mis en place pour que l'immigration des travailleurs algériens reste limitée et provisoire). Ainsi, signé à Alger le 27 décembre 1968, l'accord franco-algérien sur *la circulation, l'emploi et le séjour en France des travailleurs Algériens et de leurs familles*, apporte plusieurs changements majeurs. Le certificat de résidence désormais nécessaire fera office de titre de séjour et de carte de travail (ce changement entraîne la révision de l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui séparait le titre de séjour et la carte de travail, au nom du progrès démographique). L'introduction des travailleurs algériens sera soumise au contingentement, fixé à 35.000 personnes par an en 1968 et ce pour une période de trois années. Enfin, le contrôle aux frontières se fera plus sévère et plus sélectif. En contrepartie, les algériens présents en France avant le 1^{er} janvier 1969 sont automatiquement dotés

²²⁰ La Direction de la Population et des Migrations traite le plus souvent en liaison avec d'autres établissements et administrations publics des questions relatives à l'accueil et à l'intégration des migrants. La DPM est aujourd'hui le ministère des Affaires sociales et de la Santé.

²²¹ LAURENS Sylvain, *Une politisation feutrée, les hauts fonctionnaires et l'immigration en France (1962-1981)*, Paris, Belin, 2009, p.149.

²²² *Ibid.*, p.149.

²²³ *Ibid.*, p.149.

d'un titre de résidence (d'une validité de 5 ans pour ceux qui résident en France depuis plus de trois ans).

Entre 1966, avec la création de la DPM, et 1968 avec l'arrêt des régularisations *a posteriori* puis une diminution du volume de travailleurs, notamment algériens, on assiste donc à un virage dans la politique migratoire de la France qui commence à prendre des mesures de plus en plus restrictives alors que l'immigration se poursuit à un rythme très élevé : « la France a accueilli 14 % d'étrangers supplémentaires, avec une baisse des effectifs italiens et polonais et un essor des effectifs algériens et portugais (un tiers du total en 1968)²²⁴. » Alors que l'État avait auparavant abandonné la gestion de l'immigration aux entreprises, il prend conscience de son rôle dans cette question cruciale : l'immigration que l'on pensait temporaire car subordonnée aux fluctuations économiques se révèle permanente et installée. Cette prise de conscience de la question de l'immigration comme un « phénomène social total²²⁵ » va encourager l'État à renouveler son discours et ses mesures de restrictions des flux. On assiste alors à un discours gouvernemental centré sur une « nécessaire²²⁶ » adaptation des ordonnances de 1945.

2. Le tournant des années 1970

À partir de l'année 1968, l'immigration devient un problème public et politique, ce qui entraîne un renouvellement des politiques migratoires de la part de l'État qui comprend la nécessité d'opérer un virage social. En parallèle, et alors que la croissance décline, les différents gouvernements prennent des mesures de plus en plus restrictives, jusqu'à la rupture intervenue en 1973, lorsqu'Alger décide de mettre fin à toute émigration de travail. La politique migratoire française, tournant depuis ses débuts essentiellement autour de la question du recrutement de la main-d'œuvre étrangère subordonnée aux impératifs économiques, change de ligne directrice : il n'est plus question uniquement de

²²⁴ WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1988, p.146.

²²⁵ WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, 1988, p.147.

²²⁶ LAURENS Sylvain, *op.cit.*, p.178

recruter des « bras » pour aider l'appareil productif français, il faut désormais encadrer l'immigration qui déborde.

a. Renouveau du discours et tentatives avortées

De 1966 à 1972, Georges Tapinos observe trois phases d'évolution de l'immigration étrangère et de l'activité économique française :

« Un ralentissement parallèle de l'activité économique et de l'immigration étrangère de 1966 à 1968 ; une reprise très sensible de l'immigration de 1969-1970 en contraste avec la récession de 1970 ; divergence qui se retrouve en 1971-1972, l'expansion économique étant accompagnée d'une chute brutale de l'immigration²²⁷. »

L'immigration de la main-d'œuvre étrangère est toujours subordonnée à l'activité économique du pays. L'immigration familiale, à l'opposé, continue de se développer en dehors des besoins de main-d'œuvre. En 1970, et malgré la récession, l'immigration s'élève « au plus haut niveau jamais atteint depuis la guerre²²⁸ » : la même année, l'ONI enregistre 174.243 entrées de travailleurs ; l'immigration familiale, elle, atteint presque 90.000 entrées. L'immigration a, au fil des années, complètement échappé aux pouvoirs publics qui s'évertuent à régulariser massivement les travailleurs entrés par leurs propres moyens (et qui ne sont donc pas comptabilisés dans les chiffres de l'ONI) : on compte 82 % de taux de régularisation en 1968, par exemple.

Sous Georges Pompidou, les gouvernements successifs (1969-1974)²²⁹ opèrent un durcissement des politiques migratoires amorcées en 1966 avec la création de la DPM et en 1968 avec de nouvelles procédures de restriction et de maîtrise des flux. Ce durcissement se ressent tout particulièrement au cours des

²²⁷ TAPINOS Georges, *op.cit.*, p.79.

²²⁸ *Ibid.*, p.83.

²²⁹ Jusqu'au décès de Georges Pompidou en 1974, le gouvernement sera composé de quatre équipes gouvernementales différentes. Du 20 juin 1969 au 5 juillet 1972 : Gouvernement Jacques Chaban-Delmas ; Du 6 juillet 1972 au 5 avril 1973 : Gouvernement Pierre Messmer n°1 ; Du 5 avril 1973 au 1er mars 1974 : Gouvernement Pierre Messmer n°2 ; Du 1er mars 1974 au 27 mai 1974 : Gouvernement Pierre Messmer n°3.

années 1971 et 1972, qui voient les accords de restriction des flux considérablement s'intensifier : le 23 décembre 1971, un nouvel accord entre le gouvernement français et le gouvernement algérien réduit la moyenne annuelle des départs de travailleurs algériens à 25.000 au lieu des 35.000 en 1968. En octobre de la même année, le contingent annuel des travailleurs portugais (établi par un protocole franco-portugais) s'élève encore à 65.000 travailleurs.

Pendant le mandat de Georges Pompidou, les plus importantes des mesures prises pour freiner l'immigration, et les plus marquantes compte-tenu des protestations qu'elles ont engendrées, restent les circulaires « Marcellin²³⁰ » et « Fontanet²³¹ » (plus connue sous le nom unique de circulaire « Marcellin et Fontanet », que nous utiliserons pour notre propos), signées respectivement les 23 janvier et 23 février 1972. Se donnant « pour objectif de passer d'une immigration subie et anarchique à une immigration organisée²³² », cette mesure met fin à la régularisation de tout étranger entré sur le territoire sans autorisation de travail ni attestation de logement²³³. L'employeur qui désire faire venir en France un travailleur étranger devra désormais déposer une demande auprès de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), assurer un logement à son employé et organiser financièrement et logistiquement son voyage.

Comme l'explique Sylvain Laurens, dans son ouvrage *Une politisation feutrée, Les hauts fonctionnaires et l'immigration*, cette circulaire marque l'aboutissement de deux formes d'influences dans la gestion politique de l'immigration, celle du ministère de l'Intérieur, et celle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population : une véritable « grille de lecture²³⁴ » qui relie « la question de l'immigration à une réflexion plus générale sur la formation, les salaires, l'équilibre social²³⁵ ». Le discours du ministère du Travail, historiquement

²³⁰ Raymond Marcellin est ministre de l'Intérieur, dans l'ensemble des gouvernements qui vont se succéder de 1968 à 1974. Suite à l'affaire dite « des plombiers » (des agents de la DST, déguisés en plombiers, furent surpris en train d'installer un micro espion dans les bureaux du *Canard Enchaîné*), dont il fut à l'origine, il sera démis de ses fonctions de ministre de l'Intérieur et passera à la tête du ministère de l'Agriculture.

²³¹ Joseph Fontanet est alors ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population dans le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas (du 20 juin 1969 au 5 juillet 1972). Il sera par la suite nommé ministre de l'Éducation nationale (du 5 juillet 1972 au 27 mai 1974) sous le gouvernement de Pierre Mesmer n°1 et 2.

²³² GASTAUT Yvan, *op.cit.*, p.22.

²³³ La détention d'un emploi permet au travailleur de rester sur le territoire français et d'obtenir un logement et à l'inverse, la perte d'un emploi implique la perte de la carte de séjour.

²³⁴ LAURENS Sylvain, *op.cit.*, p.178.

²³⁵ *Ibid.*, p.178.

favorable à l'entrée des travailleurs étrangers, va trouver des échos avec la pensée plus restrictive du ministère de l'Intérieur.

Ces circulaires suscitent de nombreuses réactions, d'une part du côté du patronat, représenté par le Conseil National du Patronat Français (CNPFF)²³⁶ pour qui les régularisations *a posteriori* présentent plus d'avantages car elles permettent de répondre à un besoin urgent, et qui considère que ces mesures viennent augmenter considérablement le coût de l'embauche et rallongent ses délais, et d'autre part du côté des organisations de soutien aux immigrés et travailleurs étrangers, comme le Groupe d'Information et de Soutien aux Travailleurs Immigrés (GISTI)²³⁷. Dès les 14 juin et 23 septembre 1973, en réponse aux protestations et aux grèves qui se multiplient (cf. chapitre 3), deux textes signés par le nouveau ministre du Travail Georges Gorse²³⁸ tentent d'assouplir la circulaire « Marcellin et Fontanet » en donnant notamment la possibilité aux travailleurs étrangers clandestins entrés en France avant le 1er juin 1973 d'être régularisés et ceci jusqu'au 30 septembre 1973. La circulaire « Marcellin et Fontanet » sera définitivement annulée²³⁹ par une jurisprudence en 1975 puis par le conseil d'État en 1976.

Malgré la multiplication des circulaires et des accords, cette remise en cause, très rapide, des mesures prises par l'État en 1972 montre qu'il n'existe pas, en France, de politique véritable en matière d'immigration, comme le notent Paulette et Pierre Calame dans leur ouvrage *Les travailleurs étrangers en France*, en 1972 :

« Il n'y a pas en France une politique d'immigration mais une somme d'embryons de politiques, résultats obscurs d'intérêts contraires. L'équilibre ainsi obtenu ne semble pas un arbitrage légitime entre ces différents intérêts mais un mélange de tentatives inachevées. Personne n'est apte à dire à quoi et à qui doit servir l'immigration de travailleurs étrangers, de sorte qu'il règne à cet égard la plus grande confusion²⁴⁰. »

²³⁶ Le CNPFF est une organisation de représentation du patronat français créé en 1945.

²³⁷ Association fondée en 1970.

²³⁸ Georges Gorse est alors ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population des gouvernements Pierre Messmer n°2 et n°3.

²³⁹ Cette circulaire sera annulée par un arrêt du Conseil d'État, après la victoire juridique du Groupe d'Information et de Soutien aux Travailleurs Immigrés (GISTI).

²⁴⁰ CALAME Paulette et Pierre, *Les travailleurs étrangers en France*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1972, p.13.

Le gouvernement de Georges Pompidou structure son discours et sa politique en matière d'immigration en oscillant entre une volonté de maîtrise des flux, de fournir aux entreprises de la main-d'œuvre étrangère peu coûteuse et la nécessité d'apporter des réponses sociales à la précarité grandissante des travailleurs étrangers. Ce que Georges Tapinos nomme « l'essai d'une immigration contrôlée²⁴¹ » se solde par un échec et la restriction des flux migratoires ne trouvera sa pleine affirmation dans le discours et les mesures politiques qu'à partir de l'année 1974, année de l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République, qui adoptera « une stratégie d'obstacle à l'entrée des populations venues du tiers-monde, voire d'incitation au retour²⁴² ». Deux événements majeurs viennent néanmoins marquer la fin du mandat de Georges Pompidou : le choc pétrolier de 1973²⁴³ qui annonce une crise économique sans précédent et sonne le glas des processus d'industrialisation au sein desquels s'étaient développées les immigrations successives (en laissant notamment apparaître un chômage massif) et la décision du gouvernement algérien, par l'intermédiaire du président Houari Boumediene, de suspendre unilatéralement l'émigration vers la France, le 19 septembre 1973. Cette suspension de l'émigration vers la France est liée officiellement à la multiplication des actions et crimes racistes en France (cf. chapitre 2) : l'Algérie exige par cette suspension un traitement plus respectueux de ses ressortissants et dans le cas contraire, exprime qu'elle n'est plus dans l'obligation économique de les faire émigrer.

Cette décision d'Alger n'entraîne pas d'arrêt marquant de l'immigration, qui, selon René Gallissot « se maintient en elle-même et par elle-même²⁴⁴ ». Ainsi, le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, entre 1974 et 1981, marque le franchissement d'une étape nouvelle dans la politique d'immigration en lançant des procédures importantes de limitation de la main-d'œuvre étrangère mais aussi de lutte contre l'immigration clandestine ; l'annonce de la récession, suite au choc pétrolier de 1973, donne à ces orientations une tournure plus structurée et plus radicale. La création, lors de la composition du premier gouvernement, d'un

²⁴¹ Voir sommaire de l'ouvrage *L'Immigration étrangère en France (1946-1973)* : TAPINOS Georges, *L'Immigration étrangère en France 1946-1973*, Paris, Presses Universitaires de France, 1975.

²⁴² GASTAUT Yvan, *op.cit.*, p.22-23.

²⁴³ Le choc pétrolier de 1973, ou « premier choc pétrolier » est directement lié à la guerre du Kippour, à l'annonce d'un embargo par les pays arabes contre tous ceux qui soutiennent Israël et une augmentation conséquente du prix du baril de pétrole.

²⁴⁴ GALLISSOT René, *op.cit.*, p.47.

secrétariat d'État aux travailleurs immigrés, annonce toute l'importance accordée à cette question dans la sphère politique : « la politique de l'immigration devient dès ce moment et pendant presque un quart de siècle un enjeu politique crucial²⁴⁵. »

b. Entre suspension...

Élu le 19 mai 1974 lors d'une élection présidentielle anticipée, Valéry Giscard d'Estaing désigne Jacques Chirac²⁴⁶ à la tête du gouvernement dont les objectifs premiers sont de lutter contre toutes les composantes d'une crise économique sans précédent depuis la Libération avec comme principale conséquence l'augmentation du chômage :

« Avec le retour des temps difficiles, l'immigration devenait « inutile », le travailleur étranger, désormais indésirable, pouvait rentrer chez lui. Les encouragements à l'immigration de la part du gouvernement et du patronat étaient dépassés, la crise avait modifié la vision économiste des flux de population : quatre millions d'immigrés devenaient « quatre millions d'intrus²⁴⁷. »

Le septennat de Valéry Giscard d'Estaing sera marqué par des mesures importantes de restriction de la main-d'œuvre étrangère. Dans l'optique d'agir rapidement, le premier gouvernement « Jacques Chirac » annonce la création²⁴⁸ d'un secrétariat d'État aux travailleurs immigrés, au sein du ministère du Travail²⁴⁹, et la nomination de son premier secrétaire d'État : André Postel Vinay²⁵⁰.

²⁴⁵ WEIL Patrick, « Population en mouvement, État inerte », in FAUROUX Roger et SPITZ Bernard dir., *Notre État, le livre vérité de la fonction publique*, Paris, Robert Laffont, 2000, p.415.

²⁴⁶ Il est remplacé trois ans plus tard par Raymond Barre.

²⁴⁷ GASTAUT Yvan, « Français et immigrés à l'épreuve de la crise (1973-1995) », in *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n°84, octobre/décembre 2004, p.108.

²⁴⁸ Une première expérience avait néanmoins été tentée en 1938.

²⁴⁹ Dont la charge revient à Michel Durafour.

²⁵⁰ André Postel Vinay demeurera secrétaire d'État aux travailleurs immigrés auprès du ministre du Travail, du 28 mai 1974 au 22 juillet 1974. Il avait auparavant été à la tête de la Direction de la

La création d'un secrétariat d'État aux travailleurs immigrés est l'un des symboles de l'importance de la question immigrée et de la restriction des flux migratoires en période de crise politique et sociale (le chômage augmente depuis septembre 1973). Le nouveau secrétariat d'État avait pour fonction de montrer « à l'opinion que l'immigration devenait désormais un thème digne d'être traité dans les plus hautes instances gouvernementales et que le gouvernement s'efforçait d'insérer la politique d'immigration dans sa politique générale²⁵¹ ». Durant ses quelques années d'existence, le secrétariat d'État aux travailleurs immigrés se donne deux missions principales : l'une concerne l'arrêt de l'immigration des travailleurs immigrés et de leurs familles²⁵², décidé dès sa création (le 3 juillet 1974) par un accord du Conseil des ministres, et l'autre concerne l'aide aux retours pour les travailleurs déjà présents sur le territoire français.

Pour André Postel Vinay, trois phénomènes liés entre eux imposent une restriction des flux migratoires : la démographie (qui semble vouée à augmenter et n'est donc plus un problème), la crise économique dans laquelle est plongée la France et enfin, la situation du logement et les conditions de vie des travailleurs immigrés (jugées toutes les deux désastreuses). Pour le nouveau secrétaire d'État, des mesures restrictives doivent être mises en place par les pouvoirs publics mais en contrepartie, la France se doit de développer des mesures sociales en faveur des travailleurs immigrés : « les travailleurs étrangers ont donc, selon lui, une créance à l'égard de la France ; de même celle-ci a une dette à leur endroit pour leur contribution apportée au développement économique du pays²⁵³. » Le programme politique d'André Postel Vinay, envisagé sur le long terme, propose à la fois une politique plus restrictive envers les travailleurs étrangers et les clandestins et des mesures sociales (dans le domaine du logement mais aussi de l'alphabétisation et de la formation professionnelle).

Ce cadre politique ne sera pourtant pas respecté. En effet, le 3 juillet 1974, une circulaire entérinée par le Conseil des ministres stoppe l'installation des travailleurs. Par cette circulaire, le gouvernement ordonne la fermeture des

Population et des Migrations, poste qu'il occupera très peu de temps puisqu'il y fut nommé en janvier 1974.

²⁵¹ WIHTOL DE WENDEN Catherine, *op.cit.*, p.193.

²⁵² L'immigration des travailleurs non ressortissants de l'Union Européenne reste suspendue jusqu'en 1977. L'immigration des familles est à nouveau autorisée dès 1975.

²⁵³ WEIL Patrick, *La France et ses étrangers, l'aventure d'une politique de l'immigration 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 2004, p.84.

frontières : plus aucune autorisation de travail ne sera délivrée aux immigrés qui en font la demande. Cette décision sera complétée par une seconde circulaire (19 juillet 1974) qui suspend l'entrée des familles. Ces suspensions, combinées au manque de mesures sociales proposées par le gouvernement (le programme sur le logement est un échec), entraîneront la démission d'André Postel Vinay le 22 juillet 1974.

Avec le remplaçant d'André Postel Vinay au secrétariat d'État aux travailleurs immigrés, Paul Dijoud²⁵⁴ (nommé le 22 juillet 1974), « l'orientation générale de l'action ne dévie pas, mais la dimension radicale de la logique proposée par André Postel Vinay s'atténue sensiblement : moins de fermeté dans la suspension des flux, mais aussi moins d'action sociale²⁵⁵ ». En effet, l'immigration de nouveaux travailleurs reste officiellement suspendue mais les autorités faisant preuve d'une grande souplesse dans l'application de cette décision, des exceptions existent et les Conseils des ministres d'octobre 1974 et de mai 1975 réaffirment le caractère provisoire de cette mesure.

Certaines nationalités font l'objet d'un traitement spécifique (les ressortissants des pays européens par exemple), les réfugiés politiques ou les demandeurs d'asile peuvent toujours obtenir une carte de travail et des dérogations sont accordées au cas par cas aux entreprises qui expriment le besoin de recruter des travailleurs étrangers. Les flux migratoires algériens eux, n'ont jamais été arrêtés car les travailleurs algériens possèdent un régime d'exception : un titre unique (certificat de résidence portant la mention « travailleur salarié ») qui leur permet d'avoir un accès libre au marché du travail après contrôle de l'ONAMO (et non de l'ONI). Le certificat de résidence est renouvelable automatiquement. Il faudra attendre 1976 (date qui marque la fin de l'immigration algérienne de travail), pour retrouver une volonté de diminution des contingents algériens. En 1976, le gouvernement baisse le chiffre des entrées de travailleurs algériens qui doit désormais se situer entre 20.000 et 50.000 par an au lieu des 75.000 (en moyenne)

²⁵⁴ Paul Dijoud restera secrétaire d'État auprès du ministre du Travail, chargé des travailleurs immigrés du 22 juillet 1974 au 25 août 1976 (gouvernement Jacques Chirac 1), puis du 25 août 1976 au 29 mars 1977 (gouvernement Raymond Barre 1). Il sera nommé, le 29 mars 1977, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire, chargé de l'Aménagement du territoire pendant le gouvernement Raymond Barre 2 (29 mars 1977-31 mars 1978) puis secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports par une nomination du 8 juin 1977. Il sera enfin secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur, chargé des Départements et Territoires d'outre-mer pendant le gouvernement Raymond Barre 3 (3 avril 1978-13 mai 1981).

²⁵⁵ WEIL Patrick, *op.cit.*, p.90.

entre 1970 et 1975. En contrepartie, la France développe, en accord avec l'Algérie, une politique sociale (logement, scolarité, formation professionnelle) et culturelle en faveur des immigrés avec la création de deux organismes chargés de promouvoir les cultures des pays d'origine. En attendant que la suspension de l'immigration soit officiellement abrogée, Paul Dijoud prépare l'immigration à venir en proposant aux partenaires étrangers d'organiser et de préparer le rétablissement des flux migratoires. L'immigration des travailleurs non ressortissants de l'Union Européenne reste suspendue jusqu'en 1977. L'immigration des familles est à nouveau autorisée dès 1975.

c. ... et aide aux retours

La nomination, par le remaniement ministériel du 12 janvier 1976, de Lionel Stoléro²⁵⁶ comme secrétaire d'État auprès du ministre du Travail chargé de la condition des travailleurs manuels, et les élections municipales de 1977, perdues par la majorité présidentielle, marqueront un changement d'orientation stratégique ainsi que l'avènement de la politique d'aide au retour. La crise économique, qui désormais est perçue par les différents acteurs de la politique publique comme durable, souligne l'inadaptation des solutions politiques proposées autour de l'immigration : « dans ce dessein, le gouvernement envisage explicitement, à partir de 1978, le départ d'un nombre important d'immigrés pour freiner la progression du chômage et diminuer le déficit du commerce extérieur²⁵⁷. » En effet, plus qu'un enjeu sociétal, l'immigration se révèle être un enjeu politique. Le chômage, devenu l'une des préoccupations principales des français, devient par la même occasion un enjeu électoral de taille pour les élections législatives (mars 1978) et pour les élections présidentielles qui se profilent (1981).

La priorité de Lionel Stoléro à la tête du secrétariat d'État aux travailleurs manuels (à partir de 1976), puis à la tête du secrétariat d'État aux travailleurs

²⁵⁶ Lionel Guy Stoléro sera nommé, par un remaniement du 12 janvier 1976, secrétaire d'État auprès du ministre du Travail (chargé de la condition des travailleurs manuels) pendant le gouvernement Jacques Chirac 1 (27 mai 1974-25 août 1976), puis pendant le gouvernement Raymond Barre 1 (25 août 1976-29 mars 1977), puis secrétaire d'État chargé des travailleurs manuels et immigrés pendant le gouvernement Raymond Barre 2 (29 mars 1977-31 mars 1978) et 3 (3 avril 1978-13 mai 1981). Il sera plus tard secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du Plan (gouvernements de Michel Rocard 1 et 2, (1988-1991)).

²⁵⁷ WEIL Patrick, *op.cit.*, p.107.

manuels et immigrés (à partir de 1977), est donc de diminuer la présence étrangère sur le sol français : présence qui n'a cessé d'augmenter, notamment à travers l'immigration familiale. Quelques jours après sa nomination à la tête du secrétariat d'État à la condition des travailleurs manuels, un décret ministériel paraît et prévoit le rapatriement des travailleurs étrangers qui se trouvent sans emploi ni ressources régulières depuis plus de six mois. Lionel Stoléro donne donc la priorité aux retours des étrangers dans leurs pays d'origine, d'abord sur la base du volontariat, puis du retour-forcé (en 1978) et le 27 septembre 1977, il suspend l'immigration familiale pour 3 ans²⁵⁸.

Le 26 avril 1977, le Premier ministre Raymond Barre annonce, devant le Parlement, la création d'une aide au retour (que la France fut seule à instituer dans l'ensemble des pays européens), mieux connue sous le nom de « Million Stoléro » : un dispositif incitatif pour les étrangers immigrés inscrits à l'ANPE ou chômeurs indemnisés, sous forme d'une prime de 10.000 francs (soit un million de centimes anciens), majorée d'une indemnité de 5.000 francs (pour le conjoint et par enfant). Cette politique d'aide au retour intervient dans une politique plus large de retour à l'emploi, accentuée par un chômage massif, qui touche les travailleurs immigrés comme les travailleurs français. En 1977, invité sur le plateau du journal de 20h afin de répondre aux polémiques que suscite cette mesure, Lionel Stoléro s'exprime ainsi sur la nécessité de retrouver en France, un marché du travail plus homogène :

« Quand il y a en France un million de personnes au chômage et deux millions de travailleurs immigrés, cela dénote d'une certaine situation anormale, que tout le monde connaît, à savoir qu'un certain nombre de tâches, que sont notamment les travaux manuels, ne sont plus acceptées par la main d'œuvre française, quelques fois à raison, parce que les salaires et les conditions de travail ne sont pas à l'échelle de ce qu'elles devraient être en 1977 dans un pays moderne et quelques fois à tort à cause d'un certain

²⁵⁸ Les réactions sont telles (Églises, partis politiques, associations) que le gouvernement est contraint d'assouplir cette mesure. L'immigration familiale garde l'autorisation de séjourner mais non de travailler.

nombre de préjugés familiaux et sociaux. Aucun pays ne doit avoir besoin des autres pour satisfaire à son développement²⁵⁹. »

Destinée à tout immigré étranger se portant candidat²⁶⁰, cette aide au retour visait pourtant principalement l'immigration maghrébine et africaine, et se solde par un échec : elle aurait permis à environ 100.000 étrangers de rentrer dans leurs pays d'origine, dont 65 % d'Espagnols ou Portugais contre seulement 18 % de maghrébins (et 4% des Algériens, qui étaient pourtant les principaux immigrés visés par cette mesure).

À partir du mois de mars 1978 naît donc un nouveau projet et même si la perspective d'une politique du retour volontaire a déjà choqué une partie de l'opinion publique, le gouvernement franchit un pas supplémentaire en visant un retour organisé et forcé d'une partie de la main-d'œuvre étrangère : « plus précisément, le retour de plusieurs centaines de milliers d'étrangers sélectionnés par nationalités, étalé sur cinq ans²⁶¹. » Si les ressortissants des pays de la communauté européenne sont exclus de ce nouveau dispositif, ce sont les maghrébins, et plus particulièrement les Algériens, qui en deviendront la cible. Quatre raisons, selon Patrick Weil, expliquent cette priorité : les Algériens représentent la plus grosse des communautés maghrébines (avec 800.000 ressortissants), ils se montrent très revendicatifs à l'égard de l'ancienne puissance coloniale (cf. chapitre 3) et parce que l'Algérie paraît en mesure d'organiser, si elle l'accepte, le retour de ses ressortissants²⁶². À cela, il faut ajouter que la France possède un moyen de pression : la date d'expiration des certificats de résidence, pour la plupart délivrés pour une durée de dix ans en 1969, arrive à échéance au début de l'année 1979. L'État peut donc menacer du non renouvellement de ces titres de séjour. Mais l'État français va vite se heurter à la législation en vigueur : les chômeurs étrangers bénéficient des mêmes droits que les citoyens français à partir du moment où ils ont obtenu une autorisation de travail et une carte de

²⁵⁹ Intervention de Lionel Stoléro. Extrait du journal télévisé de 20h d'Antenne 2 du 1^{er} juillet 1977 (14 minutes et 34 secondes). Disponible sur le site de l'INA : <http://www.ina.fr/video/CAB04008431/ja2-20h-emission-du-1er-juillet-1977.fr.html>

²⁶⁰ Les immigrés, une fois leur dossier retiré à l'ANPE, ont un mois de réflexion. S'ils acceptent de rentrer chez eux, ils disposent de deux mois pour sortir du territoire, en laissant leurs cartes de séjour. Fichés, ils n'auront désormais plus le droit de venir travailler en France.

²⁶¹ WEIL Patrick, *op.cit.*, p.111.

²⁶² *Ibid.*, p.111-112.

séjour. Le gouvernement va donc s'attacher à trouver une voie légale à l'expulsion : il prépare deux textes de loi, le premier visant à élargir les pouvoirs d'expulsion du ministère de l'Intérieur, le second rendant possible le non-renouvellement des titres de séjour et des autorisations de travail²⁶³. Le 13 septembre 1978, le gouvernement algérien (représenté par l'ambassadeur d'Algérie) commence les négociations avec le gouvernement français (représenté par Lionel Stoléru) :

« Ce dernier fait part de l'intention de son gouvernement de proposer un retour organisé de 100.000 Algériens par an pendant cinq ans – soit un total de 500.000. Le gouvernement français, indique Lionel Stoléru, souhaite également, en échange d'un nouvel accord sur le renouvellement des titres arrivés à échéance, mettre un terme au régime spécial des certificats de résidents attribués aux Algériens, en application de l'accord de 1968. Les propositions françaises prévoient de dissocier les Algériens présents avant 1962 et ceux arrivés après cette date : seuls ces derniers risqueraient un retour forcé, soit 434.000 détenteurs de certificats de résident sur 690.000, sans compter les enfants de moins de seize ans²⁶⁴. »

Le gouvernement souhaite qu'un accord soit conclu avec l'Algérie sur l'organisation de ces retours forcés et, dans le cas contraire, la France insiste sur le fait qu'elle les organisera unilatéralement. Un voyage à Alger mettra fin à cette volonté : les autorités algériennes n'acceptent que des retours volontaires et dénoncent « une atteinte aux droits acquis par les ressortissants algériens²⁶⁵ », sans compter qu'économiquement et socialement, il paraît impossible pour les autorités algériennes de réintégrer quelques 500.000 ressortissants sur son territoire. Le 13 juin 1979, et contrairement à l'avis donné par le Conseil d'État, le Conseil des ministres maintient un objectif de 100.000 retours par an (35.000 retours d'algériens seulement pour l'année 1979).

²⁶³ Normalement, même en cas de chômage, l'autorisation de travail est renouvelée pour au moins un an.

²⁶⁴ WEIL Patrick, *op.cit.*, p.116.

²⁶⁵ *Ibid.*, p.117.

La même année, le Premier ministre Raymond Barre et le ministre de l'Intérieur Christian Bonnet élaborent un projet de loi (adoptée en janvier 1980) sur les séjours et les conditions d'entrée des travailleurs immigrés. Dans la continuité de la politique gouvernementale, la volonté était de poursuivre la restriction des flux et de réduire le nombre de travailleurs étrangers à 200.000 par an. La loi inclut également l'expulsion des étrangers en situations irrégulières. Le vote de la loi suscita des réactions très vives dans l'opinion publique et son application resta très limitée (du fait de l'élection de la gauche au pouvoir en mai 1981 notamment). La politique de retour amorcée par l'État se solde par un échec.

Depuis les premières tentatives d'élaboration d'une politique de maîtrise des flux par les pouvoirs publics français, l'immigration étrangère ne s'est jamais réellement arrêtée. Les ressortissants des pays européens ont un droit de libre installation (sauf les immigrés espagnols et portugais qui ne pourront en bénéficier qu'à partir de 1993). La France n'a jamais remis en question le droit d'asile et l'immigration familiale n'a jamais cessé, malgré quelques périodes de suspension provisoire (elle est garantie par une jurisprudence du conseil d'État depuis 1978). En ce qui concerne plus spécifiquement l'immigration algérienne, les négociations entamées entre les deux gouvernements en septembre 1980 seront plus favorables au gouvernement algérien qui obtient (contre 35.000 retours volontaires) le renouvellement automatique des cartes de résident (pour une durée de 10 ans) pour les Algériens arrivés en France avant le 1^{er} juillet 1962. Les autres bénéficient d'une prolongation du certificat de résidence pour une durée de trois ans et trois mois.

Conclusion

Pendant les Trente Glorieuses, à travers les ordonnances du 19 octobre et du 2 novembre 1945 et la création de l'ONI, on assiste donc à la mise en place progressive d'une politique d'État concernant l'immigration étrangère selon un impératif de redressement économique et démographique. L'immigration est ainsi subordonnée aux intérêts généraux de la nation et choisie selon des critères de sélection prédéfinis. Cette prise en charge du traitement politique de la question migratoire par l'État marque pourtant le début d'une gestion désorganisée voire contradictoire. L'immigration contrôlée et organisée se transforme rapidement en

une immigration spontanée et irrégulière. Dans un second temps, on observe un retrait du rôle étatique alors que l'immigration est en plein essor et que des événements politiques, comme l'indépendance de l'Algérie, vont contribuer à développer. Enfin, et alors que l'immigration étrangère (notamment algérienne) continue à se développer de façon spontanée et en dehors des cadres fixés par l'État, l'État reprend en main la gestion de l'immigration, en adoptant des mesures plus restrictives que les précédentes et en relançant la gestion institutionnelle des flux de main-d'œuvre. Dans les années 1970 s'opère réel un virage dans la politique migratoire française. En suspension et aide au retour, le septennat de Valéry Giscard d'Estaing sera à l'origine de mesures importantes qui annoncent l'importance que prend la question de l'immigration dans le champ politique comme dans le champ social.

Conclusion de chapitre

Les deux parties de ce chapitre, séparées pour la clarté de l'écriture et du propos, sont en réalité complémentaires dans ce qu'elles mettent à jour : l'immigration algérienne, dès ses débuts, et cela même si elle est une immigration commandée et contrôlée par l'État français, s'est toujours développée en dehors des cadres fixés par ce dernier. Depuis les premières vagues d'immigrés dans les décennies qui précèdent la conquête de l'Algérie jusqu'à la spectaculaire fermeture des frontières ordonnée par le gouvernement algérien en 1973 en passant par les différentes mesures de restriction des flux et d'aide au retour dans les années 1970, l'histoire de l'immigration algérienne et la politique migratoire française rentrent souvent en contradiction ou se développent selon des schémas directement opposés. Ces deux perspectives mises bout à bout, montrent que la politique migratoire française a été créée et pensée sans prendre en compte la logique interne des mouvements migratoires et son changement structurel progressif. En quelques décennies, l'immigration provisoire, destinée uniquement à combler les manques et à créer « une certaine détente sur le marché du

travail²⁶⁶ », devient durable et installée mais sans que les décideurs politiques ne s'y soient réellement préparés et sans qu'ils n'aient créé les bases d'une intégration des travailleurs étrangers au sein de la communauté française. Même l'indépendance de l'Algérie ne mettra pas fin au phénomène migratoire, dont la source est directement issue de la période coloniale. C'est ce qui fonde, selon Abdelmalek Sayad, l'exemplarité de l'immigration algérienne, indéfiniment liée à l'histoire douloureuse et entrecroisée de la France et de l'Algérie :

« L'immigration algérienne en France apparaît comme exemplaire, en ce qu'elle porte en elle tous les attributs que l'on trouve dispersés dans les autres immigrations. [...] À toutes ses étapes, elle apparaît de surcroît indissociable de l'histoire du colonialisme et du capitalisme français. Elle est le fruit, parfois passionné et douloureux, d'une instrumentalisation coloniale au sein d'un ordre social qui avait sa logique propre, et qui en fut irrémédiablement bouleversé. Elle est ainsi l'excroissance à rebours de la colonie française qu'était l'Algérie, en une survivance durable, sans doute définitive, à la colonisation qui l'avait engendrée et entretenue²⁶⁷. »

L'immigration algérienne est donc indissociable de l'histoire du colonialisme et des rapports de force établis pendant la colonisation. Elle apparaît également, une fois l'indépendance obtenue, symptomatique de la permanence de la pensée et de la pratique coloniale dans la période postcoloniale.

²⁶⁶ Propos de Georges Pompidou à l'Assemblée nationale en 1963. Cité par Yvan Gastaut : GASTAUT Yvan, « La Volte-face de la politique française d'immigration durant les Trente Glorieuses », in *Cahiers de l'URMIS*, n°5, 1999, p.20.

²⁶⁷ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.253-254.

Chapitre 2 : Du colonial au postcolonial, persistance (s) et/ou rupture (s) d'une pensée et d'une pratique d'État.

« L'immigration, et c'est sans doute en cela qu'elle dérange, contraint au dévoilement de l'État, au dévoilement de la manière dont on pense l'État et de la manière dont il se pense lui-même, ce qui trahit chez lui sa manière propre de penser l'immigration²⁶⁸. »

Abdelmalek Sayad

Introduction

Ce second chapitre propose, à travers une analyse des périodes coloniale et postcoloniale, une interrogation sur l'importance du fait colonial dans la pensée républicaine française et sur le poids de cette pensée et de ces pratiques en contexte postcolonial, c'est-à-dire après le processus de décolonisation en Algérie. Une première partie est ainsi consacrée au processus colonial français en Algérie. L'objectif n'y est pas de retracer point par point le long processus de la colonisation algérienne (il faut pour cela se reporter à l'historiographie de la colonisation et aux nombreux ouvrages et articles sur ce sujet²⁶⁹) mais de comprendre les mécanismes coloniaux ainsi que le poids du fait colonial dans la pensée et la pratique de l'État. La politique coloniale française en Algérie, en particulier sous la deuxième et la troisième République, s'est principalement axée autour de la notion d'assimilation à la fois territoriale, administrative, puis éducative. Afin de ne pas faire de l'Algérie une nouvelle colonie, le pays est alors pensé comme un simple prolongement de la métropole permettant de réaliser les programmes officiels de colonisation : le peuplement de l'Algérie, son administration par des civils (et non plus par les seuls militaires) et enfin la réalisation de la mission civilisatrice de l'État-nation français. Si pour Jules Ferry,

²⁶⁸ SAYAD Abdelmalek, « Immigration et pensée d'État », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, Septembre 1999, p.7.

²⁶⁹ Pour cela, le lecteur peut se reporter à la bibliographie située en fin de document.

assimiler l'Algérie à la métropole équivaut à « donner à toutes deux les mêmes institutions, le même régime législatif et politique, leur assurer les mêmes garanties, les mêmes droits, la même loi²⁷⁰ », la politique républicaine coloniale en Algérie se révélera « intrinsèquement contradictoire²⁷¹ », dans sa pensée et dans ses pratiques. Le statut de l'indigène en dehors des normes du droit commun s'oppose notamment aux valeurs d'égalité, de souveraineté et d'unité qui fondent traditionnellement la pensée républicaine et révèle la mise en place d'un état d'exception dans la colonie.

Une seconde partie s'attache à démontrer que, si l'importance de la décolonisation ne peut pas être remise en cause, il apparaît réducteur de voir dans l'indépendance de l'Algérie une disparition du colonial ou même d'en faire un simple enjeu du passé. Car comme l'explique Todd Shepard, professeur associé en histoire à l'université John Hopkins de Baltimore, « des traces institutionnelles et juridiques de cet épisode central de l'histoire française, la période coloniale, perdurent encore de nos jours²⁷² » et « une partie de cet héritage a d'ailleurs été transmise très récemment, c'est-à-dire au cours même du processus de décolonisation »²⁷³. Le début des années 1960 est effectivement marqué par l'indépendance de l'Algérie (1962) mais également par une immigration algérienne toujours plus importante dans ce que l'on peut désormais appeler l'ex-métropole. C'est notamment à travers cette immigration, sa gestion et son encadrement dans la France postcoloniale, que des traces et des séquelles profondes (politiques, institutionnelles, administratives et culturelles) liées à la colonisation sont nettement repérables. L'indépendance, loin de consacrer une rupture dans les modes de domination établis pendant la colonisation, semble au contraire en perpétuer les schèmes de pensées et de pratiques en une expression renouvelée : c'est notamment à travers l'immigré algérien, « excroissance à rebours de la colonie française qu'était l'Algérie²⁷⁴ », que des modes de traitement,

²⁷⁰ FERRY Jules, *Le Gouvernement de l'Algérie, Rapport sur l'organisation et les attributions du gouverneur général de l'Algérie fait au nom de la commission sénatoriale d'étude des questions algériennes*, Paris, Armand Colin, 1892, p.14.

²⁷¹ SCHNAPPER Dominique, *La communauté des citoyens, Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994, p.152.

²⁷² SHEPARD Todd, « Une République française « postcoloniale ». La fin de la guerre d'Algérie et la place des enfants des colonies dans la Ve République », in *Contretemps*, n°16, avril 2004, p.49.

²⁷³ *Ibid.*, p.49.

²⁷⁴ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *L'Immigration algérienne en France*, Paris, Éditions Entente, 1976, p.253-254.

d'encadrement et de surveillance de cette immigration, hérités en partie de la période coloniale, perdurent dans la période postcoloniale.

I. La République coloniale : pensées et pratiques d'État

Avant de développer ce que nous entendons par « République coloniale », il nous faut d'emblée apporter une précision sur ce sous-titre. La colonisation de l'Algérie n'est pas le fruit du régime républicain : de sa conquête, entamée dans les derniers souffles de la France de la Restauration (1814-1830), jusqu'à son indépendance sous la Cinquième République (1958-...), l'Algérie coloniale se construit et s'étale au fil d'une histoire longue et de régimes politiques²⁷⁵ complexes et nombreux²⁷⁶. Le postulat selon lequel la colonisation algérienne serait une pratique républicaine n'obéit donc pas à une volonté de définir la colonisation comme étant le fruit du régime républicain français, mais part du fait que c'est à travers la pensée républicaine, notamment celle développée sous la Seconde (1848-1852) et la Troisième République (1870-1940) que se définit et se concrétise la doctrine matricielle de la pratique coloniale française en Algérie. La politique d'assimilation, qui, selon Charles Robert Ageron, « passe généralement pour avoir été la politique traditionnelle et constante de la France républicaine²⁷⁷ » irrigue en effet l'ensemble de la politique coloniale, en particulier sous la Seconde et la Troisième République. À travers une volonté de transporter les structures administratives métropolitaines en Algérie, facilitant ainsi la réussite des plans de colonisation officiels, la République applique en Algérie son idéal de la « plus grande France », dont l'éducation tient également un rôle majeur. L'Algérie serait désormais un simple prolongement de la métropole de l'autre côté de la Méditerranée, un symbole fortifiant l'idéal de l'État-nation

²⁷⁵ Restauration (1814-1830), Monarchie de Juillet (1830-1848), Seconde République (1848-1852), Second Empire (1852-1870), Troisième République (1870-1940), Quatrième République (1946-1958), Cinquième République (1958-...).

²⁷⁶ L'histoire complexe de la colonisation algérienne a déjà fait l'objet de nombreux travaux. Pour des précisions sur l'histoire de la colonisation algérienne, nous renvoyons le lecteur à la bibliographie de cette thèse, dans laquelle sont référencés de nombreux ouvrages historiographiques sur ce sujet.

²⁷⁷ AGERON Charles-Robert, *France coloniale ou parti colonial ?*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978, p.190.

républicain. Pourtant, si l'assimilation du territoire comme des habitants « autochtones » de la colonie, est au centre des préoccupations de la République, elle y crée un espace en dehors des normes du droit et de la justice qui constituent l'essence même des nations démocratiques. L'indigène et son statut, français mais non citoyen, contribuent notamment à la formulation et à l'application d'un État d'exception. Dès lors, la République coloniale se révèle contradictoire, dans sa pensée et ses pratiques.

1. La République coloniale : pensées et pratiques assimilationnistes

Contrairement à la politique du « Royaume arabe » défendue par Napoléon III sous le Second Empire, l'assimilation a été l'objectif officiel de la politique algérienne de la France sous la République. Comme nous l'explique Charles-Robert Ageron, « les hommes d'État républicains n'avaient pas de souci plus grand que celui de transporter aux colonies tout l'appareil administratif et judiciaire, voire scolaire de la métropole²⁷⁸ ». Cet « idéal » visa d'abord l'assimilation du territoire algérien au territoire français si bien que, sous la Seconde et la Troisième République, le rattachement de l'Algérie à la métropole apparaît comme une absolue nécessité. Refusant de faire de l'Algérie une nouvelle colonie, les républicains rêvent d'une Algérie calquée sur la métropole : la décision de transformer l'Algérie en département français sous la Seconde République, puis la politique de rattachement développée au début de la Troisième République placent le territoire algérien ainsi que son mode de gouvernance et d'administration au cœur de la politique coloniale. En découle une volonté de réduire l'administration militaire au profit d'une administration civile capable de mener à bien les inspirations assimilationnistes de la pensée coloniale républicaine mais également de contribuer à réaliser les programmes officiels de colonisation : peupler l'Algérie de colons et mettre en valeur et exploiter les richesses du sol sont deux priorités qui définissent l'ensemble de la politique républicaine française en Algérie. Enfin, l'assimilation vise à « conquérir les cœurs » et à « apporter les lumières » de la France : la mission éducative de la

²⁷⁸ *Ibid.*, p.195.

République et le transport de la civilisation française reste au centre des préoccupations des républicains. L'idéal républicain en matière d'assimilation pourrait ainsi se résumer en trois verbes : administrer, peupler et éduquer.

a. Administrer.

La proclamation²⁷⁹ de la Seconde République (1848-1852), le 24 février 1848, semble marquer un tournant, contrastant avec la « période d'incertitude²⁸⁰ », selon l'expression de l'historien Charles-André Julien, qui marque les premières années de la conquête²⁸¹ et de la colonisation. Selon Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour et Sylvie Thénault, ce nouveau régime à peine naissant désire se détacher de l'héritage de la colonisation laissé par la Monarchie de Juillet, tout d'abord en abolissant l'esclavage (en avril 1848)²⁸² puis, en refusant que l'Algérie ne devienne une nouvelle colonie²⁸³. Afin de distinguer l'Algérie du

²⁷⁹ En 1848, l'abdication du roi Louis-Philippe met fin à la monarchie de Juillet. Le pouvoir est alors confié à un gouvernement provisoire qui proclame la II^{ème} République.

²⁸⁰ « La période d'incertitude » est le titre du deuxième chapitre d'ouvrage de Charles-André Julien. Voir sommaire de l'ouvrage : JULIEN Charles-André, *Histoire de l'Algérie contemporaine, Tome 1, La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964.

²⁸¹ La conquête de l'Algérie, qui débute avec le débarquement militaire à Sidi-Ferruch le 14 juin 1830, obéit à une volonté française de s'imposer militairement (c'est-à-dire d'avoir des points d'appui stratégiques) dans le bassin méditerranéen, plus qu'elle ne répond à une politique d'expansion coloniale. Comme l'expriment Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour et Sylvie Thénault, tous les trois auteurs du premier chapitre de l'ouvrage *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, cette expédition militaire ne répond pas à un projet colonial initial, planifié à l'avance par la France (voir : PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie, « 1830-1880 : la conquête coloniale et la résistance des Algériens », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.24). La colonisation de l'Algérie semble être, dans cette première phase de conquête, le fruit d'un concours de circonstances et d'opportunités géopolitiques, bien plus que la conséquence d'une colonisation pensée et préparée. Transmis en héritage à la monarchie de Juillet, ce pied français en Algérie provoquera interrogations et incertitudes avant que ne commence à se dessiner un véritable projet français en Algérie. Les premières années d'occupation soulèvent questionnements et doutes, qui contrastent pourtant avec l'omniprésence de la question algérienne dans les débats parlementaires. La dimension spatiale et territoriale de la colonisation devient un enjeu central dans les débats de l'époque. Quelle forme de colonisation choisir ? Doit-on privilégier une occupation restreinte ou s'engager dans une occupation totale du territoire algérien ? L'Algérie doit-elle être considérée comme un prolongement de la métropole ?

²⁸² Il s'agit en réalité de la seconde abolition de l'esclavage puisqu'une première abolition avait été proclamée pendant la Révolution française.

²⁸³ PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie, « 1830-1880 : la conquête coloniale et la résistance des Algériens », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.33.

reste de son empire, la constitution de la Seconde République, le 12 novembre 1848, fait de l'Algérie un département français : le territoire algérien s'organise alors selon le modèle métropolitain et se dote de départements, divisés en arrondissements et en communes. Même si l'idée de penser le territoire algérien comme un « appendice de la France » était déjà en germe auparavant, la Seconde République marquera une étape importante dans le processus colonial français en Algérie :

« La décision fondamentale de 1848 est restée dans l'histoire de la colonie comme le symbole de son assimilation, tant le statut départemental la soudait au reste du territoire national - elle devenait partie intégrante du territoire de la République "une et indivisible", comme auront beau jeu de l'arguer, pendant la guerre d'indépendance, les irréductibles de l'Algérie française²⁸⁴. »

L'importance de la création d'un département français en Algérie, même si elle marque une étape cruciale en matière de colonisation, doit toutefois être nuancée. Les trois départements français ne couvrent pas la totalité du territoire algérien : « ils n'étaient constitués que des poches de peuplement européen, formant des sortes d'îlots au sein d'un vaste espace resté sous administration militaire, c'est-à-dire, à l'échelon local, sous l'administration des bureaux arabes²⁸⁵. » Par conséquent, une large partie de l'Algérie reste encore sous la domination des bureaux arabes (postes militaires confiés à l'armée française) et non d'une administration civile, ce qui réduit considérablement l'espoir de la formation d'une colonie de peuplement en Algérie, défendue par les partisans du régime civil.

Après la chute du Second Empire et la politique du « Royaume arabe » défendue par Napoléon III, qui avait renoncé à l'assimilation, la Troisième République réactivera par décret, dès le 24 octobre, son ambition : l'Algérie est une partie de la France, composée de trois départements, et le restera désormais jusqu'à son indépendance. Proclamée le 4 septembre 1870, la Troisième République ne possède alors qu'une seule grande colonie : l'Algérie. Sortie

²⁸⁴ *Ibid.*, p.34.

²⁸⁵ *Ibid.*, p.36.

meurtrie de la guerre avec l'Allemagne (juillet 1870- janvier 1871) et des événements de la Commune (mars 1871- mai 1871), la gauche républicaine désire se reconstruire à travers la conquête d'un nouvel empire colonial. Elle entame ainsi une nouvelle vague d'expansion et de conquête²⁸⁶ et élargit²⁸⁷ considérablement son empire.

Les premières décennies de la Troisième République sont également décisives dans la colonisation de l'Algérie. L'historien Charles-Robert Ageron, dans sa thèse de doctorat fondatrice intitulée *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*²⁸⁸, analyse ainsi les vingt premières années de la Troisième République :

« Dans l'histoire de l'Algérie française, ces années 1871-1891 peuvent être tenues pour capitales : c'est alors seulement que l'Algérie jusqu'ici terre d'expériences variées et contradictoires : établissements de type colonial, départements français, "royaume arabe" voit son destin scellé²⁸⁹. »

Désignées par l'historien par l'expression latine *Vae victis*²⁹⁰, ces années capitales marquent une volonté de consolidation d'une situation algérienne encore instable dont l'assimilation, noyau dur de la politique coloniale républicaine, deviendra le maître-mot. Voulant aller plus loin que la décision de 1848 de doter l'Algérie de trois départements, les républicains rêvent d'une assimilation territoriale totale du territoire algérien :

« Certes, en 1848, la IIème République avait doté l'Algérie de départements, mais ils ne formaient pas un espace continu. Ils se présentaient sous la forme de poches de peuplement européen, perdues au

²⁸⁶ De 1879 à 1912, la France colonise, entre autres, le Tonkin, le Congo, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, Madagascar, le Tchad, etc. Cette politique d'expansion impérialiste ne prendra fin qu'avec le protectorat au Maroc, en 1912.

²⁸⁷ L'empire colonial français passe alors de 6 millions d'habitants pour 0,9 millions de km² en 1876, à 55 millions d'habitants pour 10 millions de km² au début du XXème siècle. Jules Ferry (1832-1893) tiendra dans cette expansion un rôle majeur en apportant une justification à l'expansion française dans ses colonies.

²⁸⁸ AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Tome 1, Paris, Presses Universitaires de France, 1968.

²⁸⁹ *Ibid.*, p.2.

²⁹⁰ Signifiant « Malheur aux vaincus ! », cette expression est prononcée par le chef Gaulois Brennos lors de sa victoire à Rome, au IVème siècle avant Jésus-Christ.

sein d'une immensité sous administration militaire. Les aspirations assimilationnistes des colons républicains, qui s'exprimèrent au début de la III^e République, allait changer la donne. Eux rêvaient d'une Algérie calquée sur la métropole : trois départements français, sans autre particularisme. Ils ne voulaient plus d'administration militaire, ni même de gouverneur général, cette fonction étant propre aux colonies²⁹¹. »

Pour Jules Ferry (1832-1893), assimiler l'Algérie à la métropole équivaut à « donner à toutes deux les mêmes institutions, le même régime législatif et politique, leur assurer les mêmes garanties, les mêmes droits, la même loi²⁹² ». Cette volonté est présente dès la constitution du Gouvernement de défense nationale²⁹³ et dès le 24 octobre, l'un des sept décrets « Crémieux²⁹⁴ » supprime la fonction de Gouverneur général de l'Algérie au profit d'un Gouverneur général civil, assisté d'un Directeur général des affaires civiles et financières. Il assimile également les trois provinces algériennes à trois départements français avec trois préfets donc les fonctions seraient similaires aux préfets métropolitains. Ce décret affirme la volonté de la Troisième République naissante de « réaliser l'assimilation complète de l'Algérie au territoire métropolitain²⁹⁵ ». Il ne sera jamais appliqué mais son esprit sera conservé et réactivé dans les décrets de rattachement du 26 août 1881.

Avec les décrets de rattachements du 26 août 1881, l'Algérie fonctionne en principe comme la métropole. Le premier de ces décrets affirme que les affaires algériennes relèvent désormais de huit départements ministériels²⁹⁶ : la

²⁹¹ THENAULT Sylvie, « 1881-1918 : l'apogée de l'Algérie française et les débuts de l'Algérie algérienne », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.160.

²⁹² FERRY Jules, *op.cit.*, p.14.

²⁹³ Formé le 4 septembre 1870, sa présidence est assurée par Louis Jules Trochu et dans lequel on retrouve des personnalités politiques comme Léon Gambetta, ministre de l'Intérieur ou Jules Ferry, secrétaire du gouvernement.

²⁹⁴ Du nom d'Adolphe Crémieux (1796-1880), avocat, ministre de la Justice sous la Seconde République.

²⁹⁵ PIQUET Victor, *L'Algérie française, Un siècle de colonisation 1830-1930*, Paris, Armand Colin, 1930, p.233.

²⁹⁶ Les services de l'Algérie sont placés sous l'autorité des ministères français compétents. La justice musulmane est confiée au ministère de la Justice. L'administration générale, départementale et communale en territoire civil et en territoire de commandement, la police générale, la création de centre de colonisation, etc. sont confiées au ministère de l'Intérieur et des Cultes. L'administration des biens séquestrés et la constitution de la propriété indigène sont

gouvernance de l'Algérie serait donc, en théorie, exercée depuis Paris. L'article 2 de ce même décret stipule que « les lois, décrets, arrêtés, règlements et instructions ministérielles qui régissent en France ces divers services s'appliquent, en Algérie, dans toutes celles de leurs dispositions auxquelles il n'a pas été dérogé par la législation spéciale de ce pays²⁹⁷ ». Le Gouverneur général civil agira désormais par délégation des ministères dont relève l'Algérie et est autorisé à statuer sur des affaires qui relèvent en principe de ces mêmes ministères, c'est-à-dire l'administration générale, départementale et communale en territoire civil et en territoire de commandement, la police générale, la création de centres de colonisation, etc.²⁹⁸.

Cette période de rattachement de l'Algérie à la métropole va durer 15 ans et sera vivement critiquée, notamment par Jules Ferry, qui, en 1892, dans son *Rapport sur l'organisation et les attributions du gouverneur général de l'Algérie*²⁹⁹, regrette l'éparpillement du pouvoir décisionnel entre huit ministères, au détriment du Gouverneur général, qui n'a plus, selon lui, que les attributions d'un simple préfet³⁰⁰ :

« Les colonies, pas plus que les batailles, ne se commandent de loin, dans les bureaux d'un ministère. Les colonies auraient parfois intérêt à couper le fil télégraphique qui les relie à la métropole. C'est là une vérité que nos expériences d'Indochine, de 1883 à 1891, n'ont pas peu contribué à faire entrer dans les esprits. Il faut aux colonies, jeunes ou vieilles, une large part d'autonomie. [...] L'autonomie peut être politique et c'est alors la grand'route de la séparation. Mais elle peut être aussi administrative, résider dans une organisation locale puissante, contrôlée de haut par la métropole,

confiées au ministère des Finances. La surveillance de la pêche côtière et la police de la navigation sont confiées au ministère de la Marine et des Colonies. L'instruction publique musulmane, les beaux-arts et les missions scientifiques sont confiés au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts. Les routes, les ponts, les chemins de fer et les mines sont confiés au ministère des Travaux publics. Les services de l'agriculture, du commerce et des forêts sont confiés au ministère de l'Agriculture et du Commerce. La poste et la télégraphie sont confiées au ministère des Postes et des Télégraphes.

²⁹⁷ ESTOUBLON Robert et LEFEBURE Adolphe, *Code de l'Algérie annoté. Lois, ordonnances, décrets, arrêtés, circulaires formant la législation algérienne, 1830-1895*, Alger, 1896. Disponible sur le site internet *e-corpus*. Consulté le 22 mars 2013 : <http://www.e-corpus.org/notices/104432/gallery/927829>

²⁹⁸ *Ibid.*

²⁹⁹ FERRY Jules, *op.cit.*, 1892.

³⁰⁰ *Ibid.*, p.53.

mais libre dans ses mouvements, statuant sur place, faisant face aux nécessités continuellement changeantes d'un État de choses en voie de formation³⁰¹. »

Cette prise de position sur la gouvernance de l'Algérie aboutira à l'abrogation des décrets de rattachement par un autre décret du 31 décembre 1896, qui dotera le Gouverneur général civil de pouvoirs définis en ces termes : celui-ci centralise sous son autorité le gouvernement et la haute administration de l'Algérie. L'ensemble des services civils de l'Algérie sont alors placés sous sa direction.

Le mode de gouvernance et d'administration de l'Algérie se retrouvent au cœur de la politique coloniale de la Troisième République car il s'agit de réduire l'administration militaire au profit d'une administration civile, capable de mener à bien les inspirations assimilationnistes de la pensée coloniale républicaine mais également les programmes officiels de colonisation de la République coloniale. Les militaires furent ainsi peu à peu évincés du Gouvernement général de l'Algérie au profit de personnalités civiles³⁰², rendant possible la mise en pratique des plans de colonisation officiels organisés par l'État. L'assimilation administrative de l'Algérie permet ainsi de garantir le peuplement de l'Algérie par les colons car « l'assimilation n'était pas pensée pour les sujets coloniaux : elle l'était pour le territoire et ses colons venus d'Europe³⁰³ », comme nous l'indique une nouvelle fois Jules Ferry dans son rapport :

« Il est naturel, il est juste, sans doute, que les colons français trouvent le plus tôt possible, sur la terre conquise, les garanties qui assurent contre

³⁰¹ *Ibid.*, p.57-58.

³⁰² Alors qu'au début des années 1870, la fonction de Gouverneur général était exercée essentiellement par des militaires (l'amiral Louis-Henri de Gueydon et le général Alfred Chanzy au début de la Troisième République), on leur substitue des personnalités de la haute-administration : la nomination d'Albert Grévy (1823-1899), frère du président de la République Jules Grévy, inaugure l'exercice de la fonction par des personnalités étrangères au milieu militaire. Par la suite, des personnalités comme Louis Tirman (conseiller d'État), Louis Lépine (préfet de police de Paris) ou Alfred Laferrière (vice-président du conseil d'État) se succéderont au poste de Gouverneur général de l'Algérie, la fonction la plus élevée de l'organisation administrative en Algérie.

³⁰³ THENAULT Sylvie, *op.cit.*, p.160.

l'arbitraire, la liberté, la sécurité, la dignité du citoyen ; il leur faut le plus tôt possible et des juges et des lois³⁰⁴. »

Sous la Troisième République, le territoire civil est donc étendu, grignotant peu à peu le territoire militaire. La superficie des deux territoires s'équilibre vers 1876 et le partage du territoire entre civils et militaires est clairement délimité en 1902 : le tell algérien (c'est-à-dire le nord de l'Algérie, contenant les terres les plus fertiles et les grandes villes telles qu'Alger, Constantine ou encore Oran), sous la forme de trois départements, est désormais aux mains de l'administration civile tandis que les territoires du sud de l'Algérie, non fertiles, sont confiés à l'armée³⁰⁵.

b. Peupler

Le peuplement de l'Algérie, qui s'est « appuyé sur des migrations libres et assistées³⁰⁶ » apparaît comme le principal ouvrage, nécessaire et déterminant, de la colonisation française en Algérie à tel point que la colonisation française en Algérie « découle de cette idée de peuplement³⁰⁷ ». La terre, véritable matrice de l'œuvre coloniale, deviendra le centre des préoccupations des différents gouvernements et régimes qui se succèdent et la base de l'établissement durable de la France en Algérie.

Si la proportion du territoire à conquérir et la nature de la colonie (restreinte ou étendue) ont toujours été l'objet de vifs débats en métropole³⁰⁸, c'est avec la

³⁰⁴ FERRY Jules, *op.cit.*, p.13.

³⁰⁵ THENAULT Sylvie, *op.cit.*, p.162.

³⁰⁶ SESSIONS Jennifer, « Les colons avant la IIIe République : peupler et mettre en valeur l'Algérie », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.64.

³⁰⁷ PIQUET Victor, *L'Algérie française, Un siècle de colonisation 1830-1930*, Paris, Armand Colin, 1930, p.72.

³⁰⁸ La proportion du territoire algérien à conquérir se trouve au cœur des débats dès les premières années de la monarchie de Juillet. Deux conceptions de l'occupation sont repérables : l'occupation restreinte et l'occupation étendue. Afin de répondre à ces interrogations concernant l'intérêt et le choix de la nature de la colonie à établir en Algérie, une commission parlementaire spécialement créée débarque à Alger le 1^{er} septembre 1833 et se retrouve chargée d'analyser sur place quel serait le meilleur type de colonisation : une colonie militaire ou une colonie de colons. Au retour de cette commission en France, une seconde commission (la « commission d'Afrique » ou « commission supérieure ») est constituée pour évaluer et interpréter les résultats de la première. Si

décision de 1848 de transformer l'Algérie en trois départements français et de considérer le territoire comme un prolongement de la métropole, que les colons (partisans d'un régime civil) marquent leur première grande victoire sur l'armée. Le passeport n'étant plus demandé pour les déplacements entre la France et l'Algérie, la procédure d'immigration s'en retrouve facilitée. C'est également durant cette période que les opérations militaires étendirent la colonisation vers le Sahara et la Kabylie et si « l'heure n'était pas encore à l'afflux ni à la dépossession massive des algériens [...] le processus de mainmise sur les terres commençait³⁰⁹ ». Dès les premières années de la Seconde République, les plans de colonisation officiels de la commission de colonisation, siégeant aux Tuileries, organisent selon le « système de la petite colonisation protégée³¹⁰ », les départs de colons vers l'Algérie.

La commission, qui se préoccupait « d'implanter le colon³¹¹ », prévoyait à l'origine 13.000 départs de Français pour l'Algérie mais devant le succès de cet « exil pour l'intérieur », de nombreux convois supplémentaires sont affrétés, au départ de Paris ou de Lyon, notamment en 1848 et 1849. La commission de colonisation, qui a également la charge de trier les dossiers des candidats au départ, sélectionne ainsi ses nouveaux colons parmi les célibataires, les couples sans-enfants et les personnes pouvant effectuer les tâches de menuisier-ébéniste

le rapport de la première commission dénonce à la fois l'occupation militaire, qualifiée d'autoritaire, et le régime administratif en Algérie, qui manque de cohérence, il se prononce pour une occupation totale de la Régence d'Alger, destinée à accueillir une colonie de travailleurs, français et européens et non une colonie militaire. La seconde commission se prononce pour une « politique prudente » (voir : JULIEN Charles-André, *Histoire de l'Algérie contemporaine, Tome 1, La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, p.113.) et une occupation dite restreinte (parfois qualifiée de colonisation intermédiaire par certains historiens), permettant l'occupation d'Alger et de la Mitidja (arrière-pays d'Alger) ainsi que quelques villes sur le littoral, dans la logique des points d'appui militaire. Le 22 juillet 1834, une ordonnance gouvernementale, qui constitue le véritable acte de naissance de l'Algérie, entérine cette décision et institue la colonie militaire en Algérie. Les années qui suivent (1834/1840) sont représentatives des conclusions très différentes des rapports de la commission spéciale et de la commission d'Afrique. Elles oscillent entre la colonisation restreinte et la colonisation anarchique, selon les termes de l'historien Charles-André Julien (voir : Voir le sommaire de l'ouvrage : JULIEN Charles-André, *Histoire de l'Algérie contemporaine, Tome 1, La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964.).

³⁰⁹ PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie, *op.cit.*, p.34.

³¹⁰ PIQUET Victor, *op.cit.*, p.77.

³¹¹ *Ibid.*, p.73.

ou de jardinier-laboureur. Dans cette courte période, quarante-deux villages³¹² de colons furent ainsi créés en Algérie.

Le bilan de ce plan de colonisation fut médiocre, notamment car il ne trouva pas les forces nécessaires à son application sur place, en Algérie. Beaucoup d'émigrants seront contraints de repartir faute de recevoir des terres : « au bout d'un an, il ne restait plus que 40% d'entre eux dans le département d'Oran, 33% dans celui d'Alger et à peine 25% dans celui de Constantine³¹³. »

La population française en Algérie augmente cependant considérablement pendant la période 1841-1851, en passant d'environ 18.000 à 65.000 individus, mais l'échec du plan de colonisation, basé essentiellement sur l'agriculture, contraindra les républicains à repenser le régime de concession des terres.

Si la doctrine assimilationniste de la République répond à une logique d'absorption d'une société par l'autre, elle ne peut en effet se faire que sur le fondement de la dépossession. L'année 1851 marque ainsi un renouveau de la politique coloniale dans le domaine du cantonnement³¹⁴, de l'occupation et de la dépossession des terres indigènes. Sous le gouvernement du maréchal Randon (1851-1858), le décret sur la concession du 26 avril 1851, suivi de la loi du 16 juin 1851 relative à la propriété foncière en Algérie, permettent d'étendre la colonisation en la facilitant. La loi du 16 juin 1851 sépare, tout en les reconnaissant, les domaines publics et les domaines privés (indigènes et européens) et fixe les droits de propriété et de jouissance pour les tribus tout en leur imposant de rigoureuses conditions. La propriété individuelle ou collective doit être prouvée par titres ou par une possession d'une durée de dix années sans interruption : « faute de titre, les tribus n'ont sur leurs terres qu'un droit de jouissance³¹⁵ » et la propriété des terres revient ainsi à l'État. La loi rend donc possible en pratique la cession des propriétés privées à l'État, qui se réserve également le droit d'exproprier et d'occuper les terres pour cause d'utilité

³¹² Les principaux furent Casliglione, El-Affroun, Lodi, Damietle, Pontéba, Montenotte, Marengo, Zurich, Novi, Sainl-Cloud, Saint-Leu, Rivoli, Fleurus, Saint-Louis, Aboukir, Robertville, Jemmapes, Gastonville, Mondovi, Héliopolis, Millésimo.

³¹³ PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie, *op.cit.*, p.36.

³¹⁴ L'objectif des opérations de cantonnement était de récupérer des terres au profit de la colonisation en délimitant les surfaces appartenant aux tribus : on a cantonné les tribus sur les proportions de territoire qu'elles occupaient précédemment.

³¹⁵ DARESTE DE LA CHAVANNE Rodolphe, *De la propriété en Algérie, loi du 16 juin 1851, sénatus-consulte du 22 avril 1863*, s.l, s.ed, 1864, p.23. Disponible sur la base de données *Gallica*. Consultée le 26 mars 2013 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6218601x.r=.langFR>

publique. Sous le Second Empire, le sénatus-consulte³¹⁶ de 1863 « relatif à la constitution de la propriété en Algérie, dans les territoires occupés par les Arabes³¹⁷ », contribuera également à diminuer la proportion des terres attribuées aux tribus dans la perspective de les libérer pour les colons.

L'avènement de la Troisième République et la violente répression qui suivra l'insurrection d'El Mokrani³¹⁸, marquera définitivement le triomphe des colons :

« Rassurée par la répression, fière de sa vitalité et de son esprit d'entreprise, sûre de son bon droit et de sa vocation républicaine et civilisatrice, la population européenne se sentit enfin libre d'instaurer, sur le pays et la masse indigène, une domination politique, économique et sociale que rien ne pourrait ébranler³¹⁹. »

La Troisième République fait également « sienne l'idée d'étendre la colonisation de peuplement³²⁰ » et « marque un effort important, surtout dans l'œuvre de colonisation officielle³²¹ ». La colonisation officielle résultant des actions de l'État, « distribuant des concessions foncières et créant des centres de colonisation³²² », et la colonisation libre qui « résulte de l'organisation d'un

³¹⁶ Un sénatus-consulte est un acte voté par le sénat ayant la valeur d'une loi.

³¹⁷ Emblématique de la période du Second Empire, le sénatus-consulte « relatif à la constitution de la propriété en Algérie, dans les territoires occupés par les Arabes » (voir annexe n°2) est voté le 22 avril 1863. L'article premier déclare les tribus algériennes « propriétaires des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, à quelque titre que ce soit ». Il y est également précisé que « tous actes, partages ou distractions de territoires, intervenus entre l'État et les indigènes, relativement à la propriété du sol, sont et demeurent confirmés ». Si le but du texte était de mettre fin au cantonnement des tribus sur des territoires stériles et de les déclarer propriétaires de leurs terres, il n'eut d'efficacité que limitée, voire nulle car son application dépendait, en Algérie, de la décision de commissaires : une conception restrictive pour que le partage des terres soit identique à la période antérieure. De plus, « ce texte grava dans le marbre du droit divers modes de « propriété indigène », plaquant ainsi en Algérie des catégories juridiques inspirées de la métropole. Il s'agissait donc d'un pas décisif dans la voie de la francisation de la propriété, laquelle fut ensuite le fondement de la dépossession » (voir : PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie, « 1830-1880 : la conquête coloniale et la résistance des Algériens », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.39).

³¹⁸ En Mars 1871, quelques 250 tribus se soulevèrent contre le pouvoir colonial.

³¹⁹ JULIEN Charles-André, *Histoire de l'Algérie contemporaine, Tome 1, La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, p.500.

³²⁰ MANCERON Gilles, *Marianne et ses colonies, Une introduction à l'histoire coloniale de la France*, Paris, La Découverte, 2003, p.171.

³²¹ PIQUET Victor, *op.cit.*, p.81.

³²² THENAULT Sylvie, *op.cit.*, p.174.

marché foncier³²³ », coexistent alors. Après l'insurrection d'El Mokrani (qui permit, par mesures répressives, le séquestre d'environ 446.000 hectares de terres), et durant la première décennie, les plans de colonisation officielle permirent la distribution d'environ 475.000 hectares de terres ; quelques 11.000 familles furent installées. Pendant la même période, l'immigration libre est en plein essor : elle attire 35.000 personnes se partageant 260.000 hectares de terrain. Les plans de colonisation officiels font progresser le peuplement de manière homogène dans les décennies suivantes :

« De 1882 à 1889, on avait installé ou agrandi 46 centres ; 100.000 hectares avaient été répartis en 4.600 lots, sur lesquels on avait établi 11.000 personnes. De 1890 à 1896, 24 centres avaient été créés, 45 agrandis. 94.000 hectares avaient été concédés ou vendus ; on y avait installé 4.000 personnes. La moyenne annuelle de la superficie attribuée à la colonisation officielle était de 13.000 à 14.000 au lieu de 4.000 à 3.000 dans la période de 1871 à 1881. Les résultats de 1896 à 1904 n'ont pas été sensiblement différents ; on a attribué environ 14.000 hectares par an et le nombre des concessions a varié de 300 à 400³²⁴. »

La Troisième République s'employa également à modifier le régime foncier, notamment par la loi dite « Warnier³²⁵ » du 26 juillet 1873, complétée par la loi du 28 avril 1887 relative à l'établissement et à la conservation de la propriété en Algérie et par celles qui suivirent, celles du 22 septembre 1897 ou encore du 26 août 1926. Selon Sylvie Thénault, « la dépossession foncière est le phénomène majeur³²⁶ » de la première décennie de la Troisième République, et la loi Warnier (autrement nommée « loi des colons ») en fut l'un des instruments principaux. Par la « francisation de la terre³²⁷ », c'est-à-dire par l'application des lois françaises à toutes transactions immobilières, la loi Warnier vise à procurer des terres à la colonisation privée : elle contribue ainsi à priver les Algériens de près d'un quart de la surface utile (deux millions d'hectares de surfaces cultivables sur huit) du

³²³ *Ibid.*, p.174.

³²⁴ PIQUET Victor, *op.cit.*, p.82.

³²⁵ Du nom d'Auguste Hubert Warnier (1810-1875), qui sera député d'Alger de 1871 à 1875.

³²⁶ THENAULT Sylvie, *op.cit.*, p.174.

³²⁷ AGERON Charles-Robert, *op.cit.*, p.80.

pays et déstructure de fait la société rurale algérienne, désormais enfermée dans le cercle vicieux de la paupérisation. La colonisation libre, elle, retrouve un nouveau souffle grâce à la privation des terres et des transactions foncières facilitées par la loi du 28 avril 1887 relative à l'établissement et à la conservation de la propriété en Algérie.

c. Éduquer

Les plans de colonisation officiels pensés par l'État apparaissent sous la Troisième République comme absolument nécessaires car ils permettent de marquer de l'empreinte de la France le pays colonisé comme l'indigène. En 1907, Augustin Bernard (géographe et historien, professeur en géographie et colonisation de l'Afrique du nord à la Sorbonne), publie dans les *Annales de géographie*, un article³²⁸ sur le peuplement en Algérie en insistant ainsi sur le double objectif de la colonisation :

« Il s'agit d'arracher ce pays à la barbarie, de mettre en valeur sous toutes leurs formes les richesses du sol et du sous-sol : c'est le problème économique. Il s'agit aussi d'introduire dans la colonie des hommes de notre sang, d'y faire prédominer notre langue, nos idées et nos mœurs, de franciser la contrée en même temps qu'on la civilise : c'est le problème ethnique³²⁹. »

Il s'agit donc d'arracher le pays « à la barbarie » par l'introduction du modèle culturel et éducatif français. Dès la conquête de l'Algérie, les défenseurs d'une colonisation de peuplement et de la création d'un régime civil en Algérie « n'hésitaient pas à mettre en avant des arguments moraux et souhaitaient ainsi

³²⁸ Cet article reprend une enquête officielle sur les résultats de la colonisation en Algérie entre 1871 et 1895, ordonnée par Louis Lépine, qui sera Gouverneur général en Algérie.

³²⁹ BERNARD Augustin, « La colonisation et le peuplement de l'Algérie d'après une enquête récente », in *Annales de Géographie*, n°88, 1907, p. 320.

coloniser pour apporter le progrès et l'éducation aux indigènes³³⁰ ». La mission civilisatrice de la France, et la « nécessaire » éducation de l'indigène et des races inférieures se retrouveront également au cœur des préoccupations des républicains : « il s'agissait avant tout de rattacher les nouvelles colonies conquises à la République et d'y transporter la civilisation française³³¹. »

La « mission éducatrice est au centre des préoccupations des républicains³³² ». Dans la recherche d'une unité nationale, l'école devient par exemple un outil essentiel dans la politique d'assimilation de la métropole et de la formation d'un État nation français. La loi sur l'instruction primaire obligatoire (par Jules Ferry) de 1882 facilite par exemple à la fois l'alphabétisation et la francisation des indigènes, comme en témoignent certains éléments de l'article premier. L'enseignement doit ainsi comprendre :

« L'instruction morale et civique ;

La lecture et l'écriture ;

La langue et les éléments de la littérature française ;

La géographie, particulièrement celle de la France ;

L'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours³³³. »

L'enseignement, laïque, y est donné en français : ainsi, l'ensemble des langues locales, sur le territoire de la métropole (comme le breton) ou dans les colonies (l'arabe ou le kabyle pour l'Algérie) sont interdites car elle menace l'unité linguistique au fondement de la formation de l'État nation : « l'un des combats essentiels de l'école sera de combattre par tous les moyens la pluralité des langues³³⁴. » On y enseigne l'histoire de France et la géographie de l'Empire, en oblitérant les histoires et les frontières précoloniales des pays colonisés. Il s'agit

³³⁰ BLAIS Hélène, « Pourquoi la France a-t-elle conquis l'Algérie ? », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.54.

³³¹ AGERON Charles-Robert, *France coloniale ou parti colonial ?*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978, p.194.

³³² BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal et VERGES Françoise dir., *La République coloniale, Essai sur une utopie*, Paris, Albin Michel, 2003, p.27.

³³³ Loi n° 11 696 du 28 Mars 1882 relative à l'enseignement primaire obligatoire. Disponible en ligne dans sa version originale : http://dcalin.fr/textoff/loi_1882_vo.html

³³⁴ BANCEL Nicolas et BLANCHARD Pascal, « Le colonialisme, un "anneau dans le nez de la République" », in *Hommes et Migrations*, n°1228, Novembre/décembre 2000, p.83.

donc, pour résumer, de contrecarrer les fractures potentielles induites par des hétérogénéités régionales ou des identités locales, en transmettant, à l'ensemble de l'empire, des valeurs fédératrices et unitaires.

La situation coloniale, comme l'explique Frantz Fanon, arrête ainsi de manière quasi immédiate toute culture nationale dans les pays colonisés :

« Il n'y a pas, il ne saurait y avoir de culture nationale, de vie culturelle nationale, d'inventions culturelles ou de transformations culturelles nationales dans le cadre d'une domination coloniale³³⁵. »

Parce qu'elle investit l'éducation primaire mais aussi les langues, les coutumes, les traditions, la colonisation nie « l'existence culturelle du peuple soumis³³⁶ » et son existence propre. Elle s'acharne à briser les pluralités culturelles, qui se retrouvent alors exclues de fait de l'idéal de l'État nation, condamnées « à la clandestinité³³⁷ » quand elles ne sont pas condamnées à la disparition pure et simple.

Administrer, peupler, éduquer : telles sont les priorités des républicains coloniaux en Algérie qui rêvent de faire de l'Algérie le symbole de la « plus grande France ». Mais déclarée partie intégrante de la République sous la Seconde et Troisième République, l'Algérie fait-elle pour autant partie de la République « une et indivisible » qui se trouve au cœur de la pensée républicaine ? La République coloniale laisse apparaître en Algérie un projet « intrinsèquement contradictoire³³⁸ » avec l'idée même de République : « mission éducative, souveraineté du peuple, égalité, suffrage universel, unité et indivisibilité, tels sont les valeurs centrales de la République. Or, ces valeurs ne furent jamais pleinement appliquées aux colonies³³⁹. » La République semble dans l'incapacité à résoudre la contradiction entre ses propres principes assimilationnistes et les fondements de la colonisation, qui repose sur l'idée de domination politique, économique, juridique et culturelle. La doctrine de l'assimilation chère aux républicains, qui

³³⁵ FANON Frantz, *Les Damnés de la terre*, Paris, La Découverte/Syros, 2002, p.226.

³³⁶ *Ibid.*, p.225.

³³⁷ *Ibid.*, p.226.

³³⁸ SCHNAPPER Dominique, *op.cit.*, p.152.

³³⁹ BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal et VERGES Françoise dir., *op.cit.*, p.28.

consiste en théorie à faire de l'autre son semblable et son égal, ne cesse ainsi de se confronter en pratique à la formation d'un État d'exception en Algérie.

2. La colonie : un État d'exception

Dans la colonie, « l'État d'exception est la norme³⁴⁰ ». Peut-on alors parler du fait colonial comme d'un paradoxe républicain ? Dans le premier chapitre de l'ouvrage *La République coloniale, Essai sur une utopie*, Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Françoise Vergès posent d'emblée la contradiction à vouloir juxtaposer les termes « République » et « colonie », d'apparence antinomique :

« La République est le lieu d'expression du peuple souverain. Ses habitants sont des citoyens. La colonie est le lieu d'expression de la force, de l'arbitraire. Ses habitants sont des sujets. Les deux termes se contredisent : l'existence de la République exclurait celle de la colonie, dans ses principes et dans sa pratique³⁴¹. »

Au cœur de cette contradiction républicaine, le statut du colonisé se révèle, dès la conquête en 1830, un enjeu majeur dans le processus colonial en Algérie car il laisse apparaître, en filigrane, les interrogations sur la puissance d'occupation et les instruments de domination française au sein de sa colonie. L'assimilation de l'Algérie par la France fait-elle des Algériens des Français, avec l'ensemble des droits et des devoirs inhérents à cette nationalité ? Cette perspective, selon Laure Blévis, « rendrait impossible le projet de domination politique³⁴² ». À l'inverse, les colonisés peuvent-ils jouir d'une autre nationalité sans que cela ne revienne « à nier toute idée de l'annexion³⁴³ » : « la catégorie juridique d'« indigène », ni français ni étranger, a donc été forgée pour résoudre cette contradiction³⁴⁴. »

³⁴⁰ *Ibid.*, p.33.

³⁴¹ *Ibid.*, p.11.

³⁴² BLEVIS Laure, « L'Invention de l'indigène, Français mais non citoyen », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.212.

³⁴³ *Ibid.*, p.212.

³⁴⁴ *Ibid.*, p.212.

a. Le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 : la nationalité sans la citoyenneté.

Jusqu'au Second Empire (1852-1870), le statut de la population algérienne est incertain. Il faut attendre le sénatus-consulte du 14 juillet 1865³⁴⁵ « sur l'État des personnes et la naturalisation en Algérie », pour que toute ambiguïté³⁴⁶ soit levée. Dans la lignée de la jurisprudence de 1862³⁴⁷, ce sénatus-consulte, « véritable matrice de toute la réglementation sur la nationalité en Algérie³⁴⁸ » et symbolique de la politique du « Royaume arabe » voulue par Napoléon III, traite de la condition juridique des populations algériennes³⁴⁹ en établissant un droit à la différence juridique entre européens et indigènes :

« L'Algérie sous domination française a représenté, en effet, une situation singulière (singulière, bien que persistante : elle a perduré plus d'un siècle !) au regard de la tradition juridique française, puisque la citoyenneté et la nationalité s'y trouvaient distinguées en droit : certains acteurs (les "indigènes" d'Algérie) étaient investis de la nationalité française en vertu

³⁴⁵ Voir annexe n°3.

³⁴⁶ En effet, l'annexion de l'Algérie par la France (ordonnance du 22 juillet 1834) abolit la sujétion ottomane et déclare l'Algérie terre française. En toute logique, ses habitants obtiennent de fait la « qualité de Français » sauf qu'aucun texte ne le précise. De plus, l'acte de capitulation du Dey d'Alger le 5 juillet 1830 précise que les habitants du territoire algérien peuvent pratiquer leur culte librement. Loin d'être anecdotique, cette contradiction établit de fait une différence juridique entre métropolitains et colonisés. Alors qu'ils deviennent a priori Français, les Algériens continuent à être régis par la loi musulmane et non par le droit commun français.

³⁴⁷ La jurisprudence de 1862 marque une nouvelle fois toute l'ambiguïté autour de la nationalité accordée aux habitants de l'Algérie. En 1861, un juif d'Alger nommé Énos (ayant fait ses études de droit à Paris et étant inscrit au barreau de Paris) demande son inscription au conseil de l'ordre des avocats d'Alger. Sa demande est refusée le 28 novembre 1861 sous prétexte qu'il n'est pas Français (car il n'est ni né sur le sol français ni né de parents français). Énos fait appel de cette décision et obtient satisfaction le 24 février 1862 (cette décision sera confirmée par la cour de cassation le 15 février 1864). La cour reconnaît dans cette jurisprudence que les « indigènes » d'Algérie ont la nationalité française. Cependant, cette nationalité n'entraîne pas la jouissance de l'ensemble des droits du citoyen français. Cette jurisprudence est directement à l'origine du sénatus-consulte du 14 juillet 1865, qui reprendra la même distinction entre la nationalité et la citoyenneté.

³⁴⁸ BLEVIS Laure, *op.cit.*, p. 214.

³⁴⁹ Il existe alors en Algérie une population diversifiée : les musulmans et juifs d'Algérie cohabitent avec environ 220.000 Français venus de la métropole et des européens étrangers (notamment des espagnols et des italiens).

d'un texte de loi (le sénatus-consulte promulgué en 1865) tout en se voyant dénier la qualité de citoyen³⁵⁰. »

L'article premier du sénatus-consulte du 14 juillet 1865 (qui restera en vigueur jusqu'à la loi du 7 mai 1946) stipule, en effet, que « l'indigène musulman est français ; néanmoins, il continue à être régi par la loi musulmane³⁵¹ ». Les indigènes sont donc de nationalité française mais sont d'emblée exclus du champ de la citoyenneté car, en conservant leur statut confessionnel, ils sont régis par la loi musulmane et non par le code civil français. Comme l'explique Laure Blévis, cette nationalité sans la citoyenneté fait office de catégorie juridique tout à fait nouvelle : « dans le droit français, entre le national citoyen français et l'étranger non national, s'intercale désormais l' "indigène", Français non citoyen, suivant un statut personnel distinct du code civil³⁵². » L'innovation du sénatus-consulte du 14 juillet 1865 par rapport à la jurisprudence de 1862 est la création « d'un mode spécifique d'accession aux droits du citoyen, telle une espèce de naturalisation coloniale³⁵³ ». Le texte précise effectivement que l'indigène musulman « peut, sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyen français : dans ce cas, il est régi par les lois civiles et politiques de la France³⁵⁴ » et il doit abandonner son statut personnel. Le décret d'application qui complète le sénatus-consulte du 14 juillet 1865, dit « décret Crémieux » précise ainsi les modalités de cette possibilité :

« L'indigène musulman ou israélite qui veut être admis à jouir des droits de citoyen français, conformément au paragraphe 3 des articles 1 et 2 du sénatus-consulte du 14 juillet 1865, doit se présenter en personne, soit devant le maire de la commune de son domicile, soit devant le chef du bureau arabe de la circonscription dans laquelle il réside, à l'effet de former

³⁵⁰ BLEVIS Laure, « Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation », in *Droit et Société*, n° 48, 2001, p. 558.

³⁵¹ Voir annexe n°3.

³⁵² BLEVIS Laure, « L'Invention de l'indigène, Français mais non citoyen », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p. 214.

³⁵³ *Ibid.*, p. 214.

³⁵⁴ Voir annexe n°4.

sa demande et de déclarer qu'il entend être régi par les lois civiles et politiques de la France³⁵⁵. »

Outre le succès très limité de cette possibilité de naturalisation³⁵⁶, et par de nombreux aspects, les indigènes musulmans sont soumis à un régime beaucoup plus défavorable que le sont les européens étrangers et les juifs d'Algérie présents sur le sol algérien. Le décret dit « Crémieux³⁵⁷ » permettra en effet aux juifs d'Algérie d'accéder à la citoyenneté française dès 1870 et la loi de 1889, rétablissant le droit du sol³⁵⁸ dans le droit français, permettra aux enfants d'étrangers nés sur le sol algérien d'accéder pleinement à la nationalité française. Les Français émigrés en Algérie sont eux, de fait, Français. Si l'on exclut le cas des femmes³⁵⁹, l'indigène musulman fait partie de la seule catégorie juridique qui ne respecte pas les principes généraux du droit commun : cette accession à la nationalité sans la citoyenneté grave dans le droit une catégorie juridique hybride en rupture avec « le modèle du national citoyen qui s'impose au même moment en métropole³⁶⁰ » : ni complètement français ni complètement étranger, ce statut de l'indigène musulman fera également de lui un justiciable particulier, soumis au régime répressif spécifique du code de l'indigénat.

b. Le code de l'indigénat : une justice répressive spécifique.

En matière pénale, les indigènes sont assujettis aux lois françaises et à un régime juridique d'exception nommé « code de l'indigénat ». Ce « code » n'est

³⁵⁵ Voir annexe n°4.

³⁵⁶ Selon Patrick Weil, entre 1865 et 1915, seulement 2396 musulmans obtiennent la naturalisation française : la plupart des naturalisés sont des militaires, des fonctionnaires ou des musulmans convertis au catholicisme (voir WEIL Patrick, « Le Statut des musulmans en Algérie coloniale, une nationalité française dénaturée », in ACHI Raberh, BLEVIS Laure et BRANCHE Raphalle dir., *La justice en Algérie (1830-1962)*, Paris, La Documentation française, 2005, p.100.).

³⁵⁷ Alors que les juifs d'Algérie sont soumis au même statut que les indigènes musulmans depuis le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 (ils sont Français mais continuent à être régis par leur statut mosaïque), le décret « Crémieux » du 24 octobre 1870 permettra aux juifs d'Algérie de devenir citoyens français en les soumettant au droit commun et à la loi française et non plus à leur statut mosaïque antérieur.

³⁵⁸ Le code Napoléon avait supprimé le droit du sol au profit du droit du sang. Une naissance sur les terres françaises n'entraînait donc plus l'accès à la nationalité française.

³⁵⁹ Le statut juridique des femmes est également contraire au modèle français qui accorde normalement la citoyenneté en même temps que la nationalité.

³⁶⁰ BLEVIS Laure, *op.cit.*, p. 214.

pas un texte unique mais un ensemble de dispositifs juridiques, sans cesse renouvelé jusqu'à son « abandon³⁶¹ » en 1944, dans le but de s'adapter constamment aux réalités du pays colonisé. Il n'a jamais réellement pris la forme d'un code comme le code civil : c'est notamment pour cette raison, comme le rappelle Isabelle Merle, que les juristes spécialistes du droit colonial préfèrent « utiliser la notion de "régime" pour qualifier une série de réglementations éparses, spécifiques à chaque colonie et remarquablement instables, qui n'ont jamais été formellement reliées entre elles³⁶² ».

Lors de la phase de conquête de l'Algérie, les pleins pouvoirs confiés à l'armée lui permettaient d'installer des postes militaires dans les territoires soumis. Certains chefs de l'armée, chargés d'administrer la population locale, se voient ainsi confier des pouvoirs extra-judiciaires très étendus. Cependant, aucun recueil des infractions ou des pénalités concernant les indigènes n'est clairement établi. Le pouvoir judiciaire de l'armée reste arbitraire et ne dépend d'aucun texte clair. Le 12 février 1844, le général Bugeaud fixe, à travers une circulaire, une réglementation codifiant certaines infractions (les « fautes » comme le refus d'obéissance, les « délits » comme le refus de contribution pécuniaire, les « crimes » comme l'hébergement de déserteurs et les « faits punissables » comme le vol de cachets). La même année sont créés les bureaux arabes (structures administratives sous autorité militaire) dont les chefs deviennent responsables de l'ordre et de la sécurité et sont chargés d'assurer des missions d'une grande diversité (fiscalité, justice, police, renseignement, économie, éducation, santé et vie religieuse). Le jugement des infractions dressées par le général Bugeaud, normalement non passibles de prison ou d'internement, sera ainsi laissé à l'arbitraire le plus total. On condamne sans preuve et à des peines souvent excessives : « l'étendue des pouvoirs conférés aux chefs des bureaux arabes, sans contrôle réel, ouvrait la voie à tous les abus³⁶³. » Le régime juridique de l'indigénat, établissant un statut d'exception pour les habitants « autochtones » de l'Algérie, est donc progressivement mis en place par les militaires dès la conquête de l'Algérie. Ce système arbitraire perdure jusque dans les années 1870, décennie

³⁶¹ Certaines pratiques perdurent jusqu'aux indépendances.

³⁶² MERLE Isabelle, « De la « législation » de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en question », in *Politix*, Vol.17, n°66, Deuxième trimestre 2004, p.142.

³⁶³ PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie, *op.cit.*, p.37.

où cette justice répressive va peu à peu être formalisée par des lois et des arrêtés préfectoraux.

C'est en effet sous la Troisième République que vont se multiplier les lois, les décrets et les arrêtés visant à fixer un cadre législatif à ces mesures répressives pratiquées arbitrairement depuis la conquête. Si le régime de l'indigénat « distend le lien entre l'indigénat algérien et le régime républicain, dans la mesure où ce dernier n'en est pas le créateur³⁶⁴ », nous pouvons constater que, plutôt que d'y mettre un terme, la Troisième République choisira au contraire de le « graver dans le marbre du droit³⁶⁵ ».

L'« arrêté préfectoral sur les infractions de l'indigénat³⁶⁶ » du 9 février 1875 devient la matrice du système répressif colonial. Local, et ne concernant au départ que la préfecture d'Alger, cet arrêté établit une liste de vingt-sept infractions³⁶⁷ spécifiques aux indigènes qui viennent s'ajouter « aux mesures antérieures arrêtées par les gouverneurs généraux au cours de la pacification meurtrière du territoire algérien³⁶⁸ » et aux délits ordinaires sur le territoire de la colonie : « ce code égrène, article après article, les devoirs, les obligations et les interdictions imposées aux "arabes" en même temps qu'il scelle leur condition d'assujettis ; de leurs prérogatives, il n'est nulle part question³⁶⁹. »

On peut, entre autres exemples, trouver dans cette liste les infractions suivantes : « réunion sans autorisation ; départ du territoire de la commune sans autorisation préalable et permis de voyage ; acte irrespectueux ; propos offensant vis à vis d'un agent de l'autorité même en dehors de ses fonctions³⁷⁰. » Certaines de ces infractions traduisent une volonté de surveillance rapprochée qui touche la vie quotidienne des indigènes. Ne concernant au préalable que la préfecture d'Alger, l'arrêté du 9 février 1875 sera étendu à l'ensemble du territoire civil algérien par la loi du 28 juin 1881³⁷¹.

³⁶⁴ THENAULT Sylvie, « Le Code de l'indigénat », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.203.

³⁶⁵ *Ibid.*, p.203.

³⁶⁶ Voir annexe n°5.

³⁶⁷ Voir annexe n°5.

³⁶⁸ LE COUR GRANDMAISON Olivier, *De L'indigénat. Anatomie d'un « monstre » juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'Empire français*, Paris, La Découverte, 2010, p.79.

³⁶⁹ *Ibid.*, p.79.80.

³⁷⁰ Voir annexe n°5.

³⁷¹ Le gouvernement français l'imposera à l'ensemble de ses colonies en 1887.

La loi du 28 juin 1881 vient donc régulariser une situation qui lui préexiste depuis longtemps. Tout en codifiant les infractions spécifiques à l'indigénat (si bien qu'on lui attribue régulièrement le nom de « code de l'indigénat »), elle « confère aux Administrateurs des communes mixtes en territoire civil la répression, par voie disciplinaire, des infractions spéciales à l'Indigénat³⁷² ». Très brève, la loi du 28 juin 1881 ne contient que trois articles :

« ARTICLE 1er — La répression, par voie disciplinaire, des infractions spéciales à l'indigénat appartient désormais, dans les communes mixtes du territoire civil, aux administrateurs de ces communes. — Ils appliqueront les peines de simple police aux faits précisés par les règlements comme constitutifs de ces infractions.

ARTICLE 2. — L'administration insérera sur un registre coté et parafé la décision qu'elle aura prise, avec indication sommaire des motifs. — Extrait certifié dudit registre sera transmis chaque semaine, par la voie hiérarchique, au gouverneur général.

ARTICLE 3. — Le droit de répression par voie disciplinaire n'est concédé aux administrateurs que pour une durée de sept ans à compter du jour de la promulgation de la présente loi ».

La loi du 28 juin 1881 permet d'accorder « aux administrateurs des communes mixtes le droit d'appliquer les peines de simple police aux infractions dites de l'indigénat³⁷³ ». Elle fixe également un cadre législatif aux infractions spécifiques à l'indigénat déjà établies auparavant : selon Charles-Robert Ageron, il importait alors « de rendre uniformes les arrêtés préfectoraux qui les avaient définies mais qui avaient proliféré depuis 1875³⁷⁴ ». Elle sera complétée par un décret du 26 août 1881, rappelant le rôle confié au gouverneur, qui exerce « des pouvoirs de haute police, c'est-à-dire la possibilité, sans contradiction, ni débat, d'interner, de séquestrer ou de soumettre à amende³⁷⁵ ».

³⁷² Titre de la loi n°10.680, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés le 28 juin 1881, promulguée au Journal officiel du 29 juin 1881.

³⁷³ AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, Tome 1, Paris, Presses Universitaires de France, 1968, p.174.

³⁷⁴ *Ibid.*, p.174.

³⁷⁵ MERLE Isabelle, *op.cit.*, p.147.

La loi du 28 juin 1881, complétée du décret du 26 août de la même année, permet au régime de l'indigénat de s'exercer à un double niveau de répression, comme le précise Isabelle Merle, dans son article *De la « législation » de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en question*³⁷⁶. Un premier niveau de répression est exercé par le gouverneur (décret du 26 août 1881) et concerne les actes jugés comme graves, mettant en danger la sécurité civile. Un second moyen de répression, plus localisé, est placé entre les mains des juges de paix, dans les communes de plein exercice, ou d'agents de l'administration civile, dans les communes mixtes (loi du 28 juin 1881), qui peuvent eux se substituer au pouvoir judiciaire : ces agents, agissant comme une police de proximité, sont chargés « de sanctionner les indigènes en fonction d'une liste d'infractions précises, par des peines en principe strictement définies et limitées³⁷⁷ ». Adoptée dans un contexte insurrectionnel³⁷⁸ inquiétant pour la France coloniale, la loi du 28 juin 1881 prévoit une application pour une durée de sept ans³⁷⁹. Cette juridiction est alors considérée comme transitoire : elle ne serait plus nécessaire une fois la pacification opérée. Le régime de l'indigénat est donc d'emblée pensé comme exceptionnel puisque limité dans le temps.

c. Le colonisé comme intrus de l'État nation républicain.

Le code de l'indigénat, instaurant une justice répressive spéciale, ainsi que le sénatus-consulte du 14 juillet 1865, dissociant la nationalité et la citoyenneté pour l'indigène musulman, instaurent une catégorie juridique d'exception, c'est-à-dire en dehors des normes du droit commun en vigueur en métropole. Cependant, comme le stipule Giorgio Agamben, dans *Homo Sacer, Le pouvoir et la vie nue*³⁸⁰ : « ce qui caractérise proprement l'exception, c'est que ce qui est exclu n'est pas pour autant absolument sans rapport avec la norme ; au contraire, celle-ci se maintient en relation avec elle dans la forme de la suspension³⁸¹. » Cet État

³⁷⁶ *Ibid.*, p.137-162.

³⁷⁷ *Ibid.*, p.147.

³⁷⁸ La décennie 1871-1881 est en effet marquée par de nombreux soulèvements algériens.

³⁷⁹ La durée d'application de la loi du 28 juin 1881 sera prolongée régulièrement : une première fois le 27 juin 1888, où elle est prorogée pour deux ans, et de nombreuses fois par la suite.

³⁸⁰ AGAMBEN Giorgio, *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, 1997.

³⁸¹ *Ibid.*, p. 25.

d'exception qu'est la colonie ne pourrait donc être pensé en dehors de la norme qui lui préexiste. Le statut des indigènes et le code de l'indigénat se retrouvent au cœur « des contradictions du projet colonial républicain en Algérie³⁸² », et révèle « les ambiguïtés de ce que l'on a appelé, loué et que l'on célèbre encore, le modèle républicain de la nation civique³⁸³ ».

La pensée révolutionnaire a construit l'idée de nation politique moderne comme la nouvelle source de légitimité politique. Selon le *Larousse*, l'entité politique de la nation, du latin *natio*, est une « grande communauté humaine, le plus souvent installée sur un même territoire et qui possède une unité historique, linguistique, culturelle, économique plus ou moins forte³⁸⁴ ». Selon Dominique Schnapper, « la nation est une forme particulière d'unité politique³⁸⁵ » dont la spécificité première est qu'elle conçoit effectivement sa population comme une communauté de citoyens : « la citoyenneté était, comme la nation, un tout indivisible, elle devait être organisée et garantie par un État centralisé, expression de la volonté générale et producteur de la société³⁸⁶. » Cette communauté de citoyens est à la fois le vecteur et le produit de liens : un lien vertical³⁸⁷ procédant d'un contrat entre les citoyens et le politique, qui se trouvent alors dans une relation de réciprocité et un lien horizontal³⁸⁸, c'est à dire entre les citoyens, réunis autour du sentiment d'appartenance à une même communauté. Cette perspective idéologique de la nation va fonder et alimenter les principes

³⁸² BLEVIS Laure, *op.cit.*, p. 559.

³⁸³ *Ibid.*, p. 559.

³⁸⁴ COUSIN Pierre-Henri, GARNIER Yves et DEMAY Française dir., *Le Petit Larousse*, Paris, Larousse, p.687.

³⁸⁵ SCHNAPPER Dominique, *op.cit.*, p.28.

³⁸⁶ SCHNAPPER Dominique, *La démocratie providentielle, Essai sur l'égalité contemporaine*, Paris, Gallimard, 2002, p.30.

³⁸⁷ Le lien vertical est un lien politique au sens strict du terme, c'est-à-dire la relation qui existe entre l'agent et l'autorité, où entre l'État et ses membres. Ce lien vertical est matérialisé par la reconnaissance de la citoyenneté politique, qui peut se définir par des droits conférés par l'État à ses citoyens avec en contrepartie, des devoirs ordonnés par l'État à ses citoyens. Ce lien vertical permet aux citoyens d'être avant tout des sujets de droit, disposant de droits civils et politiques, c'est-à-dire jouissant de libertés individuelles, d'une liberté de conscience et d'expression et d'un traitement par la justice selon une loi égale pour tous.

³⁸⁸ Le lien horizontal est le lien qui relie les individus d'une même communauté. Cette notion de lien horizontal se rapproche de l'idée de cohésion sociale, définie de façon extensive comme le système qui évite la fracture sociale, c'est-à-dire la mise à l'écart d'individus ou de groupe d'individus. Ce lien horizontal unissant la communauté des citoyens peut se définir par deux axes majeurs : l'identité commune et le principe de solidarité. La citoyenneté est en effet la représentation et la manifestation d'une identité commune, qui irrigue les réflexions sur la citoyenneté et la nation depuis l'émergence de ces concepts.

républicains français. La République, du latin *Res Publica* (la chose publique), est un « régime politique dans lequel le pouvoir est partagé et où la fonction de chef de l'État n'est pas héréditaire³⁸⁹ ». Au cœur de « ses principes imprescriptibles et inaliénables³⁹⁰ », la loi et la souveraineté du peuple représentent un fondement, qui s'oppose ainsi à « l'absolutisme, régime d'exception et, par-là, illégitime³⁹¹ ». Autrement dit, la nation développe les principes de l'unité, de la citoyenneté et de l'identité culturelle ; la République son mode de fonctionnement politique.

Selon Sandrine Maillard, dans son article *La citoyenneté, source de lien social*³⁹², le concept de nation, définissant les principes de la citoyenneté, peut avoir une double dimension et apparaître à la fois comme un facteur d'inclusion, produisant un lien social entre les citoyens d'une même communauté, lien renforcé par le fait que chacun des citoyens peut, en principe, jouir des mêmes droits et des mêmes devoirs, et comme un facteur d'exclusion, opposant les nationaux et les non nationaux, les citoyens et les non citoyens. La République coloniale oscille également entre deux phénomènes d'inclusion et d'exclusion. La création des trois départements français en Algérie en 1848 reste le symbole de l'assimilation du territoire algérien à la France. Les Algériens sont français (du point de vue de la nationalité) mais, restant soumis à la législation musulmane, sont également exclus du code civil : ils ne sont donc pas citoyens. En accordant aux indigènes des droits et des devoirs spécifiques, la République coloniale les exclut de fait de l'idée même d'État-nation. Le paradoxe qui consiste à faire de l'Algérie un prolongement de la métropole tout en gardant les Algériens à l'écart de la citoyenneté française est qualifié par Hannah Arendt, dans son ouvrage *L'Impérialisme, Les origines du totalitarisme*³⁹³, de « produit hybride totalement absurde³⁹⁴ » :

« Ainsi la France incorpora-t-elle l'Algérie comme un département de la métropole sans pour autant imposer ses propres lois à une population arabe. Bien au contraire, elle continua à respecter la loi islamique et garantit

³⁸⁹ COUSIN Pierre-Henri, GARNIER Yves et DEMAY Française dir., *op.cit.*, p.882.

³⁹⁰ BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal et VERGES Française dir., *op.cit.*, p.27.

³⁹¹ *Ibid.*, p.27.

³⁹² MAILLARD Sandrine, « La citoyenneté, source de lien social », in Denis BOUGET et Serge KARSENTY dir., *Regards croisés sur le lien social, Actes des journées de la Maison des sciences de l'homme à Nantes les 17 et 18 juin 2003*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.256.

³⁹³ ARENDT Hannah, *L'impérialisme. Les origines du totalitarisme*, Paris, Fayard, 2002.

³⁹⁴ *Ibid.*, p.25.

à ses citoyens arabes un « statut particulier », créant un produit hybride totalement absurde, à savoir un territoire décrété français, juridiquement aussi français que le département de la Seine, mais dont les habitants n'étaient pas des citoyens français³⁹⁵. »

Selon Laure Blévis, c'est au regard du compromis républicain sur la nationalité que l'Algérie est en tout point « singulière³⁹⁶ », faisant l'objet d'une véritable « monstruosité juridique infiltrée dans l'édifice républicain³⁹⁷ ». Alors que la nation désigne un tout unitaire, indivisible et homogène, « une communauté dont les membres ont une même origine³⁹⁸ », la pratique coloniale républicaine pose « la population dominée non seulement comme une nationalité différente, mais aussi comme une race différente³⁹⁹ ».

Au sein de la pensée républicaine, la colonie fait donc figure « d'État d'exception⁴⁰⁰ », allant à l'encontre de ce tout homogène et uniforme, de cette communauté de citoyens libres et égaux en droit voulu par l'idéal de l'État-nation républicain : « jamais ailleurs qu'en Algérie, le régime républicain n'avait poussé aussi loin la confusion entre les mots du droit et les choses du vécu et vidé de leur contenu les termes mêmes de nationalité et d'égalité⁴⁰¹. » Sur l'ensemble de la période coloniale en Algérie, la France a maintenu cet État d'exception, défini par Gilles Manceron comme « une forme d'apartheid⁴⁰² » car il repose sur une inégalité en droit. Ainsi, la République « admet de violer ses propres lois car elle croit profondément en sa mission civilisatrice⁴⁰³ »: de l'autre côté du miroir, l'idéal républicain unificateur se transforme en politique de l'arbitraire.

³⁹⁵ *Ibid.*, p.25-26.

³⁹⁶ BLEVIS Laure, « Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation », in *Droit et Société*, n° 48, 2001, p. 560.

³⁹⁷ SCHNAPPER Dominique, *op.cit.*, p.152.

³⁹⁸ NOIRIEL Gérard, *État, nation et immigration*, Paris, Belin, 2001, p.133.

³⁹⁹ LIAUZU Claude, « Immigration, colonisation et racisme. Pour une histoire liée », in *Hommes et Migrations*, n°1228, Novembre/décembre 2000, p.7.

⁴⁰⁰ BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal et VERGES Françoise dir., *op.cit.*, p.13.

⁴⁰¹ WEIL Patrick, « Le Statut des musulmans en Algérie coloniale, une nationalité française dénaturée », in ACHI Raberh, BLEVIS Laure et BRANCHE Raphalle dir., *La justice en Algérie (1830-1962)*, Paris, La Documentation française, 2005, p.109.

⁴⁰² MANCERON Gilles, *Marianne et ses colonies, Une introduction à l'histoire coloniale de la France*, Paris, La Découverte, 2003, p.159.

⁴⁰³ BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal et VERGES Françoise dir., *op.cit.*, p.33.

Conclusion

L'idéal assimilateur de la République coloniale française, qui visa l'assimilation du territoire algérien par la transformation du pays en départements français, le rattachement de l'Algérie à la métropole par le prolongement des institutions et des modes de gouvernance françaises en Algérie, le peuplement, puis le transport de la culture et de la civilisation française pour la « nécessaire » éducation de l'indigène, est au centre des préoccupations et du projet colonial républicain en Algérie. Le projet colonial français en Algérie se révèle pourtant être en contradiction avec l'idée même d'État-nation et des valeurs fondatrices de la République, qui ne furent jamais appliquées en Algérie. À l'idéal assimilateur voulu par la Seconde et la Troisième République s'oppose une politique de l'arbitraire. Alors que la colonie est conçue comme une extension du territoire français, les colonisés sont exclus du champ de la citoyenneté : ils ne jouissent ni des mêmes droits, ni des mêmes devoirs envers la puissance coloniale et sont soumis à une justice répressive spéciale en fonction de ce statut exceptionnel.

L'année 1962, avec l'indépendance de l'Algérie, marque la fin de l'Empire français et la perte, après huit années d'une guerre douloureuse, de « son joyau colonial⁴⁰⁴ ». Durant la même décennie, nous sommes, en France, à l'apogée des Trente-Glorieuses, période qui a nécessité, sur commande de l'État français, une immigration, notamment algérienne, toujours plus massive (cf. chapitre 1). La colonisation de l'Algérie, de sa conquête en 1830 jusqu'à son indépendance en 1962, représente cent trente années d'une histoire entrecroisée douloureuse, dans laquelle le poids de la domination française, politique, économique et culturelle, a été dévastateur. Les fondements de la colonisation et ses pratiques développées à travers l'idéologie républicaine font-ils par conséquent partie du passé une fois l'indépendance de l'Algérie proclamée ou perdurent-ils, sous des formes plus ou moins renouvelées, dans la période postcoloniale ? Peut-on réellement rompre

⁴⁰⁴ KHALFOUNE Tahar et MEYNIER Gilbert, « Après l'indépendance : les relations tumultueuses entre l'Algérie et la France », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.677.

avec le colonial tant cette pensée et cette pratique ont irrigué la France et l'Algérie ? Comment ne pas penser à un éventuel « retour de la colonisation⁴⁰⁵ » ?

II. La France postcoloniale : rupture ou persistance ?

Si l'indépendance de l'Algérie marque une rupture géopolitique certaine (et également un changement majeur dans le statut de l'immigré qui devient étranger), la colonisation a quant à elle « laissé des *traces* tangibles, une *empreinte* durable, des *séquelles* profondes⁴⁰⁶ », qu'elles soient idéologiques, politiques ou institutionnelles et « celles-ci ne concernent pas seulement les ex-colonisés mais aussi les anciennes métropoles coloniales⁴⁰⁷ ». De nombreux exemples permettent en effet d'analyser l'importation des schèmes de pensées et de pratiques coloniaux dans le traitement et la conception de l'immigration postcoloniale, notamment algérienne, qui fait encore figure de cas exemplaire et exceptionnel. Ainsi, si l'indépendance était sensée consacrer l'abandon des rapports de domination entre les deux pays, ils trouveront une expression renouvelée, au travers du statut particulier de l'immigré algérien et de la gestion de la main-d'œuvre algérienne en premier lieu, qui loin de mettre fin au régime d'exceptionnalité mis en place pendant la période coloniale, le feront perdurer, sous la forme de régime dérogatoire et de conventions bilatérales. L'analyse des principaux traits de la politique migratoire qui se met en place dès l'indépendance par le biais de ces accords bilatéraux montre également la perpétuation d'un mode de traitement, d'encadrement et de surveillance directement hérité de la période coloniale : certains agents administratifs, ayant exercé des fonctions plus ou moins importantes en Algérie, se retrouvent ainsi réaffectés dans les services en charge de l'immigration algérienne mais également dans le recrutement de la main-d'œuvre au sein de grandes entreprises. La dialectique logement et travail s'avère sur ce point particulièrement révélatrice : à travers elle, il est possible d'observer

⁴⁰⁵ BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal et VERGES Françoise dir., *op.cit.*, p.45.

⁴⁰⁶ CHEVALLIER Jacques, « L'Héritage politique de la colonisation », in SMOUTS Marie-Claude (dir.), *La situation postcoloniale, Les postcolonial studies dans le débat français*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2007, p.360.

⁴⁰⁷ *Ibid.*, p.360.

les modes de domination (spatiale, salariale) et de rejet (lié notamment à une conception ethnicisante voir raciale de l'immigré algérien) hérités en partie de la période coloniale.

1. L'immigration algérienne postcoloniale : une « immigration exemplaire⁴⁰⁸ ».

À l'instar de l'État d'exception que fut la colonie, l'immigration algérienne représente, après l'indépendance, une catégorie à part dans l'ensemble de l'immigration étrangère présente en France. Si Abdelmalek Sayad fait figure de pionnier dans cette constatation, des travaux plus récents⁴⁰⁹ démontrent le poids de la pensée et de la pratique coloniale dans le traitement des immigrés algériens postcoloniaux, en particulier dans la définition de leur statut. Créée en 1962, c'est à dire tardivement par rapport à l'ancienneté des flux migratoires entre la France et l'Algérie, la catégorie « immigration algérienne » reste intimement liée aux nouvelles relations qui s'établissent entre les deux pays désormais souverains, et perpétue l'idée d'une législation exceptionnelle pour une immigration à part.

a. 1962 ou la naissance de « l'immigré algérien »

Au regard de l'ancienneté des mouvements migratoires vers la France, l'utilisation du terme « immigration » dans le vocabulaire français n'est que très récente, comme nous l'indique Gérard Noiriel dans *Le Creuset français*⁴¹⁰. Il y précise en effet que jusque dans les années 1870 et le début de la Troisième

⁴⁰⁸ L'expression « immigration exemplaire » est directement reprise de la pensée d'Abdelmalek Sayad : SAYAD Abdelmalek, « L'immigration algérienne en France, une immigration exemplaire », in COSTA-LASCoux Jacqueline et TEMIME Émile dir., *Les Algériens en France, Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985, p.19-49.

⁴⁰⁹ VOIR EN PARTICULIER : BLEVIS Laure, « « Français musulman » ou sujet colonial : le statut des immigrés algériens », in STORA Benjamin et AMIRI Linda dir., *Algériens en France 1954-1962 : la guerre, l'exil, la vie*, Autrement/Cité Nationale de l'Immigration, 2012, p.22-26. SPIRE Alexis, « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des « Français Musulmans d'Algérie » en métropole », in *Genèse*, n°53, décembre 2003, p.48-68.

⁴¹⁰ NOIRIEL Gérard, *Le Creuset français, Histoire de l'immigration XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2006.

République, les mots « immigration » et « immigré » sont généralement absents du vocabulaire juridique, sociologique et même du vocabulaire général de la langue française : il faudra attendre la fin de la décennie 1870 pour que le mot « immigration » soit employé et défini dans certains dictionnaires. Yvan Gastaut, dans *L'Immigration et l'opinion en France sous la Vème République*⁴¹¹, précise même qu'il faut attendre la Seconde moitié du XXème siècle pour que le terme d'« immigré », pour désigner l'ensemble de la population migrante, ne soit réellement utilisé par les Français mais aussi les médias, les journaux ou les revues.

A cette utilisation tardive, il faut ajouter une définition relativement abstraite de l'immigration et de l'immigré puisque ces catégories « s'inscrivent complètement dans l'opposition juridique national/étranger⁴¹² » : une opposition héritée de la constitution issue de la Révolution française dans laquelle la nationalité est le critère grâce auquel on distingue la communauté nationale des étrangers, extérieur à la nationalité française. En 1991, le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) réitère cette opposition en définissant l'immigré comme une « personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable⁴¹³ », tout en précisant qu'un immigré peut, au cours de son séjour, acquérir la nationalité française.

Historiquement, et si l'on s'en tient à une définition de l'immigration comme la « présence du “non-national” dans le “national”⁴¹⁴ », l'immigration algérienne n'est considérée comme telle que depuis 1962, année pendant laquelle l'Algérie accède à l'indépendance. Pendant la période coloniale, les Algériens ne répondent pas à la définition juridico-politique de l'immigration puisqu'ils ne franchissent pas de frontières. Comme le précise Sylvain Laurens, le terme « immigration » n'est pas utilisé par l'État français pour désigner les circulations

⁴¹¹ GASTAUT Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Vème République*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 69.

⁴¹² NOIRIEL Gérard, *op.cit.*, p.71.

⁴¹³ Voir le site internet du Haut Conseil à l'Intégration : <http://www.hci.gouv.fr/>

⁴¹⁴ SPIRE Alexis, « De l'étranger à l'immigré », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 129, septembre 1999, p.50.

entre l'Algérie et la France avant 1962 bien que les chercheurs usent très souvent de ce vocable anachronique⁴¹⁵ :

« Lorsqu'il s'agit de désigner la façon dont les pouvoirs publics métropolitains appréhendent les "migrations algériennes" entre 1947 et 1962, la plupart des chercheurs utilisent alternativement et indifféremment les termes "migration" et "immigration". Or, malgré nos recherches, à aucun moment les acteurs politiques ou les hauts fonctionnaires d'alors ne semblent employer le terme "immigration" au sujet des Algériens. C'est bien le terme "migration" qui est mobilisé. Alors que l'expression "immigration nord-africaine" est parfois employée pour désigner les migrants tunisiens ou marocains, la perception des migrants algériens par le pouvoir parisien fait appel, avant 1962, à un autre lexique⁴¹⁶. »

Ce n'est en effet qu'en 1962, que les mouvements migratoires entre la France et l'Algérie n'opèrent plus à l'intérieur d'un seul et même espace national (avec une colonie considérée comme un prolongement de la métropole), mais entre deux pays souverains chargés de définir leurs communautés nationales respectives. Les déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 relatives à l'Algérie⁴¹⁷ et à son indépendance, proclament « la souveraineté pleine et entière à l'intérieur et à l'extérieur⁴¹⁸ » de l'État algérien. L'une des conséquences majeures introduites par la signature des Accords d'Évian en 1962 et la proclamation de la souveraineté de l'Algérie est donc une redéfinition totale de la nationalité sur les territoires algérien et français : les Français d'Algérie deviennent étrangers en Algérie et les centaines de milliers d'Algériens présents en France passent du

⁴¹⁵ Pour la clarté du propos, nous utilisons également dans cette recherche le terme anachronique d' « immigration algérienne » pour désigner les migrations entre l'Algérie et la France avant l'indépendance de l'Algérie.

⁴¹⁶ LAURENS Sylvain, « L'immigration : une affaire d'Etats. Conversion des regards sur les migrations algériennes (1961-1973) », in *Cultures & Conflits*, n°69, 2008, p.35.

⁴¹⁷ Voir le *Journal Officiel de la République Française du 20 mars 1962*, p.3020. Disponible en ligne. Document téléchargé le 26 mars 2013 :

www.tjenbered.fr/documents/19620318_accords_evian_jo_09.pdf

⁴¹⁸ Voir le *Journal Officiel de la République Française du 20 mars 1962*, p.3020. Disponible en ligne. Document téléchargé le 26 mars 2013 :

www.tjenbered.fr/documents/19620318_accords_evian_jo_09.pdf

statut de Français à celui d'étrangers⁴¹⁹. Ainsi, les Français Musulmans d'Algérie présents en métropole (Français avant 1962) deviennent des immigrés algériens (étrangers)⁴²⁰. De l'autre côté de la Méditerranée, les Français et Européens d'Algérie deviennent eux aussi étrangers « sans avoir à migrer⁴²¹ ».

La définition de l'immigration révèle une ligne de démarcation entre ce qui relève du national et du non national, entre ceux qui possèdent la nationalité de l'État souverain et ceux qui en sont étrangers. Cependant, l'immigration algérienne, en tant qu'immigration à la fois coloniale et postcoloniale (cf. chapitre 1) est emblématique du paradoxe qui va s'opérer au niveau du statut juridique de l'immigré et de l'opposition étranger/national. Ces « étrangers de l'intérieur⁴²² », pour reprendre l'expression d'Abdelmalek Sayad, se situent continuellement dans un entre-deux à tel point que le néologisme *intrananger* commence à être de plus en plus utilisé⁴²³ afin de saisir « le concept d'une identité interstitielle⁴²⁴ » : alors que le mot étranger (du latin *extraneus*) désigne une personne ou une chose venant du dehors ou de l'extérieur, le terme *intrananger* (du latin *intranus*) les définit comme quelqu'un qui pénètre ou qui s'immisce dans un territoire ou dans quelque chose. Sans en être complètement étranger, l'*intrananger* reste une catégorie à part à l'intérieur d'une communauté nationale.

b. L'immigré algérien : « cet étranger de l'intérieur ».

La signature des Accords d'Évian et l'indépendance de l'Algérie donne donc naissance à une nouvelle catégorie, l'immigration algérienne : catégorie hybride et ambiguë puisque, comme l'indiquent Abdelmalek Sayad et Alain

⁴¹⁹ Si les procédures de naturalisation sont permises par les Accords d'Évian, elles ne porteront, dans leur grande majorité, que sur le cas de citoyens français acquérant la citoyenneté algérienne.

⁴²⁰ Sauf ceux, peu nombreux, qui ont choisi de devenir Français car la procédure est permise par les Accords d'Évian signés le 19 mars 1962.

⁴²¹ LAURENS Sylvain, *op.cit.*, p.37.

⁴²² GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *L'Immigration algérienne en France*, Paris, Éditions Entente, 1976, p.185.

⁴²³ En ce qui concerne la littérature scientifique, voir notamment l'ouvrage *Intranangers, Post-migration et nouvelles frontières de la littérature beur* : VITALI Ilaria dir., *Intranangers. Post-migration et nouvelles frontières de la littérature beur*, Bruxelles, Academia, 2011.

⁴²⁴ VITALI Ilaria dir., *Intranangers. Post-migration et nouvelles frontières de la littérature beur*, Bruxelles, Academia, 2011, p.7.

Gillette, l'immigration ne fait pas seulement partie d'une catégorie juridique comme l'étranger ou le national, mais représente également un statut social :

« Plus que toute autre communauté d'immigrés originaires d'anciennes colonies, les immigrés de nationalité ou d'origine algérienne illustrent l'écart et l'ambiguïté qu'il y a entre le statut d'étranger et celui d'immigré. Un étranger est un étranger jusqu'aux frontières, mais aussi une fois qu'il a franchi ces frontières. Un immigré, ou plutôt un immigrant, est étranger jusqu'au frontières, mais une fois les frontières franchies, d'étranger il devient immigré. D'un État juridique, il passe à un statut social. Cette ambiguïté est exacerbée par la complexité, l'absence de clarté, qui régissent les problèmes de nationalité des immigrés algériens en France⁴²⁵. »

La dichotomie entre le national et l'étranger, interne à la définition de « l'immigration », contribue à brouiller les pistes lorsqu'il s'agit de traiter d'une immigration qui prend sa source pendant la période coloniale, période pendant laquelle cette opposition juridique entre l'étranger et national est brouillée :

« L'immigration algérienne, plus que toute autre immigration, trouble la séparation entre l'étranger et le national : indissociablement liée à une histoire coloniale tout au long de laquelle l'immigré algérien n'était ni vraiment étranger, ni vraiment citoyen, cette immigration perturbe l'ordre symbolique et les clivages juridiques traditionnels⁴²⁶. »

Comme nous avons pu l'observer dans la première partie de ce chapitre, pendant la période coloniale et avec le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 qui octroie à l'indigène la nationalité sans la citoyenneté, le statut de l'Algérien musulman

⁴²⁵ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.108.

⁴²⁶ SPIRE Alexis, « D'une colonie à l'autre. La continuation des structures coloniales dans le traitement de la migration algérienne en France après 1945 », in WEIL Patrick et DUFOIX Stéphane dir., *L'esclavage, la colonisation, et après...*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p.387.

s'apparente à celui d'un « national diminué⁴²⁷ ». Selon Laure Blévis, ce statut d'indigène « devient encore plus ambigu en situation d'immigration⁴²⁸ » car étant français de nationalité (sans en avoir les qualités de citoyens), les sujets coloniaux ne se retrouvent pas dans les catégories juridiques définies pour les immigrés « étrangers » et échappent ainsi « au mode de gestion mis au point pour l'administration des étrangers européens⁴²⁹ ». L'immigration algérienne, qu'elle soit intra nationale (avant 1962) ou extranationale (après 1962), relève toujours d'un mode de gestion et d'un statut spécifiques.

L'ordonnance du 7 mars 1944 en déclarant que « toutes dispositions d'exception applicables aux Français musulmans sont abrogées⁴³⁰ », revient sur ce statut d'exception en instaurant un principe d'égalité des droits et des devoirs entre Français musulmans et non musulmans. La loi du 7 mai 1946 donnera à l'ensemble des habitants des territoires d'outre-mer la qualité de citoyen mais laisse, comme l'ordonnance de 1944, « subsister des catégories intermédiaires entre l'étranger et le national⁴³¹ » et entre le plein citoyen et le citoyen « diminué ». Ainsi, l'ordonnance du 7 mars 1944 perpétue le principe d'une catégorisation particulière pour les Français musulmans, distincts des Français non-musulmans. La loi du 7 mai 1946 annonce quant à elle que « des lois particulières établiront les conditions dans lesquelles ils exerceront leurs droits de citoyens⁴³² ».

Alors que « plus rien ne distingue en principe les Français musulmans des autres citoyens français⁴³³ », les FMA (Français Musulmans d'Algérie) résidant en métropole « n'en restent pas moins différents à plus d'un titre dans les modalités d'accès à certains droits⁴³⁴ » comme le souligne Alexis Spire : les conditions d'accès aux emplois publics, les procédures administratives d'identification (liées

⁴²⁷ BLEVIS Laure, « « Français musulman » ou sujet colonial : le statut des immigrés algériens », in STORA benjamin et AMIRI Linda dir., *Algériens en France 1954-1962 : la guerre, l'exil, la vie*, Autrement/Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, 2012, p.22.

⁴²⁸ *Ibid.*, p.22.

⁴²⁹ *Ibid.*, p.22.

⁴³⁰ Ordonnance du 7 mars 1944 relative au statut des Français musulmans d'Algérie. Disponible en ligne. Document consulté le 10 mai 2013 : <http://mjp.univ-perp.fr/france/co1943cfln3.htm>

⁴³¹ SPIRE Alexis, « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des « Français Musulmans d'Algérie » en métropole », in *Genèse*, n°53, décembre 2003, p.49.

⁴³² Loi n° 46-940 du 7 mai 1946, tendant à proclamer citoyens tous les ressortissants des territoires d'outre-mer. Disponible en ligne. Document consulté le 10 mai 2013 : <http://mjp.univ-perp.fr/france/loi1946-940.htm>

⁴³³ SPIRE Alexis, *op.cit.*, p.49.

⁴³⁴ *Ibid.*, p.51.

à la nationalité) et la protection sociale par exemple. Le traitement des FMA en métropole illustre toutes les ambiguïtés qui existent entre la nationalité et la citoyenneté :

« Ayant la qualité de Français sans pouvoir bénéficier de tous les droits de citoyens, ces migrants sont soumis à un principe de différenciation qui se décline en plusieurs modalités et qui renvoie à un continuum juridique allant du citoyen au non citoyen. Dans cette configuration, le cas des Français musulmans résidant en métropole est particulièrement révélateur des écarts qui peuvent exister entre le droit et les usages du droit. Au-delà de l'égalité de principe posée par l'ordonnance de mars 1944, les Français musulmans ont été maintenus dans un régime de citoyenneté distinct de celui des autres Français de métropole⁴³⁵. »

L'ordonnance du 7 mars 1944 et la loi du 7 mai 1946, en tentant de revenir sur ces statuts ambigus, perpétuent en réalité une citoyenneté paradoxale qui s'est développée en Algérie coloniale. La population algérienne est ainsi divisée en plusieurs catégories évoluant pendant la période coloniale et postcoloniale, comme nous l'indiquent Lionel Kesztenbaum et Patrick Simon, dans un article étudiant les catégories utilisées dans les recensements de population en métropole :

« Les recensements effectués en métropole utilisent successivement les catégories d' "originaires des pays d'outre-mer de l'Union française" en 1946 (subdivisés entre "sujets français non citoyens" et "sujets français admis à la citoyenneté"), de "musulmans originaires d'Algérie" en 1954 et de "musulmans algériens" en 1962. Classés avec les étrangers, ces sujets français disposant de la nationalité mais non de la citoyenneté ne sont plus identifiés par la question sur la nationalité, mais par un reclassement effectué à partir des noms et prénoms. Cette méthode onomastique utilisée

⁴³⁵ *Ibid.*, p.68.

en 1946, 1954 et 1962 (et également en 1968) conduit à les situer dans une catégorie à part dans l'appareil statistique⁴³⁶. »

En juillet 1962, la signature des Accords d'Évian et les nombreuses négociations qui ont précédé mettent fin à la situation coloniale mais sont également représentatives des difficultés des deux États à définir leurs communautés nationales respectives tout en faisant peser dans les négociations leurs intérêts à la fois distincts et communs. Avec la décolonisation, c'est aussi le sort de deux communautés en mutation qui se joue : la présence de Français en Algérie et d'Algériens en France se retrouve donc directement mise en débat.

Comme l'explique Sylvain Laurens, dans son article *L'immigration : une affaire d'États. Conversion des regards sur les migrations algériennes (1961-1973)*⁴³⁷, les deux communautés minoritaires se retrouvent au cœur des débats et des négociations, à tel point que le sort de l'une se retrouve directement lié à celui de l'autre. L'exemplarité ou l'exceptionnalité du statut accordé aux immigrés algériens après 1962 sur le territoire français est liée dans une forme de symétrie à la volonté des représentants de l'État français de maintenir, par une forme de « découpage juridique⁴³⁸ », les Français et les Européens habitant en Algérie dans un statut particulier. Pour les représentants de l'État français, la solution envisagée est d'abord une forme de réciprocité des droits entre les algériens résidant ou travaillant en métropole et les ressortissants français en Algérie : « les droits de circulation et les libertés octroyées aux travailleurs algériens en France sont pensés initialement par ces conseillers comme des contreparties cédées afin de préserver les intérêts et l'influence des "Européens d'Algérie"⁴³⁹. » Face à cette volonté française, les représentants du FLN vont opposer l'idée de la nation « une et indivisible » qui va irriguer l'ensemble des négociations dès les premiers jours : « les représentants du FLN s'instituent en gardiens d'un État-nation algérien en devenir et rejettent conjointement à la fois l'éventualité d'une partition administrative et l'idée d'une "minorité protégée" qui s'opposerait, selon eux, à

⁴³⁶ KESZTENBAUM Lionel et SIMON Patrick, « Des Français musulmans aux Algériens : migration en métropole, 1946-1962 », in STORA Benjamin et AMIRI Linda dir., *Algériens en France 1954-1962 : la guerre, l'exil, la vie*, Autrement/Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, 2012, p.16.

⁴³⁷ LAURENS Sylvain, *op.cit.*, p.33-53.

⁴³⁸ *Ibid.*, p.38.

⁴³⁹ *Ibid.*, p.39.

l'idée de souveraineté du peuple algérien⁴⁴⁰. » Un compromis sera finalement trouvé pendant la négociation des Rousses : afin de préserver les intérêts français en Algérie, les négociateurs s'accordent sur une liberté de circulation tandis que la communauté française et européenne d'Algérie sera régie par un « statut civil de droit commun ». Au bout de trois années, ils peuvent, s'ils le souhaitent, obtenir la nationalité algérienne.

Les Accords d'Évian, définissant les droits et les devoirs des ressortissants des deux pays, donnent aux immigrés algériens présents en France « les mêmes droits que les nationaux français, à l'exception des droits politiques⁴⁴¹ ». Les immigrés algériens bénéficient en outre de la libre circulation entre les deux pays et sont dispensés, pour un temps, de l'obligation d'obtenir une carte de séjour ou de travail. Pour répondre aux intérêts divergents des deux États, l'organisation des flux dépendra de conventions bilatérales établies entre l'Algérie et la France :

« In fine, s'ils mettent fin à l'exception coloniale, les Accords d'Évian inaugurent un nouveau régime dérogatoire pour les Algériens immigrés, qui ne sont pas soumis à l'ordonnance de 1945 comme les autres ressortissants étrangers, mais à des conventions bilatérales signées régulièrement par la France et l'Algérie en fonction de leurs intérêts respectifs⁴⁴². »

Si l'on peut voir dans cette politique migratoire interétatique des conditions de migrations bien plus favorables aux Algériens qu'aux autres migrations (les conditions de migration s'en retrouvant facilitées), on peut également y voir le symptôme des nouveaux rapports de domination postcoloniale, avec, pour la communauté algérienne présente en France, un statut relevant une nouvelle fois de l'exception plutôt que de la règle :

« Tout comme le système juridique colonial avait été l'occasion de fonder un droit d'exception par rapport aux principes de la loi républicaine, le

⁴⁴⁰ *Ibid.*, p.40.

⁴⁴¹ Voir le *Journal Officiel de la République Française du 20 mars 1962*, p.3025. Disponible en ligne. Document téléchargé le 26 mars 2013 :

www.tjenbered.fr/documents/19620318_accords_evian_jo_09.pdf

⁴⁴² BLEVIS Laure, *op.cit.*, p.26.

dispositif qui se met en place pour organiser la migration algérienne est un régime dérogatoire octroyant aux algériens résidant en France un statut d'exception⁴⁴³. »

L'indépendance de l'Algérie, loin de mettre fin à l'exceptionnalité concernant le statut de l'indigène construit pendant la période coloniale, la prolonge à travers la figure de l'immigré algérien. En ce sens, l'immigration algérienne fait figure d'exemplarité dans les nouveaux rapports de domination qui se construisent à l'aube du postcolonial.

2. L'indépendance, une rupture ?

L'indépendance suppose une disparition totale de l'ensemble des éléments (économiques, juridiques, militaires, culturels, etc.) qui composent le fait colonial, un arrêt de la sujétion qui caractérisait les relations entre la métropole et sa colonie. Or, l'immigration algérienne postcoloniale, en tant qu'« excroissance à rebours de la colonie française qu'était l'Algérie⁴⁴⁴ », semble contenir en elle-même le système colonial qui l'a fait naître et fait ainsi perdurer des rapports de domination entre deux États désormais souverains. L'immigration algérienne postcoloniale comme « survivance » de la pensée et de la pratique coloniales peut s'analyser, en partie, à travers les dispositifs mis en place avant, pendant et après l'indépendance pour organiser et gérer les flux migratoires en provenance de l'Algérie. L'analyse des principaux traits de la politique française après 1962 montre en effet la perpétuation d'une organisation de la migration en fonction des besoins du pays dominant, d'une poursuite des structures coloniales d'encadrement et de surveillance des Algériens en France ainsi que le renouvellement d'une politique d'exception à l'encontre des populations provenant des ex-colonies, et plus encore pour les immigrés en provenance d'Algérie. Cette domination postcoloniale, qui se complète d'une logique de rejet,

⁴⁴³ SPIRE Alexis, « D'une colonie à l'autre. La continuation des structures coloniales dans le traitement de la migration algérienne en France après 1945 », in WEIL Patrick et DUFOIX Stéphane dir., *L'esclavage, la colonisation, et après...*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p.401.

⁴⁴⁴ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.253-254.

se révèle particulièrement éloquent lorsque l'on observe ce qui définit le travailleur immigré algérien et la pensée sous-jacente qui conceptualise son mode de vie. Ainsi, à travers le travail et le logement de l'immigré algérien, certains schèmes de pensée et de pratiques hérités de la période coloniale se déploient et perpétuent un mode d'exclusion fondé sur une rhétorique ethnicisante et raciale.

a. Politique migratoire française et nouveaux rapports de domination.

L'immigration algérienne vers la France se situe à la fois « en-deçà et au-delà de la décolonisation⁴⁴⁵ ». L'organisation des flux migratoires qui s'articule autour du besoin de main-d'œuvre en France et de la disponibilité de cette même main-d'œuvre en Algérie, peut s'appréhender comme une poursuite des pratiques déjà développées en Algérie coloniale car, comme le souligne Claude Liauzu, « c'est un arbitraire colonial qui a présidé à la circulation des hommes⁴⁴⁶ ». C'est également le pouvoir colonial qui « a puisé et refoulé les travailleurs en fonction de la conjoncture économique⁴⁴⁷ ». Si la force de travail que représentaient les indigènes pendant la colonisation était indissociablement liée aux intérêts du colonisateur et donc « soumise à la volonté de la seule métropole⁴⁴⁸ », l'immigration de la main-d'œuvre algérienne après 1962 reste elle aussi subordonnée aux impératifs économiques et démographiques français.

Avec les décolonisations, « la plupart des ressortissants des anciennes colonies se sont vus octroyer, au gré de ces négociations, des droits de circulation très étendus⁴⁴⁹ ». Dans le cas spécifique de l'Algérie, les Accords d'Évian permettent en effet, sauf décision de justice, la libre circulation entre les deux pays. Désirant conserver ses intérêts, notamment dans le secteur des hydrocarbures, cette liberté de circulation est souvent appréhendée comme l'une des concessions de l'État français lors des négociations. Il est aussi important de

⁴⁴⁵ GALLISSOT René, « *Emigration coloniale, immigration post-coloniale : le mouvement de va-et-vient entre l'Algérie et la France depuis les origines anticipatrices de la mobilisation des travailleurs coloniaux* », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, n°20, Centre national de la recherche scientifique/Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (CRESM), Paris, Éditions du CNRS, 1982, p.44.

⁴⁴⁶ *Ibid.*, p.9.

⁴⁴⁷ *Ibid.*, p.9.

⁴⁴⁸ *Ibid.*, p.9.

⁴⁴⁹ LAURENS Sylvain, *op.cit.*, p.34.

rappeler qu'en pleine période des Trente-Glorieuses, la France a besoin d'une main-d'œuvre peu coûteuse et articule sa gestion des flux migratoires en fonction de son économie. Au moment de la signature des Accords d'Évian, la libre circulation entre les deux pays apparaît comme une nécessité pour le marché de l'emploi français.

Pendant la période coloniale, l'Algérie a « une fonction de réserve⁴⁵⁰ » pour la main-d'œuvre destinée à venir travailler en France. Les flux migratoires sont alors dosables à loisir en fonction des besoins du marché de l'emploi français. Elle est également une immigration peu onéreuse, ou comme le rappelle Abdelmalek Sayad, une immigration « idéale » au regard de ses coûts et de ses avantages :

« L'immigré algérien, si l'on considère sa contribution sous le seul rapport économique, abstraction faite de toutes les autres significations qui s'attachent à sa présence (présence dédaignée, méprisée, de peu d'égards, présence dominée) ainsi que de toutes ses incidences (sociales, culturelles, politiques, etc.) a longtemps été pour la France l'immigré "idéal", celui qui "coûte" le moins et qui rapporte le plus ; bref, celui qui présente la marge la plus étendue de "bénéfices"⁴⁵¹. »

La politique migratoire de la France, en période coloniale comme en période postcoloniale, sera subordonnée à la conjoncture économique et à la logique du marché de l'emploi. L'immigration algérienne est un « véritable ballon d'oxygène⁴⁵² » pour l'économie et l'industrie française et révèle une vision « strictement marchande⁴⁵³ » de la gestion des flux qui « obéit à la loi de l'offre et de la demande⁴⁵⁴ ». Sur cette question précise, la décolonisation n'entraînera pas de profondes modifications. La colonisation, en désintégrant l'ordre social, politique et économique qui lui préexistait, a installé les conditions génératrices de l'émigration et en a perpétué les mécanismes. L'Algérie indépendante est un pays

⁴⁵⁰ GALLISSOT René, *op.cit.*, p.44.

⁴⁵¹ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.142.

⁴⁵² NAÏR Sami, *Le Regard des vainqueurs, Les enjeux français de l'immigration*, Paris, Grasset, 1992, p.22.

⁴⁵³ *Ibid.*, p.101.

⁴⁵⁴ *Ibid.*, p.101.

économiquement dévasté qui voit également dans l'émigration le moyen de se délester d'une partie de sa population sans emploi.

Lorsque la France n'a plus besoin de ses immigrés, en période de crise, en période d'augmentation du chômage, ou tout simplement lorsque l'État se rend compte que l'immigration déborde les cadres qu'il avait fixés, c'est encore l'argument économique qui prévaut, ce qui, selon Sami Naïr, apparente le statut de l'immigré à celui de n'importe quelle marchandise : « on a importé de la force de travail nue comme on importe du pétrole, des tomates ou de la viande de mouton. Que tout ceci se transforme ensuite en déchets est un effet direct de la consommation de la marchandise et, par conséquent, une sorte de loi de la nature⁴⁵⁵. » Loué pour sa force de travail en contexte de développement économique, l'immigré devient une charge et un poids dont il faut freiner les entrées en période de récession ou de crise.

Entre l'indépendance de l'Algérie obtenue en 1962 et la décision du gouvernement algérien de suspendre unilatéralement l'émigration vers la France, en 1973, apparaît la nécessité d'enrayer une immigration toujours plus importante, ce qui va pousser l'État français à revenir sur les Accords d'Évian et à organiser les flux migratoires selon des conventions et des accords bilatéraux. Avec les accords Nekkache-Grandval (cf. chapitre 1), signés en 1964, l'immigration algérienne se retrouve inscrite « dans une équation complexe d'enjeux économiques, militaires et politiques⁴⁵⁶ ». Ces accords seront les premiers à remettre en question la libre circulation promise par les Accords d'Évian, en introduisant la notion de contingentement : le volume des immigrés est ainsi fixé à travers des accords interétatiques, en fonction, d'une part, du besoin de travailleurs étrangers sur le territoire français et d'autre part, de la disponibilité de la main-d'œuvre algérienne. Le volume des départs de l'Algérie vers la France est en réalité décidé unilatéralement par le gouvernement français qui informe trimestriellement le gouvernement algérien de ses décisions. Par la suite, l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 sur *la circulation, l'emploi et le séjour en France des travailleurs Algériens et de leurs familles*, limitera le contingent annuel à 35.000 Algériens (sur une période de trois ans), tout en imposant un contrôle aux frontières plus sévère. L'accord franco-algérien de décembre 1971 le

⁴⁵⁵ *Ibid.*, p.101.

⁴⁵⁶ LAURENS Sylvain, *op.cit.*, p.50.

réduit à 25.000. D'autres décisions unilatérales, comme l'instauration de quotas pour les touristes algériens à partir de 1966 ou encore la restriction de l'entrée des familles en 1967, furent décidées par l'État français (cf. chapitre 1).

Selon Alexis Spire, les Accords de 1964 montrent le fait que « les concessions consenties des deux côtés ne sont pas du même ordre et illustrent l'état différentiel du rapport de force entre un pays dominant et un pays dominé⁴⁵⁷ ». Même constatation chez Abdelmalek Sayad, pour qui l'organisation de l'immigration algérienne postcoloniale et les négociations entre l'Algérie et la France restent révélatrices des rapports de domination engendrés par la colonisation : les négociations de main-d'œuvre seraient ainsi « celles qui trahissent le plus clairement leur nature dissymétrique⁴⁵⁸ » car « l'immigration consacre la relation de domination qui l'a produite et qui l'entretient⁴⁵⁹ ». L'avantage serait donc toujours en faveur du pays dominant, le pays d'immigration : « pays riche au point de dégager un « surplus » d'emplois dévalorisés⁴⁶⁰ » et surtout dans la capacité de s'offrir « une main-d'œuvre devenue disponible pour ces emplois en raison précisément de la domination qu'elle subit⁴⁶¹ ». Ainsi les accords bilatéraux qui caractérisent les politiques migratoires entre la France et l'Algérie seraient en réalité des décisions prises unilatéralement par le pays dominant. Les différentes mesures visant à contrôler l'immigration (les accords de 1964, ceux de 1968, et les dérogations sur le volume d'entrée des travailleurs algériens en 1969, 1971 et 1972) révèlent des négociations impossibles, dues, selon Sayad, à la fois au « désintérêt » de l'Algérie sur la question de ces émigrés⁴⁶² et au manque de marge de manœuvre que le pays possède pour négocier :

« Aussi vitales qu'elles soient pour une forte proportion de la population algérienne (ceux des algériens que les avatars de l'histoire ont amenés et

⁴⁵⁷ SPIRE Alexis, *op.cit.*, p.402.

⁴⁵⁸ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.102.

⁴⁵⁹ SAYAD Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck, 1991, p.270.

⁴⁶⁰ *Ibid.*, p.270.

⁴⁶¹ *Ibid.*, p.270.

⁴⁶² Une différence notable existe en effet entre le pays d'émigration (dont les émigrés se caractérisent essentiellement par leur absence) et le pays d'immigration (dont les immigrés se caractérisent par leur présence au sein de la communauté nationale). Le pays d'émigration aurait alors tendance à considérer que ses ressortissants immigrés sont avant tout le problème du pays d'immigration. Voir pour cela les travaux d'Abdelmalek Sayad : SAYAD Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck, 1991.

implantés en France), des négociations qu'on sait biaisées d'avance, car on ne dispose pour les mener à bien d'aucun moyen réel de pression, ne pouvant susciter que défiances et réticences. En l'absence de contrepartie sérieuse que l'on pourrait faire valoir (pas même quelques nouveaux contingents d'émigrés), en l'absence de menace qu'on pourrait brandir (pas même la menace, par ailleurs peu crédible, de rappeler ses émigrés), de quel atout l'Algérie peut-elle disposer pour imposer son point de vue ?⁴⁶³. »

Ira William Zartman, professeur émérite à la *Paul H. Nitze School of Advanced International Studies* (SAIS) de l'Université Johns-Hopkins, explique dans un article sur les négociations franco-algériennes publié en 1964, que la France a, à l'inverse de l'Algérie, plusieurs atouts majeurs dans les négociations qui suivent l'indépendance, ce qui lui permet de garder « sa liberté d'action⁴⁶⁴ » : l'aide financière promise à l'Algérie ; le maintien en Algérie des professeurs perpétuant « la mission civilisatrice de la France à l'ère postcoloniale⁴⁶⁵ » ; l'importance numérique des immigrés algériens en France qui « représentent surtout un fardeau diplomatique pour l'Algérie⁴⁶⁶ » ; la relation de réciprocité entre les deux pays qui maintient « l'Algérie en position de demandeur et la France en position d'offreur⁴⁶⁷ ». De fait, et contrairement à la définition de la portée « bilatérale » des accords passés entre l'Algérie et la France, qui devraient engager une relation de réciprocité et surtout des décisions mutuelles, cette relation ne se révèle « bilatérale que dans les formes⁴⁶⁸ » et « réciproque qu'en théorie⁴⁶⁹ ». Le gouvernement français prendra des décisions unilatérales et non négociées, tandis que le gouvernement algérien « adoptera une attitude plutôt passive, se réfugiant tantôt dans la non-ingérence – considérant que la France adopte des mesures internes – tantôt dans le refus de l'attitude française⁴⁷⁰ » : l'arrêt de l'émigration décidée par le gouvernement algérien en 1973 pour protester contre la vague de

⁴⁶³ SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.278.

⁴⁶⁴ ZARTMAN Ira William, « Les relations entre la France et l'Algérie depuis les Accords d'Évian », in *Revue française de science politique*, n°6, 1964, p.1104.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p.1105.

⁴⁶⁶ *Ibid.*, p.1105.

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p.1105.

⁴⁶⁸ SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.267.

⁴⁶⁹ *Ibid.*, p.267.

⁴⁷⁰ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.102.

meurtres racistes et des mauvaises conditions de vie des immigrés serait ainsi la première décision autonome prise par l'Algérie.

Ces accords bilatéraux, passés entre l'Algérie et la France pour organiser et contrôler l'immigration algérienne, révèlent une nouvelle forme de domination, qui, basée essentiellement sur une conception économiste des flux, est aussi largement héritée du système de domination engendré par la colonisation. L'immigration algérienne postcoloniale serait donc, selon les propos d'Abdelmalek Sayad, cette « survivance durable, sans doute définitive, à la colonisation qui l'avait engendrée et entretenue⁴⁷¹ ».

b. Un encadrement spécifique : l'immigration algérienne comme « problème ».

Au-delà de la politique migratoire postcoloniale qui instaure un nouveau rapport de domination entre l'Algérie et la France, des travaux récents⁴⁷² explorent la continuité des structures administratives coloniales après l'indépendance de l'Algérie ainsi que le redéploiement de certaines personnalités ayant exercés des activités en Algérie coloniale dans la gestion politique de la France ou plus spécifiquement de l'immigration algérienne⁴⁷³.

Jusque dans la composition des différents gouvernements qui suivent la décolonisation de l'Algérie, nombreux sont les acteurs politiques porteurs d'une « expérience algérienne⁴⁷⁴ » comme l'indique Sylvain Laurens. Entre 1974 et 1976, la composition du gouvernement de Valéry Giscard d'Estaing se révèle particulièrement éloquente à ce sujet : le président de la République lui-même, le

⁴⁷¹ *Ibid.*, p.253-254.

⁴⁷² Voir notamment les articles de Mathieu Rigouste et d'Alexis Spire : RIGOUSTE Mathieu, « L'Impensé colonial dans les institutions françaises : la « race des insoumis » », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal et.al, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, pp.196-204. SPIRE Alexis, « D'une colonie à l'autre. La continuation des structures coloniales dans le traitement de la migration algérienne en France après 1945 », in WEIL Patrick et DUFOIX Stéphane dir., *L'esclavage, la colonisation, et après...*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p.387-409.

⁴⁷³ Voir notamment l'article de Sylvain Laurens : LAURENS Sylvain, « La noblesse d'Etat à l'épreuve de « l'Algérie » et de l'après 1962. Contribution à l'histoire d'une « cohorte algérienne » sans communauté de destins », in *Politix*, n°76, 2006, p.75-96.

⁴⁷⁴ LAURENS Sylvain, « La noblesse d'Etat à l'épreuve de « l'Algérie » et de l'après 1962. Contribution à l'histoire d'une « cohorte algérienne » sans communauté de destins », in *Politix*, n°76, 2006, p.85.

secrétaire général de l'Elysée et son chef de cabinet (Yves Cannac, Philippe Sauzay), le Premier ministre (Jacques Chirac), le ministre de l'Intérieur (Michel Poniatowski), son conseiller spécial pour la Police (Robert Pandraud), et le premier secrétaire d'Etat aux Travailleurs Immigres (André Postel Vinay) ont tous occupé une fonction administrative ou militaire (à différents degrés) en Algérie avant 1962. L'arrivée de personnalités politiques ayant un passé dans les colonies est particulièrement visible dès le début des années 1970 mais cela permet-il pour autant d'expliquer « la reconduction éventuelle de schèmes de perception, de pratiques ou de discours hérités du moment colonial lors de ce passage d'un espace à un autre⁴⁷⁵ » ?

Si ce passé algérien ne suffit pas à lui seul à expliquer la trajectoire politique qui se dessine après la décolonisation, il est particulièrement intéressant d'observer qu'une partie des hauts fonctionnaires et membres des divers gouvernements ayant ce passé algérien commun, seront directement réaffectés dans les services et ministères chargés de s'occuper de l'immigration algérienne :

« Dans les années qui suivent l'indépendance algérienne, quelques fonctionnaires-gouvernants en charge de la politique d'immigration semblent ainsi avoir en commun un "passé algérien". Leur nombre semble relativement peu élevé puisqu'au total ils représentent moins d'un haut fonctionnaire sur dix en charge de l'administration des étrangers dans cette période. Mais si on considère avec attention certaines configurations administratives, ils occupent néanmoins bien souvent des postes de premier rang. C'est notamment le cas lors de la création d'une nouvelle Direction de la Population et des Migrations (DPM) au sein du ministère des Affaires Sociales (1965-1966)⁴⁷⁶. »

Dirigée par Michel Massenet, la DPM est chargée, dès sa création, de mettre en place l'organisation de l'immigration, et l'investissement de Michel Massenet sur cette question reste lié « aux ressacs du conflit algérien⁴⁷⁷ ». Ainsi, une perception

⁴⁷⁵ *Ibid.*, p.95.

⁴⁷⁶ *Ibid.*, p.86.

⁴⁷⁷ LAURENS Sylvain, *Une politisation feutrée, les hauts fonctionnaires et l'immigration en France (1962-1981)*, Paris, Belin, 2009, p.139.

de l'Algérien comme « problème » émerge au cœur du discours de la Direction de la Population et des Migrations. La DPM symbolise l'émergence d'une prise en compte globale du phénomène migratoire. Les trois sous-directions qui la composent (« Mouvements de population », « Programmes sociaux en faveur des migrants » et « Naturalisations »), révèlent des compétences élargies : l'immigration est alors traitée dans sa dimension sociale globale et non plus seulement en fonction du seul marché de l'emploi. Ainsi, si Michel Massenet « incite les agents de la première sous-direction à réfléchir aux aménagements “nécessaires” afin de modifier la législation régissant l'accès au marché du travail pour les travailleurs algériens⁴⁷⁸ », le travail des agents administratifs s'oriente également sur l'immigration familiale ou encore les problèmes d'intégration des immigrés, en particulier algériens : « émerge alors un discours structuré, faisant de l'immigration un problème qui nécessiterait un encadrement⁴⁷⁹. »

Au cœur de la politique migratoire postcoloniale, les accords de 1964 ont également légitimé un traitement spécifique à l'encontre de l'immigration algérienne. Les travailleurs algériens, dont le contingent est fixé par la France, sont sélectionnés directement en Algérie par l'ONAMO (Office National Algérien de la Main-d'œuvre) mais doivent passer par une série de contrôles médicaux exercés par des médecins français, chargés de contrôler la bonne santé physique et mentale des candidats au départ : cette perception de la main-d'œuvre algérienne comme étant plus sujette aux maladies, comme la tuberculose ou encore l'alcoolisme, est largement héritée de la période d'entre-deux guerres, durant laquelle la mauvaise santé de la main-d'œuvre coloniale était souvent l'argument avancé pour freiner les arrivées d'« indésirables » sur le sol français⁴⁸⁰.

Cette rhétorique de « l'indésirable » apparaît également en filigrane d'une clause confidentielle dans les accords de 1964 qui permet le rapatriement forcé des immigrés sans emploi : pour ceux arrivés en France depuis plus de deux mois et qui n'auraient toujours pas trouvé d'emploi ou ceux qui, établis en France, se retrouveraient sans emploi depuis quatre mois. Selon Alexis Spire, ces mesures de « rapatriement des oisifs⁴⁸¹ » réactivent « une catégorie de l'administration coloniale en la transformant puisque les retours ne sont plus volontaires mais

⁴⁷⁸ *Ibid.*, p.145.

⁴⁷⁹ *Ibid.*, p.149.

⁴⁸⁰ SPIRE Alexis, *op.cit.*, p.387-409.

⁴⁸¹ *Ibid.*, p.403.

forcés⁴⁸² ». De plus, elles permettent de distinguer le rapatriement d'Algériens d'une procédure d'expulsion ordinaire, beaucoup plus longue et pour laquelle l'étranger a le droit de présenter une défense. Ces techniques d'éloignement et de rapatriements forcés, nombreuses durant l'Entre-deux guerres et donc pendant la période coloniale, « se perpétuent ainsi après l'indépendance et sont reconduites, de façon atténuée, dans la gestion de l'immigration algérienne⁴⁸³ ».

Au sein du ministère de l'Intérieur, qui est chargé, entre autre, de dénombrer les entrées et les sorties des travailleurs algériens mais aussi de contrôler les migrants, le « dispositif administratif censé encadrer les migrants algériens reste pour partie hérité du conflit algérien⁴⁸⁴ ». Le traumatisme de la guerre d'Algérie et des violences commises sur le sol métropolitain vont en effet contribuer à perpétuer certaines formes d'encadrement des Algériens pratiquées pendant la guerre : la surveillance policière, l'assignation à résidence ou encore les rapatriements organisés dans le but « d'éliminer du territoire métropolitain ces musulmans qui constituent une proie facile pour les recruteurs des mouvements nationalistes⁴⁸⁵ » sont pendant cette période des pratiques courantes. Dans le domaine de la surveillance policière, après 1962, les agents chargés de la surveillance des FMA seront réaffectés dans d'autres services de contrôle : le Service de Coordination des Affaires Algériennes (SCAA)⁴⁸⁶ est ainsi dissous mais ses agents sont rattachés à la Préfecture de police⁴⁸⁷ ; une section des Renseignements généraux est spécialement créée pour gérer les affaires algériennes ; le Service de coordination des affaires algériennes est maintenu mais transformé en antenne de la police municipale. Ainsi, des mesures d'encadrement et de contrôle spécifiques à l'immigration algérienne vont perdurer après 1962. Les immigrés algériens font notamment l'objet d'une surveillance spéciale de la

⁴⁸² *Ibid.*, p.403.

⁴⁸³ *Ibid.*, p.405.

⁴⁸⁴ LAURENS Sylvain, *op.cit.*, p.76-77.

⁴⁸⁵ SPIRE Alexis, *op.cit.*, p.394.

⁴⁸⁶ Le SCAA est créé en 1958. Sous la direction du cabinet du préfet, ce service est spécialisé dans la lutte contre le nationalisme.

⁴⁸⁷ La Préfecture de police de Paris, sera notamment dirigée par Maurice Papon de 1958 à 1967, dont la responsabilité dans le massacre du 17 octobre 1967 est aujourd'hui connue. En 1961, alors que les attentats du FLN se multiplient dans la métropole, notamment contre des policiers français, Maurice Papon instaure un couvre-feu pour les Nord-Africains qui leur interdit de circuler dans les rues de Paris entre 20h30 et 5h30 du matin. Bravant cette interdiction, le 17 octobre, plusieurs dizaines de milliers d'Algériens décident de défiler ce qui donnera lieu à une répression sans précédent en métropole. Les manifestants sont refoulés très brutalement : plusieurs dizaines d'Algériens trouveront la mort et des manifestants resteront internés dans des centres de détention durant plusieurs jours.

part de la police : « Encartée, fichée, surveillée par des services spécialisés, cette population est soumise à une surveillance étroite, beaucoup plus serrée et toute-puissante que celle des étrangers provenant d'Europe dans la même période⁴⁸⁸. »

Certains hauts fonctionnaires coloniaux, notamment, seront chargés après l'indépendance de l'Algérie d'organiser, de contrôler et de surveiller l'immigration algérienne, sans que la logique qui a perduré pendant la période coloniale ne soit profondément renouvelée :

« Les formes de continuation entre les structures mises en place dans le contexte colonial et les modalités de gestion de l'immigration algérienne après l'indépendance sont multiples. Pour l'essentiel, cette continuation ne tient pas à la permanence de dispositifs institutionnels mais bien plutôt à la reconversion d'agents de l'État anciennement chargés du contrôle de *Français musulmans*. S'appuyant sur des catégories d'analyse héritées de l'administration coloniale, ces agents de l'État les ont ensuite naturellement mobilisées pour la gestion de l'immigration algérienne dans laquelle ils avaient été reconvertis. Dès lors, on comprend mieux pourquoi l'obsession des rapatriements, la confusion entre politique d'assistance et action de surveillance, ou encore la volonté de maîtriser les flux perdurent d'une époque à l'autre⁴⁸⁹. »

En effet, « si on s'attache uniquement à la question de l'encadrement administratif des flux migratoires, la décolonisation peut s'analyser dans les termes d'un passage progressif d'un mode de domination bureaucratique à un autre⁴⁹⁰ ». Après l'indépendance se posera la question de la reconversion des agents administratifs chargés d'encadrer et de contrôler la main-d'œuvre algérienne. Si certaines structures en charge des Français Musulmans d'Algérie (FMA) resteront en activité jusqu'en 1966 pour encadrer l'immigration algérienne⁴⁹¹, la plupart sont dissoutes et ses agents reclassés dans d'autres services : certains « administrateurs

⁴⁸⁸ LIAUZU Claude, *op.cit.*, p.9.

⁴⁸⁹ SPIRE Alexis, *op.cit.*, p.409.

⁴⁹⁰ LAURENS Sylvain, « L'immigration : une affaire d'Etats. Conversion des regards sur les migrations algériennes (1961-1973) », in *Cultures & Conflits*, n°69, 2008, p.34.

⁴⁹¹ *Ibid.*, p.45.

coloniaux vont ainsi jouer un rôle majeur dans la structuration administrative du ministère de la Culture⁴⁹² », d'autres seront appelés à exercer de nouvelles activités concernant l'immigration algérienne. La main-d'œuvre algérienne, pendant la période coloniale, faisait déjà l'objet d'un traitement spécifique ; l'immigration de la main-d'œuvre algérienne postcoloniale continue à être pensée comme « catégorie mise à part⁴⁹³ », soumise à des procédures de contrôle et d'encadrement spéciales. De nombreux exemples illustrent ainsi le poids de « l'impensé colonial », défini comme « la persistance, la résurgence ou la reformulation de schémas imaginaires qui avait été institués pour légitimer l'ordre colonial et qui survivent dans la pensée républicaine moderne⁴⁹⁴ » ainsi que dans le traitement de l'immigration en provenance des ex pays colonisés.

c. Du bidonville aux foyers de travailleurs : le logement comme micro-colonie.

Immigration de travailleurs, l'immigration algérienne s'implante dans les régions industrialisées de la France métropolitaine. Les Algériens, nombreux en France après la Seconde Guerre mondiale pour participer aux efforts de reconstruction d'après-guerre, sont confrontés, en parallèle de leurs arrivées massives, à une crise du logement qui touche l'ensemble du territoire mais surtout « à la difficulté générale de se loger décemment⁴⁹⁵ ». Le manque d'infrastructures et d'une politique d'État dédiée au logement des travailleurs coloniaux vont conduire les immigrés à se loger dans l'urgence et à s'entasser dans des logements de fortune : généralement dans des habitations dégradées de la périphérie des grandes villes. Mais une grande partie d'entre eux, « la plus visible⁴⁹⁶ » selon Amélia H. Lyons, se répartit dans les bidonvilles : des « concentrations illégales de baraques où les occupants dormaient dans des abris qui les protégeaient tout

⁴⁹² SPIRE Alexis, *op.cit.*, p.397.

⁴⁹³ NOIRIEL Gérard, *op.cit.*, p.109.

⁴⁹⁴ RIGOUSTE Mathieu, « L'Impensé colonial dans les institutions françaises : la « race des insoumis » », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal et.al, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p.196.

⁴⁹⁵ LOUNICI Fathia, « Les Foyers de travailleurs nord-africains en Banlieue parisienne : une politique de logement social d'exception (1945-1962) », in *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°98, 2006, p.43.

⁴⁹⁶ H. LYONS Amélia, « Des bidonvilles aux HLM, le logement des familles algériennes en France avant l'indépendance de l'Algérie », in *Hommes et Migrations*, n°1264, Novembre/décembre 2006, p.37.

juste des intempéries⁴⁹⁷. » Le plus célèbre d'entre eux, le bidonville de Nanterre, s'est constitué après l'arrivée de travailleurs algériens au milieu des années 1940. Les dernières familles n'en sont parties qu'en 1971 et 1972.

Du côté des pouvoirs publics, en l'absence d'une politique de logement pour les travailleurs immigrés, le discours va s'articuler autour de la résorption de ces habitats insalubres, en particulier au début des années 1960. La loi Debré du 14 décembre 1964 prévoyait ainsi l'éradication des bidonvilles ; en 1966, la loi Nungesser et la mise en place d'une commission interministérielle pour éradiquer l'habitat précaire s'inscrivaient plus largement dans un plan national de résorption des bidonvilles sur cinq ans. Les bidonvilles et les baraquements de fortune à la périphérie des grandes villes n'ont jamais réellement disparu⁴⁹⁸ mais l'existence de ces logements de fortune destinés à accueillir la force de travail immigrée reste symbolique de la position marginale qu'occupent les immigrés dans la société française avant et après l'indépendance. Ils mettent en scène « une exclusion sociale et parfois ethnique⁴⁹⁹ » des travailleurs immigrés : « non seulement insalubre et dangereux pour la santé de ceux qui y habitent, il est aussi avilissant sur le plan social et marque négativement ceux qui sont contraints d'y vivre⁵⁰⁰. » Habiter dans un bidonville empêche également l'accès à certains droits. L'adresse du bidonville, par exemple, n'était pas reconnue par certaines administrations, ce qui empêchait l'obtention de certains papiers comme la carte d'identité ou le livret de famille : « sur la carte de séjour et de travail, les préfectures indiquaient “absence de domiciliation”, précisaient vaguement “vit en bidonville” ou encore jugeaient plus gravement “présence sans intérêt en France”⁵⁰¹. »

Ces habitations sont également les lieux d'une surveillance et d'une répression brutale. La brigade Z, par exemple, composée de trois à huit policiers, patrouillait dans les bidonvilles afin d'y trouver des constructions à détruire et utilisait des

⁴⁹⁷ *Ibid.*, p.37.

⁴⁹⁸ Pendant l'éradication des bidonvilles aux abords des grandes villes françaises, de nombreuses familles, n'ayant pas de solution de relogement, étaient conduites à partir d'un bidonville pour en reconstruire un autre. Si en 1976, l'un des derniers grands bidonvilles du pays, situé à Nice, fut détruit, le bidonville de Lorette, à Marseille, n'a disparu qu'en 1995. Il est courant, encore aujourd'hui, de constater l'existence de baraques de fortune destinées à loger des immigrés, notamment clandestins.

⁴⁹⁹ GASTAUT Yvan, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », in *Cahiers de la Méditerranée*, n°69, 2004. Disponible en ligne. Document consulté le 22 mai 2013 : <http://cdlm.revues.org/829>

⁵⁰⁰ *Ibid.*

⁵⁰¹ *Ibid.*

méthodes brutales (menaces, démolition, tôles confisquées, pressions sur la population) afin d'apeurer les habitants et cela sous le regard discret de certaines municipalités. Ces méthodes de « surveillance », proches du racisme, vont prendre un réel essor au moment de la guerre d'Algérie, période pendant laquelle la répression devient politique : le contrôle des bidonvilles, et en particulier de la population algérienne, devient alors un enjeu majeur dans la lutte contre le développement d'un sentiment nationaliste algérien⁵⁰². Lors de la manifestation du 17 octobre 1961, une grande partie des victimes habitaient les bidonvilles de la périphérie parisienne. Victimes de violences dans Paris, ils subissent également une répression policière accrue jusqu'à l'intérieur du bidonville :

« Entre 1958 et 1962, une véritable terreur s'était installée dans les baraquements. En 1961 par exemple, à la suite d'agressions, d'incendies suspects, la peur d'être la cible d'actes criminels encore plus violents poussa les habitants à organiser des tours de garde pour chaque homme valide dans le bidonville⁵⁰³. »

Le bidonville est resté le mode de logement le plus répandu des travailleurs immigrés jusqu'au début des années 1970. En dépit de l'ancienneté de la présence d'immigrés sur son territoire, la France a longtemps opté pour une politique d'éradication des bidonvilles plutôt que pour une politique centrée autour de la construction de logements. Il faudra attendre les années 1950, à la suite de la création de l'ONI, pour que les pouvoirs publics imaginent la création « d'une structure d'habitation spécifique⁵⁰⁴ » : les foyers pour travailleurs Nord-africains.

⁵⁰² Comme l'explique Benjamin Stora dans son ouvrage *Ils venaient d'Algérie, L'immigration algérienne en France 1912-1992* (voir chapitre II : L'exil, la politique, le nationalisme), une conscience nationale va se forger chez les immigrés en France par l'intermédiaire de plusieurs facteurs importants. Premièrement, le regroupement des immigrés au sein des mêmes quartiers favorise la discussion et la prise de conscience des liens qui unissent l'ensemble des immigrés en France. En second lieu, et dans les années 1920, l'influence très forte du communisme anticolonial (qui obtient un écho très important chez les immigrés algériens) et la création à Paris, en 1926, de l'Étoile nord-africaine (dissoute en 1929) luttant pour l'indépendance totale des trois pays du Maghreb, permettent la prise de conscience politique de nombreux algériens et plus largement maghrébins présents en métropole. On assiste alors au début d'une organisation nationaliste au sein même du territoire français et plus grave encore pour l'État, les travailleurs coloniaux qui rentrent au pays durant les vacances deviennent les propagandistes de l'indépendance au sein de l'Algérie coloniale et des protectorats marocain et tunisien.

⁵⁰³ GASTAUT Yvan, *op.cit.*

⁵⁰⁴ LOUNICI Fathia, *op.cit.*, p.43.

La France tente alors de mettre en place une politique de logement des travailleurs dont l'opérateur/bailleur le plus important⁵⁰⁵ sera la Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs Algériens (SONACOTRAL), créée en 1956, et qui deviendra en 1963 la Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs (SONACOTRA)⁵⁰⁶.

Prenant la forme d'une société d'économie mixte d'État, la SONACOTRAL est une émanation du ministère de l'Intérieur, créée sur fond de guerre d'Algérie. Inquiet de la concentration importante de travailleurs algériens dans les bidonvilles qui entourent les grandes villes industrialisées françaises et de la possible construction d'un « front intérieur⁵⁰⁷ », le ministère de l'Intérieur, par l'intermédiaire du cabinet du ministre Bourguès-Maunoury⁵⁰⁸, décide de la création de foyers de travailleurs migrants (FTM). Répondant plus « à des impératifs d'ordre public qu'au souci de résorption des bidonvilles⁵⁰⁹ », la SONACOTRAL est alors conçue comme un outil « d'actualisation d'une logique de contrôle⁵¹⁰ », utile à la surveillance et à l'encadrement des travailleurs algériens. La SONACOTRAL, conçue selon une double dialectique de vocation sociale et d'encadrement des travailleurs algériens, sera dirigée, de sa création en 1956 jusqu'en 1977, par Eugène Claudius Petit⁵¹¹ qui se fera le porte-parole de la résorption des bidonvilles. Le Directeur général de l'entreprise, Jean Vaujour⁵¹² et

⁵⁰⁵ D'autres gestionnaires comme les associations patronales, les associations créées par de hauts fonctionnaires, ou des associations caritatives voient également le jour.

⁵⁰⁶ En janvier 2007, la SONACOTRA devient ADOMA.

⁵⁰⁷ SERAFINI Tonino, « Des foyers créés pour surveiller. La Sonacotra est née, en 1956, à l'initiative du ministère de l'Intérieur », in *Libération*, 11 février 2000. Disponible en ligne. Document consulté le 22 mai 2013 :

<http://www.liberation.fr/evenement/0101325358-des-foyers-crees-pour-surveiller-la-sonacotra-est-nee-en-1956-a-l-initiative-du-ministere-de-l-interieur>

⁵⁰⁸ Maurice Bourguès-Maunoury (1914-1993), partisan d'une solution militaire en Algérie, occupera de nombreuses fonctions dans les différents gouvernements de la quatrième République, dont celle de ministre de l'Intérieur du 23 février au 1^{er} décembre 1955 (gouvernement Félix Faure) et du 6 novembre 1957 au 14 mai 1958 (gouvernement Félix Gaillard). Il n'est donc plus ministre de l'Intérieur au moment de la création effective de la SONACOTRAL mais a largement contribué à sa conception.

⁵⁰⁹ SERAFINI Tonino, *op.cit.*

⁵¹⁰ CHOUKRI Hmed, « "Tenir ses hommes" . La gestion des étrangers "isolés" dans les foyers Sonacotra après la guerre d'Algérie », in *Politix*, vol. 19, n° 76, p.11.

⁵¹¹ Eugène Petit (1907-1989) dont « Claudius » est le pseudonyme de résistant, participera à de nombreux gouvernements de la quatrième République : il sera notamment nommé ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme en 1948 (poste qu'il conservera jusqu'en 1953), puis assurera successivement le poste de ministre du Travail et de la Sécurité sociale puis de ministre du Logement (en intérim) en 1954.

⁵¹² Ancien résistant, Jean Vaujour (1925-2010) sera nommé directeur de la Sûreté générale à Alger en 1953. Il procédera notamment à une enquête importante sur le mouvement indépendantiste algérien prouvant qu'une insurrection est imminente.

le directeur du personnel, Eugène Lecuyer, ont tous les deux occupé des fonctions diverses en Algérie : « pour diriger ses foyers, la Sonacotral fera appel à de nombreux officiers à la retraite ayant servi au Maghreb, au motif qu'ils ont une connaissance des populations⁵¹³ et en particulier une bonne connaissance de la langue. Eugène Lecuyer va ainsi choisir 250 directeurs de foyers selon des critères explicites : « il faut avoir servi dans l'armée coloniale (et si possible en être retraité) et être marié⁵¹⁴. »

La fin de la guerre d'Algérie, puis la transformation de la SONACOTRAL en SONACOTRA en 1963, change légèrement la politique de gestion des foyers de travailleurs : le ministère du Travail va notamment obtenir un droit de regard sur la SONACOTRA qui n'est plus, par conséquent, du domaine exclusif du ministère de l'Intérieur. Pourtant, une continuité est nettement repérable, notamment dans la gérance de ses foyers :

« Alors que de 1964 à 1976, le nombre de foyers passe de 59 à 260, atteignant presque son maximum historique, c'est principalement dans ce corps des sous-officiers que puise la direction du Logement de l'entreprise : en 1972, plus de 143 "directeurs de foyers" en exercice sur 151 sont passés par les armées coloniales. [...] Ils continueront d'exercer jusqu'à la fin des années 1980, au moment où la fonction de "directeur de foyer" est remplacée par celle d'"assistant d'unité de gestion" et où les derniers "anciens militaires" quittent la Sonacotra⁵¹⁵. »

La continuité d'un mode d'encadrement colonial par l'intermédiaire des foyers de travailleurs n'est pas seulement repérable dans la réaffectation, jusque dans les années 1980, de directeurs de foyer ayant exercé des activités en Algérie, elle l'est aussi à travers la gestion de la main-d'œuvre « pensée, au sein de l'entreprise Sonacotra, en référence à des schèmes et des pratiques coloniaux, réinvestis et réactualisés pour l'occasion⁵¹⁶ ».

⁵¹³ SERAFINI Tonino, *op.cit.*

⁵¹⁴ CHOUKRI Hmed, *op.cit.*, p. 11-30.

⁵¹⁵ *Ibid.*, p.12.

⁵¹⁶ *Ibid.*, p.13.

Le foyer de travailleurs ne se réduit pas à la seule logique de contrôle et de surveillance de l'immigration : elle se double d'un travail d'éducation. Au sein des foyers sont ainsi organisées des activités socio-éducatives comme des cours d'alphabétisation, des projections de films en français, des possibilités d'accès aux bibliothèques, des cours de sport. Parfois qualifiées de « paternalisme autoritaire⁵¹⁷ », ou critiquées pour leur ressemblance, « avec la “mission civilisatrice” de triste renom⁵¹⁸ », ces activités agiraient, selon Hmed Choukri, comme le pendant de la logique de contrôle de l'immigration au sein des foyers :

« Or le recours aux pratiques répressives voire coercitives n'est socialement efficace qu'à la condition qu'il repose, en contrepartie, sur le déploiement d'une "pédagogie incitative", seul moyen pour obtenir la chance de trouver obéissance de la part d'un groupe déterminé d'individus. On peut sans doute interpréter ainsi la façon dont les directeurs se sont évertués à échafauder, dans le même temps, tout un ensemble d'activités socio-éducatives à l'attention de leurs résidents⁵¹⁹. »

Cette forme d'encadrement à travers le logement par des agents ayant exercé des fonctions en Algérie coloniale, serait ainsi légitimée par la « nature » des travailleurs à loger et à encadrer : éducatibles et évolutables.

Le foyer de travailleur, en tant qu'espace délimité et excentré, agit ainsi comme une trahison de la conception que l'on se fait de l'immigré qui « transparait d'abord physiquement dans l'habitat⁵²⁰ », spécifique, qui leur est réservé. Les foyers de travailleurs sont ainsi conçus, comme nous l'indique Abdelmalek Sayad, comme des logements provisoires pour une immigration qui l'est tout autant, et exceptionnels⁵²¹ pour une immigration à part :

⁵¹⁷ *Ibid.*, p.24.

⁵¹⁸ BOUAMAMA Saïd, « Immigration, colonisation et domination : l'apport d'Abdelmalek Sayad », in *Contretemps*, n°16, avril 2004, p.60.

⁵¹⁹ CHOUKRI Hmed, *op.cit.*, p.26.

⁵²⁰ THUMERELLE Pierre-Jean, « À propos de l'immigration algérienne en France », in *Espace, populations, sociétés*, n°2, 1983, p.120.

⁵²¹ L'exceptionnalité de ces foyers pour travailleurs se révèle notamment d'un point de vue juridique. Voir pour cela l'article d'Abdelmalek Sayad, *Le Foyer des sans-famille* : SAYAD Abdelmalek, « Le Foyer des sans-famille », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°32-33, Avril/juin 1980, p.89-103.

« Ce qui fait, sans doute, la spécificité du logement des travailleurs immigrés, c'est qu'il trahit la représentation qu'on se fait de la condition d'immigré. À la manière d'un test projectif, le logement de l'immigré, véritable projection des catégories par lesquelles on définit l'immigré et par lesquelles on délimite son espace social, révèle l'idée que l'on se fait de l'immigré et qui contribue à faire l'immigré. Le logement de l'immigré ne peut être que ce qu'est l'immigré : un logement exceptionnel comme est "exceptionnelle" la présence de l'immigré ; un logement d'urgence pour situation d'urgence ; un logement provisoire – doublement provisoire, parce que les occupants n'y logent que provisoirement et parce qu'il est lui-même une réponse à une situation tenue pour être provisoire – pour un résident provisoire, car c'est ainsi qu'on imagine toujours l'immigré ; un logement économique, sobre (pour ne pas dire sommaire) pour un occupant qui ne dispose pas de grands revenus et qui, de plus, s'astreint de lui-même à des économies ; un logement pauvre et un logement de pauvre pour un occupant réputé pauvre ; un logement "éducatif" pour un occupant étranger qui, compte tenu de ses origines (l'immigré est toujours originaire d'un pays pauvre, sous-développé, "sauvage", du Tiers-Monde, etc.) et de ses caractéristiques sociales (l'immigré est souvent un homme de la campagne, un ancien paysan, un homme d'une économie et d'une société qu'on dit traditionnelles ; il est généralement analphabète, etc.), est justiciable d'une action "éducative". Toutes ces caractéristiques, liées entre elles, ont fini en s'accumulant par déterminer la spécificité du logement pour immigrés⁵²². »

Le foyer de travailleur, conçu à travers la perception que l'on se fait de l'immigré, agit à son tour sur la perception que l'on s'en fait. Les foyers de travailleurs n'occupent pas les mêmes « fonctions sociales qu'assure ordinairement le logement⁵²³ » ; il se réduit à sa capacité à loger, comme le travailleur immigré se réduit à sa capacité à travailler. Le logement « spécifique » réservé aux travailleurs immigrés révèle ainsi toutes les ambiguïtés qui résident autour du statut du migrant et de sa place dans la société d'immigration : réduit à sa seule

⁵²² SAYAD Abdelmalek, « Le Foyer des sans-famille », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°32-33, Avril/juin 1980, p.90.

⁵²³ SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.93.

force de travail, de passage, in-intégrable, à part. Il traduit, par son agencement, sa fonction, son architecture, son emplacement géographique, son mode d'encadrement, la « perception naïve et ethnocentrique qu'on a des immigrés⁵²⁴ » et la « représentation de la nature psychologique arabe⁵²⁵ » dans le traitement de l'immigration après 1962 : une « nature » tribale, patriarcale et traditionnelle (l'origine de cette pensée étant bien évidemment liée à la colonisation et aux discours primitivistes des militaires et des missionnaires), qui ne pourrait être satisfaite, selon Abdelmalek Sayad⁵²⁶, que par la vie en communauté et donc la vie en foyer. Cette « nature » de l'immigré déterminera à la fois la forme de son habitat mais également la manière dont on en assure la gestion.

Le redéploiement des méthodes d'encadrement des travailleurs algériens à travers le foyer de travailleurs, son architecture, la définition des droits et des devoirs de ceux qui y résident, mettent à jour la perpétuation d'un mode de traitement spécifique aux Algériens ainsi qu'une forme de discrimination : « l'analogie avec la colonisation [y] est permanente⁵²⁷ » et reste intimement liée à la nationalité, à l'ethnie, voire à la « race ». Si la ségrégation spatiale et raciale que représentent les foyers de travailleurs est la partie la plus « visible » de ce poids du colonial dans le postcolonial, elle touche également l'emploi des travailleurs immigrés et leurs statuts dans la société d'immigration.

d. Le travailleur immigré algérien : impensé colonial et racisme de crise.

Selon Abdelmalek Sayad, dans son article *Le foyer des sans-famille*⁵²⁸ publié dans les *Actes de la recherche en sciences sociales* en 1980, le statut de l'immigré se définit selon la double dialectique travail et logement : pouvoir travailler nécessite d'avoir un logement et l'obtention d'un logement est subordonné à l'obtention d'un emploi. Il va même plus loin en écrivant que l'immigré n'a « d'existence officielle⁵²⁹ » que dans la mesure où il a obtenu à la

⁵²⁴ *Ibid.*, p.95.

⁵²⁵ *Ibid.*, p.95.

⁵²⁶ *Ibid.*, p.95.

⁵²⁷ BOUAMAMA Saïd, *op.cit.*, p.59.

⁵²⁸ SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.89-103.

⁵²⁹ *Ibid.*, p.90.

fois un logement et un travail. Le travail serait donc, en parallèle du logement, ce qui définit l'immigré, du point de vue de la société d'immigration :

« Un immigré, c'est essentiellement une force de travail, et une force de travail provisoire, temporaire, en transit. [...] C'est le travail qui fait "naître" l'immigré, qui le fait être ; c'est lui aussi, quand il vient à cesser, qui fait "mourir" l'immigré, prononce sa négation ou le refoule dans le non-être⁵³⁰. »

Cette définition de l'immigré comme travailleur (comme « bras⁵³¹ ») est largement répandue dans l'opinion publique, pour qui l'immigré est nécessairement un travailleur, un ouvrier spécialisé, un manoeuvre, un employé, mais surtout un algérien. L'Ouvrier Spécialisé (O.S.) algérien, notamment dans le secteur de l'industrie automobile, devient même, selon les termes de Laure Pitti, une figure « emblématique⁵³² » et « référentielle⁵³³ » du travailleur immigré.

Si la colonisation de l'Algérie par la France avait déjà engendré un « rapport de force des plus inégaux⁵³⁴ », c'est à travers la figure du travailleur immigré que va se concrétiser le statut social dominé de l'immigré algérien avant et après l'indépendance ainsi que la perpétuation de certains schèmes de pensée et de pratiques hérités de la période coloniale. Au sein même de l'entreprise, tout d'abord, l'étude de Laure Pitti, sur les ouvriers algériens recrutés dans le secteur de l'industrie automobile pendant la période 1945-1962 (notamment au sein de l'industrie Renault⁵³⁵), montre à quel point la main-d'œuvre coloniale, et en particulier algérienne, est systématiquement affectée dans les secteurs les plus lourds et les plus durs :

⁵³⁰ SAYAD Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck, 1991, p.61.

⁵³¹ Voir le titre de l'article de Benjamin Stora publié dans *Le monde* : STORA Benjamin, « Algériens, des bras pour la France », in *Le Monde*, 23-24 février 1997, p.12.

⁵³² PITTI Laure, « La main-d'œuvre algérienne dans l'industrie automobile (1945-1962) ou les oubliés de l'histoire », in *Hommes et Migrations*, n°1263, Septembre/octobre 2006, p.47.

⁵³³ *Ibid.*, p.47.

⁵³⁴ SAYAD Abdelmalek, « L'immigration algérienne en France, une immigration exemplaire », in COSTA-LASCOUX Jacqueline et TEMIME Émile, *Les Algériens en France, Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985, p.21.

⁵³⁵ Les usines Renault, par l'intermédiaire de la RNUR (Régie Nationale des Usines Renault), sont celles qui emploient le plus de Nord-africains (en grande majorité des Algériens) au début des années 1950.

« Renault a alors grand besoin de manœuvres et d'OS pour ses ateliers d'emboutissage, de fonderie, de forges, de caoutchouc et pour ses chaînes de montage, soit les secteurs de l'usine où les conditions de travail sont les plus pénibles et où les ouvriers français de métropole répugnent à travailler. Les Algériens y sont systématiquement affectés au moment de leur embauche, plus encore que les Espagnols par exemple, étrangers dont l'effectif est cependant minime durant cette période à Billancourt. [...] Le processus d'assignation de la main-d'œuvre algérienne est d'ailleurs double : assignés aux secteurs les plus pénibles, les ouvriers algériens le sont également aux échelons les plus bas de la grille de classification⁵³⁶. »

Pour justifier ces embauches d'Algériens dans les plus bas secteurs de l'industrie, Renault se justifie en évoquant « l'instabilité certaine du Nord-Africain ou son inexpérience de l'industrie automobile⁵³⁷ ». Faisant l'objet d'un traitement spécifique au sein de l'entreprise, les Algériens, ou plus largement les maghrébins, sont victimes des stéréotypes coloniaux et raciaux. Laure Blévis indique ainsi que certaines brochures distribuées aux contremaîtres des usines Renault invitaient ces derniers « à s'adapter à leur psychologie particulière⁵³⁸ ». On retrouve ici l'ampleur de la perception négative de l'indigène : une main-d'œuvre non-qualifiée, qui travaille dans les secteurs qui lui sont adaptés, à savoir ceux dont personnes ne veut.

Après l'indépendance, la main-d'œuvre algérienne restera « indissociable de son statut de main-d'œuvre coloniale⁵³⁹ ». Comme pour les foyers de travailleurs, certaines usines, et en particulier Renault, reproduisent un mode d'embauche, d'encadrement et de contrôle des travailleurs issus de la période coloniale (la direction de Renault fait par exemple appel à des spécialistes issus de l'armée coloniale pour gérer le « problème » nord-africain). À la différence des autres immigrations (notamment européennes), elle ne parvient pas à obtenir un « véritable statut de travailleur⁵⁴⁰ », ni pour l'opinion française, ni dans le monde

⁵³⁶ PITTI Laure, *op.cit.*, p.52.

⁵³⁷ *Ibid.*, p.52.

⁵³⁸ *Ibid.*, p.53.

⁵³⁹ *Ibid.*, p.47.

⁵⁴⁰ LIAUZU Claude, *op.cit.*, p.13.

de l'entreprise : « les évaluations de la main-d'œuvre par le patronat et l'encadrement placent régulièrement au dernier rang les Algériens quant à la compétence, l'assiduité et la discipline⁵⁴¹. » Le travailleur algérien reste indissociable de son image de main-d'œuvre non qualifiée, et victime d'une image de travailleur « oisif » et « difficilement assimilable », si bien qu'après la décolonisation, les immigrés algériens continueront à être affectés dans les secteurs les plus bas mais aussi les plus lourds des industries et des entreprises.

Si comme l'explique Alexis Spire, dans son article *De l'étranger à l'immigré*⁵⁴², l'immigré, quel qu'il soit, bien plus que l'étranger, « demeure associé à une position socialement dominée⁵⁴³ », il est intéressant de constater que les discriminations et les formes de domination semblent se concentrer sur les immigrés des anciennes colonies et en particulier sur les Algériens. C'est ce qu'affirme Patrick Simon, dans *Race, ethnicisation et discriminations : une répétition de l'histoire ou une singularité postcoloniale ?* :

« Tout au long des années 1950 et 1960 – avant et après l'indépendance –, les Algériens, “Nord-africains” ou “Français musulmans”, selon les dénominations utilisées, sont victimes de préjugés, tenus à l'écart dans la vie sociale et discriminés dans l'emploi [...] Ces structures institutionnelles de différenciation et d'exclusion expliquent pourquoi, dans le cas des Algériens, le paramètre déterminant de l'ancienneté de la migration ne joue pas le rôle d'invisibilisation et d'incorporation observé pour les autres groupes. D'une génération à l'autre, les discriminations se reconstituent et s'enfoncent dans l'épaisseur des pratiques⁵⁴⁴. »

L'ancienneté de l'immigration algérienne vers la France ne conduit donc pas pour autant à l'intégration des travailleurs Algériens au sein de la société française. Au contraire, les formes d'exclusion et de domination se perpétuent d'un système

⁵⁴¹ *Ibid.*, p.13.

⁵⁴² SPIRE Alexis, « De l'étranger à l'immigré », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 129, septembre 1999, p. 50-56.

⁵⁴³ *Ibid.*, p.50.

⁵⁴⁴ SIMON Patrick, « Race, ethnicisation et discriminations : une répétition de l'histoire ou une singularité postcoloniale ? », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal et.al, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p.364-365.

(colonial) à l'autre (postcolonial). Est-il, dès lors, possible de déceler dans ces formes de discriminations un impensé de la race directement lié au système colonial ?

Dans le traitement de l'immigration algérienne postcoloniale, mais également dans l'image que l'on se fait du travailleur immigré algérien, le poids de la gestion coloniale de la main-d'œuvre, « qui a posé la population dominée non seulement comme une nationalité différente, mais comme une race différente⁵⁴⁵ », est prédominant. Ainsi, une spécificité algérienne semble se dessiner, reposant « sur une connivence entre décideurs et sentiments populaire⁵⁴⁶ ». Du côté de l'État, de nombreuses décisions politiques, qui concernent notamment la gestion de l'immigration, sont particulièrement révélatrices des nouvelles formes d'exploitation et de dominations postcoloniales. Pour Jérôme Valluy, qui va jusqu'à employer le terme de « xénophobie de gouvernement⁵⁴⁷ », les politiques publiques concernant l'immigration (les méthodes d'encadrement et de surveillance de l'immigration tout au long des années 1960 mais également la construction médiatique et politique d'un « problème » immigré qui explosera avec la crise économique de 1973) contribuent pleinement à façonner des « représentations sociales de l'altérité⁵⁴⁸ » pour les immigrations de travailleurs issues des anciennes colonies. Même constat chez Matthieu Rigouste, qui étudie la persistance (même si les discours changent et évoluent) d'un impensé de la race dans les institutions française et la pensée d'État :

« Pourtant, un impensé de la race persiste. Il ne s'agit plus de justifier la structure coloniale du pouvoir en représentant des “sous-hommes” que leur “nature” aurait retenus dans la nuit de l'histoire, mais de suggérer que, parmi les classes populaires, des étrangers et de faux français font le jeu

⁵⁴⁵ LIAUZU Claude, *op.cit.*, p.7.

⁵⁴⁶ GASTAUT Yvan, « La Volte-face de la politique française d'immigration durant les Trente Glorieuses », in *Cahiers de l'URMIS*, n°5, 1999, p.23.

⁵⁴⁷ VALLUY Jérôme, « Quelles sont les origines du ministère de l'Identité nationale et de l'Immigration ? », in *Cultures & Conflits*, n°69, 2008, p.13.

⁵⁴⁸ *Ibid.*, p.13.

d'intérêts extérieurs, sont caractérisés par une imperméabilité à l'ordre républicain et naturellement prédisposés à l'insoumission⁵⁴⁹. »

En effet, la question de la race a longtemps été au cœur de la politique coloniale française en Algérie⁵⁵⁰ et la décolonisation ne marquera pas de coup d'arrêt à cette peur de l'étranger et de l'immigré présente dans une partie de l'opinion publique et parfois alimentée par le discours de l'État français. La crise économique liée au choc pétrolier de 1973, en contribuant à modérer des comportements négatifs à l'égard des travailleurs étrangers, notamment algériens, est particulièrement éloquent à ce sujet. Les liens établis entre chômage et immigration par les pouvoirs publics contribuent à forger une nouvelle image de l'immigré algérien comme responsable de la crise. Les mesures politiques destinées à freiner les flux migratoires ou à organiser les retours des travailleurs immigrés dans les années 1970 jouent beaucoup sur la rhétorique du travail et du chômage (cf. chapitre 1) tout en réactivant « le postulat d'inassimilabilité en fonction de l'origine ethnique⁵⁵¹ ». Alors que le chômage frappe les Français, les travailleurs algériens sont donc invités à rentrer chez eux.

Yvan Gastaut distingue trois formes de racisme qui créent le terreau du rejet des immigrés : le racisme ordinaire (« sorte de constante dans l'histoire⁵⁵² »), le racisme de crise qui se développe en cas de difficultés économiques (ce qui provoque généralement un durcissement dans la politique migratoire comme le montre la décennie 1970 suite à la crise de 1973), et enfin le racisme colonial ou postcolonial, spécifique à la Vème République et qui « fait de l'ancien colonisé le bouc émissaire de l'opinion publique, celui qu'il faut rejeter en priorité⁵⁵³ ». Ces deux dernières formes (racisme de crise et racisme colonial ou postcolonial) sont particulièrement révélatrices de la montée du ressentiment à l'encontre des travailleurs immigrés algériens dans la décennie 1970.

⁵⁴⁹ RIGOUSTE Mathieu, *op.cit.*, p.196.

⁵⁵⁰ Voir pour cela l'article suivant : LE COUR GRANDMAISON Olivier, « Colonisés-immigrés et « périls migratoires » : origines et permanence du racisme et d'une xénophobie d'Etat (1924-2007) », in *Cultures & Conflits*, n° 69, Printemps 2008, p.19-32.

⁵⁵¹ WEIL Patrick, « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration, 1938-1945/1974-1995 », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°47, 1995, p.98.

⁵⁵² GASTAUT Yvan, « L'opinion française face à l'immigration depuis 1945, permanences et évolutions », texte d'une conférence tenue le 18 mai 2001. Disponible en ligne. Document consulté le 27 mai 2013 : <http://barthes.ens.fr/cliio/revues/AHI/articles/preprints/gastaut.html>

⁵⁵³ *Ibid.*

Comme le souligne une nouvelle fois Yvan Gastaut, auteur d'un article intitulé *Français et immigrés à l'épreuve de la crise (1973-1995)*, la crise économique du début des années 1970 n'est pas le point de départ d'un racisme anti-étrangers et immigrés mais agit plutôt comme « un révélateur d'une xénophobie déjà largement répandue dans l'opinion française⁵⁵⁴ ». Même constatation chez Catherine Wihtol de Wenden, pour qui la politique migratoire française, à l'origine pensée dans une période de croissance économique, va opérer un tournant dans le contexte de crise : dans ce virage politique, « certains leaders politiques vont alors exploiter la xénophobie latente de l'opinion publique, en liant chômage et immigration⁵⁵⁵ ».

Les travailleurs immigrés sont tellement assimilés à leurs statuts de travailleurs qu'il est difficile pour l'opinion de considérer qu'ils puissent être au chômage. Indésirables, intrus et boucs émissaires, les travailleurs immigrés sont assimilés à une « charge sociale superflue, voire soupçonnés de profiter des prestations sociales⁵⁵⁶ ». En d'autres termes, et selon une rhétorique aujourd'hui encore utilisée, ils volent le travail et par la même occasion le pain des français. Si le racisme anti-algérien ou plus largement le sentiment anti-arabe préexistait à la crise économique de 1973, il se renouvelle et trouve dans le terreau de la récession une forme de justification : « manifesté jusqu'alors sous des formes embryonnaires, violentes et peu assumées, le racisme a trouvé avec la crise une certaine légitimité, justifiée par les “temps difficiles”⁵⁵⁷. »

Le début des années 1970 est notamment marqué par une vague de violences racistes d'une grande ampleur et s'il est difficile d'établir le nombre exact d'actes de violences commis contre des algériens pendant cette période, de nombreuses études⁵⁵⁸ montrent l'expansion dramatique de ces faits, dont l'assassinat de Djellali Ben Ali⁵⁵⁹ à la Goutte d'Or en 1971 ou le meurtre de Mohamed Diab⁵⁶⁰

⁵⁵⁴ GASTAUT, Yvan, « Français et immigrés à l'épreuve de la crise (1973-1995) », in *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n°84, 2004, p.107.

⁵⁵⁵ WIHTOL DE WENDEN Catherine, *Les Immigrés et la politique, Cent cinquante ans d'évolution*, Paris, Presses de la Fondation nationale de Sciences Politiques, 1988, p.150-151.

⁵⁵⁶ GASTAUT, Yvan, *op.cit.*, p.110.

⁵⁵⁷ *Ibid.*, p.107.

⁵⁵⁸ Voir notamment : GASTAUT Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Vème République*, Paris, Le Seuil, 2000.

⁵⁵⁹ Le 27 octobre 1971, Djellali Ben Ali, jeune Algérien âgé de 15 ans, est abattu par le concubin de la concierge de l'immeuble dans lequel il habitait, dans le quartier de la Goutte d'Or à Paris.

⁵⁶⁰ Mohamed Diab, immigré algérien, meurt le 29 novembre 1972, sous les balles du pistolet mitrailleur du sous-brigadier Marquet, dans un commissariat de Versailles. René Marquet, qui a

dans un commissariat de Versailles en 1972, resteront parmi les événements les plus marquants.

Les difficultés liées à la crise économique n'expliquent pas en intégralité la montée du racisme et des actions violentes ni pourquoi elles touchent en particulier les Algériens. Il existe en réalité une « hiérarchie très nette dans le rejet des étrangers⁵⁶¹ » au dernier rang de laquelle on retrouve les Maghrébins et encore plus particulièrement les Algériens. Des prémices d'explications peuvent peut-être être trouvées dans le passé commun de la France et de l'Algérie. Le traumatisme de la guerre d'Algérie est encore très vif durant la décennie 1970 mais surtout, dans un contexte social et politique profondément marqué par la crise et le chômage, devant la montée du racisme dans l'opinion et alors que les décideurs politiques s'emploient à limiter l'immigration au nom d'un problème à résoudre, les nostalgiques de l'Algérie française avaient trouvé un terrain propice au développement de leurs actions et de leur idéologie.

Yvan Gastaut parle même de la période 1973-1982 comme d'un « temps de la revanche⁵⁶² » pour les anciens activistes de l'OAS (l'Organisation Armée Secrète)⁵⁶³ qui multiplient les actions violentes : l'objectif avoué de l'attentat contre le consulat d'Algérie en 1974, revendiqué par le club Charles Martel⁵⁶⁴,

tiré, est laissé en liberté car le procureur de la République considère qu'il a tiré dans un geste de légitime défense. L'affaire Mohamed Diab est l'un des faits divers les plus marquants du début de la décennie, en particulier à cause de la remise en liberté de Marquet malgré l'existence de deux versions des faits, très différentes, données par la famille de Mohamed Diab et le sous-brigadier. Les premiers articles reflétant l'enquête de police expliquent que cette mort est causée par l'attaque violente de Mohamed Diab sur les agents de police du commissariat. Armé d'une chaise, Mohamed Diab aurait tenté de rejoindre la sortie du commissariat. René Marquet déclare alors avoir ouvert le placard dans lequel se trouvait son arme lorsque Mohamed Diab se serait jeté sur lui et au cours de la lutte, une rafale serait partie, le tuant sur le coup. Plusieurs témoins présents au commissariat de Versailles la nuit du drame, dont l'épouse de Mohamed Diab, sa sœur et son voisin, donnent au juge en charge de cette affaire une version différente : leur témoignage indiquait que, loin d'être armé d'une chaise, il avait au contraire été tué par le policier alors qu'il se tenait debout et désarmé. Pour plus de précision, se reporter à l'article (auteur inconnu) du *Monde* du 7 décembre 1972 : Anonyme, « Le juge d'instruction va entendre tous les témoins qui ont assisté à la mort de Mohamed Diab », *Le Monde*, 7 décembre 1972, p.29.

⁵⁶¹ GASTAUT Yvan, « L'opinion française face à l'immigration depuis 1945, permanences et évolutions », texte d'une conférence tenue le 18 mai 2001. Disponible en ligne. Document consulté le 27 mai 2013 : <http://barthes.ens.fr/cliio/revues/AHI/articles/preprints/gastaut.html>

⁵⁶² GASTAUT Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Vème République*, Paris, Le Seuil, 2000.

⁵⁶³ L'Organisation Armée Secrète (OAS), également appelée Organisation de l'armée secrète, était une organisation militaire clandestine créée en 1961. Le sigle OAS apparut sur les murs d'Alger dès le mois de mars 1961, accompagné du slogan « L'Algérie est française et le restera ».

⁵⁶⁴ Le groupe ou « club » Charles Martel est un groupe armé d'extrême droite dont le nom est directement tiré de celui du « Groupe Martel », dont le chef, Robert Martel, avait été un membre actif de l'OAS dans les derniers soubresauts du conflit franco-algérien.

était ainsi de viser « les immigrés à travers les intérêts algériens⁵⁶⁵ ». L'organisation Delta (du nom des commandos Delta⁵⁶⁶) commet également de nombreuses actions contre les Algériens : meurtre de Laïd Sebaï (travailleur immigré algérien) en 1977, attentat au plastique contre un foyer de travailleurs immigrés et contre un foyer de travailleurs SONACOTRA à Strasbourg, enlèvement d'un Algérien dans la région de Metz... Cette résurgence de mode d'actions terroristes à caractère raciste et profondément anti-algériens se fonde sur la nostalgie de l'Algérie française mais également sur une volonté de revanche : « il fallait à tout prix laver l'affront de la guerre d'Algérie et s'attaquer aux étrangers apparut comme la solution la plus efficace⁵⁶⁷. » Le journaliste René Backmann, dans un article publié en 1977 dans *Le nouvel Observateur*, explique ainsi que la rhétorique gouvernementale, reprise notamment par les médias, concernant les travailleurs immigrés et la crise économique, a en quelque sorte réamorcé et rendu possible l'accomplissement de ces actions violentes : « quand on présente à longueur de colonnes les travailleurs immigrés comme les responsables du chômage, du désordre et de l'insécurité, on ouvre la voie aux tueurs des groupes Delta ou du Club Charles Martel⁵⁶⁸. »

Si le travail est ce qui « fait être⁵⁶⁹ » l'immigré, c'est aussi à travers le travail et la figure du travailleur qu'il est possible d'observer les modes de domination et de rejet hérités en partie de la période coloniale. Ainsi, certains schèmes de pensée et de pratiques hérités de la période coloniale se déploient au sein des industries et des entreprises, à travers le recrutement, l'affectation systématique dans les secteurs les plus pénibles mais également à travers une perception ethnicisante, voire raciale du travailleur immigré algérien, taxé de fainéantise, d'incompétence, victime de son image d'éternel indiscipliné et inassimilable. Mais derrière la figure emblématique du travailleur immigré algérien se cachent en réalité des dynamiques qui dépassent la simple catégorie du monde du travail et cela même si les enjeux se concentrent autour de sa position

⁵⁶⁵ GASTAUT Yvan, *op.cit.*, p.266.

⁵⁶⁶ Les Commandos Delta étaient le bras armé de l'OAS pendant la dernière année de la guerre d'Algérie.

⁵⁶⁷ GASTAUT Yvan, *op.cit.*, p.266.

⁵⁶⁸ BACKMANN René, « Le retour des ratonneurs », in *Le Nouvel Observateur*, 1er décembre 1977.

⁵⁶⁹ SAYAD Abdelmalek, « Le Foyer des sans-famille », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°32-33, Avril/juin 1980, p.90.

de travailleur. En contexte de crise économique, la rhétorique raciale utilisée au sein des entreprises sera largement relayée par certains membres du gouvernement, qui en liant chômage et immigration, contribuent à transformer l'immigration de travailleur comme un problème auquel il faut trouver des solutions. Les mesures de retour et de limitation des entrées de main-d'œuvre joueront ainsi allègrement sur l'indésirabilité des travailleurs étrangers en fonction de l'origine, au premier rang desquels se placent les Algériens. Les années 1970 sont particulièrement révélatrices d'un racisme, lié à la crise économique mais également au passé colonial entre l'Algérie et la France, qui fera soit de l'Algérien le bouc émissaire (responsable, par sa simple présence dans les entreprises françaises, de la montée du chômage), soit une victime facile pour les nostalgiques de l'Algérie française et les tenants d'une idéologie anti-arabe.

Conclusion

Si la décolonisation modifie le statut juridique de l'immigré, elle ne change ni les rapports de force liés au fait colonial, ni « l'usage des modes d'identification coloniaux⁵⁷⁰ » mais facilite au contraire leur reconversion en un nouveau lexique et en de nouvelles pratiques. À travers la gestion, le traitement et l'encadrement de l'immigration algérienne dans la France postcoloniale, tout porte à croire que « l'héritage du passé perdure⁵⁷¹ » et que les immigrés algériens « pâtissent toujours des séquelles du passé colonial⁵⁷² ». En tant qu'« excroissance à rebours⁵⁷³ » et « survivance⁵⁷⁴ » de la pensée et de la pratique coloniale dans le postcolonial, l'immigration algérienne resterait « entachée de l'idée de faute, de l'idée d'anomalie ou d'anomie⁵⁷⁵ » selon Abdelmalek Sayad. La même constatation se retrouve chez Albert Memmi dans son célèbre *Portrait du décolonisé*, pour qui l'Algérien ou plus largement le maghrébin, à la différence

⁵⁷⁰ DE BARROS Françoise, « Des "Français Musulmans d'Algérie" aux "immigrés". L'importation de classifications coloniales dans les politiques du logement (1950/1970) », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159, Avril 2005, p.33.

⁵⁷¹ STORA Benjamin, « Algériens, des bras pour la France », in *Le Monde*, 23-24 février 1997, p.12.

⁵⁷² *Ibid.*, p.12

⁵⁷³ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.253-254.

⁵⁷⁴ *Ibid.*, p.253-254.

⁵⁷⁵ SAYAD Abdelmalek, « Immigration et pensée d'État », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, Septembre 1999, p.8.

des autres immigrations, « est le bâtard de l'affaire coloniale, un reproche vivant ou une déception permanente⁵⁷⁶ ». Avec les accords bilatéraux entre l'Algérie et la France qui consacrent les rapports de domination entre les deux pays, l'encadrement et les mesures spécifiques à l'encontre de la communauté algérienne, les affectations dans les métiers les plus pénibles, la ghettoïsation et la surveillance accrue à travers l'habitat ou encore la résurgence d'un racisme et d'un « impensé de la race », la présence des immigrés algériens se révèle être une présence « fautive et coupable en elle-même⁵⁷⁷ ». Elle reste intrinsèquement liée à l'histoire de la colonisation française en Algérie et symptomatique de la permanence de la pensée et de la pratique coloniale dans la période postcoloniale.

Conclusion de chapitre

L'histoire de la colonisation française en Algérie démontre l'importance et le poids de la pensée et de la pratique coloniale dans la société française postcoloniale. Elle démontre que la colonisation n'est pas le fruit de multiples entreprises et intérêts individuels mais la concrétisation d'un « système⁵⁷⁸ » tel que le décrivait Jean-Paul Sartre en 1956, dont l'Algérie se révèle l'un des exemples les plus lisibles : un système total qui irrigue l'économique, le social, le politique, le culturel, l'administratif, le juridique. Balbutiante à ses débuts, l'entreprise coloniale trouvera sa pleine concrétisation sous la Seconde et la Troisième République, qui, à travers sa politique coloniale assimilationniste, contradictoire dans les faits, fera naître les mécanismes de rejet qui concerneront aussi bien l'indigène musulman en Algérie, le Français Musulman d'Algérie en métropole, que, plus tard, l'immigré Algérien. Car l'indépendance ne marque pas de coup d'arrêt à la pensée et à la pratique coloniale dans l'ex métropole : le « système » colonial perdure, sous des formes plus ou moins renouvelées,

⁵⁷⁶ MEMMI Albert, *Portrait du décolonisé, Arabo-musulman et de quelques autres*, Paris, Gallimard, 2004, p.123.

⁵⁷⁷ SAYAD Abdelmalek, *op.cit.*, p.8.

⁵⁷⁸ « Le colonialisme est un système » est le titre d'un discours de Jean-Paul Sartre prononcé en Algérie en 1956. Le texte en intégralité est publié dans l'ouvrage *Situations V : colonialisme et néo-colonialisme* : SARTRE Jean-Paul, « Le colonialisme est un système », in SARTRE Jean-Paul, *Situations V : colonialisme et néo-colonialisme*, Paris, Gallimard, 1964, p.25-42.

notamment dans le traitement de l'immigration algérienne postcoloniale, sa gestion, son encadrement. Le couple travail et logement met notamment à jour une forme de marginalisation du rôle et de la présence de l'immigré algérien au sein de la société française postcoloniale, conduisant ainsi à le construire comme une nouvelle figure de l'altérité.

La décolonisation de l'Algérie équivaut donc, selon les termes d'Achille Mbembe à « décoloniser sans s'auto-décoloniser⁵⁷⁹ », et met à jour un impensé colonial qui apparaît en filigrane dans la pensée et dans la pratique de la République Française postcoloniale, prise au piège de son propre passé colonial et incapable d'en gérer les conséquences. L'immigration algérienne se trouvera au cœur des tensions sociétales de la société postcoloniale et la France ne pourra « se protéger entièrement de ce retour de la colonisation⁵⁸⁰ » dont parlent Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Françoise Vergès. Sans retours officiels sur ce passé douloureux commun entre la France et l'Algérie, mais également à cause de la perpétuation d'une logique coloniale envers ses propres immigrés, la société française postcoloniale ne résistera pas aux tensions qui vont éclater inévitablement dans les années qui suivent l'indépendance de l'Algérie. Les mécanismes de rejet, de surveillance et de gestion de l'immigration algérienne vont en effet entraîner de vives réactions chez les immigrés eux-mêmes et au sein des organisations politiques et militantes de défense des immigrés et déboucheront, notamment dans les années 1970, sur de grands conflits sociaux relatifs aux conditions de travail et de logement des travailleurs immigrés : « la “grève des loyers” a été l'occasion pour les résidents et les militants de dénoncer, entre autres, la “gestion directe” des étrangers par la Sonacotra comme le signe d'une survivance de l'ère coloniale⁵⁸¹. » Dans les nombreux conflits qui jalonnent la décennie, les références historiques et mémorielles, comme l'évocation permanente de la période coloniale et plus spécifiquement celle de la guerre d'Algérie, deviendront un élément clé du discours mobilisateur, notamment chez les militants du Mouvement des Travailleurs Arabes (MTA). La question culturelle est également au cœur des débats et des préoccupations des

⁵⁷⁹ MBEMBE Achille, « La République et l'impensé de la « race » », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal et al, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p.206.

⁵⁸⁰ BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal et VERGES Françoise dir., *op.cit.*, p.45.

⁵⁸¹ CHOUKRI Hmed, *op.cit.*, p.14.

organisations militantes : le théâtre deviendra ainsi l'activité la plus répandue chez les militants immigrés. Utilisée comme un espace de représentation de la communauté immigrée algérienne en France, mais surtout comme un lieu de contestation, la scène deviendra le médium privilégié pour dénoncer et mettre en scène le poids du colonial dans la société française postcoloniale.

Chapitre 3 : The Empire acts back⁵⁸² to and from the center.

« Faire brèche, s'inscrire en rupture dans le discours de l'ordre dominant, faire irruption dans la convention des expressions. Ce souci n'est pas nouveau, on peut même dire qu'il est à l'origine de bien des démarches esthétiques »⁵⁸³.

Philippe Tancelin

Introduction

La fin de la guerre d'Algérie signe en France « l'apparition d'une nouvelle forme de pensée et de subjectivité politique, qui se concrétisa dans les grandes ruptures politiques, philosophiques et intellectuelles de la fin des années 1960⁵⁸⁴ ». Elle marque également l'émergence d'« une tradition théâtrale typiquement immigrée⁵⁸⁵ », nourrie d'un discours critique fort sur le colonialisme et ses effets, illustrant les théories anglo-saxonnes sur la colonisation et ses conséquences dans le jaillissement de nouvelles formes discursives et esthétiques. En effet, après *Orientalism (L'orientalisme*⁵⁸⁶), ouvrage fondateur⁵⁸⁷ des études postcoloniales publié en 1978 aux États-Unis, Edward Saïd analyse dans *Culture et impérialisme*, l'étonnante continuité du système impérial, qui « perdure là où il a toujours existé, dans une sorte de sphère culturelle générale et dans des pratiques

⁵⁸² *The Empire Writes Back* [L'Empire écrit en retour] est une formule lancée par Salman Rushdie, parodiant l'épisode 5 de la saga Star Wars *The Empire Strikes Back* [L'Empire contre-attaque].

⁵⁸³ TANCELIN Philippe, *Le Théâtre du dehors*, Thèse de IIIème cycle en Esthétique, Revault d'Allonnes Olivier dir., Université de Paris I, 1978, p.166.

⁵⁸⁴ ROSS Kristin, *Mai 68 et ses vies ultérieures*, Marseille, Agone, 2010, p.66.

⁵⁸⁵ M'BOUP Mamadou Moustapha., *L'Action théâtrale des travailleurs immigrés*, Thèse de IIIème cycle, Université de Paris VIII, 1981, p.8.

⁵⁸⁶ Cet ouvrage a été publié en France en 1980 : SAID E., *L'orientalisme, L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, 1980.

⁵⁸⁷ *L'Orientalisme* du palestino-américain Edward Saïd est traditionnellement cité comme étant l'ouvrage fondateur de la théorie postcoloniale. D'autres textes, aujourd'hui reconnus comme fondateurs, paraissent dans les années 1980, en particulier ceux de Homi Bhabha et de Gayatri Spivak. On retrouve néanmoins chez Saïd énormément d'influences de la théorie philosophique et sociologique française (Bourdieu et Deleuze et Foucault en particulier même si ces derniers n'avaient pas intégré la question de l'empire et de la colonisation à leurs réflexions) et la question postcoloniale était déjà présente dans les écrits de Memmi, Césaire, Fanon, Senghor et Sartre. Les écrits de Saïd sont donc au fondement de la théorie postcoloniale mais pas au fondement des questionnements sur le sujet.

politiques, idéologiques, économiques et sociales spécifiques »⁵⁸⁸. En 1989, Bill Ashcroft, Gareth Griffiths et Helen Tiffin, dans *The Empire Writes Back*⁵⁸⁹, soulignent également le fait que le « post-colonial » désigne l'existence d'« une continuité de préoccupations qui court tout au long du processus historique initié par l'agression impériale »⁵⁹⁰, et qu'il peut être utilisé pour désigner toute culture affectée d'une manière ou d'une autre par le processus colonial et impérial et ce à partir de l'avènement du phénomène colonial jusqu'à nos jours. Le système colonial ne saurait ainsi s'arrêter avec les indépendances : il irrigue encore, dans une sorte de contorsion temporelle et spatiale, notre présent. L'immigration, comme excroissance à rebours de la colonisation, en serait à la fois la continuité et la matérialisation.

Pourtant, l'un des paradoxes de la notion de « postcolonial » est que, même si elle révèle des constances dans les relations de pouvoir, de domination et d'exploitation après les indépendances, elle n'exclut pas pour autant certaines innovations, à la fois critique, culturelle et esthétique. Ainsi, comme l'explique Chantal Zabus, dans *The Empire Writes Back to and from the Centre, An Introductory Lecture*, le préfixe post ne doit pas être uniquement compris comme un marqueur temporel se rapprochant d'un « après » mais plutôt comme « *a sign and cultural marker of a spatial challenge and contestation with the occupying powers of the West in the ethical, political, and aesthetic forms of the marginalized* »⁵⁹¹ [un signe et marqueur culturel d'un défi spatial et d'une contestation des puissances occupantes occidentales, tant dans les formes éthiques, politiques et esthétiques, par le marginalisé].

Ce chapitre, intitulé « The Empire acts back to and from the center », titre reprenant la désormais célèbre formule de Salman Rushdie *The Empire Writes Back to the centre* [L'Empire écrit en retour vers le centre] reprend les théories anglo-saxonnes sur la colonisation et ses conséquences dans le jaillissement de nouvelles formes discursives et esthétiques. L'émergence, en France, d'« une

⁵⁸⁸ SAID Edward., *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard/Le Monde Diplomatique, 2000, p.44.

⁵⁸⁹ ASHCRAFT Bill, GRIFFITHS Gareth et TIFFIN Helen, *L'Empire vous répond, théorie et pratique des littératures postcoloniales*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, p.14.

⁵⁹⁰ *Ibid.*, p.14.

⁵⁹¹ MCCARTHY Cameron and DIMITRIADIS Greg, « Art and the Postcolonial Imagination: Rethinking the Institutionalization of Third World Aesthetics and Theory », in *A Review of International English Literature*, n°31, Avril 2000, p.233.

tradition théâtrale typiquement immigrée⁵⁹² », est située par Mamadou Moustapha M'Boup dès le lendemain des indépendances. Sa naissance est indissociable du nouveau front militant immigré qui se constitue entre la fin des années 1960 et le début des années 1970. Elle est permise par l'agitation politique et les nombreux conflits sociaux qui irriguent le début de la décennie : des conflits concernant directement les secteurs de productions dans lesquels les immigrés étaient employés, mais aussi les foyers de travailleurs, la politique migratoire française et la lutte contre le racisme. Le théâtre jaillit ainsi « *From within the belly of the beast* »⁵⁹³ [de l'intérieur du ventre de la bête] au cœur du terrain fertile de luttes mettant en avant les conditions d'exploitation des travailleurs immigrés, et deviendra le prolongement de l'activité politique et militante des travailleurs immigrés.

Le théâtre immigré postcolonial reste intrinsèquement lié aux luttes des travailleurs immigrés mais ne s'y réduit pas. Il marque également un point de fracture et de disjonction, permettant l'apparition d'un discours critique sur le colonialisme et ses conséquences en contexte contemporain. Deux spécificités sont alors à prendre en compte lorsque l'on traite du théâtre de l'immigration postcoloniale en France. La première est son inscription dans le contexte politico-social : les membres des troupes, composées essentiellement de travailleurs et d'étudiants, dénoncent dans leurs pièces la précarité des conditions de vie des immigrés. La seconde réside dans la mise en parallèle entre ces conditions de vie, de travail et de logement avec le système colonial passé et présent.

I. « From within the belly of the beast »⁵⁹⁴

Selon Gérard Noiriél, « l'expression théâtre de l'immigration est apparue dans le contexte très politisé de Mai 68⁵⁹⁵ » au moment même où les travailleurs

⁵⁹² M'BOUP Mamadou Moustapha., *op.cit*, p.8.

⁵⁹³ ZABUS Chantal, « The Empire Writes Back to and from the Centre, An Introductory Lecture », in *Bulletin de l'association des Germanistes de l'Université Catholique de Louvain*, n°27, juin 1997. Disponible en ligne. Document consulté le 16 décembre 2013 : <http://www.limag.refer.org/Cours/Documents/PresAshcroftZabus.htm>

⁵⁹⁴ *Ibid.*

⁵⁹⁵ NOIRIEL Gérard, *Histoire, théâtre et politique*, Marseille, Agone, 2009, p.140.

immigrés, se joignant aux revendications portées par les acteurs de la révolte de mai, deviennent particulièrement visibles dans la sphère politique et sociale. Bien que leur rôle soit resté « secondaire », les immigrés et leur condition de vie deviennent en effet d'importants sujets de préoccupation⁵⁹⁶ et « l'offre du militantisme alternatif issu de Mai 68 ouvre un espace d'expression contestataire inédit à ces dominés en situation spécifique⁵⁹⁷ ». C'est en effet dans le sillage des revendications de mai-juin 1968, vues par Frédéric Maatouk non pas comme « le détonateur du théâtre des travailleurs immigrés⁵⁹⁸ » mais comme « l'équivalent de la mise en place de la charge explosive et des fils⁵⁹⁹ » que naît le théâtre de l'immigration, avant son explosion en 1973. Le développement de ce théâtre est notamment permis par l'agitation politique et les conflits sociaux qui irriguent le début de la décennie : des conflits concernant directement les secteurs employant les immigrés, mais aussi les foyers de travailleurs, la politique migratoire française et la lutte contre le racisme.

Si la décolonisation ne provoque pas de suspension de l'immigration en provenance des anciennes colonies, elle en modifie certaines caractéristiques. L'immigration croît puis se stabilise (Cf. chapitre 1) et se transforme ainsi en phénomène social total, au cœur des débats et des enjeux politiques. Selon Bernard Granotier, dans l'article « Immigration et expression théâtrale »⁶⁰⁰, paru dans un numéro de *Travail théâtral* en 1977, ce phénomène sociologique (se traduisant par la coexistence au sein d'un même pays de minorités ethniques avec une majorité de la population, dont les modes de vie, les statuts et les cultures diffèrent) devient le terrain fécond d'une expression artistique très riche. Les immigrés, qui ont longtemps gardé le silence sur leur condition de vie et de travail, profitent de l'agitation politique et militante de la fin des années 1960 et du début des années 1970 pour conquérir de nouveaux espaces d'expression. La représentation théâtrale devient ainsi le moyen de prolonger et de mettre en corps

⁵⁹⁶ Voir le chapitre 2 du livre d'Yvan Gastaut intitulé « Mai 68 et les étrangers » : GASTAUT Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Vème République*, Paris, Le Seuil, 2000, p.37-51.

⁵⁹⁷ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, « Les Travailleurs immigrés en quête d'autonomie », in PIGENET Michel et TARTAKOWSKY Danielle, *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p.527.

⁵⁹⁸ MAATOUK Frédéric, *Le Théâtre des travailleurs immigrés en France*, Thèse de doctorat UER Sciences de l'Homme, DUVIGNAUD Jean dir., Université François Rabelais Tours, 1979, p.36.

⁵⁹⁹ *Ibid.*, p.36.

⁶⁰⁰ GRANOTIER Bernard, « Immigration et expression théâtrale », in *Travail théâtral*, n°26, janvier/mars 1977, éditions La Cité, p.134-138.

les luttes menées au quotidien par les travailleurs immigrés, au point qu'il devient difficile de tracer des limites précises entre action militante et création théâtrale.

1. Le nouveau front militant immigré

La fin des années 1960 correspond à une phase de stabilisation et d'enracinement de l'immigration en France et donc à un abandon progressif du mythe du retour (Cf. chapitre 1). Les immigrés ne revendiquent plus un « sentiment d'extériorité » (particulièrement prédominant pendant la période coloniale), mais glissent progressivement vers un « sentiment d'intériorité ». Cette modification du sentiment d'appartenance communautaire expliquerait en partie le fait que « l'identité ouvrière » supplanterait peu à peu « l'identité nationale (anticoloniale) » chez les travailleurs immigrés, qui articulent leur discours militant et politique autour de revendications concernant directement le droit du travail et le droit au logement, puis l'élargissent en termes de droit du citoyen :

« From the late 1960s onwards, following the events of May 1968, new forms of political mobilization emerged among Maghrebi immigrants. These challenged the narrow constraints of national boundaries and focused not only on issues of political change in the home country and beyond, but also on the immediate concerns and experience of Maghrebis in France⁶⁰¹. »

La revendication d'une identité ouvrière se retrouve « contenue implicitement dans toutes les revendications pour l'amélioration des conditions de vie, de travail et d'existence des immigrés maghrébins⁶⁰² ». Les événements de mai-juin 1968⁶⁰³

⁶⁰¹ ASSAOUI Rabah, *Immigration and national identity, North African political movements in colonial and postcolonial France*, London, Tauris academic studies, 2009, p.154.

⁶⁰² HAJJAT Abdellali, « Le MTA et la « grève générale » contre le racisme de 1973 », in *Plein droit*, n°67, Avril 2005, Paris, p.36. Disponible en ligne. Document consulté le 15 juillet 2013 : http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=PLD_067_0035

⁶⁰³ Divers comités, dont l'objectif était d'éduquer les travailleurs immigrés à la grève, de participer à des piquets de grève et à l'occupation de locaux, sont nés pendant les événements de 1968 : le Comité d'Action des Travailleurs Étrangers (CATE), le Comité de Liaison des Organisations de Travailleurs Immigrés en France (CLOTIF), le Comité des trois continents (ou Tricontinentale), le Comité inter-nations ou encore le Comité du droit des étrangers, par exemple.

marque l'avènement d'un front militant immigré qui, s'il se joint souvent aux revendications portées par les ouvriers et étudiants français, représente également « l'entrée des travailleurs immigrés comme acteurs autonomes des luttes sociales⁶⁰⁴ », à la fois présents sur le front classique des luttes ouvrières (usines, occupations, manifestations) et sur d'autres, qui leur sont « spécifiques », comme la lutte contre le racisme, contre les conditions de logement ou sur leurs conditions de travail. Mai 68 et les années qui suivent marquent ainsi une forme d'émancipation des « invisibles » et l'émergence des travailleurs immigrés comme acteurs d'un militantisme autonome, « organiquement lié aux travailleurs immigrés⁶⁰⁵ » et à la spécificité de leur condition de vie, de travail et de logement. Le début des années 1970 constitue le « point de départ » d'une quasi-décennie de lutte des travailleurs immigrés. De nombreux conflits illustrent la stratégie mobilisatrice des immigrés et l'importance grandissante que l'immigration prend dans le champ politique et social. Quatre grandes catégories⁶⁰⁶ de luttes se dessinent (logement, expulsions, racisme, et travail), que nous illustrerons brièvement à travers ceux qui nous paraissent les plus révélateurs : les grèves dans les foyers Sonacotra, les luttes dans les usines Penarroya et Renault-Billancourt, les luttes contre les crimes racistes, et les mobilisations contre les circulaires Marcellin et Fontanet.

a. Les foyers SONACOTRA

Parmi les fortes mobilisations initiées par les immigrés au cours de la décennie 1970, les luttes dans les foyers ont eu un retentissement aussi important que celles impulsées dans les usines : la littérature sociologique leur donne d'ailleurs une place tout à fait singulière et exemplaire au sein des luttes de l'immigration. Depuis 68, la question du logement des travailleurs immigrés est

⁶⁰⁴ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *op.cit.*, p.521.

⁶⁰⁵ *Ibid.*, p.522.

⁶⁰⁶ Cette catégorisation est en réalité peu satisfaisante car les luttes se rejoignent constamment. Les grèves pour l'amélioration des conditions de travail dans les usines font souvent échos aux luttes contre le racisme et pour l'amélioration des conditions de logement. Les luttes concernant le logement ne posaient pas qu'un problème de salubrité, elles interrogeaient directement la question de la ségrégation raciale et spatiale. Les luttes contre la circulaire Marcellin et Fontanet, ou plus généralement contre les expulsions, questionnent aussi bien le virage restrictif de la politique migratoire française que le droit du travail.

en effet au cœur de la politisation de la question immigrée : les bidonvilles comme les cités de transit deviennent le symbole de l'accueil déplorable réservé aux travailleurs immigrés et la grève des loyers dans les foyers SONACOTRA, nommés « foyers-prison » par les résidents, restera l'un des conflits les plus longs et le plus exemplaire de la lutte pour de meilleures conditions de logement. Cette mobilisation « est par ailleurs souvent présentée comme le premier mouvement autonome de l'immigration⁶⁰⁷ ». En excluant les luttes menées au sein des bidonvilles (menées par les étudiants, des militants d'extrême gauche, la gauche catholique et les immigrés), les mobilisations dans les foyers logements s'étalent sur la période 1973⁶⁰⁸-1981. Le conflit le plus significatif au sein des foyers Sonacotra (alors majoritairement occupés par des Algériens) s'étale quant à lui de 1975 à 1981. Outre la durée tout à fait exceptionnelle du mouvement, le conflit réunit, à son apogée, entre 20.000 et 30.000 grévistes.

En janvier 1975, deux établissements Sonacotra de Saint-Denis (Salvador Allende et Romain Rolland) se déclarent en grève. Les modes d'action sont variés. En plus de la cessation de paiement des redevances (le terme de loyer est en effet impropre en matière de foyers-logements puisque les résidents n'y sont pas considérés comme locataires mais comme hébergés temporairement, Cf. chapitre 2), les travailleurs immigrés organisent des manifestations, des meetings, convoquent la presse et les médias et occupent des lieux publics dans le but de protester contre une hausse des redevances jugées indécente⁶⁰⁹, la taille des chambres⁶¹⁰, et le règlement intérieur des foyers. Très vite, une scission apparaît entre ces deux foyers. Les grévistes du premier (Salvador Allende) soutenus par la CGT, le PCF et l'Amicale des Algériens en Europe entament des négociations avec la SONACOTRA et voient ainsi certaines revendications satisfaites. Les grévistes du second (Romain Rolland) refusent l'accord obtenu et fondent en novembre 1975 le Comité de Coordination des Foyers Sonacotra en Grève

⁶⁰⁷ CHOUKRI Hmed, « Les grèves de loyers dans les foyers Sonacotra : premier mouvement immigré ? », in ARTIERES Philippe et ZANCARINI-FOURNEL Michelle dir., 68, *Une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008, p.725.

⁶⁰⁸ Dès octobre 1973, les deux foyers Sonacotra de Bobigny en Seine-Saint Denis cessent collectivement le paiement des redevances et sont suivis par ceux d'Aulnay-sous-Bois et Gennevilliers.

⁶⁰⁹ Entre 1974 et 1975, l'augmentation du montant de la redevance est l'ordre de 30%.

⁶¹⁰ La Sonacotra n'a que très rarement respectée la norme de logement de 9m² et va parfois jusqu'à les diviser à l'aide de contreplaqué pour une redevance qui reste la même.

(CCFSG)⁶¹¹, réunissant 27 foyers de la région parisienne (plus de 130 en 1978). Soutenu par divers mouvements de défense des travailleurs immigrés (CIMADE⁶¹², FASTI⁶¹³, GISTI⁶¹⁴), par différents groupuscules d'extrême gauche (en particulier trotskistes, maoïstes) et par le Mouvement des Travailleurs Arabes (MTA)⁶¹⁵, le CCFSG réclame une baisse générale des loyers, un abandon des arriérés, des expulsions et des saisies sur salaires mais aussi l'assouplissement du règlement intérieur, la constitution d'une organisation représentative et un renvoi des gérants racistes.

Si le mouvement s'avère exemplaire, les négociations avec la Sonacotra se révèlent plus difficiles. La mobilisation subira plusieurs reflux successifs, notamment à cause d'une série d'expulsions de plusieurs délégués du CCFSG et de la menace permanente de l'expulsion des résidents des foyers par la Sonacotra elle-même. Au final, peu de revendications seront satisfaites. La réforme du règlement intérieur, l'annulation des arriérés et la démocratisation du mode de gestion des foyers sont acceptés. En revanche, le CCFSG perd sur trois revendications centrales : le statut de locataire, le renvoi des gérants racistes ainsi que sur la reconnaissance du CCFSG, qui se dissout dès la « fin » du conflit.

b. Les conflits dans les usines (Penarroya et Renault-Billancourt)

Comme pour les logements, des conflits concernant le travail marquent la capacité d'organisation politique et militante des travailleurs immigrés. Dans les usines Penarroya de Saint-Denis (en janvier 1971) et de Lyon (février-mars 1972),

⁶¹¹ À partir du printemps 1978, le CCFSG prendra le nom de CCFL (Comité de Coordination des Foyers en Lutte).

⁶¹² La CIMADE est une association (service œcuménique d'entraide) créée en 1939. Dans les années 1970, elle joue un rôle actif dans l'accueil et l'insertion des immigrés et des réfugiés.

⁶¹³ La Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (FASTI), regroupe les Associations de Solidarité et de Soutien avec les Travailleurs Immigrés (ASTI) sur l'ensemble du territoire. En 1972, la FASTI regroupe près de 120 associations locales, dont elle soutient le travail de terrain et coordonne les actions.

⁶¹⁴ Le GISTI (Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés) est créé clandestinement en 1972 (il deviendra une association en 1973), de la rencontre de travailleurs sociaux (souvent trotskistes ou maoïstes), de militants associatifs et de juristes et travaille sur la question du « non-droit » dont sont victimes les immigrés (travailleurs ou non). Il remporte sa première grande victoire juridique, en faisant annuler la circulaire Marcellin et Fontanet par un arrêt du Conseil d'État du 13 janvier 1975.

⁶¹⁵ Le Mouvement des Travailleurs Arabes (MTA) est fondé à Paris lors de la Conférence nationale des travailleurs arabes des 17 et 18 juin 1972 par des travailleurs immigrés et des étudiants originaires d'Algérie, de Tunisie, du Maroc ou encore du Liban.

Renault à Billancourt (mars 1972, février-mars-avril 1973, février 1975) ou à Flins (mars-avril 1973), Margoline à Nanterre et Gennevilliers (mai 1973), une série de grèves éclatent, en particulier durant la première moitié de la décennie 1970. Les Ouvriers Spécialisés (O.S.) immigrés, principalement employés dans les secteurs de l'automobile, de la sidérurgie-métallurgie, de la chimie, des travaux publics et des transports, s'organisent à l'intérieur même du lieu de travail, soit pour dénoncer les conditions de travail très dures et le manque de sécurité auquel ils sont soumis, soit pour dénoncer l'exploitation systématique des O.S. immigrés dans la réduction des coûts de la main-d'œuvre. À cela s'ajoute, comme pour le logement, la dénonciation de la gérance raciste des O.S. et le refus des conditions de travail spécifiques aux travailleurs immigrés (problème d'obtention de la carte de travail, régularisation vis-à-vis de la sécurité sociale, reconnaissance de la section syndicale, etc.).

L'usine Penarroya de Lyon (une fonderie de plomb, d'aluminium et de bronze) apparaît selon Laure Pitti, « comme le révélateur, au sens photographique du terme, de la condition des travailleurs immigrés en France au début des années 1970⁶¹⁶ ». Cette grève immobilise l'affinerie de Lyon pendant plus d'un mois mais est en réalité préparée depuis 1971 par les ouvriers de Penarroya à Lyon, en commun avec les ouvriers de deux autres affineries du groupe, à Saint-Denis et à Escaudoeuvres. Le cahier de revendication des grévistes de l'usine de Penarroya de Lyon, en 1972, met l'accent sur l'arbitraire des fiches de paie, la pénibilité du travail et l'insalubrité des logements :

- « - Augmentation uniforme des salaires (1 franc pour tous) ;
- Améliorations immédiates minimales des conditions de travail, d'hygiène, de sécurité et de logement ;
- Contrôle des ouvriers sur les analyses médicales (pour être en mesure de protéger leur santé : travail du plomb)⁶¹⁷. »

⁶¹⁶ PITTI Laure, « Travailleurs de France, voilà votre nom. Les mobilisations des ouvriers étrangers dans les usines et les foyers durant les années 1970 », in BOUBEKER Ahmed et HAJAT Abdellali dir., *Histoire politique des immigrations (post)coloniales, France, 1920-2008*, Paris, Editions Amsterdam, 2008, p.102.

⁶¹⁷ CENTRE D'ÉTUDES ANTI-IMPERIALISTES, *Les Immigrés, Contribution à l'histoire politique de l'immigration en France*, Paris, Stock, 1975, p.296.

Les deux derniers points sont très souvent liés dans la dénonciation de la dangerosité des conditions de travail et de logement car les ouvriers immigrés, très souvent logés juste à côté de l'usine, respirent jour et nuit les émanations toxiques de l'usine (de nombreuses maladies professionnelles, comme le saturnisme, sont diagnostiquées chez les travailleurs, notamment à cause d'un manque de masques ou de douches). Le 13 mars 1972, après cinq semaines de conflit avec la direction, les grévistes obtiennent satisfaction sur la plupart de leurs revendications : les salaires sont augmentés et payés suivant un barème fixe ; les classifications sont améliorées et l'ancienneté reconnue ; les résultats des analyses médicales sont communiquées directement aux ouvriers et ne passent plus par la direction ; une inspection générale des locaux est décidée pour l'amélioration des installations et les ouvriers seront relogés dans un foyer neuf. À part l'augmentation des salaires, l'ensemble des revendications est accepté par la direction.

Près d'un an après Penarroya, un second conflit exemplaire éclate à l'usine Renault-Billancourt, le 21 mars 1973, par les O.S. des ateliers de presse de l'usine de carrosserie-montage. Le principal motif de la grève, préparée (comme à Penarroya, bien en amont) est l'arbitraire des classifications : deux ouvriers O.S., travaillant sur le même poste peuvent être payés selon des classes de rémunérations différentes et ne touchent par conséquent pas la même paie :

« C'est ce que les ouvriers appellent la classification "à la tête du client". Les ouvriers [...] constatent que ces promotions sont liées, en règle générale, au rôle qu'acceptent de jouer certains ouvriers dans l'accélération continue des cadences. Les divisions introduites parmi eux par les classifications et les coefficients sont directement utilisées par la direction pour augmenter le rendement au détriment des conditions de travail⁶¹⁸. »

Les classifications salariales de la direction de Renault ne reposent sur aucune base équitable et sont au contraire utilisées pour diviser la masse ouvrière. Ce à quoi les grévistes rétorquent par le mot d'ordre : à travail égal, salaire égal !

⁶¹⁸ PITTI Laure, *op.cit.*, p.104.

Menée selon le principe de « grève-bouchon »⁶¹⁹, la grève paralyse très vite l'ensemble de l'usine : la grève des ateliers de presse et d'emboutissage (réunissant 373 ouvriers), situés en amont du processus de fabrication, aboutie à la mise au chômage technique de 7.000 ouvriers travaillant en aval. Plus encore qu'à Penarroya, l'issue de la grève sera victorieuse : le système de cotation de poste est supprimé (à l'échelle de la firme toute entière) et remplacé par une rémunération en fonction de la catégorie professionnelle. Les ouvriers des presses obtiennent d'être payés selon un coefficient garanti à tous et sans distinction.

En dehors de certaines grandes luttes comme à Penarroya ou à Renault-Billancourt, la plupart des mouvements de grève initiés par les travailleurs immigrés ont été le fait de manifestations spontanées, déclenchées à la suite d'un accident du travail, d'un incident raciste ou après un refus de délivrance de papier. L'organisation et les principaux mots d'ordre se mettent ainsi en place après le départ de la grève et une fois engagées, ces luttes peuvent prendre la forme des luttes les plus dures avec séquestration, occupation et piquets de grève.

c. Les luttes contre les crimes racistes et l'affaire Djellali

Parmi les principales préoccupations des immigrés en France, il y a les agressions et les meurtres racistes qui se multiplient. L'assassinat de Mohamed Diab, dans un commissariat de Versailles en 1972, ou encore celui de Djellali Ben Ali dans le quartier de la Goutte d'Or en 1971, resteront parmi les événements les plus marquants du début de la décennie, à la fois parce qu'ils sont révélateurs du climat anti-immigré et anti-arabe qui règne à l'époque et parce qu'ils ont engendré les manifestations les plus importantes.

Le 27 octobre 1971, Djellali Ben Ali, quinze ans et demi, est tué d'un coup de fusil de chasse dans la tête par Daniel Pigot, concubin de la concierge de l'immeuble dans lequel il habitait. Le jugement⁶²⁰ ne sera prononcé que six ans plus tard mais l'affaire Djellali restera le symbole de la formation d'un

⁶¹⁹ Les grèves « bouchon » ou « grèves thrombose » sont un arrêt de travail dans un seul atelier ou service de l'entreprise pour paralyser le travail en aval, faute d'approvisionnement, ou en amont, par embouteillage.

⁶²⁰ Daniel Pigot sera condamné, le 21 juin 1977, à cinq ans de prison dont trois avec sursis.

« laboratoire politique⁶²¹ » selon Abdellali Hajjat : le quartier de la Goutte d'or devient, en quelques semaines, un nouveau lieu de luttes. Plusieurs manifestations sont organisées dans les semaines et les mois qui suivent : le 7 novembre, soit quelques jours après la mort de Djellali, 4.000 personnes défilent dans les rues de Barbès. Parmi les manifestants, on retrouve des militants aux origines extrêmement diverses. Des membres des Comités Palestine⁶²² (comme Saïd et Faouzia Bouziri ou Mohamed Bachiri dit Mokthar), des intellectuels engagés dans le Comité Djellali (en particulier Michel Foucault, Claude Mauriac, Gilles Deleuze, Jean-Claude Passeron et Jean-Paul Sartre), des personnalités religieuses (l'abbé Gallimardet et le pasteur Hedrich entre autres) se mélangent aux militants du secours rouge⁶²³ du 18^{ème} et aux habitants du quartier.

Même si les divergences en matière d'opinion ou sur la forme de lutte à mener sont récurrentes, tous sont rassemblés autour d'un même combat : que soit reconnu le caractère raciste du meurtre de Djellali et combattu le climat politique annonciateur d'un « nouveau fascisme⁶²⁴ ». En plus des campagnes de sensibilisation, menées auprès des habitants du quartier par les membres des Comités Palestine, de la mise à disposition par l'abbé Gallimardet et le pasteur Hedrich de locaux pour la tenue de permanence du Comité Djellali (qui apporte une aide juridique aux habitants), de l'ouverture d'une librairie militante, les militants procèdent à une contre-enquête sur les circonstances de la mort de Djellali, dont le compte-rendu sera publié par le journal *Libération*, alors dirigé par Maurice Clavel.

Malgré la forte mobilisation et médiatisation autour du meurtre de Djellali, les agressions racistes s'aggravent durant l'été 1973, considérée comme l'une des périodes les plus sanglantes pour l'immigration, en particulier maghrébine. C'est dans le sud de la France, où se trouvent beaucoup de nostalgiques de l'Algérie française (et certains anciens de l'OAS), que l'atmosphère est la plus tendue. Le 12 juin 1973, à Grasse, une véritable « ratonnade » est organisée à la suite d'une manifestation de travailleurs agricoles sans-papiers. Ils seront poursuivis dans les

⁶²¹ HAJJAT Abdellali, « Alliances inattendues à la Goutte d'Or », in ARTIERES Philippe et ANCARINI-FOURNEL Michelle dir., 68, *Une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008, p.523.

⁶²² Qui deviendront le Mouvement des Travailleurs Arabes en 1972.

⁶²³ Collaboration de courants politiques très différents comme le maoïsme et le trotskisme. On y retrouve des intellectuels engagés comme Jean-Paul Sartre ou Dario Fo.

⁶²⁴ HAJJAT Abdellali, *op.cit.*, p.523.

rues et une pétition circulera, demandant leur expulsion de la ville. Le 25 août, un conducteur de bus marseillais sera assassiné par un Algérien déséquilibré, Salah Bougrine : cet acte va entraîner un déchainement de haine envers la communauté maghrébine et des « actes de justice directe⁶²⁵ » de la part des habitants. On compte sept morts en moins d'une semaine à Marseille. Dans la nuit du 28 au 29 août, un commando jette un cocktail Molotov dans les bâtiments d'une entreprise des chantiers navals de la Ciotat, tandis que Lhadj Lounès, âgé de 16 ans, est tué par balles, à la sortie d'un café de Marseille. Très vite, ces actes violents entraîneront des manifestations spontanées. Le 31 août, 1.500 ouvriers des chantiers navals de la Ciotat déclenchent spontanément une grève. Le lendemain, un cortège funèbre à la mémoire de Lhadj Lounès traverse Marseille, du bidonville de la Calade au port de la Joliette. Au terme du défilé, une grève générale contre le racisme de 24 heures, action inédite touchant usines et quartiers, est décidée pour le 3 septembre par le MTA. Près de 30.000 ouvriers de la région marseillaise cessent le travail. Partie de Marseille, cette lutte s'étendra très vite dans d'autres villes : le mot d'ordre sera suivi à Toulon, Paris, Toulouse, Mulhouse et dans bien d'autres villes. À Paris, les militants du MTA réagissent assez rapidement à l'appel lancé par leurs collègues marseillais : la grève est prévue pour le 14 septembre. Pour eux, le mouvement doit s'étendre aux usines et aux chantiers. Quelques 80.000 tracts sont imprimés et distribués dans les différents arrondissements de Paris à forte présence maghrébine et en banlieue. Pour ces militants, il s'agit de convaincre l'ensemble des travailleurs maghrébins de ne pas se rendre au travail le 14 septembre. Les commerçants arabes sont appelés à populariser l'appel auprès du maximum de gens possible. Au final, la grève a eu une importance plus symbolique que quantitative. 3.000 personnes seulement ont défilé devant la grande mosquée de Paris mais il s'agit, selon Abdellali Hajjat, « de la première tentative d'organiser et de coordonner des grèves autonomes pour protester, non seulement contre les conditions de travail, mais contre ce qui se passe à l'extérieur de l'usine⁶²⁶ ».

⁶²⁵ HAJJAT Abdellali, « Le MTA et la « grève générale » contre le racisme de 1973 », in *Plein droit*, n°67, 2005, p. 37. Disponible en ligne. Document consulté le 1^{er} août 2014 : www.cairn.info/revue-plein-droit-2005-4-page-35.htm.

⁶²⁶ *Ibid.*

d. Les circulaires Marcellin et Fontanet et l'affaire Saïd Bouziri :

Les divers comités de défense des travailleurs immigrés, créés notamment durant les fortes mobilisations contre le racisme, vont poursuivre leurs actions en élargissant leurs préoccupations. La mobilisation autour du meurtre de Djellali engendrera la création du Comité de lutte de mal-logés au printemps 1972, et donnera naissance au CDVDTI⁶²⁷ (à l'initiative des grandes manifestations contre les circulaires Marcellin et Fontanet au printemps 1973) et au Comité de soutien à Saïd Bouziri (créé pour soutenir la grève de la faim de Saïd Bouziri et de sa femme Fawzia), menacé d'expulsion après la mise en application de ces mêmes circulaires.

Parmi les mesures les plus marquantes prises au début de la décennie 1970 pour freiner l'immigration, les circulaires « Marcellin et Fontanet » (cf. chapitre 1) sont celles qui ont engendré le plus de protestations et de grèves. En rentrant en vigueur en 1972, ces circulaires, qui subordonnent la détention d'un emploi à l'autorisation de rester sur le territoire français et d'obtenir un logement, plongent 83% des travailleurs immigrés dans l'illégalité. Le MTA, présent dès le début de la mobilisation contre ces circulaires, dénonce violemment cette légalisation de contrats comparés à de l'esclavage. Des manifestations (meeting, occupations, grèves) se multiplient pour réclamer la régularisation des sans-papiers et l'annulation pure et simple de ces mesures et entre fin 1972 et début 1975, une vingtaine de grèves de la faim sont menées à travers la France. Saïd Bouziri⁶²⁸, militant très actif pour la cause des immigrés, entamera lui-même une grève de la faim et restera l'une des figures les plus emblématiques de ces luttes.

⁶²⁷ Le Comité de Défense de la Vie et des Droits des Travailleurs Immigrés (CDDVTI) est une organisation de travailleurs immigrés fondée en 1973 par les principaux soutiens (dont Geneviève Clancy) de Saïd Bouziri. Le comité lutte contre le racisme, pour la reconnaissance de droits identiques entre les travailleurs immigrés et les travailleurs français. Cette organisation participera à de nombreux mouvements de luttes et de grèves durant la décennie 1970, en particulier auprès des grévistes de la faim et contre la circulaire Marcellin et Fontanet.

⁶²⁸ Né à Tunis, Saïd Bouziri arrive en France en 1966 pour faire ses études d'économie à Lyon puis à Paris. Après les événements de 1968, il s'engage dans la défense des droits des immigrés et dans le combat pro-palestinien (avec les Comités Palestine puis avec le MTA). Il est l'un des fondateurs, avec Mohamed « Mokhtar » Bachiri de Radio Assifa, des journaux *Sans frontière* et *Baraka*, et de l'association *Génériques*, dont il sera le deuxième président. Il sera également membre du Conseil d'administration du Fond d'Action Sociale (FAS), du Conseil national des populations immigrées et responsable de la Commission immigrée de la Ligue des Droits de l'Homme. Il recevra l'insigne de Chevalier de l'ordre national du mérite en décembre 1994.

En 1972, Saïd Bouziri et sa femme Faouzia reçoivent un avis d'expulsion du territoire français pour trouble à l'ordre public. On lui reproche son engagement militant et son implication (alors que les étrangers sont exclus du droit d'association) dans la fondation des Comités Palestine (qui deviendront plus tard le MTA). En réaction à la promulgation des circulaires Marcellin et Fontanet et à la menace de sa propre expulsion, il entame, en février, avec sa femme enceinte, une grève de la faim (l'une des premières organisées par un immigré depuis la fin de la guerre d'Algérie), soutenue alors par plusieurs collectifs (le Comité de Soutien à Saïd Bouziri et le CDVDTI, nouvellement créé) et par plusieurs personnalités dont Jean-Paul Sartre, Claude Mauriac et Michel Foucault. Après une manifestation de soutien rassemblant plus de 2.000 personnes, le couple obtient gain de cause : le gouvernement leur accorde alors un permis de séjour de quinze jours renouvelable (qui restera actif jusqu'en 1982). Malgré la menace permanente de l'expulsion, il se lance par la suite dans l'organisation de nombreuses grèves de la faim pour la régularisation des sans-papiers, dans l'appel à la grève générale des travailleurs immigrés le 14 septembre 1973 contre la vague raciste qui déferle en France et soutient activement les grèves de loyers dans les foyers SONACOTRA.

Le gouvernement reculera assez rapidement sur ces mesures. Dès les 14 juin et 23 septembre 1973, en réponse aux protestations et aux grèves qui se multiplient, deux textes signés par le nouveau ministre du Travail Georges Gorse tentent d'assouplir les circulaires en donnant notamment la possibilité aux travailleurs étrangers clandestins entrés en France avant le 1er juin 1973 d'être régularisés et ceci jusqu'au 30 septembre 1973 : 35.000 travailleurs immigrés seront ainsi régularisés. Les circulaires « Marcellin et Fontanet » seront définitivement annulées par un arrêt du conseil d'État en 1976, après une jurisprudence obtenue en 1975 par le GISTI.

Ce bref retour sur quelques conflits d'ampleur permet de contrecarrer une vision bien trop souvent admise, celle de l'apolitisme ou de la dépolitisation des travailleurs immigrés. Plus encore, ce retour permet, comme l'explique Marie-Claude Blanc-Chaléard, de comprendre ces mobilisations en termes de « nouveaux mouvement sociaux, définis comme un ensemble d'actions collectives

inédites, portées par des acteurs émergents⁶²⁹ » et menées de manière autonome par les travailleurs immigrés et leurs principaux soutiens. L'apparition de ce mouvement militant marque l'entrée sur le devant de la scène d'une parole qui avait peu de place dans la sphère politique et militante. Se montrer, se dire, se raconter deviendront des enjeux déterminants de la réussite de la lutte. « Durant cette décennie rouge, des plateaux (de fortune) se sont ouverts à l'expression, parfois maladroite, de subjectivités hétérodoxes⁶³⁰ » et ce sont les acteurs mêmes des luttes immigrés qui porteront à la scène la parole de toute une partie de la classe ouvrière sans représentation.

2. La représentation au service de la lutte

S'il est difficile d'assigner au mouvement théâtral immigré une date de naissance précise, l'année 1973 semble marquer un tournant. Marquée par des grèves de la faim importantes menées pour la régularisation des sans-papiers, ainsi que par les luttes contre le racisme et les conflits dans les foyers et les usines, l'année 1973 verra naître un grand nombre de troupes de théâtre qui s'appuient massivement sur les luttes des travailleurs immigrés : pour n'en citer que quelques-unes, les troupes Garcia Lorca⁶³¹ (espagnole), Al Assifa⁶³² (franco-maghrébine), Encontro portugues⁶³³ (portugaise), Semente⁶³⁴ (portugaise), 14

⁶²⁹ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *op.cit.*, p.521.

⁶³⁰ NEVEUX Olivier, *Théâtres en lutte, Le Théâtre militant en France des années 1960 à aujourd'hui*, Paris, La Découverte, 2007, p.142.

⁶³¹ La troupe est formée de militants et de jeunes travailleurs démocrates espagnols et se produit essentiellement dans les foyers de travailleurs espagnols et dans la région parisienne avec deux pièces : *La romance de la Guardia Civil* (1973), *Après l'hiver, le printemps* (1975).

⁶³² Al Assifa, « la tempête », en référence à la branche armée de l'organisation nationale palestinienne El Fatah, fondé en 1959 par Yasser Arafat et au titre du journal mensuel français publié par le MTA de 1972 à 1973, présentera trois créations collectives (avant la scission du collectif en deux groupes distincts) : *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule* (à partir de 1973), *La vie de château, pourvu que ça dure*, jouée durant l'année 1975 et 1976 et *Ali au pays des merveilles*, en 1976.

⁶³³ Composée de militants portugais, la troupe présentera trois pièces : *L'Homme*, d'Alberto Miralles (1973), *Conscientisation associative* (1974), *Dans la salle d'attente d'un médecin* (1973).

⁶³⁴ Composée de jeunes travailleurs portugais, elle monte six spectacles : *La Bourgeoise* (1973), *Tableaux vivants* (1973), *L'Histoire d'une mort* (1974), *La Goutte de miel* (1974), *Les travailleurs du bâtiment* (1974), *La Statue capitaliste* (1975).

avril⁶³⁵ (franco-espagnole), Le C.A.D.C.A.F⁶³⁶ (libano-maghrébine), Théâtre ouvrier Issy les Moulineaux⁶³⁷ (portugaise), Théâtre ouvrier de Gentilly (portugaise), Théâtre des Halles⁶³⁸ (portugaise), Théâtre ouvrier de Belleville (portugaise), Théâtre ouvrier de Houilles (portugaise).

Un peu partout en France, même si on observe une nette concentration des troupes dans la région parisienne, des groupes se constituent, soit dans le cadre d'une association, soit dans le prolongement de l'activité politique et militante des membres, soit au cœur même des luttes immigrées : « le théâtre, comme tous les autres moyens d'expressions culturelles utilisés par les travailleurs, exprime leur vie, leur combat, leurs revendications et leurs justes aspirations⁶³⁹. » Les luttes des travailleurs immigrés deviennent le socle de la formation de ces troupes, comme en témoigne l'expérience de la troupe Al Assifa, qui ne se formera qu'à la suite d'une rencontre sur le terrain même de la grève. L'expérience politique agit comme la matrice de ce théâtre, dont l'apport au travail militant est capital. Ainsi, aucune troupe ne se construit sans exprimer au préalable un combat, des revendications et des aspirations. La scène est utilisée pour son pouvoir d'expression, de présentation des luttes immigrés et des situations quotidiennes vécues.

a. Au commencement était la grève : l'exemple de la troupe Al Assifa

L'émergence et l'existence du théâtre immigré en France, dès ses premiers balbutiements, sont conditionnées par le nouveau front militant immigré, non

⁶³⁵ Composée de militants et d'étudiants espagnols, elle monte quatre spectacles : *Le Futur roi d'Espagne* (1973), *Le Tourisme maintient le franquisme* (1973), *Deux poids deux mesures* (1974), *L'Obstiné* (1975).

⁶³⁶ La troupe est composée de professionnels de la culture, d'étudiants et d'ouvriers. Elle ne présentera qu'une seule pièce, *Kacem Azez (Kacem le fainéant)* en 1973, avant de former une nouvelle troupe : le Théâtre Arabe dans l'Immigration.

⁶³⁷ Composée de militants portugais, la troupe est considérée comme une brigade d'agitation culturelle et politique d'extrême gauche. Elle présentera deux pièces : *Le 18/01/1934* (1973), *Le vendeur ambulante* (1974).

⁶³⁸ Composée d'une dizaine de travailleurs aux halles de Paris, de femmes de ménage ou d'employés dans de petites entreprises, la troupe présentera *La Grève est juste* (1973).

⁶³⁹ *Programme du premier Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de juin 1975*. Fonds CIMADE Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Nanterre : côte F Delta 2148/27. Carton « Festival des travailleurs immigrés (1975-1977) » : côte F Delta 2149/1141. Dossier sur le premier Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés : côte 3D7/1-7E6/5.

seulement parce que l'expression théâtrale est considérée par ces militants comme le prolongement de la lutte qui s'opère sur le front des usines ou des foyers, mais également parce que c'est ce même front militant qui permet l'existence et parfois la naissance même des troupes. Dans un entretien avec Ahmed Cheniki, Philippe Tancelin⁶⁴⁰, l'un des principaux piliers de la troupe de théâtre Al Assifa (1973-1978), explique ainsi que ce sont les mobilisations importantes menées par les travailleurs immigrés qui permettront la naissance de la troupe Al Assifa :

« Le théâtre de l'immigration des années 1970 en France a émergé depuis un contexte politique de contestation de la réglementation de l'immigration à travers deux circulaires, l'une du ministre du Travail de l'époque, M. Fontanet, et l'autre du ministre de l'Intérieur de la même époque, M. Marcellin. [...] Se forma à l'époque un Comité de défense des droits et de la vie des travailleurs immigrés (CDDVTI) rassemblant nombre d'intellectuels, d'artistes et de démocrates français qui soutinrent les grèves de la faim. Durant un an de ces luttes et grèves de la faim, le mouvement de contestation s'étendit au point de générer la création du MTA (Mouvement des travailleurs arabes) qui lança une grève générale des travailleurs arabes en France (clandestins et non clandestins). En 1973, la conjonction du MTA et du CDDVTI permit la présence des travailleurs immigrés et de Français antiracistes au grand rassemblement de la lutte autogestionnaire des LIP (usine de fabrication de montres). C'est au cours de ce rassemblement que naquit la première troupe ouvrière d'immigrés en France et de Français (trois jeunes intellectuels) qui prit le nom : El Assifa (la tempête) avec une première pièce intitulée *Ça travaille, ça travaille et ça ferme sa gueule*⁶⁴¹. »

Comme l'explique Philippe Tancelin, c'est le contexte politique et militant du début de la décennie 1970 qui permet, à travers la contestation et la formation de divers mouvements et comités de défense des travailleurs immigrés, de rassembler

⁶⁴⁰ Né le 29 mars 1948, Philippe Tancelin est poète, philosophe et professeur des universités à l'université de Paris 8.

⁶⁴¹ CHENIKI Ahmed, « La grande aventure du théâtre de l'immigration, Entretien avec Philippe Tancelin, poète, professeur à l'université Paris VIII et fondateur de la troupe El Assifa », in *Le Soir d'Algérie*. Disponible en ligne. Document consulté le 26 juin 2013 : <http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2012/12/02/print-16-142223.php>

au sein d'un même lieu (ici, l'usine Lip en grève) plusieurs militants qui formeront la troupe. L'histoire de la naissance d'Al Assifa, loin d'être anecdotique, montre toute l'importance du lien qui unit l'acte de création et l'acte militant. Elle résulte de la convergence des volontés militantes de chacun des membres (qui, indépendamment les uns des autres, sont engagés dans les luttes des travailleurs immigrés) et de la possibilité de rencontres induites par les grèves menées par les mouvements de défense des droits des travailleurs immigrés, favorisant « l'émergence de productions culturelles associées à ces mêmes luttes⁶⁴² ».

Les membres d'Al Assifa sont ainsi tous « engagés » avant même la création de la troupe. Mohamed Bachiri⁶⁴³, dit Mokhtar, s'engage très jeune dans la lutte anti-impérialiste et fait partie du MTA. Geneviève Clancy⁶⁴⁴ et Philippe Tancelin font tous les deux partie du CDVDTI. Néanmoins, leur projet théâtral ne se concrétisera qu'à partir de leur rencontre pendant la longue grève de l'usine Lip, une usine horlogère de Besançon qui dépose le bilan le 17 avril 1973⁶⁴⁵. Sur invitation d'une délégation d'ouvriers de l'usine, Mokhtar et quelques travailleurs

⁶⁴² CHAMPY Romain et KATZ Serge, *Théâtre et immigration, Recherche prospective*, Novembre 2008, p.53. Disponible en ligne. Document consulté le 1^{er} avril 2009 :

http://daja94.free.fr/index.php?option=com_remository&Itemid=58&func=fileinfo&id=10

⁶⁴³ Mohamed Bachiri, dit Mokhtar (1947-2010), né à Sidi Boubker (au Maroc), se forme très vite à la politique en écoutant la radio, en particulier la station de radio égyptienne « La Voix des Arabes », créée par Nasser (qui s'impose alors comme une figure de la lutte anti-impérialiste contre les puissances occidentales) en 1953 et diffusée hors d'Égypte pour l'ensemble de la population arabe et africaine, puis des radios qui couvrent les événements de Mai 68 en France. En 1969, il est recruté dans l'usine Chausson de Casablanca (spécialisée dans la construction automobile) où il rencontre des maos. Après son arrivée en France, il rejoint rapidement le Mouvement des Travailleurs Arabes. En mai 1975, Mokhtar et d'autres militants issus de la mouvance culturelle du MTA cherchent à travers ce projet à trouver de nouveaux moyens de communication, écrits ou oraux, à destination des travailleurs immigrés et participent au lancement de « Radio-Assifa » qui existe aujourd'hui sous le nom de Radio-Soleil. L'hebdomadaire *Sans Frontière* participe au lancement, aux côtés de militants (dont Mokhtar et Djillali Kamel) privilégiant les traditions orales de l'immigration. Radio-Assifa fournit alors un ensemble de programmes : journal sonore en Français et en arabe mélangeant des flashes informatifs, des interviews, des reportages dans les foyers en grève ou relayant les luttes dans les usines et les mouvements de libération nationale, programmation de créations culturelles des immigrés, de sketches et d'enregistrements musicaux, enregistrés et diffusés sur cassettes audio à un petit millier d'exemplaires.

⁶⁴⁴ Geneviève Clancy (1937-2005) poursuit des études de philosophie jusqu'à la thèse de doctorat (*De l'esthétique de la violence*, sous la direction de Gilles Deleuze) avant d'enseigner la philosophie et l'esthétique à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Également poète, elle développe une pensée et une pratique littéraire et artistique qui ne se dissocie pas de ses engagements idéologiques et politiques. Elle développe très jeune un fort engagement auprès des algériens et des palestiniens qui trouvera des résonances dans les luttes pour le droit des travailleurs immigrés en France : dans cette optique, elle fonde en 1973 le Comité de Défense de la Vie et des Droits des Travailleurs Immigrés (CDVDTI).

⁶⁴⁵ En réaction à la politique de licenciement prévue par la direction, les ouvriers, entament une grève autogestionnaire (occupation et blocage des expéditions) qui dure plusieurs années.

d'origines algérienne et marocaine (dont la plupart sont issus du MTA) présentent alors une première version du spectacle *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule*. Parmi les militants français assistant à la représentation de Lip se trouvent Philippe Tancelin et Geneviève Clancy qui rejoindront la troupe à son issue. Les comédiens présents au côté de Mokhtar lors de la représentation à l'usine décideront de ne pas poursuivre l'expérience. Mohamed Bachiri, Philippe Tancelin et Geneviève Clancy resteront les piliers et en quelque sorte les membres fondateurs d'Al Assifa.

La conjonction, au sein du mouvement de grève à l'usine Lip, du Mouvement des Travailleurs Arabes et du Comité de Défense de la Vie et des Droits des Travailleurs Immigrés (CDVDTI), permet donc le rassemblement de ces militants engagés dans les diverses luttes des travailleurs immigrés. Comme l'expliquent Serge Katz et Romain Champy, c'est l'espace militant, ici l'usine en grève, qui conditionne l'existence même de la troupe :

« L'anecdote montre l'importance de l'espace militant en tant que condition de possibilité d'existence de la troupe *El Assifa* : le projet d'une troupe de théâtre dont l'objectif est de participer aux luttes politiques à travers des productions culturelles n'aurait pas vu le jour si ses fondateurs n'avaient pas été tous trois militants et simultanément présents à LIP en 1973⁶⁴⁶. »

Si les trajectoires politiques des troupes de théâtre immigré sont variées, les troupes qui naissent à partir de 1973 sont toutes nées « dans la réalité des luttes⁶⁴⁷ » et se construisent toutes dans l'espace militant et/ou associatif dans la perspective d'accompagner les luttes de l'époque. De nombreuses troupes, comme Al Assifa, appartiennent, avant même leur formation en collectif, à certaines organisations « extra-théâtrales » militantes et politiques : le théâtre ouvrier portugais d'Issy-les-Moulineaux (fondée en 1973) appartenait à un mouvement d'extrême gauche portugais, Le travailleur africain à l'OCA (Organisation Communiste Africaine).

L'espace militant favorise la naissance d'une troupe et sa pérennité puisque c'est également lui qui lui assure la possibilité de poursuivre ses activités

⁶⁴⁶ CHAMPY Romain et KATZ Serge, *op.cit.*, p.53.

⁶⁴⁷ CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *Les Tiers idées*, Paris, Hachette, 1977, p.185.

dans le temps. Ce même réseau militant constituera en effet le réseau de diffusion principal des troupes. Le théâtre immigré n'a eu que dans de très rares cas la possibilité de mêler structure traditionnelle et réseau militant, « pour la simple raison qu'il est né en dehors de ces structures⁶⁴⁸ ». C'est grâce au soutien des mouvements d'émancipation et de défense des droits des travailleurs immigrés comme le MTA, le GISTI, le CDVDTI ou encore la Maison des Travailleurs Immigrés (MTI), qui encouragent le développement du théâtre au nom du droit d'expression culturelle et de la lutte des travailleurs immigrés, que le théâtre de l'immigration va pouvoir bénéficier du réseau associatif et militant et donc perdurer dans le temps. Nombreuses sont les représentations qui ont pour cadre les lieux de travail. La représentation a lieu à l'intérieur de l'usine à une date et une heure décidées par le comité de grève. Pour la diffusion de la pièce *L'Exil* de la troupe Ventôse, certaines représentations furent ainsi données dans l'usine Chausson ou chez Renault en grève. Le spectacle *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule*, joué plus de 250 fois à travers la France, sera représenté en priorité sur les « lieux de regroupements chauds, ceux où la lutte se situait sur le plan syndical mais, surtout, sur le plan politique⁶⁴⁹ ». Ainsi, à Besançon, à Aix en Provence, à Montbéliard, chez Renault-Flins ou une usine de câbles de Lyon, la troupe s'installe et joue partout où la lutte est active. La troupe Nedjma jouera son spectacle *Barka ou la vie parisienne* (joué près de 800 fois à travers la France et à l'étranger) dans des lieux comme l'usine Citroën en grève mais investira également, comme de nombreuses autres troupes, les lieux de séjour des travailleurs immigrés, en particulier les foyers SONACOTRA ou ADEF. Les usines n'étant « disponibles » que pendant les périodes de grève, il fallait également investir d'autres lieux susceptibles d'accueillir des spectacles : les lieux de séjour permettent une représentation tous les soirs, après accord du comité des résidents même si la plupart des pièces y sont jouées en parallèle de grèves, notamment celles des loyers.

Le théâtre immigré prend donc naissance dans un contexte de contestations et est favorisé par l'espace et le réseau militant, qui permet à la fois la formation des troupes et leur développement. Pour ce même réseau militant, le théâtre est

⁶⁴⁸ MAATOUK Frédéric, *op.cit.*, p.124.

⁶⁴⁹ *Ibid.*, p.178.

considéré comme un acte politique subversif, un acte de propagande conscient, permettant de relayer, sur la scène, une prise de position politique et militante.

b. Quand la politique préfigure le théâtre :

Tout comme l'acte militant se trouve à l'origine de la naissance des troupes, la revendication politique tiendra une place importante dans les activités des groupes de théâtre immigré. L'acte de création est considéré par les troupes comme l'un des versants de l'acte politique et militant. Il s'agit d'abord de mener un combat et de pratiquer un théâtre militant au nom de ce même combat : pour ces troupes, « si l'expression théâtrale peut servir une cause, encore faut-il qu'elle ne s'y substitue pas⁶⁵⁰ ». À la manière de certaines associations, des partis politiques ou des syndicats, certaines troupes se présentent ainsi en adoptant la tournure de plateformes de revendication. La troupe Al Assifa, par exemple, accompagne l'affichage publicitaire pour ses spectacles d'une « présentation » de la troupe avec objectifs, moyens, et principes :

« Qu'est-ce que Assifa ?

Un collectif composé de travailleurs immigrés et de travailleurs français, participant directement aux mouvements et luttes des travailleurs immigrés en France. Notre travail est collectif et celui de chacun appartient à la collectivité et peut être repris.

Nos objectifs :

- 1) Faire connaître la vie et la lutte des travailleurs immigrés en France. Œuvrer à la constitution d'un front culturel immigré pour la construction d'une véritable unité entre les travailleurs immigrés et les travailleurs français.
- 2) Nous voulons propager, développer et favoriser l'expression culturelle des travailleurs immigrés en France dans tous les domaines.

⁶⁵⁰CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.207.

3) Contre la situation d'acculturés qui nous est imposée, contre le racisme culturel, nous cherchons à faire reconnaître notre culture d'origine dans le respect des différences.

Notre but est que toute manifestation culturelle soit accessible à tout le monde.

Nos moyens :

Nous utilisons le théâtre, le cinéma, la chanson, la danse, les manifestations de rue ou autres.

Nos principes :

Occupations, manifestations, représentations, fêtes. Notre lutte est toujours là et nous mettons les plus belles formes au service de son contenu. Nous cherchons à désacraliser la culture⁶⁵¹. »

La lutte et l'engagement militant sont toujours ce qui préfigure l'acte de création. La troupe Al Assifa se présente comme « un groupe qui, ayant mené des luttes pour la reconnaissance des droits des travailleurs immigrés, s'est emparé de l'arme du théâtre pour prolonger l'efficacité de son combat⁶⁵² ». Philippe Tancelin avoue ainsi pratiquer « un art de la culture au service des luttes⁶⁵³ » ainsi que l'utilisation de « l'expression culturelle théâtrale comme un moyen et non comme une fin⁶⁵⁴ ».

Pour certains mouvements et comités, le théâtre est utilisé comme un espace de contestation et d'interrogation et les troupes agissent comme « des brigades d'agitation qui opèrent parallèlement à d'autres brigades (d'information, par exemple, avec le journal, d'intervention sur les lieux publics, etc.)⁶⁵⁵ ». Les troupes font ainsi partie d'un tout et si elles ne sont jamais directement les porte-paroles de leur organisation, l'articulation entre une analyse politique et la

⁶⁵¹ Présentation de la troupe Al Assifa et du spectacle *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule*. Microfiches. Fonds Saïd Bouziri Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Nanterre : Côte F Delta res 705). Carton « Immigration en France, documents divers » : côte Mfc 214 (1-16), Mfc 217 (1-26), Mfc 216 (1-9).

⁶⁵² Présentation de la troupe Al Assifa et du spectacle *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule*. Microfiches. Fonds Saïd Bouziri Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Nanterre : Côte F Delta res 705). Carton « Immigration en France, documents divers » : côte Mfc 214 (1-16), Mfc 217 (1-26), Mfc 216 (1-9).

⁶⁵³ TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.28.

⁶⁵⁴ *Ibid.*, p.15.

⁶⁵⁵ MAATOUK Frédéric, *op.cit.*, p.284.

création théâtrale est essentielle. La constitution d'une troupe ou même l'accueil d'un nouveau membre est en quelque sorte conditionnée par l'adhésion à une analyse politique : « il s'agit pour les membres, d'accepter une plate-forme politique implicite ou écrite sur la base de laquelle ils s'engagent à défendre et à illustrer la cause de l'immigration⁶⁵⁶. »

Les troupes de théâtre immigrées vont donc créer un théâtre qui agira comme le reflet de leur engagement politique et qui sera même parfois utilisé comme un moyen d'informer sur les luttes en cours⁶⁵⁷. Les représentations en expriment la réalité à tel point que certains titres de spectacles agissent à la manière de slogans : *La Grève est juste* (Théâtre des Halles, 1973), *Conscientisation associative* (Encontro portugues, 1974), *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule* (Al Assifa, 1973), *Ils ont tué un émigrant* (Tempo, 1976). L'appel à la lutte est parfois inséré dans certaines scènes, comme dans cet extrait du spectacle *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule* :

« Les loups d'ici et les chacals de là-bas se sont mis d'accord pour nous broyer dans leur machine infernale.

Nous sommes devenus une marchandise.

Nous sommes les étrangers, les immigrés.

Nous sommes les travailleurs.

Nous sommes les hommes, les esclaves des temps modernes.

Contre le racisme, contre l'exploitation, nous sommes prêts à payer de notre vie, pour ne pas à avoir à payer de notre humanité⁶⁵⁸. »

⁶⁵⁶ *Ibid.*, p.219.

⁶⁵⁷ Deux jours avant la grève générale contre le racisme organisée à Paris le 14 septembre 1973, les militants du MTA et du CDVDTI organisent une réunion dans les locaux de la paroisse Saint-Joseph, à Belleville, pour se pencher sur les moyens d'assurer le succès de la grève. La séance démarre par une petite représentation théâtrale devant deux cent cinquante personnes (en majorité d'origine maghrébine). Si le contenu de la pièce reste encore aujourd'hui inconnu, il ne fait nul doute que la représentation théâtrale était ici utilisée dans le but d'informer les participants sur le mot d'ordre lancé par le MTA et d'imager le plus simplement possible les formes de lutte à mener. Face à des participants souvent analphabètes, les militants utilisent le théâtre pour populariser la lutte : un mélange de français et d'arabe (se mélangeant parfois à d'autres langues) est d'ailleurs constamment utilisé sur scène pour que les propos tenus n'échappent à aucun des spectateurs.

⁶⁵⁸ CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.194.

La dimension revendicative est donc un projet volontaire dès le départ, comme en témoigne l'importance de la lutte dans l'itinéraire personnel des acteurs, dans la rencontre et dans la constitution des troupes, ainsi que dans l'acte de création lui-même. Le théâtre doit ainsi se placer au même niveau que les thèses politiques avancées par les troupes.

c. Présenter

Parmi les premières expériences théâtrales menées par des troupes immigrées ou franco-immigrées, celle de la troupe Ventôse⁶⁵⁹ « annonce l'apparition simultanée dans la conscience immigrée et dans la conscience française des problèmes de l'immigration et des nécessités de leur expression⁶⁶⁰ ». Engagée dans le combat contre le racisme et l'exploitation, la troupe « puise sa matière dans la vie quotidienne de chacun⁶⁶¹ » afin de décrire le plus fidèlement possible la réalité vécue par les travailleurs immigrés.

Les spectacles du théâtre immigré sont souvent composés d'une succession de formes courtes (sketchs et scénettes) mettant en scène tout ce qui touche de près ou de loin à l'univers social du travailleur immigré. Les créations d'Al Jalya comme *Le Cercle Vicieux* (1974) ou *Le Chantier de nuit* (1974) se chargent respectivement de dénoncer l'aliénation socio-politique ou les conditions de logement des travailleurs immigrés. La troupe du Travailleur africain, fondée en 1975 par des travailleurs militants africains et français, dénonce également dans *Vie d'esclaves : y'en a marre !* (1975) l'exploitation au travail ou encore le racisme ordinaire. Même chose pour la troupe L'Oasis enchanteur, fondée en 1976 (par un ancien membre de la troupe Al-Jalya) qui est formée d'ouvriers,

⁶⁵⁹ La troupe Ventôse, composée d'une vingtaine de jeunes garçons et de jeunes filles (dont trois algériens, un martiniquais et deux espagnols), crée *L'exil* en 1970, puis *Qui parle de vivre ?* en 1971. En 1973, alors que la plupart des membres de la troupe sont devenus des travailleurs (chauffeur, monteur, secrétaires, etc.), la troupe décide de créer une deuxième version de *L'Exil*. Entre la première création en 1970 et sa deuxième version, en 1973, la pièce change radicalement de ton : ce qui illustrait simplement la vie quotidienne des immigrés devient une arme de combat, représentant la réalité des problèmes de l'immigration en France. Les représentations se font désormais en grande partie dans les usines (chez Renault à Boulogne-Billancourt par exemple) ou dans les foyers de jeunes travailleurs (à Nanterre, Alésia, Colombes). En 1975, la troupe, qui est devenue franco-algérienne à force de renouvellement de ses membres, présentera une troisième version de *L'Exil*, enrichie des luttes immigrés auxquelles participent les membres de la troupe.

⁶⁶⁰ MAATOUK Frédéric, *op.cit.*, p.66.

⁶⁶¹ *Ibid.*, p.70.

d'employés et d'étudiants maghrébins, français et hollandais⁶⁶² : *Mohamed Dupont* (1976), leur première création collective, relate l'itinéraire quotidien du travailleur immigré exploité, en difficulté pour trouver un travail ou un logement. *Barka ou la vie barisienne* (1976), le premier spectacle de la troupe Nedjma⁶⁶³, met également en scène les problèmes économiques, sociaux et politiques d'un immigré algérien en montrant l'ouvrier au travail, réclamant son salaire, cherchant un logement, ou dans un très large spectre de situations. Il s'agit de représenter les journées « types » d'un travailleur immigré tout en montrant, avec un langage dramatique approprié, une situation d'injustice et d'exploitation. Les conditions de travail sont également le socle dramatique de beaucoup de créations, qui décrivent l'amertume des ouvriers, considérés uniquement comme des « Ça travaille et ça ferme sa gueule », titre-slogan de la première création de la troupe Al Assifa, décrivant les mécanismes d'exploitation des travailleurs immigrés :

« On voit un accord se conclure au niveau des gouvernements pour un marché de main-d'œuvre. L'attribution d'un emploi, sur une chaise d'usine, dans un puit de mine, sur un chantier, ne pose pas trop de problèmes. C'est ensuite, dès qu'il s'agit des papiers, des permis, du logement, de l'établissement de la fiche de paye, que la machine se met en marche : transbahuté de service en service, on voit un ouvrier qui ne peut toucher sa paye parce qu'il n'a pas un papier de la main-d'œuvre ; il ne peut avoir ce papier parce qu'il n'a pas une pièce de la préfecture ou du commissariat ; il ne peut avoir cette pièce parce qu'il n'a pas de domicile ; l'hôtelier, ou l'étrange individu qui parque les immigrants dans on ne sait quel réduit, refuse de donner ce certificat parce que l'ouvrier, n'ayant pu toucher sa paye, n'a pas réglé d'avance son mois ou sa semaine d'hébergement. On en

⁶⁶² La Troupe L'Oasis enchanteur (composée de Laurence Briottet, Marion Dubach, Ahmed Gharrab, Aziz Ghazani, Mohamed Mansour, Mohamed M'Barki, Mustapha Moftaqir, Abdelhamid Reguig, Olivier Van Wersch) naît ainsi directement dans le foyer ADEF d'Ivry sur Seine.

⁶⁶³ À Paris, Moussa Lebkiri, acteur et écrivain issu de l'immigration kabyle, fonde la troupe Nedjma avec Annie Rousset en 1976. Plusieurs autres comédiens comme Hamid Amzal rejoignent occasionnellement la troupe. Leur ambition est de créer un théâtre populaire, accessible à tous, traitant de l'immigration algérienne sous l'angle du burlesque. Jusqu'à sa dissolution, la troupe créera trois spectacles : *Barka ou la vie Barisienne* en 1976, *Le cirque d'Amar* en 1978 et *Amachaou ou il était une fois mon bled* en 1978.

revient au point de départ, et si l'immigré ne devient pas fou, c'est parce qu'il y met du sien⁶⁶⁴. »

Dans un contexte fortement marqué par la promulgation des circulaires Marcellin et Fontanet, l'objectif d'Al Assifa est ici de décrire le quotidien d'un travailleur immigré, considéré comme un véritable produit d'échange par les gouvernements qui, animés par « le seul souci du profit⁶⁶⁵ », participent à un véritable « asservissement patronal⁶⁶⁶ ».

Non tributaire des jeux conventionnels de la médiation, le théâtre immigré laisse apparaître des « corps réels » sur scène : « ils sont présents là, normalement, nous les percevons dans les conditions habituelles, il n'y a rien dans les manches, aucune finesse de montage, aucun truquage du son⁶⁶⁷. » Peu de costumes, d'accessoires ou de décors : une simple table peut faire office de scène. Pour jouer un travailleur de Citroën, il suffira de porter un vulgaire carton en guise de casque avec l'inscription « Citroën ». Un cadre de fenêtre fera office de poste de télévision et un balai indiquera très simplement au public le métier du personnage joué. Les créations mettent ainsi en scène des expériences quotidiennes vécues tout en se détachant d'un certain réalisme :

« Pour un immigré debout sur une scène, face à un public, qu'il soit immigré ou français, il s'agit en premier lieu, non pas de copier le réel mais de l'exposer, il s'agit non pas de représenter sa vie mais de la présenter⁶⁶⁸. »

Les troupes mettent en scène les problèmes économiques, sociaux et politiques auxquels les immigrés sont confrontés avec un certain détachement voire une grande ironie et même si la trame dramatique est parfois basée « sur l'observation de la réalité⁶⁶⁹ », il importe peu qu'elle soit vraie. Il lui suffit d'être « vraisemblable », c'est à dire considérée par les membres des troupes comme

⁶⁶⁴ Michel CURNOT, « Des Travailleurs immigrés s'expriment par le théâtre », in *Le Monde*, 12 décembre 1974, p.23.

⁶⁶⁵ CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.190.

⁶⁶⁶ *Ibid.*, p.190.

⁶⁶⁷ CURNOT Michel, *op.cit.*, p.23.

⁶⁶⁸ MAATOUK Frédéric, *op.cit.*, p.261.

⁶⁶⁹ RUISSELET Joseph, « Zaït et Baït, témoins de l'absurde », *Autrement*, n°11, Novembre 1977, p. 134.

valables politiquement, socialement et dramatiquement dans le but de présenter au public une condition d'injustice et d'exploitation. Il s'agit de s'appuyer sur des faits réels mais en les déformant, en les grossissant, de manière à ce que les processus de domination et d'exploitation soient vus et compris par tous : « le théâtre fonctionne sur un lien mimétique, simple et ludique, qui capte un état présent et le restitue selon les conventions du théâtre militant en vigueur [...] »⁶⁷⁰. » C'est dans la brèche offerte par la réalité politique elle-même que se construit le théâtre immigré, qui va puiser sa force politique dans la caricature des situations quotidiennes vécues. L'utilisation de la forme courte, de scène flash ou encore de sketch, permet alors, selon Olivier Neveux, de fournir un « modèle » (au sens de représentation d'un processus type) des rapports sociaux :

« Il dénude toute situation pour ne laisser à vue qu'un mécanisme global. Ici, la dénonciation des mécanismes sociaux se cristallise, d'une part, sur les rapports hiérarchiques et, d'autre part, sur le fonctionnement classiste de la société (la reproduction par la culture de l'aliénation et de l'exploitation »⁶⁷¹. »

Ce qui importe, ce n'est pas l'ambition esthétique des scènes représentées (même si une esthétique se dégage évidemment des spectacles), c'est la clarté de la situation de domination et d'exploitation mise en scène. Les formes sont surtout pensées du point de vue de leur efficacité politique et dans leur capacité à faire sens pour le public.

Conclusion

Même si l'histoire politique des immigrations démontre une participation active des immigrés dans les luttes ouvrières en France bien avant la décennie 1970, il semble que l'indépendance et les modifications structurelles de l'immigration en France marquent une émancipation critique des travailleurs immigrés et la création d'un espace de contestation et de résistance. L'expression

⁶⁷⁰ NEVEUX Olivier, *op.cit.*, p.122.

⁶⁷¹ *Ibid.*, p.124.

théâtrale fait figure d'outil de lutte et de résistance, agit « *as an extension of a nascent immigrant workers' movement* ⁶⁷² » et reprend, dans sa forme et dans le discours politique qui l'accompagne, les préoccupations politiques de l'immigration postcoloniale. Cependant, réduire leurs créations à une dénonciation de ce contexte politique, limité au territoire français, serait réducteur et inexact. Les travailleurs immigrés procèdent à une analyse panoramique de la réalité. L'émergence d'une pratique théâtrale immigrée postcoloniale est indissociable des mouvements sociaux à travers lesquels les travailleurs immigrés se sont exprimés sur leurs conditions de vie et de travail, mais ces pratiques sont également « enracinées dans les expériences politiques et sociales de la globalisation contemporaine, tout en se référant à son passé plus ou moins immédiat : la colonisation ⁶⁷³ ». Les travailleurs immigrés se pensent ainsi comme « les héritiers directs de la colonisation ⁶⁷⁴ » : les pratiques d'exploitation et de domination encore à l'œuvre dans la décennie 1970 serait en quelques sorte une survivance, en contexte contemporain, du système colonial passé. La scène participe aux réflexions menées sur les décolonisations inachevées et leurs conséquences dans le temps présent.

II. Re-Acting to empire

La naissance d'un théâtre immigré postcolonial reste donc intrinsèquement liée aux luttes des travailleurs immigrés sur le territoire français mais ne se réduit pas à la simple dénonciation des conditions de vie de cette communauté ouvrière. Il déborde ces cadres, ces espaces ou ces limites pour s'inscrire dans un contexte postcolonial : on remarque ici toute la difficulté définitionnelle du terme « postcolonial », à comprendre à la fois comme une poursuite d'un système hérité de la période coloniale mais aussi comme un point de fracture et de disjonction,

⁶⁷² [Comme le prolongement d'un mouvement naissant des travailleurs immigrés] : DERDERIAN Richard L., *North Africans in contemporary France, Becoming visible*, New-York, Palgrave Macmillan, 2004, p.47.

⁶⁷³ BAYART Jean-François, « Les études postcoloniales, une invention politique de la tradition ? », in *Sociétés politiques comparées*, n°14, avril 2009, p.4.

⁶⁷⁴ BOUBEKER Ahmed, « Abdelmalek Sayad, pionnier d'une sociologie de l'immigration postcoloniale », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal *et.al.*, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p.37.

permettant l'apparition d'un discours critique sur le colonialisme et ses conséquences en contexte contemporain.

En effet, si le terme « postcolonial » existe bien avant les « études postcoloniales », ce n'est que pour désigner, de manière chronologique, un sens historique et politique : le mot apparaît dans nombre d'ouvrages pour désigner la période qui suit directement la décolonisation. En ce sens, tout territoire décolonisé est de fait un territoire postcolonial. Pourtant, le postcolonial n'est pas nécessairement déterminé par des contraintes temporelles et ne répond pas réellement à une lecture chronologique du préfixe « post » qui renverrait à un « après » la colonisation :

« Plutôt que d'indiquer une fracture ou une séparation nette par rapport au passé, il signifie, dans une sorte de rétorsion épistémologique lyotardienne, exactement le contraire : l'impossibilité de son dépassement, étant donné les dynamiques néocoloniales qui ont caractérisé la plupart des processus historiques de décolonisation formelle. Il est donc le symbole de la persistance de la condition coloniale dans le monde global contemporain⁶⁷⁵. »

La théorie postcoloniale fait donc apparaître l'impossibilité de séquencer ce qui renvoie à un « avant » et à un « après » la colonisation. Le postcolonial engloberait selon Marie-Claude Smouts « toutes les phases de la colonisation⁶⁷⁶ » : de la conquête à l'indépendance, sans oublier le temps présent et son au-delà.

L'un des apports majeurs des études et des théories postcoloniales est de redéfinir le terme non pas comme une période historico-politique (induisant un avant et un après avec au milieu le point de rupture qu'est la décolonisation), mais comme un moment critique qui « témoigne des forces inégales et inégalitaires de représentation culturelle qui sont à l'œuvre dans la contestation de l'autorité politique et sociale au sein de l'ordre mondial moderne⁶⁷⁷ ». Pour Homi Bhabha,

⁶⁷⁵ CORSANI Antonella, « Narrations postcoloniales », in *Multitudes*, n°29, Février 2007, p. 16.

⁶⁷⁶ SMOUTS Marie-Claude, dir., *La Situation postcoloniale*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2007, p.32.

⁶⁷⁷ BHABHA Homi K., *The Location of culture*, London, Routledge, 1994, p.171.

la critique postcoloniale s'intéresserait aux pathologies sociales qui ne peuvent plus se référer à une logique de classes et à un schéma d'opposition binaire. Le « moment » postcolonial permettrait ainsi de résister à certaines constructions politiques et philosophiques et permet des révisions critiques sur les décolonisations inachevées et leurs conséquences dans le temps présent.

La mise en avant des dominations spécifiques (liées au passé colonial) et les revendications, elles aussi spécifiques, des travailleurs immigrés (majoritairement en provenance des ex empires), détruisent en effet la grille de lecture de la lutte de classe traditionnelle pour mettre en avant une particularité des travailleurs immigrés face à la classe ouvrière : ils sont toujours, malgré les décolonisations, perçus comme des colonisés. Les luttes des travailleurs immigrés, ainsi que la stratégie mobilisatrice du MTA, s'inscrivent dans une logique postcoloniale. Que cela soit dans les usines, les logements, la politique migratoire ou pour combattre les crimes racistes, les arguments établissent une corrélation directe entre le colonialisme et la situation présente. Le théâtre, tout comme l'art en général, joue un rôle majeur dans la compréhension de cette réflexion :

« Inevitably, post-colonialism addresses reactions to colonialism in a context that is not necessarily determined by temporal constraints: post-colonial plays, novels, verse, and films then become textual/cultural expressions of resistance to colonization⁶⁷⁸. »

Comme l'expliquent Helen Gilbert et Joanne Tompkins dans *Post-colonial drama, Theory, Practices, Politics*, l'art postcolonial, tout en se définissant comme un acte de résistance à la colonisation, invite à penser le temps présent à la lumière du passé colonial. Comme en témoigne la plateforme revendicative du premier Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés (FTPTI), le théâtre est également utilisé comme une arme de combat, une poursuite de l'activité politique et militante, permettant de démanteler les mécanismes d'aliénation et d'exploitation auxquels sont soumis les immigrés en contexte

⁶⁷⁸ [Inévitablement, le post-colonialisme adresse des réactions au colonialisme dans un contexte qui n'est pas nécessairement déterminé par des contraintes temporelles : des pièces de théâtre post-coloniales, des romans, des vers, et des films deviennent alors des expressions textuelles / culturelles de résistance à la colonisation.] : GILBERT Helen et TOMPKINS Joanne, *Post-colonial drama, Theory, Practices, Politics*, London, Routledge, 1996, p.2.

contemporain. Théâtre du quotidien, reflétant l'aventure collective des travailleurs immigrés en France, les créations du théâtre immigré postcolonial vont plus loin que la simple volonté de témoigner d'un présent et forment des spectacles aux espaces et aux temporalités complexes. Fruit des luttes, il cherche à démanteler les effets du colonialisme en contexte contemporain mais n'est pas strictement déterminé par des contraintes, qu'elles soient géographiques ou même temporelles.

Ces frontières sont justement au cœur des discours des travailleurs qui vont se jouer des espaces et des temporalités de luttes. Ainsi, le « moment postcolonial » peut tout autant être qualifié d'un retour des colonisés comme d'un temps des héritages. Dans la stratégie militante des militants du MTA, le recours à la mémoire et à l'histoire de l'Algérie coloniale devient rapidement un élément clé, parce que mobilisateur et « exemplaire ». Les luttes immigrées passent ainsi vers une double logique d'alliance et d'autonomie : c'est-à-dire construction d'un discours politique basé sur une idéologie fédératrice (l'ensemble des nations en proie aux nouvelles formes du colonialisme et leurs diasporas, dont les immigrés font partie) et revendications autour de la spécificité du cas français, dans lequel l'Algérie semble devenir un exemple paroxystique.

Le théâtre immigré semble également se constituer autour d'une spécificité ethnonationale, alors même qu'il est multiethnique. Tout comme dans le discours politique qui accompagne l'émergence et le développement des troupes, le référent historique et mémoriel algérien semble devenir la matrice du théâtre immigré. Le poids de l'héritage colonial, en particulier celui lié à l'Algérie, permet ainsi de mobiliser les travailleurs autour d'une identité contextuelle et de développer un théâtre qui repose idéologiquement et esthétiquement sur l'examen panoramique d'une réalité, entre situation présente et références au passé.

1. Extension du domaine de la lutte

Il est désormais impossible de penser l'immigration sans penser les résultats d'une histoire qui a débuté avec la colonisation. En effet, « étant donné les dynamiques néocoloniales qui ont caractérisé la plupart des processus

historiques de décolonisation formelle⁶⁷⁹ », que signifie vivre dans un monde postcolonial ? Si les jeunes études postcoloniales ont démontré « la persistance de la condition coloniale dans le monde global contemporain⁶⁸⁰ », cette réflexion était déjà au cœur du discours des travailleurs immigrés en lutte, et par extension, au cœur des revendications des acteurs du théâtre de l'immigration.

Dans le réseau militant immigré, c'est le système même des dominations qui est interrogé. L'évocation du passé colonial, venant éclairer et activer les luttes postcoloniales, fait partie de la stratégie mobilisatrice des travailleurs, en particulier chez le MTA, qui articule son discours autour de la spécificité des conditions de vie et de travail des travailleurs immigrés, toujours perçus comme des colonisés. Ce même discours se retrouve dans les plateformes revendicatives du Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés (FTPTI) : on y observe la volonté de soutenir les travailleurs immigrés dans leurs revendications spécifiques et de dénoncer les mécanismes coloniaux sous-jacents au traitement de la main-d'œuvre étrangère.

a. Le travailleur immigré comme nouvelle figure du colonisé.

Les mouvements politique et militant des travailleurs immigrés se sont construits dans un premier temps, en période coloniale, autour d'une articulation entre une identité ouvrière et une identité nationale anticoloniale (celle du pays d'origine). Une fois les indépendances acquises, « l'ordre des priorités tend à se transformer pour les militants de la décennie 70, sans toutefois faire disparaître entièrement le pôle d'identification nationale⁶⁸¹ ». Les trajectoires biographiques de certains leaders immigrés, de leurs implications, à des degrés divers, dans les luttes anticoloniales, tant dans le pays d'origine que le territoire national, voire dans le combat anticapitaliste et anti-impérialiste international (beaucoup de militants immigrés ont fait leurs premières armes politiques au sein des comités Palestine), permet d'éclairer les modalités de construction d'un mouvement

⁶⁷⁹ CORSANI Antonella, *op.cit.*, p.16.

⁶⁸⁰ *Ibid.*, p.16.

⁶⁸¹ BOUAMAMA Saïd, « Minorités issues des anciennes colonies et soutien à la cause palestinienne », in, *Les Figures de la Domination*. Disponible en ligne. Document consulté le 29 août 2014 : <http://lesfiguresdeladomination.org/index.php?id=972>.

immigré qui supplante l'identité ouvrière et les luttes pour l'amélioration des conditions de vie et de logement en France pour s'incarner dans une lutte où c'est le système même des dominations postcoloniales et néo-impériales qui est interrogé.

Comme l'explique Rabah Aissaoui, « l'histoire de la mobilisation politique des immigrés nord-africains en France au vingtième siècle s'est souvent construite sur l'un des versants de la dichotomie entre les références coloniale et postcoloniale⁶⁸² ». Le réseau militant immigré du début de la décennie 1970, même s'il appelle sans cesse à la solidarité entre travailleurs français et immigrés, articule en effet son discours autour de la spécificité des conditions de vie et de travail des travailleurs immigrés, en insistant sur la poursuite, dans la France postcoloniale, du système colonial :

« Après la période de “résistance primaire”, qui a été en fait le combat contre l'intrusion extérieure, vient le temps de la résistance secondaire, c'est-à-dire idéologique : on s'efforce de reconstituer une communauté fracassée, pour préserver ou restaurer le sens ou la réalité de la communauté contre toutes les pressions du système colonial [...] »⁶⁸³.

Dans cette résistance secondaire qui dépasse les identités anticoloniales nationales, il ne s'agit plus uniquement, pour le travailleur immigré, de lutter contre la poursuite du système colonial dans son pays d'origine. Ici, « les identités militantes peuvent transgresser les identités nationales⁶⁸⁴ », au point que la lutte contre le système colonial doit s'incarner dans la reconstruction d'une communauté de lutte au nom d'un seul combat : la dénonciation de la poursuite du système colonial en période postcoloniale. L'immigration, comme excroissance à rebours de la colonisation, serait à la fois la continuité et la matérialisation de ce système de domination. Les luttes immigrées passent ainsi vers une double logique d'alliance et d'autonomie, alliant construction d'un discours politique basé sur une idéologie fédératrice (l'ensemble des nations en proie au nouvelles

⁶⁸² AISSAOUI Rabah, « Le discours du Mouvement des Travailleurs Arabes (MTA) dans les années 1970 en France, Mobilisation et mémoire du combat anticolonial », in *Immigration et marché du travail*, n°1263, 2006, p.105.

⁶⁸³ SAID Edward., *op.cit.*, p.300.

⁶⁸⁴ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *op.cit.*, p.521.

formes du colonialisme et leurs diasporas) et revendications autour de la spécificité du cas français dans le traitement de l'immigration postcoloniale.

Le MTA, qui mobilisa les travailleurs immigrés après l'assassinat de Ladj Lounès autour de deux grèves générales, évoque par exemple ce crime raciste (comme celui de Mohamed Diab, en 1972) dans un cadre très fortement marqué par les séquelles du colonialisme, comme en témoigne cet extrait du journal *La Voix des travailleurs arabes*, daté d'octobre 1973 :

« Nos pays furent colonisés et tout fut mis en place pour qu'ils demeurent sous-développés... Le colonialisme de papa est peut-être mort, mais il y a, en France et en Europe, des colonisés : les travailleurs immigrés... Depuis Hitler, les fascistes emploient partout les mêmes méthodes ; hier, le juif, le métèque, aujourd'hui, l'Arabe. Mais les travailleurs arabes ont réagi. Ils ont réagi justement en utilisant l'arme commune des ouvriers : la grève⁶⁸⁵. »

La stratégie mobilisatrice du MTA repose ainsi sur une interprétation dialectique des faits, qui s'inscrit « dans une logique postcoloniale⁶⁸⁶ ». Que cela soit dans les usines, les logements, la politique migratoire ou pour combattre les crimes racistes, les arguments établissent une corrélation directe entre le colonialisme et la situation présente. Dans les luttes des travailleurs immigrés, il est d'ailleurs significatif de constater que ce sont les secteurs qui employaient le plus d'immigrés en provenance des ex-colonies (cf. chapitre 1) qui ont été les plus actifs dans les mouvements de revendications politique et sociale. Les travailleurs immigrés, en particulier les Nord-africains, y sont alors, selon le MTA, toujours perçus comme des « colonisés », en témoignent la multiplication des agressions à caractère raciste ou encore leur position particulière⁶⁸⁷ dans l'appareil de production.

Le travailleur immigré, avec ses préoccupations spécifiques, ne centre pas uniquement son discours militant et politique autour de revendications

⁶⁸⁵ L'extrait du journal *La Voix des travailleurs arabes* est relaté par Rabah Assoui : AISSAOUI Rabah, « Le discours du Mouvement des Travailleurs Arabes (MTA) dans les années 1970 en France, Mobilisation et mémoire du combat anticolonial », in *Immigration et marché du travail*, n°1263, 2006, p.114-115.

⁶⁸⁶ AISSAOUI Rabah, *op.cit.*, p.115.

⁶⁸⁷ Voir pour cela les travaux de Laure Pitti, référencés en bibliographie.

économiques mais s'inscrit dans un panorama plus large, marqué par la colonisation, la décolonisation et ses conséquences contemporaines. Pour lui, la grille de lecture de la lutte des classes ne serait plus adéquate et il existe toujours plus exploité que l'exploité : le travailleur immigré. À l'inverse, certains syndicats (la CGT notamment qui est pourtant le syndicat prioritaire chez les immigrés) ou certains partis politiques de gauche, n'ont pas été capables de saisir cette nouvelle donne dans les mobilisations ouvrières (l'émergence des luttes d'une immigration postcoloniale) et critiquent fortement ces revendications, jugées trop « catégorielles » et fragilisant la nécessaire unité dans la lutte :

« Les revendications spécifiques de cette partie du monde du travail liées à leur place particulière dans l'appareil de production d'une part et à l'histoire d'autre part, ne sont pas prises en charge comme prioritaires et même comme essentielles par les grands syndicats ouvriers⁶⁸⁸. »

On retrouve ainsi chez certains syndicats et partis politiques « une tendance à masquer les dominations spécifiques et à considérer comme secondaire et/ou non prioritaire toute revendication n'intéressant qu'une partie des classes populaires⁶⁸⁹ ». Ainsi, en 1968, dans le conflit à Renault-Billancourt, les revendications des O.S. étrangers ont été écartées par les délégués cégétistes car jugées trop catégorielles. Le front militant immigré s'inscrit tout autant dans des revendications pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, que dans la critique d'un monde faussement décolonisé, ce qui poussent les travailleurs immigrés à se détacher progressivement des organisations classiques de défense des travailleurs ou du cadre strict de l'usine et du travail :

« Pour le MTA, la revendication d'autonomie s'articule au passé colonial et renvoie à l'incapacité des structures militantes françaises à entendre les besoins spécifiques des travailleurs arabes et ex-colonisés. Si l'autonomie ne

⁶⁸⁸ BOUAMAMA Saïd, « Le patrimoine de luttes dans l'immigration postcoloniale, Invariances, mutations et enjeux », in *Les Figures de la Domination*, p.8. Texte tiré d'une intervention au colloque histoire et mémoire de l'immigration de l'Université Paul Verlaine de METZ à Talange les 9 et 10 mai 2008. Disponible en ligne. Document consulté le 15 juillet 2013 : <http://www.lesfiguresdeladomination.org/index.php?id=959&file=1>

⁶⁸⁹ *Ibid.*

fait pas l'objet d'une définition précise parmi les activistes, il semble bien qu'elle fasse sens pour les travailleurs, soumis à des relations de sujétion auxquelles s'ajoutent les agressions racistes. Les grévistes des foyers Sonacotra revendiquent la fin des règlements disciplinaires et le départ des gérants racistes. Le sentiment d'une indignité spécifique imposée par le climat postcolonial est sans doute la clé du succès d'une grève comme celle de Marseille en 1973⁶⁹⁰. »

Le long conflit des foyers SONACOTRA est une illustration des spécificités des revendications des travailleurs immigrés. Les revendications y portent tout autant sur la hausse des loyers jugée indécente en comparaison avec la qualité de vie qu'offrent ces logements que sur la gestion de ces foyers et son règlement intérieur, hérités de la période coloniale (cf. chapitre 2). Les militants immigrés s'y organisent contre la CGT (favorable à la négociation) mais avec le soutien d'associations et d'organismes de défense des droits des travailleurs immigrés et de « leaders indigènes, dotés d'un capital militant issu des luttes de décolonisation ou de leur proximité avec des groupes politiques immigrés comme le Mouvement des Travailleurs Arabes⁶⁹¹ ». Pour ces militants, l'élargissement du domaine de la lutte s'impose : ainsi, les crimes racistes, les conditions de logement, la lutte contre les expulsions, engagent les travailleurs immigrés sur un terrain de lutte plus étendu et sur un renouvellement des formes de lutte. A côté des traditionnelles occupations et manifestations, on observe la multiplication des grèves de la faim dont la forme « se rattache aux protestations de prisonniers politiques (FLN, objecteurs de conscience, “soixante-huitards” arrêtés)⁶⁹² ». Soutenus par les militants gauchistes qui considèrent les travailleurs immigrés comme le symbole le plus fort de l'oppression capitaliste, les travailleurs immigrés (toutes nationalités confondues) s'engagèrent ainsi dans des actions de revendication facilitées par la création concomitante de divers comités et structures de défense du droit des travailleurs immigrés. Les militants du MTA vont ainsi lier les luttes ouvrières et les revendications spécifiques des immigrés au combat anticolonialiste (notamment celui lié à la

⁶⁹⁰ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *op.cit.*, p. 528-529.

⁶⁹¹ *Ibid.*, p.524.

⁶⁹² *Ibid.*, p.525.

guerre d'Algérie et aux mouvements de soutien à la Palestine⁶⁹³) qui éclate au début de la décennie 1970. Le MTA représente ainsi « l'une des premières tentatives autonomes d'organiser les immigrés autour de leur condition sociale en France⁶⁹⁴ », tout en articulant son discours autour d'une perspective ethno-politique spécifique. La condition de vie des travailleurs immigrés en France viendrait ainsi révéler un système de domination colonial en période postcoloniale.

b. La scène théâtrale comme support de dénonciation des mécanismes postcoloniaux.

Le théâtre immigré, poursuite sur scène des luttes des travailleurs immigrés, repose idéologiquement sur l'examen panoramique d'une réalité qui se situe entre situation présente et références au passé. L'évocation du passé colonial vient ainsi éclairer et activer les luttes postcoloniales. La première édition du Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés (FTPTI), en 1975, va ainsi agir comme le révélateur du « front culturel des immigrés⁶⁹⁵ » mais également comme le fédérateur des troupes de théâtre immigré rassemblées autour d'un discours commun : « le propre du festival de Suresnes a été de transformer

⁶⁹³ Il est intéressant de noter que l'événement clé qui contribua à la création du MTA ne se situe pas en France, ni même au Maghreb, mais au Moyen-Orient. En septembre 1970, une violente répression envers les palestiniens fait environ 3.500 morts et 11.000 blessés (ordonnée par le Roi Hussein de Jordanie), puis provoque l'expulsion de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) vers le Liban. Cela donne naissance en France, en avril 1971, à un comité de soutien à la Palestine (nommé Comités Palestine), composé d'ouvriers et d'étudiants arabes en majorité, et chargé de soutenir et de populariser la lutte du peuple palestinien, à la cité universitaire internationale. On retrouve dans ce comité des personnalités aux tendances politiques variées (extrême gauche, maoïstes, trotskistes, etc), qui développent leurs actions politiques en direction des travailleurs immigrés, et en direction des Nord-africains principalement. Dissous en 1972, ce comité Palestine donnera naissance dans la foulée au Mouvement des Travailleurs arabes (MTA). Les militants du MTA vont ensuite lier les luttes ouvrières et les revendications spécifiques des immigrés au combat anticolonialiste international (notamment celui lié aux mouvements de soutien à la Palestine) qui éclate au début de la décennie 1970. D'autres comités, chargés d'éduquer en France les travailleurs immigrés à la grève, sont également en charge de lier les luttes des travailleurs sur le sol français aux luttes anti-impérialistes mondiales, notamment celles des pays du Tiers-Monde : le Comité des trois continents (ou Tricontinentale) ou encore le Comité inter-nations, par exemple.

⁶⁹⁴ HAJJAT Abdellali, *op.cit.*, p.36.

⁶⁹⁵ Voir l'ouvrage de Manuel Vaz : VAZ Manuel., *Expressions culturelles immigrées (1^{er} Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de Suresnes, Juin 1975)*, Lisbonne, Coopérative de travailleurs graphiques, 1985.

cet éparpillement en une ligne⁶⁹⁶ » indéniablement liée à la construction d'une identité immigrée et à la lutte contre les nouveaux rapports de force établis après la décolonisation.

Le premier FTPTI est créé en 1975 à Suresnes⁶⁹⁷ à l'initiative de la Maison des Travailleurs Immigrés de Puteaux (MTI)⁶⁹⁸ et avec le soutien de la CIMADE et du Comité Catholique contre la Faim et le Développement (CCFD). Il s'étale sur cinq semaines (du 1^{er} juin au 7 juillet 1975) et programme tous les week-ends des spectacles de théâtre, de musique, du chant et du cinéma en parallèle de manifestations plus sociales (cours d'alphabétisation) et politiques (stands d'information sur les luttes, débats, meeting, discours, etc.). Les programmes des quatre éditions du festival regroupent des troupes de théâtre de diverses origines : maghrébines, africaines, portugaises, antillaises, espagnoles, turques ou encore italiennes. Les troupes maghrébines (marocaines, algériennes et tunisiennes), moyennement présentes lors de la première édition, y seront rapidement les plus nombreuses : pendant les différentes éditions du festival, une trentaine de troupes, d'origine algérienne, tunisienne ou marocaine se succèdent⁶⁹⁹.

⁶⁹⁶ MAATOUK Frédéric, *op.cit.*, p.348.

⁶⁹⁷ Le choix de la ville de Suresnes pour la première édition est autant lié à une position stratégique qu'à une nécessité financière. La ville regroupe beaucoup d'associations de travailleurs immigrés et, située en banlieue parisienne, elle permet au festival de trouver un bon écho auprès des immigrés, qui y logent majoritairement. Ce choix est également induit par les difficultés économiques du festival, qui, sans réel partenaire financier, doit se contenter de l'appui de la CIMADE (qui lui assure une couverture juridique) qui prête au MTI le lieu du déroulement du festival (cours et jardin de l'église située rue Nanterre à Suresnes). Mais selon la volonté du comité de coordination, qui désire faire du festival le nouveau symbole du front de lutte immigrée, l'événement prend de l'ampleur et se décentralise dès la seconde édition, en 1976, qui fût prévue à une échelle nationale : tandis que l'ouverture du festival se déroulait à la Mutualité à Paris, plusieurs villes de banlieue parisienne et de province étaient destinées parallèlement à accueillir la programmation. Après une pause en 1977, il reprend en 1978 et continue de s'étendre, avec 200 manifestations dans une trentaine de villes. En 1979, il s'étend dans l'Europe entière. Le festival se fait le représentant des cultures immigrées au sens large et programme des films, des groupes de musique et des danses folkloriques.

⁶⁹⁸ La MTI a été créée en 1973 à l'initiative de la CIMADE. L'animation de la MTI est assurée conjointement par la CIMADE et les principales associations des travailleurs immigrés de la région. Périodiquement, elle organise des séances de cinéma et de théâtre ainsi que des débats sur la situation socio-politique dans les pays d'origine des travailleurs.

⁶⁹⁹ Parmi elles, nous pouvons citer le Théâtre arabe dans l'immigration avec *El Meddah ou il était une fois* et *Fais pas le guignol J'ha*, la troupe Al Jalya avec *Il était une fois l'immigration*, la compagnie Ventôse avec *L'Exil*, le Théâtre populaire maghrébin avec *Sidna Kdar*, la troupe Al Assifa avec *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule*, la troupe Imesdurar avec *Llem Ik*, la troupe Zaït et Baït avec *On y va Zaït ?*, la troupe Nedjma avec *Barka ou la vie barisienne*, la troupe des Comédiens Immigrés avec *La charrette*, la troupe du Douar avec *Ech magsah yalaryan* et la troupe La Kahina avec *Pour que les larmes de nos mères une légende*. Pour des raisons purement pratiques, il nous est impossible de dresser une liste complète de l'ensemble des troupes, toutes nationalités confondues. Pour obtenir la liste des troupes présentes lors des différentes éditions du festival, se reporter à l'ouvrage de Manuel Vaz : VAZ Manuel., *Expressions culturelles*

Le festival affiche très clairement son ambition politique et militante. Un simple détour par le budget prévisionnel établi pour la première édition nous permet de le confirmer : sur un budget de 70.000 francs, 20.000 francs sont réservés à des actions de communication (affiches, plaquettes, programmes, brochures) désignées dans les documents sous le vocable « propagande⁷⁰⁰ ». La plateforme revendicative, adoptée lors de la première édition du festival, est souvent considéré comme un « premier manifeste culturel de l’immigration⁷⁰¹ », même si elle se rapproche beaucoup plus de la réflexion politique et de la « stimulation à l’action⁷⁰² » que de la théorisation théâtrale. Elle contient six points :

- « Propager les objectifs de lutte du prolétariat immigré contre les actions capitalistes ;
- Soutenir les luttes des travailleurs immigrés pour leurs revendications spécifiques : égalité des droits sociaux, politiques et syndicaux, lutter contre le racisme, contre les circulaires discriminatoires ;
- Dénoncer les mécanismes impérialistes qui sont sous-jacents à l’immigration des travailleurs des pays pauvres vers les pays riches ;
- Appuyer le combat national mené par les peuples opprimés d’où sont originaires les travailleurs immigrés contre le fascisme, l’impérialisme et le colonialisme ;
- Préserver l’identité culturelle et la langue nationale des travailleurs immigrés contre les tentatives d’intégration et d’assimilation développées par les pays d’accueil ;
- Consolider les liens d’amitié et de solidarité entre les travailleurs immigrés et les travailleurs français dans le combat commun.⁷⁰³ »

immigrées (1^{er} Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de Suresnes, Juin 1975), Lisbonne, Coopérative de travailleurs graphiques, 1985.

⁷⁰⁰ *Budget prévisionnel du premier Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de juin 1975.* Fonds CIMADE Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Nanterre : côte F Delta 2148/27. Carton « Festival des travailleurs immigrés (1975-1977) » : côte F Delta 2149/1141. Dossier sur le premier Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés : côte 3D7/1-7E6/5.

⁷⁰¹ MAATOUK Frédéric, *op.cit.*, p.345.

⁷⁰² *Ibid.*, p.345.

⁷⁰³ *Programme du premier Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de juin 1975.* Fonds CIMADE Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Nanterre : côte F Delta 2148/27. Carton « Festival des travailleurs immigrés (1975-1977) » : côte

Articulant à la pratique du théâtre le désir de relayer les luttes politiques des travailleurs immigrés en France et à l'étranger, on observe dans cette plateforme une volonté de soutenir les luttes des travailleurs immigrés pour leurs revendications spécifiques et la dénonciation des mécanismes impérialistes qui sont sous-jacents à l'immigration des travailleurs. Le même objectif est présenté dans la Synthèse des réunions de travail de la MTI sur le festival de 1976 : « dénoncer clairement la manière dont s'exerce en France l'exploitation des travailleurs et pas seulement "l'impérialisme" en général. Faire comprendre les manœuvres du pouvoir, le mécanisme récupérateur qui va de pair avec une pratique policière et répressive (foyers, chômage, expulsion, etc.)⁷⁰⁴. »

Comme l'explique Frédéric Maatouk, le festival « devait favoriser la réflexion d'événements plus ou moins éloignés dans le temps⁷⁰⁵ ». Les organisateurs du festival partent de l'idée que l'immigration est la « fille de la colonisation⁷⁰⁶ », c'est-à-dire qu'il existe des analogies dans les relations de domination pré et post indépendance : l'immigration postcoloniale occuperait dans notre système la place qu'occupait hier la colonisation. Le festival joue ainsi le rôle « d'un catalyseur culturel et politique géant⁷⁰⁷ » dans lequel des individus en provenance d'horizons géographiques différents vont se réunir au nom d'une lutte commune : celle menée par les travailleurs contre l'impérialisme nouveau, celui qui s'applique dans la France postcoloniale, notamment à travers le marché de la main-d'œuvre étrangère.

Puisque la colonisation constitue un « système », la résistance qui se développa au début des années 1970 devait elle aussi être « systémique », et l'immigration représente pour les militants la poursuite du système colonial en contexte postcolonial. C'est ainsi que les travailleurs immigrés pensent leurs conditions de vie sur le territoire national au regard de ce qu'a été la colonisation

F Delta 2149/1141. Dossier sur le premier Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés : côte 3D7/1-7E6/5.

⁷⁰⁴ Synthèse des réunions de travail de la MTI sur le festival de 1976. Date du 26 mars 1976. Fonds CIMADE Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Nanterre : côte F Delta 2148/27. Carton « Festival des travailleurs immigrés (1975-1977) » : côte F Delta 2149/1141. Dossier sur le second Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés : côte 3D7/1-7E6/5

⁷⁰⁵ MAATOUK Frédéric., *op. cit.*, p.337.

⁷⁰⁶ SAYAD Abdelmalek., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, La « faute » de l'absence*, Paris-Bruxelles, De Boeck Université, 1997.

⁷⁰⁷ MAATOUK Frédéric., *op.cit.*, p.338.

d'hier. La décennie 1970 pourrait ainsi se présenter comme un retour des colonisés. Les rapports de force ou les rapports dominants/dominés, à l'origine de l'émigration/immigration, rejaillissent dans les réflexions menées par les immigrés sur leurs modalités de présence, ou plus exactement sur leurs positions et sur leurs statuts dans la société d'accueil.

2. Une matrice algérienne ?

La figure du travailleur immigré est le reflet « à la fois du contexte social d'une période et de l'héritage conscient ou non des périodes précédentes⁷⁰⁸ ». La colonisation, puis la décolonisation inachevée de l'Algérie par la France semble être l'exemple paroxystique qui définit les nouveaux rapports de domination établis après 1962, en Algérie comme en France (et dont les travailleurs immigrés deviennent les symboles). La nature du lien colonial entre l'Algérie et la France fait de la colonisation algérienne un exemple particulier et les ouvriers algériens ou d'origine algérienne composeront à eux-seuls une très grande partie de la main-d'œuvre étrangère, même après la décolonisation.

Si la guerre du Vietnam et l'exemple de la Palestine occupée demeurent les exemples les plus éloquents des luttes anti-néocolonialistes et anti-impérialistes de la fin des années 1960, ils entrent en résonance avec d'autres événements plus ou moins éloignés dans le temps. Ainsi, Romain Bertrand parle d'un « enchevêtrement des temporalités⁷⁰⁹ » dans les luttes postcoloniales. On pourrait aussi qualifier, de manière plus simple, la France postcoloniale comme un temps des héritages dans lequel l'Algérie semble devenir l'exemple paroxystique.

⁷⁰⁸ BOUAMAMA Saïd, *op.cit.*

⁷⁰⁹ BERTRAND Romain, « Mai 68 et l'Anticolonialisme », in DAMAMME Dominique, GOBILLE Boris, MATONTI Frédérique *et al.*, *Mai juin 68*, Paris, Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 2008, p.89-101.

a. L'héritage algérien, un exemple paroxystique des luttes immigrées postcoloniales ?

À la fin des années 1960 et au début des années 1970, la France « vit en effet au rythme des soubresauts de la guerre d'Algérie⁷¹⁰ » : de l'amnistie⁷¹¹ des anciens membres de l'OAS aux carrières d'hommes politiques qui ont eu un passé pendant la colonisation ou la guerre d'Algérie, en passant par la mise en visibilité des migrations en provenance de son ancien empire, la France porte définitivement en elle les traces de son passé colonial. L'Algérie exacerbe les passions politiques, que cela soit du côté des anticolonialistes ou de ses détracteurs. Todd Shepard montre en effet comment la mouvance extrémiste émerge à nouveau en 1968 par un « déplacement de l'humiliation française en Algérie à la France algérienne⁷¹² » et articule principalement son discours autour de l'évocation permanente de la guerre Algérie (la trahison gaulliste, l'amnistie des prisonniers de guerre, etc.) et d'une obsession de l'immigration arabe dans laquelle l'algérien fait office de menace principale pour la France⁷¹³. De l'autre côté, la politisation des travailleurs immigrés dans les années 1960 et 1970 et la prise de conscience des nouveaux rapports de domination hérités de la période coloniale remontent, en partie, à la colonisation de l'Algérie, à la guerre qui la mena à son indépendance et à ses répercussions directes sur le territoire français : « dans les pratiques militantes comme dans les références mobilisées, on peut ainsi repérer une généalogie algérienne de mai 1968 et des mobilisations d'OS de la première moitié des années 1970⁷¹⁴. » La guerre d'Algérie apparaît ainsi pour Benjamin Stora comme un exemple fondateur des révoltes de 1968 car même si mai « a recouvert l'Algérie⁷¹⁵ », beaucoup de « ceux qui ont pris la tête du

⁷¹⁰ *Ibid.*, p.89.

⁷¹¹ Le 7 juin 1967, une grâce présidentielle en faveur de prisonniers de l'OAS permet leur réintégration dans leur cadre et leur grade. La loi votée le 31 juillet 1968, complétant celles de 1962 et de 1966, permet l'amnistie de toutes les infractions commises pendant la guerre d'Algérie par l'armée.

⁷¹² SHEPARD Todd, « L'extrême droite et « Mai 68 ». », in *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, n°29, 2009, p.41.

⁷¹³ *Ibid.*, p.37-57.

⁷¹⁴ PITTI Laure, « Une matrice algérienne ? Trajectoires et recompositions militantes en terrain ouvrier, de la cause de l'indépendance aux grèves O.S des années 1968-1975 », in *Politix*, n°76, Avril 2006, p.157.

⁷¹⁵ STORA Benjamin, « Mai 68 a occulté les grandes interrogations surgies des années algériennes, entretien avec Marie Cailletet », in *Télérama*, n°3244, Mars 2012. Disponible en ligne. Document consulté le 30 juillet 2013 :

mouvement avaient fait leurs armes en politique quelques années plus tôt à l'occasion du conflit algérien⁷¹⁶ ». Mai 68 marque l'éveil d'une conscience politique chez les militants français comme immigrés.

Pendant la période coloniale, avec l'Etoile nord-africaine, ou postcoloniale, avec le MTA, le recours à la mémoire et à l'histoire de la colonisation a « joué un rôle central dans la construction de l'identité ethnique et nationale et dans les formes de mobilisation politique adoptées par les immigrés nord-africains en France⁷¹⁷ ». Cependant, contrairement aux luttes anticoloniales effectuées par les messalistes, qui utilisaient le référent historique et mémoriel dans une perspective de libération nationale, les militants du MTA adoptent une position plus complexe : ce même référent est adopté par les militants du MTA afin de construire un discours visant « à promouvoir une “nation arabe” transcendant la dimension purement nationale⁷¹⁸ » et s'inscrivant dans un héritage et une histoire longue. Mais bien que l'objet de la lutte relève d'une dimension ethnique spécifique (arabe), le discours politique utilisé, pour mobiliser les travailleurs immigrés nord-africains, s'articule autour de l'histoire commune entre la France et l'Algérie. Le MTA construit ainsi « son discours politique – en général – et son évocation du passé colonial – en particulier⁷¹⁹ ». Deux discours complémentaires semblent donc agir l'un avec l'autre : celui qui rassemble (l'unification des nations anciennement ou nouvellement colonisées) et celui qui spécifie : malgré la dimension pluriethnique de la lutte, le poids de l'héritage colonial, en particulier celui lié à l'Algérie, permet de mobiliser les travailleurs autour d'une identité contextuelle. Nous avons donc dans le discours du MTA, une solidarité multiethnique interagissant avec une spécificité ethnonationale.

Il est intéressant de constater à quel point le combat anticolonial Algérien est pris pour exemple dans la stratégie mobilisatrice de divers mouvements de défense des travailleurs immigrés. Considérée comme une révolution « exemplaire », parce que victorieuse, la révolution algérienne est utilisée pour penser les combats futurs, en Palestine par exemple. Les militants qui participèrent à la création des comités Palestine en France, dont le but était de

<http://www.telerama.fr/monde/l-historien-benjamin-stora-mai-68-a-occulte-les-grandes-interrogations-surgies-des-annees-algeriennes.78938.php>

⁷¹⁶ *Ibid.*

⁷¹⁷ AISSAOUI Rabah, *op.cit.*, p.110.

⁷¹⁸ *IBID.*, p.110.

⁷¹⁹ *Ibid.*, p. 110.

mener des actions en direction des travailleurs immigrés pour soutenir la cause palestinienne, « comparèrent leur combat pour la cause palestinienne à la lutte pour la révolution algérienne⁷²⁰ ».

Même si le MTA s'appuie sur la formation d'une communauté « arabe », il n'en reste pas moins que les références historiques et mémorielles liées à l'Algérie sont un élément clé du discours mobilisateur envers la communauté nord-africaine en France. Lors de l'affaire Ladj Lounès, Mohamed Diab ou encore Djellali Ben Ali, « le MTA revendique l'héritage de la révolution algérienne, alors même qu'ils étaient en opposition avec l'Amicale des Algériens en Europe⁷²¹ ». Après l'assassinat de Djellali Ben Ali, des tracts furent distribués à la sortie d'un cinéma dans lequel on diffusait *La Bataille d'Alger*, de Gillo Pontecorvo, sur l'air de l'hymne national du FLN. Certains militants du MTA allaient même jusqu'à reprendre les surnoms des grandes figures de la lutte pour l'indépendance (Ali la pointe, une figure emblématique de la bataille d'Alger, était par exemple le surnom d'un militant du MTA, particulièrement actif dans le soutien à la grève de la faim de Saïd Bouziri).

Même esprit lors de la manifestation du 16 décembre 1972 : les militants voulaient recréer le même esprit de solidarité entre militants immigrés et intellectuel que celui qui avait précédé au 17 octobre 1961 (avec Jean-Paul Sartre contre la guerre d'Algérie et l'appel des 121). Voulant faire appel à la mémoire historique des français, la manifestation emprunte, en 1972, le même itinéraire qu'en 1961, là « où les Algériens avaient ensanglanté les pavés de leur sang⁷²² », permettant par la même occasion une prise de conscience de l'horreur que connaissent aujourd'hui les immigrés. La déclaration contre l'expulsion de Saïd Bouziri et de sa femme en 1972, par Hamza, le frère de Saïd, illustre également ce parallèle effectué entre la situation présente vécue par les immigrés, notamment nord-africains, et l'expérience de la guerre d'Algérie. Il parle des fascistes, des flics et des racistes qui traquent les immigrés arabes « comme au temps de

⁷²⁰ *Ibid.*, p.107.

⁷²¹ BOUBEKER Ahmed et HAJJAT Abdellali dir., *Histoire politique des immigrations (post)coloniales, France, 1920-2008*, Paris, Editions Amsterdam, 2008, p.313.

⁷²² Citation issue d'une lettre d'un militant du MTA à un camarade en prison, citée par Rabah Assaoui : AISSAOUI Rabah, « Le discours du Mouvement des Travailleurs Arabes (MTA) dans les années 1970 en France, Mobilisation et mémoire du combat anticolonial », in *Immigration et marché du travail*, n°1263, 2006, p.117.

l'OAS⁷²³ ». Dans les mobilisations des travailleurs immigrés, on ressent ainsi une certaine forme de lien entre les événements ayant lieu sur le territoire français et une tradition révolutionnaire nationale, celle du FLN et de ses principaux soutiens. Ce discours permet ainsi de mobiliser les travailleurs nord-africains « autour de thèmes historiques fondateurs et de mémoires communes⁷²⁴ ».

b. La scène immigrée postcoloniale comme lieu de reconfiguration identitaire et temporelle

Les différentes troupes de théâtre immigré (toutes nationalités confondues) se construisent dans une forme d'internationale politique (au sens de construction politique qui dépasse les frontières géographiques de la France et qui s'interroge sur les relations entre différentes nations) en s'inscrivant dans un contexte fortement marqué par les critiques contre le colonialisme et l'impérialisme nouveau. Mais, comme les organisations politiques et militantes, elles se construisent de manière endogène, à l'intérieur du cas français et de ses spécificités. On observe ainsi une forme d'effacement de l'identité ethnique des membres des troupes (qui sont d'ailleurs le plus souvent multiethniques) au profit d'une solidarité commune autour des luttes à mener sur le territoire français. Dans les pièces de théâtre, très peu de références à la nationalité des personnages. Ce qui importe est leur inscription dans le réel et dans les événements du quotidien. C'est dans ce cadre que l'on peut repérer une prégnance des événements narrés liés à l'Algérie ou à la situation spécifique des immigrés algériens postcoloniaux.

L'exemple de la troupe Ventôse et de la pièce *L'Exil* est particulièrement éloquent à ce sujet. Pluriethnique (composée de Français, Martiniquais, Algériens, Espagnols), elle opte pour un personnage central anonyme et sans particularisme national. Tout ce que l'on sait du personnage est qu'il est immigré et qu'il habite dans un foyer-caserne (15 rue des bidonvilles) : il peut ainsi représenter l'ensemble des immigrations. Pourtant, dans la continuité des luttes initiées par les

⁷²³ Extrait de la déclaration d'Hamza Bouziri, citée par Rabah Assaoui : AISSAOUI Rabah, « Le discours du Mouvement des Travailleurs Arabes (MTA) dans les années 1970 en France, Mobilisation et mémoire du combat anticolonial », in *Immigration et marché du travail*, n°1263, 2006, p.117.

⁷²⁴ AISSAOUI Rabah, *op.cit.*, p.119.

travailleurs immigrés, le spectacle devient l'occasion pour les acteurs de revenir sur les meurtres racistes qui se multiplient au début de la décennie 1970. Ainsi, interrompant le spectacle entre les scènes 4 et 5, les acteurs dénoncent face au public la chasse à l'arabe, et plus particulièrement à l'Algérien, du début des années 1970 ainsi que les manques de la justice française face à ces meurtres :

« Nous exigeons qu'une justice réelle soit rendue aux victimes du racisme. Depuis 1967, 60 algériens tués par balle. Les coupables n'ont jamais été retrouvés.

À Marseille :

- Saïd Anoumalah : assassiné le 27 août 1973. Affaire classée le 12 août 1974.
- Saïd Ghilas : assassiné le 27 août 1973 (crâne fracassé), côté du bidonville "le grand camp". Non-lieu.
- Ben Saha Merkerneck : découvert le 30 août 1973, rue de la saule, grièvement blessé au crâne. Succombe le 3 septembre. Non-lieu.

À Montpellier :

- Le 14 juillet 1973, des travailleurs algériens "ratonnés" par des engagés de la caserne Lepic.
- Saïa Krouchi, accusé d'avoir volé une chemise, se fait casser les deux jambes au fond du magasin Gourdin, près des Halles⁷²⁵. »

Même démarche chez la troupe Al Assifa, qui explique que ces membres ne sont « ni un groupe d'arabes, ni un groupe de marocains, ni un groupe de tunisiens, ni un groupe de français⁷²⁶ » mais « un groupe qui mène une action culturelle en France⁷²⁷ » : action culturelle, sous-tendue par l'action politique, qui permet, comme pour la troupe Ventôse, de dépasser les catégories identitaires pour traiter sur la scène des injustices dont sont victimes les immigrés, notamment algériens.

⁷²⁵ Texte cité par Frédéric Maatouk : MAATOUK Frédéric, *Le Théâtre des travailleurs immigrés en France*, Thèse de doctorat UER Sciences de l'Homme, DUVIGNAUD Jean dir., Université François Rabelais Tours, 1979, p.131.

⁷²⁶ TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p321.

⁷²⁷ *Ibid.*, p321.

L'objet de la représentation chez Al Assifa est « une constante démonstration du lien qu'elle entretient avec le passé colonial et la dénonciation du néocolonialisme de la société du début des années 1970⁷²⁸ ». Les événements ne sont pas appréhendés dans leur singularité mais vus comme des conséquences logiques du système d'oppression du passé. Ainsi, le processus de colonisation adapté à la réalité des années 1970 apparaît en filigrane du spectacle *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule*, où une corrélation est établie entre le présent quotidien du travailleur (l'usine) et le passé (les colonies). La scène théâtrale permet ainsi de fixer et de représenter les cadres de l'exploitation postcoloniale :

- « MF⁷²⁹ : Ecoutez, vous êtes sûr vraiment qu'ils ferment leur ... bouche ?
- MA⁷³⁰ : Là, mon cher ministre, ceux que je vais vous proposer, on les a classés, triés, sélectionnés. Il ne reste que l'emballage à faire.
- MF : Ah ! Bon, non parce que je me permets de vous poser cette question parce que les années précédentes, mes prédécesseurs ont eu beaucoup d'ennuis avec certains de vos ressortissants : grève de la faim, grève d'usine, grève-bouchon à Renault, par exemple ; et nous nous voyons contraints certaines fois de vous les rendre sous des formes qui ne sont pas toujours des plus agréables. Je pense à Avignon dernièrement : 15 expulsés. [...]
- MF : Nous sommes dans une période très difficile, le chômage, etc. Enfin, 200 officiels. Pour les clandestins, nous procédons comme d'habitude. Bien ?
- MA : Comme d'habitude, mon cher ministre.
- MF : Entendu, mon cher collègue.
- MA : Les affaires, c'est les affaires.⁷³¹

Dans cet extrait, la fable se construit dans un va-et-vient entre un pays nouvellement indépendant et la France. À l'instar de Kateb Yacine, qui en 1972 avec *Mohamed, prends ta valise*, utilisait les personnages de « Pompez-tout » et

⁷²⁸ ESCAFRE-DUBLET Angéline, « Les Cultures immigrées sont-elles solubles dans les cultures populaires ? », in *Mouvement*, n°57, 2009, p.94.

⁷²⁹ Pour « Ministre Français ».

⁷³⁰ Pour « Ministre Africain ».

⁷³¹ MAATOUK Frédéric, *op.cit.*, p.165-166.

« Pompez-doux » (respectivement grand patron français et algérien), la troupe Al Assifa réitère la dialectique oppresseur/opprimé. Le personnage du ministre français, opprimant l'immigré, est ici représenté en compagnie de son frère jumeau dans la pratique, le ministre africain⁷³². Les deux personnages ont sur scène, face à l'immigré/émigré, le même langage et le même discours. Les événements ne sont pas appréhendés dans leur singularité mais vus comme des conséquences logiques du système d'oppression du passé. La représentation de l'exploitation économique d'aujourd'hui dans le pays d'exil prolonge l'exploitation coloniale du passé. Ces scènes permettent de réveiller la mémoire collective de l'immigration, elles sont un facteur d'unité : « un langage au-dessus des langages⁷³³ » qui permet de comprendre les situations d'injustices quotidiennes.

Pourtant, on retrouve dans cet extrait des références explicites à plusieurs luttes contemporaines à la création du spectacle : les grèves de la faim, les grèves dans les usines et surtout la grève-bouchon à Renault (cf. début de chapitre) qui semble être un exemple éloquent de la stratégie mobilisatrice des O.S. algériens. Considéré comme un véritable cas d'école par Laure Pitti⁷³⁴, Renault-Billancourt a recouru à une main-d'œuvre composée essentiellement des migrants provenant de l'ex empire colonial, au premier rang desquels figurent les algériens, et est symbolique des interactions militantes entre les ouvriers français et algériens. L'usine de Renault constitue ainsi « un exemple unique de l'implantation d'une organisation FLN dans l'espace même de l'usine à compter de 1956⁷³⁵ » et devient par la suite le théâtre de grèves dures entre 1968 et 1975 dont Laure Pitti fait « l'hypothèse qu'elles ne sont pas sans lien avec l'expérience de la lutte de libération nationale algérienne⁷³⁶ ».

Le présent de l'immigration n'est jamais pensé indépendamment d'une certaine forme d'oppression qui perdure dans l'histoire. L'affaire Mohamed Diab (immigré algérien tué le 29 novembre 1972 par René Marquet dans un commissariat de Versailles), fait divers particulièrement marquant du début de la décennie, est retenue par la troupe Al Assifa pour son caractère à la fois

⁷³² Souvent, le ministre exploiteur n'a pas, à l'exception du ministre français, de spécificité nationale.

⁷³³ MAATOUK Frédéric, *op.cit.*, p.322.

⁷³⁴ Le lecteur trouvera ses travaux en bibliographie.

⁷³⁵ PITTI Laure, *op.cit.*, p.145.

⁷³⁶ *Ibid.*, p.145.

exceptionnel et représentatif. Dans le spectacle *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule*, la troupe joue l'altercation entre le sous-brigadier René Marquet (le flic) et Mohamed Diab (le travailleur). Cet extrait est issu du sixième tableau du spectacle :

- « La speakerine : *Avec un très large sourire*. Chers téléspectateurs, vous êtes en direct sur la douche à conneries. N'importe quelle chaîne. Nous commençons nos informations par les faits divers : la police et le gouvernement s'inquiètent de la recrudescence des attentats à main armée. Il faut dire, hélas, que nos travailleurs immigrés – et tout particulièrement les travailleurs arabes – sont des adeptes du poignard...

Au mot "poignard", le flic réagit.

- Le Flic : Beh ! Mais où t'as foutu ton poignard mon bougnoule, hein ?

- Le travailleur : *L'air étonné*. Pognartowsky⁷³⁷. Pognar Towsky, lui l'Elysée msiou. Moi Assali.

- Le flic : Où est-ce que tu l'as mis ton couteau ?

- Le travailleur : Couteau ? Moi pas couteau. Toi cherche-moi, msiou.

- Le Flic : Regarde là-bas. *Il sort un poignard*. Et ça, qu'est-ce que c'est ?

- Le travailleur : Ça couteau msiou.

- Le flic : Couteau ... couteau. Si tu arrives à reconnaître un couteau, c'est que tu t'en es déjà servi ! Viens raconter ça à Monsieur le Commissaire. [...]

- La speakerine : Chers téléspectateurs, la suite de nos informations. Une dépêche de Versailles où un travailleur arabe qui s'était livré à un attentat à la pudeur a été transféré au commissariat. Là, son attitude forcenée ayant mis en état de légitime défense la totalité des policiers qui se trouvaient dans le commissariat, le brigadier Marquet s'est saisi de sa mitraillette et l'a abattu de deux rafales. Il s'agissait de Mohamed Diab.⁷³⁸

⁷³⁷ Référence à Michel Poniatowski, un partisan de l'Algérie française proche de Valéry Giscard d'Estaing, qui fut ministre de l'Intérieur de 1974 à 1977.

⁷³⁸ Il n'existe pas de version publiée de cette pièce. L'extrait cité est issu de la thèse de Frédéric Maatouk : Frédéric Maatouk, *Le Théâtre des travailleurs immigrés en France*, Thèse de doctorat UER Sciences de l'Homme, Jean Duvignaud (dir.), Université François Rabelais, Tours, 1979, 128-129.

Dans cet extrait, plusieurs éléments contextuels s'interpénètrent. Dans l'échange entre « le flic » et « le travailleur », il y a confusion entre le mot « poignard » et « Pognartowsky » ou « Pognar Towsky », allusion à peine voilée à Michel Poniatowski, partisan de l'Algérie française proche de Valéry Giscard D'Estaing, ministre de l'Intérieur de 1974 à 1977. En l'attaquant directement, les acteurs d'Al Assifa font ainsi, comme les militants du MTA, un parallèle entre le meurtre de Mohamed Diab (dans un commissariat, un instrument de l'appareil d'Etat) et la poursuite d'une pratique coloniale :

« Le policier y était décrit comme un agent de l'État et le lieu de la mort de Mohamed Diab incarnait symboliquement la France et son drapeau. Cette bavure constituait aux yeux des militants du MTA une nouvelle illustration de la répression qui s'abattait sur les travailleurs immigrés nord-africains et du racisme et de la violence de l'État français à leur rencontre⁷³⁹. »

L'assassinat de Diab est interprété dialectiquement dans sa dimension ethnique et postcoloniale mais n'est qu'un point d'accès à une réalité plus grande. Le caractère raciste de l'assassinat est vu comme la résurgence du colonialisme, la poursuite du système d'oppression colonial appliqué au présent : le policier meurtrier, en tant qu'agent de l'État, est un colon d'un nouvel ordre.

On retrouve dans les créations du théâtre immigré des événements, plus ou moins éloignés dans le temps, qui viennent s'entrechoquer sur la scène. La trame dramatique fonctionne un peu à la manière d'un entonnoir, avec une situation d'exploitation générale qui fixe les cadres de l'exploitation postcoloniale et des cas plus précis, comme les meurtres d'algériens ou même l'exemple de grève dans les usines, connues pour leur filiation avec la guerre de libération nationale algérienne. Comme dans la stratégie mobilisatrice du MTA ou d'autres mouvements de défense des travailleurs immigrés, l'exemple de l'Algérie, ou de l'immigration algérienne, intervient dans les créations pour sa capacité d'exemplarité, au sens où Abdelmalek Sayad la définit, lorsqu'il explique qu'il ne s'agit pas de considérer l'immigration algérienne comme un exemple mais plutôt comme un modèle archétypal :

⁷³⁹ AISSAOUI Rabah, *op.cit.*, p.112.

« Tout au contraire, par l'expression "immigration exemplaire", il faut entendre immigration à nulle autre pareille : une immigration exceptionnelle à tous égards, tant globalement par toute son histoire que par chacune de ses caractéristiques détaillées – ces deux aspects n'étant pas sans lien l'un avec l'autre – une immigration qui, parce qu'elle sort de l'ordinaire, semble contenir la vérité de toutes les autres immigrations et de l'immigration en général, semble porter au plus haut point et leur plus haut degré d' "exemplarité" les attributs qu'on retrouve dispersés et diffus dans les autres immigrations⁷⁴⁰. »

Parce qu'elle semble contenir la vérité de toutes les immigrations et de l'immigration en général, l'immigration algérienne et l'évocation du passé algérien, utilisé dans les discours des militants comme sur la scène théâtrale, semblent contenir les outils d'un renversement des catégories identitaires. L'Algérie devient facteur d'unité entre les travailleurs immigrés et le thème récurrent des créations théâtrales.

Conclusion

Exemple paroxystique des modes de domination et d'exploitation en période postcoloniale, l'Algérie et son immigration deviennent un facteur d'unité transcendant les frontières nationales et les identités ethniques et partie intégrante de la stratégie mobilisatrice des mouvements de défense des travailleurs immigrés. Le poids de l'héritage colonial, en particulier celui lié à l'Algérie, permet ainsi de mobiliser les travailleurs autour d'une identité contextuelle et de développer un théâtre qui repose idéologiquement et esthétiquement sur l'examen panoramique d'une réalité, entre situation présente et références au passé. La scène immigrée devient ainsi le réceptacle d'un défilement des événements qui ne tient compte ni des temporalités ni des repères spatiaux. Sur scène, les

⁷⁴⁰ SAYAD Abdelmalek, « L'immigration algérienne en France, une immigration exemplaire », in COSTA-LASCOUX Jacqueline et TEMIME Émile, *Les Algériens en France, Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985, p.20.

personnages se déplacent dans un « fatras d’histoire⁷⁴¹ ». La mise en scène des conditions de vie de l’immigration algérienne en France permet la dénonciation de la poursuite du système colonial en période postcoloniale, et entre en résonance avec certains événements douloureux. Les spectacles embrassent ainsi tous les temps et sont envisagés « dans l’épaisseur et la continuité des événements⁷⁴² ».

Conclusion de chapitre

La naissance du théâtre immigré postcolonial coïncide avec l’apparition d’une nouvelle forme de subjectivité politique. Les nombreux conflits sociaux qui jalonnent la décennie 1970 marquent en effet l’entrée des travailleurs immigrés comme acteurs autonomes des luttes et le théâtre, prolongement sur scène des revendications politiques de l’immigration, devient un espace de contestation et de résistance. Le théâtre immigré postcolonial reste donc intrinsèquement lié aux luttes des travailleurs immigrés mais ne s’y réduit pas. Il marque également un point de disjonction, permettant l’apparition d’un discours critique sur le colonialisme et ses conséquences en contexte contemporain. Héritiers de la colonisation, les travailleurs immigrés vont revendiquer la spécificité de leur statut, au regard de ce qu’a été la colonisation. Dans ce combat, le poids de l’héritage algérien est primordial puisqu’il permet de mobiliser les travailleurs autour de références communes. Il devient un facteur d’unité dans les spectacles, transcendant les particularismes nationaux ou ethniques. Théâtre du quotidien, reflétant l’aventure collective des travailleurs immigrés en France, les créations du théâtre immigré postcolonial vont donc plus loin que la simple volonté de témoigner d’un présent et formulent des spectacles aux espaces et aux temporalités complexes. Il cherche à démanteler les effets du colonialisme en contexte contemporain mais n’est pas strictement déterminé par des contraintes, qu’elles soient géographiques ou même temporelles.

⁷⁴¹ NEVEUX Olivier., *Dramaturgies du théâtre militant (1970-1975)*, Mémoire de DEA, BIET Christian (dir.), Paris X, 2000, p.97.

⁷⁴² RYNGEART Jean-Pierre et SERMON Julie., *Le Personnage théâtral contemporain : décomposition, recomposition*, Montreuil-sous-Bois, Éditions théâtrales, 2006, p.23.

L'influence du temps et de la temporalité dans l'étude des esthétiques postcoloniales est cruciale. Ainsi, le théâtre immigré postcolonial est en rupture « radicale avec la lecture linéaire, chronologique et séquentielle de l'histoire⁷⁴³ » et s'inscrit dans une temporalité complexe « qui reflue du présent vers le passé avant de revenir enfin au présent⁷⁴⁴ ». Enraciné dans le réel, il se situe au croisement entre un ancrage fort dans le quotidien et une inscription dans l'épaisseur de l'histoire. Deux temporalités sont donc à l'œuvre dans les productions littéraires et artistiques postcoloniales : une histoire courte liée au présent et au quotidien et une histoire longue liée au passé. L'esthétique théâtrale postcoloniale se présente ici selon cette double temporalité, au croisement de l'expérience quotidienne et de la compréhension historique (à rebours). Le théâtre de l'immigration se construit dans des espaces et dans des temporalités à la fois distinctes et ambiguës, puisqu'ils s'entrecroisent en permanence. Il incarne lui-même la recomposition en un lieu et en un temps, de temporalités et d'espaces entremêlés. Le théâtre immigré postcolonial peut donc se définir comme un espace de reconfiguration discursive, identitaire, et temporelle. Il s'agit, pour ses acteurs, comme pour les militants, d'énoncer un nouveau discours (différents du discours dominant) en se définissant comme colonisés, mais également de dépasser les configurations identitaires et temporelles traditionnelles.

⁷⁴³ COLLIGNON Béatrice, « Note sur les fondements des *postcolonial studies* », in *EchoGéo*, janvier 2007. Disponible en ligne. Document consulté le 01 avril 2013 : <http://echogeo.revues.org/2089>

⁷⁴⁴ GANGULI Keya, « Temporalité et critique postcoloniale », in LAZARUS Neil dir., *Penser le postcolonial, une introduction critique*, Paris Edition Amsterdam, 2006, p.260.

Conclusion de partie

L'immigration algérienne postcoloniale agit comme « l'excroissance à rebours de la colonie française qu'était l'Algérie, en une survivance durable, sans doute définitive, à la colonisation qui l'avait engendrée et entretenue⁷⁴⁵ ». Elle devient également la matrice de la naissance et du développement d'un théâtre de l'immigration qui, dans le prolongement des revendications des travailleurs immigrés, se sert du référent historique et mémoriel algérien pour dénoncer et mettre en scène les processus de domination hérités de la période coloniale. L'émergence du théâtre de l'immigration coïncide alors avec une exigence de remise en question et de déconstruction de la situation coloniale, exigence liée à la décolonisation elle-même :

« La décolonisation ne passe jamais inaperçue car elle porte sur l'être, elle modifie fondamentalement l'être, elle transforme des spectateurs écrasés d'inessentialité en acteurs privilégiés, saisis de façon quasi grandiose par le faisceau de l'Histoire. Elle introduit dans l'être un rythme propre, apporté par les nouveaux hommes, un nouveau langage, une nouvelle humanité. La décolonisation est véritablement création d'hommes nouveaux. Mais cette création ne reçoit sa légitimité d'aucune puissance surnaturelle : la "chose" colonisée devient homme dans le processus même par lequel il se libère⁷⁴⁶. »

Cet extrait des *Damnés de la terre*, de Frantz Fanon, montrent que même si le postcolonial peut être vu comme une continuation des schèmes et pratiques coloniaux (ce que nous nous sommes attachés à démontrer dans le second chapitre de cette étude), les décolonisations transforment l'être et transforment surtout les colonisés en de nouveaux acteurs de l'histoire. Avec les décolonisations naissent ainsi des discours critiques subversifs « qui renversent les habituels paramètres de centre et de périphérie, avec l'Occident au centre et le reste du monde

⁷⁴⁵ GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *L'Immigration algérienne en France*, Paris, Éditions Entente, 1976, p.253-254.

⁷⁴⁶ FANON Frantz, *Les Damnés de la terre*, Paris, La Découverte/Syros, 2002, p.40.

marginalisé⁷⁴⁷ ». Les esthétiques postcoloniales, comme les spectacles du théâtre de l'immigration, permettent un déplacement des paradigmes qui, tout en interrogeant directement les rapports de domination hérités de la colonisation, viennent en quelque sorte les renverser, par la prise de parole et la mise en scène. Comme l'expliquent les auteurs de *Post-colonial drama, Theory, Practices, Politics*, « *not a naive teleological sequence which supersedes colonialism, post-colonialism is, rather, an engagement with and contestation of colonialism's discourses, power structures, and social hierarchies*⁷⁴⁸ ». Espace de reconfiguration discursive, identitaire, et temporelle, le théâtre de l'immigration marque une rupture profonde avec le discours dominant tout en étant profondément marqués par la colonisation et ses conséquences contemporaines.

⁷⁴⁷ MURPHY Maureen, RAHMANI Zahia, SHEPARD Todd, ZABUNYAN Elvan et LABRUSSE Rémi, « Arts, violences, identités : l'apport des études postcoloniales », in *Perspective*, n°1, 2012, p.57. Disponible en ligne. Document consulté le 09 août 2014 : <http://perspective.revues.org/518>

⁷⁴⁸ [Plus qu'une séquence téléologique naïve qui se substitue au colonialisme, le post-colonialisme constitue plutôt un engagement et une contestation des discours du colonialisme, de ses structures de pouvoir et de ses hiérarchies sociales] : GILBERT Helen et TOMPKINS Joanne, *Post-colonial drama, Theory, Practices, Politics*, London, Routledge, 1996, p.2.

Seconde partie : Territorialité et temporalité à l'œuvre

« À La dialectique de l'espace vécu, de l'espace géométrique et de l'espace habité, correspond une dialectique semblable du temps vécu, du temps cosmique et du temps historique. Au moment critique de la localisation dans l'ordre de l'espace correspond celui de la datation dans l'ordre du temps⁷⁴⁹. »

Paul Ricoeur

⁷⁴⁹ RICOEUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000, p.191.

Introduction de partie

Dans les *Damnés de la terre*, Frantz Fanon explique que « le monde colonisé est un monde coupé en deux⁷⁵⁰ », un monde compartimenté avec des frontières, des lignes de partage et des oppositions très nettes : entre culture du dominant et culture du dominé, histoire du dominant et histoire du dominé. Avec l'indépendance, la Méditerranée, dont le nom arabe *El pahr al moutawassat* signifie « la mer blanche du milieu », devient effectivement une « ligne de fracture⁷⁵¹ » et un point de disjonction. Néanmoins, la recomposition frontalière géopolitique opérée par la décolonisation n'opère pas de séparation nette entre les désormais ex-colonisés et ex-colonisateurs. Par une histoire commune vieille de plus d'un siècle, par des passages et des déplacements notamment opérés par une immigration toujours plus massive, la frontière devient cette limite floue à l'ère postcoloniale. Cette seconde partie, séparée en deux chapitres, s'appuie essentiellement sur l'idée de mouvement inhérente au processus même d'immigration. Comme nous l'avons observé dans la partie précédente, le postcolonial fait émerger un discours critique fort sur le colonialisme et ses effets mais implique également un éclatement et un déplacement des conceptions normées et binaires. La notion de « territoire culturel » est ainsi remise en question par « la destruction des murs entre les cultures⁷⁵² » et par leur perméabilité, tout autant que « la possibilité de penser, imaginer, écrire et raconter autrement⁷⁵³ » permet l'éclatement du récit dominant. Le théâtre immigré, par son esthétique, est à la fois un défi et une remise en question des conceptions normées de la territorialité et de la temporalité.

Ainsi, dans un premier chapitre intitulé « Une esthétique du décentrement », il sera question de définir la culture immigrée postcoloniale selon son principe intrinsèque de mouvement et de déplacement, qui, loin de se

⁷⁵⁰ FANON Frantz, *Les Damnés de la terre*, Paris, La Découverte/Syros, 2002, p.41.

⁷⁵¹ STORA Benjamin, *La Gangrène et l'oubli, La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1998, p.307.

⁷⁵² SAID Edward, *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard/Le Monde Diplomatique, 2000, p.308.

⁷⁵³ CORSANI Antonella., « Narrations postcoloniales », in *Multitudes*, n°29, Février 2007, p.17.

caractériser par une simple évolution se révèle être « un espace de frottements⁷⁵⁴ » comme l'était autrefois l'empire colonial :

« L'empire colonial aussi était un espace de multiplicité et de mise en question des langues et des territoires, un espace de frottements, de contacts inégalitaires et violents mais réels. La colonisation suppose, même de manière asymétrique, interactions, traductions réciproques, négociations volontaires ou inconscientes, détournements de significations, appropriations et réinterprétations de part et d'autre, bref, un effet sur les deux mondes, sur les perceptions et sur les textes, qui qu'ils semblent dire par ailleurs⁷⁵⁵. »

La décolonisation, et la présence massive des immigrés sur le sol français, posent elles aussi nécessairement la question de la définition de l'identité culturelle immigrée, souvent appréhendée comme une logique d'opposition entre culture d'origine et culture du pays d'accueil. Or, comme l'empire qui représentait cet espace de contamination mutuelle des cultures, l'identité culturelle immigrée s'inscrit à la fois dans un sentiment d'appartenance et de non appartenance. Elle se situe dans un entre-deux et vient brouiller les catégories culturelles unitaires basées sur des frontières nationales, qui, en contexte postcolonial, deviennent floues, mouvantes et posent la question de la coexistence de plusieurs identités culturelles au sein du même territoire, qu'il soit géographique ou scénique. Lieu de la rencontre, la scène devient l'espace d'une reconfiguration spatio-temporelle : passé, présent, tradition, contemporanéité se confondent dans l'univers scénique. L'esthétique théâtrale issue de l'immigration postcoloniale pourrait ainsi se présenter comme une esthétique du décentrement qui joue avec les normes identitaires, temporelles et spatiales, tout en les reconfigurant : elles deviennent des entités discontinues, mouvantes et dynamiques.

De ce jeu autour des notions floues de territoire ou de territorialité découle un travail similaire autour de la temporalité, ce qui fera l'objet de notre second

⁷⁵⁴ MARIMOUTOU Carpanin, « Écrire le postcolonial depuis la langue française », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal *et al.*, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p.185.

⁷⁵⁵ *Ibid.*, p.185.

chapitre, intitulé « Entre histoire et mémoire ». Comme le territoire ou le lieu, le temps et l'espace échappent aux catégorisations et conduisent, dans le même déplacement, à une interrogation sur l'histoire et son écriture par la minorité. Partant de l'idée que « *History is not the past: it is a consciousness of the past used for present purposes*⁷⁵⁶ », le théâtre immigré procède à un aller-retour permanent entre les réalités du quotidien vécu et la prise en charge, par la scène, des béances de la mémoire et de l'histoire.

Ainsi, envisagées comme une instance de représentation biographique, les créations sont néanmoins soumises aux grandes interrogations d'une époque donnée. Les références au passé qui viennent ponctuer la représentation du présent contribuent à une exploration du temps historique et dévoilent une mémoire plurielle de l'immigration qui ne tient compte ni des temporalités ni des repères spatiaux. La réalité quotidienne et le retour sur certains événements comme la colonisation et la guerre d'Algérie s'entrechoquent sur scène ce qui vient déstabiliser l'idée d'un récit fixe et stable temporellement. La formulation d'une esthétique du témoignage joue ainsi sur « les limites et les ruptures⁷⁵⁷ » afin d'« écrire ou plutôt pour faire l'histoire que l'on veut⁷⁵⁸ », selon les propres mots de Geneviève Clancy, et de déconstruire, par l'introduction de l'événement qui ne trouve pas ou peu de place dans l'histoire collective, une autre histoire faite de discontinuités. Pour Philippe Tancelin, les artistes sont « ceux qui donneront son sens historique à ce qui ne pourrait être qu'une anecdote, un incident⁷⁵⁹ ». En ce sens, les créations du théâtre immigré se chargent de représenter « la modernité de la nation comme l'événement du quotidien et l'avènement de l'historique ?⁷⁶⁰ ». Au grand récit unitaire de l'État-nation, vient s'opposer les multiples récits des opprimés qui agissent comme autant de contre-narrations « qui ne cessent d'évoquer et d'effacer ses limites totalisantes, tant réelles que conceptuelles⁷⁶¹ »,

⁷⁵⁶ [L'Histoire n'est pas le passé : c'est une conscience du passé utilisée pour un usage présent] : GILBERT Helen et TOMPKINS Joanne, *Post-colonial drama, Theory, Practices, Politics*, London, Routledge, 1996, p.106.

⁷⁵⁷ CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *Les Tiers idées*, Paris, Hachette, 1977, p.45.

⁷⁵⁸ *Ibid.*, p.45.

⁷⁵⁹ TANCELIN Philippe, *Le Théâtre du dehors*, Thèse de IIIème cycle en Esthétique, Revault d'Allonnes Olivier dir., Université de Paris I, 1978, p.20.

⁷⁶⁰ BHABHA Homi K., *Les Lieux de la culture, une théorie postcoloniale*, Paris, Payot et rivages, 2007, p.226.

⁷⁶¹ *Ibid.*, p.237.

et opposent à une conception statique et linéaire de l'histoire une autre faite de sursauts.

Chapitre 4 : Une esthétique du décentrement

« Comme Socrate, l’immigré est *atopos*, sans lieu, déplacé, inclassable. Rapprochement qui n’est pas là seulement pour ennoblir, par la vertu de la référence. Ni citoyen ni étranger, ni vraiment du côté du Même ni totalement du côté de l’Autre, l’“immigré” se situe en ce lieu “bâtard” dont parle aussi Platon, la frontière de l’être et du non-être social. Déplacé, au sens d’incongru et d’importun, il suscite l’embarras ; et la difficulté que l’on éprouve à le penser - jusque dans la science, qui reprend souvent, sans le savoir, les présupposés ou les omissions de la vision officielle - ne fait que reproduire l’embarras que crée son inexistence encombrante⁷⁶². »

Pierre Bourdieu

Introduction

Dans *Culture et impérialisme*, Edward Saïd explique que « la résistance, loin d’être une simple réaction à l’impérialisme, est une conception alternative de l’histoire humaine⁷⁶³ » et qu’il « est particulièrement important de noter à quel point cette reconsidération est fondée sur la destruction des murs entre les cultures⁷⁶⁴ ». En effet, la colonisation montre que « les cultures ne sont pas imperméables⁷⁶⁵ » et que l’histoire du monde se caractérise par l’idée de mouvement, des hommes et des cultures. Du latin *migratio*, qui signifie *passage d’un lieu à un autre*, l’immigration est elle-même caractérisée par cette idée de déplacement. Se définissant schématiquement comme une entrée dans un pays d’étrangers venus s’y installer, l’immigration n’est souvent perçue qu’à travers le prisme de son entrée en territoire étranger sans que soient réellement pris en compte « l’après » et la complexité des changements opérés par le processus

⁷⁶² BOURDIEU Pierre, « Quand le sociologue se fait écrivain public », Préface au livre d’Abdelmalek Sayad, *L’immigration ou les paradoxes de l’altérité* : SAYAD Abdelmalek, *L’immigration ou les paradoxes de l’altérité, La « faute » de l’absence*, Paris-Bruxelles, De Boeck Université, 1997.

⁷⁶³ SAID Edward, *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard/Le Monde Diplomatique, 2000, p.308.

⁷⁶⁴ *Ibid.*, p.308.

⁷⁶⁵ *Ibid.*, p.310.

même. Alors que l'empire colonial était déjà « un espace de multiplicité et de mise en question des langues et des territoires, un espace de frottements⁷⁶⁶ », les études postcoloniales mettent depuis peu en avant l'apparente remise en question de la notion de frontière, induite par la colonisation, la décolonisation et les flux migratoires incessants, qui provoquent nécessairement des interrogations sur l'émergence de nouvelles identités culturelles dans l'État-nation.

Selon Luc Gruson⁷⁶⁷, il semble admis que la culture en France est une affaire d'État mais cette conception unitaire « n'a pas favorisé à l'intérieur des frontières, et même dans "l'Empire" durant la période coloniale, une vision plurielle de ce qu'on appelle les "Français"⁷⁶⁸ ». Dans le courant des années 1970, l'État français, comme les troupes de théâtre immigré, s'engagent parallèlement sur cette question. L'un tente de formuler une politique sociale de développement culturel en faveur des immigrés basée sur la question de la culture d'origine des migrants ; les autres, notamment à travers la plateforme de revendication du Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés, revendiquent la formulation d'une culture immigrée autonome, en contradiction avec l'approche, jugée paternaliste, de l'État français. Le lien indéfectible à la culture d'origine, caractérisant le migrant selon l'État, rentre en effet en contradiction avec la réalité sociologique de l'immigration, pour qui la perspective du retour se fait de plus en plus lointaine. Loin de se caractériser par son seul lien avec l'origine et par sa potentielle non intégration avec celle du pays d'accueil (ce qui correspond à une conception statique de la culture et de l'identité), l'identité culturelle immigrée s'inscrit à la fois dans un sentiment d'appartenance et de non appartenance. Elle se situe dans un entre-deux qui vient brouiller les catégories culturelles unitaires basées sur des frontières nationales.

Les frontières, en contexte postcolonial, deviennent floues, mouvantes et posent la question de la coexistence de plusieurs identités culturelles au sein du même territoire, qu'il soit géographique ou scénique. Lieu de la rencontre, la scène devient l'espace d'une reconfiguration spatio-temporelle : passé, présent,

⁷⁶⁶ MARIMOUTOU Carpanin, « Écrire le postcolonial depuis la langue française », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal *et al.*, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p.185.

⁷⁶⁷ Ancien directeur de l'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles puis du GIP de préfiguration de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

⁷⁶⁸ GRUSON Luc, *Immigration et diversité culturelle : 30 ans d'intégration culturelle des immigrés en France*. Disponible en ligne. Document consulté le 14 décembre 2011 : <http://luc.gruson.pagesperso-orange.fr/interculturel-Luc-gruson.pdf>

tradition, contemporanéité se confondent dans l'univers scénique. L'esthétique théâtrale immigrée issue de l'immigration pourrait ainsi se présenter comme une esthétique du décentrement. Elle « ne cesse de porter l'empreinte de son errance entre le lieu de son enracinement identitaire inaugural et ses tensions vers l'espace autre (France/Occident) où elle s'épanouit et/ou s'exile⁷⁶⁹ » et joue avec les normes identitaires, temporelles et spatiales, tout en les reconfigurant.

I. Le postcolonial ou une nouvelle définition de l'identité culturelle

Les études postcoloniales « ont révélé à quel point les citadelles de l'identité occidentale sont des forteresses vides⁷⁷⁰ ». Au temps de la colonisation, et déjà bien avant, des mouvements continus, transnationaux et transculturels, avaient contribué à troubler une culture nationale pensée comme un tout homogène et englobant. L'immigration postcoloniale a également participé à brouiller cette conception en la transformant de l'intérieur. Derrière les débats sur l'immigration, c'est en effet toujours la question de l'identité française qui est posée et par extension, on se questionne sur l'identité de l'immigré, cet autre, ni complètement d'ici, ni complètement de là-bas et qui tend, par sa seule présence en territoire national, à brouiller les frontières entre l'autre et nous.

Dans sa tentative de développement d'une politique sociale en faveur des immigrés, l'État français tente à travers la création de l'Office National de Promotion Culturelle des Immigrés, de définir cette identité en terme culturel. Les mêmes questions se posent aux organisateurs du Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés (FTPTI) : qu'est-ce que l'identité culturelle de l'immigré ? Comment doit-on la définir ? Comment l'intégrer à la culture nationale ? Mais malgré l'apparente convergence de questionnements entre l'État et les troupes de théâtre immigré, les divergences sont manifestes dans la tentative de définition de

⁷⁶⁹ SAIGH-BOUSTA Rachida, « Exil et immigration, "Pré-texte" et/ou quête du lieu vacant : Identité/altérité/immigration, in BONN Charles dir., *Littératures des Immigrations : un espace littéraire émergent*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.166.

⁷⁷⁰ BOUBEKER Ahmed, « L'Héritage de l'immigration postcoloniale comme expérience vécue. D'une mémoire politique des luttes à l'écriture de l'histoire », in *Amnis* n°7, 2007, p.4. Disponible en ligne. Document téléchargé le 6 septembre 2009 : <http://amnis.revues.org/864>

l'identité culturelle immigrée. Loin de se réduire à une conception statique de la culture et de l'identité, elle s'inscrit à la fois dans des problématiques d'appartenance et de désappartenance, au-delà des catégories et des frontières nationales. L'immigration vient ainsi bouleverser un socle idéologique culturel, identitaire et national : à une conception de la culture pensée comme un tout homogène relativement fixe vient s'opposer une identité culturelle fondée sur la mouvance et le déplacement.

1. Culture d'origine versus culture immigrée

La préservation d'une identité culturelle est l'un des objectifs prioritaires pour les organisateurs et les troupes présentes aux différentes éditions du Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de Suresnes. Cette volonté apparaît au moment même « où le pouvoir investit en force le même champ d'activité en arborant les drapeaux des bienfaits de la “culture d'origine” et ceux de la richesse du “dialogue des cultures” en tant que pivots de sa politique d'intégration, armature qui sous-tend la nouvelle politique d'immigration⁷⁷¹ ». Il y a d'ailleurs une étonnante convergence d'objectif entre « la préservation de la culture d'origine » préconisée par l'État à travers sa nouvelle politique d'immigration et le « lien indestructible » à la culture d'origine revendiqué par les immigrés et les troupes de théâtre. Pourtant, des différences s'établissent sur le contenu et la définition à donner à la « culture d'origine » des immigrés. Le discours de l'État est vu par ces derniers comme une idéologie tutélaire, une résurgence de la domination culturelle exercée pendant la colonisation, car son discours s'articule autour de la thématique de la « différence », permettant à elle-seule d'expliquer la marginalisation sociale, les agressions à caractère raciste, les différents conflits autour des immigrés en France. En revanche, les revendications politiques, des organisateurs du festival comme des membres des troupes, tout en exprimant le lien qui lie le travailleur immigré à son origine, refusent une certaine conception de la culture qui ne s'ancrerait uniquement que dans des racines.

⁷⁷¹ VAZ Manuel, *Expressions culturelles immigrées (1^{er} Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de Suresnes, Juin 1975)*, Lisbonne, Coopérative de travailleurs graphiques, 1985, p.35.

L'immigré est un homme déplacé. Par conséquent, son identité culturelle subit des transformations inhérentes au processus même de déplacement.

a. La culture immigrée dans le discours de l'État

L'aspect culturel des phénomènes migratoires, bien que longtemps ignoré des objectifs de la politique migratoire française, a fait l'objet de mesures spécifiques, réellement visibles au tournant des années 1980, avec l'émergence d'une politique culturelle dite d'intégration. Mais dans les années 1970, déjà, la suspension des entrées de travailleurs induit en contrepartie le développement d'une politique sociale (logement, scolarité, formation professionnelle) et culturelle en faveur des immigrés avec la création d'un organisme chargé de promouvoir les cultures des pays d'origine : l'Office National de Promotion Culturelle des Immigrés (ONPCI), inauguré en 1976. Dès 1974, le nouveau secrétaire d'État aux travailleurs immigrés, Paul Dijoud, tente de formuler une politique migratoire plus souple que son prédécesseur (cf. chapitre 1), s'axant sur les conditions de vie des travailleurs immigrés en France et en y incluant un volet culturel. Ce volet culturel, comme l'ensemble de la politique migratoire, s'établit dans une perspective de retour au pays d'origine.

L'orientation du chapitre IX du *Livre bleu*, publié en 1976 sous la responsabilité de Paul Dijoud, est explicite. Intitulé *L'identité de l'immigré ; la préservation des liens avec la culture d'origine*, le titre résume à lui seul l'ensemble des objectifs poursuivis. Il s'agit, pour le gouvernement, de « préserver l'identité culturelle de l'immigré par le maintien des liens avec le pays d'origine et notamment avec sa culture⁷⁷² ». L'identité de l'immigré y est décrite comme menacée par le déracinement douloureux qu'est le départ. L'immigré, entre deux mondes, deux univers, deux civilisations, évoluerait ainsi dans le fossé qui sépare le « pays d'origine » du « pays d'accueil ». La revalorisation de la culture comme du pays d'origine, aurait alors, pour Manuel Vaz, trois usages sociaux précis : elle sert à « entretenir le mythe du paradis perdu de la culture originelle⁷⁷³ », à habituer l'immigré à l'idée d'un séjour provisoire et à masquer la

⁷⁷² *Ibid.*, p.55.

⁷⁷³ VAZ Manuel, *op.cit.*, p.59.

déstructuration du pays d'origine par l'introduction brutale du colonialisme et du capitalisme. Ainsi, la culture d'origine conforte idéologiquement l'immigré dans son statut social précaire et non-intégré.

Alors que pendant la situation coloniale, « tous les efforts sont faits pour amener le colonisé à confesser l'infériorité de sa culture transformée en conduites instinctives⁷⁷⁴ », on retrouve un vocabulaire et une image presque similaire dans la perception qu'a l'État de la culture des immigrés. La préservation de la culture d'origine, considérée comme la « culture originelle », en propose une image mystifiée, doublée d'un imaginaire mental folklorique. Elle traduit, comme le sont de manière générale les modes de traitement et d'encadrement des immigrés (cf. chapitre 2), la « perception naïve et ethnocentrique qu'on a des immigrés⁷⁷⁵ » et la représentation d'une « nature » tribale, patriarcale et traditionnelle.

Le chapitre IX du *Livre bleu* reconnaît par ailleurs deux autres situations culturelles « qui apparemment nient la conception statique de l'identité culturelle tournée vers la préservation de la culture d'origine⁷⁷⁶ ». Il s'agit, d'une part, de l'échange avec la culture française et, d'autre part, de la culture spécifique des immigrés. L'échange avec la culture française est décrit sommairement comme une relation d'égalité entre les cultures, une possibilité de rencontre et de découverte. La culture spécifique des immigrés, quant à elle, reste nourrie de référence à la culture originelle, au déracinement, à la solitude et à cet entre-deux mondes dans lequel se trouverait nécessairement l'immigré :

« L'immigration – partir pour changer la vie – l'exil, la nostalgie du pays perdu appartiennent à l'histoire de l'homme. Les migrations aujourd'hui ne sont que la manifestation contemporaine d'une aspiration présente dans tous les siècles, d'une contradiction très vieille, inhérente à l'homme : fasciné, ébloui par la richesse et par la jeunesse, il reste en même temps obsédé par la terre qui lui donne ses racines⁷⁷⁷. »

⁷⁷⁴ FANON Frantz, *Les Damnés de la terre*, Paris, La Découverte/Syros, 2002, p.225.

⁷⁷⁵ SAYAD Abdelmalek, « Le Foyer des sans-famille », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°32-33, Avril/juin 1980, p.95.

⁷⁷⁶ VAZ Manuel, *op.cit.*, p.59.

⁷⁷⁷ Extrait du *Livre bleu*, cité par Manuel Vaz : VAZ Manuel, *Expressions culturelles immigrées (1^{er} Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de Suresnes, Juin 1975)*, Lisbonne, Coopérative de travailleurs graphiques, 1985, p.62.

Cet extrait du *Livre bleu* utilise une image mystifiée de l'acte migratoire, vécu à la fois comme une aventure « pour changer la vie » et comme une obsession de la terre d'origine. L'immigré est donc, selon le discours de l'État, l'homme de la double culture, ce qui impose la reconnaissance des différences. N'y a-t'il pas là une contradiction dans le discours de l'État lorsqu'il affirme vouloir valoriser les cultures d'origine des immigrés au moment même où l'on prend conscience du caractère permanent et irréversible de cette même immigration ? La valorisation de l'identité culturelle des immigrés et/ou de leur culture d'origine n'agirait-elle pas, dans ce sens, comme une tentative de confiner les immigrés dans une culture socialement disqualifiante ?

« Le respect de la différence (culturelle/ ethnique) dans le discours du pouvoir est avant tout le respect des hiérarchies, consistant à tolérer la cohabitation, à promouvoir le dialogue entre la culture valorisée et valorisante et la culture dévalorisée et dévalorisante, entre culture dominante et culture dominée, entre l'universalité et le particularisme⁷⁷⁸. »

Le « respect de la différence » implique qu'il y a bien des différences entre la culture des français et celle des immigrés, au désavantage de ces derniers. La culture des immigrés est ainsi définie par l'État à travers une position idéologique. Le respect des « différences » culturelles agit comme barrage à l'assimilation et à l'intégration : c'est une conception de la culture pensée « selon un mode binaire de représentation, une ligne de naturalisation de la différence entre nous et les autres⁷⁷⁹ ». On parle de la culture des immigrés en fonction de toute une série de signes en fonction desquels l'immigré se distingue du reste de la communauté et on la réduit à quelques éléments : des « débris hétéroclites, épars, décontextualisés, contredits par la réalité quotidienne qui en fait éprouver l'inanité⁷⁸⁰ » qui rentre en contradiction avec une vision de la culture considérée comme un tout englobant et cohérent.

⁷⁷⁸ VAZ Manuel, *op.cit.*, p.71.

⁷⁷⁹ BOUBEKER Ahmed, *op.cit.*, p.4.

⁷⁸⁰ M'BOUP Mamadou Moustapha, *L'Action théâtrale des travailleurs immigrés*, Thèse de IIIème cycle, VERNSTEIN André dir., Université de Paris VIII Saint-Denis, 1981, p.20.

b. Les revendications culturelles du théâtre de l'immigration

Les mouvements sociaux et politiques des années 1970 dénoncent très vite l'approche paternaliste et impérialiste de la politique culturelle en faveur des immigrés et opèrent une transition vers la promotion et l'autonomisation de la culture immigrée. Les mouvements de défense des immigrés mettent la question culturelle au cœur de leurs revendications. Le MTA, par exemple « voit là un enjeu politique social, celui de la capacité des immigrés à s'auto-définir culturellement, une résistance à l'injonction de l'intégration⁷⁸¹ ».

La création du Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés (FTPTI) trouve son origine dans l'envie d'une grande « manifestation culturelle autonome, gérée par les seuls immigrés⁷⁸² » et de la conquête d'un espace d'expression et de représentation autonome. Avec la première édition du festival, le théâtre immigré se détache ainsi, comme les mouvements de défense des immigrés, des organisations politique et militante de masse :

« Ni les autorités françaises ni les organisations politiques françaises (PC et PS, à titre d'exemple) ne leur reconnaissent le droit à l'autonomie. [...] La tare de toutes les manifestations culturelles tenues dans le cadre d'une fête ou d'un meeting, était leur caractère concédé. Les organisations politiques françaises voulaient bien que les travailleurs immigrés s'expriment, sans pour autant qu'ils sortent de leur giron. En d'autres termes, on ne leur reconnaissait pas le droit à l'expression puisqu'on ne leur reconnaissait pas le droit à l'autonomie. On concédait à l'immigré une possibilité d'expression locale, momentanée et limitée⁷⁸³. »

Sans le soutien des partis politiques ni des principaux syndicats (ni la CGT ni la CFDT n'ont accepté de soutenir le festival même si de nombreux syndicalistes, à titre personnel, agirent en sa faveur), les organisateurs du festival partent alors du

⁷⁸¹ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, « Les Travailleurs immigrés en quête d'autonomie », in PIGENET Michel et TARTAKOWSKY Danielle dir., *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p.528-529.

⁷⁸² MAATOUK Frédéric, *Le Théâtre des travailleurs immigrés en France*, Thèse de doctorat UER Sciences de l'Homme, DUVIGNAUD Jean dir., Université François Rabelais Tours, 1979, p.329.

⁷⁸³ *Ibid.*, p.329-330.

principe qu'il faut conquérir ce droit à l'autonomie culturelle et politique dont la définition est claire. Les organisateurs cherchent ainsi à définir une conception de la culture en phase avec les luttes immigrées. À l'ouverture de la première édition du festival, en 1975, le discours prononcé au nom des organisations de travailleurs immigrés du comité de coordination dit ceci :

« Ce rassemblement culturel ne cherche pas à prouver que les travailleurs, d'une manière générale, et les travailleurs immigrés en particulier, sont ou ne sont pas cultivés. Son objectif n'est pas de prétendre à un accès à la culture dans l'abstrait. Il ne s'agit pas de poser explicitement ou implicitement une revendication quelconque dans le sens de la "démocratisation de la culture". Ce festival cherche à démontrer que les travailleurs immigrés ont leur point de vue sur la culture et réalisent dans ce domaine des activités propres, selon leur conception du monde, selon leur place d'exploités et d'opprimés dans la société capitaliste, selon leur condition de travailleurs expatriés des pays dominés par l'impérialisme⁷⁸⁴. »

Pour les mouvements ou organisations qui soutiennent le festival, l'autonomie culturelle devient rapidement le prolongement naturel de l'autonomie politique. Ainsi, « pour les soutiens maoïstes, la posture anti-impérialiste impose un respect des spécificités des travailleurs étrangers, notamment dans le domaine de la culture⁷⁸⁵ ». Même discours chez le FASTI, pour qui « la valorisation des cultures des immigrés s'infléchit dans le sens d'une condamnation de l'impérialisme culturel⁷⁸⁶ ». Pour les organisations chrétiennes, l'approche est beaucoup plus radicale et « condamne toute contrainte à l'assimilation pour les immigrés⁷⁸⁷ ». Le 2 juin 1979, lors de la clôture du 4^{ème} festival à Strasbourg, une charte⁷⁸⁸ revendicative des droits des travailleurs immigrés réitère cette volonté en

⁷⁸⁴ Discours prononcé au nom des organisations de travailleurs immigrés du comité de coordination du Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés, in VAZ Manuel, *Expressions culturelles immigrées (1^{er} Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de Suresnes, Juin 1975)*, Lisbonne, Coopérative de travailleurs graphiques, 1985, p. 101.

⁷⁸⁵ BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *op.cit.*, p.527.

⁷⁸⁶ *Ibid.*, p.528.

⁷⁸⁷ *Ibid.*, p.527.

⁷⁸⁸ La retranscription de cette charte se trouve dans l'ouvrage de Manuel Vaz : VAZ Manuel., *Expressions culturelles immigrées (1^{er} Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de Suresnes, Juin 1975)*, Lisbonne, Coopérative de travailleurs graphiques, 1985.

invoquant un droit à la différence culturelle et linguistique couplée d'un droit à l'exercer.

La préservation d'une identité culturelle devient l'un des objectifs pour les organisateurs et les troupes présentes aux différentes éditions du FTPTI, comme l'explique la troupe du Théâtre Arabe dans l'Immigration :

« L'homme déplacé ne cesse pas d'appartenir à un peuple en lutte, à une culture vivante. En contact avec d'autres peuples et d'autres cultures, il ne peut communiquer qu'en étant lui-même. [...]. Notre seule et je crois légitime prétention, est d'essayer de combler le fossé qui se creuse entre le travailleur immigré et sa culture originelle. Pour résumer, je dirais que notre rôle consistera à combler un vide inhérent aux conditions mêmes du déplacement. Vide culturel bien sûr mais surtout dérapage progressif de l'individu expatrié sur le socle de son identité. Il s'agit en d'autres termes de contribuer à éviter une perte collective de mémoire. Notre action doit aboutir à la pratique d'un théâtre au service des revendications socioculturelles de l'immigration et qui permette à celle-ci ainsi qu'à nous-mêmes, en tant que comédiens émigrés, de trouver une fonction active à nos expressions culturelles authentiques et de les intégrer dans nos rapports avec notre milieu de vie⁷⁸⁹. »

Les créations des troupes immigrées contribuent à l'émergence d'une esthétique mettant en scène le migrant et, par conséquent, déploient une esthétique décentrée, refusent une conception homogène de l'identité qui s'ancrerait dans des racines.

« De cette façon, la culture assume dans la lutte générale des immigrés un rôle de résistance face aux différentes incursions de l'idéologie bourgeoise dominante qui tente de la détourner à son profit, en brandissant des concepts à la fois ambigus et porteur, tels que la valorisation de la culture d'origine, le dialogue des cultures ou le respect des différences culturelles⁷⁹⁰. »

⁷⁸⁹ M'BOUP Moustapha, *op. cit.*, p.104.

⁷⁹⁰ VAZ Manuel, *op. cit.*, p.53.

Ainsi « le théâtre immigré semble donc avoir comme fonction première d'axer sa réflexion sur l'idée même de l'identité culturelle des travailleurs immigrés⁷⁹¹ » qui ne soit plus considérée comme un sous-produit culturel mais bien comme une culture à part entière. Espace de construction d'une identité culturelle immigrée autonome, il revendique une appartenance à des univers culturels complexes et divers, qui s'entrecroisent et s'entrechoquent.

c. Culture(s) immigrée(s) ou la remise en question de la notion d'origine.

Dans les années 1970, avec la stabilisation de l'immigration, la France découvre l'expression « culture des immigrés » qui vient directement interroger les notions d'intégration culturelle à la française : cette culture des immigrés est alors assimilée à une culture de la différence, liée le plus souvent au pays d'origine des immigrés. Or, comme l'explique Denys Cuche, la notion de culture d'origine du migrant est facilement contestable « parce qu'elle participe d'une conception erronée de ce qu'est une culture particulière⁷⁹² ». La culture n'est pas un bagage que l'on transporte avec soi lorsqu'on se déplace :

« Ce qui se déplace, en réalité, ce sont des individus ; et ces individus, du fait même de leur migration, sont amenés à s'adapter et à évoluer. Ils vont rencontrer d'autres individus appartenant à des cultures différentes. Et de ces contacts entre individus de cultures différentes vont émaner de nouvelles émanations culturelles. Or, le recours à la notion de culture d'origine à tendance à minimiser ces contacts et leurs effets, car la notion présuppose qu'une culture est un système stable et aisément transférable dans un nouveau contexte, ce que toutes les études empiriques semblent démentir⁷⁹³. »

⁷⁹¹ M'BOUP Moustapha, *op.cit.*, p.49.

⁷⁹² CUCHE Denys, *La Notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2010, p.132.

⁷⁹³ *Ibid.*, p.132-133.

Parmi les nombreux exemples qui font entrer la notion de culture d'origine dans une impasse, on peut se poser la question de savoir de quelle culture d'origine parle-t-on ? La culture d'origine est souvent confondue avec la culture nationale. Or, pour un pays comme l'Algérie, par exemple, le caractère hétérogène des cultures locales nous empêche de définir une culture d'origine englobante. De même que pour toute immigration en provenance de pays colonisés, la notion de culture d'origine est sujette à caution ; nous savons à quel point les spécificités culturelles des pays colonisés ont été anéanties par le système colonial :

« On le voit, dans le cas des immigrés, la culture d'origine n'explique rien par elle-même. Seul peut être pris en compte, d'un point de vue analytique, le rapport qu'entretiennent les immigrés avec cette culture. Toutefois, ce rapport varie selon les groupes de migrants et selon les situations de relations interethniques que ces derniers ont connues au cours de leur histoire. Il est, en particulier, profondément déterminé par la nature des relations qui existent ou ont existé, indépendamment même de toute migration, entre la culture du pays d'origine et la culture du pays d'accueil, surtout quand il s'agit ou s'est agi pendant longtemps de relations coloniales⁷⁹⁴. »

Plutôt que le terme « culture d'origine », il faudrait préférer le recours à la « culture traditionnelle », tout aussi ambiguë si on s'en tient à l'argument de l'hétérogénéité des cultures dans certains pays, mais qui renvoie à une conscience politique issue directement de la critique de la colonisation et de ses conséquences. Le recours à la notion de culture d'origine est encore moins opératoire lorsqu'il s'agit de l'évoquer à propos de ce qu'on appelle « la seconde génération » de l'immigration, puisque, n'ayant pas eux-mêmes immigrés, l'origine à laquelle ils peuvent faire référence est en réalité l'origine de leurs parents ou de leurs grands-parents. Là encore, la référence à la culture d'origine obéit moins à une référence à l'origine, qu'à la formulation d'une identité immigrée qui ne répond pas tout à fait à la culture du pays d'origine ni tout à fait à celle du pays d'accueil (dans ce cas précis, au lieu de naissance). Si l'on part du

⁷⁹⁴ *Ibid.*, p.134-135.

principe que la culture « n'est pas un "donné" mais un "construit" ⁷⁹⁵ », c'est justement dans cette construction de la culture immigrée qu'il faut chercher des éléments de réponse. Cette construction est en rapport direct avec la situation et les caractéristiques du cadre national dans lesquels les immigrés évoluent.

Une culture immigrée ne peut se définir ni à travers le prisme du cadre de l'origine, ni à travers les frontières du pays d'accueil ou du pays d'origine. L'immigration, parce que déplacement, opère sur la notion de culture un changement radical. Comme la migration, la culture se déplace, elle évolue : « en définitive, les cultures des migrants sont des cultures mixtes, produites par un métissage culturel⁷⁹⁶ » qui accompagne nécessairement le processus d'immigration et d'intégration. En mêlant l'ancien et le nouveau, les immigrés se fabriquent eux-mêmes une culture en adéquation avec leur statut et leur identité d'immigré.

2. Culture(s) immigrée(s) : une négociation liminale

Replacer la question identitaire et culturelle dans une perspective postcoloniale permet de questionner la problématique de l'appartenance et de la désappartenance. Les esthétiques postcoloniales se présentent souvent comme des esthétiques du hors-lieu dans lesquelles les références culturelles se placent au-delà des catégories nationales, trop simplificatrices. La tendance de l'immigration à se stabiliser et la perspective du retour se faisant de plus en plus lointaine, les immigrés, dans une tentative de reconfiguration identitaire et culturelle, se présentent comme n'étant, par exemple, ni algérien ni français, ou, à l'inverse, à la fois algérien et français. L'idée d'ancrage identitaire dans un territoire national est donc ici brouillée. La culture immigrée pourrait-elle se définir comme le lieu de la rencontre : une « rencontre vue comme un patchwork, une imbrication conflictuelle du dedans et du dehors, une histoire de fragments dont il est essentiel de restituer les jalons en insistant sur le lien et la comparaison⁷⁹⁷ ? » Définir une

⁷⁹⁵ *Ibid.*, p.136.

⁷⁹⁶ *Ibid.*, p.140.

⁷⁹⁷ BOUBEKER Ahmed, *op.cit.*, p.4.

identité culturelle immigrée implique de se placer dans le mouvement même de la migration pour comprendre comment s'opèrent alliances, brassages et recompositions identitaires et culturelles. On ne peut penser l'immigration sans penser le mouvement et le passage, venant contrecarrer de l'intérieur « le monolinguisme et la monoculture, autrefois revendiqués comme signes de domination et d'universalité⁷⁹⁸ ». Les œuvres ne peuvent ainsi plus être pensées comme référables à un lieu, à une culture nationale ni même à une langue.

a. Une culture postcoloniale ?

Le théâtre immigré, comme les littératures issues de l'immigration, produisent leurs propres modalités d'écriture qui s'inscrivent dans une définition identitaire nouvelle, qui prend tout son sens lorsqu'on la situe dans une perspective postcoloniale :

« Traditionnellement celle-ci se construit dans le rapport à l'altérité, dans une relation où la définition des Autres, "eux", est assujettie à celle du Même, "nous". Il convient de briser cette relation de dépendance, qui enferme systématiquement l'Autre dans une identité - souvent associée à un territoire - imposée. Dans cette construction les concepts-clés ne sont plus l'opposition binaire centre/périphéries, nous/eux, mais le mouvement - donc la fragmentation et l'idée de moments -, la multiplicité et l'hybridité. Les limites deviennent floues, les frontières poreuses⁷⁹⁹. »

Les créations du théâtre immigré, comme il en sera question dans la seconde partie de ce chapitre, procèdent autant par rupture avec les normes traditionnelles ou classiques, que par appartenance avec elles. Il n'y est pas question de choisir entre telle ou telle culture mais de les reconfigurer dans un nouvel espace, propice à rendre compte, le plus fidèlement possible, de l'expérience de la migration elle-même, qui, dans sa définition première de mouvement et de déplacement, ne peut

⁷⁹⁸ MARIMOUTOU Carpanin, *op.cit.*, p.181.

⁷⁹⁹ COLLIGNON Béatrice, « Note sur les fondements des *postcolonial studies* », in *EchoGéo*, Janvier 2007. Disponible en ligne. Document consulté le 01 avril 2013 : <http://echogeo.revues.org/2089>

qu'engendrer des formes déplacées et décentrées, c'est-à-dire en dehors des normes et des conventions binaires. Les lieux sont brouillés, les temporalités sont remises en question : il n'y a plus possibilité d'assigner à l'immigré, au travers de sa production culturelle et artistique, d'appartenance nationale ou ethnique. Parce qu'il est cet être déplacé, il produit une esthétique elle-même décentrée, construisant en même temps des espaces de médiation entre plusieurs langues, cultures, histoires.

Ainsi, en parlant d'une esthétique théâtrale immigrée postcoloniale, « on évoque nécessairement un espace complexe, et tentaculaire quant au mode d'existence des discours et des cultures en présence⁸⁰⁰ ». Le théâtre immigré des années 1970 correspond à la constitution d'une identité immigrée qui échappe aux catégorisations territoriales et géographiques. Se construisant comme héritières d'une histoire complexe, les troupes de théâtre mettent « en scène des personnages d'immigrés confrontés à un questionnement lié au double écart culturel et géographique par rapport à leur culture⁸⁰¹ », notamment d'origine. De nombreux éléments et traits appartenant à différentes cultures s'interpellent, s'interpénètrent et se télescopent dans l'univers scénique. Cette esthétique se définit par rapport à trois paramètres qui interagissent entre eux : le patrimoine culturel populaire issu du vécu avant l'immigration, les réalités quotidiennes de l'immigration liées au nouveau contexte socio-économique et socioculturel et l'échange avec la culture du pays d'immigration. Les créations prennent forme et sens par une hybridation permanente des références culturelles et identitaires.

Les cultures postcoloniales viennent ainsi dépasser les oppositions binaires origine/accueil pour les faire s'incarner, par nécessité historique, dans une forme de « contamination mutuelle » à l'intérieur d'un « tiers-espace⁸⁰² », ce qu'Homi Bhabha nomme la négociation.

« The representation of difference must not be hastily read as the reflection of pre-given ethnic or cultural traits set in the fixed tablet of tradition. The

⁸⁰⁰ SAIGH-BOUSTA Rachida, *op.cit.*, p.166.

⁸⁰¹ KAVWAHIREHI Kasereka, « L'écriture de l'immigration dans une perspective post-coloniale », in *@analyses*, n°1, hiver 2006, p.3. Disponible en ligne. Document téléchargé le 15 septembre 2014 :

<https://uottawa.scholarsportal.info/ojs/index.php/revue-analyses/article/view/445/345?id=103>

⁸⁰² CUILLERAI Marie, « Le tiers-espace, une pensée de l'émancipation », in COLLECTIF, *Penser à gauche, Figures de la pensée critique aujourd'hui*, Paris, Editions Amsterdam, 2011, p.372.

social articulation of difference, from the minority perspective, is a complex, on-going negotiation that seeks to authorize cultural hybridities that emerge in moments of historical transformation [...] It is in the emergence of the interstices--the overlap and displacement of domains of difference--that the intersubjective and collective experiences of nationness, community interest, or cultural value are negotiated⁸⁰³. »

Les créations immigrées s’emparent des outils culturels du pays d’origine comme du pays d’accueil et construisent une identité culturelle qui vient parasiter une certaine conception nationaliste de la culture pensée comme un tout homogène.

b. La langue comme négociation.

Pour tâcher de démontrer l’importance de cette négociation dont parle Homi Bhabha, quel meilleur exemple que celui de la langue ? On identifie souvent l’identité culturelle nationale avec la langue nationale. L’histoire de la France nous enseigne que la dimension identitaire de la langue française⁸⁰⁴ irrigue les réflexions politiques depuis de nombreux siècles.

La langue s’apparente en effet à l’identité de la nation et à ce qui fait le lien entre les citoyens français : « l’identité linguistique s’est construite en France d’emblée en tant qu’opérateur, dans l’ordre du symbolique, du développement de l’État-nation. Elle est restée constamment attachée à sa définition⁸⁰⁵. » La langue française devient porteuse d’une identité, représentative de la langue officielle

⁸⁰³ [La représentation de la différence ne doit pas être déchiffrée hâtivement comme la réflexion de traits ethniques et culturels préexistants gravés dans le marbre de la tradition. L’articulation sociale de la différence, du point de vue de la minorité, est une négociation complexe et continue qui cherche à inclure les hybridités culturelles apparaissant en contexte de transformation historique. [...] C’est dans l’émergence d’interstices – le chevauchement et le déplacement d’espaces de différences – que les expériences intersubjectives et collectives en rapport à la nationalité, à l’intérêt communautaire, ou aux valeurs culturelles sont négociées] : BHABHA Homi K., *The Location of culture*, London, Routledge, 1994, p.2.

⁸⁰⁴ L’origine du monolinguisme français provient en partie de la constitution de l’État français, et notamment du serment de Strasbourg, datant du 14 février 842, dans lequel l’État français se positionne et se différencie, notamment à travers l’usage d’une langue spécifique, qui deviendra par la suite le français. En effet, le français devient véritablement la langue nationale au moment où elle obtient une reconnaissance juridique et institutionnelle, en 1539, à travers l’Edit de Villers-Cotterêts : la langue devient alors un élément constitutif de l’identité nationale.

⁸⁰⁵ VERMES Geneviève, « L’identité linguistique, une gestion symbolique du sens de l’Etat, du groupe, de l’individu ? », in *Identité, culture et changement social, Actes du troisième colloque de l’ARIC*, Paris, L’Harmattan, 1991, p.340.

utilisée à la fois par le pouvoir politique et par la communauté des citoyens. Aujourd'hui encore, l'usage de la langue française comme langue unique est garanti par le second article de notre Constitution, et la langue reste considérée comme le symbole d'un lien social fort : « de tous les liens que nouent les hommes dans la cité, le lien de la langue est le plus fort, car il fonde le sentiment d'appartenance à une communauté⁸⁰⁶. » La langue sert à nous construire mais également à nous situer : « elle sert volontiers de drapeau aux collectivités humaines, en signifiant puissamment les appartenances de leurs membres⁸⁰⁷. » La langue, en tant que moyen de communication, permet d'appartenir à un groupe. Elle a donc une fonction « communautaire, au sens habituel du terme, celui où le "lien social" se fait dans la reconnaissance de l'appartenance à une même communauté linguistique⁸⁰⁸ ». De la même manière, elle sert la formation des identités collectives puisque la langue est d'abord un élément fédérateur d'une communauté, d'un groupe. La langue et les représentations qui lui sont attachées représentent ce groupe : elle « transmet des valeurs, une vision du monde, une conception des relations humaines. C'est aussi un découpage particulier du temps et de l'espace, un cadre de référence, une rhétorique [...], une gestuelle qui lui sont propres⁸⁰⁹ ». On sait par ailleurs à quel point l'unité de langage a joué un rôle important dans la colonisation. La métropole a cherché d'emblée à imposer la langue française dans ses colonies, notamment par l'intermédiaire de l'école, dans une volonté de construction d'une unité nationale (cf. chapitre 2). L'évolution de la langue⁸¹⁰ en Algérie, par exemple, est en partie liée à l'histoire de la colonisation et aux nombreux emprunts linguistiques qui en résultent. L'arabe algérien est reconnu langue officielle et nationale après l'Indépendance dans le cadre d'une politique d'arabisation de l'État et donc de l'affirmation d'une identité nationale, mais reste largement pénétrée de termes français plus ou moins adaptés : la langue en Algérie reste encore aujourd'hui un enjeu postcolonial dans

⁸⁰⁶ Site de la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France, consulté le 19 août 2008 : http://www.dglflf.culture.gouv.fr/dglf_presentation.htm

⁸⁰⁷ KLINKENBERG Jean-Marie, *La Langue et le citoyen*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, p.21.

⁸⁰⁸ *Les Langues dans la ville, Actes de la rencontre organisée le 6 novembre 2002 à la bourse du travail de Saint-Denis*, Saint-Denis, Profession Banlieue, 2002, p.42.

⁸⁰⁹ KLINKENBERG Jean-Marie, *op.cit.*, p.20.

⁸¹⁰ Bien que l'arabe littéral soit la langue officielle de l'Algérie, l'arabe algérien reste celle la plus utilisée par la population dans la vie courante. Le berbère est également reconnu langue officielle depuis 2002.

le champ intellectuel comme politique. En France, l'immigration, qu'elle soit coloniale ou non, a également contribué au passage des langues d'un territoire à l'autre. Il n'y a plus, dans ce genre de situation, de frontières possibles : il y a toujours franchissement, et ce des deux côtés de la ligne.

En situation de contact, les langues s'identifient premièrement par leurs différences : « c'est la situation de contact qui fait prendre conscience des différences et des particularités et qui peut conduire à faire jouer au langage ce rôle de symbole de l'appartenance à un groupe et de l'intégrité de ce groupe⁸¹¹. »

Les troupes du Théâtre Arabe dans l'Immigration, Al Assifa, Kahina⁸¹², Nedjma, Zaït et Baït ou encore Ventôse, utilisent toutes le trilinguisme, souvent un mélange de français, d'arabe populaire et de langue dialectale (selon la région d'origine) qui permet de placer sur un même plan l'origine et l'actuel. La langue maternelle (souvent par le biais d'expressions populaires) intervient par petites touches. L'emprunt linguistique permet de combler les manques culturels et identitaires rencontrés par l'immigration en France : les troupes se tournent vers des langues et des dialectes populaires à fortes valeurs identitaires. La langue multiple s'inscrit alors dans le sentiment d'appartenance à une communauté. Il s'agit également de renouer avec les principes de l'oralité : utiliser une langue « parlée » et donc inventer un langage direct, compris et parlé par tous dans le but de toucher un public le plus large possible. Pour la troupe Nedjma, le choix de la langue va également de pair avec la volonté de créer un théâtre populaire accessible à tous. Les troupes empruntent la langue de la vie, celle utilisée par les immigrés eux-mêmes. Voici comment Philippe Tancelin, membre de la troupe Al Assifa résume ce choix :

« On est un groupe qui mène une action culturelle en France, on a cherché la langue dans laquelle on doit parler... Bon, on s'est pas beaucoup cassé la tête, on parle la langue que comprennent tous ces gens ; alors c'est l'arabe,

⁸¹¹ REBAUDIERES-PATY Madeleine, « De la question de l'identité culturelle à celle du sujet », in *Enfance*, n°1-2, 1987, p.19. Disponible en ligne. Document téléchargé le 24 septembre 2014 : http://www.persee.fr/web/revues/home/precript/article/enfan_0013-7545_1987_num_40_1_2940

⁸¹² La troupe Kahina, fondée en 1976 par des femmes algériennes d'Aubervilliers traite du rôle des femmes dans l'aventure de l'immigration et des problèmes, notamment culturels et identitaires, rencontrés par la « seconde génération » d'immigrés algériens en France. En 1976, elles montent *Pour que les larmes de nos mères deviennent une légende* et en 1980 *La famille Benjelloul, en France depuis 25 ans*.

c'est le français, c'est le mélange des deux ; ce sont des accents des deux. Ce sont les accents des français qui veulent parler arabe et ceux des arabes qui veulent parler français et ça donne une langue que comprennent tous les spectateurs⁸¹³. »

Le français est également la seule langue commune à l'ensemble des troupes. Là encore, la fonction communicative et informative joue un rôle important dans le choix de la langue. Certaines troupes, comme l'Oasis enchanteur, choisissent ainsi de ne parler qu'en français, mais un français immigré, avec les touches d'accents et les défauts de langage. Les troupes inventent un « parlé immigré », parfois jusqu'à l'exagération volontaire. Dans *Barka ou la vie parisienne* de la troupe Nedjma, Moussa, un ouvrier accidenté utilise un langage fortement algérianisé : « j'i droit à l'argent », les « e » deviennent « i », les « r » sont roulés. La langue maternelle intervient parfois par petites touches. Des expressions populaires et des accents interviennent comme des restes de la langue qui « se situe dans un tiers espace, propose un vocabulaire qui sort la langue française de son histoire officielle et institutionnelle, la décentre, la met en question et la relance⁸¹⁴ ». Les créations immigrées représentent des identités plurielles. La langue utilisée sur la scène est hybride, à la fois transformée et délocalisée, venant ainsi remettre en question le « lieu comme espace d'identification⁸¹⁵ ». Dans ce tiers-espace culturel et identitaire vient se déployer une nouvelle dynamique langagière :

« L'immigration a inventé une langue solidaire des langues d'origine et de la langue d'accueil, une solidarité de langues, une troisième langue intervallaire des deux autres, fondée sur le combat commun des êtres pour l'expression de leur commun et original devenir ensemble en toute quête d'équité⁸¹⁶. »

⁸¹³ TANCELIN Philippe, *Le Théâtre du dehors*, Thèse de IIIème cycle en Esthétique, Revault d'Allonnes Olivier dir., Université de Paris I, 1978, p.321.

⁸¹⁴ MARIMOUTOU Carpanin, *op.cit.*, p.185.

⁸¹⁵ *Ibid.*, p.182.

⁸¹⁶ CHENIKI Ahmed, « La grande aventure du théâtre de l'immigration, Entretien avec Philippe Tancelin, poète, professeur à l'université Paris VIII et fondateur de la troupe El Assifa », in *Le Soir d'Algérie*. Disponible en ligne. Document consulté le 26 juin 2013 : <http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2012/12/02/print-16-142223.php>

Les créations du théâtre immigré viennent remettre en question cette idée de langue nationale comme la représentation identitaire de l'État-nation en venant introduire des langues issues de l'altérité. Le plurilinguisme des créations, et la création d'une langue immigrée intervallaire, viennent déjà contrecarrer cette vision unificatrice de la France comme « centre » du langage et montre que les langues, comme les cultures, ne sont pas contraintes (notamment lorsqu'on traite de l'immigration issue de la colonisation) par des frontières géographiques ou symboliques.

Conclusion

On ne sort pas indemne de plus d'un siècle de colonisation, et l'une des spécificités du postcolonial est qu'il permet de remettre en question les pensées et les pratiques établies. Ainsi, l'immigration « refuse de continuer à nous conforter dans la bonne image que nous avons de nous-mêmes, tant notre propre identité culturelle se nourrit des stéréotypes que nous plaquons sur l'autre⁸¹⁷ ». Elle vient déconstruire les projections mentales encore dominées par l'imaginaire issu de la colonisation. Elle affirme une autre logique culturelle et esthétique qui viennent profondément remettre en question des notions ethnocentriques aussi fondamentales que l'identité culturelle, la culture d'origine ou encore la culture immigrée. Elle vient enfin déconstruire « des représentations encore présentes dans la tête de tout ancien colonisateur et de tout ancien colonisé⁸¹⁸ ». Les cultures ne sont pas imperméables, comme l'explique Edward Saïd. Il ne peut exister de culture d'origine authentique et « pure ». Les cultures immigrées, se retrouvent ainsi, presque naturellement, par la logique même du déplacement, marquées par le sceau de l'hybridité. L'espace de la scène permet alors de rendre compte des bouleversements culturels opérés par la colonisation et la migration. Ni totalement espace de la tradition, ni totalement espace du contemporain, le lieu scénique devient, par un travail rigoureux, un espace de médiation et de reconfiguration entre plusieurs cultures, plusieurs territoires et plusieurs temporalités.

⁸¹⁷ BARLET Olivier, « Dérangeants cousins d'Amérique », in *Africultures*, n°28, Mai 2000, p.3.

⁸¹⁸ *Ibid.*, p.4.

II. Une esthétique postcoloniale ?

Comme nous l'avons déjà observé, la colonisation, la décolonisation et l'immigration elle-même, en tant que déplacement, font que les notions de frontière et de limite deviennent de moins en moins opérantes en contexte postcolonial. Devenues floues, elles posent la question de la coexistence de plusieurs identités culturelles au sein du même territoire, qu'il soit géographique ou scénique. Le théâtre immigré pourrait en premier lieu se définir comme une rencontre. La question essentielle est ici de savoir comment s'opère cette rencontre et selon quelles modalités ? Par analogie avec le syncrétisme religieux, Christopher B. Balme, présente trois possibilités de cohabitation et de confrontation des systèmes théâtrico-culturels, en situation postcoloniale :

« 1. A new theatrico-cultural system is introduced which eclipses and overlies an existing one. Isolated elements of the older system remain present.

2. The existing system remain dominant. The new theatrico-cultural system is visible only in the form of a few identifiable elements.

3. A new equilibrium is established between the old and the new systems with a balanced number of elements from both being utilized⁸¹⁹. »

Dans la définition d'une esthétique théâtrale immigrée, les deux premières possibilités semblent peu pertinentes puisqu'il n'existe pas, à notre connaissance et dans le théâtre immigré, de système théâtrico-culturel dominant prenant le pas sur l'autre, dominé. La troisième proposition, mettant en avant une sorte d'équilibre, nous semble beaucoup plus cohérente, si ce n'est qu'il omet un élément fondamental. Si deux cultures se rencontrent sur scène, ce n'est pas pour s'apposer de façon stérile et simplement cohabiter sur la scène. Faire se rencontrer

⁸¹⁹ [1. Un nouveau système théâtre-culturel est introduit, éclipsant et recouvrant le système existant. Des éléments isolés de l'ancien système subsistent. 2. Le système existant reste dominant. Le nouveau système théâtre-culturel est seulement visible à travers quelques éléments identifiables. 3. Un nouvel équilibre s'établit entre les ancien et nouveau systèmes, reprenant un nombre équilibré d'éléments de chaque système] : BALME Christopher B., *Decolonizing the stage, Theatrical syncretism and post-colonial drama*, New-York, Oxford University Press, 1999, p.17.

deux systèmes en un même lieu et un même espace doit permettre de les transformer en quelque chose de nouveau. Leur rencontre doit être féconde. Ainsi, l'origine et l'accueil ne doivent pas seulement exister l'un à côté de l'autre, ils doivent permettre l'accouchement d'une nouvelle forme esthétique, celle née justement de cette rencontre, une esthétique immigrée.

Les textes universitaires, anglo-saxons comme français, fourmillent de notions témoignant du caractère à la fois hétéroclite et entremêlé des esthétiques postcoloniales : interculturel, transculturel, syncrétique, hybride, sont autant de notions qui permettent aujourd'hui de relire certaines littératures dramatiques ou esthétiques théâtrales à la lumière de ces nouvelles réflexions. Les troupes de théâtre immigré jouent ainsi sans arrêt sur l'hybridation, la dissonance et le décentrement en formulant des spectacles aux espaces, aux temporalités et aux références culturelles multiples. Les créations prennent forme et sens par une hybridation permanente des références culturelles et identitaires : conciliation de l'oralité et de l'écriture ; utilisation de formes traditionnelles comme le conte et de son espace scénique. La scène peut ainsi être considérée comme le lieu de la tradition mais elle permet surtout, par la recontextualisation, sa redéfinition et sa réinvention.

1. La scène, lieu de la tradition....

L'immigré est également un émigré : ses liens avec le pays d'accueil ne peuvent être dissociés de ceux qu'il entretient avec son pays de « départ ». Ainsi, « les troupes de théâtre ou les groupes de musique de l'immigration ont l'habitude d'avoir recours, dans ce combat contre la mort du souvenir, à la culture traditionnelle de l'immigré, aux formes esthétiques auxquelles il adhère spontanément⁸²⁰ ». Le théâtre, en Afrique par exemple, étant un « art d'emprunt⁸²¹ », des formes traditionnelles et populaires, dont nous faisons ici une brève explication, sont investies par les troupes du théâtre immigré : « une tâche essentielle pour le théâtre qui s'adresse à un public d'immigrés, c'est tout au début

⁸²⁰ MAATOUK Frédéric, *op.cit*, p.344.

⁸²¹ CHENIKI Ahmed, « Les lieux de l'emprunt ou l'inscription de la culture populaire dans le théâtre algérien », in *UBU*, n°27/28, juin 2003, p.6.

de lui restituer, même temporairement, l'appartenance ethnique et culturelle⁸²². »
Ainsi, une scène ouverte comme lieu de la narration ou encore l'utilisation du conte et du personnage de Djeha sont autant d'éléments essentiels qui investissent l'espace de la création.

a. Un espace scénique circulaire

Le théâtre immigré est un théâtre pauvre, nu, avec peu de décors, peu de costume, peu d'accessoire. Cependant, on peut aujourd'hui affirmer que ce sont ces contraintes à la fois structurelles et budgétaires qui ont permis aux troupes immigrées de capitaliser autant sur l'imaginaire et le symbolique. Elles feront émerger une esthétique épurée, nourrie de références à la culture populaire et traditionnelle, qui marque les fondements oraux de ce théâtre : tout repose sur le comédien et sa capacité à dire et à raconter. C'est ce qu'affirme Mamadou Moustapha M'Boup, dans sa thèse de doctorat soutenue en 1981 :

« C'est le peu de moyens matériels dont (ce théâtre) disposait qui l'a amené à faire un théâtre "simple" au sens où il se joue dans un lieu théâtral qui créé lui-même son propre extérieur par la parole, et "complexe" en ce qu'il repose essentiellement sur des lieux imaginaires que de simples objets ou de simples mots peuvent faire surgir⁸²³. »

Théâtre amateur, le théâtre immigré ne peut que très difficilement accéder aux espaces conventionnels de diffusion et face au manque de place accordé aux expressions culturelles immigrées, il invente son propre réseau en se produisant principalement dans la rue, dans les quartiers, dans les foyers de travailleurs immigrés, dans les petites salles municipales ou dans les usines en grève. Cet espace d'expression « en marge » va permettre la définition de nouveaux lieux de jeu.

⁸²² M'BOUP Mamadou Moustapha, *op.cit.*, p.26

⁸²³ *Ibid.*, p.104.

L'espace public est un référent important chez les troupes immigrées qui se produisent principalement sur les places ou les marchés. Elles improvisent souvent des spectacles en pleine rue ce qui permet, selon ses comédiens, d'être « dans la mitoyenneté du théâtre et de la vie, un théâtre sans spectacle, où la réplique ne s'attend pas, où l'aire de jeu est le cercle que l'attention et la participation à un événement décrivent⁸²⁴ ». Le choix du lieu public comme lieu de représentation détermine la création d'un espace scénique qui favorise la communication directe. Ainsi, le lieu physique et concret de la scène disparaît parfois au profit d'un espace suggéré par le jeu des comédiens, opérant ainsi un effacement de l'espace théâtral « classique » au profit de l'espace de la narration traditionnelle. Il brise en quelque sorte les règles de la théâtralité occidentale en modifiant les codes de l'espace scénique. Pour la troupe Nedjma, avec son spectacle *Barka ou la vie parisienne*, l'événement théâtral en pleine rue est par exemple l'occasion de renouer avec l'espace de la narration circulaire de la *Halqa* :



Photographie 1: Les comédiens Annie Rousset et Moussa Lebkiri Dans le spectacle *Barka ou la vie parisienne*, off du festival d'avignon (1976)⁸²⁵.

⁸²⁴ CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *Les Tiers idées*, Paris, Hachette, 1977, p.21.

⁸²⁵ Photographie tirée d'article de presse sur le spectacle *Barka ou la vie parisienne* de la troupe Nedjma, présenté ici pendant le off du Festival d'Avignon en 1976. Disponible sur le site de la troupe Nedjma : <http://associationnedjma.free.fr>



Photographie 2 : Les comédiens Annie Rousset et Moussa Lebki dans le spectacle *Barka ou la vie barisienne*, off du Festival d'Avignon (1976)⁸²⁶.

Pour ce spectacle, présenté plusieurs fois en off du festival d'Avignon ou dans les foyers de travailleurs migrants de la Sonacotra, les deux comédiens Annie Rousset et Moussa Lebki (jouant tour à tour une dizaine de rôles) se positionnent en pleine rue avec un décor sobre : une table, deux chaises et quelques valises. Comme dans les séances traditionnelles de contage, le lieu physique et concret de la scène disparaît et le public se rassemble autour de la performance des narrateurs. La *Halqa*, espace traditionnel du conte, se divise en deux parties : le cercle (la *Halqa*) dans lequel se place le conteur, et sa périphérie, dans laquelle se placent les spectateurs. La scène n'est pas délimitée mais suggérée par le jeu. En jouant directement dans la rue et sans espace scénique clairement délimité autrement que par le cercle dessiné par les spectateurs, ces troupes tendent à reproduire cet espace. Le lieu scénique ouvert implique également la création d'un nouveau rapport entre le public et la représentation (qui opère une rupture avec la tradition occidentale), ainsi qu'une participation de la part du spectateur (réfèrent important dans l'élaboration des spectacles), qui a alors la possibilité de se déplacer à sa guise. Ce recours à l'espace traditionnel de la narration permet aux troupes immigrées de construire un espace ouvert propice à l'échange et au dialogue : l'objectif n'est pas qu'une distance se place entre l'œuvre et le spectateur mais au contraire qu'il accède à une confrontation avec le spectacle, celle induite par le rapport le plus direct possible avec l'image produite.

Le choix du lieu et de l'espace de représentation détermine « la mise en œuvre d'instances esthétiques spécifiques⁸²⁷ ». Pour ces troupes, les tournées récurrentes dans des endroits reculés et l'itinérance, qui est l'une de leurs caractéristiques, conditionnent la création et l'emploi d'un dispositif scénique

⁸²⁶ Photographie tirée d'article de presse sur le spectacle *Barka ou la vie barisienne* de la troupe Nedjma, présenté ici pendant le off du Festival d'Avignon en 1976. Disponible sur le site de la troupe Nedjma : <http://associationnedjma.free.fr>

⁸²⁷ CHENIKI Ahmed, « Le Théâtre nu de Kateb Yacine », in *UBU*, n°27/28, juin 2003, p.23.

minimal. L'attirail est léger et permet aux comédiens de jouer dans n'importe quel lieu et à n'importe quel moment : le peu de décor ou d'objet contient une forte charge symbolique (souvent bien connu du public immigré). Cette esthétique épurée marque les fondements oraux de ce théâtre : tout repose sur le comédien et sa capacité à dire et à raconter.

L'écriture des spectacles est le plus souvent collective et « orale » ; il n'y a pas ou peu de traces « écrites » des spectacles qui s'élaborent dans un va et vient entre dialogue et travail de plateau. Les nouvelles idées, les improvisations ou l'actualité politique permettent une retouche de style, une correction ou une nouvelle insertion dans le spectacle. Ces procédés tentent de reproduire la spontanéité de la situation du dialogue ainsi que les mouvements incessants de la réalité, comme chez le conteur traditionnel, qui peut modifier ses histoires en fonction du lieu où il joue et des événements récents. Ainsi, toutes les créations débutent par l'élaboration d'un canevas, une trame de l'histoire susceptible d'être modifiée en fonction d'éléments nouveaux et circonstanciés.

En Octobre 1975, pour la création de leur spectacle *La vie de château, pourvu que ça dure*, les membres de la troupe Al Assifa se rendent plusieurs fois par semaine dans les petits cafés du quartier de La Goutte d'Or afin de discuter avec les habitants : ils y parlent principalement des conditions de vie des travailleurs immigrés. Le samedi et le dimanche, ils organisent des représentations pour présenter les différentes étapes de l'élaboration de leur spectacle. Les courtes représentations sont suivies d'un échange avec la salle, ce qui donne l'occasion à la troupe d'en modifier certains éléments, en fonction des interventions des spectateurs. La création se construit donc au fil des dialogues entre les membres de la troupe mais également au fil des rencontres entre la troupe et les habitants du quartier. Chez Zaït et Baït également, chaque représentation est l'occasion de corriger ou de modifier la mise en scène ou certains éléments de leur spectacle *On y va Zaït*, créé en 1976. Cela se fait sur l'observation, pendant les représentations, des réactions du public. Les spectacles sont donc remaniés selon les événements : une constante de l'oralité qui exprime un refus de figer le spectacle. Cela rapproche le spectacle de l'environnement non-contrôlé du langage parlé, dont l'utilisation est revendiquée par les troupes.

b. Le conte et le conteur

C'est sur la place publique que l'on joue ou narre des faits en utilisant certains référents de la culture traditionnelle ou populaire comme le conteur. L'espace circulaire de la *Halqa*, doublée de l'utilisation de la figure du conteur (*Gouwal*) permet alors pour les troupes immigrées de redonner au théâtre sa fonction première de prise de parole et de narration d'histoires vécues. Le conte populaire est l'une des références de la culture traditionnelle les plus importantes en Algérie comme en Afrique en général⁸²⁸ : « chaque rassemblement donne l'occasion à la narration d'une histoire : toutes les rencontres sont un prétexte pour transmettre un savoir à travers une parole⁸²⁹. » L'une des fonctions essentielles du conteur est son inscription dans le réel et sa capacité à rendre vraies les situations narrées. Professionnels ou amateurs, les conteurs investissent tous les événements ou lieux propices à l'échange verbal. Le talent oratoire et la qualité du récit sont aussi importants que la démarche en elle-même dans le sens où elle contribue « à la pérennité de l'ordre traditionnel⁸³⁰ ». Ils se produisent le plus souvent en plein air, dans les lieux public où la *Halqa* est formé par les spectateurs.

Dans son article *Un festival pas comme les autres, Suresnes 1975*, Georges Banu s'intéresse tout particulièrement au spectacle de la troupe tunisienne du Théâtre Arabe dans l'Immigration (fondée en 1975) *El Meddah ou il était une fois. El Meddah* (Le conteur) puise dans la tradition des conteurs populaires du Maghreb et raconte l'histoire d'un village de paysans en lutte contre des propriétaires terriens. Le spectacle réutilise les procédés scéniques des séances de contage traditionnel. Georges Banu considère cette utilisation de la tradition du conteur comme une mise en vie de l'appartenance ethnique :

⁸²⁸ Le conte n'est pas une forme d'expression spécifiquement nationale. Il est commun à l'humanité par son contenu et sa forme. Ce qui vaut pour le conte algérien vaut pour le conte russe et vice et versa. Il existe un « canon » international du conte (les conteurs par exemple, jouent tous le même rôle) mais également des particularités nationales, régionales ou locales, engendrées par des réalités historiques.

⁸²⁹ MEHADJI Rahmouna, « Le conte populaire dans ses pratiques en Algérie », in *L'Année du Maghreb*, n°2, 2005-2006, p.435. Disponible en ligne. Document téléchargé le 19 septembre 2014 : <http://anneemaghreb.revues.org/151>

⁸³⁰ Ibid., p.435.

« À travers lui et à l'intérieur de la ronde, le cercle imposé par tout conteur traditionnel, le spectacle débat de la situation des travailleurs agricoles arabes. La lecture sociale se renforce par l'inscription dans la structure du conte oriental. La mémoire du public se réveille : le spectacle, tout en lui adressant une parole sur le présent, l'aide à récupérer son espace et son temps culturel⁸³¹. »

Les créations du théâtre immigré utilisent la figure de conteur comme instances narratives mais reprennent également la structure même du conte. Le « Il était une fois », si répandu dans les contes, est directement repris dans le titre même de certaines pièces comme dans *Amachaou ou il était une fois mon bled*, créée en 1978 par la troupe Nedjma. On attribue au conteur le rôle du dire et du récit, dans sa définition simple, à savoir l'action de relater ou de raconter des faits ou des événements (réels ou imaginaires). Composées de courtes scénettes, les créations sont une succession de tableau, qui peuvent aussi bien être lu individuellement (comme de petits contes individuels) que globalement.

Amachaou ou il était une fois mon bled traite d'une journée dans un petit village de montagne en Algérie. On y voit le quotidien des enfants, des vieux et des femmes, peu d'hommes car beaucoup ont émigré vers la France. La troupe refuse de s'enfermer dans le genre théâtral pur et s'ouvre vers d'autres modes d'expressions artistiques : ils travaillent tour à tour la marionnette et le conte, au point de parfois faire fusionner les deux genres. Ici, le conteur est un balayeur et intervient sous les traits d'une marionnette (qui est également un élément de la culture populaire et traditionnelle, dont l'origine pourrait venir des marionnettes à fils de Sicile, les *Pupi*).

⁸³¹ BANU Georges, « Un festival pas comme les autres, Suresnes 1975 », in *Travail théâtral*, n°21, 1975, p. 99.



Photographie 3 : Le conteur balayeur, dans *Amachaou ou il était une fois mon bled* (1978) de la troupe Nedjma⁸³².

Les auteurs et troupes issus de l'immigration mettent régulièrement en scène des personnages tirés de la littérature orale et des légendes. Les thèmes développés s'inspirent du quotidien de l'immigration, sous l'angle de la farce et du burlesque, avec des personnages et parfois des situations puisés dans l'univers du conte et du merveilleux. Il est donc courant de retrouver des personnages directement issus de la tradition populaire comme Djeha, épicerie de la tradition orale, un personnage bien connu dans les pays du Maghreb, plus largement dans le Maghreq. C'est le

⁸³² Photographie de la marionnette représentant le conteur dans le spectacle *Amachaou ou il était une fois mon bled*, en 1978. Disponible sur le site de la troupe Nedjma : <http://associationnedjma.free.fr>

cas dans le spectacle *Amachaou ou il était une fois mon bled*, spectacle dans lequel le conteur balayeur retrouve la marionnette Djeha, un vendeur de chèvre.



Photographie 4 : Djeha le vendeur de chèvres, dans *Amachaou ou il était une fois mon bled* (1978) de la troupe Nedjma⁸³³.

Cette convocation sur scène de formes populaires ne date pas de l'émergence d'un théâtre immigré. L'expérience de Kateb Yacine est un exemple tout à fait marquant de la convocation dans un même espace d'éléments tirés de la culture populaire (comme la structure des contes, l'insertion de la figure du narrateur, de chant et de danse, le réemploi du personnage de Djeha) et d'éléments de la culture occidentale. Djeha est en effet utilisé à de nombreuses reprises par les dramaturges algériens, non seulement pour sa force comique certaine, mais aussi parce qu'il est l'épicentre de la tradition orale. Kateb Yacine utilise le personnage de Djeha dans plusieurs de ses pièces. Déjà présent dans son texte satirique, *La Poudre d'intelligence*, publiée en 1959, on retrouve Djeha dans la quasi-totalité de ses pièces écrites pré et post indépendance : *L'homme aux sandales de caoutchouc*, *La guerre de deux mille ans*, *Palestine trahie* et enfin *Mohamed, prends ta valise*, jouée en 1972 en France. Dans cette dernière, Kateb Yacine introduit la figure de Djeha sous les traits de Mohamed Zitoune, figure « creuset »

⁸³³ Photographie de la marionnette représentant Djeha dans le spectacle *Amachaou ou il était une fois mon bled*, en 1978. Disponible sur le site de la troupe Nedjma : <http://associationnedjma.free.fr>

et incarnation de l'algérien tour à tour émigré ou immigré. Personnage central, il devient volontiers narrateur, parlant de lui, se présentant, donnant des explications ou commentant les événements, tout en s'adressant directement au public.

Les premières traces de ce personnage (dont on ignore s'il a vraiment existé) remonteraient au X^e siècle, pendant lequel il devient le héros central d'anecdotes, recueillies dans un ouvrage anonyme : le *Kitâb nawâdir Djuha*. On le retrouve aujourd'hui dans plusieurs pays avec différentes orthographes : Djeha, Djoha, Djouha, J'ha, etc. Traditionnellement, Djeha est un personnage bouffon que l'on retrouve dans un corpus très diversifié : de la simple blague ou de la simple anecdote aux histoires plus complexes des contes et des récits merveilleux. En Algérie, Djeha est le personnage principal des histoires racontées aux enfants, mais il fait également bonne figure dans les anecdotes racontées lors de réunions amicales ou familiales, et parfois même lors de réunion plus solennelles. On ne lui confère que très peu de traits de caractère, tantôt malin, tantôt imbécile, il peut jouer des tours malicieux ou faire entendre à ses concitoyens de sévères vérités sur une situation particulière ou générale. Originellement, les récits de Djeha tournent en dérision, sur un ton satirique, l'arrogance, l'orgueil ou la bêtise des puissants, des riches ou des ignorants. Parfois idiot, parfois sage, il fait toujours rire par sa naïveté et son sens de l'absurde. On le retrouve en action à la mosquée, au hammam, dans sa maison ou sur la place du marché. Il s'implique dans un large spectre de situations. Il traite de questions comme l'injustice sociale, la paresse, l'étroitesse d'esprit, l'égoïsme ou l'ignorance. Comme dans les histoires de Djeha, très peu de caractéristiques lui sont conférées sur la scène immigrée : on lui reconnaît certains traits de caractère (il est naïf, rusé, agile) mais aucune description physique ne s'y rattache. Il est dans une position de victime, constamment rejeté par ses interlocuteurs : ouvrier ou balayeur, il est soumis au racisme, à l'exploitation, au déni d'existence.

L'utilisation du personnage de Djeha permet aux acteurs d'instaurer d'emblée une forme d'intimité entre le public et la représentation : Djeha « incarne la permanence de la légende orale⁸³⁴ » et fait rentrer le public dans une relation de complicité avec le spectacle proposé.

⁸³⁴ M'BOUP Mamadou Moustapha, *op.cit.*, p.95.

Si certains de ces éléments issus de la culture populaire sont utilisés et revendiqués par les troupes, ils subissent des transformations internes au processus d'immigration même : ils sont déplacés et forment ainsi une nouvelle forme de théâtralité immigrée. Les troupes forment un espace d'expression caractérisé « par la présence permanente d'une parole, d'un discours qui témoigne de son temps, d'une époque⁸³⁵ ». Lieu de la tradition, le théâtre est également un lieu du présent qui revendique des créations liées à la vie et au quotidien. Elles représentent sur scène des images authentiques, des personnages concrets appartenant au réel, tout en y cristallisant sa vision du monde.

2. ... et de sa réinvention.

Si les références à la culture populaire sont nombreuses, elles ne suffisent pas à assurer une continuité culturelle mais, au contraire, servent à construire une esthétique qui joue sur les réinventions :

« Une tradition n'a de sens qu'à l'intérieur d'un contexte social particulier. Si le contexte change et si l'on observe malgré tout cette tradition, alors on n'échappera pas à la nécessité de la réinterpréter en fonction de nouveau contexte⁸³⁶. »

En fonction d'un contexte social précis, une tradition peut être réinventée, manipulée. Dans une situation différente, sa fonction diffère également : « le langage du théâtre immigré puise ses sources dans l'assimilation critique de l'héritage culturel dans le nouvel environnement socio-économique et socio-culturel que constitue le pays d'immigration⁸³⁷. » Espace de la revendication politique, le théâtre immigré subvertit l'espace-temps culturel en convoquant, en un même lieu, des instances esthétiques plus ou moins éloignées, géographiquement et temporellement.

⁸³⁵ TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.319.

⁸³⁶ CUCHE Denys, *op.cit.*, p.139.

⁸³⁷ VAZ Manuel, *op.cit.*, p.121.

a. Un conteur contemporain

La figure du conteur, comme celle du personnage de Djeha, est une forme de réceptacle capable d'épouser toutes sortes de situations. Djeha n'appartient à aucune temporalité ni à aucune époque, ou plutôt il est de tous les temps et de toutes les époques. Dans *Barka ou la vie barisienne*, la troupe Nedjma modifie légèrement les traits et les formes de ce personnage populaire en le replaçant dans un contexte quotidien et contemporain, celui de l'immigration algérienne des années 1970 en France. Comme dans les aventures traditionnelles de Djeha, que l'on retrouve au marché, à la mosquée ou dans sa maison, on retrouve, dans *Barka ou la vie barisienne*, sa traduction immigrée à la sécurité sociale, cherchant un emploi ou dans un foyer de travailleurs. Youssef, le personnage balayeur s'y présente devant le public :

« Je m'présente, je m'appelle Youssef !

Je suis balayeur municipal et je vois tous les événements dans ce village de Barris⁸³⁸ ! »

Le théâtre immigré convoque sur la scène théâtrale la figure du conteur traditionnel ou de Djeha mais leur fait subir quelques modifications, internes au processus migratoire. Dans les spectacles, il est ainsi courant de retrouver le personnage de Djeha, issu du conte populaire, sous des traits et dans des formes modifiés.

Selon les pays et les époques, les histoires de Djeha et la figure du conteur ont subi les transformations les plus diverses. Dans les années 1970, elles deviennent une instance narrative au centre d'événements contemporains comme le processus migratoire. Dans *Barka ou la vie Barisienne*, premier spectacle de la troupe Nedjma, ou dans *Le Cirque d'Amar*, c'est l'acteur Moussa Lebkiri lui-même qui prend en charge le rôle du conteur sur scène. Dans *Barka ou la vie Barisienne*, il incarne divers personnages (Mahmoud qui cherche du travail, Moh qui court après les filles, Harold le voyou, Youssef le balayeur ou encore Moussa, à la sécurité

⁸³⁸ Cité dans : « La troupe algérienne Nedjma au Tитоit », article sans référence. Disponible en ligne. Document téléchargé le 18 novembre 2009 : http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_barka/barka_au_titoit_titus.jpg

sociale) dans un ensemble de situations réalistes. Dans un sketch sur la sécurité sociale, Moussa, un ouvrier accidenté, vient donc expliquer au public, tout en montrant son énorme plâtre, qu'il a le droit à un remboursement de ses frais médicaux. Les spectateurs assistent au périple de Moussa l'ouvrier, se racontant lui-même, ponctué de rebondissements et de situations loufoques. Dans deux tableaux, le premier traitant de l'émigration vue du bled et le second traitant de l'immigration vue de la France, *Le cirque d'Amar* fonctionne comme une véritable narration du quotidien de l'immigration adaptée à la réalité des années 1970 : la narration est ici prise en charge par le personnage d'Amar, qui raconte au public, au gré de ses différentes péripéties, sa propre histoire. Nous nous trouvons ici face à un récit au sens « étroit » : le personnage d'Amar monopolise la parole pour raconter des événements dont lui seul a été témoin.

Dans ces farces burlesques et populaires, le discours fonctionne par rupture entre la forme dialogique « classique » et le conteur utilisé comme un procédé de narration frontale. Sont également présentes des figures oppressives comme le policier ou encore l'employé de la sécurité sociale mais eux gardent leurs statut de personnages de fiction qui, tout en ayant des fonctions sociales représentatives, agissent comme des portes paroles guignolesques des groupes auxquels ils appartiennent. Tous gravitent autour d'Amar, Moussa ou Youssef : personnages/narrateurs centraux, eux-mêmes figures « creuset » et incarnations de l'immigré.

On retrouve la figure du conteur (*Gouwal*) intégrée à une forme dialogique « classique ». A la fois comédien et conteur, l'acteur/narrateur est celui qui joue les événements et celui qui les raconte. Le répertoire n'est pas issu du conte : le contenu et les discours participent des préoccupations fondamentales et structurelles d'un groupe social donné. Le personnage du conteur ou de Djeha est le reflet réaliste d'une société et est donc placé au cœur des préoccupations quotidiennes des immigrés en France mais sur un ton parodique.

Il parodie le réel et le contemporain : « se jouant des stéréotypes, la comédie est souvent un prétexte à l'exploration de la nature humaine à travers un miroir déformant⁸³⁹. » Son costume est à la fois caractéristique et grotesque : un mélange d'habits traditionnels et de costumes « trois-pièces », il porte une valise ou un

⁸³⁹ MIMOSO-RUIZ Darte, « D'un théâtre, l'autre », in *Horizons Maghrébins*, n°58, Presses Universitaires du Mirail, 2008, p.7

balai. C'est un personnage populaire souvent naïf qui se retrouve, comme dans les contes de Djeha, dans des situations farfelues. Dans le spectacle *On y va Zaït ?*, la troupe Zaït et Baït met en scène deux personnages de la culture populaire algérienne, des « Jeha » modernes, pour reprendre l'expression de Belka, l'un des membres de la troupe⁸⁴⁰. Dans cette suite de sketches, les deux personnages se retrouvent en difficulté face au labyrinthe administratif français. A la sécurité sociale, en entendant les termes « numéro d'immatriculation », « article 404 du code » ou encore « pièces détachées », ils se croient dans un garage automobile et pensent s'être trompé de lieu. C'est l'humour qui leur permet alors de dépasser l'absurdité de la situation. Leurs péripéties, comme celles des personnages de la troupe Nedjma, ne sont pas sans rappeler celle de Mohamed, autre figure « creuset » de l'immigration, dans *Mohamed, prends ta valise* de Kateb Yacine. L'utilisation du comique de situation tend à dédramatiser les situations quotidiennes. Le mot de la fin est toujours l'occasion d'un clin d'œil et d'une touche ironique. Pourtant, le genre comique est également l'occasion pour les troupes d'introduire par petites touches des éléments directement extirpés de la réalité (le chômage, les difficultés d'insertion, le racisme), redonnant ainsi à l'acteur/narrateur sa fonction informative.

L'insertion de la figure narrative du conteur marque les fondements oraux de ce théâtre : tout repose sur « la verve et l'habileté de l'acteur et sa capacité à employer et maîtriser le jeu de la parole et de la réplique qui fait mouche⁸⁴¹ ». Par ce réemploi de la figure du conteur traditionnel algérien ou du personnage de Dheja, les spectacles issus du théâtre de l'immigration replacent l'acteur/narrateur et son récit au centre de l'action dramatique. Le personnage de Djeha, sous les traits de Mohamed Zitoune, de Zaït, de Baït, ou encore d'Amar et de Moussa, acquiert ici un double statut : il est un personnage de théâtre mais également conteur et narrateur, évoluant sur une scène qui devient un lieu de narration frontale et de témoignage d'une expérience vécue.

⁸⁴⁰ RUISSELET Joseph, « Zaït et Baït, témoins de l'absurde », in *Autrement*, n°11, Novembre 1977, p.133.

⁸⁴¹ CHENIKI Ahmed, « Les lieux de l'emprunt ou l'inscription de la culture populaire dans le théâtre algérien », in *UBU*, n°27/28, juin 2003, p.7

- b. La rencontre comme acte politique, l'exemple de *Fais pas le guignol J'ha* du Théâtre Arabe dans l'Immigration.

Si la question de la rencontre entre tradition et contemporanéité n'a pas été pensée de manière théorique ou esthétique par toutes les troupes du théâtre immigré, elle se pose naturellement en ce que ces créations sont issues d'un patrimoine culturel complexe. Les membres du Théâtre Arabe dans l'Immigration (T.A.I), créé en 1974 sous le nom de Théâtre Tunisien Immigré, sont des exemples pertinents de cette interrogation.

« La matière sur laquelle le T.A.I a toujours travaillé est un patrimoine collectif populaire auquel est offert le privilège d'une rupture créatrice. La distance de l'exil devient celle même de la représentation scénique ; mais si la première est une distance perdue, morte, sans espoir, la seconde est une distance pleine, une compréhension, une connaissance. Le concept de continuité culturelle à quelque chose de vide, d'abstrait ; il n'y a de véritable continuité que dissoute et déchirée, dans un second temps seulement réconciliée. Le problème que pose ce nouveau théâtre est le suivant : quelle doit être la fonction de la tradition ?⁸⁴² »

Auteur de trois créations dont *Llem Ik* (1974-1975), *Le Meddah* (1976-1977) et *Fais pas le guignol J'ha* (1978-1979), la troupe reprend, comme les autres, des normes de la tradition populaire comme le conteur (*El Meddah*) ou le personnage de Djeha, ici écrit J'ha. Leur dernière création, *Fais pas le guignol J'ha*, présentée en 1977 sur la scène du Théâtre des Amandiers (à Paris), s'appuie sur deux figures assez comparables : Guignol et J'ha. L'histoire raconte le voyage de deux coopérants, Guignol l'occidental et J'ha l'oriental et la mise en scène de ces deux personnages permet tout une réflexion, à la fois politique et esthétique, sur la rencontre et la confrontation entre deux instances culturelles symboliques.

La troupe revendique l'utilisation d'un théâtre politique et pour ses membres, « une pièce de théâtre doit être envisagée comme un thème qui contient

⁸⁴² M'BOUP Mamadou Moustapha, *op.cit.*, p.93-94.

plusieurs conflits centraux⁸⁴³ ». Les personnages s’y déplacent dans une confrontation et une contradiction permanente entre idéologie et réalité quotidienne. La pièce présente dans un même espace des forces en lutte, représentées ici par la rencontre entre les personnages : au même endroit au même moment mais pour des motivations et des logiques qui diffèrent. J’ha est ainsi présenté comme le guignol de l’Orient et Guignol comme le J’ha de l’Occident, qui ne peuvent se comprendre, l’un étant arabe et l’autre français :

« Construite et imaginée selon le principe de la dualité culturelle, linguistique, historique née de la colonisation, elle offre au spectateur arabe bilingue la possibilité de saisir sur le vif l’étrangeté et l’originalité de sa double appartenance, d’en rire aux éclats, d’en suivre les avatars successifs et d’en épier les profondes significations, à travers les mouvements migratoires qui ont succédé à la colonisation : l’exode des travailleurs arabes d’une part, la coopération occidentale de l’autre, qui se rencontrent au cœur même de la structure théâtrale avec son image renversée⁸⁴⁴. »

J’ha et Guignol ont une fonction exactement symétrique. Les aventures de J’ha en occident alternent avec celles de Guignol en Afrique. Leurs histoires progressent de manière parallèle, tout en se faisant écho : « deux espaces théâtraux, l’Occident, l’Afrique, se glissent l’un dans l’autre, se rêvent l’un l’autre, sublimes ou grotesques, charmants ou pitoyables⁸⁴⁵. »

La pièce est dans un premier temps construite selon une logique de confrontation et d’opposition. La langue, en premier lieu, par l’exploitation comique de la mauvaise prononciation des mots, montre toute l’incompréhension existante entre J’ha et Guignol. Guignol n’apprendra jamais l’arabe ; J’ha, quant à lui, après quelques cours d’alphabétisation, parlera français, mais avec un accent très prononcé et des erreurs. *Fais pas le Guignol J’ha* « relate en fait l’histoire d’une oppression qui va peu à peu étendre ses mécanismes de la sphère du langage à celle de l’existence toute entière⁸⁴⁶ ». L’accueil réservé en Afrique à Guignol,

⁸⁴³ *Ibid.*, p.79.

⁸⁴⁴ *Ibid.*, p.85.

⁸⁴⁵ *Ibid.*, p.87.

⁸⁴⁶ *Ibid.*, p.88.

l'instituteur français, est exactement l'inverse de celui réservé en France à J'ha, le travailleur immigré au chômage. Un clivage s'installe inévitablement entre le dominé (agressé par l'environnement extérieur) et le dominant (qui possède le pouvoir). Néanmoins, malgré ce clivage imposé d'emblée aux spectateurs, J'ha et Guignol ne sont pas si différents l'un de l'autre : ils vivent la même solitude et la même misère. Le dénouement de la pièce les rassemble même. Devenus, au cours de leurs aventures, respectivement Haroun El Rachid (le cinquième calife abbasside) et Charlemagne (roi des Francs et empereur Carolingiens), ils signent un pacte de coopération scellant l'amitié entre leurs peuples, puis refusent tous les deux le poids du pouvoir, en redevenant de simples hommes.

La confrontation initiale entre les deux personnages est en réalité une allégorie politique sur la « différence » entre les deux cultures. Les thèmes principaux dans lesquels puisent les membres du T.A.I sont issus des contes maghrébins mais jouent sans arrêt sur la séparation entre deux espaces (l'Afrique et la France) et sur deux temporalités (la tradition et la modernité).

J'ha et Guignol, gardiens de récits légendaires et d'anecdotes populaires, sont deux personnages extrêmement familiers pour le public, maghrébin ou français. Ils représentent la tradition. Ce qui est intéressant dans le spectacle, c'est la manière dont ces deux traditions incarnées sont traitées. Tous les deux victimes, on observe néanmoins une différence dans leur traitement : alors que Guignol est malmené et manipulé, J'ha est broyé et presque anéanti. Ainsi, l'histoire prend place « dans la circularité universelle des échanges Nord-Sud⁸⁴⁷ ». Il y est question des processus de domination et d'exploitation d'une civilisation par une autre. On assiste aux conflits fondamentaux, mis en situation à travers le destin des deux héros, entre occidental/arabe, intellectuel/manuel, richesses/misère, instruction/ignorance, etc. Le conte traditionnel, au lieu d'être préservé, se retrouve ainsi décapé par la réalité historique :

« La narration poétique dont ils se servent veut avant tout être une réalité perçante. La thématique légendaire cache derrière son image d'imaginaire, d'irrationnel, la logique d'un univers affectif, mais aussi la vertu rationnelle d'une pratique du monde à laquelle les fresques de ce nouveau théâtre

⁸⁴⁷ *Ibid.*, p.97.

arabe (la ronde du Meddah, l'époque de J'ha, etc.), dans la mobilité orientée de ces personnages, donnent une valeur de conquête progressive, d'acheminement vers une clarté de plus en plus éloquente, de plus en plus politique⁸⁴⁸. »

La démarche du T.A.I repose sur la volonté de redonner à la communauté maghrébine en France des éléments de sa culture, afin d'éviter « la détérioration définitive du lien ombilical avec sa propre culture⁸⁴⁹ » mais en « exprimant la vie quotidienne de l'immigration dans son mouvement et en reflétant ses complexités⁸⁵⁰ ». L'utilisation du conte traditionnel, l'inscription première du spectacle dans une temporalité lointaine, permet de faire surgir une réalité politique et historique quotidienne et contemporaine.

Conclusion

Alors qu'on pourrait facilement penser que les esthétiques immigrées sont indéniablement marquées par un conflit entre une double culture, les troupes de théâtre immigrées parviennent en réalité à inventer, à partir d'éléments de la culture traditionnelle, une nouvelle théâtralité adaptée aux conditions mêmes de l'immigration. Si le recours aux cultures traditionnelles du pays d'origine permet un retour incontestable aux sources du symbolique, leur réutilisation par les troupes immigrées dans les années 1970 leur donne une fonction nouvelle et circonstancielle. La figure du conteur, l'espace traditionnel de la narration ou encore le personnage populaire de Djeha matérialisent le rapport au pays d'origine tout en adressant aux spectateurs une parole sur le présent. Pour les troupes de théâtre immigrées, il s'agit de reprendre des éléments de la culture d'origine tout en les décontextualisant et en les transposant en un contexte contemporain. L'hybridation entre la tradition et la modernité, entre la langue du colon et la langue du colonisé, permet de signifier symboliquement les rapports de force qui existent encore après la décolonisation. Ce rapport conflictuel est la base des créations du théâtre immigré, une mise en image des luttes à mener pour dénouer

⁸⁴⁸ *Ibid.*, p.102-103.

⁸⁴⁹ *Ibid.*, p.107.

⁸⁵⁰ *Ibid.*, p.107.

la dialectique oppresseur/opprimé. Cette esthétique immigrée induit le recours à un espace-temps complexe : cet « entre-deux » culturel se fait à la fois le gardien des mémoires des origines, le socle d'une nouvelle construction identitaire, et le témoin d'une parole à la première personne du pluriel.

Conclusion de chapitre

L'esthétique immigrée, loin de se construire autour de la thématique de la différence entre deux cultures, l'une liée à l'origine, l'autre liée à l'accueil, parvient à dépasser cette opposition binaire, facilement réfutable lorsqu'on prend en considération la mouvance des frontières géographiques et symboliques. Espace de reconfiguration temporelle et spatiale, le théâtre immigré revendique des appartenances à des univers culturels divers et variés tout en s'en détachant. Les références se croisent, s'entrechoquent, se modifient pour formuler une nouvelle théâtralité immigrée, une théâtralité mouvante, déplacée, en dehors des normes de l'identité culturelle pensée selon une conception homogène et nationale. Lieu de la tradition, le théâtre devient également le lieu de sa réinvention, permettant à la fois le maintien d'une mémoire traditionnelle tout en représentant des situations concrètes issues du réel quotidien. Avec le théâtre, l'immigration dessine la fresque qui la représente et se construit en héros de sa propre expérience.

Par ce jeu autour de la mouvance et des reconfigurations entre temporalité et spatialité, l'immigration est à la recherche d'un ailleurs. La quête du lieu, ou plutôt la confrontation et la contamination entre deux lieux, vient également révéler les tensions existantes entre deux histoires et la quête d'une mémoire en souffrance : « le lieu en procès est inscrit dans la rencontre et la confrontation entre deux mondes, entre ombre et lumière⁸⁵¹. » Le déplacement, opéré entre les territoires et les temporalités, n'est pas qu'une simple question de référence identitaire et culturelle, il induit une interrogation sur l'histoire et son écriture. Si la destruction des murs entre les cultures, dont parle Edward Saïd, est un élément

⁸⁵¹ SAIGH-BOUSTA Rachida, *op.cit.*, p.172.

fondamental des créations immigrées, elle s'accompagne de la destruction d'une conception territorialisée et linéaire de l'histoire.

Chapitre 5 : Entre histoire et mémoire

« L'une des stratégies les plus courantes pour interpréter le présent est d'invoquer le passé. Pas seulement parce qu'on n'est pas d'accord sur ce qui a eu lieu alors, sur ce qu'a été le passé, mais parce qu'on se demande si le passé est vraiment passé, mort et enterré, ou s'il continue, sous une forme différente peut-être⁸⁵². »

Edward Saïd

Introduction

Comme nous l'avons observé dans le chapitre précédent, la notion de mouvement et de déplacement est centrale dans l'esthétique immigrée postcoloniale qui se définit comme une esthétique décentrée en dehors des normes. Comme le territoire ou le lieu, le temps et l'espace échappent aux catégorisations et conduisent, dans le même déplacement, à une interrogation sur l'histoire et son écriture par la minorité :

« Le discours de la minorité révèle l'insurmontable ambivalence qui structure le mouvement équivoque du temps historique. Comment rencontrer le passé comme une antériorité qui introduit sans cesse une altérité dans le présent ? Comment alors raconter le présent comme une forme de contemporanéité qui n'est ni ponctuelle ni synchrone ? Dans quel temps historique ces configurations de différence culturelle prennent-elles les formes de l'autorité culturelle et politique ?⁸⁵³ »

Dans les créations du théâtre immigré, la réflexion sur le temps et la temporalité est centrale. Marquées par l'apparition d'un théâtre du quotidien, les années 1970

⁸⁵² SAID Edward., *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard/Le Monde Diplomatique, 2000, p.37.

⁸⁵³ BHABAH Homi K., *Les Lieux de la culture, une théorie postcoloniale*, Paris, Payot et rivages, 2007, p.248.

sont représentatives d'une époque où il est question, dans les créations, d'utiliser la scène théâtrale comme une instance de représentation biographique. Les troupes immigrées forment ainsi un espace d'expression lié à la vie de tous les jours. Les spectacles montrent des images authentiques liées au réel quotidien. La représentation, sur scène, d'une époque revient ainsi à décrire la vie au présent, quotidienne et ordinaire. Néanmoins, inscrit dans son temps propre et nécessairement soumis aux grandes interrogations d'une époque donnée, le théâtre de l'immigration formule un espace d'expression où se mêlent sans arrêt « les questions de la mémoire, individuelle et collective, et la formation d'une subjectivité située dans un espace intermédiaire, entre culture dominante et marginalité⁸⁵⁴ ». Les références au passé qui viennent ponctuer la représentation du présent contribuent à une exploration du temps historique et des béances de la mémoire. Même « lorsque les pouvoirs veulent la rendre captive, ou l'abolir⁸⁵⁵ », une mémoire plurielle de l'immigration trouve refuge sur la scène, qui devient l'espace de dévoilement des mémoires clandestines. Le théâtre immigré s'attribue donc la fonction de fournir l'accès à des informations tombées dans l'oubli, ce qui selon Philippe Tancelin caractérise le rôle de l'artiste :

« Ce rôle, dans un premier temps et pour la méthode peut se stigmatiser par la présence permanente d'une parole, d'un discours qui témoigne de son temps, d'une époque, d'une société, d'un monde, dont il est partie intégrante et active. L'artiste témoigne et tente d'universaliser ce témoignage pour en construire l'image même de l'histoire dont il procède⁸⁵⁶. »

La scène devient le réceptacle d'un défilement des événements qui ne tient compte ni des temporalités ni des repères spatiaux. Les personnages se déplacent dans un « fatras d'histoire⁸⁵⁷ » et de temporalités. La mise en scène des conditions de vie de l'immigration algérienne en France entre en résonance avec certains événements douloureux. La colonisation et les moments sombres de son histoire

⁸⁵⁴ CORSANI Antonella, « Narrations postcoloniales », in *Multitudes*, n°29, Février 2007, p.21.

⁸⁵⁵ STORA Benjamin, *La Gangrène et l'oubli, La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1998, p.319.

⁸⁵⁶ TANCELIN Philippe, *Le Théâtre du dehors*, Thèse de IIIème cycle en Esthétique, Revault d'Allonnes Olivier dir., Université de Paris I, 1978, p.319.

⁸⁵⁷ NEVEUX Olivier., *Dramaturgies du théâtre militant (1970-1975)*, Mémoire de DEA, BIET Christian (dir.), Paris X, 2000, p.97.

comme la guerre d'Algérie surgissent par exemple chez la troupe La Kahina, à l'intérieur d'une scène évoquant la condition de vie des femmes d'origine immigrée dans les années 1970. Le récit du présent ne prend pas la forme d'un récit fixe et stable temporellement, mais il vient interroger le présent à l'aulne du passé et inversement.

Par un jeu permanent autour de l'aller-retour entre passé et présent, le théâtre immigré met peu à peu en place une esthétique du témoignage qui, chez Al Assifa, « se nourrit d'actualité, des faits vécus par le public⁸⁵⁸ ». Les meurtres de Mohamed Diab ou de Djellali Ben Ali, par exemple, servent ainsi de matière dramatique à l'élaboration des spectacles, qui se fonde dans un rapport polémique et politique avec les médias. Il s'agit, sur scène, de déconstruire les discours de la presse et de la télévision en les faisant se confronter aux évolutions de l'enquête et aux témoins directs des faits. Le témoin prend ainsi en charge le rôle de dire la « vérité » sur un événement, qui par son caractère souterrain, ne prendra pas ou peu place dans l'écriture d'une histoire collective. Il est aussi celui à travers qui il est possible de replacer l'événement dans un ensemble temporel et spatial fait de discontinuités, comme l'explique Geneviève Clancy :

« Le témoin est générateur d'événements. La succession d'images plans qu'engendre son rapport d'intériorité au donné n'instaure pas une continuité temporelle, pas plus qu'une contiguïté spatiale. C'est le déplacement entre les plans qu'il opère qui fait durée et surface. L'esthétique du témoin est alors instauratrice de déploiements de plans de temps qui réalisent des profondeurs d'interagir entre les éléments et qui restituent à "ce qui s'est passé" sa base de données à devenir⁸⁵⁹. »

Le témoin prend ainsi en charge une sorte de responsabilité historique et mémorielle, qui, à travers la scène théâtrale, permet de penser une autre façon d'écrire l'histoire des sans-voix. Au grand récit unitaire de l'État-nation viennent s'opposer les multiples récits des opprimés qui agissent comme autant de contre-

⁸⁵⁸ M'BOUP Mamadou Moustapha, *L'Action théâtrale des travailleurs immigrés*, Thèse de IIIème cycle, VERNSTEIN André dir., Université de Paris VIII Saint-Denis, 1981, p.167.

⁸⁵⁹ CLANCY Geneviève, « Pour une esthétique du témoignage », in *Multitudes*, n°12, juin 1992. Disponible en ligne. Document consulté le 28 septembre 2014 : <http://www.multitudes.net/Pour-une-esthetique-du-temoignage/>

narrations « qui ne cessent d'évoquer et d'effacer ses limites totalisantes, tant réelles que conceptuelles⁸⁶⁰ », et opposent à une conception statique et linéaire de l'histoire une autre faite de discontinuités et de sursauts.

I. Quand le présent se fait anachronique

Les années 1970 en France sont marquées par l'apparition d'un théâtre du quotidien qui, selon Serge Bonnevil, est écrit « à partir des histoires ordinaires des individus⁸⁶¹ », et sonne comme un « brutal retour au réel⁸⁶² ». La représentation d'une époque revient à décrire la vie au présent, quotidienne et ordinaire. Pour autant, faut-il appréhender la contemporanéité uniquement comme une affaire de présentisme ? Le philosophe italien Giorgio Agamben définit la contemporanéité comme une « singulière relation avec son propre temps, auquel on adhère tout en prenant ses distances ; elle est très précisément la relation au temps qui adhère à lui par le déphasage et l'anachronisme⁸⁶³ ». La contemporanéité se situe donc dans le lien qui unit l'artiste de théâtre à son époque : elle reposerait à la fois sur une inscription de l'artiste dans son temps propre et sur une certaine proportion à l'inactualité. L'immigré sur scène devient ainsi « celui qui reçoit en plein visage le faisceau de ténèbres qui provient de son temps⁸⁶⁴ ». Formulant un théâtre du quotidien dont l'immigré est à la fois le sujet et l'objet, l'immigration contemple ses propres traces et saisit les parts d'ombre du passé.

1. Un théâtre du quotidien

Avec le théâtre immigré, le quotidien devient un territoire privilégié d'expérimentation politique et esthétique. Il s'agit pour les troupes de mener à bien une pratique d'écriture des spectacles ancrée dans le mouvement du

⁸⁶⁰ BHABAH Homi K., *op.cit.*, p.237.

⁸⁶¹ BONNEVIL Serge, *Le Sujet dans le théâtre contemporain*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.155.

⁸⁶² *Ibid.*, p.156.

⁸⁶³ AGAMBEN Giorgio, *Qu'est-ce que le contemporain ?*, Paris, Payot et Rivages, 2008, p.10-11.

⁸⁶⁴ *Ibid.*, p.22.

quotidien tout en montrant sur scène des tranches de la vie des immigrés (au café, dans la rue, à l'usine, etc.), tranches de vie à la fois collectives et plus intimes. En ce sens, les troupes se livrent à « une archéologie du quotidien⁸⁶⁵ » qui est observé, fouillé, et presque « photographié » afin de pouvoir en proposer les « images⁸⁶⁶ » sur scène. Les créations du théâtre immigré sont axées sur une représentation de l'immigration dans sa vie collective. Mais à ces récits de vie s'en imbriquent d'autres plus individuels, comme le sentiment de solitude lié au départ. Ces derniers, justement parce qu'ils font appel à la mémoire personnelle d'un événement, déplacent la portée collective de la représentation pour proposer des scènes ou quotidien (représentation d'un « proche ») et mémoire (représentation d'un « ailleurs ») se retrouvent intimement liés.

a. L'observation de la réalité comme matériau de création

De la première représentation de *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule*, jouée par des travailleurs immigrés devant les ouvriers de l'usine LIP, Philippe Tancelin retiendra l'effet de réel porté sur scène : « trente minutes de scènes, trente minutes de la vie des travailleurs immigrés, jouées par eux, créées par eux. [...] Ils jouent et ils n'ont pas changé de la rue à la scène⁸⁶⁷. » Les travailleurs immigrés sont là, présents normalement, il n'y a aucun truquage ni aucune volonté préalable de symbolisation (même si la représentation théâtrale induit de fait une traduction dramatique et donc une fictionnalisation). Ce sont les immigrés eux-mêmes qui se placent au centre du processus de création. Comme l'explique Mamadou Mustapha M'Boup, « ils sont à la fois sources d'informations et acteurs⁸⁶⁸ ». Les représentations sont souvent une traduction dramatique de l'observation de la réalité ou de faits vécus par les membres des troupes. Pour Zaït et Baït, l'observation précède ainsi l'écriture, comme le précise

⁸⁶⁵ MATTEOLI Jean-Luc, *L'Objet pauvre, Mémoire et quotidien sur les scènes contemporaines françaises*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p.74.

⁸⁶⁶ CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *Les Tiers idées*, Paris, Hachette, 1977, p.210.

⁸⁶⁷ *Ibid.*, p.183.

⁸⁶⁸ M'BOUP Mamadou Moustapha, *op.cit.*, p.44.

Belkacem, l'un des membres fondateurs de la troupe, dans un entretien accordé à Joseph Ruisselet en 1977 :

« Tout notre travail est basé sur l'observation de la réalité. Par exemple, qui n'a pas vu des immigrés en difficulté dans un bureau de poste ou à la sécurité sociale ? [...] On s'est mis dans la situation d'un immigré qui parle très mal le français, et nous avons cherché jusqu'où pouvait aller l'incompréhension⁸⁶⁹. »

L'observation comme préalable à la représentation pourrait se rapprocher, du point de vue de la méthode, à l'ethnographie qui « demande que l'observateur lui-même soit un élément de son observation⁸⁷⁰ ». Dans le théâtre immigré, l'observateur est participant : le sujet se clive lui-même en sujet et objet de la représentation théâtrale afin de toucher au plus près la réalité quotidienne.

Dans cette relation à l'objet et dans cette volonté d' « observation de la réalité », l'expérience d'Al Assifa est tout à fait intéressante puisqu'elle s'appuie sur un ancrage territorial qui détermine le processus de création et la prise en charge, par la troupe, du quotidien. Cela signifiait pour elle « pouvoir se tenir en un lieu précis où l'immigration avait à prendre la parole⁸⁷¹ ». En 1975, pour la création de la pièce *La vie de château, pourvu que ça dure*, la troupe décide donc de s'installer dans le quartier de Barbès à Paris et prend place dans un local de paroisse aménagé en salle de loisir (mêlant le théâtre, le cinéma et une librairie). Lieu de concentration de l'immigration ouvrière (africaine et nord-africaine) et pôle de concentration des luttes, le quartier fait l'objet d'un lieu d'inscription et d'observation privilégié de la quotidienneté. Il permet de garder un contact permanent avec ses habitants et devient la base même de la réflexion et de l'écriture du spectacle :

« Le spectacle de *La vie de château* proposait des images, des figures élaborées, un traitement par l'humour et le rire de situations difficiles,

⁸⁶⁹ RUISSELET Joseph, « Zaït et Baït, témoins de l'absurde », *Autrement*, n°11, Novembre 1977, p.134.

⁸⁷⁰ BHABHA Homi K., *op.cit.*, p.238.

⁸⁷¹ CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.207.

tragiques même. [...] Dans la pièce il y avait le rire, le chant, la danse, le drame qui ne prenaient forme que sur des éléments de la réalité, contrôlables par chacun des spectateurs : conditions de vie des travailleurs immigrés, conditions de ceux qui les partagent, qui étaient là dans la salle, les regardant en spectateur, dont ils se distançaient par le spectacle, mais dont ils n'étaient jamais dépossédés⁸⁷². »

Les représentations de *La vie de château, pourvu que ça dure*, sont une traduction dramatique de l'observation de la réalité et le reflet des rencontres ou des discussions avec les habitants du quartier. Elles sont le fruit d'un long travail d'élaboration en prise directe avec le réel quotidien et de co-construction basée sur l'échange. Plusieurs fois par semaine, les membres de la troupe se rendent dans les cafés pour discuter avec les gens. Ils y parlent des conditions de travail des ouvriers immigrés, de leurs conditions de vie : l'objectif de la troupe est de répondre aux termes précis des difficultés que les gens rencontrent et des besoins qu'ils expriment :

« Al Assifa est orienté dans le sens de l'animation sociale, cette expérience est pourtant théâtrale. Théâtrale puisque impliquant des participants qu'ils assistent, dans un environnement global conçu à cette seule fin, au spectacle de leur naissance à une conception du monde ; théâtrale puisque vouée à une sorte de prise en charge collective de la réalité, puisque sous-tendant une action dramatique vécue, tirée littéralement du réel, et interprétée, au sens le plus large du mot, par ceux-là même qui la vivent⁸⁷³. »

Avec Al Assifa, comme avec de nombreuses autres troupes de théâtre immigré, la parole revient aux immigrés, les spectacles traitent d'une réalité qui est la leur. Les représentations des différentes étapes de l'élaboration du spectacle permettent un échange avec le public : le débat fait partie intégrante de la dramaturgie et est en quelque sorte la règle du théâtre immigré. Le spectacle provoque le rassemblement, permet la prise de contact. À son terme, les points les plus

⁸⁷² *Ibid.*, p.210.

⁸⁷³ M'BOUP Mamadou Moustapha, *op.cit.*, p.159.

importants de la représentations sont repris et analysés en compagnie du public : « il s'agit là, pour l'immigration, et non plus seulement pour le seul théâtre des immigrés, d'assurer, au cours du débat, sa propre information et d'assurer l'exposition de ses différents problèmes⁸⁷⁴. » Cela permet aux troupes de modifier certains éléments du spectacle : chez la troupe Zaït et Baït, chaque représentation est l'occasion de corriger ou de modifier la mise en scène ou certains éléments de leur spectacle *On y va Zaït*. Cela se fait sur l'observation, pendant les représentations, des réactions des spectateurs. Durant les débats qui suivent la représentation, les spectateurs peuvent remettre en cause des points de détail (manque de réalisme de certains costumes) ou faire une critique sur la construction même de la pièce. C'est ce qui s'est produit, notamment, pour la pièce *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule* d'Al Assifa, dont le schéma de base (opposition entre l'immigré et son patron, le flic, le pouvoir) a été critiqué par le public à de nombreuses reprises car il restait sur la confrontation exploitant (français) et exploité (maghrébin) sans assez mettre en relief « le rôle nocif assumé par la bourgeoisie du pays d'origine dont l'immigré était tout autant la victime⁸⁷⁵ ». Ces critiques finiront d'ailleurs par porter leurs fruits, puisque la troupe refondra partiellement la pièce en intégrant, aux côtés de l'immigré exploité, le frère jumeau du bourgeois français, le bourgeois nord-africain.

Par le débat et l'observation, les créations sont sans arrêt en cours d'écriture. Elles se construisent au fil des dialogues et des échanges ; les textes sont remaniés selon les événements et les observations : la dramaturgie se rapproche de l'environnement non-contrôlé du langage parlé et intègre les mouvements incessants de la réalité. Les troupes forment un espace d'expression caractérisé « par la présence permanente d'une parole, d'un discours qui témoigne de son temps, d'une époque⁸⁷⁶ ». Entre la vie quotidienne et le théâtre, il y a en quelque sorte « dédoublement et complémentarité⁸⁷⁷ ». La scène représente des images authentiques, des personnages concrets appartenant au réel.

⁸⁷⁴ MAATOUK Frédéric, *Le Théâtre des travailleurs immigrés en France*, Thèse de doctorat UER Sciences de l'Homme, DUVIGNAUD Jean dir., Université François Rabelais Tours, 1979, p.198.

⁸⁷⁵ *Ibid.*, p.121.

⁸⁷⁶ TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.319.

⁸⁷⁷ M'BOUP Mamadou Moustapha, *op.cit.*, p.164.

b. La fable comme représentation de l'immigration

Ce théâtre du quotidien exprime le désir de se nommer, de se fixer, de faire image. Guidées par une volonté de représentation biographique, les mises en scène permettent de témoigner de l'immigration dans laquelle « s'inscrit la peine des hommes ⁸⁷⁸ », de représenter le quotidien à l'usine, au café, dans les foyers, les administrations mais également le déracinement et la solitude liés au départ et à l'exil. Qu'il s'agisse de la représentation d'un exil collectif, comme dans *L'Exil* de la troupe Ventôse, et dans *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule* d'Al Assifa, ou de celle d'un départ plus individuel comme dans *Le Cirque d'Amar* de la troupe Nedjma, la démarche participe à une découverte « de l'immigration, de ses entrailles, de ses problèmes, de sa culture, bref, de tout l'aspect interne de sa présence ⁸⁷⁹ ».

Le répertoire de la troupe Nedjma représente le panel le plus éloquent des sujets évoqués par les troupes immigrées. Avec *Barka ou la vie parisienne* (1976) comme dans de nombreux autres spectacles immigrés ⁸⁸⁰, on retrouve l'itinéraire quotidien du travailleur immigré exploité, en difficulté pour trouver un travail ou un logement. On y met en scène les problèmes économiques, sociaux et politiques d'un immigré en montrant l'ouvrier au travail, réclamant son salaire, cherchant un logement, ou dans un très large spectre de situations. Ce spectacle, comme beaucoup d'autres, est en quelque sorte une utilisation dramatique du stéréotype « métro, boulot, dodo » : il s'agit souvent de représenter les journées « types » du travailleur immigré, le plus fidèlement possible à sa situation d'exploité.

Mais au-delà de la représentation des mécanismes d'exploitation des travailleurs immigrés (cf. chapitre 3), les mises en scène abordent d'autres thématiques inhérentes au processus migratoire : les liens avec le pays d'origine, les conflits de génération, la double culture, la nostalgie liée au départ et à un impossible retour.

Dans *Le Cirque d'Amar* (1977) de la troupe Nedjma, le personnage d'Amar est tiraillé par les exigences de sa famille en Algérie et par les multiples difficultés de

⁸⁷⁸ VAZ Manuel, *Expressions culturelles immigrées (1^{er} Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de Suresnes, Juin 1975)*, Lisbonne, Coopérative de travailleurs graphiques, 1985, p.62.

⁸⁷⁹ MAATOUK Frédéric, *op.cit.*, p.106.

⁸⁸⁰ Comme, par exemple, dans *Vie d'esclaves : y'en a marre !* de la troupe du Travailleur africain, *Mohamed Dupont* de la troupe L'Oasis enchanteur ou encore *Ça travaille ça travaille mais ça ferme sa gueule* d'Al Assifa.

sa vie en France. Dans les deux scènes principales, l'une en Algérie et l'autre dans un café à Paris, sont abordées de multiples questions qui font parties de la vie quotidienne des immigrés. La réalité de l'immigration y est questionnée et le double statut immigré/émigré représenté :

« A travers deux scènes principales, l'une en Algérie avec le père et la femme d'Amar, l'autre dans un café à Paris avec Amar et la patronne madame Martine sont abordées de multiples questions qui font parties de la vie quotidienne des immigrés. Le cirque, c'est tous les personnages qui font la vie d'Amar, et qui, à travers un certain regard, deviennent burlesques... Le cirque, c'est tout ce qui tourne dans sa tête.... C'est son père qui imagine qu'il vit en France une vie de prince et qui attend toujours les mandats. C'est sa femme, seule toute l'année, transformée en servante de son beau-père et qui attend son retour. C'est en France, toutes les questions qui se posent à lui, non seulement dans son travail mais aussi dans son rapport avec les femmes, avec l'engagement politique, avec sa religion⁸⁸¹. »

La trame du récit est simple : Amar se retrouve au cœur de situations absurdes et loufoques induites par son double statut d'immigré et d'émigré. Il fonctionne selon une succession de tableaux vivants qui témoignent de la question du départ selon ses diverses modalités : aller-retour entre espoirs et déceptions, entre pays d'origine et pays d'accueil.

La troupe Al Assifa, dans *La Vie de château, pourvu que ça dure*, fait également intervenir les questionnements liés au départ dans la trame dramatique, en écrivant les rêves et les espoirs de l'émigrant confronté à la brutale logique de l'arrivé en France :

« Quand j'étais au pays et que j'attendais tant de venir en France, je me disais.... Tu iras au cinéma tous les jours... Marcher sur les grands boulevards, la tête dans les néons, et tous ces diamants vivants à rapporter. Je serai bien habillé, ils ne me reconnaîtront pas quand je reviendrai. Ce

⁸⁸¹ Extrait issu de la présentation du spectacle *Le Cirque d'Amar*, sur le site de la troupe Nedjma. Disponible en ligne. Document consulté le 30 septembre 2014 : http://associationnedjma.free.fr/Presentation_spectacle.html/Le_cirque_d_Amar.html

sera la vie... Quand je suis arrivé à la gare de Lyon : chacun son badge. Moi c'était Chausson, le voisin, il était Citroën, on est monté dans les cars des foyers-usine... C'était parti...⁸⁸² . »

La démarche du théâtre immigré, comme ici avec Al Assifa, « consiste à aller chercher au plus près, dans le réel et le temps tout proches⁸⁸³ », en même temps qu'elle exploite les méandres du souvenir : « quand j'étais au pays » est une interrogation, à partir d'une situation présente, des rêves et des espoirs d'avant le départ. On observe ici une forme d'instantanéité du témoignage mais comme tout témoignage, le discours se place dans un ailleurs, à la fois temporel et spatial : c'est une situation présente qui appelle à la mémoration. La représentation du quotidien deviendrait alors « le terrain privilégié de la mémoire⁸⁸⁴ », et l'univers scénique celui de l'exploration du temps.

2. Le poids du passé dans le temps présent

Le théâtre de l'immigration contribue à une exploration du temps historique en même temps qu'une exploration du temps politique dans un mouvement fluctuant : le récit du présent ne prend pas la forme d'un récit fixe et stable temporellement et vient interroger le présent à l'aulne du passé et inversement. Qu'est ce qui, dans le passé, fait sens dans le présent ? Qu'est-ce qui, dans le présent, fait resurgir le passé ? C'est dans les trous de l'histoire et de la mémoire de la colonisation que les créations immigrées vont chercher cette articulation entre passé et présent. Le théâtre de l'immigration s'est développé dans un contexte d'amnésie collective concernant le passé colonial de la France, et les créations des troupes immigrées n'échappent pas à la vague mémorielle qui envahit l'espace public dès les années 1970. Les troupes utilisent ainsi de façon récurrente la mémoire historique de l'immigration tout en l'appliquant au présent : les spectacles assument une certaine forme de continuité historique tout en la déjouant sur scène.

⁸⁸² CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.222.

⁸⁸³ MATTEOLI Jean-Luc, *op.cit.*, p.72.

⁸⁸⁴ *Ibid.*, p.216.

a. L'Algérie : entre aphasie et retour de la mémoire

Dans la France contemporaine, l'histoire de l'Algérie, de la colonisation, et de la guerre, est à la fois extrêmement présente et en même temps étrangement muette. Les souvenirs des contemporains de cette époque sont aujourd'hui relayés par les enfants et les petits enfants mais on observe encore une forme de mutisme sur cette partie de l'histoire française, qui, même si elle tend de plus en plus à resurgir sur la scène médiatique, culturelle, politique et scientifique, n'a pas été, pour reprendre les propos de Benjamin Stora, « suffisamment nommée, montrée, assumée dans et par une mémoire collective⁸⁸⁵ » et est donc presque inévitablement soumise au poids du silence.

L'histoire de la colonisation comme de la guerre d'Algérie a été tue, notamment par l'État français, à travers des « mécanismes de fabrication de l'oubli⁸⁸⁶ ». À l'inverse de l'Algérie, qui traite la période de la guerre (ou de la révolution) comme un drame fondateur, la France a choisi ce que Richard Derderian qualifie d'oubli délibéré : « *the French state has pursued willful forgetting as its primary strategy toward the Algerian War and, one might add, much of the imperial past*⁸⁸⁷. » Au lendemain du premier jour de la guerre, la presse ne pose pas de nom sur une guerre qui durera pendant huit ans, et prendra successivement les appellations de « maintien de l'ordre », d'« événements », d'« opérations de rétablissement de la paix » ou encore d'« entreprise de pacification ». Une guerre sans nom, car comme l'explique Benjamin Stora, « nommer la guerre, ce serait reconnaître une existence séparée de l'Algérie, ce serait admettre une “autre histoire”⁸⁸⁸ » que celle que l'État français a cherché à transmettre en faisant de l'Algérie non pas une simple extension mais une partie intégrante de la métropole. Nommer la guerre équivaldrait à reconnaître l'échec de la République Française qui, pendant plus d'un siècle de colonisation, « n'a pas jugé utile, à temps, d'exporter ses principes universels hors de l'Hexagone⁸⁸⁹ » et en subit aujourd'hui

⁸⁸⁵ STORA Benjamin, *La Gangrène et l'oubli, La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1998, p.I.

⁸⁸⁶ *Ibid.*, p.I.

⁸⁸⁷ [L'État français a poursuivi l'oubli délibéré comme stratégie première vis-à-vis de la guerre d'Algérie et, d'aucun ajouterait, vis-à-vis de l'essentiel de son passé impérial] : DERDERIAN Richard L., « Algeria as a lieu de mémoire : Ethnic Minority Memory and National Identity in Contemporary France », in *Radical History Review*, n°83, 2002, p.29.

⁸⁸⁸ STORA Benjamin, *op.cit.*, p.18.

⁸⁸⁹ *Ibid.*, p.19.

les contrecoups. Censure, saisies, interdictions, restrictions importantes de la liberté de la presse et des représentations visuelles, limitations des expressions et des témoignages se cumulent, au plus fort du conflit, avec de violentes répressions.

Pendant la guerre, tout est fait pour que rien ne filtre. Les exactions françaises en Algérie, en particuliers la torture (cet « inavouable secret⁸⁹⁰ »), sont passées sous silence. Les massacres perpétrés sur des civils, en Algérie comme en France, sont justifiés au nom du maintien de l'ordre et le nombre des victimes est clairement minimisé. Le nombre de victimes de la violente répression policière lors de la manifestation du 17 octobre 1961 reste encore aujourd'hui indéterminé. Le lendemain de la manifestation, la préfecture de police annonce deux morts algériens. Quelques jours après, au sénat, Roger Frey, alors ministre de l'Intérieur, parle de six morts et de 136 blessés hospitalisés. Aujourd'hui encore, les chiffres oscillent entre quelques dizaines de morts selon les estimations les moins élevées à plus de cent ; il reste presque impossible de dénombrer le nombre de blessés et on ne parle presque jamais du nombre extrêmement élevés d'arrestations violentes de manifestants (11.538 selon le premier bilan de la nuit du 17 octobre), dont un grand nombre sera placé dans des centres de détention, dans des conditions déplorables. Cette manifestation illustre l'une des répressions d'État les plus violentes qu'ait provoqué une manifestation dans l'Europe occidentale contemporaine sans que son histoire et sa mémoire ne fasse trace. Après l'indépendance, « une chaîne d'amnisties impose, construit l'oubli de la guerre⁸⁹¹ ». Déjà présentes dans les accords d'Evian, ces amnisties sont réitérées par les lois du 17 juin 1966, du 31 juillet 1968 et du 16 juillet 1974. Guidé, soit par une volonté de pardon, soit par une volonté de passer très vite à autre chose, l'État français amnistie et parfois même réhabilite des cadres, des officiers, des généraux.

« La levée des sanctions à l'égard de responsables d'atrocités commises pendant la guerre d'Algérie interdit de vider l'abcès, puisqu'il y a effacement des repères qui distinguent entre ce qui est crime et ce qui ne l'est pas. Les simples exécutants ne seront jamais déchargés d'une partie de leur

⁸⁹⁰ *Ibid.*, p.28.

⁸⁹¹ *Ibid.*, p.281.

culpabilité, ou de leur honte. Les responsables, jamais identifiés. [...] Tortures, crimes et discriminations raciales du temps de la guerre d'Algérie, tout est pardonné. Le couvercle ne se referme pas vraiment sur le sarcophage... et une certaine mémoire de la guerre s'échappera, envahira de larges espaces publics⁸⁹². »

Ces amnisties, destinées à tourner la page d'un passé encombrant, comme les manques et les silences autour des exactions militaires et des événements comme celui du 17 octobre 1961, ne sont « qu'un échantillon de ces moments de la guerre où l'énonciation devient plurielle, à l'image de la mémoire de l'événement, obstinément éclatée, non homogène⁸⁹³ ». Car devant l'impossibilité de fixer une histoire et une mémoire convergente, c'est une mémoire clandestine qui émergera au sortir de la guerre et qui jaillira des victimes elles-mêmes, ou de leurs descendants. Derrière ce qu'on appelle, depuis l'indépendance de l'Algérie, le problème de l'immigration, c'est en effet tout un imaginaire et des questions posées par la période coloniale qui resurgissent. Le traumatisme français d'une guerre gagnée militairement mais perdue politiquement ne permet ni l'écriture d'une histoire franco-algérienne dépassionnée ni le surgissement des mémoires et des témoignages, qui restent presque nécessairement clandestins et souterrains. Ainsi, « la colonisation française en Algérie se survit donc à travers ses propres effets, exprimés par les enfants de l'immigration algérienne⁸⁹⁴ » : l'immigration algérienne elle-même et, faudrait-il dire, toute une communauté immigrée et d'origine immigrée qui se reconnaît dans une écriture de l'histoire trouée, qui omet la mémoire des victimes et de leurs héritiers.

L'histoire commune de l'Algérie et de la France est significative d'une « cohabitation particulière⁸⁹⁵ » entre absence d'une mémoire officielle collective et multiplication des mémoires communautaires. Le manque d'une mémoire convergente et partagée peut tout autant favoriser la pérennisation des silences que façonner la multiplication des récits mythiques sur l'Algérie colonisée. Peut-être faut-il alors considérer l'Algérie, à la manière de Pierre Nora, à la fois comme

⁸⁹² *Ibid.*, p.283.

⁸⁹³ FLEURY-VILATTE Béatrice, *La Mémoire télévisuelle de la guerre d'Algérie 1962-1992*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.50.

⁸⁹⁴ STORA Benjamin, *op.cit.*, p.297.

⁸⁹⁵ FLEURY-VILATTE Béatrice, *op.cit.*, p.52.

un « nœud de mémoire où sont venus se prendre les fils éternellement flottants du souvenir et de l'oubli ; autrement dit les matrices de notre mémoire politique contemporaine [...] »⁸⁹⁶ » et comme un lieu de mémoire, au sens abstrait, comme le sont « la notion de lignage, de génération ou même de région et d' "homme-mémoire" »⁸⁹⁷ ».

b. Le retour du fantôme colonial

En France comme en Algérie, l'histoire de la colonisation est empreinte de réserves et de silences qui façonnent de façon particulière les récits ou interprétations qu'elle provoque. La guerre d'indépendance, par exemple, sera à de nombreuses reprises utilisée dans les discours politiques, notamment ceux du MTA (cf. chapitre 3), à la fois comme acte de mémoire et comme stratégie politique mobilisatrice. En parallèle, la production culturelle et artistique qui opère dans le champ du militantisme ne s'embarrasse parfois ni de l'exactitude des faits, ni de la confusion possible dans l'esprit des spectateurs, en se servant de certains événements de cette période pour en illustrer d'autres, contemporains : « ainsi, plusieurs films d'agit-prop illustrent les crimes racistes des années 1970 avec des images de victimes... du 17 octobre 1961⁸⁹⁸ ! » Les créations immigrées favorisent également « la réflexion d'événements plus ou moins éloignés dans le temps⁸⁹⁹ ». Elles jouent sur la déconstruction/reconstruction d'une mémoire et d'une histoire collective en intégrant dans la trame dramatique situation quotidienne vécue et retour sur les événements troubles du passé. L'objet de la représentation est « une constante démonstration du lien qu'elle [l'immigration] entretient avec le passé colonial et la dénonciation du néocolonialisme de la société du début des années 1970⁹⁰⁰ ». Mais c'est surtout à la question « comment sortir de l'héritage du silence ? » que se heurtent les immigrés.

⁸⁹⁶ NORA Pierre dir., *Les lieux de mémoire. t.1*, Paris, Gallimard, 1997, p.19.

⁸⁹⁷ *Ibid.*, p.15.

⁸⁹⁸ ABDALLAH Mogniss H., *Rengainez, on arrive ! Chroniques des luttes contre les crimes racistes ou sécuritaires, contre la hagra policière ou judiciaire des années 1970 à aujourd'hui*, Paris, Libertalia, 2012, p.41.

⁸⁹⁹ MAATOUK Frédéric, *op. cit.*, p.337.

⁹⁰⁰ ESCAFRE-DUBLET Angéline, « Les Cultures immigrées sont-elles solubles dans les cultures populaires ? », in *Mouvement*, n°57, 2009, p.90.

« *It is this sentiment of being invisible or being denied a place in a larger story that acts as a catalyst for the emergence of memory-charged cultural initiatives by second-generation Algerians in France beginning in the mid-1970s. From the first theater companies and music groups to mushroom in the Paris area to more recent films and television documentaries, the children of Algerian workers have actively laid claim to a shared past. The experience of the Algerian War certainly marked the first generation of Algerian immigrant children who often arrived or were born in France before or during the conflict. [...] In many respects the memory work produced by the children of North African immigrants constitutes an important challenge to the cloistered remembering of the Algerian past on both sides of the Mediterranean*⁹⁰¹. »

La troupe La Kahina, fondée en 1976 par des femmes d'origine algérienne d'Aubervilliers, traite principalement du rôle des femmes dans l'aventure de l'immigration et des problèmes, notamment culturels et identitaires, rencontrés par la « seconde génération » d'immigrés en France. Au FTPTI de 1978, la troupe présente sa première création⁹⁰² *Pour que les larmes de nos mères deviennent une légende*. Onze tableaux, dont l'objectif est de traiter de la condition contemporaine de la femme arabe : les traditions pré-nuptiales, le rôle de l'argent dans le mariage, la toute-puissance de l'homme, la position marginale de la femme arabe en général (immigrée ou algérienne).

Les jeunes filles qui composent essentiellement⁹⁰³ la troupe vivent ou observent ces problèmes au quotidien et s'en font les relais. Parallèlement à cette description

⁹⁰¹ [C'est le sentiment d'être invisible, ou mis de côté d'une histoire plus large, qui agit comme catalyseur de l'émergence d'initiatives culturelles chargées de mémoire de la part de la seconde génération d'immigrés algériens en France au milieu des années 70. Dès premières compagnies de théâtre et groupes de musique qui bourgeonnent dans le grand Paris aux films et documentaires télévisuels plus récents, les enfants de travailleurs algériens ont activement revendiqué un passé commun. L'expérience de la guerre d'Algérie a assurément marqué la première génération d'enfants d'immigrés algériens qui souvent sont arrivés ou nés en France avant ou pendant le conflit. [...] A bien des égards le travail mémoriel produit par les enfants d'immigrés Nord-Africains constitue un défi important par rapport au souvenir cloîtré du passé algérien des deux côtés de la Méditerranée] : DERDERIAN Richard L., *op.cit.*, p.34-35.

⁹⁰² En huit années d'existence, la troupe La Kahina n'a monté que deux spectacles : *Pour que les larmes de nos mères deviennent une légende* en 1976 et *La Famille Benjelloul, en France depuis 25 ans* en 1980.

⁹⁰³ Il y a aussi quelques hommes.

de problématiques contemporaines, la troupe utilise la scène comme un moyen de faire ressurgir des événements du passé, en particulier le rôle des femmes dans la guerre d'indépendance de l'Algérie :

« - Déshabillées, frappées, insultées, humiliées, violées par des tortionnaires sadiques.

- Elles aussi ont subi l'électricité,

- Elles aussi ont donné leurs vies.

- Qu'en reste-il sinon des noms sur des trottoirs,

- Sur des trottoirs et des boulevards,

- Et toutes les autres ?

- Que devenez-vous⁹⁰⁴ ? »

Dans cet extrait, la scène se passe en Algérie, pendant la guerre d'indépendance. Un adjudant de l'armée française et une femme y sont représentés : cette dernière est habillée en militaire et cache une arme de gros calibre sous son habit traditionnel. Cette scène est une référence aux femmes qui prirent le rôle de combattantes et de militantes aux côtés des hommes et est l'occasion pour les membres de la troupe d'interroger ce qu'il reste de cette lutte et de ces combats dans la société des années 1970.

« Kahina's account of the war reveals the ability of second-generation Algerians in France to creatively recall the past in ways that challenge the memory of both the Algerian and French communities. Scenes recounting the imprisonment and torture of women resistance fighters at the hands of the French army further dramatized the subjugation of Algerian women after the war and the failure of the FLN to extend the promise of liberation to half its population. Kahina's war memory runs counter to the nostalgic myths of a noble cause betrayed or a cherished way of life lost forever erected by pieds-noirs and former officers. At the same time it raises questions about the failure of the Algerian government to recognize the

⁹⁰⁴ AUTISSIER Anne-Marie et AKIKA Ali, *Larmes de sang* (documentaire), 1979, Couleur, 1h21min, Collection parisienne.

*sacrifices made by women. Confronting the past was also a way for the daughters of Algerian workers to refuse to perpetuate the status of their mothers in the present or the future—this was the essence of the play’s title*⁹⁰⁵. »

Saliha Amara, l’une des fondatrices de la troupe, explique ainsi dans l’entretien qu’elle effectue avec Richard Derderian que le choix du sujet de la pièce *Pour que les larmes de nos mères deviennent une légende* s’explique par le besoin d’expliquer le paradoxe entre le silence fait sur le rôle des femmes dans la guerre d’indépendance et leur rôle effectif, qu’elle qualifie de « devoir⁹⁰⁶ ». L’évocation de la guerre chez La Kahina permet de remettre en cause à la fois les mémoires officielles française et algérienne. La représentation des femmes combattantes et des scènes de tortures qu’elles ont subies entre les mains de l’armée française témoignent autant des béances dans le discours de l’État français que de la guerre d’indépendance mystifiée par l’État algérien dans lequel les femmes et leurs sacrifices ne trouvent pas place.

Au-delà des mémoires des mères et des grand-mères, la troupe intègre également au spectacle les mémoires de chaque personne qui la compose. Entre 1976, année de sa création, et 1982, année de sa dissolution, la troupe voit passer entre 50 et 60 nouveaux membres, ce qui permet à chaque nouvelle arrivée d’intégrer au spectacle de nouvelles mémoires et de nouveaux témoignages. Pour la création des spectacles, « *there was a basic storyline*⁹⁰⁷ » explique Saliha Amara, « *but with the testimonies, for example, the women participating in the play could*

⁹⁰⁵ [L’évocation de la guerre par la Kahina révèle de la capacité de la seconde génération d’algériens en France de se souvenir du passé de façon créative, remettant en cause la mémoire des communautés algérienne et française. Les scènes relatant l’emprisonnement et la torture des femmes résistantes combattantes aux mains de l’armée françaises ont accru la dramatisation de la soumission des femmes algériennes après la guerre et l’échec du FLN à étendre la promesse de la libération à la moitié de sa population. Le souvenir de la guerre de la Kahina va à l’encontre des mythes nostalgiques d’une noble cause trahie ou d’un mode de vie chéri perdu à jamais érigé par les pieds noirs et les anciens officiers. Au même moment il pose la question de l’échec du gouvernement algérien à reconnaître les sacrifices consentis par les femmes. Affronter le passé était aussi un moyen pour les filles de travailleurs algériens de refuser de perpétuer la condition de leurs mères dans le présent ou le futur – c’était l’essence même du titre de la pièce.] : DERDERIAN Richard L., *op.cit.*, p.35.

⁹⁰⁶ *Ibid.*, p.35.

⁹⁰⁷ [Il y avait un scénario basique] : *Ibid.*, p.36.

*include their own personal experiences*⁹⁰⁸ ». Envisagés par les troupes sous l'angle du présent mais construits à partir des vestiges d'un passé refoulé et de témoignages des membres de la troupe, les spectacles reproduisent ainsi une vision circonstanciée des événements. La création s'appuie sur un éventail d'événements, plus ou moins passés sous silence, qui servent de repères temporels pour un travail de remémoration à l'aune du présent. Sur cette toile de fond s'ajoute la présence des comédiens et des comédiennes qui, par leur immédiateté, donnent un contrepoint vivant à ces représentations spectrales mais immuables du passé. Ces porteurs de mémoire incarnent une histoire du point de vue de l'expérience vécue superposant la petite histoire à la grande.

« In stark contrast with the kinds of ritualized forms of recollection that characterize the cloistered remembering of the Algerian War, Kahina represented a more fluid, participatory form of remembrance. Ritualized memory, as Paul Connerton observes, tends to be “deliberately stylized,” and subject to only a limited degree of “spontaneous variation.” The rigidity of rule-based ritualized memory differs quite starkly from the openness and flexibility of Kahina’s plays. While rough story lines assured a certain thematic continuity, the actual content of each performance underwent constant change and transformation depending on the memories included and conveyed. Kahina’s plays provide an excellent example of a collective project that lends itself to the kind of plurality of memories and critical assessment of the past advocated by Stora⁹⁰⁹. »

⁹⁰⁸ [Mais avec leurs témoignages, par exemple, les femmes participant à la pièce pouvaient inclure leurs propres expériences personnelles] : *Ibid.*, p.36.

⁹⁰⁹ [Contrastant fortement avec les types de formes ritualisées de recueillement qui caractérisent le souvenir cloîtré de la guerre d'Algérie, la Kahina représentait une forme participative du souvenir plus fluide. La mémoire ritualisée, comme l'observe Paul Connerton, tend à être « délibérément stylisée », et seulement sujette à un degré limité de « variation spontanée ». La rigidité du souvenir ritualisé, basé sur des règles, diffère très nettement de l'ouverture et la flexibilité des pièces de la Kahina. Bien que des scénarios grossiers assuraient une certaine continuité thématique, le contenu effectif de chaque représentation subissait constamment des changements et transformations en fonction des souvenirs inclus et véhiculés. Les pièces de la Kahina constituent un excellent exemple de projet collectif qui se prête au type de pluralité des souvenirs et à l'évaluation critique du passé prônée par Stora] : *Ibid.*, p.36.

C'est ce que Richard Derderian nomme une forme participative du souvenir, faite d'ouverture et de flexibilité. Chaque représentation diffère de la précédente par l'introduction de nouveaux témoignages, participant à la représentation d'une pluralité de souvenirs qui viennent s'opposer à la fois à une mémoire niée et à une mémoire mystifiée.

L'histoire de l'immigration se dessine à l'intérieur de l'espace scénique qui devient l'espace du surgissement des mémoires. Nous sommes face à une mise en scène de la filiation qui permet de lutter contre l'oubli, le silence ou la négation. Mais tandis qu'elle donne un aperçu d'un moment de l'histoire française et algérienne, la troupe La Kahina opère une démarche critique, préalable nécessaire à la légitimation d'une mémoire longtemps niée. Pour La Kahina, les insertions d'événements historiques sont socialement significatives. Le théâtre explore ainsi un contexte socioculturel « dans lequel ces expériences narrées acquièrent un sens, en provoquant la connexion des événements quotidiens et des situations particulières vécues ou imaginées⁹¹⁰ ». Le télescopage permanent entre des situations quotidiennes représentées et des événements douloureux narrés, plus ou moins éloignés dans le temps, permet de penser le présent.

Conclusion

Dans sa réflexion sur *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paul Ricoeur pose le problème de la relation Histoire/temps, en évoquant, à la suite d'Augustin et d'Heidegger, une tridimensionnalité (passé, présent, futur) de la temporalité qui revêt deux caractéristiques majeures. La première étant leur éclatement, leur discordance ou leur aspect diasporique (entendu ici en terme de dispersion) ; la seconde étant « l'égalité primordiale de ces trois instances⁹¹¹ » qui se distribuent à partir du centre qu'est le présent et qui éclatent en trois directions : « le présent du passé, c'est la mémoire ; le présent du présent, c'est la vision [...] ; le présent du futur, c'est l'attente⁹¹². » Si l'on s'en tient à cette constatation, penser le présent,

⁹¹⁰ LINDON Alicia, « Récit autobiographique, reconstruction de l'expérience et fabulation : une approximation à l'action sociale », in *Sociétés*, n°87, janvier 2005, p.57.

⁹¹¹ RICOEUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000, p.459.

⁹¹² *Ibid.*, p.460.

le voir, impliquerait une représentation ou une certaine vision de ce qu'est le présent.

Le concept de mémoire qui envahit l'espace public et l'espace de la scène dans les années 1970 comporte ici deux fonctions essentielles : « la fonction de restitution et de préservation du passé, la fonction de transmission et d'application au présent⁹¹³. » Pour Frédéric Maatouk, dans sa thèse de doctorat intitulée *Le Théâtre des travailleurs immigrés en France*, l'obsession du théâtre immigré « à ne pas vouloir oublier son passé et d'en cristalliser les déboires sur un personnage, répond à un double besoin. Il s'agit d'une part, de se redéfinir dans l'histoire et, de l'autre, de se situer dans le présent⁹¹⁴ ». L'étalement d'un destin au sein d'un héritage historique ou d'une lignée mémorielle remplit à la fois une fonction politique et sociale, dévoile des mémoires clandestines et permet de se penser dans le présent. La contemporanéité des créations immigrées se situe ici dans une intersession entre les réalités du présent et les mémoires réactivées. Elle rejoint en ce sens les propos de Giorgio Agamben :

« Le contemporain n'est pas seulement celui qui, en percevant l'obscurité du présent, en cerne l'inaccessible lumière ; il est aussi celui qui, par la division et l'interpolation du temps, est en mesure de la transformer et de le mettre en relation avec d'autres temps, de lire l'histoire d'une manière inédite, de la « citer » en fonction d'une nécessité qui ne doit absolument rien à son arbitraire [...]. C'est comme si cette invisible lumière qu'est l'obscurité du présent projetait son ombre sur le passé tandis que celui-ci, frappé par ce faisceau d'ombre, acquérait la capacité de répondre aux ténèbres du moment⁹¹⁵. »

Penser le présent à la lumière du passé permet ainsi d'établir une réflexion critique sur la société. Recréer sur scène la trace vivante d'un passé devient le combat des héritiers : « cette actualisation du passé qui se charge d'une

⁹¹³ BEDARIDA François, « Mémoire et conscience historique dans la France contemporaine », in VERLHAC Martine dir, *Histoire et Mémoire*, Grenoble, Centre Régional de Documentation Pédagogique, 1998, p.87.

⁹¹⁴ MAATOUK Frédéric, *op.cit.*, p.152.

⁹¹⁵ AGAMBEN Giorgio, *op.cit.*, p.39-40.

signification nouvelle prend une dimension politique⁹¹⁶. » Si ce recours à la mémoire des événements troubles du passé et du présent permet de sauvegarder l'héritage des sans noms et des sans-voix, il obéit moins à une logique de réparation qu'à une logique de vérité. Se penser dans le présent est le préalable à la définition d'un possible futur, futur rendu possible par une redéfinition de l'histoire et de son écriture.

II. Des tombes où l'histoire se recueille⁹¹⁷

La mise en scène des grands événements de l'Histoire (massacres, génocides, guerres, déportation, colonisation) semble trouver un écho de plus en plus important sur la scène théâtrale et dans les recherches universitaires. Les travaux d'Élisabeth Angel-Perez dans *Voyages au bout du possible, Les théâtres du traumatisme de Samuel Beckett à Sarah Kane*⁹¹⁸, ainsi que ceux de Christiane Page dans *Écritures théâtrales du traumatisme, Esthétiques de la résistance*⁹¹⁹, montrent bien l'existence pérenne d'un théâtre qui témoigne à la fois de la violence du monde et de ses effets traumatiques. Au début des années 2000, le spectacle *Rwanda 94* du Groupov, comme de nombreuses autres expériences théâtrales, a permis de briser les frontières existantes entre la fiction du jeu et la réalité de la vie. Les témoignages confèrent au théâtre une forme de responsabilité à la fois historique et mémorielle. L'acte de « se dire » sur scène permettrait à la fois de représenter le traumatisme et de le dépasser. Des pans entiers de notre histoire nationale investissent la scène théâtrale : témoigner pour faire mémoire permet de ne pas oublier. Mais qu'en est-il pour les « petits » événements, ceux qui ponctuent l'actualité quotidienne sans pour autant prendre place dans notre histoire commune, ceux justement qui ne font pas « histoire » parce qu'ils viennent

⁹¹⁶ BOUBEKER Ahmed, « L'Héritage de l'immigration postcoloniale comme expérience vécue. D'une mémoire politique des luttes à l'écriture de l'histoire », in *Amnis* n°7, 2007. Document téléchargé le 6 septembre 2009 : <http://amnis.revues.org/864>

⁹¹⁷ Ce titre est une reprise de celui de Marie-Ange d'Adler : D'ADLER Marie Ange, « Des tombes où l'histoire se recueille », in EL YAZAMI Driss, GASTAUT Yvan, YAHY Naïma, Générations, *Un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France*, Paris, Gallimard/Généralistes/Cité Nationale de l'histoire de l'Immigration, 2009, p.268-274.

⁹¹⁸ ANGEL-PEREZ Élisabeth, *Voyages au bout du possible, Les théâtres du traumatisme de Samuel Beckett à Sarah Kane*, s.l, Klincksieck, 2006.

⁹¹⁹ PAGE Christiane dir., *Écritures théâtrales du traumatisme, Esthétiques de la résistance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

d'en bas? Comment, par la représentation théâtrale, écrire une histoire des sans-voix ? Ce pourrait être, comme nous le dit Geneviève Clancy, par « l'expérience d'une esthétique du témoin, qui tenterait de donner à voir l'inséparabilité profonde des physiques qui fondent les reliefs, de celles qui fondent les abîmes⁹²⁰ ». Par le jeu centré autour du témoignage et de la figure du témoin, le théâtre immigré permettrait de sonder ces abîmes de la mémoire et de l'histoire en explorant des faits d'actualité ou des événements vécus mais largement niés ou inexplorés par le grand récit national. La mise en corps de récits fragments vient ici troubler la linéarité homogène de l'histoire des vainqueurs et lui opposer une histoire discontinue, faite de fragments.

1. Une esthétique du témoin

Le théâtre immigré utilise un recours permanent à la mémoire/témoignage, vue comme une « intercession entre les réalités du présent et la logique récessive du récit⁹²¹ ». L'utilisation, par la troupe Al Assifa, des méthodes du Théâtre-journal permet de faire surgir l'actualité immédiate sur la scène, rendue vraie par l'utilisation de témoignages directs. C'est une irruption du réel dans la fiction cadre, un recours à la mémoire qui permettrait de faire surgir la vérité sur des « petits » événements censurés, niés ou oubliés.

a. Théâtre-journal/théâtre témoignage

La troupe Al Assifa affiche des parrains esthétiques nombreux, dont ils se réclament ou non. Se définissant elle-même comme une troupe d'Agitation-propagande⁹²², elle se rapproche autant du théâtre documentaire de Peter Weiss⁹²³

⁹²⁰ CLANCY Geneviève, *op.cit.*

⁹²¹ BANCEL Nicolas et BLANCHARD Pascal, « Mémoire coloniale : résistances à l'émergence d'un débat », BLANCHARD Pascal et BANCEL Nicolas dir., *Culture post-coloniale 1961-2006, Traces et mémoires coloniales en France*, Paris, Autrement, 2005, p.24.

⁹²² Le théâtre d'Agitation-propagande (Agit-Prop) est né de la révolution bolchevique de 1917 en URSS. Il s'exporte plus tard en France, aux États-Unis et en Allemagne. En France, cette forme de théâtre politique trouve sa traduction la plus directe avec le Groupe Octobre (1932-1936), dont Jacques Prévert deviendra l'auteur principal. Proche du Parti Communiste Français, la troupe joue

que du théâtre politique de Piscator⁹²⁴. La troupe désire, comme l'exprime la pensée piscatorienne des années vingt, « mettre le théâtre à l'heure du journal, ce dernier pouvant arracher le premier à l'engluement psychologiste et le projeter sur la scène de l'Histoire en train de se faire⁹²⁵ », et pense ses créations, comme Weiss, dans un rapport polémique et politique avec les médias, construit comme un discours. Si l'utilisation du Théâtre-journal a une histoire longue (Jacob Levy Moreno réalise dès 1911 l'expérience du théâtre spontané et dès 1921, celle du journal vivant), l'expérience qu'en fait Al Assifa se situe tout autant dans des rapprochements que dans des distances avec les grands noms de cette méthode. Le Théâtre-journal d'Augusto Boal⁹²⁶, par exemple, a trouvé un écho important dans la sphère militante dès 1971 (date de son exil à Paris), en particulier dans les Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion des travailleurs immigrés (CLAP) mais rien ne nous permet d'affirmer une réelle parenté entre les créations d'Al Assifa et le théâtre de l'opprimé, même si les méthodes utilisées se ressemblent souvent.

L'utilisation par la troupe Al Assifa du Théâtre-journal permet de contester, de créer le débat, de viser une émancipation sociale et de faire surgir par la scène la vérité sur certains événements :

« Ce que nous avons à dire, c'est la vérité de la vie, du droit, de la liberté contre le mensonge qui prend des accents de réalité et qui tue, qui matraque, qui insulte, qui met en prison et qui construit de toutes pièces des

de courts spectacles dans les usines en grève, la rue ou les manifestations dans le but de sensibiliser les spectateurs aux situations politiques ou sociales.

⁹²³ En 1968, quelques années après avoir assisté au second procès d'Auschwitz à Francfort, Peter Weiss publie dans *Discours sur le Vietnam*, ses *Notes sur le théâtre documentaire*, dans lesquelles la scène théâtrale devient le réceptacle des événements (catastrophes petites ou grandes) de la réalité.

⁹²⁴ Erwin Piscator (1883-1966), metteur en scène et théoricien allemand, se sert du théâtre comme d'un outil politique pour reconstruire l'histoire. Il crée un théâtre mêlant information et volonté de mettre en scène la réalité sociale, par l'utilisation de documentaires et de photographies notamment.

⁹²⁵ IVERNEL Philippe., « Pour une esthétique de la résistance », *Alternatives Théâtrales*, n°67-68, Avril 2001, p. 14.

⁹²⁶ Ecrivain, dramaturge, metteur en scène, théoricien, Boal fonde le Théâtre de l'Opprimé au Brésil afin de lutter contre les différentes formes d'oppressions et réveiller l'esprit de contestation. Plusieurs coups d'État successifs, en 1964 et 1968, et la forte répression mettent fin à toute possibilité de pratiquer cette forme de théâtre trop subversive. En 1971, Augusto Boal sera arrêté, torturé et contraint à l'exil vers Paris où il poursuivra son travail.

raisons pour le faire, des raisons dites objectives, ces fameuses réalités incontestables et nécessaires⁹²⁷. »

Le Théâtre-journal formule une dramaturgie non-figée dans l'écriture : c'est un outil d'information et de sensibilisation dont la méthode est de traiter une actualité immédiate, de façon immédiate. La troupe part des faits, des témoignages, des enquêtes journalistiques, procède à un montage, et intervient avec ces éléments. L'actualité quotidienne sert de matière à l'élaboration, la modification ou l'évolution des spectacles, qui se construisent dans un va-et-vient entre dialogue et travail de plateau. Les créations se font à partir d'une colonne vertébrale. La troupe travaille par flashes : chacun apporte son témoignage, son anecdote, l'information du jour sur telle ou telle lutte, sur tel ou tel événement. Selon Philippe Tancelin, « l'histoire et la réalité sont la trame de fond⁹²⁸ », ce qui amène la troupe à sans cesse transformer et ajouter des éléments : « la colonne vertébrale demeure, mais les gestes, les phrases évoluent au gré du quotidien de l'histoire qui se déroule dehors dans la rue⁹²⁹. » Les nouvelles idées, les improvisations, l'actualité politique permettent une retouche de style, une correction ou une nouvelle insertion dans le spectacle.

La troupe introduit dans ses spectacles des personnages tirés de la presse quotidienne ou de l'information télévisuelle. Il est courant de retrouver dans les créations mesdames *France-Soir* ou *Parisien libéré*. Dans *La vie de château, pourvu que ça dure*, la télévision est un personnage, avec ses propres mots, et ses propres idées :

« Monsieur le secrétaire d'État aux travailleurs immigrés a mis l'accent au cours de sa conférence de presse sur la nécessité d'un grand effort à mener sur la voie de la compréhension entre ces travailleurs immigrés et la population française. Notre accueil doit être chaleureux et réservé. [...] Nous sommes à la veille des vacances. Certains d'entre eux vont repartir dans leur pays, prendre un repos bien mérité mais beaucoup restent ici

⁹²⁷ CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.243.

⁹²⁸ Citation issue des archives de la troupe Al Assifa (Bibliothèque D'histoire Internationale Contemporaine, Fonds Saïd Bouziri).

⁹²⁹ CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.221.

comme nous d'ailleurs, et Paris au mois d'août ne prend-il pas tous ses charmes... Hélas, hélas, hélas ! [...] Mesdames, fermez vos portes à clefs, faites mettre des verrous. Si on sonne à votre porte, regardez par le judas et si vous reconnaissez un homme au type un peu étrange, vous voyez ce que je veux dire... un peu basané, alors n'ouvrez pas et appelez vite la police qui est là pour vous protéger⁹³⁰. »

Utilisée comme un personnage à part entière, la télévision a son propre discours. Pour la troupe, il s'agit de retourner l'information « contre elle-même en intervenant, non pas nous personnellement, mais par tout ce que nous comprenons qu'elle veut dire⁹³¹ ». Le Théâtre-journal répond à une logique de vérité et de mise en visibilité des événements du quotidien. Il s'agit d'apporter une connaissance sur un événement et de lutter contre les processus de censure ou de falsification de la réalité des faits. :

« Parce que nous l'utilisons comme un vrai personnage, on va pouvoir lui faire dire non pas ce que nous voulons, mais ce qu'elle dit en vérité derrière ses sourires, ses images, ses phrases toutes faites qu'elle nous met dans la tête⁹³². »

Chez la troupe Al Assifa, l'utilisation du Théâtre-journal permet de relayer les événements qui ponctuent le quotidien : ceux dont nous pouvons être les témoins, les acteurs ou les victimes. Interrogeant les méthodes du journalisme, la troupe relaie les faits d'actualité dans leur matérialité et dans la réalité de leurs effets ou de leurs conséquences : aux discours de la presse et des médias sont ainsi confrontés les témoins directs des faits ou leurs fantômes, comme dans le spectacle *La vie de château pourvu que ça dure*, traitant de l'assassinat du jeune Djellali Ben Ali, le 7 octobre 1971 :

« S'avance le camarade qui figure Djellali, il va dire sa mort. Il donne le témoignage de la famille. Puis vient au milieu du cercle, celui ou celle que

⁹³⁰*Ibid.*, p.239.

⁹³¹*Ibid.*, p.228.

⁹³²*Ibid.*, p.239.

l'on pourrait appeler "mensonge". Un bas sur la tête, des lunettes noires, le visage dans un cadre de papier, découpé dans une page du journal de France-Soir. Il dit la version du concierge meurtrier, donne des éléments de l'enquête, des propos et des témoignages racistes recueillis ici ou là, autour de la mort de Djellali. Pendant qu'il intervient, un camarade dénonce son propos, redresse la vérité, et montre du doigt le mime au ralenti⁹³³. »

L'affaire Mohamed Diab (cf. chapitre 3), fait-divers particulièrement marquant du début de la décennie, est également retenue par la troupe pour son caractère à la fois exceptionnel et représentatif des violences et crimes racistes qui émaillent le début de la décennie. Mohamed Diab, immigré algérien, meurt le 29 novembre 1972, sous les balles du brigadier René Marquet, dans un commissariat de Versailles. Les membres de la troupe, de par leurs engagements politiques, commencent l'enquête immédiatement après le meurtre, avant même la formation de la troupe en 1973. L'enquête continuera pendant trois années et alimentera, au gré de ses évolutions, la matière du spectacle *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule*.

Dans ce spectacle, Al Assifa renoue en quelque sorte « avec les principes de "l'enquête ouvrière" ("qui n'a pas fait d'enquête n'a pas le droit à la parole", disaient les maos) pour rétablir la réalité des faits et leur contexte [...]»⁹³⁴. Les premiers articles reflétant l'enquête de police expliquent que cette mort est causée par l'attaque violente de Mohamed Diab sur les agents de police du commissariat. Armé d'une chaise, Diab aurait tenté de rejoindre la sortie du commissariat. René Marquet déclare avoir ouvert le placard dans lequel se trouvait son arme lorsque Mohamed Diab se serait jeté sur lui et au cours de la lutte, une rafale serait partie, le tuant sur le coup. Plusieurs témoins présents au commissariat de Versailles la nuit du drame, dont l'épouse de Mohamed Diab, sa sœur et son voisin, donnent au juge en charge de cette affaire une version différente : leur témoignage indiquait que, loin d'être armé d'une chaise, il avait au contraire été tué par le policier alors

⁹³³ TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.142.

⁹³⁴ ABDALLAH Mogniss H., *op.cit.*, p.13.

qu'il se tenait debout et désarmé.⁹³⁵ Cette affaire constitue, pour la troupe, l'exemple parfait du mensonge de l'État, de la justice, de la police et des médias :

« Il devait y avoir un procès Marquet, en fait ce fut un procès Diab. Le tribunal s'est évertué à décrire et prouver que Mohamed Diab n'était autre qu'un dément furieux capable, à lui seul, de réduire tous les policiers qui se trouvaient dans le poste. Le procureur n'a pas requis, il a plaidé la cause d'un policier meurtrier. Le procès fut ensuite renvoyé en cour d'assises⁹³⁶. »

Joué plus de deux cent fois à travers la France, le spectacle *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule* va changer en permanence dans le jeu et dans le texte : les planches servent de tremplin pour prolonger l'enquête et suivre son évolution. Tout en pointant du doigt le discours mensonger des médias, la troupe y joue l'altercation entre le sous-brigadier René Marquet et Mohamed Diab et intègre à la « fiction » le témoignage « réel » de la sœur de Diab, utilisée comme figure témoin. Au sein de l'enquête mise en scène se côtoient des paroles diverses sur l'expérience et sur l'événement

Les spectacles sont une représentation du quotidien de l'immigration ouvrière et s'articulent autour de plusieurs niveaux de discours, une sorte de « contamination du dialogue par des éléments de récit⁹³⁷ ». La troupe transforme « les nouvelles des journaux, ou tout autre matériau non dramatique, en scènes de théâtre⁹³⁸ ». Elle met en jeu l'événement et l'actualité, comme l'affaire Mohamed Diab, tout en les faisant cohabiter avec des témoignages directs. Nous nous trouvons ici face à une hybridation entre la part de l'événement joué et l'événement raconté ; un affaiblissement de la fiction et du jeu qui coexistent avec des témoignages issus du réel.

Se rapprochant de la tragédie ou de la comédie antique, la scène est ici utilisée comme un *agôn*, en tant que lieu de confrontation des points de vue et scène de débat. L'*agôn* antique (le plus souvent un débat entre le chœur et les acteurs)

⁹³⁵ Anonyme, « Le juge d'instruction va entendre tous les témoins qui ont assisté à la mort de Mohamed Diab », *Le Monde*, 7 décembre 1972, p.29.

⁹³⁶ CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.197.

⁹³⁷ RYNGEART Jean-Pierre et SERMON Julie, *Le Personnage théâtral contemporain : décomposition, recomposition*, Montreuil-sous-Bois : Éditions théâtrales, 2006, p.85.

⁹³⁸ BOAL Augusto, *Théâtre de l'Opprimé*, Paris, La Découverte, 1996, p.6.

représentait généralement deux entités ou deux abstractions personnifiées : dans *Les nuées* d'Aristophane, il y a par exemple le raisonnement juste et le raisonnement injuste. Dans le théâtre immigré, le témoin des faits d'actualité et la poursuite de l'enquête menée sur scène viennent se confronter au discours des médias. On retrouve également des éléments de la *parabase* (l'avancée), intermède dans la comédie ancienne durant lequel le coryphée (et parfois le chœur qui se démasque alors), rompt l'illusion théâtrale par une adresse directe au spectateur. Cette méthode de rupture de la fiction, par ailleurs récupéré par l'agit-prop et le théâtre documentaire, est utilisée par le théâtre immigré par l'insertion, à l'intérieur de la fiction, de la figure du témoin.

b. Les pièces de la semeuse, Mohamed Diab

Dans l'expérience courante, témoigner signifie rapporter ce que l'on a vu ou entendu. Dans ce sens premier, le témoignage se place dans la catégorie du récit : le témoin témoigne d'un fait, à travers la restitution d'une histoire, qu'il raconte à d'autres. Dans une autre mesure, le témoignage sert à attester, à donner des preuves tangibles de la réalité, de la vérité ou de la véracité d'une chose. Le témoignage se place ainsi au service du jugement. Le témoignage n'est pas un simple constat mais bien un récit ayant une portée ou une fonction vériditive. Dans *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule*, l'insertion du témoignage de Fatna Diab agit dans ce sens. Au moment de son récit dans le spectacle, l'un des membres de la troupe monte sur scène, interrompt la représentation, et s'adresse aux spectateurs : « à vous spectateurs de notre pièce et à tous ceux qui peuvent nous écouter, nous livrons ce témoignage de la sœur de Mohamed Diab, assassiné au commissariat de Versailles⁹³⁹. » Le plus souvent, c'est une comédienne prenant le rôle de témoin des faits qui répète les mots de Fatna Diab. Partout où cela a été possible, c'est Fatna Diab elle-même qui témoigne :

« Ce n'est pas la vérité, notre mère était malade à l'hôpital, mon frère Mohamed est allé lui rendre visite, il l'a trouvée affaiblie et est allé lui

⁹³⁹ CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.195.

chercher à manger, les infirmières l'en ont empêché et l'ont emmené jusqu'au poste du gardien de l'hôpital.

On m'a avertie. Quand je suis arrivée à l'hôpital, la police était déjà là. Je leur ai dit de laisser mon frère qui n'avait rien fait de mal. Ils m'ont répondu : "ton frère est saoul, on va l'emmener au commissariat". Ils sont partis dans un car, moi, j'ai suivi à pied.

Quand je suis arrivée au commissariat, Mohamed avait les bras en l'air, les policiers le fouillaient, l'injuriaient. Je leur ai dit : "laisser mon frère, il n'a rien fait". Ils m'ont jeté dehors en criant : "va-t'en sale dégueulasse".

Je suis restée dehors et de la fenêtre, je pouvais tout voir, Mohamed a pris une chaise pour se protéger des coups qui pleuvaient de partout, les policiers ont pris également des chaises et il y eut un échange de coups, puis le calme est revenu. Mohamed s'est assis face au brigadier Marquet et lui a dit : "Tu veux me tuer, toi ?", "Oui, je te tuerai, sale race, je te tuerai !". Mohamed s'est alors levé, il a fait un pas en avant. Marquet a pris sa mitraillette et a tiré deux rafales. Mohamed a fait un tour sur lui-même et s'est écroulé. Voilà, c'est ça la vérité, c'est ça la vérité.⁹⁴⁰ »

Nous avons dans cet extrait tous les éléments fondamentaux du témoignage, qui s'articulent d'après Paul Ricoeur selon un « déictique triple⁹⁴¹ » : « la première personne du singulier, le temps passé du verbe et la mention du là-bas par rapport à ici⁹⁴². » Le « je suis dehors et de la fenêtre, je pouvais tout voir » correspond à la formule type du « j'y étais », qui atteste de la présence du narrateur sur les lieux même de l'événement. Fatna Diab s'auto-désigne comme témoin des faits, décrits à l'imparfait. Cette auto-désignation comme témoin s'inscrit elle-même dans un échange avec le locuteur

« C'est devant quelqu'un que le témoin atteste de la réalité d'une scène à laquelle il dit avoir assisté, éventuellement comme acteur ou comme victime, mais, dans le moment du témoignage, en position de tiers à l'égard de tous les protagonistes de l'action. Cette structure dialogale du témoignage

⁹⁴⁰ *Ibid.*, p.195-196.

⁹⁴¹ RICOEUR Paul, *op.cit.*, p.204.

⁹⁴² *Ibid.*, p.204.

en fait immédiatement ressortir la dimension fiduciaire : le témoin demande à être cru. Il ne se borne pas à dire : “j’y étais”, il ajoute : “croyez-moi”⁹⁴³. »

Il faut donc au témoignage une forme d’accréditation, ici opérée par les spectateurs. Néanmoins, un témoignage, d’un point de vue judiciaire du moins, n’a de sens que si on le confronte à d’autres témoignages. La troupe Al Assifa, renouant pourtant avec les principes de l’enquête comme moyen de faire surgir sur scène la vérité sur un événement d’actualité, procède par insertion du témoignage de Fatna Diab, dont le récit est nécessairement accrédité, puisque non mis à l’épreuve (le témoignage mettant d’abord l’accent sur la mémoire sensible, il se forme presque nécessairement entre le témoin et ses auditeurs une complicité sur le discours tenu), en opposition avec le discours des médias. C’est une dynamique dialectique conflictuelle entre ce qui représente la vérité (Fatna Diab) et ce qui représente le mensonge (les médias).

Le témoignage sert à faire surgir une « vérité ». Le dire du témoin se passe de l’appareil symbolique : c’est une insertion brute du réel dans la fiction cadre. La connexion des situations jouées et l’utilisation de la figure du témoin comme porteur d’une mémoire, ou comme l’observateur d’un événement permet de révéler une représentation du passé proche ou lointain et de construire un discours porteur de sens. Ce qui pose problème, du point de vue de la recherche de la vérité, c’est la fonction documentaire du récit, qui, on le sait, est sujette à caution. Le récit de Fatna Diab vient de prime abord agir comme un fragment de réel dans le spectacle mais exprimer la volonté de « dire la vérité », comme le fait Fatna Diab dans le spectacle *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule*, n’est-ce pas déjà tricher avec la notion même de vérité ?

Le témoignage est une mémoire et une trace et comme toute mémoire et toute trace, il peut mentir, altérer et déformer. Comme nous l’indique Paul Ricoeur, l’ambiguïté du témoignage est manifeste au point qu’il se place parfois en marge de l’historiographie et qu’il jette le doute « sur son intention vériditive⁹⁴⁴ ». Le témoignage est ainsi le lieu du soupçon :

⁹⁴³ *Ibid.*, p.205.

⁹⁴⁴ *Ibid.*, p.202.

« Le soupçon se déploie en effet le long d'une chaîne d'opérations qui commence au niveau de la perception d'une scène vécue, se continue à celui de la rétention du souvenir, pour se focaliser sur la phase déclarative et narrative de la restitution d'un événement »⁹⁴⁵.

La volonté de travailler à partir de témoignages et donc de traces subjectives transforme la réalité du spectacle en une mythologie à la fois personnelle et collective. D'un côté, les témoignages dont les troupes se servent dans leurs mises en scène fournissent une mine de preuves, quoique disparates, qui attestent toutes du fait que l'événement a bien eu lieu. Et, en même temps, elles révèlent, par leur incomplétude, une ambiguïté des mêmes faits, une vision perpétuellement partielle et partielle de l'événement. Ces traces « mnésiques » témoignent d'une « perte, à double titre⁹⁴⁶ », selon l'expression de Joël Candau : perte, parce qu'elles font trace de ce qui n'est plus. Perte, aussi, à cause de la faillibilité de ces traces fragmentaires, qui jette le soupçon sur la crédibilité du récit dont elles font traces. Néanmoins, la portée fragmentaire et subjective de la mémoire est ici pleinement assumée voire revendiquée par la troupe comme une nouvelle manière de voir et comprendre l'événement.

« Nous ne savons pas ce qu'est une vérité objective, pas plus que la réalité. Nous refusons les images et les idées totalisantes car elles sont totalitaires. Nous ne sommes pas davantage pour l'avènement d'une vérité objective⁹⁴⁷. »

Ce qui importe dans le témoignage chez Al Assifa, c'est la position de victime du narrateur, qu'il soit le proche de la victime, comme Fatna Diab, ou la victime lui-même, comme Djellali. Pour la troupe, le témoignage permet de mettre « en jeu, en scène, des faits d'actualité, qui, vécus par la rue, débattus, échangés, construisent des éléments de résistance⁹⁴⁸ ». Le théâtre permet d'explorer des événements justement inexplorés du quotidien et de l'histoire en train de se faire mais peut tout autant servir d'objet de manipulation, dont l'objectif ici est de

⁹⁴⁵ *Ibid.*, p.202.

⁹⁴⁶ CANDAU Joël, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 113.

⁹⁴⁷ CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.233.

⁹⁴⁸ *Ibid.*, p.21.

soutenir une position idéologique. Les spectacles du théâtre immigré se présentent alors comme autant de contre-récits, d'écritures de la résistance, qui viennent s'opposer à l'ordre des discours dominant et les déconstruire.

« Une telle esthétique permet de livrer le réel de l'événement, non pas comme surface détachée de la profondeur de ses implicites mais comme question radicale posée à l'histoire. [...] Une esthétique du témoin, où la poésie est non seulement la forme prise pour dimension de l'événement à établir, mais la condition sous laquelle le réel est interrogé, ne peut-elle s'inscrire comme possibilité essentielle de s'arracher à une histoire réduite au politique et à la causalité vague de successions ? Naîtrait alors une épaisseur événementielle abolissant cette horizontalité qui définit la profondeur du vivre en l'histoire comme une superposition de surfaces⁹⁴⁹. »

Visant à comprendre le sens d'un événement mais lié à des sujets singuliers pris dans un contexte particulier, le théâtre de l'immigration propose une manière de penser l'événement en étroite liaison avec son destinataire et pose le problème de la portée véridique du récit. Parvenir, par une esthétique du témoin, à « s'arracher à une histoire réduite au politique et à la causalité vague de successions », comme l'explique Geneviève Clancy, revient à interroger l'histoire même comme récit du pouvoir et de sa narration linéaire.

La vie représentée dans l'espace théâtral est marquée au fer de la troublante limite entre la fiction (inhérente à la pratique même du théâtre) et la réalité, comme tentative pour les troupes de faire surgir sur scène des éléments du quotidien. Ce mouvement théâtral ne peut se satisfaire de l'anecdotique et du particulier. Il lui faut accéder au général et à l'universalité en intégrant dans sa dramaturgie l'événement historique ou le fait d'actualité. Le témoignage de Fatna Diab constitue pour la troupe un tracé d'histoire : il permet à l'artiste de construire « l'image même de l'histoire dont il procède⁹⁵⁰. » La représentation de la mort de Mohamed Diab n'est qu'un point d'accès à une réalité plus grande. La troupe fait le choix de donner à l'acteur/narrateur le pouvoir de relayer des événements

⁹⁴⁹ CLANCY Geneviève, *op.cit.*

⁹⁵⁰ TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.319.

politiques et sociaux très précis dans l'optique d'une prise de conscience politique collective.

2. Vers une nouvelle Histoire.

Selon Walter Benjamin, « l'histoire des opprimés est un discontinuum⁹⁵¹ » tandis que « le continuum de l'histoire est celui des oppresseurs⁹⁵² » : la conscience de la discontinuité historique se révélerait ainsi par les classes révolutionnaires au moment de leurs actions. Même constatation chez Ahmed Boubekeur, bien après le *Concept d'histoire* benjaminien, pour qui « l'histoire des opprimés est une histoire discontinue précisément parce qu'elle s'inscrit dans des sursauts, des moments de révolte, des lignes de rupture⁹⁵³ ». Le théâtre immigré, par la mise en corps de récit fragmentaires, rompant avec l'histoire officielle, mais aussi grâce au surgissement de mémoires parallèles et clandestines et à un jeu constant autour d'une temporalité discontinue, s'opposerait-il ainsi à la linéarité du récit historique de la Nation ?

a. DissémiNation et fragmentation

Dans son célèbre texte *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Ernest Renan explique que la nation ne se fonde pas par l'unité de la race, de la langue, de la religion ou même par la géographie. C'est un principe spirituel qui fonctionne sur les legs du passé et sur un désir commun de présent. Il propose ainsi une définition de la nation pensée comme « un résultat historique amené par une série de faits convergeant dans le même sens⁹⁵⁴ », dans lequel l'oubli, et même « l'erreur historique⁹⁵⁵ » sont « un facteur essentiel⁹⁵⁶ » de sa formation : le progrès

⁹⁵¹ BENJAMIN Walter, « Sur le concept d'histoire », in *Ecrits français*, Paris, Gallimard, 1991, p.352.

⁹⁵² *Ibid.*, p.352.

⁹⁵³ BOUBEKEUR Ahmed, *op.cit.*, p.3.

⁹⁵⁴ RENAN Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Calmann Lévy, 1882, p.9. Disponible en ligne. Document consulté le 29 septembre 2014 : <https://archive.org/details/questcequunenat00renagoog>

⁹⁵⁵ *Ibid.*, p.7.

⁹⁵⁶ *Ibid.*, p.7.

historique y est même qualifié de « danger⁹⁵⁷ ». Que se passe-t-il alors quand des récits jusque-là passés sous silence investissent, par la scène théâtrale, par la littérature ou par les arts et les sciences en général, le grand récit national unitaire ?

Si la Nation fonctionne, selon Renan, sur les legs du passé et sur un désir commun de présent, elle semble se briser au regard de la multiplication des mémoires et des histoires parallèles qui éclatent à la suite de silence et d'oubli. Le principe de commémoration, dont parle Joël Candau dans *Mémoire et vérité*, obéit comme la nation au principe d'unité et de mémoire partagée :

« À chaque fois, dans une combinaison complexe de l'histoire mémorisée, retrouvée et inventée, c'est une mémoire supposée partagée qui est sélectionnée, évoquée, invoquée et proposée à la célébration dans un projet d' "adunation" qui ressortit à la visée de faire-Un : unicité imaginée de l'événement commémoré et unicité du groupe commémorant⁹⁵⁸. »

Les années qui suivent l'indépendance de l'Algérie sont ainsi particulièrement importantes dans la remise en question d'un récit unitaire de la nation car « elles fixent par le déni les modalités d'un souvenir qui désormais restera parcellaire, fragmenté⁹⁵⁹ ». Cette unicité commémorative dont parle Joël Candau est absente : il faudra par exemple attendre le 17 octobre 2001, soit quarante ans après le massacre du 17 octobre 1961, pour que la marie de Paris inaugure sur le Pont Saint-Michel, à Paris, une plaque commémorative, participant, symboliquement du moins, au début de la reconnaissance officielle du massacre.

Face une unicité troublée, la nation n'est « saisissable que de l'extérieur, dans la généralité du phénomène, et de l'intérieur, dans la singularité multiple de ses manifestations⁹⁶⁰ ». Devant la multiplication des mémoires et des histoires parallèles au grand récit national, nous assistons à une dissémination de l'unité et à une fragmentation des discours. C'est d'ailleurs cette réflexion sur la Nation qui a présidé au choix des deux parties du volume 2 des *Lieux de mémoires* de Pierre

⁹⁵⁷ *Ibid.*, p.8.

⁹⁵⁸ CANDAU Joël, *op.cit.*, p.145.

⁹⁵⁹ FLEURY-VILATTE Béatrice, *op.cit.*, p.54.

⁹⁶⁰ NORA Pierre dir., *op.cit.*, p.18.

Nora, la première intitulée « la Nation » et la seconde « Les France », ce dernier titre étant révélateur d'une pluralité de France, qui « exprime le trouble d'une identité devenue douteuse⁹⁶¹ ».

Dans ce vide laissé par l'impossibilité d'écrire une histoire et une mémoire commune découlent des initiatives commémoratives prises par les associations, les mouvements de défense des travailleurs immigrés, les troupes de théâtres, selon l'angle de la réappropriation d'une mémoire et d'une histoire niées.

« Les pratiques culturelles qui s'engagent activement dans cette parole minoritaire ou différente ont pour effet de mettre en évidence la crise d'une narration hégémonique [...] en produisant des points de vue dissonants. Il devient ainsi possible de produire des récits qui rendent visible ce qui reste occulté ou falsifié dans le récit dominant du colonialisme⁹⁶². »

L'émergence d'une mémoire plurielle par l'immigration, par les pratiques culturelles et en particulier par la scène théâtrale « souligne la nécessité d'une révision critique du grand récit national⁹⁶³ » et « de sa réappropriation par une mémoire que l'histoire a blessée ou oubliée, pour élargir les sources de l'histoire et dépasser l'immigration des “peuples sans histoire”⁹⁶⁴ ». Le théâtre immigré procède ainsi à une lecture de l'histoire « au rebours de l'histoire habituelle⁹⁶⁵ » et sur l'exploration « des points de cristallisation de notre héritage collectif⁹⁶⁶ ». Par l'insertion du témoignage, le recours à la mémoire et un aller-retour constant entre présent, passé et possibilité de futur, le théâtre de l'immigration vient questionner le « temps vide, horizontal homogène de la narration de la nation⁹⁶⁷ ». Comme l'explique Homi Bhabha, dans son analyse du temps, du récit et des marges de la nation moderne, les communautés immigrées habitent un espace de l'État-nation moderne qui n'est jamais complètement horizontal :

⁹⁶¹ *Ibid.*, p.19.

⁹⁶² CORSANI Antonella, *op.cit.*, p.21.

⁹⁶³ BOUBEKER Ahmed, *op.cit.* p.8.

⁹⁶⁴ *Ibid.*, p.8

⁹⁶⁵ NORA Pierre, « Comment écrire l'histoire de France ? », in NORA Pierre dir., *Les lieux de mémoire. t.2*, Paris, Gallimard, 1997, p.2219.

⁹⁶⁶ *Ibid.*, p.2219.

⁹⁶⁷ BHABHA Homi K., *op.cit.*, p.242.

« Leur mouvement métaphorique exige une sorte de duplicité dans l'écriture ; une temporalité de représentation qui se déplace entre formations culturelles et processus sociaux en l'absence d'une logique causale centrée. Et ces mouvements culturels dispersent le temps visuel, homogène de la société horizontale. Le langage séculier de l'interprétation doit aller au-delà du regard critique horizontal si nous voulons donner à l'énergie non séquentielle de la mémoire et de la subjectivité historique vécue son autorité narrative appropriée. Il nous faut un autre temps d'écriture qui sera en mesure d'inscrire les intersections ambivalentes et chiasmiques de temps et de lieu qui constituent l'expérience problématique moderne de la nation occidentale⁹⁶⁸. »

Les créations immigrées permettent de transformer ces frontières et ces limites en une « liminalité contentieuse interne offrant un lieu d'où parler en tant que la minorité, l'exilé, le marginal et l'émergent⁹⁶⁹ ». C'est un théâtre du fragment et du mouvement « dont le projet historique est l'enjeu, selon des séquences sans cesse remises en formes et qui réalisent des temps-plans du témoin et de l'événement⁹⁷⁰ ». C'est un théâtre des limites et des ruptures qui vient s'inscrire en faux contre le récit national et propose de « repenser la représentation/narration de l'altérité à partir d'un point de vue résolument subjectif, partiel, hybride⁹⁷¹ » en même temps qu'il autorise « une simultanéité transversale, intertemporelle⁹⁷² » des événements représentés.

b. Faire brèche dans l'histoire dominante

Guidé par une volonté de représentation biographique et de valorisation culturelle, le théâtre de l'immigration des années 1970 est une instance de représentation de l'immigration algérienne, sous toutes ses composantes. Cependant, comme l'explique Olivier Neveux, « s'il met en scène l'expérience

⁹⁶⁸ *Ibid.*, p.226.

⁹⁶⁹ *Ibid.*, p.237.

⁹⁷⁰ CLANCY Geneviève, *op.cit.*

⁹⁷¹ CORSANI Antonella, *op.cit.*, p.16.

⁹⁷² BHABAH Homi K., *op.cit.*, p.249.

quotidienne [...], il ne l'aborde pas dans la catégorie de l'intime⁹⁷³ » mais, au contraire, l'extirpe de la privatisation pour la rendre visible dans l'espace public collectif. Le théâtre de l'immigration est donc sous-tendu par une double logique : à la fois logique d'expression et d'apparition dont la première tâche est de faire surgir une parole minoritaire, écrasée par le poids des paroles dominantes. Il se place donc dans une posture de construction identitaire de l'immigration, de témoignage, de porte-parole d'un discours en marge de l'histoire :

« Au-delà d'une actualité virant à la hantise politique depuis un quart de siècle, l'émergence de "l'immigration" dans l'espace public français pose la question essentielle des malentendus entre histoire et mémoire. Le lien entre mémoire collective et mémoire nationale est remis en cause par ces débordements qui font que d'autres récits confinés jusqu'alors au registre de mémoires clandestines trouvent place sur la scène médiatique et culturelle, soulignant ainsi un décalage avec les discours officiels relatifs à une mémoire publique patentée. Quand bien même cherche-t-elle encore ses formes, avec des porte-parole encore mal aguerris, l'émergence d'une mémoire plurielle de l'immigration souligne la nécessité d'une révision critique du grand récit national. Comment penser l'histoire aussi du point de vue de sa réception ou de sa réappropriation par une mémoire que l'histoire a blessée ou oubliée, pour élargir les sources de l'histoire et dépasser l'immigration des "peuples sans histoire" pour reprendre l'expression hégélienne, prétendument coincée dans une mémoire d'affects et d'images ? C'est dans ce contexte que le témoignage de l'expérience vécue des immigrés s'impose comme un retour de la mémoire, une échappée belle hors des cages normatives d'une modernité ne laissant pas droit au chapitre au témoignage des acteurs de l'histoire⁹⁷⁴. »

Les processus de domination initiés par la colonisation peuvent donc être analysés en termes de rivalité historique. Le pouvoir de raconter ou d'empêcher certains récits d'exister en dit beaucoup sur les processus de domination des minorités

⁹⁷³ NEVEUX Olivier, *Théâtres en lutte, Le Théâtre militant en France des années 1960 à aujourd'hui*, Paris, Éditions La Découverte, 2007, p.146.

⁹⁷⁴ BOUBEKER Ahmed, *op.cit.*, p.2.

historiques et culturelle, comme l'immigration postcoloniale. À l'inverse, l'intrusion dans les grands récits de l'histoire nationale d'autres récits ou d'histoires rivales, jusque-là confinés dans le registre des mémoires clandestines, permet la mise à jour d'une histoire renouvelée, et, si ce n'est la destruction d'une histoire dominante, au moins la possibilité d'une nouvelle conception du récit historique. Geneviève Clancy, de la troupe Al Assifa, envisage par exemple « la nomination poétique⁹⁷⁵ » comme un « temps d'interrogation de l'histoire⁹⁷⁶ » :

« C'est dans cette élaboration de plans d'histoires qu'une esthétique éthique du surgissement et de l'élaboration de l'événement peut être considérée comme un des éléments primordiaux de la question des devenirs⁹⁷⁷. »

Si les nations sont des narrations, la résistance à l'Empire peut également se comprendre comme une résistance historique ou une résistance au concept même d'histoire écrite par les tenants du pouvoir. Le caractère politique du théâtre immigré, justement parce qu'il vient « brosser à contresens le poil trop luisant de l'histoire⁹⁷⁸ » ne tient pas seulement du fait qu'il se trouve associé aux luttes des travailleurs, il traduit aussi en langage théâtral leurs aspirations à vouloir faire partie intégrante de l'histoire, comme l'exprime ici l'un des acteurs de la troupe du Théâtre dans l'immigration :

« Nous voulons être ceux qui interrogent cette réalité, et notre préoccupation immédiate est la recherche d'un mode d'intervention sur les réalités socio-politiques qui sont des réalités quotidiennes. L'histoire du peuple nous importe plus que l'histoire du théâtre et l'histoire de notre immigration fait partie de l'histoire⁹⁷⁹. »

Chez Al Assifa, le théâtre sert à « mettre à la disposition des anonymes les moyens de la culture afin qu'ils s'en emparent et puissent l'exprimer dans leurs

⁹⁷⁵ CLANCY Geneviève, *op.cit.*

⁹⁷⁶ *Ibid.*

⁹⁷⁷ *Ibid.*

⁹⁷⁸ BENJAMIN Walter, *op.cit.*, p.343.

⁹⁷⁹ M'BOUP Mamadou Moustapha, *op.cit.*, p.106.

révoltes et leurs luttes⁹⁸⁰ » et à « créer une dynamique capable de permettre à ce public, ces passants, ces Tiers exclus de la pensée et de la culture organisée de prendre la parole et ouvrir l'action⁹⁸¹ ». Comme chez Walter Benjamin, pour qui « l'artisan de la connaissance historique est, à l'exclusion de tout autre, la classe opprimée qui lutte⁹⁸² », les troupes de théâtre immigré représentent sur scène les histoires personnelles vécues et représentées qui peuvent « incarner des moments essentiels de l'histoire nationale, sous un angle de vue complémentaire de l'approche politique⁹⁸³ ». C'est une histoire « vue d'en bas » dans laquelle le sujet lui-même prend place dans le récit historique. Ainsi, les acteurs, tout comme le chroniqueur évoqué par Benjamin, « qui narre les événements sans jamais vouloir distinguer les petits des grands tient compte de cette vérité majeure que rien qui jamais se sera produit ne devra être perdu pour l'histoire⁹⁸⁴ ». Le théâtre immigré, comme la production littéraire postcoloniale, traitent d'histoires racontées du point de vue de la différence, ressentie, imposée voire revendiquée. C'est « dans ces déchirures de la trame de fond de l'histoire officielle⁹⁸⁵ » que vient se loger une nouvelle conscience historique de l'immigration.

Conclusion

À la question « qui est le joué ? », Philippe Tancelin répond dans sa thèse de doctorat *Le Théâtre du dehors* que ce sont les protagonistes authentiques de l'événement « ceux qui donneront son sens historique à ce qui ne pourrait être qu'une anecdote, un incident et qui fera l'histoire⁹⁸⁶ ». Les esthétiques postcoloniales, comme le théâtre de l'immigration, sont des esthétiques créées pour et par les oubliés. Elles obéissent à la mise en visibilité de ce qui n'a pas ou peu de place dans la sphère médiatique, politique ou historique et contribuent, par le surgissement de cette parole minoritaire sur la scène, à troubler le récit unitaire et homogène de la nation en créant un espace de subversion de l'histoire par le bas, le mineur, le sans-voix. Le théâtre de l'immigration exprime ainsi, à travers

⁹⁸⁰ *Ibid.*, p.166.

⁹⁸¹ *Ibid.*, p.167.

⁹⁸² BENJAMIN Walter, *op.cit.*, p.345.

⁹⁸³ FLEURY-VILATTE Béatrice, *op.cit.*, p.169.

⁹⁸⁴ BENJAMIN Walter, *op.cit.*, p.340.

⁹⁸⁵ BOUBEKER Ahmed, *op.cit.*, p.7.

⁹⁸⁶ TANCELIN Philippe, *op.cit.*, p.20.

son propre récit, la pluralité et la complexité des histoires et des mémoires. À l'histoire continue écrite par les vainqueurs s'oppose donc celle vécue et représentée par les opprimés, discontinue et faite de sursauts.

Conclusion de chapitre

Théâtre du quotidien qui se construit par observation de la réalité, le théâtre immigré témoigne, par ses créations, d'un contexte et des grandes interrogations d'une époque donnée. Les manques de la mémoire et ceux liés à une écriture de l'histoire linéaire et continue sont ainsi remis en question par une esthétique où le témoignage, à comprendre à la fois comme prise de parole et comme volonté de faire surgir des événements plus ou moins passés sous silence. La guerre d'Algérie et la torture, pensées à l'aune du présent par les héritiers, permettent d'établir une réflexion critique par un jeu autour de l'aller-retour entre passé et présent, qui s'éclairent l'un et l'autre. En ce sens, les créations du théâtre immigré rejoignent les propos d'Helen Gilbert et de Joanne Tompkins : sur scène, « *History is not the past : it is a consciousness of the past used for present purposes*⁹⁸⁷ ». L'utilisation du Théâtre-journal et de la figure du témoin, contribuant à un affaiblissement de la fiction et du jeu par le surgissement d'éléments issus du réel, contribue à l'écriture d'un tracé d'histoire par les sans-voix. La rupture opérée par le témoignage dans la structure dialogique pourrait ainsi représenter symboliquement le surgissement de contre-narrations venant troubler l'homogénéité de l'histoire de la nation :

« C'est une autre histoire que nous conte en sourdine la cohorte des oubliés de cette légende dorée, sacrifiés sur l'autel de l'universalisme abstrait. Figures du tragique de l'action poursuivies par la mémoire et l'oubli, ces agents troubles s'infiltrèrent entre les lignes du roman national. [...] Les récits sont souvent portés par des paroles tenues à ras le drame, paroles

⁹⁸⁷ [L'Histoire n'est pas le passé : c'est une conscience du passé utilisée pour des objectifs du présent] : GILBERT Helen et TOMPKINS Joanne, *Post-colonial drama, Theory, Practices, Politics*, London, Routledge, 1996, p.106.

d'écorchés vifs racontant des vies qui ont souvent échoué sur les rives bétonnées de notre terre d'asile ; des vies bringuebalées, jetées au rebut par l'écume de l'histoire ou de l'actualité ; des voix cassées, brisées graves ou vociférantes, comme une rumeur si loin, si proche, en contre chant de la ritournelle du grand récit national⁹⁸⁸. »

En l'absence d'une mémoire officielle collective, la pluralité d'une mémoire communautaire s'impose, profondément différente de l'histoire nationale, dont elle fait pourtant partie. Le théâtre de l'immigration s'y installe, en marge, dans la recherche d'une vérité tout aussi politique que symbolique. Parce qu'ils sont précisément « l'envers de cette histoire⁹⁸⁹ », les immigrés se donnent, par la scène théâtrale, la possibilité de devenir le socle de sa réécriture.

⁹⁸⁸ BOUBEKER Ahmed, *op.cit.*, p.3.

⁹⁸⁹ NORA Pierre dir., *op.cit.*, p.20.

Conclusion de partie

Le théâtre immigré, en tant qu'esthétique décentrée, repose en premier lieu sur une redéfinition, par les troupes, de ce qu'est la culture immigrée. Aussi éloignée de la culture d'origine que de la culture du pays d'accueil tout en étant profondément liée à elles, la culture immigrée repose sur une appartenance tout autant que sur une désappartenance à un territoire culturel et se place donc au-delà des catégories et des frontières nationales. En réaction à la politique culturelle en faveur des immigrés développée par l'État, les organisateurs du FTPTI, soutenus par les mouvements de défense des travailleurs immigrés, vont donc promouvoir l'autodéfinition de la culture « à part entière » des immigrés à travers l'organisation de cette manifestation autonome. Les créations théâtrales mettent en scène l'immigré et le processus d'immigration lui-même. Elles déploient, presque par « nature », une esthétique du mouvement remettant en question une conception homogène de l'identité qui s'ancrerait dans des racines. Elles procèdent à la fois par rupture et par adhésion avec certains éléments des deux cultures et les reconfigurent dans l'espace de la scène afin de rendre compte de l'expérience de la migration elle-même. La scène devient alors ce « tiers espace » où s'opère une contamination mutuelle, comme le montre l'exemple de la langue immigrée créée par les troupes. Ni totalement espace de la tradition, ni totalement espace du contemporain, le lieu scénique devient, par un travail rigoureux, un espace de rencontre et de reconfiguration entre plusieurs cultures, plusieurs territoires et plusieurs temporalités. Les créations prennent ainsi forme et sens par une hybridation permanente des références et jouent sur la réinvention. L'utilisation de la figure du conteur, de l'espace circulaire de la narration ou encore du personnage populaire de Djeha matérialise tout autant le rapport au pays d'origine qu'elle permet d'adresser une parole sur le présent. Cette esthétique immigrée induit le recours à un espace-temps complexe : un « entre-deux » culturel qui nous indique que la notion de culture immigrée n'est référable ni à un lieu, ni même à une temporalité fixe.

Cette idée de contamination mutuelle entre deux lieux doit être élargie en terme de temporalité car de la même manière que l'identité culturelle immigrée et l'esthétique immigrée se logent dans des espaces interstitiels, l'approche

historique et mémorielle du théâtre de l'immigration s'inscrit dans une temporalité non linéaire, qui reflue sans arrêt du présent au passé et inversement. La représentation biographique de l'immigration proposée sur scène, l'observation de la réalité quotidienne comme matière de création sont autant d'éléments qui permettent d'ancrer les créations dans un présent, mais qui est sans arrêt déstabilisé par l'intrusion d'éléments provenant du passé, comme la mémoire historique de l'immigration et en particulier les événements passés sous silence, comme la guerre d'Algérie. Luttant contre les mécanismes de l'oubli, les troupes comme La Kahina construisent leurs spectacles à partir des vestiges d'un passé refoulé et de témoignages des membres de la troupe. Les créations s'appuient sur un éventail d'événements, plus ou moins passés sous silence, qui servent de repères temporels pour un travail de remémoration à l'aune du présent. Ces porteurs de mémoire incarnent une histoire du point de vue de l'expérience vécue superposant la petite histoire à la grande. L'esthétique du témoignage proposée par la troupe Al Assifa, avec son spectacle *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule* repose quant à elle sur la volonté de dire la vérité sur certains événements malmenés par l'actualité. L'intrusion sur la scène du dire du témoin, venant rétablir la vérité des faits face au discours mensonger de la presse et des médias, permet également de sonder les béances de l'écriture de l'histoire et de lutter contre la falsification des faits par les organes du pouvoir. L'histoire, vue en tant qu'écriture politique, est ainsi malmenée par l'intrusion de récits fragments représentant symboliquement cette histoire discontinuée qui est celle des opprimés.

Conclusion générale : Vers une pensée tierce

Baladez-vous un peu dans les foyers putrides
Où on dort par roulement quand on fait les trois huit
La révolte qui gronde au foyer noir d'Ivry
Annonce la vengeance des morts d'Aubervilliers
C'est la révolte aussi au cœur des bidonvilles
Où la misère s'entasse avec la maladie
Mais tous les travailleurs immigrés sont nos frères
Tous unis avec eux ont vous déclare la guerre
Nous sommes les nouveaux partisans
Francs-tireurs de la guerre de classe
Le camp de peuple est notre camp
Nous sommes les nouveaux partisans

Dominique Grange, *les Nouveaux partisans*⁹⁹⁰.

Au début de cette réflexion, il a été question d'étudier la nature des relations entretenues entre théâtre et immigration durant la décennie 1970, à travers une analyse des conditions d'émergence et de développement du théâtre de l'immigration afin de dégager les axes de compréhension de sa structuration en tant que pratique coloniale. L'analyse a montré que sous des formes certes renouvelées, les logiques impériale et coloniale irriguent notre présent et qu'elles participent à une reconfiguration des logiques historiques et temporelles par l'émergence d'une pratique et d'une pensée que nous qualifierons de « tierces » à comprendre, non pas dans la logique de la notion de Tiers-Monde (tant cette notion a évolué et dérivé de sa définition première⁹⁹¹) mais simplement comme un troisième espace politique et esthétique qui vient à la fois déstructurer les logiques d'opposition binaire et les schèmes de pensée horizontaux et créer un territoire dans lequel le mouvement et la verticalité deviennent indispensables à la compréhension de ce qu'est l'immigration postcoloniale. Cette pensée et cette

⁹⁹⁰ Chanson militante des années 1970.

⁹⁹¹ L'expression « Tiers-monde », est utilisée pour la première fois par Alfred Sauvy en 1952, en référence au Tiers-État, puis reprise par Georges Balandier en 1956. Elle comporte plusieurs explications géographiques au principe de domination : qu'elle pointe l'inégalité économique (pays en développement ou sous-développés) ou les rapports de domination Nord-Sud (le Nord, occidental, étant considéré comme développé face au Sud, dépendant du monde capitaliste). Mais lors de son premier emploi, l'expression Tiers-Monde ne se limite pas à une conception économique des relations de domination. Elle désigne la revendication des tierces nations qui veulent s'inscrire dans l'histoire et qui affirment par la même occasion une forte identité face aux puissances occupantes ou occidentales.

pratique tierces, peut se lire, au terme de cette étude, selon quatre approches majeures.

Premièrement, à travers l'analyse de sa genèse coloniale et de son émergence comme phénomène politique, l'immigration algérienne reste subordonnée au système de domination qui la définit, selon la théorie d'Abdelmalek Sayad, comme une immigration en tout point exemplaire, car elle est révélatrice des rapports de force qui régissent le monde social et représente l'excroissance à rebours du système même qui l'a engendré. À l'État d'exception qu'était l'Algérie coloniale se substitue ainsi son immigration. Sa gestion, son traitement, son encadrement révèlent la reconversion des schémas de domination (spatiale, salariale) et de rejet (lié notamment à une conception ethnicisante voire raciale de l'immigré algérien) laissant apparaître, à l'intérieur même de l'ancienne métropole, un territoire d'exclusion : le territoire des tiers exclus, celui des travailleurs immigrés. Ils ne tarderont pas à devenir des acteurs autonomes des luttes sociales, manifestant contre les principales sources de domination que sont les conditions de logement, de travail ou encore la politique migratoire et le racisme. En un peu moins d'une décennie, la stratégie mobilisatrice des travailleurs immigrés marque une émancipation des invisibles et permet l'émergence puis le développement de l'expression théâtrale immigrée, qui devient, dans le prolongement de la lutte opérée sur le front des usines et des foyers, l'espace de représentation des « tiers exclus » de la nation. Pour les troupes, le mot d'ordre est clair : il s'agit de pratiquer un théâtre au service des luttes, de faire connaître la vie des travailleurs immigrés, leurs combats. Ce qui importe dans les créations est la clarté de la situation de domination et d'exploitation mise en scène. Ainsi, en procédant à une analyse panoramique de la réalité, les immigrés en lutte, comme les créations, élargissent leur réflexion en l'enracinant dans l'univers de la globalisation contemporaine. La scène participe alors aux réflexions menées sur les décolonisations « inachevées » et leurs conséquences dans le temps présent.

Du territoire des « Tiers exclus » émerge alors une pensée tierce, comme construction d'une nouvelle pensée politique qui défie les catégories idéologiques. Si Mai 68 et les années qui suivent marquent l'entrée des travailleurs immigrés comme acteurs autonomes des luttes politiques et sociales, ils prennent place dans

un monde post-impérial⁹⁹², dans lequel les travailleurs immigrés en viennent à lutter contre tout ce qui assujettit, comme par le passé, les nations sous-développées aux nations développées. Dans un mouvement de résistance générale et unitaire, les travailleurs immigrés en lutte sur le sol français vont ainsi lier leurs réflexions sur leur statut en France à une réflexion plus générale sur le nouvel ordre mondial établi après les décolonisations formelles. L'impérialisme est pensé dans les multiples relations qui lient les anciens colonisateurs à leurs colonies comme les mouvements migratoires et dans les nouvelles lignes de forces (dans les relations économiques, politiques, militaires et même culturelles) qui structurent le monde. Les trajectoires biographiques de certains leaders immigrés, de leurs implications, à des degrés divers, dans les luttes anticoloniales, tant dans le pays d'origine que le territoire national, voire dans le combat anticapitaliste et anti-impérialiste international, permet d'éclairer les modalités de construction d'un mouvement immigré qui supprime l'identité ouvrière et les luttes pour l'amélioration des conditions de vie et de logement en France pour s'incarner dans une lutte transnationale, où c'est le système même des dominations postcoloniales qui est interrogé. Le postcolonial permet de créer de nouveaux enjeux, comme la redéfinition d'un territoire culturel et idéologique, basée non plus sur un système de frontières closes mais qui traduit une pensée structurée sur le besoin de créer une unité plus large des peuples sans-voix. Les luttes immigrées postcoloniales, dépassent les identités ethniques pour s'incarner dans une identité militante paradoxale : à la fois ouverture à l'ensemble des nations en lutte et revendications autour de la spécificité du cas français. Dans la stratégie militante des militants du MTA, le recours à la mémoire et à l'histoire de l'Algérie coloniale est par exemple un élément clé, parce que mobilisateur et « exemplaire ». Les luttes immigrées passent ainsi vers une double logique d'alliance et d'autonomie : c'est-à-dire construction d'un discours politique basé sur une idéologie fédératrice (les pays victimes des nouvelles formes du

⁹⁹² Sans être un événement anticolonial, Mai 68 se déroule dans un contexte international marqué par de fortes mobilisations contre l'impérialisme nouveau et le capitalisme mondial. Les manifestations et les grèves de Mai prennent ainsi leur source sur les campus américains et dans les mobilisations contre la guerre du Vietnam. En amont de cette opposition à la guerre du Vietnam, la conférence de la Tricontinentale, tenue à la Havane (Cuba) en janvier 1966, avait quant à elle déjà annoncé l'importance de l'organisation d'une lutte unitaire contre l'impérialisme, le colonialisme et le néocolonialisme et participé à l'unification politique des nations colonisées ou anciennement colonisées et représente l'un des premiers pas dans la lutte contre l'impérialisme nouveau et mondial.

colonialisme et leurs diasporas, dont les immigrés font partie) et revendication autour de la spécificité du cas français, dans lequel l'Algérie semble devenir un exemple paroxystique. La généalogie algérienne marque ainsi la radicalisation des luttes immigrées comme la structuration de la pratique théâtrale, qui se constitue autour d'une spécificité ethnonationale, alors même qu'il est multiethnique. On observe alors dans les spectacles, une forme d'effacement de l'identité ethnique des membres des troupes au profit d'une solidarité commune autour des luttes à mener sur le territoire français. C'est dans ce cadre que l'on peut repérer une prégnance des événements narrés liés à l'Algérie ou à la situation spécifique des immigrés algériens postcoloniaux. La naissance du théâtre immigré postcolonial coïncide donc avec l'apparition d'une nouvelle forme de subjectivité politique dans laquelle le poids de l'héritage algérien est primordial. Il devient un facteur d'unité dans les spectacles, transcendant les particularismes nationaux ou ethniques. Il s'agit, pour ses acteurs, comme pour les militants, d'énoncer un nouveau discours (différents du discours dominant) en se définissant comme colonisés, mais également de dépasser les configurations identitaires et temporelles traditionnelles.

Le théâtre de l'immigration incarne lui-même la recomposition en un lieu et en un temps, d'identités, de temporalités et d'espaces entremêlés et est révélateur de l'apparition d'un « tiers espace », comme espace de reconfiguration discursive, identitaire, et temporelle. L'histoire du monde étant caractérisée par l'idée de mouvement des hommes et des cultures, les territoires sont désormais considérés comme des espaces de multiplicité et de frottement à l'opposé d'une conception statique de la culture et des identités, qui ne se définiraient qu'à travers le prisme de frontières nationales. En contexte postcolonial, ces frontières deviennent des limites floues et mouvantes et permettent la rencontre, au sein des cultures et des pratiques de plusieurs espaces et temporalités provoquant l'avènement d'une esthétique du décentrement et de l'écart. À l'autonomie politique, déjà largement amorcée par les différents mouvements de défense des travailleurs immigrés, s'ajoute maintenant l'autonomie culturelle, c'est-à-dire la possibilité pour les immigrés de s'auto-définir culturellement, principalement selon des notions de déplacement, de pluralité, d'appartenance et de désappartenance. Les œuvres ne peuvent plus être pensées comme référables à un lieu d'identification, à une culture nationale ni même à une langue. Elles se

construisent à l'intérieur d'un « Tiers espace » à partir d'un patchwork de références, qu'il convient de faire se « négocier », comme l'explique Homi Bhabha dans *Les Lieux de la culture*⁹⁹³ : en contexte de transformation historique, les traits culturels se déplacent et se chevauchent à l'intérieur d'espaces interstitiels. La langue, qui est par exemple, ce qui représente peut-être le plus le sentiment d'appartenance à une communauté ou à une identité, est utilisée par les troupes, du point de vue de son intérêt communicatif (parler à la fois en français et en arabe permet de toucher le public le plus large possible) mais est travaillée de manière à créer une « troisième langue », née de la rencontre entre la langue du pays ou de la région d'origine et le français. La perméabilité des cultures remet ici en question les notions de cultures authentiques, et démontre au contraire l'idée d'une perpétuelle contamination que l'espace de la scène permet de révéler. Espace de cohabitation de la tradition et du contemporain, du passé et du présent, la scène théâtrale immigrée est le lieu de la rencontre féconde. Les références à la culture populaire et traditionnelle subissent des transformations. Déplacée en contexte immigré, la tradition est libérée de son origine et recontextualisée. L'esthétique immigrée, loin de se construire autour de la thématique de la différence entre deux cultures, l'une liée à l'origine, l'autre liée à l'accueil, parvient à dépasser cette opposition binaire, facilement réfutable lorsqu'on prend en considération la mouvance des frontières géographiques et symboliques, pour s'incarner dans un espace tiers, jouant de la mouvance et des reconfigurations entre temporalité et spatialité.

La quête du lieu, ou plutôt la confrontation et la contamination entre deux lieux, vient également révéler les tensions existantes entre deux histoires et la quête d'une mémoire en souffrance. Le déplacement, opéré entre les territoires et les temporalités, n'est pas qu'une simple question de référence identitaire et culturelle, il induit une interrogation sur l'histoire et son écriture. De la même manière que l'identité culturelle immigrée et l'esthétique immigrée se loge dans les interstices d'un « Tiers espace », la quête historique et mémorielle de l'immigration s'inscrit dans l'idée d'une méta ou contre-narration induite par leur position minoritaire et marginale face au grand récit national.

⁹⁹³ BHABHA Homi K., *The Location of culture*, London, Routledge, 1994.

Le surgissement de cette parole minoritaire peut d'abord être repéré dans l'utilisation de la scène théâtrale comme espace de représentation du quotidien et instance de représentation biographique. Le quotidien des travailleurs est observé par les troupes et les échanges avec le public font partie intégrante du processus de création. Il s'agit pour les immigrés de faire, comme avec un procédé d'instantané photographique, image d'une réalité vécue : les créations représentent l'ensemble des problèmes relatifs aux conditions de vie de l'immigré (problèmes économiques, sociaux et politiques) et les problématiques inhérentes au processus migratoire (liens avec le pays d'origine, conflits de génération, double culture, nostalgie). La vie ordinaire est inscrite dans son temps propre (présent) mais également soumise aux grandes interrogations d'une époque donnée, où les questions de mémoires, individuelle et collective, ponctuent la représentation et contribuent à une exploration du temps historique et des béances de la mémoire. L'histoire de l'Algérie, de la colonisation, et de cette guerre sans nom, significative d'une histoire trouée et d'une clandestinité imposée de la mémoire des victimes et de leurs héritiers, vient ainsi cohabiter avec une histoire du présent. La troupe La Kahina, avec sa première création *Pour que les larmes de nos mères deviennent une légende*, mêlent ainsi en différents tableaux vivants l'histoire du rôle des femmes dans la guerre d'indépendance et de multiples témoignages contemporains sur la condition de la femme arabe ou d'origine immigrée. Cette mise en scène de l'héritage et de la filiation permet aux troupes de s'interroger sur ce qui fait potentiellement histoire ou non. Les petits événements qui ponctuent l'actualité, justement parce qu'ils viennent d'en bas et de la marge, ne semblent pas avoir de place dans l'écriture d'une histoire collective. Par un jeu centré autour du témoignage et de la figure du témoin, le théâtre immigré permettrait de sonder ces abîmes en révélant par la scène l'existence de récits fragments. La troupe Al Assifa, avec les méthodes du Théâtre-journal, traite de l'actualité immédiate en suivant le déroulement des enquêtes et l'évolution du discours des médias dans le but de lutter contre la falsification des faits par les organes du pouvoir. Cette esthétique du témoin est utilisée par la troupe afin de déconstruire une écriture politique de l'histoire et interroge l'histoire comme récit même du pouvoir. Le témoin révèle une contre-histoire ou du moins une histoire faite de sursauts dans laquelle les « petits » événements viennent dévoiler, par des histoires et des mémoires plurielles (et

donc par la dissonance), une crise de la narration hégémonique et de sa domination sur celles des sans-voix. Les créations du théâtre immigré s'inscrivent en faux contre le récit national et propose un point de vue résolument subjectif et partial en créant un espace de subversion de l'histoire par le bas. L'intrusion dans les grands récits d'histoires rivales permet l'émergence d'une nouvelle conscience historique de l'immigration et de penser la possibilité d'une nouvelle conception de l'histoire.

Le théâtre immigré, où plutôt celui des travailleurs immigrés, s'est effacé aussi vite qu'il s'est créé. Le manque de moyen, son caractère amateur, le manque de réseau et la dissolution de l'espace militant au tournant des années 1980 ont eu raison de cette expression théâtrale et politique qui, en dehors de son contexte propre d'émergence et de développement, ne pouvait pas ou peu trouver les moyens d'exister. Les trajectoires des troupes sont pourtant variées. Alors que certaines se dissolvent, ayant épuisé la pratique ou à cause de crises internes, d'autres éclatent et se reconfigurent. Pour la troupe Al Assifa, une crise interne au sein du collectif a par exemple conduit à l'interruption, en 1976, de leur troisième spectacle *Ali au pays des merveilles*. Ce trouble, d'ordre politique, ne conduit pas, dans un premier temps, à la dissolution de la troupe mais à son éclatement, en deux groupes distincts qui élaborent ensemble, vers septembre/octobre 1976, un programme de représentation et d'actions en trois mouvements. Le premier groupe, « Le Bendir déchiré », composé des membres de la communauté arabe de la troupe Assifa, monte le spectacle *Couscous au poulet*. En parallèle, « L'Accordéon crevé », composé de la communauté française de la troupe, monte *Le labyrinthe*. Chaque groupe doit créer un spectacle conformément aux expressions de sa communauté d'origine. L'objectif final est de faire se rencontrer les deux spectacles, par l'intermédiaire d'un troisième, qui n'a semble-t-il jamais eu lieu. Tout au long des années 1976 et 1977, Al Assifa poursuivra les représentations dans les foyers, dans les usines dans la région parisienne et partout en France mais les crispations au sein de la troupe doublées d'une censure en 1977 auront finalement raison du collectif, dont la « dissolution » aura lieu en 1978. Dans l'ouvrage *Les Tiers idées*, Philippe Tancelin et Geneviève Clancy s'expliquent sur les raisons de cette crise au sein du collectif : il s'agissait alors

d'une divergence d'opinion politique sur ce qui a constitué les principes de base⁹⁹⁴ de l'action militante et théâtrale d'Al Assifa. D'autres troupes se séparent mais leurs membres, à titre personnel, évoluent vers la professionnalisation. C'est le cas de Moussa Lebkiri, membre fondateur de la troupe Nedjma qui est aujourd'hui comédien, conteur, metteur en scène et écrivain : il possède dans son répertoire une dizaine de spectacles comme *Le Jardin des roses et des soupirs* (libre adaptation des œuvres *La prairie parfumée où s'ébattent les plaisirs* du Cheikh Mouhamed Al-Nefzaoui et *Les délices des cœurs* d'Ahmad Al-Tîfachî) ainsi que plusieurs publications, dont *Il parlait à son balai*⁹⁹⁵.

L'histoire de la troupe Nedjma est intéressante à plus d'un titre, puisqu'elle représente un entre-deux et une transition entre le théâtre de l'immigration du début de la décennie (centré sur la figure du travailleur immigré) et celui de la « seconde » génération (autrement nommée les « enfants de l'immigration » qui émerge à partir de 1976 avec des différences notables, dans le choix des luttes et dans la pratique théâtrale. Le théâtre immigré du début de la décennie, qui avait presque exclusivement articulé ses créations autour de la figure du travailleur immigré et ses actions militantes autour de ses revendications, élargit son domaine d'interrogation et de contestation : moins centrées sur l'exploitation au travail mais tournées vers de nouvelles problématiques. Ainsi, au tournant des années 1980, les sujets traités par le théâtre immigré évoluent, en même temps qu'on assiste à un renouvellement des troupes. Certaines, comme Ibn Khaldoun symbolise cette transition entre le théâtre militant centré autour de la figure du travailleur immigré et la nouvelle jeune génération de théâtre immigré. La troupe est fondée par Hédi Akari qui avait une implication active en tant qu'acteur et militant au sein de la troupe Al Assifa. Les démarches d'Al Assifa et d'Ibn Khaldoun, même si elles ne sont pas opposées, n'ont pourtant pas le même ancrage militant : alors qu'Al Assifa tente de mettre en scène le travailleur immigré et son exploitation dans une époque de grande tension raciale, Ibn Khaldoun privilégie dans ses créations la représentation des enfants d'immigrés, ayant grandi en France et adopté bon nombre de ses valeurs et pratiques

⁹⁹⁴ Fidèle à ses principes d'ouvertures, n'importe qui pouvait intégrer la troupe, peu importe sa nationalité ou ses opinions politiques, à partir du moment où il consentait à respecter la plateforme revendicative d'Al Assifa. En 1976, le conflit interne s'articulait justement autour de cette grande mixité dans la troupe et autour de l'éternel débat entre action militante et action culturelle.

⁹⁹⁵ LEBKIRI Moussa, *Il parlait à son balai*, Paris, L'Harmattan, 1992.

culturelles. La pièce *Mohamed Travolta* s'oppose par exemple à l'établissement par le gouvernement de la double peine pour les étrangers : cela permettrait notamment à l'État de reconduire à la frontière l'auteur d'un délit grave ou d'un crime après qu'il ait purgé une peine de prison en France. Ce sera le cas du jeune personnage principal de la pièce éponyme Mohamed Travolta, qui arrêté par la police française pour un crime monté de toute pièce, sera condamné puis expulsé en Algérie. De nouvelles troupes comme *Week-end à Nanterre* (formée notamment par Aïssa Djabri et Georges Millet) font ainsi leur apparition en même temps que le nouveau terrain militant dit « beur ».

Il y a dans toute recherche l'idée d'une étape dans la réflexion et une nécessaire promesse de poursuite. Au terme de cette étude, nous avons tenté de démontrer comment l'émergence du théâtre immigré détermine la construction d'un espace où il est possible de repenser les dispositifs du pouvoir (politique, culturel, historique) qui n'opère plus tant ils se figent dans des oppositions stériles et des conceptions territorialisées et nationales qui sont totalement remises en question en contexte postcolonial. La pratique théâtrale, et le militantisme qui en est à l'origine, permettent de révéler des espaces de circulation et de reconfiguration. L'émergence d'une subjectivité politique par les travailleurs immigrés initie à la fois des transformations dans la conception de l'identité culturelle immigrée et des pratiques esthétiques qui en découlent mais aussi dans le rapport même à l'histoire et à son écriture.

Il serait désormais intéressant d'envisager la poursuite de cette réflexion en en déplaçant légèrement le cadre temporel afin de se pencher sur les modalités d'évolution entre le théâtre des travailleurs et sa poursuite, son évolution ou sa refonte en une esthétique « beur » que Frédéric Maatouk désigne comme un stade de conscience plus radical⁹⁹⁶ sur les problèmes de l'immigration, qui ne sont plus traités sous l'angle de l'exploitation du travailleur mais sur des thématiques plus intimes : la vie en famille, les traditions, la langue, la culture, l'intégration, etc. Comme leurs aînées, les troupes du théâtre beur s'inscrivent dans un contexte qui détermine leur esthétique et si les ressemblances sont notables (en particulier au niveau des modalités d'écriture et d'intervention) de légères dissemblances

⁹⁹⁶ MAATOUK Frédéric, *Le Théâtre des travailleurs immigrés en France*, Thèse de doctorat UER Sciences de l'Homme, DUVIGNAUD Jean dir., Université François Rabelais Tours, 1979, p.121.

semblent démontrer une mutation profonde dans la conception politique de l'analyse de l'immigration.

Tableau des sigles utilisés

(Par ordre alphabétique)

Sigles	Significations
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ASTI	Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés
CCFD	Comité Catholique contre la Faim et le Développement
CCFSG	Comité de Coordination des Foyers Sonacrotra en Grève
CDVDTI	Comité de Défense de la Vie et des Droits des Travailleurs Immigrés
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CLAP	Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion des travailleurs immigrés
CIMADE	Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués
CNPF	Conseil National du Patronat Français
DPM	Direction de la Population et des Migrations
FAS	Fond d'Action Sociale
FASTI	Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés
FLN	Front de Libération Nationale
FMA	Français Musulman d'Algérie
FTM	Foyer de Travailleurs Migrants

FTPTI	Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés
GISTI	Groupe d'Information et de Soutien aux Travailleurs Immigrés
GPRF	Gouvernement Provisoire de la République Française
HCI	Haut Conseil à l'Intégration
MOI	Main-d'œuvre Indigène
MTA	Mouvement des Travailleurs Arabes
MTI	Maison des Travailleurs Immigrés
OAS	Organisation Armée Secrète
OCA	Organisation Communiste Africaine
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
ONAMO	Office National de la Main-d'œuvre
ONI	Office National de l'Immigration
ONPCI	Office National pour la Promotion Culturelle des Immigrés
O.S	Ouvrier Spécialisé
PC	Parti Communiste
PS	Parti socialiste
RNUR	Régie Nationale des Usines Renault
SCAA	Service de Coordination des Affaires Algériennes
SGI	Société Générale d'Immigration
SONACOTRA	Société nationale de construction de logements pour les travailleurs
SONACOTRAL	Société nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens
T.A.I	Théâtre Arabe dans l'Immigration

Table des illustrations

Photographie 1: Les comédiens Annie Rousset et Moussa Lebkiri Dans le spectacle Barka ou la vie parisienne, off du festival d'avignon (1976).	255
Photographie 2 : Les comédiens Annie Rousset et Moussa Lebkiri dans le spectacle Barka ou la vie parisienne, off du Festival d'Avignon (1976).	256
Photographie 3 : Le conteur balayeur, dans Amachaou ou il était une fois mon bled (1978) de la troupe Nedjma.	260
Photographie 4 : Djeha le vendeur de chèvres, dans Amachaou ou il était une fois mon bled (1978) de la troupe Nedjma.	261

Table des tableaux et graphiques

Graphique 1 : Mouvements migratoires entre l'Algérie et la France (1919-1924) .. 58

Tableau 1: Immigration de travailleurs entre 1950 et 1955 (en milliers) 79

Table des annexes

Annexe 1 : Décret et instructions relatifs au recrutement de travailleurs indigènes en Algérie, Ministère de l'Intérieur, 14 septembre 1916.....	333
Annexe 2 : Sénatus-Consulte du 22 avril 1863.	345
Annexe 3 : Sénatus-consulte du 14 avril 1865.	346
Annexe 4 : Décret Crémieux du 24 octobre 1870.	347
Annexe 5 : Arrêté préfectoral du 9 février 1875.	349

Annexes

Annexe 1 : Décret et instructions relatifs au recrutement de travailleurs indigènes en Algérie, Ministère de l'Intérieur, 14 septembre 1916⁹⁹⁷

⁹⁹⁷ Ministère de l'intérieur, *Décret et instructions relatifs au recrutement de travailleurs indigènes en Algérie*, 14 septembre 1916. Source Gallica/Bibliothèque Nationale de France. Disponible en ligne. Document téléchargé le 1^{er} novembre 2011 : ftp://ftp.bnf.fr/562/N5624942_PDF_1_-_1DM.pdf

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DÉCRET ET INSTRUCTIONS
relatifs au recrutement de travailleurs indigènes en Algérie ⁽¹⁾

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires et le décret du 8 août 1885 la rendant applicable à l'Algérie,

Sur le rapport des Ministres de l'Intérieur, de la Guerre et du Travail et de la Prévoyance sociale,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER.

Il est constitué en France des formations de travailleurs indigènes, recrutés en Algérie et destinés à participer soit aux travaux agricoles, soit à ceux des usines ou de toute autre exploitation industrielle ou commerciale travaillant pour la défense nationale. Ces indigènes ne participeront, en aucun cas, à des opérations de guerre.

ART. 2.

Le recrutement de ces indigènes aura lieu par voie d'embauchages volontaires, et, s'il y a lieu, à titre complémentaire, par voie de réquisition. Les embauchages et les réquisitions seront acceptés et faits parmi les hommes des classes antérieures à la classe 1917 et âgés de 45 ans au plus. Toutefois, les ajournés et les complémentaires de la classe 1916 ne pourront être réquisitionnés.

L'effectif, l'encadrement, la discipline de ces travailleurs, les clauses du contrat de travail, le taux des primes d'embauchage, les conditions du renouvellement du contrat, et, d'une manière générale, toutes les mesures d'exécution du présent décret seront fixés par le Ministre de la Guerre, d'accord avec le Ministre du Travail, après avis du Gouverneur général de l'Algérie.

(1) Voir *Journal officiel* du 17 septembre 1916.

ART. 3.

Les travailleurs recevront : 1^o une prime d'embauchage ; 2^o un salaire journalier. Ils seront habillés et logés. Ceux qui justifieraient d'aptitudes professionnelles spéciales pourront recevoir un salaire plus élevé.

ART. 4.

Le Ministre de l'Intérieur, le Ministre de la Guerre et le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin officiel* du gouvernement général de l'Algérie.

Paris, le 14 septembre 1916.

R. POINCARÉ.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Intérieur,

Le Ministre de la Guerre,

MALVY

ROQUES.

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale,

ALBERT MÉTIN.

Instruction interministérielle pour l'application du décret du 14 septembre 1916 relatif au recrutement de travailleurs indigènes en Algérie.

Paris, le 14 septembre 1916.

I. — Recrutement.

Effectif.

Les formations de travailleurs indigènes, instituées par le décret du 14 septembre 1916, comporteront, en 1916, le recrutement de 17.500 travailleurs algériens.

Par application des dispositions de l'article 2 dudit décret, ce recrutement aura lieu :

Par voie d'embauchages volontaires ;

Et, à défaut, par voie de réquisition.

Levées.

Il sera formé en septembre, en octobre et novembre 1916, par les soins du gouverneur général de l'Algérie, quatre contingents de travailleurs indigènes algériens, le premier de 2.500 hommes, chacun des trois autres de 5.000 hommes. Le premier de ces contingents

devra être prêt à être embarqué pour la France le 15 septembre, les autres le 30 de chacun des mois de septembre, octobre et novembre.

Les dates d'embarquement seront fixées en temps utile par le Ministre de la Guerre.

Le gouverneur général déterminera les conditions de prélèvement de ces contingents sur l'ensemble de la colonie.

Embauchages.

Les embauchages volontaires pour la formation de chacun de ces contingents seront reçus dès maintenant, en permanence, par les administrateurs.

Les volontaires seront soumis aux mêmes conditions d'aptitude physique que les indigènes levés par réquisition ; leur admission ne devra donc être prononcée qu'après examen médical pratiqué dans les conditions indiquées ci-après.

Réquisitions.

En cas de besoin, les réquisitions de travailleurs pour parfaire les effectifs susindiqués seront exercées respectivement à partir du 5 septembre, 15 septembre, 15 octobre et 15 novembre.

Dans les communes mixtes ou de plein exercice, la liste générale des habitants se trouvant dans les conditions fixées par l'article 2 du décret du 14 septembre 1916, sera dressée, à la diligence des préfets, par les soins de Commissions comprenant :

Dans les communes de plein exercice :

- Le secrétaire général pour l'arrondissement chef-lieu ;
- Le sous-préfet pour les autres arrondissements ;
- Le maire ;
- L'administrateur-adjoint chargé du recrutement dans la commune ;
- Un notable indigène désigné par le préfet ;
- Un interprète désigné par le préfet.

Dans les communes mixtes :

- L'administrateur ;
- La djemaa des douars.

Les fils aînés de veuves sans ressources, ou de pères aveugles ou infirmes, ne sont pas inscrits.

Sur cette liste, la Commission désignera, par voie de tirage au sort, les indigènes soumis à la réquisition : le nombre des désignations devra être triple que celui du contingent à fournir.

La visite médicale des indigènes soumis à la réquisition sera passée dans l'ordre du tirage au sort. Cette visite sera assurée, de préférence, par des médecins militaires désignés par le Général commandant en chef les forces de terre et de mer de l'Afrique du Nord, et, à défaut, par des médecins de colonisation ou des médecins civils agréés par l'autorité militaire.

L'attention des médecins devra être appelée sur la nécessité de n'admettre que des indigènes parfaitement aptes au travail et non susceptibles d'être un danger de contagion pour les populations avec lesquelles ils seront en contact. Leur examen portera tout particulièrement sur les affections tuberculeuses, syphilitiques et ophthalmiques.

La visite médicale cessera lorsque le contingent à fournir sera obtenu. La liste des travailleurs requis sera alors arrêtée.

Les décisions des Commissions seront souveraines, sauf recours devant le préfet.

Les absents seront recherchés par toutes les voies de droit et embauchés aussitôt retrouvés, à moins qu'ils ne soient inaptes.

Le remplacement est autorisé.

Rassemblement.

Tous les indigènes embauchés volontairement ou réquisitionnés seront groupés d'après leur province d'origine, dans les « centres de rassemblement » organisés aux ports d'embarquement d'Alger, Oran et Philippeville.

Les travailleurs indigènes embauchés volontairement seront dirigés sur les « centres de rassemblement ».

Les travailleurs requis seront réunis en convoi au chef-lieu des communes, par les soins des préfets, et dirigés sur les « centres de rassemblement ».

Les convois seront encadrés par des officiers et gradés. Cet encadrement, ainsi que le règlement des transports par voie ferrée, seront assurés par le Général commandant en chef les forces de terre et de mer de l'Afrique du Nord, sur la demande du Gouverneur général.

Il sera procédé dans les « centres de rassemblement » à toutes les mesures prévues par l'instruction du 29 juin 1916. En outre, les travailleurs y seront pourvus d'un carnet d'identité.

Encadrement

L'encadrement sera assuré au moyen d'officiers, de gradés et de soldats parlant arabe, qui seront répartis à l'avance entre les « centres de rassemblement » intéressés par les soins du Général commandant en chef les forces de terre et de mer de l'Afrique du Nord, d'après les indications qui lui seront fournies par le Gouverneur général de l'Algérie.

Ce personnel sera calculé à raison de :

- 1 officier,
 - 2 sous-officiers.
 - 2 caporaux ou soldats,
- par groupe de 200 travailleurs.

Les groupes de travailleurs, composés, en principe, d'hommes originaires de la même région, devront conserver autant que possible, pendant toute la durée de leur utilisation, les cadres qui leur auront été attribués dans les « centres de rassemblement » et qui les accompagneront en France.

II. — Conditions du travail.

§ 1^{er}.

Pendant la durée de la guerre, étant entendu que la date de cessation de guerre sera fixée par décret, les travailleurs indigènes algériens seront embauchés, volontairement ou par voie de réquisition, pour une durée d'une année.

Ils pourront, à l'expiration de cette période, demander à prolonger leur embauchage par période de six mois.

Toutefois le Gouvernement se réserve la faculté de résilier le contrat à partir de la cessation des hostilités.

§ 2.

Ces ouvriers sont des travailleurs civils qui ne participeront pas aux opérations de guerre. Ils seront mis à la disposition du service des travailleurs coloniaux et répartis par les soins de ce service, d'après les principes arrêtés d'accord avec le Ministre du Travail, et suivant les besoins, entre les divers établissements de l'État ou de l'industrie privée travaillant pour la défense nationale, ou bien employés aux travaux agricoles.

§ 3.

Les travailleurs indigènes percevront une prime d'embauchage.

Pendant leur séjour dans la métropole, ils recevront un salaire journalier, le logement, les vêtements dans les conditions prévues par les articles ci-après. Ils auront droit également, à titre gratuit, aux soins médicaux et pharmaceutiques.

§ 4.

Les travailleurs indigènes recevront une prime d'embauchage de 120 francs payables comme suit :

40 francs lors de l'acceptation de l'ouvrier et de la signature du contrat, ou bien lors de l'appel de l'ouvrier réquisitionné ;

40 francs au bout de six mois ;

40 francs à l'expiration du contrat.

Les travailleurs qui prolongeront leur embauchage auront droit, pour chaque renouvellement de six mois, à une prime de 70 francs payable :

35 francs lors de la signature du renouvellement.

35 francs à l'expiration du contrat.

Si la résiliation du contrat est provoquée par le Gouvernement, en cas de cessation des hostilités, les primes d'expiration du contrat et la prime intermédiaire restent dues à l'intéressé.

§ 5.

Les travailleurs indigènes algériens recevront pour un travail égal le salaire payé d'une façon normale et courante aux ouvriers européens de la même profession et de la même catégorie.

Ce salaire ne pourra pas être inférieur à 5 francs par journée de dix heures. Pour les travaux à la tâche, les heures supplémentaires et le travail de nuit, les travailleurs seront payés aux mêmes tarifs que les ouvriers européens, sans que le salaire horaire puisse être inférieur à 50 centimes.

Le salaire n'est dû que pour les journées de travail effectif.

§ 6.

Les ouvriers seront logés en commun.

§ 7.

Les ouvriers recevront une collection d'effets ayant la composition suivante :

- 1 chéchia
 - 2 vareuses
 - 2 pantalons
 - 2 vestes de travail.
 - 2 pantalons de travail en toile bleue ou kaki.
 - 2 chemises.
 - 2 serviettes.
 - 1 tricot de laine ou de coton.
 - 1 paire de galoches.
 - 2 paires de chaussures en cuir.
- } pris parmi les effets hors-types pour collection d'intérieur.

La durée d'usure de ces effets est fixée à un an.

Les indigènes prorogant leur embauchage pour six mois recevront une collection nouvelle ne comprenant qu'un effet de chaque espèce.

Tous ces effets restent la propriété de l'État. Néanmoins, l'ouvrier rapatrié avant l'expiration de son embauchage pour une cause indépendante de sa volonté pourra emporter les vêtements de travail, une chemise, un tricot et une paire de chaussures.

Tous les effets ci-dessus deviennent la propriété de l'ouvrier qui a accompli entièrement la durée de son embauchage.

§ 8.

Les ouvriers seront obligatoirement nourris, à une cantine ou à un ordinaire.

Ils verseront à cet effet une somme qui ne pourra pas dépasser 4 fr. 50 c. par journée d'ordinaire.

Le régime de l'ordinaire correspondra rigoureusement à cette somme.

§ 9.

Les ouvriers recevront gratuitement les soins médicaux et pharmaceutiques. S'il est nécessaire, ils seront hospitalisés dans un hôpital militaire ou civil.

§ 10.

Ils bénéficieront de la législation française de protection des travailleurs et de prévoyance sociale, notamment de la loi sur les accidents du travail et de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

§ 11.

Les ouvriers seront transportés gratuitement depuis leur lieu d'origine jusqu'à l'établissement en France auquel ils sont affectés : Ils seront rapatriés sans frais, soit à l'expiration du contrat, soit en cas de résiliation ne provenant pas de leur fait.

Pendant toute la durée de la guerre, tout ouvrier ayant terminé son engagement et ne le renouvelant pas, est obligatoirement rapatrié ; il ne peut rester en France sous aucun prétexte.

§ 12.

Pendant la durée de la guerre, définie comme il a été dit ci-dessus, tous les ouvriers soumis au présent régime, embauchés volontairement ou non, sont réquisitionnés pour travailler pour la Défense nationale.

En cas de refus de travail ou d'abandon de l'établissement auquel ils sont affectés, ils seront, par suite, justiciables des conseils de guerre et passibles des sanctions prévues par la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires.

§ 13.

L'ouvrier est tenu de travailler dans l'établissement qui lui sera désigné.

Il devra observer les règlements d'atelier des établissements dans lesquels il sera placé et se conformer aux prescriptions édictées en vue du maintien de la discipline et de la sécurité, soit dans les établissements, soit dans les cantonnements.

Il sera passible des sanctions prévues par les règlements d'atelier. Il pourra, en outre, pendant la durée de la guerre (définie comme il a été dit ci-dessus), lui être fait application des punitions suivantes :

A. — Exclusion temporaire (entraînant la privation de salaire) pendant une période pouvant atteindre quinze jours, avec isolement dans un local spécial.

B. — Exclusion définitive entraînant pour l'ouvrier la suppression de la partie de la prime qui lui reste à recevoir, et le rapatriement à ses frais.

§ 14.

Des médailles et des récompenses diverses pourront être attribuées par le Ministre du Travail chargé de veiller à l'application des dispositions de l'article 10.

III. — Contrat de travail et déclaration.

Les travailleurs embauchés volontairement devront obligatoirement signer un contrat de travail sur les bases adoptées par la commission interministérielle de la main-d'œuvre et conforme au modèle n° 1 annexé à la présente instruction.

Les travailleurs levés par réquisition pourront également, s'il le désirent, signer ce contrat. Dans la négative, ils devront signer une déclaration (modèle n° 2, annexé à la présente instruction).

Le contrat de travail ou la déclaration seront établis, par les administrateurs chargés du recrutement, en double expédition, l'une remise à l'intéressé, l'autre adressée au commandant du « centre de rassemblement ».

IV. — Dispositions financières et administratives.

Imputation des dépenses.

Pendant la durée de la guerre, définie comme il a été dit ci-dessus, toutes les dépenses occasionnées par le recrutement des travailleurs indigènes algériens seront imputables au budget de la guerre (chapitre 44 bis).

Prime d'embauchage.

La première fraction des primes d'embauchage sera payée par les soins des administrateurs chargés du recrutement.

Frais de visite médicale.

Les médecins de colonisation ou civils qui passeront la visite d'admission percevront une indemnité de un franc par indigène visité.

Frais de route.

Les administrateurs assureront le transport vers les « centres de rassemblement ».
Une indemnité de 1 fr. 25 c. par journée de trajet sera attribuée à tout travailleur dirigé, soit isolément, soit en convoi sur un « centre de rassemblement ».
Cette indemnité lui sera payée d'avance par les soins des administrateurs.

Nourriture.

A partir de leur arrivée au « centre de rassemblement », les travailleurs seront nourris par les soins du commandant du « centre de rassemblement » dans les conditions prévues par l'instruction du 29 juin 1916.

Le commandant du « centre de rassemblement » versera à l'ordinaire, à cet effet, une somme fixée sur sa proposition, par le Ministre de la Guerre.

V. — Dispositions diverses. — Dispositions transitoires.

Les dispositions de l'instruction ministérielle du 29 juin 1916, sur le fonctionnement des dépôts, centres de rassemblement et groupements de travailleurs indigènes, sont applicables aux contingents levés en exécution de la présente instruction, en ce qu'elles n'ont pas de contraire à celle-ci.

Les ouvriers indigènes recrutés en Tunisie et au Maroc, les ouvriers de l'Afrique du Nord actuellement en France et non soumis à un contrat seront admis à contracter des embauchages volontaires aux conditions de la présente instruction.

Les ouvriers de l'Afrique du Nord actuellement sous le régime du règlement du 9 février 1916 ne pourront être admis au bénéfice de ces dispositions qu'à l'expiration de leur contrat, qui les lie au Département de la Guerre.

Les effectifs ainsi recrutés viendront en augmentation des 17.500 travailleurs prévus par la présente instruction.

Le Ministre de la Guerre,

ROQUES.

Le Ministre de l'Intérieur,

MALVY.

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale,

Albert MÉTIN.

N° 1

CONTRAT D'EMBAUCHAGE

Je soussigné.....
àgé de..... habitant à.....
exerçant la profession de.....
déclare accepter d'être embauché comme ouvrier, pour une durée d'un an, aux conditions énumérées dans l'instruction du Ministre de la Guerre du 14 septembre 1916 ci-jointe.

La durée de mon contrat commence à courir du..... (1).

Je reconnais, par la signature du présent contrat, avoir été individuellement requis pour l'exécution de travaux intéressant la défense nationale, dans les conditions de l'article 21 de la loi du 3 juillet 1877.

Je reconnais avoir reçu la somme de 40 francs représentant la première partie de ma prime d'embauchage.

Fait double à..... le.....

L'Ouvrier :

L'Administrateur :

Empreinte digitale du pouce gauche :

Empreinte digitale du pouce droit :

Le susnommé ayant déclaré ne pas savoir signer, a apposé seulement les empreintes digitales, en présence de nous, soussignés, qui attestons que le contractant a bien perçu la prime susindiquée.

Le 1^{er} témoin :

Le 2^e témoin :

(1) Date de la signature du présent contrat.

N° 2

DÉCLARATION

Je soussigné.....
âgé de..... habitant à.....
exerçant la profession de.....

reconnais, par la signature de la présente déclaration, avoir été requis pour l'exécution de travaux intéressant la défense nationale dans les conditions de l'article 21 de la loi du 3 juillet 1877, et ce pour une durée d'un an aux conditions énumérées dans l'instruction du Ministre de la Guerre du 14 septembre 1916 ci-jointe.

La durée de cet embauchage commence à courir du..... (1).

Je reconnais avoir reçu la somme de 40 francs représentant la première partie de ma prime d'embauchage.

Fait double à....., le.....

L'Ouvrier :

L'Administrateur :

Empreinte digitale du pouce gauche :

Empreinte digitale du pouce droit :

Le susnommé, ayant déclaré ne pas savoir signer, a apposé seulement les empreintes digitales en présence de nous, soussignés, qui attestons que le contractant a bien perçu la prime susindiquée.

Le 1^{er} témoin :

Le 2^e témoin :

(1) Date de la signature de la présente déclaration.

Annexe 2 : Sénatus-Consulte du 22 avril 1863⁹⁹⁸.

- ART. 1er. « Les tribus de l'Algérie sont déclarées propriétaires des territoires dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle, à quelque titre que ce soit.
- Tous actes, partages ou distractions de territoires, intervenus entre l'État et les indigènes, relativement à la propriété du sol, sont et demeurent confirmés
- ART. 2. Il sera procédé administrativement et dans le plus bref délai :
- 1° A la délimitation des territoires des tribus;
 - 2° A leur répartition entre les différents douars de chaque tribu du Tell et des autres pays de culture, avec réserve des terres qui devront conserver le caractère de biens communaux;
 - 3° A l'établissement de la propriété individuelle entre les membres de ces douars, partout où cette mesure sera reconnue possible et opportune.
- Des décrets impériaux fixeront l'ordre et les délais dans lesquels cette propriété individuelle devra être constituée dans chaque douar
- ART. 3. Un règlement d'administration publique déterminera :
- 1° Les formes de la délimitation des territoires des tribus;
 - 2° Les formes et les conditions de leur répartition entre les douars et de l'aliénation des biens appartenant aux douars;
 - 3° Les formes et les conditions sous lesquelles la propriété individuelle sera établie, et le mode de délivrance des titres.
- ART. 4. Les rentes, redevances et prestations dues à l'État par les détenteurs des territoires des tribus continueront à être perçues comme par le passé, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par des décrets impériaux rendus en la forme des règlements d'administration publique.
- ART. 5. Sont réservés les droits de l'État à la propriété des biens du beylick et ceux des propriétaires des biens melk. Sont également réservés, le domaine public, tel qu'il est défini par l'article 2 de la loi du 16 juin 1851, ainsi que le domaine de l'État, notamment en ce qui concerne les bois et forêts, conformément à l'article 4 de la même loi.
- ART. 6. Le second et le troisième paragraphe de l'article 14 de la loi du 16 juin 1851, sur la constitution de la propriété en Algérie, sont abrogés ; néanmoins la propriété individuelle qui sera établie au profit des membres des douars ne pourra être aliénée que du jour où elle aura été régulièrement constituée par la délivrance des titres.
- ART. 7. Il n'est pas dérogé aux autres dispositions de la loi du 16 juin 1851, notamment à celles qui concernent l'expropriation pour cause d'utilité publique et le séquestre. »

⁹⁹⁸ Source : DARESTE DE LA CHAVANNE Rodolphe, *De la Propriété en Algérie, loi du 16 juin 1851, sénatus-consulte du 22 avril 1863*, Paris, 1864. Ouvrage disponible sur la bibliothèque numérique Gallica. Disponible en ligne. Document téléchargé le 11 février 2012 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6218601x.r=.langFR>

- ART. 1er. « L'indigène musulman est Français ; néanmoins, il continue à être régi par la loi musulmane. Il peut être admis à servir dans les armées de terre et de mer. Il peut être appelé à des fonctions et emplois civils en Algérie. Il peut, sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyen français : dans ce cas, il est régi par les lois civiles et politiques de la France.
- ART. 2. L'indigène israélite est Français ; néanmoins, il continue à être régi par son statut personnel. Il peut être admis à servir dans les armées de terre et de mer. Il peut être appelé à des fonctions et emplois civils en Algérie. Il peut, sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyen français : dans ce cas, il est régi par la loi française.
- ART. 3. L'étranger qui justifie, de trois années de résidence en Algérie, peut être admis à jouir de tous les droits de citoyen français.
- ART. 4. La qualité de citoyen français, ne peut être obtenue, conformément aux art. 1,2,3 du présent sénatus-consulte, qu'à l'âge de vingt et un ans accomplis ; elle est conférée par décret impérial rendu en Conseil d'État.
- ART. 5. Un règlement d'administration publique déterminera ;
1° Les conditions d'admission, de service et d'avancement des indigènes musulmans et des indigènes israélites, dans les armées de terre et de mer ;
2° Les fonctions et emplois civils auxquels les indigènes israélites peuvent être appelés en Algérie ;
3° Les formes dans lesquelles seront instruites les demandes prévues par les art. 1,2 et 3 du présent sénatus-consulte ».

⁹⁹⁹ Source disponible en ligne. Document consultée le 19 mars 2013 : <http://www.exode1962.fr/exode1962/composantes/senatus1865.html>

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE DÉCRÈTE :

Les israélites indigènes des départements de l'Algérie sont déclarés citoyens français ; en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française, tous droits acquis jusqu'à ce jour restant inviolables.

Toute disposition législative, tout sénatus-consulte, décret, règlement ou ordonnances contraires, sont abolis.

Fait à Tours, le 24 Octobre 1870.

Signé AD. CRÉMIEUX, L. GAMBETTA, AL. GLAIS-BIZOIN, L. FOURICHON »

LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE DÉCRÈTE :

ART. 1er. La qualité de citoyen français, réclamée en conformité des articles 1er et 3 du sénatus-consulte du 14 juillet 1865, ne peut être obtenue qu'à l'âge de vingt et un ans accomplis. Les indigènes musulmans et les étrangers résidant en Algérie qui réclament cette qualité doivent justifier de cette condition par un acte de naissance; à défaut, par un acte de notoriété dressé sur l'attestation de quatre témoins, par le juge de paix ou le cadi du lieu de résidence, s'il s'agit d'un indigène, et par le juge de paix, s'il s'agit d'un étranger.

ART.2. L'article 10, paragraphe 1er du titre III, l'article 11 et l'article 14, paragraphe 2 du titre IV du décret du 21 avril 1866, portant règlement d'administration publique sont modifiés comme il suit :
"Titre III, article 10, paragraphe 1er : L'indigène musulman, s'il réunit les conditions d'âge et d'aptitude déterminées par les règlements français spéciaux à chaque service, peut être appelé, en Algérie, aux fonctions et emplois de l'ordre civil désigné au tableau annexé au présent décret.

"Titre III, article 11 : L'indigène musulman qui veut être admis à jouir des droits de citoyen français doit se présenter en personne devant le chef du bureau arabe de la circonscription dans laquelle il réside, à l'effet de former sa demande et de déclarer qu'il entend être régi par les lois civiles et politiques de la France.

"Il est dressé procès-verbal de la demande et de la déclaration.

"Article 14, paragraphe 2 : Les pièces sont adressées par l'administration du territoire militaire du département au gouverneur général"

¹⁰⁰⁰ Source : *Bulletin des lois de la République Française* du 24 octobre 1870, n°136. Disponible en ligne. Document téléchargé le 28 mai 2013 : http://afn-1830-1962.jlbweb.fr/img/Decrets_Cremieux.pdf

ART.3. Le gouverneur général civil prononce sur les demandes en naturalisation, sur l'avis du comité consultatif.

ART.4. Il sera dressé un bulletin de chaque naturalisation en la forme des casiers judiciaires. Ce bulletin sera déposé à la préfecture du département où réside l'indigène ou l'étranger naturalisé, même si l'individu naturalisé réside sur le territoire dit Territoire militaire.

ART.5. Sont abrogés les articles 2, 4, 5 du sénatus-consulte du 14 juillet 1865, les articles 13, titre IV, et 19, titre VI, intitulé : Dispositions générales, du décret du 21 avril 1866. Les autres dispositions desdits sénatus-consulte et décret sont maintenues.

Fait à Tours, en Conseil de Gouvernement, le 24 octobre 1870.

Signé AD. CRÉMIEUX, L. GAMBETTA, AI. GLAIS-BIZOIN, L. FOURICHON. »

Préfecture d'Alger, 9 février 1875,

ART. 1er. « Sont considérés comme infractions spéciales à l'indigénat et, comme telles, passibles des peines édictées par les articles 465 et 466 du code pénal, les faits et les actes ci-après déterminés, savoir :

1) Omission ou retard de plus de huit jours, dans les déclarations de naissance et de décès, dans les circonscriptions territoriales où cette mesure est prescrite par l'autorité administrative, en attendant que les dispositions des chapitres II et IV du livre premier du code civil soient rendus applicables aux indigènes.

2) Négligence par les agents indigènes de toute catégorie (adjoints, gardes, cheikhs, oukaffs, kebirs de douars) à prévenir des crimes ou délits commis dans leur circonscription, le juge de paix de leur canton ou le procureur de la République lorsque le siège du tribunal est au chef-lieu du canton.

3) Négligence à fournir des renseignements sur un crime ou un délit dont les auteurs soupçonnés ne sont point de ceux à l'égard desquels la déposition du témoin n'est pas reçue en justice, et qui sont énumérés dans les cinq premiers paragraphes de l'article 322 du code de l'instruction criminelle.

4) Négligence à comparaître sur simple invitation, même verbale, devant le juge de paix procédant à une information.

5) Négligence à se présenter devant l'administrateur ou le maire de la commune, après convocation remise par un agent de l'autorité administrative.

6) Acte irrespectueux ou propos offensants vis-à-vis d'un représentant ou agent de l'autorité, même en dehors de ses fonctions, et alors même que cet acte ou ce propos ne réunirait pas les caractères voulus pour constituer un délit ou la contravention d'injure.

7) Propos tenus en public dans le but d'affaiblir le respect dû à l'autorité.

8) Refus ou inexécution des services de garde, patrouille et poste-vigie, placés en vertu d'un ordre de l'autorité, abandon d'un poste ou négligence dans les mêmes services.

¹⁰⁰¹ Source : LE COUR GRANDMAISON Olivier, *De L'indigénat. Anatomie d'un « monstre » juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'Empire français*, Paris, La Découverte, 2010, p.181-183.

9) Refus à l'égard des prestations de transport et des gardes de camp autorisées pour les commissaires-enquêteurs chargés de l'application de la loi du 26 juillet 1873.

10) Refus de fournir, contre remboursement, aux prix du tarif établi par arrêté du préfet, les vivres, les moyens de transport ou les agents auxiliaires (gardiens de nuit, jalonnes, guides) aux fonctionnaires ou agents dûment autorisés.

11) Refus ou manque d'obtempérer aux convocations des commissaires-enquêteurs, pour assister comme témoins ou comme parties intéressées aux opérations relatives à l'application de ladite loi.

12) Refus de fournir les renseignements statistiques, topographiques ou autres, demandés par des agents de l'autorité française en mission, ou mensonge dans les renseignements donnés.

13) Négligence habituelle dans le paiement des impôts et dans l'exécution des prestations en nature, manque d'obtempérer aux convocations des receveurs lorsqu'ils se rendent sur les marchés pour percevoir les contributions.

14) Dissimulation et connivence dans les dissimulations en matière de recensement des animaux et objets imposables.

15) Infractions aux instructions portant règlement sur l'immatriculation des armes.

16) Habitation isolée sans autorisation en dehors de la *mechta* ou du douar, campement sur des lieux prohibés.

17) Départ du territoire de la commune sans avoir, au préalable, acquitté les impôts et sans être munis d'un permis de voyage.

18) Infractions aux instructions portant réglementation sur le mode d'émigration des nomades.

19) Asile donné, sans en prévenir le chef de douar, à des vagabonds, gens sans aveu ou étrangers sans papiers.

20) Réunions sans autorisation pour *zerda*, *ziara*, ou autres fêtes religieuses ; coups de feu sans autorisation dans des fêtes.

21) Labour partiel ou total des chemins non-classés, mais consacrés par l'usage.

- 22) Infractions aux règlements d'eaux et aux usages locaux pour l'affectation des fontaines.
- 23) Détention, pendant plus de vingt-quatre heures, d'animaux égarés, sans avis donné à l'autorité.
- 24) Abattage de bétail de dépôt d'immondices hors des lieux destinés à cet effet, abattage de vaches de de brebis pleines ; non-enfouissement des animaux (domestiques ou sauvages morts ou tués) au moins à 500 mètres d'un chemin ou d'une habitation.
- 25) Inhumation hors du lieu consacré ou à une profondeur inférieure à celle déterminée par l'autorité locale.
- 26) Mendicité hors du douar, même pour les infirmes et les invalides, sauf cas d'autorisation.
- 27) Plainte ou réclamation sciemment inexacte ou réclamation renouvelée après solution régulière ».

Index des noms propres

A

Abdallah Mogniss, 31, 32
Agamben Giorgio, 125, 276, 293
Ageron Charles-Robert, 37, 70, 71, 102,
103, 106, 124
Aissaoui Rabah, 204
Akari Hédi, 324
Al-Nefzaoui Mouhamed, 324
Al-Tifachî Ahmad, 324
Amara Saliha, 290
Angel-Perez Élisabeth, 294
Anoumalah Saïd, 217
Arendt Hannah, 127
Aristophane, 301
Ashcroft Bill, 37, 172

B

Bachiri Mohamed, 182, 189, 190
Backmann René, 166
Balme Christopher B., 252
Bancel Nicolas, 14, 118, 169
Banu Georges, 40, 258
Barthes Roland, 30
Barre Raymond, 94, 97
Ben Ali Djellali, 164, 181, 215, 275, 298
Benjamin Walter, 28, 37, 306, 312
Bernard Augustin, 115
Bertrand Romain, 212
Bhabha Homi, 18, 37, 200, 246, 247, 308,
321
Blanc-Chaléard Marie-Claude, 185
Blanchard Pascal, 14, 118, 169
Blévis Laure, 118, 120, 128, 136, 160
Bloch Marc, 34
Boal Augusto, 296
Bonnet Christian, 97
Bonnevil Serge, 276
Boubeker Ahmed, 28, 306
Bougrine Salah, 183
Boumediene Houari, 83, 89
Bourdieu Pierre, 37, 232
Bouziri Faouzia, 182

Bouziri Saïd, 31, 32, 184, 185, 215
Bugeaud Général, 122

C

Calame Paulette et Pierre, 88
Candau Joël, 304, 307
Cannac Yves, 147
Champy Romain, 190
Cheniki Ahmed, 25, 40, 188
Chirac Jacques, 90, 147
Choukri Hmed, 156
Clancy Geneviève, 23, 189, 190, 230, 275,
295, 305, 311
Clavel Maurice, 182
Cuhe Denys, 242

D

Derderian Richard, 284, 290, 292
Deleuze Gilles, 37, 182
Derrida Jacques, 32
Diab Fatna, 301, 302, 303, 304, 305
Diab Mohamed, 164, 181, 205, 215, 219,
220, 221, 275, 299, 300, 301, 305
Dijoud Paul, 92, 93, 236
Djabri Aïssa, 325

E

d'Estaing Valéry Giscard, 82, 89, 90, 146,
221

F

Fanon Frantz, 117, 225, 228
Ferry Jules, 38, 100, 107, 108, 109, 116
Foucault Michel, 37, 182, 185
Frey Roger, 285

G

Gallimardet abbé, 182
 Gallissot René, 65, 89
 Gastaut Yvan, 73, 132, 163, 164, 165
 Ghilas Saïd, 217
 Gilbert Helen, 201, 313
 Gillette Alain, 50, 53, 60, 64, 135
 Ginzburg Carlo, 27, 33, 34
 Gorse Georges, 88, 185
 Grange Dominique, 317
 Granotier Bernard, 66, 174
 Griffith Gareth, 37, 172
 Gruson Luc, 233
 Guisard Claude, 30

H

Hargreaves Alec, 18
 Hedrich Pasteur, 182

Hajjat Abdellali, 182, 183

J

Julien Charles-André, 104

K

Kateb Yacine, 11, 218, 261
 Katz Serge, 190
 Kesztenbaum Lionel, 137
 Krouchi Saïa, 217

L

Laurens Sylvain, 84, 87, 132, 138, 146
 Lebkiri Moussa, 256, 324
 Lecuyer Eugène, 155
 Liauzu Claude, 141
 Lounès Lhadj, 183, 205, 215
 Lyons Amélia H., 151

M

Maatouk Frédéric, 174, 211, 293, 325
 Maillard Sandrine, 127
 Manceron Gilles, 128
 Marquet René, 219, 220, 299, 300
 Massenet Michel, 84, 147, 148
 Mauriac Claude, 182, 185
 Mbembe Achille, 169
 M'Boup Mamadou Moustapha, 11, 40, 173, 254, 277
 Memmi Albert, 14, 167
 Merkerneck Ben Saha, 217
 Merle Isabelle, 122, 125
 Millet Georges, 325
 Moreno Jacob Levy, 296

N

Naïr Sami, 143
 Neveux Olivier, 40, 198, 309
 Noiriël Gérard, 38, 131, 173
 Nora Pierre, 286, 308

P

Page Christiane, 294
 Pandraud Robert, 147
 Passeron Jean-Claude, 182
 Petit Eugène Claudius, 154
 Peyroulou Jean-Pierre, 104
 Pigot Daniel, 181
 Piscator, 296
 Pitti Laure, 159, 179, 219
 Platon, 29, 35
 Pompidou Georges, 83, 86, 87, 89
 Poniatowski Michel, 147, 221
 Pontecorvo Gillo, 215
 Postel Vinay André, 90, 91, 92, 147

R

Randon maréchal, 112
 Renan Ernest, 306
 Ricoeur Paul, 35, 227, 292, 302, 303
 Rigouste Matthieu, 162
 Rousset Annie, 256
 Rushdie Salman, 172
 Ruisselet Joseph, 278

S

Saïd Edward, 10, 24, 37, 171, 232, 251, 271, 273
Sartre Jean-Paul, 12, 168, 182, 185, 215
Sauzay Philippe, 147
Sayad Abdelmalek, 12, 27, 37, 41, 42, 45, 47, 50, 53, 60, 64, 67, 68, 72, 99, 100, 131, 134, 142, 144, 146, 156, 158, 167, 221, 318
Schnapper Dominique, 126
Sebaï Laïd, 166
Shepard Todd, 101, 213
Sibeud Emmanuelle, 16
Simon Jacques, 40
Simon Patrick, 137, 161
Smouts Marie-Claude, 200
Spire Alexis, 136, 144, 148, 161
Stoléro Lionel, 93, 94, 96
Stora Benjamin, 49, 54, 55, 58, 213, 284

T

Tancelin Philippe, 171, 188, 189, 190, 193, 230, 249, 274, 277, 297, 312, 323
Tapinos Georges, 43, 75, 76, 79, 80, 86, 89
Tengour, Ouanassa Siari 104
Thénault Sylvie, 104, 114

Tompkins Joanne, 201, 313
Tiffin Helen, 37, 172

V

Vaïs Michel, 38
Valluy Jérôme, 162
Vaujour Jean, 154
Vaz Manuel, 236
Vergès Françoise, 14, 118, 169
Vidal Gérard, 30

W

Weil Patrick, 76, 82, 95
Weiss Peter, 295
Wihtol de Wenden Catherine, 43, 53, 57, 64, 164

Z

Zabus Chantal, 172
Zartman Ira William, 145
Zehraoui Ahsène, 68, 71

Sources et bibliographie

Compte tenu du sujet pluridisciplinaire de cette recherche, nous avons privilégié un classement bibliographique par types de sources et non par thématiques (certains auteurs, ouvrages ou articles pouvant être classés dans l'une et dans l'autre de ces thématiques). L'approche par types de sources, et selon un simple classement alphabétique, évite une redondance des références, donne une plus grande cohérence à cette approche scientifique et permet une plus grande fonctionnalité. Une première partie est consacrée aux sources primaires non publiées : documents d'archives, bases de données en ligne et bibliothèques numériques. Une seconde partie est consacrée aux sources bibliographiques : ouvrages, chapitres ou articles d'ouvrages, articles dans périodiques, travaux universitaires, ressources en ligne, etc.

Sources primaires non publiées

I. Fonds d'archives publiques consultés

1. Archives municipales de Suresnes

▪ Carton « Théâtre Jean Vilar » : côte R133

- Documents divers relatifs à la première édition du Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de Suresnes.
- Lettre de Monsieur Lecointre au maire de Suresnes datant du 2 mai 1975. Objet : Organisation de manifestations théâtrales pour les travailleurs immigrés dans la salle paroissiale de la ville de Suresnes.
- Lettre de soutien au 1er festival de théâtre populaire des travailleurs immigrés, datant du 30 avril 1975, rédigée par les associations suresnoises.
- Lettre du comité de coordination du 1er Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés, datant du 10 avril 1975.
- Programme du 1er Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés, juin 1975.
- Feuille d'information concernant l'organisation du 1er Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés, datant du 25 mars 1975.
- Un article sur le Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés dans *Le Suresnois* n°184, juin 1975 (anonyme).
- Un article sur le Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés dans *Le Suresnois* n°185, juillet 1975 (anonyme).

2. Fonds Saïd Bouziri Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Nanterre : Côte F Delta res 705

▪ Carton « Immigration en France, documents divers » : côte Mfc 214 (1-16), Mfc 217 (1-26), Mfc 216 (1-9)

- Tracts et publications diverses du Mouvement des Travailleurs Arabes. Micro-fiches.
- Documents sur l'activité culturelle de divers groupes issus de l'immigration, notamment sur la troupe El Assifa. Microfiches.
- Présentation de la troupe Al Assifa et du spectacle *Ça travaille, ça travaille mais ça ferme sa gueule*. Microfiches.

- Statuts de la troupe Al Assifa. Microfiches.

3. Fonds CIMADE Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Nanterre : côte F Delta 2148/27

- **Carton « Maison des Travailleurs Immigrés » : côte F Delta 2149/1158**
- **Carton « Festival des travailleurs immigrés (1975-1977) » : côte F Delta 2149/1141**

*Dossier sur le premier Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés :
côte 3D7/1-7E6/5*

- Rapport de José A. Osaba sur la visite de la Maison des Travailleurs Immigrés de Puteaux, le mercredi 7 mai 1975.

- Lettre du Comité National de Coordination des Organisations de Travailleurs Émigrés pour l'Alpha, la Formation professionnelle et l'Expression culturelle. Date du 23 mai 1975.

- Programme du premier Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de juin 1975.

- Budget prévisionnel du premier Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de juin 1975.

*Dossier sur le second Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés :
côte 3D7/1-7E6/5*

- Rapport du second Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés intitulé « Un approfondissement du front culturel dans l'immigration ».

- Note pour la réunion MTI du 26 janvier 1976 sur les suites à donner au 1^{er} festival de juin 1975.

- Synthèse des réunions de travail de la MTI sur le festival de 1976. Date du 26 mars 1976.

- Texte de base du second Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés. Octobre 1976.

- Rapport de la réunion du 25 août 1976 du comité de direction du second Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés.

- Ordre du jour de la réunion du 31 août 1976 du comité de direction du second Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés.

- Lettre du comité de direction du second festival à Barbara Ries (secrétariat des migrations, service œcuménique des églises). Date du 11 octobre 1976.

- Projet 1976 : bilan du 1^{er} festival, proposition d'organisation du second festival et budget prévisionnel.

- Liste des groupes participant au second Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés. Date du 1^{er} octobre 1976.

- Liste des débats organisés pour second Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés.

- Notes techniques à l'usage des comités de soutien pour le second Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés.

- Programme général du second Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés.

- Tract du second Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés.
- Affiche du second Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés (texte en portugais).
- Article « Deuxième festival des travailleurs émigrés en France, une possibilité d'expression », journal *Révolution africaine* n°662.

Dossier sur le troisième Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés : côte 3D7/1

- Circulaire aux comités de soutien n°3. Date du 12 décembre 1977.
- Compte-rendu de la deuxième assemblée générale des comités de soutien à Lyon le 28 novembre 1977.
- Communication de la commission « formation » de la MTI.
- Consignes relatives aux problèmes juridiques relatifs au festival.

4. Archives de la CIMADE Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Nanterre : côte F Delta 2149/5005

5. Fonds du Mouvement de l'Immigration et des Banlieues (Non-inventoriés). Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Nanterre

Dossier sur le second Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés

- Article anonyme « 500 personnes au festival des travailleurs immigrés », le 18 novembre 1976.
- Document de présentation de la troupe « L'oasis enchanteur » et de la pièce *Mohamed Dupont ou journal d'un immigré*.
- Photographies de la troupe « L'oasis enchanteur » et d'une représentation de la pièce *Mohamed Dupont ou journal d'un immigré*.

Dossier sur le troisième Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés

- Fiche d'inscription au troisième festival de la compagnie « Ben Dhiab ».
- Document de présentation de la musique et des chants arabes proposés par la compagnie « Ben Dhiab ».
- Article anonyme « La vitalité d'un théâtre, troisième festival des travailleurs immigrés », journal *Rouge* du 21 janvier 1978.
- Article anonyme « Le festival des travailleurs immigrés s'ouvre lundi avec théâtre et tam-tam », Journal *Courrier Picard* du 14-15 janvier 1978.
- Article anonyme « Compiègne : le IIIème festival des travailleurs immigrés s'ouvre aujourd'hui », journal *Parisien libéré* du 16 janvier 1978.

- Article anonyme « Troisième festival des travailleurs immigrés. Ce soir, l'accueil des migrants », journal *Parisien libéré* du 16 janvier 1978.

- Une photographie de la scène de théâtre du troisième Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés.

- Présentation du spectacle *Il était une fois... Si Ahmed* par la troupe du « Théâtre sans nom ».

Dossier sur le quatrième Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés

- Document de présentation de la troupe « Nedjma » et de la pièce *Barka ou la vie barisienne*.

- Fiche technique du spectacle *Barka ou la vie barisienne*.

- Fiche d'inscription au quatrième festival de la troupe « El Attihad ».

- Fiche d'inscription au quatrième festival du groupe musical « Imesdurar ».

- Document de présentation des *Chants de Palestine* de Mustapha El Kurd.

- Déclaration de presse du quatrième Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés.

- Affiche du quatrième Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés.

- Déclaration du comité directeur du quatrième Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés. Date du 12 mai 1979.

- Plateforme revendicative du quatrième Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés.

- Programme du quatrième Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés.

- Textes des poèmes et des chansons (*À ma mère, Le mariage, Le rêve, La liberté*) du groupe musical « Imesdurar ».

- Fiche d'inscription au quatrième festival de la « troupe du Douar ».

- Fiche d'inscription au quatrième festival de la troupe « L'Oasis enchanteur ».

- Fiche d'inscription au quatrième festival de la troupe « Nedjma ».

- Fiche d'inscription au quatrième festival de la troupe « El Amal ».

- Fiche d'inscription au quatrième festival de la troupe « Ben Dhiab ».

- Fiche technique de la troupe « Ben Dhiab ».

- Fiche d'inscription au quatrième festival de la troupe « El Jamahir ».

- Fiche d'inscription au quatrième festival de Mustapha El Kurd.

- Fiche d'inscription au quatrième festival de la troupe « El Guefla ».

- Fiche d'inscription au quatrième festival de la troupe « El Orbane ».

- Fiche d'inscription au quatrième festival du « Groupe culturel algérien ».

- Fiche d'inscription au quatrième festival du « Groupe des femmes algériennes ».

- Fiche d'inscription au quatrième festival de la troupe « Zaït et Baït ».
- Fiche d'inscription au quatrième festival de la troupe « Week-end à Nanterre ».
- Article anonyme « Troisième festival des travailleurs immigrés », journal *Nanterre information*.
- Article sans titre de Georges Molina, journal *Libération*.

Dossier sur le cinquième Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés

- Déclaration de la MTI à l'occasion de la clôture du cinquième Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés.
- Affiche du cinquième Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés.
- Programme du cinquième Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés.

6. Fonds Mogniss Abdallah (non inventoriés). Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) de Nanterre

7. Bibliothèque du Centre Culturel Algérien de Paris

- Plaquette d'information sur les activités de la troupe Natjamer, Ensemble théâtral maghrébin, (document dactylographié) : côte 792.09.

8. Archives nationales (site de Fontainebleau)

- Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations : côte 19870440/13
 - Dossier 9795 : Centre d'Animation Culturelle (CAC)
- Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations : côte 19870440/92
- Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations : côte 19870440/33
- Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations : côte 19870440/55
- Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations : côte 19870440/80

II. Base de données et sites internet

1. Site Sud Express

- Affiche pour la seconde édition du Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés, traduite en portugais. Document téléchargé le 18 octobre 2012 :
<http://www.sudexpress.org/Archives/Fichiers/Theatreputeaux.pdf>

2. Site de la troupe Nedjma

- Photographies du spectacle *Barka ou la vie parisienne*. Documents téléchargés le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/GALERIES%20PHOTOS/Galerie_photo_barka/donjuan_barka.jpg

http://associationnedjma.free.fr/GALERIES%20PHOTOS/Galerie_photo_barka/drague2.jpg

http://associationnedjma.free.fr/GALERIES%20PHOTOS/Galerie_photo_barka/dragueur.jpg

http://associationnedjma.free.fr/GALERIES%20PHOTOS/Galerie_photo_barka/lettre_fil_s_barka.jpg

http://associationnedjma.free.fr/GALERIES%20PHOTOS/Galerie_photo_barka/La_secu.jpg

http://associationnedjma.free.fr/GALERIES%20PHOTOS/Galerie_photo_barka/ricard_barka.jpg

http://associationnedjma.free.fr/GALERIES%20PHOTOS/Galerie_photo_barka/L_embauche_suite.jpg

http://associationnedjma.free.fr/Les_jpg/barka_Amzal.jpg

- Articles de presse sur le spectacle *Barka ou la vie parisienne* :

- I.D., « Barka ou l'immigration au quotidien », in *Le Progrès*, 23 juin 1984. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_barka/Le_progres.jpg

- E.G., « Ned-Jma à la MJC, Un spectacle qui ne manque pas de piment », in *Le Dauphiné libéré*, 9 février 1982. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_barka/dauphine_barka.jpg

- « Le Théâtre de chez nous, avec la troupe algérienne Nedjma au Doyen », in *Paris Match*, mars 1982. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_barka/Match_barka.jpg

- O.P., « Les Comédiens étaient dans la rue », in *Le Dauphiné libéré*, 19 juillet 1978. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_barka/barka_valence.jpg

- « Théâtre algérien, salle comble au Bel-Air », in *Le Télégramme*, 1980. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_barka/barka_telegramme.jpg

- « La fête ce soir » in *Le petit bleu*, 24 mars 1984. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_barka/Barka_c%27est_la_fete.jpg

- « La troupe algérienne Nedjma au Tитоit », article sans référence. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_barka/barka_au_titoit_titus.jpg

- « Barka ou la vie parisienne, de et par la troupe Nedjma avec Moussa Lebkiti et Annie Rousset », festival d'Avignon 1981, article sans référence. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_barka/barka_cave_du_pain.jpg

- Affiche de *Barka ou la vie parisienne* au foyer de travailleurs migrants Sonacotra. Document téléchargé le 1^{er} février 210 :

http://associationnedjma.free.fr/Les_jpg/Barka_foyer.jpg

- Affiche du spectacle *Le Cirque d'Amar*. Document téléchargé le 1^{er} février 210 :

http://associationnedjma.free.fr/GIF/cirque_affiche.gif

- Affiche du spectacle *Le Cirque d'Amar*. Document téléchargé le 1^{er} février 210 :

http://associationnedjma.free.fr/Les_jpg/scene_akronembourg.jpg

- Article de presse sur le spectacle *Le Cirque d'Amar*. Document téléchargé le 1^{er} février 210 :

- PRADEL Yvon, « Le Cirque d'Amar, un théâtre populaire maghrébin », in *Midi Libre*, 26 janvier 1982. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_cirque/midi_libre.jpg

- Affiche du spectacle *Amachaou ou il était une fois mon bled*. Document téléchargé le 1^{er} février 210 :

http://nedjma7.free.fr/pages/Marionnette_affiche_jpg.htm

- Photographies du Spectacle *Amachaou ou il était une fois mon bled*. Documents téléchargés le 1^{er} février 210 :

http://associationnedjma.free.fr/GALERIES%20PHOTOS/Galerie_marionnettes/l_immigre_web.jpg

http://associationnedjma.free.fr/GALERIES%20PHOTOS/Galerie_marionnettes/balait-web.jpg

http://associationnedjma.free.fr/GALERIES%20PHOTOS/Galerie_marionnettes/balayeur_web.jpg

http://associationnedjma.free.fr/GALERIES%20PHOTOS/Galerie_marionnettes/chevre_web.jpg

http://associationnedjma.free.fr/GALERIES%20PHOTOS/Galerie_marionnettes/dejehachevre-web.jpg

http://associationnedjma.free.fr/GALERIES%20PHOTOS/Galerie_marionnettes/le_marchand_web.jpg

http://associationnedjma.free.fr/GALERIES%20PHOTOS/Galerie_marionnettes/vieux_web_3.jpg

- Articles de presse sur le spectacle *Amachaou ou il était une fois mon bled* :

- LACOSTE R., « Et si on parlait aux enfants ? Amachaou par la troupe Ned-Jma », in *La Marseillaise Vaucluse*, 19 juillet 1983. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_marionnette/La_marseillaise.jpg

- « Avant le festival de l'immigration, Nedjma : Le Maghreb par les marionnettes », in *L'Union*, 25 mai 1983, document téléchargé le 18 novembre 2009 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_marionnette/L_union.jpg

- Extrait de texte d'une scène du spectacle *Amachaou ou il était une fois mon bled*, scène entre Djeha et le vieux chibaani. Document téléchargé le 1^{er} février 210 :
http://associationnedjma.free.fr/GALERIES%20PHOTOS/Galerie_marionnettes/extrait_text_machaou.jpg

- Articles de presse sur le spectacle *Bouz'louf tête de mouton*. Document téléchargé le 1^{er} février 210 :

- « Bouz'louf, tête de mouton », in *Le Provençal*, 27 juillet 1996. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_bouzlouf/Le_Provençal.jpg

- « Bouz'louf tête de mouton », in *Profils médicaux sociaux*, 14 mars 1991. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_bouzlouf/Profil.jpg

- E.B., « Bouz'louf, tête de mouton », in *Le Vaucluse*, 15 juillet 1991. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_bouzlouf/Le_vaucluse.jpg

- « Humour et tendresse du Bouz'louf », in *La Marseillaise du Berry*, 16 juin 1991. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_bouzlouf/Marseillaise.jpg

- MEUNIER Roberte, « Bouz'louf au menu des collégiens », in *Le Pays*, 18 novembre 1995. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_bouzlouf/Le_pays.jpg

- RAYMAN Béatrice, « Théâtre : Bouz'louf », in *Rouge*, 21 mars 1991. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_bouzlouf/Rouge.jpg

- « Théâtre d'ici et d'ailleurs », in *Le Pays*, 10 mars 1994. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_bouzlouf/Le_Pays2.jpg

▪ Articles de presse sur le spectacle *Une étoile dans l'œil de mon frère* :

- C.W., « Une étoile dans l'œil de mon frère, Récit autobiographique d'une enfance en Algérie, Un superbe voyage de l'autre côté de la Méditerranée », in *La Marseillaise du Berry*, 31 juillet 1987. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_Etoile/Etoile_marseille2.jpg

- T. OLEG, « Une étoile dans l'œil de mon frère... Un coup de bâton dans la fourmilière du racisme et de l'intolérance », in *La Marseillaise du Berry*, 9 mai 1989. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_Etoile/etoile_marseillaise.jpg

- « Une étoile dans l'œil de mon frère », in *DNA*, 13 janvier 1989. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_Etoile/etoile_Dna.jpg

- « Une étoile dans l'œil de mon frère », in *Le Provençal*, 28 juillet 1995. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_Etoile/etoile_Provençal.jpg

- V.R., « Une étoile dans l'œil de mon frère », in *Vaucluse matin (Le Dauphiné Libéré)*, 28 juillet 1995. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_Etoile/etoile_vaucluse.jpg

- TENAILLE Franck, « Conte de Kabylie lointaine. A l'ombre de Beaubourg, un parfum de thé à la menthe », in *Le Nouvel Observateur*, semaine du 8 au 14 mars 1990. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_Etoile/N.obs_etoile.jpg

- « On y est allé », in *Le Méridional*, 19 juillet 1996. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_Etoile/etoile_meridional.jpg

- « Le Conte des contes », in *Le Méridional*, 27 juillet 1994. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_reglement/Le_meridional.jpg

▪ Articles de presse sur le spectacle *Il parlait à son balai* :

- DOUMONT Anne-Catherine, « Il parlait à son balai et rêvait d'amour », in *Libre Belgique*, 11 février 1993. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_balai/libre_belgique.jpg

- « Il parlait à son balai, L'Envers du fait divers », in *La Lanterne*, 12 février 1993. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_balai/La_lanterne.jpg

- « Il parlait à son balai », in *Numéro 1 Belgique*, 4 février 1983. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_balai/numero1.jpg

- J.L., « L'Immigré du balai », in *Le Comtadin*, 15 juillet 1993. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_balai/Le_Comtadin.jpg

- PROST K., « Le souffle de l'inspiration », in *Le Dauphiné libéré*, 1^{er} août 1992. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Best_portrait_dauphine.jpg

▪ Articles de presse sur le spectacle *Et moi je suis restée comme une chaise* :

- PASCAL R.C., « Et moi je suis resté comme une chaise, Par Moussa Lebdiri, in *Vaucluse matin (Le Dauphiné Libéré)*, 12 juillet 1983. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_chaise/vaucluse_chaise.jpg

- PASCAL R.C., « Et moi je suis resté comme une chaise, par Moussa Lebdiri », in *Le Dauphiné Libéré*, 12 juillet 1983. Document Téléchargé le 18 novembre 2009 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_chaise/vaucluse_chaise.jpg

- PETIT Françoise, « Et moi je suis restée comme une chaise », in *Le Méridional*, 24 juillet 1984. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_chaise/Le_Meridional.jpg

- « Et moi je suis resté comme une chaise par Moussa Lebdiri », in *Le Provençal*, 9 décembre 1983. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_chaise/provencale.jpg

▪ Articles de presse sur le spectacle *Le voleur d'autobus* :

- « Création à Privas : Le voleur d'autobus », in *Le Dauphiné Libéré*, 2 juillet 1995. Document téléchargé le 18 novembre 1985 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/presse_Voleur_bus/Le_Dauphine.jpg

- « Le Théâtre Nedjma au Tитоit », in *Midi Libre*, s.d. document téléchargé le 18 novembre 2009 :
http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/presse_Voleur_bus/Midi_Libre.jpg

- « Le voleur d'autobus : allez-vous l'acquitter ? », in *Le Provençal*. Document téléchargé le 18 novembre 2009.

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/presse_Voleur_bus/provencal_Avig.jpg

▪ Articles de presse sur le spectacle *L'escargot entêté* :

- K.P., « L'Escargot entêté », in *Le Dauphiné Libéré*, 27 juillet 1992. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_Escargot/Le_dauphine.jpg

▪ Articles de presse divers sur la troupe Nedjma :

- PORTUNATO Victor, « La Ville de tous les livres », in *Le Parisien*. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_reglement/parisien.jpg

- « Histoire du thé à la menthe, un savoureux dîner spectacle au p'tit paumé de Chaumussay », in *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 17 juin 1987. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/presse_the/Nouvel_rep.jpg

- FELLAH Hamoudi, « Moussa Lebkiri, l'héritage de Kateb Yacine », in *République*, 18 mai 1992. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_Etoile/etoile_republique.jpg

- FELLAH Hamoudi, « La Compagnie Nedjma ou mille et un contes de Kabylie », in *République*, 18 mai 1992. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_Etoile/etoile_republique.jpg

- « De la poésie, des sons, des images fortes et des mots, un spectacle vrai pour 750 enfants des écoles », in *L'Est éclair*, 22 mai 1992. Document téléchargé le 18 novembre 1992 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/Presse_marionette/L%27est_eclair.jpg

- A.B., « La Ruée vers l'âge d'or », in *Nice Matin*, 14 juin 1987. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/presse_the/Nice_matin_the.jpg

- BONNIEUX Fabien, « Contes arabes érotiques du XVème siècle ou... Contes erratiques », in *L'Olivier*, n°22, 1^{er} août 1997. Document téléchargé le 18 novembre 2009 :

http://associationnedjma.free.fr/Articles_presses/presse_noir_yeux/L_olivier_noir_yeux.jpg

3. Base de données Odysseo

- Affiche de la Semaine de l'immigration (35 x 46,5), sans date. Document téléchargé le 25 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?name=FRGNQ_A_1288.jpg

- Affiche de la Fête populaire pour l'immigration (60 x 80 cm), sans date. Document téléchargé le 25 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?name=FRGNQ_A_1707.jpg

- Affiche de la Fête de l'immigration par l'association culturelle de La Goutte d'Or, Théâtre Paris-Nord, 1978, (40 x 60 cm). Document téléchargé le 25 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?name=FRGNQ_A_1813.jpg

- Affiche de *El-Meddah*, Création du groupe tunisien du théâtre arabe dans l'immigration, (33,5 x 54 cm). Document téléchargé le 25 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?name=FRGNQ_A_1969.jpg

- Affiche de la création *Le Pain Amer* du Théâtre arabe dans l'immigration, (47,8 x 82,7 cm). Document téléchargé le 25 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?ns=FRGNQ_A_1561.jpg

- Affiche pour le Festival pour le droit d'expression des travailleurs immigrés par le Mouvement des travailleurs arabes (MTA), (35 x 49 cm). Document téléchargé le 25 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?ns=FRGNQ_A_1142.jpg

- Affiche du 3^{ème} festival culturel des travailleurs immigrés (46 x 64,5 cm). Document téléchargé le 25 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?name=FRGNQ_A_987.jpg

- Affiche du 4^{ème} festival des travailleurs immigrés en Europe, par la Maison des Travailleurs Immigrés (MTI), 1979, (74 × 54 cm). Document téléchargé le 25 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?ns=FRGNQ_A_5236.JPG

- Affiche du 4^{ème} festival des travailleurs immigrés en Europe, par la Maison des Travailleurs Immigrés (MTI), avril 1979, (42,8 x 55,4 cm). Document téléchargé le 25 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?ns=FRGNQ_A_1079.jpg

- Affiche du 4^{ème} festival des travailleurs immigrés en Europe, par la Maison des Travailleurs Immigrés (MTI), avril 1979, (56,6 x 76,4 cm). Document téléchargé le 25 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?ns=FRGNQ_A_37.jpg

- Affiche de la 3^{ème} édition du Festival des travailleurs immigrés par la Maison des Travailleurs Immigrés (MTI), janvier 1978, (41 x 55 cm). Document téléchargé le 25 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?ns=FRGNQ_A_1070.jpg

- Affiche de la 5^{ème} édition du Festival culturel des travailleurs immigrés par la Maison des Travailleurs Immigrés (MTI), avril 1982, (61 x 86 cm). Document téléchargé le 25 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?ns=FRGNQ_A_429.jpg

- Affiche de *La vie de château, pourvu que ça dure* par la troupe Al Assifa. (21 x 29,3 cm). Document téléchargé le 25 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?name=FRGNQ_A_2466.jpg

- Affiche de *La vie de Château, pourvu que ça dure* par la troupe Al Assifa (76,2 x 43,4 cm). Document téléchargé le 25 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?name=FRGNQ_A_1562.jpg

- Affiche de *Ça travaille et ça ferme sa gueule* par la troupe Al Assifa, (67 x 106 cm). Document téléchargé le 25 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?name=FRGNQ_A_2058.jpg

- Affiche de *Amachaou ou il était une fois mon bled* par la troupe Nedjma, 1978, (33 x 47,8 cm). Document téléchargé le 28 janvier 2010 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?ns=FRGNQ_A_1201.jpg

- Affiche pour une manifestation contre le racisme et les expulsions organisée par le MTA, avec la troupe de Théâtre Al Assifa, (54 x 73 cm). Document téléchargé le 1^{er} juillet 2013 :

http://odysseo.org/img-viewer/affiches/viewer.html?name=FRGNQ_A_2565.jpg

- Bulletin d'information des foyers Sonacotra en lutte par le Comité de coordination des foyers Sonacotra en lutte (CCFSL), n°1, 1976. Document téléchargé le 22 novembre 2012 :

http://odysseo.org/functions/ead/attached/FRAS075GNQ_000000223/FRAS075GNQ_00000223_e0000083.pdf

- Bulletin d'information des foyers Sonacotra en lutte par le Comité de coordination des foyers Sonacotra en lutte (CCFSL), n°2, 1977. Document téléchargé le 22 novembre 2012 :

http://odysseo.org/functions/ead/attached/FRAS075GNQ_000000223/FRAS075GNQ_00000223_e0000096.pdf

- Bulletin d'information des foyers Sonacotra en lutte par le Comité de coordination des foyers Sonacotra en lutte (CCFSL), n°4, Juillet/août 1978. Document téléchargé le 22 novembre 2012 :

http://odysseo.org/functions/ead/attached/FRAS075GNQ_000000223/FRAS075GNQ_00000223_e0000110.pdf

4. Bibliothèque numérique Gallica

- Ministère de l'intérieur, *Décret et instructions relatifs au recrutement de travailleurs indigènes en Algérie*, 14 septembre 1916. Source Gallica/Bibliothèque Nationale de France. Document téléchargé le 1^{er} novembre 2011 :

ftp://ftp.bnf.fr/562/N5624942_PDF_1_-1DM.pdf

Bibliographie

I. Ouvrages

- ABDALLAH Mogniss H., *Rengainez, on arrive ! Chroniques des luttes contre les crimes racistes ou sécuritaires, contre la hagra policière ou judiciaire des années 1970 à aujourd'hui*, Paris, Libertalia, 2012.
- AGAMBEN Giorgio, *Qu'est-ce que le contemporain ?*, Paris, Payot et Rivages, 2008.
- AGAMBEN Giorgio, *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, 1997.
- AGERON Charles-Robert, COQUERY-VIDROVITCH Catherine, MEYNIER Gilbert *et al.*, *Histoire de la France coloniale 1914-1990*, Paris, Armand-Colin, 1990.
- AGERON Charles-Robert, *Politiques coloniales au Maghreb*, Paris, Presses Universitaires de France, 1972.
- AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919), Tome 1*, Paris, Presses Universitaires de France, 1968.
- AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919), Tome 2*, Paris, Presses Universitaires de France, 1968.
- AGERON Charles-Robert, *France coloniale ou parti colonial ?*, Paris, Presses Universitaires de France, 1978.
- AMEY Claude, CHEYREZY Christian, MORIZOT Jacques *et al.*, *Le récit et les arts*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- ANGEL-PEREZ Élisabeth, *Voyages au bout du possible, Les théâtres du traumatisme de Samuel Beckett à Sarah Kane*, s.l, Klincksieck, 2006.
- ARENDT Hannah, *L'impérialisme. Les origines du totalitarisme*, Paris, Fayard, 2002.
- ARTIERES Philippe et ZANCARINI-FOURNEL Michelle dir., 68, *Une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008.
- ASHCRAFT Bill, GRIFFITHS Gareth et TIFFIN Helen, *L'Empire vous répond, théorie et pratique des littératures postcoloniales*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012.

- ASSAOUI Rabah, *Immigration and national identity, North African political movements in colonial and postcolonial France*, London, Tauris academic studies, 2009.
- ASSOULINE David et LALLAOUI Mehdi dir., *Un siècle d'immigrations en France, 1945 à nos jours. Du chantiers à la citoyenneté ?*, Paris, Syros, 1997.
- BAFFET Roselyne, *Tradition théâtrale et modernité en Algérie*, Paris, L'Harmattan, 1985.
- BALME Christopher B., *Decolonizing the stage, Theatrical syncretism and post-colonial drama*, New-York, Oxford University Press, 1999.
- BANCEL Nicolas, BLANCHARD Pascal, VERGES Françoise dir., *La République coloniale, Essai sur une utopie*, Paris, Albin Michel, 2003.
- BANCEL Nicolas et BLANCHARD Pascal, *De l'indigène à l'immigré*, Paris, Gallimard, 1998.
- BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal et al., *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010.
- BANU Georges, *Les mémoires du théâtre*, Paris, Actes Sud, 1987.
- BARTHES Roland, *La Chambre claire, note sur la photographie*, Paris, Éditions de l'Étoile/Gallimard/Le Seuil, 1980.
- BARTHES Roland, KAYSER Wolfgang, HAMON Philippe et al., *Poétique du récit*, Paris, Seuil, 1977.
- BELBAHRI Abdelkader, *Immigration et situations postcoloniales*, Paris, L'Harmattan/CIEMI, 1987.
- BENJAMIN Walter, *Écrits français*, Paris, Gallimard, 1991.
- BENJAMIN Walter, *L'Homme, le langage et la culture*, Paris, Denoël, 1971.
- BERNADOT Marc, *Loger Les immigrés, La Sonacotra 1956-2006*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2008.
- BHABHA Homi K., *The Location of culture*, London, Routledge, 1994.
- BLANCHARD Pascal et VEYRAT-MASSON Isabelle dir., *Les Guerres de mémoires, La France et son histoire, Enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, 2008.
- BLANCHARD Pascal, BANCEL Nicolas et LEMAIRE Sandrine dir., *La Fracture coloniale, La société au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La Découverte, 2006.

- BLOCH Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 2010.
- BOAL Augusto, *Théâtre de l'opprimé*, Paris, La Découverte, 1996.
- BONN Charles, *La littérature algérienne de langue française et ses lectures, Imaginaire et discours d'idées*, Ottawa, Éditions Naaman, 1974.
- BONN Charles dir., *Littératures des Immigrations : un espace littéraire émergent*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- BONNEVIL Serge, *Le sujet dans le théâtre contemporain*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- BORDES-BENAYOUN Chantal et SCHNAPPER Dominique dir., *Diasporas et Nations*, Paris, Odile Jacob, 2006.
- BOUBEKER Ahmed et HAJJAT Abdellali dir., *Histoire politique des immigrations (post)coloniales, France, 1920-2008*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008.
- BOUBEKER Ahmed, *Les Mondes de l'ethnicité, La communauté d'expérience des héritiers de l'immigration maghrébine*, Paris, Balland, 2003.
- BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012.
- BOUCHEZ Pascal, *Filmer l'éphémère, récrire le théâtre (et Mesguich) en images et en sons*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2007.
- BOUCRIS Luc, *L'Espace en scène*, Paris, Librairie Théâtrale, 1993.
- BRECHT Bertolt, *Théâtre épique, théâtre dialectique*, Paris, L'Arche, 1999.
- CALAME Paulette et Pierre, *Les travailleurs étrangers en France*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1972.
- CANDAU Joël, *Mémoire et identité*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.
- CENTRE D'ÉTUDES ANTI-IMPERIALISTES, *Les Immigrés, Contribution à l'histoire politique de l'immigration en France*, Paris, Stock, 1975.
- CHENIKI Ahmed, *Le Théâtre en Algérie, histoire et enjeux*, Aix-en-Provence, Édisud, 2002.
- CHERKI Alice, *La Frontière invisible, violences de l'immigration*, Paris, Élema, 2006.
- CHIKH Chérif et ZEHRAOUI Ahsène, *Le Théâtre Beur*, Paris, Arcantère, 1984.

- COMBE Dominique, *Les Littératures francophones, Questions, débats, polémiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.
- CUCHE Denys, *La Notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2010.
- DERDERIAN Richard L., *North Africans in contemporary France, Becoming visible*, New-York, Palgrave Macmillan, 2004.
- DIDI-HUBERMAN Georges, *L'Image survivante, Histoire de l'art et temps des fantômes selon Aby Warburg*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2002.
- DIDI-HUBERMAN Georges, *Devant le temps, Histoire de l'art et anachronisme des images*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2000.
- DIDI-HUBERMAN Georges, *Devant l'image, Question posée aux fins d'une histoire de l'art*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1990.
- DIOP Samba, *Fictions africaines et postcolonialisme*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- DIRECHE-SLIMANI Karina, *Histoire de l'émigration kabyle en France au XXème siècle*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- DORT Bernard, *Théâtre réel*, Seuil, Paris, 1971.
- DORT Bernard, *Théâtre en jeu*, Seuil, Paris, 1979.
- DORT Bernard, *Le Jeu du théâtre, le spectateur en dialogue*, Paris, P.O.L, 1995.
- DUBAR Claude, *La Crise des identités, l'interprétation d'une mutation*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.
- DUBET François, *Immigrations : qu'en savons-nous ? Un bilan des connaissances*, Paris, La Documentation française, 1989.
- DUVIGNAUD Jean, *Spectacles et société, Du théâtre grec au happening, La fonction de l'imaginaire dans les sociétés*, Paris, Denoël, 1970.
- EL YAZAMI Driss, GASTAUT Yvan, YAHY Naïma, *Génération, Un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France*, Paris, Gallimard/Génériques/Cité Nationale de l'histoire de l'Immigration, 2009.
- FABRIZIO-COSTA Sylvia dir., *Entre trace(s) et signe(s), Quelques approches herméneutiques de la ruine*, Bern, Peter Lang, 2005.
- FANON Frantz, *Les Damnés de la terre*, Paris, La Découverte/Syros, 2002.
- FARGE Arlette, *Le Goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989

- FERRY Jules, *Le Gouvernement de l'Algérie, Rapport sur l'organisation et les attributions du gouverneur général de l'Algérie fait au nom de la commission sénatoriale d'étude des questions algériennes*, Paris, Armand Colin, 1892.
- FLEURY-VILATTE Béatrice, *La Mémoire télévisuelle de la guerre d'Algérie 1962-1992*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- FOUCAULT Michel, *L'Ordre du discours, Leçon inaugurale au collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, s.l, Gallimard, 1971.
- GAFAITI Hafid dir., *Cultures transnationales de France, Des beurs aux ... ?*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- GAGNEBIN Jeanne-Marie, *Histoire et narration chez Walter Benjamin*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- GASTAUT Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Vème République*, Paris, Le Seuil, 2000.
- GERMAIN Lucienne et LASSALLE Didier dir., *Les Politiques de l'immigration en France et au Royaume-Uni, Perspective historique et contemporaines*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- GILBERT Helen et TOMPKINS Joanne, *Post-colonial drama, Theory, Practices, Politics*, London, Routledge, 1996.
- GILBERT Muriel, *Une reprise à partir de Freud de la pensée de Paul Ricoeur*, Genève, Labor et Fides, 2001.
- GILLETTE Alain et SAYAD Abdelmalek, *L'Immigration algérienne en France*, Paris, Éditions Entente, 1976.
- GINZBURG Carlo, *À distance, Neuf essais sur le point de vue en histoire*, Paris, Gallimard, 2001.
- GINZBURG Carlo, *Mythes, Emblèmes, Traces, Morphologie et Histoire*, Paris, Flammarion, 1989.
- GRANOTIER Bernard, *Les Travailleurs immigrés en France*, Paris, Maspéro, 1979.
- GUERRE Yves, *Le Théâtre-forum, pour une pédagogie de la citoyenneté*, L'Harmattan, Paris, 1998.
- HABERMAS Jürgen, *L'Intégration républicaine, Essai de théorie politique*, Paris, Fayard, 1998.
- HARGREAVES Alec, *Immigration in post-war France, A documentary anthology*, London, Methuen & Co, 1987.

- HARGREAVES Alec and MCKINNEY Mark, *Post-colonial cultures in France*, London, Routledge, 1997.
- HÄHNEL-MESNARD Carola, LIENARD-YETERIAN Marie et MARINAS Cristina dir., *Culture et mémoire, Représentations contemporaines de la mémoire dans les espaces mémoriels, les arts du visuel, la littérature et le théâtre*, Palaiseau, Éditions de l'École Polytechnique, 2008.
- HALBWACHS Maurice, *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994.
- HALBWACHS Maurice, *La Mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1994.
- JULIEN Charles-André, *Histoire de l'Algérie contemporaine, Tome 1, La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964.
- KHELLIL Mohand dir., *Maghrébins de France, De 1960 à nos jours, La naissance d'une communauté*, Toulouse, Éditions Privat, 2004.
- LAMIZET Bernard, *Sémiotique de l'événement*, Paris, Lavoisier, 2006.
- LAURENS Sylvain, *Une politisation feutrée, les hauts fonctionnaires et l'immigration en France (1962-1981)*, Paris, Belin, 2009.
- LEFEBVRE Marie-Louise et HILY Marie-Antoinette, *Identité collective et altérité, Diversité des espaces/Spécificité des pratiques*, Paris, L'harmattan, 1999.
- LE COARDIC Ronan dir., *Identités et démocratie, Diversité culturelle et mondialisation : repenser la démocratie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003.
- LE COUR GRANDMAISON Olivier, *De L'indigénat. Anatomie d'un « monstre » juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'Empire français*, Paris, La Découverte, 2010.
- LE COUR GRANDMAISON Olivier, *La République impériale, Politique et racisme d'État*, Paris, Arthème Fayard, 2009.
- LE GOFF Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988.
- LEHMANN Hans-Thies, *Le Théâtre postdramatique*, Paris, L'Arche, 2002.
- MANCERON Gilles, *Marianne et ses colonies, Une introduction à l'histoire coloniale de la France*, Paris, La Découverte, 2003.
- MARROU Henri-Irénée, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1954.

- MATTEOLI Jean-Luc, *L'Objet pauvre, Mémoire et quotidien sur les scènes contemporaines françaises*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 2011.
- MEMMI Albert, *Portrait du décolonisé, Arabo-musulman et de quelques autres*, Paris, Gallimard, 2004.
- MEROLLA Daniella, *De l'art de la narration tamazight (berbère), 200 ans d'études : états des lieux et perspectives*, Paris, Peeters, 2006.
- MERVANT-ROUX Marie-Madeleine dir, *Du théâtre amateur, Approche historique et anthropologique*, Paris, CNRS Éditions, 2004.
- NAÏR Sami, *Le Regard des vainqueurs, Les enjeux français de l'immigration*, Paris, Grasset, 1992.
- NEVEUX Olivier, *Théâtres en lutte, Le Théâtre militant en France des années 1960 à aujourd'hui*, Paris, La Découverte, 2007.
- NEVEUX Olivier et BIET Christian dir., *Une histoire du spectacle militant, Théâtre et cinéma militants 1966-1981*, Vic la Gardiole, L'Entretemps, 2007.
- NOIRIEL Gérard, *Le Creuset français, Histoire de l'immigration XIXè – XXè siècles*, Paris, Le Seuil, 1988.
- NOIRIEL Gérard, *Population, immigration et identité nationale en France XIXè-XXè siècles*, Paris, Hachette, 1992.
- NOIRIEL Gérard, *État, nation et immigration*, Paris, Belin, 2001.
- NOIRIEL Gérard, *Histoire, théâtre et politique*, Marseille, Agone, 2009.
- NORA Pierre dir., *Les lieux de mémoire. t.1*, Paris, Gallimard, 1997.
- NORA Pierre dir., *Les lieux de mémoire. t.2*, Paris, Gallimard, 1997.
- ORY Pascal, *L'entre-deux-Mai, Histoire culturelle de la France, Mai 1968 – Mai 1981*, Paris, Seuil, 1983.
- PAGE Christiane dir., *Écritures théâtrales du traumatisme, Esthétiques de la résistance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.
- PERVILLE Guy, *De l'Empire français à la décolonisation*, Paris, Hachette, 1991.
- PETIT Jean-Luc dir., *L'Événement en perspective*, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1991.
- PIQUET Victor, *L'Algérie française, Un siècle de colonisation 1830-1930*, Paris, Armand Colin, 1930.

- PLATON, *Théétète, Parménide*, Paris, Garnier-Flammarion, 1967.
- PRSTOJEVIC Alexandre dir., *Raconter l'histoire*, Paris, L'Improviste, 2009.
- RASSE Paul, MIDOL Nancy et TRIKI Fathi dir., *Unité-Diversité, Les Identités culturelles dans le jeu de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- RASSE Paul, *Le Théâtre dans l'espace public, Avignon off*, Aix-en-Provence, Edisud, 2003.
- RAUCH Marie-Ange, *Le Théâtre en France en 1968, Crise d'une histoire, Histoire d'une crise*, Paris, Editions de l'Amandier, 2008.
- REUTER Yves, *L'Analyse du récit*, Paris, Armand Colin, 2007.
- RICOEUR Paul, *Temps et récit, t.1, l'intrigue et le récit historique*, Paris, Le Seuil, 1983.
- RICOEUR Paul, *Temps et récit, t.2, La configuration dans le récit de fiction*, Paris, Le Seuil, 1984.
- RICOEUR Paul, *Temps et récit, t.3, Le temps raconté*, Paris, Le Seuil, 1985.
- RICOEUR Paul, *Histoire et vérité*, Paris, Le Seuil, 1967.
- RICOEUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000.
- ROSS Kristin, *Mai 68 et ses vies ultérieures*, Marseille, Agone, 2010.
- RYNGAERT Jean-Pierre, *Lire le théâtre contemporain*, Paris, Dunod, 1993.
- RYNGEART Jean-Pierre et SERMON Julie, *Le Personnage théâtral contemporain : décomposition, recomposition*, Montreuil-sous-Bois, Éditions théâtrales, 2006.
- SAEZ Jean-Pierre dir., *Identités, Cultures et territoires*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995.
- SAID Edward W., *L'Orientalisme, L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, 1980.
- SAÏD Edward W., *Réflexions sur l'exil et autres essais*, Paris, Actes Sud, 2008.
- SAID Edward., *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard/Le Monde Diplomatique, 2000.
- SAIDI Hédi, *Les Etrangers en France et l'héritage colonial, Processus historiques et identitaires*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- SAISON Maryvonne, *Les Théâtres du réel, Pratiques de la représentation dans le théâtre contemporain*, Paris, L'Harmattan, 1998.

- SANDRIER Gilles, *Théâtre en crise (des années 70 à 82)*, Grenoble, La Pensée sauvage, 1982.
- SARTRE Jean-Paul, *Un théâtre de situation*, Gallimard, Paris, 1973.
- SARTRE Jean-Paul, *Situations V : colonialisme et néo-colonialisme*, Paris, Gallimard, 1964.
- SAYAD Abdelmalek., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, La « faute » de l'absence*, Paris-Bruxelles, De Boeck Université, 1997.
- SAYAD Abdelmalek, *Des Illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.
- SCHNAPPER Dominique, *La communauté des citoyens, Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.
- SCHNAPPER Dominique, *La démocratie providentielle, Essai sur l'égalité contemporaine*, Paris, Gallimard, 2002.
- SCHNAPPER Dominique, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Gallimard, 2000.
- SCHNAPPER Dominique, *La France et l'intégration, Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, 1991.
- SIMMEL Georg, *La Forme de l'histoire et autres essais*, Paris, Gallimard, 2004.
- SIMON Jacques dir., *L'Immigration algérienne en France, De 1962 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- SMOUTS Marie-Claude dir., *La situation postcoloniale, Les postcolonial studies dans le débat français*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2007.
- STORA Benjamin, *La Gangrène et l'oubli, La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1998.
- STORA Benjamin, *Ils venaient d'Algérie, L'Immigration algérienne en France 1912-1992*, s.l, Arthème Fayard, 1992.
- STORA Benjamin et TEMIME Emile dir., *Immigrances, L'Immigration en France au XXème siècle*, Paris, Hachettes Littératures, 2007.
- STORA Benjamin, *Les Immigrés algériens en France, Une histoire politique 1912-1962*, Paris, Fayard, 2009.
- STORA Benjamin, *La Guerre des mémoires, La France face à son passé colonial*, Éditions de l'Aube, 2007.

- STORA Benjamin, *Histoire de l'Algérie coloniale 1830-1954*, Paris, La Découverte, 2004.
- TAPINOS Georges, *L'Immigration étrangère en France 1946-1973*, Paris, Presses Universitaires de France, 1975.
- TOUBIANA Dany, *Traversées de la subversion, Les dramaturgies d'expressions françaises*, Paris, L'harmattan, 2010.
- TRIBALAT Michèle, *De l'intégration à l'assimilation, Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte, 1996.
- VAZ Manuel, *Expressions culturelles immigrées (1^{er} Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés de Suresnes, Juin 1975)*, Lisbonne, Coopérative de travailleurs graphiques, 1985.
- VELAY-VALENTIN Catherine, *L'histoire des contes*, s.l, Arthème Fayard, 1992.
- VIET Vincent, *La France immigrée, Construction d'une politique 1914-1997*, Paris, Arthème-Fayard, 1998.
- VITALI Ilaria (dir.), *Intrangers (II), Littérature beur, de l'écriture à la traduction*, Louvain-la-neuve, L'harmattan/Académia, 2003.
- WEIL Patrick, *La République et sa diversité, Immigration, intégration, discriminations*, Paris, Seuil/La République des idées, 2005.
- WEIL Patrick, *La France et ses étrangers, l'aventure d'une politique de l'immigration 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 2004.
- WEIL Patrick et DUFOIX Stéphane dir., *L'esclavage, la colonisation, et après...*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005.
- WEIL Patrick, *Qu'est-ce qu'un français ? Histoire de la nationalité depuis la révolution*, Paris, Gallimard, 2004.
- WEISS Peter, *Discours sur la genèse et le déroulement de la très longue guerre de libération du Vietnam illustrant la nécessité de la lutte armée des opprimés contre leurs oppresseurs*, Paris, Seuil, 1968.
- WIHTOL DE WENDEN Catherine, *Les Immigrés et la politique, Cent cinquante ans d'évolution*, Paris, Presses de la Fondation nationale de Sciences Politiques, 1988.
- XIBERRAS Martine, *Les Théories de l'exclusion, Pour une construction de l'imaginaire de la déviance*, Paris, Armand Colin, 1996.

II. Articles ou chapitres dans ouvrages

- ARRAOU Pascale, « le rôle des cadres sociaux dans la dynamique identitaire. L'exilé, une identité entre deux mémoires sociales », in CHAUCHAT Hélène et DURAND-DELVIGNE Annick dir., *De l'identité du sujet au lien social*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p.69-84.
- BANU Georges, « L'Oubli et la forme de l'absence », in FARCY Gérard-Denis et AMIEL Vincent dir., *Mémoire en éveil, Archives en création, Le point de vue du théâtre et du cinéma*, Vic-la-Gardiole, L'Entretemps, 2006, p.29-36.
- BEAUGE Georges, « Migrations internes et migrations externes : exode rural et offre de travail algérienne en France en 1840 et 1940 », in COSTA-LASCOUX Jacqueline et TEMIME Émile dir., *Les Algériens en France, genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985, p.106-118.
- BEDARIDA François, « Mémoire et conscience historique dans la France contemporaine », in VERLHAC Martine dir., *Histoire et Mémoire*, Grenoble, Centre Régional de Documentation Pédagogique, 1998, p.87-96.
- BENJAMIN Walter, « Sur le concept d'histoire », in *Écrits français*, Paris, Gallimard, 1991, p.334-356.
- BERTRAND Romain, « Mai 68 et l'Anticolonialisme », in DAMAMME Dominique, GOBILLE Boris, MATONTI Frédérique et al., *Mai juin 68*, Paris, Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 2008, p.89-101.
- BLAIS Hélène, « Pourquoi la France a-t-elle conquis l'Algérie ? », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.52-58.
- BLANC-CHALEARD Marie-Claude, « Les Travailleurs immigrés en quête d'autonomie », in PIGENET Michel et TARTAKOWSKY Danielle, *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p.521-532.
- BLANCHET Philippe, « La Réflexivité comme condition et comme objectif d'une recherche scientifique humaine et sociale », in DE ROBILLARD Didier dir., *Réflexivité, Herméneutique. Vers un paradigme de recherche ?*, Cahiers de sociolinguistique n°14, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p.145-152.
- BLEVIS Laure, « L'Invention de l'indigène, Français mais non citoyen », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.212-218.

- BLEVIS Laure, « “Français musulman” ou sujet colonial : le statut des immigrés algériens », in STORA benjamin et AMIRI Linda dir., *Algériens en France 1954-1962 : la guerre, l'exil, la vie*, Autrement/Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, 2012, p.22-26.
- BOUBEKER Ahmed, « L'immigration : enjeux d'histoire et de mémoire à l'aube du XXIème siècle », BLANCHARD Pascal et VEYRAT-MASSON Isabelle dir., *Les Guerres de mémoires, La France et son histoire, Enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*, Paris, La Découverte, 2008, p.155-164.
- BOUBEKER Ahmed, « Abdelmalek Sayad, pionnier d'une sociologie de l'immigration potscoloniaire », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal et al., *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La découverte, 2010, p.37-48.
- CHAUCHAT Hélène, « Du fondement social de l'identité du sujet », in CHAUCHAT Hélène et DURAND-DELVIGNE Annick dir., *De l'identité du sujet au lien social*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p.7-27.
- CHENIKI Ahmed, « La Création collective hors les murs en Algérie », in BALDWIN Jane, LARRUE Jean-Marc et PAGE Christiane dir., *Vies et morts de la création collective*, Boston, Vox Theatri, 2008, p.227-246.
- CHEVALLIER Jacques, « L'Héritage politique de la colonisation », in SMOUTS Marie-Claude dir., *La situation postcoloniale, Les postcolonial studies dans le débat français*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2007, p.360-377.
- CHOUKRI Hmed, « Les grèves de loyers dans les foyers Sonacotra : premier mouvement immigré ? », in ARTIERES Philippe et ZANCARINI-FOURNEL Michelle dir., 68, *Une histoire collective (1962-1981)*, Paris, La Découverte, 2008, p.725-728.
- CHRETIEN Jean-Pierre, « Le Passé colonial entre revendications de mémoire et exigences d'histoire », in RIOUX Jean-Pierre dir., *Nos embarras de mémoire, la France en souffrance*, s.l, Lavauzelle, 2008, p.55-72.
- CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, « Revisite du théâtre « militant » pour une conscience « émeutière » », in NEVEUX Olivier et BIET Christian dir., *Une histoire du spectacle militant, Théâtre et cinéma militants 1966-1981*, Vic la Gardiole, L'Entretemps, 2007, p.166-174.
- CUILLERAI Marie, « Le tiers-espace, une pensée de l'émancipation », in COLLECTIF, *Penser à gauche, Figures de la pensée critique aujourd'hui*, Paris, Editions Amsterdam, 2011, p.368-375.
- D'ADLER Marie Ange, « Des tombes où l'histoire se recueille », in EL YAZAMI Driss, GASTAUT Yvan, YAHY Naïma, Générations, *Un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France*, Paris, Gallimard/Génériques/Cité Nationale de l'histoire de l'Immigration, 2009, p.268-274.

- ESCAFRE-DUBLET Angéline, « L'Aventure de *Mohammed prends ta valise* de Kateb Yacine : Histoire d'un théâtre de la contestation en milieu immigré (France-Algérie, 1972) », in BRASSEUR Patrice et GONZALEZ Madelena dir., *Théâtre des minorités, Mise en scène de la marge à l'époque contemporaine, Actes du colloque international d'Avignon du 13 au 15 décembre 2006*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.87-100.
- GANGULI Keya, « Temporalité et critique postcoloniale », in LAZARUS Neil dir., *Penser le postcolonial, une introduction critique*, Paris Édition Amsterdam, 2006, p.259-280.
- JORDI Jean-Jacques, « Colonisation et immigrations : un héritage ? », in STORA Benjamin et TEMIME Émile dir., *Immigrances, L'Immigration en France au XXème siècle*, Paris, Hachette, 2007.
- JULIEN Charles-André, « Jules Ferry », in JULIEN Charles-André, BRUHAT Jean, BOURGIN Georges *et al.* dir., *Les Politiques d'expansion impérialistes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1949, p.11-72.
- KESZTENBAUM Lionel et SIMON Patrick, « Des Français musulmans aux Algériens : migration en métropole, 1946-1962 », in STORA benjamin et AMIRI Linda dir., *Algériens en France 1954-1962 : la guerre, l'exil, la vie*, Autrement/Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, 2012, p.16-20.
- KHALFOUNE Tahar et MEYNIER Gilbert, « Après l'indépendance : les relations tumultueuses entre l'Algérie et la France », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.665-683.
- LEVERATTO Jean-Marc, « Sociologie de la mémoire artistique : l'archive comme objet spectaculaire », in Farcy Gérard-Denis et Amiel Vincent dir., *Mémoire en éveil, Archives en création, Le point de vue du théâtre et du cinéma*, Vic-la-Gardiole, L'Entretemps, 2006, p.15-27.
- MAILLARD Sandrine, « La citoyenneté, source de lien social », in BOUGET Denis et KARSENTY Serge dir., *Regards croisés sur le lien social, Actes des journées de la Maison des sciences de l'homme à Nantes les 17 et 18 juin 2003*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.251-264.
- MANCEAUX Michèle, « Chaque fois qu'on avance dans la libération du peuple arabe, on avance aussi dans la révolution française, entretien avec Moktar, 24 ans, travailleur immigré », in MANCEAUX Michèle, *Les maos en France*, Paris, Gallimard, 1972, p.162-179.
- MARIMOUTOU Carpanin, « Écrire le postcolonial depuis la langue française », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal *et al.*, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p.178-186.

- MBEMBE Achille, « La République et l'impensé de la « race » », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal et.al, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p.205-216.
- NEVEUX Olivier, « Une figure tierce : l'acteur militant », in MERVANT-ROUX Marie-Madeleine dir, *Du théâtre amateur, Approche historique et anthropologique*, Paris, CNRS Éditions, 2004, p.271-282.
- NEVEUX Olivier, « Apparition d'une scène politique : le théâtre révolutionnaire de l'immigration », in NEVEUX Olivier et BIET Christian dir., *Une histoire du spectacle militant, Théâtre et cinéma militants 1966-1981*, Vic la Gardiole, L'Entretemps éditions, 2007, p.324-343.
- NEVEUX Olivier, « Mobiliser le passé à partir de l'inquiétude contemporaine, entretien avec Philippe Ivernel », in Biet Christian et Neveux Olivier dir., *Une histoire du spectacle militant (1966-1981)*, Vic la Gardiole, L'Entretemps, 2007, p.18-30.
- NORA Pierre, « Comment écrire l'histoire de France ? », in NORA Pierre dir., *Les lieux de mémoire. t.2*, Paris, Gallimard, 1997, p.2219-2236.
- NOUSCHI André, « La Dépossession foncière et la paupérisation de la paysannerie algérienne », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.189-193.
- PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie, « 1830-1880 : la conquête coloniale et la résistance des Algériens », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.19-51.
- PITTI Laure, « Travailleurs de France, voilà votre nom. Les mobilisations des ouvriers étrangers dans les usines et les foyers durant les années 1970 », in BOUBEKER Ahmed et HAJJAT Abdellali dir., *Histoire politique des immigrations (post)coloniales, France, 1920-2008*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008, p.95-111.
- PLASSARD Didier, « La scène peut-elle être un lieu de mémoire », in Farcy Gérard-Denis et Amiel Vincent dir., *Mémoire en éveil, Archives en création, Le point de vue du théâtre et du cinéma*, Vic-la-Gardiole, L'Entretemps, 2006, p.15-27.
- RIGOUSTE Mathieu, « L'Impensé colonial dans les institutions françaises : la « race des insoumis » », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal et.al, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p.196-204.

- SAIGH-BOUSTA Rachida, « Exil et immigration, "Pré-texte" et/ou quête du lieu vacant : Identite/altérité/immigration, in BONN Charles dir., *Littératures des Immigrations : un espace littéraire émergent*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.166-175.
- SAYAD Abdelmalek, « L'immigration algérienne en France, une immigration exemplaire », in COSTA-LASCOUX Jacqueline et TEMIME Émile dir., *Les Algériens en France, Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, 1985, p.19-49.
- SESSIONS Jennifer, « Les colons avant la IIIe République : peupler et mettre en valeur l'Algérie », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.64-70.
- SIMON Patrick, « Race, ethnicisation et discriminations : une répétition de l'histoire ou une singularité postcoloniale ? », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal *et al.*, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p.357-368.
- SPIRE Alexis, « D'une colonie à l'autre. La continuation des structures coloniales dans le traitement de la migration algérienne en France après 1945 », in WEIL Patrick et DUFOIX Stéphane dir., *L'esclavage, la colonisation, et après...*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p.387-409.
- SPIVAK Gayatri, « Can the subaltern speak ? », in NELSON Cary and GROSSBERG Lawrence dir., *Marxism and the interpretation of culture*, Basingstoke, Macmillan education, 1988, p.66-110.
- STORA Benjamin, « Entre la France et l'Algérie, le traumatisme (post)colonial des années 2000 », BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal *et al.*, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La découverte, 2010, p.328-343.
- STORA Benjamin, « Introduction à la chronologie d'une histoire politique et sociale », in STORA Benjamin, *Aide-mémoire de l'immigration algérienne*, Paris, CIEMI/L'Harmattan, 1992, p.9-29.
- THENAULT Sylvie, « Le Code de l'indigénat », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.200-206.
- THENAULT Sylvie, « 1881-1918 : l'apogée de l'Algérie française et les débuts de l'Algérie algérienne », in BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie dir., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris/Alger, La Découverte/Barzakh, 2012, p.159-188.
- WEIL Patrick, « Le Statut des musulmans en Algérie coloniale, une nationalité française dénaturée », in ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'HISTOIRE ET LA JUSTICE

dir., *La justice en Algérie (1830-1962)*, Paris, La Documentation française, 2005, p.95-109.

- WEIL Patrick, « Population en mouvement, État inerte », in FAUROUX Roger et SPITZ Bernard dir., *Notre État, le livre vérité de la fonction publique*, Paris, Robert Laffont, 2000, p.413-433.

- WIHTOL de WENDEN Catherine, « Postcolonialisme et immigration : nouveaux enjeux », in BANCEL Nicolas, BERNAULT Florence, BLANCHARD Pascal *et al.*, *Ruptures postcoloniales, Les nouveaux visages de la société française*, Paris, La Découverte, 2010, p.256-264.

III. Articles dans périodiques

1. Revues

- ABDALLAH Mogniss H., « Médias et immigration. Dynamique inter-associative sur les ondes » in *Hommes et migrations*, n°1230, 2001, p. 117-121.

- ABDALLAH Mogniss H., « La longue marche du mouvement associatif pour transcender les frontières politiques de la citoyenneté », in *Hommes et migrations*, n°1229, Janvier-février 2001, p.10-20.

- AGERON Charles Robert, « L'Immigration maghrébine en France », in *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n°1, 1985, p. 59-70.

- AGERON Charles-Robert, « Les accords d'Évian (1962) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°35, juillet-septembre 1992, p. 3-15.

- AISSAOUI Rabah, « Le discours du Mouvement des Travailleurs Arabes (MTA) dans les années 1970 en France, Mobilisation et mémoire du combat anticolonial », in *Immigration et marché du travail*, n°1263, 2006, p.105-119.

- AMOON Theresa et LE GRAND Jean-Louis, « Quand les récits de vie se donnent en spectacle », in *Pour*, n°181, mars 2004, GREP, p.164-169.

- BANCEL Nicolas et BLANCHARD Pascal, « Qu'est-ce que la culture postcoloniale ? », in *Écarts d'identité*, n°111, 2007, p.30-32.

- BANCEL Nicolas et BLANCHARD Pascal, « Le colonialisme, un "anneau dans le nez de la République" », in *Hommes et Migrations*, n°1228, Novembre/décembre 2000, p.80-92.

- BANETH-NOUAILHETAS Émilienne, « Le postcolonial : histoires de langues », in *Hérodote*, janvier 2006, n° 120, p. 48-76.
- BANU Georges, « Un festival pas comme les autres, Suresnes 1975 », in *Travail théâtral*, n°21, p.97-99.
- BARLET Olivier, « Dérangeants cousins d'Amérique », in *Africultures*, n°28, Mai 2000, p.3-4.
- BARTHES Roland, « Introduction à l'analyse structurale des récits », in *Communications*, n°8, 1966, Seuil, p.1-27.
- BAYART Jean-François, « Les études postcoloniales, une invention politique de la tradition ? », in *Sociétés politiques comparées*, n°14, avril 2009, p.1-46.
- BEGAG Azouz, « Écritures marginales en France : être écrivain d'origine maghrébine », in *Tangence*, n°59, 1999, p.62-76.
- BEGAG Azouz, « L'humour comme distance dans l'espace interculturel », in *Écarts d'identité*, n°97, Automne 2001, p.3-6.
- BEJI Hélé, « Le Théâtre tunisien immigré », in *Travail théâtral*, n°26, janvier/mars 1977, Éditions La Cité, p.141.
- BELBAH Mustapha et LAACHER Smaïn, « La Mémoire comme procédé de « dépolitisation » de l'immigration », in *Écarts d'identité*, n°108, 2006, p.84-90.
- BENCHARIF Leïla, « Les Enjeux d'une reconnaissance sociale des mémoires des immigrations », in *Écarts d'identité*, n°92, 2000, p.62-68.
- BENCHENEB Rachid, « Allalu et les origines du théâtre algérien », in *Revue de l'occident musulman et de la méditerranée*, n°24, 1977, p.29-37.
- BEREKSI Lamia, « L'expression du théâtre chez Abdelkader Alloula », in *Horizons maghrébins*, n°58, 2008, Presses Universitaires du Mirail, p.21-25.
- BERNARD Augustin, « La colonisation et le peuplement de l'Algérie d'après une enquête récente », in *Annales de Géographie*, n°88, 1907, p. 320-336.
- BHABHA Homi K. et RUTHERFORD Jonathan, « Le Tiers espace », in *Multitudes*, n°26, Mars 2003, p.95-107.
- BLAIS Hélène, « « Qu'est-ce qu'Alger ? » : le débat colonial sous la monarchie de Juillet », in *Romantisme*, n°139, janvier 2008, p. 19-32.
- BLEVIS Laure, « Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation », in *Droit et Société*, n° 48, 2001, p. 557-580.
- BOIRON Chantal, « l'Œuvre scénique à l'épreuve du temps », *Ubu*, n°50/51, 1^{er} semestre 2011, p.12.

- BOUAMAMA Saïd, « L'Immigration algérienne au temps de la colonisation », in *Hommes et migrations* n°1244, Juillet-Août 2003, Cité nationale de l'histoire de l'immigration, p.6-11.
- BOUAMAMA Saïd, « Immigration, colonisation et domination. L'apport d'Abdelmalek Sayad », in *Contretemps*, n°16, avril 2004, p.58-67.
- BRAINE Edouard, « Structures administratives et politique des travailleurs immigrés en France », in *Options Méditerranéennes*, n°22, p.79-81.
- CANDAU Joël, « Les processus de la mémoire partagée », in *Pour*, n°181, Mars 2004, GREP, p.118-121.
- CARPENTIER Catherine, « De la parole intime à la parole publique », in *Pour*, n°181, mars 2004, GREP, p.144-148.
- CESAIRE Aimé, « Culture et colonisation », in *Liberté*, n°1, 1963, p. 15-35.
- CHENIKI Ahmed, « Les Lieux de l'emprunt ou l'inscription de la culture populaire dans le théâtre algérien », in *UBU*, n°27/28, juin 2003, p.6-9.
- CHENIKI Ahmed, « Le Théâtre nu de Kateb Yacine », in *UBU*, n°27/28, juin 2003, p.20-23.
- CHOUKRI Hmed, « "Tenir ses hommes" . La gestion des étrangers "isolés" dans les foyers Sonacotra après la guerre d'Algérie », in *Politix*, vol. 19, n° 76, p.11-30.
- CHOUKRI, Hmed « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la « grève des loyers » dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », in *Sociétés contemporaines*, n° 65, 2001, p.55-81.
- COHEN Muriel, « Qui tient la femme tient tout, Le contrôle de l'immigration familiale algérienne dans la France des Trente glorieuses. », in *Regards sociologiques*, n°39, 2010, p.55-69.
- COLLET Nicole, « Le théâtre des immigrés, Entretien avec M. Guéry, directeur de la Maison des Travailleurs Immigrés de Puteaux », in *Théâtre/Public*, n°11-12, Juillet 1976, Théâtre de Gennevilliers, p.42.
- CONKLIN Alice, « Le colonialisme : un dérapage de l'idéal éducatif? », in *Communications*, n°72, 2002, p. 159-174.
- CORNUAU Frédérique et DUNEZAT Xavier, « L'immigration en France : concepts, contours et politiques », in *Espace populations sociétés*, n°2, 2008, p.331-352.
- CORSANI Antonella, « Narrations postcoloniales », in *Multitudes*, n°29, Février 2007, p.15-22.

- COULON Mariejo, « Vivre ensemble, le dire et l'écrire », in *Pour*, n°181, Mars 2004, GREP, p.131-137.
- CYR PANGOP KAMENI Alain, « Crise post-coloniale. Entre théâtre et enquête sociale », in *Francofonia*, n°13, 2004, p.229-248.
- DAHMANE Hadj, « Le théâtre algérien ou l'expression plurielle », in *Annales du patrimoine*, n°8, 2008, p.9-19.
- DA SILVA Marina, « Un Décor pour Kateb Yacine, entretien avec Rachid Koraïchi », in *UBU*, n°27/28, juin 2003, p.25-27.
- DE BARROS Françoise, « Des "Français Musulmans d'Algérie" aux "immigrés". L'importation de classifications coloniales dans les politiques du logement (1950/1970) », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°159, Avril 2005, p.26-53.
- DEJEUX Jean, « Djoha et la nâdira », in *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°77-78, 1995. p.41-49.
- DELICH Francisco, « La Construction sociale de la mémoire et de l'oubli », in *Diogène*, n°201, 2003, Presses Universitaires de France, p.69-81.
- DERDERIAN Richard L., « Algeria as a lieu de mémoire : Ethnic Minority Memory and National Identity in Contemporary France », in *Radical History Review*, n°83, 2002, p.28-43.
- DESPOIS Jean, « L'émigration des travailleurs algériens en France », in *Annales de Géographie*, n°323, 1952, p.77-79.
- DESRUMAUX Gilles, « Étranges étrangers, étranges foyers », in *Écartés d'identité*, n°115, 2009, p.29-37.
- DIOUF Mamadou, « Les études postcoloniales à l'épreuve des traditions intellectuelles et des banlieues françaises », in *Contretemps*, n°16, avril 2004, p.21-34.
- ESCAFRE-DUBLET Angéline, « Les Cultures immigrées sont-elles solubles dans les cultures populaires ? », in *Mouvement*, n°57, 2009, p.89-96.
- ESCAFRE-DUBLET Angéline, « Art, power and protest, Immigrants' artistic production and political mobilisation in France », in *Diversities*, n°12, 2001, p.4-18.
- FISEK Emine, « Animating Immigration: Labor Movements, Cultural Policy, and Activist Theatre in 1970s France », in *Theatre Journal*, Vol. 64, n° 1, mars 2012, p. 41-57.

- FRANÇOIS Cyrille, « Des littératures de l'immigration à l'écriture de la banlieue : pratiques textuelles et enseignement », in *Synergies Sud-Est européen*, n°1, 2008, p.149-157.
- GALLISSOT René, « Émigration coloniale, immigration post-coloniale : le mouvement de va-et-vient entre l'Algérie et la France depuis les origines anticipatrices de la mobilisation des travailleurs coloniaux », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, n°20, Centre national de la recherche scientifique/Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (CRESM), Paris, Editions du CNRS, 1982, p.31-49.
- GASTAUT Yvan, « Français et immigrés à l'épreuve de la crise (1973-1995) », in *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n°84, 2004, p.107-118.
- GASTAUT Yvan, « La Volte-face de la politique française d'immigration durant les Trente Glorieuses », in *Cahiers de l'URMIS*, n°5, 1999, p.15-25.
- GASTAUT Yvan, « La Flambée raciste de 1973 en France », in *Revue européenne de migrations internationales*, n°2, p.61-75.
- GRANDGUILLAUME Gilbert, « Abdelkader Alloula, un homme de culture algérienne », in *Horizons maghrébins*, n°58, 2008, Presses Universitaires du Mirail, p.10-20.
- GRANOTIER Bernard, « Immigration et expression théâtrale », in *Travail théâtral*, n°26, janvier/mars 1977, Éditions La Cité, p.134-138.
- GRIBALDO Alessandra et ZAPPERI Giovanna, « Un autre regard, Ethnographie, narration et postcolonialisme », in *Multitudes*, n°29, Février 2007, p.61-73.
- GUARDI Jolenda, « Du théâtre algérien en langue arabe dialectale », in *Horizons maghrébins*, n°58, 2008, Presses Universitaires du Mirail, p.26-32.
- HADDAD Frida, « Les Formes du théâtre en arabe populaire de Kateb Yacine », in *Horizons maghrébins*, n°58, 2008, Presses Universitaires du Mirail, p.33-40.
- HAJJAT Abdellali, « L'expérience politique du Mouvement des Travailleurs Arabes », in *Contretemps*, n°16, avril 2004, p.80-89.
- HALLEY Achmy, « Du théâtre de l'immigration à la scène "beur" : l'exemple du Théâtre Nedjma », in *Jeu : revue de théâtre*, n°73, 1994, p.103-106.
- HARGREAVES Alec, « Traces littéraires des minorités postcoloniales en France », in *Mouvements*, Hors-série n°1, 2011, p.36-44.
- HARGREAVES Alec, « Chemins de traverse. Vers une reconnaissance de la postcolonialité en France », in *Mouvements*, n°51, Mars 2007, p.24-31.
- HERICORD Alix et QUALANDER Nicolas, « Pour un usage politique du postcolonialisme », in *Contretemps*, n°16, avril 2004, p.35-48.

- HUSSEIN Mahmoud, « L'individu postcolonial », in *Dédale*, n°5-6, Printemps 1997, p.164.
- IVERNEL Philippe, « Pour une esthétique de la résistance », in *Alternatives Théâtrales*, N°67-68, Avril 2001, p.12-16.
- JORDAN Françoise, « Travailleurs immigrés, service social et lutte syndicale », in *Esprit* n°4-5, Avril/mai 1972, p.731-738.
- LABICA Thierry, « Antinomies of Modernity: Essays on Race, Orient, Nation », in *Contretemps*, n°16, avril 2004, p.159-162.
- LACOSTE Yves, « La Question postcoloniale », in *Hérodote*, n°120, Janvier 2006, p.5-27.
- LACOSTE-DUJARDIN Camille, « Un effet du postcolonial : le renouveau de la culture kabyle. De la mise à profit de contradictions coloniales », in *Hérodote*, n°120, Janvier 2006, p. 96-117.
- LAROUÏ R'Kia, « Les Littératures francophones du Maghreb », in *Québec français*, n°127, 2002, p.48-51.
- LAURENS Sylvain, « L'immigration : une affaire d'Etats. Conversion des regards sur les migrations algériennes (1961-1973) », in *Cultures & Conflits*, n°69, 2008, p.33-53.
- LAURENS Sylvain, « La noblesse d'Etat à l'épreuve de « l'Algérie » et de l'après 1962. Contribution à l'histoire d'une « cohorte algérienne » sans communauté de destins », in *Politix*, n°76, 2006, p.75-96.
- LE COUR GRANDMAISON Olivier, « Colonisés-immigrés et « périls migratoires » : origines et permanence du racisme et d'une xénophobie d'Etat (1924-2007) », in *Cultures & Conflits*, n° 69, Printemps 2008, p.19-32.
- LE TIRANT Dominique, « Mémoires invisibles, mémoires taboues », in *Pour*, n°181, Mars 2004, GREP, p.137-142.
- LIAUZU Claude, « Immigration, colonisation et racisme. Pour une histoire liée », in *Hommes et Migrations*, n°1228, Novembre/décembre 2000, p. 5-14.
- LINDON Alicia, « Récit autobiographique, reconstruction de l'expérience et fabulation : une approximation à l'action sociale », in *Sociétés*, n°87, janvier 2005, p.55-63.
- LOSCO-LENA Mireille, « Un théâtre de l'irréelle réalité : quelques écritures dramatiques contemporaines algériennes », in *Synergies Algérie*, n°10, 2010, p.75-86.

- LOUNICI Fathia, « Les Foyers de travailleurs nord-africains en Banlieue parisienne : une politique de logement social d'exception (1945-1962) », in *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°98, 2006, p.43-63.
- LYONS Amélia, « Des bidonvilles aux HLM, le logement des familles algériennes en France avant l'indépendance de l'Algérie », in *Hommes et Migrations*, n°1264, Novembre/décembre 2006, p.35-49.
- MAATOUK Frédéric, « Le Théâtre des travailleurs immigrés, un théâtre de lutte », in *Travail théâtral*, n°24-25, Été/Automne 1976, p.200-201.
- MARTINEZ Jérôme, « Politiques d'immigration : bilan d'un échec », in *Cités*, n°46, février 2011, p.33-46.
- MBEMBE Achille, « Qu'est-ce que la pensée postcoloniale? », in *Esprit*, Décembre 2006, p.117-133.
- MCCARTHY Cameron and DIMITRIADIS Greg, « Art and the Postcolonial Imagination : Rethinking the Institutionalization of Third World Aesthetics and Theory », in *A Review of International English Literature*, n°31, Avril 2000, p.231-253.
- MERLE Isabelle, « De la « législation » de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en question », in *Politix*, n°66, Deuxième trimestre 2004, p.137-162.
- MIMOSO-RUIZ Darte, « D'un théâtre, l'autre », in *Horizons Maghrébins*, n°58, Presses Universitaires du Mirail, 2008, p.7-8.
- ORIOL Michel, « L'ordre des identités », in *Revue européenne de migrations internationales*, n°2, Décembre 1985, p.171-185.
- PITTI Laure, « La main-d'œuvre algérienne dans l'industrie automobile (1945-1962) ou les oubliés de l'histoire », in *Hommes et Migrations*, n°1263, Septembre/octobre 2006, p.47-57.
- PITTI Laure, « Une matrice algérienne ? Trajectoires et recompositions militantes en terrain ouvrier, de la cause de l'indépendance aux grèves O.S des années 1968-1975 », in *Politix*, n°76, Avril 2006, p.143-166.
- PITTI Laure, « Différenciations ethniques et luttes ouvrières à Renault-Billancourt », in *Contretemps*, n°16, avril 2004, p.68-79.
- ROBINE Jérémy, « Les « indigènes de la République » : nation et question postcoloniale », in *Hérodote*, n° 120, Janvier 2006, p.118-148.
- RUISSELET Joseph, « Théâtre populaire = expression politique », in *Autrement*, n°11, Novembre 1977, p.126-130.

- RUISSELET Joseph, « Zaït et Baït, témoins de l'absurde », in *Autrement*, n°11, Novembre 1977, p.133-138.
- SAYAD Abdelmalek, « Immigration et pensée d'État », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, Septembre 1999, p.5-14.
- SAYAD Abdelmalek, « Le Foyer des sans-famille », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°32-33, Avril/juin 1980, p.89-103.
- SAYAD Abdelmalek, « Les Usages sociaux de la culture des immigrés », in *Langage et société*, Supplément au n°9, 1979, p.31-36.
- SAYAD Abdelmalek, « Naturels et naturalisés », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°99, Septembre 1993, p.26-35.
- SAYAD Abdelmalek, « Les Trois âges de l'émigration algérienne en France », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.15, Juin 1977, p.59-79.
- SHEPARD Todd, « Une république française « postcoloniale ». La fin de la guerre d'Algérie et la place des enfants des colonies dans la Ve République », in *Contretemps*, n°16, avril 2004, p.49-57.
- SHEPARD Todd, « L'extrême droite et « Mai 68 ». », in *Clio, Femmes, Genre, Histoire*, n°29, 2009, p.37-57.
- SIBEUD Emmanuelle, « Post-Colonial et Colonial Studies: enjeux et débats », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°51, mai 2004, p.87-95.
- SPIRE Alexis, « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des « Français Musulmans d'Algérie » en métropole », in *Genèse*, n°53, décembre 2003, p.48-68.
- SPIRE Alexis, « De l'étranger à l'immigré », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 129, septembre 1999, p.50-56.
- STORA Benjamin et MEYRAN Régis, « L'Histoire ne sert pas à guérir les mémoires blessées », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°85, janvier 2007, p.10-13.
- TAPINOS George, « Chronique de l'immigration », in *Population*, n°6, 1969, p.1169-1186.
- THUMERELLE Pierre-Jean, « À propos de l'immigration algérienne en France », in *Espace, populations, sociétés*, Février 1983, p. 117-132.
- VAÏS Michel, « Entretien avec André Veinstein », in *Jeu, Revue de théâtre*, n°1, 1976, p.95-102.

- VALLUY Jérôme, « Quelles sont les origines du ministère de l'Identité nationale et de l'Immigration ? », in *Cultures & Conflits*, n°69, 2008, p.7-18.
- VERBUNT Gilles, « Une culture pour le folklore ou pour la lutte », in *Autrement*, n°11, Novembre 1977, p.6-11.
- VIGEANT Louise, « Théâtre de la mémoire, mémoire du théâtre », in *Jeu, revue de théâtre*, n° 50, 1989, p.200-205.
- VILLENEUVE Rodrigue, « La photographie de théâtre : les images échouent toujours », in *L'Annuaire théâtral : revue québécoise d'études théâtrales*, n° 17, 1995, p. 69-80.
- VILLENEUVE Rodrigue, « La photographie de théâtre : l'effet de méduse », in *Jeu, Revue de théâtre*, n° 37, 1985, p. 33-37.
- WEIL Patrick, « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration, 1938-1945/1974-1995 », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°47, 1995, p.77-102.
- WIEVIORKA Michel, « mémoire, identité et histoire », in *Pour*, n°181, Mars 2004, GREP, p.89-93.
- WITHOL DE WENDEN Catherine, « L'immigration, Objet du débat politique », in *Confluences Méditerranée*, n°14, Printemps 1995, L'Harmattan, p.73-79.
- ZARTMAN Ira William, « Les Relations entre la France et l'Algérie depuis les accords d'Évian », in *Revue française de science politique*, n°6, 1964, p.1087-1113.
- ZEHRAOUI Ahsène, « Le Retour : mythe ou réalités », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Vol. 20, 1981, Paris, Éditions du CNRS, p.229-245.
- ZEHRAOUI Ahsène, « De l'homme seul à la famille : changements et résistances dans la population d'origine algérienne », in *Hommes et Migrations*, n°1244, Juillet-août 2003, p.12-26.

2. Presses quotidiennes

- BACKMANN René, « Prise de sang à Versailles, fallait-il trois balles pour stopper un homme armé d'une chaise ? », in *France-Soir*, 11 décembre 1972, p.58.
- BACKMANN René, « Le retours des ratonneurs », in *Le Nouvel Observateur*, 1er décembre 1977.
- C.B., « Les immigrés à Suresnes », in *Le Monde*, 27-28 mai 1975, p.15.

- C.G., « Cinq semaines au théâtre avec les travailleurs immigrés », in *Le Monde*, 3 juillet 1975, p.15.
- COURNOT Michel, « Des travailleurs immigrés s'expriment par le théâtre », in *Le Monde*, 12 décembre 1974, p.23.
- « Création théâtrale au festival des travailleurs immigrés », in *Le Parisien de Paris*, le 12 janvier 1978.
- ESCAFFIT Jean-Claude, « Le Premier festival de théâtre populaire des travailleurs immigrés en France », in *La Croix*, 21 juin 1975.
- « Festival Étranges Étrangers », in *L'Unité*, n°161, 6 juin 1975, p.26.
- HUMBLLOT Catherine, « Le Droit de revendiquer sa propre culture », in *Le Monde*, 3 juillet 1975, p.15.
- HUMBLLOT Catherine, « Des immigrés de Sartrouville à Clichy », in *Le Monde*, 9 novembre 1976, p.26.
- HUMBLLOT Catherine, « Acte essentiel au festival des immigrés », in *Le Monde*, 14-15 novembre 1976, p.18.
- HUMBLLOT Catherine, « Le IIIème festival des travailleurs immigrés », in *Le Monde*, 6 janvier 1978, p.17.
- HUMBLLOT Catherine, « Les Immigrés à Suresnes », in *Le Monde*, 27-28 mai 1975, p.30.
- HUMBLLOT Catherine, « Le IVème festival des travailleurs immigrés, une charte européenne », in *Le Monde*, 5 juin 1979.
- « Les Travailleurs immigrés et la culture », in *L'Humanité Dimanche*, 17 juin 1975, p.11.
- LEVY Marie-Françoise, « La Solitude des travailleurs immigrés », in *Le Monde*, 18 janvier 1978, p.20.
- M.O.D, « En marge du 3^{ème} festival des travailleurs immigrés, Ballade in the ghetto », in *Libération*, 18 janvier 1978.
- STORA Benjamin, « Algériens, des bras pour la France », in *Le Monde*, 23-24 février 1997, p.12.
- SUEUR Georges, « Des immigrés dans la région parisienne... et à Lille-Roubaix-Tourcoing », in *Le Monde*, 20 octobre 1976, p.22.

IV. Thèses et mémoires

- MAATOUK Frédéric, *Le Théâtre des travailleurs immigrés en France*, Thèse de doctorat UER Sciences de l'Homme, DUVIGNAUD Jean dir., Université François Rabelais Tours, 1979, 454 pages.
- M'BOUP Mamadou Moustapha, *L'Action théâtrale des travailleurs immigrés*, Thèse de IIIème cycle, VERNSTEIN André dir., Université de Paris VIII Saint-Denis, 1981, 307 pages.
- NEVEUX Olivier, *Dramaturgies du théâtre militant (1970-1975)*, Mémoire de DEA (discipline), BIET Christian dir., Université Paris X, 2000.
- TANCELIN Philippe, *Le Théâtre du dehors*, Thèse de IIIème cycle en Esthétique, Revault d'Allonnes Olivier dir., Université de Paris I, 1978, 334 pages.

V. Pièces de théâtre, contes, romans, récits.

- CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *Les Tiers idées*, Paris, Hachette, 1977.
- CLANCY Geneviève et TANCELIN Philippe, *La Question aux pieds nus*, Paris, L'harmattan, 2007.
- COUE Jean, *Djeha le malin*, Paris, Rageot, 1993.
- KATEB Yacine, « Boucherie de l'espérance ou Palestine trahie », in KATEB Yacine, *Boucherie de l'espérance, Œuvres théâtrales*, Paris, Le Seuil, 1999, p.41-203.
- KATEB Yacine, « Mohamed, prends ta valise », in KATEB Yacine, *Boucherie de l'espérance, Œuvres théâtrales*, Paris, Le Seuil, 1999, p.207-370.
- KATEB Yacine, « La guerre de 2000 ans ou le roi de l'Ouest », in KATEB Yacine, *Boucherie de l'espérance, Œuvres théâtrales*, Paris, Le Seuil, 1999, p.371-452.
- KATEB Yacine, « Le bourgeois sans-culotte ou le spectre du parc Monceau », in KATEB Yacine, *Boucherie de l'espérance, Œuvres théâtrales*, Paris, Le Seuil, 1999, p.453-567.
- LEBKIRI Moussa, *Il parlait à son balai*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- LEBKIRI Moussa, *Prince trouduc en panach'*, Théâtre conté, Paris, L'Harmattan, 1993.

- TANCELIN Philippe, *Quand le chemin se remet à battre : poésie et philosophie*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- THEATRE DE L'ÉTANG DE BEURRE, « Binet el Youm », in CHIKH Chérif et ZEHRAOUI Ahsène, *Le Théâtre Beur*, Paris, Arcantère, 1984, p.32-75.
- THEATRE DES FLAMANDS, « Yaoulidi », in CHIKH Chérif et ZEHRAOUI Ahsène, *Le Théâtre Beur*, Paris, Arcantère, 1984, p.85-101.
- LA ROSE DE SABLES, « Les enfants d'Aïcha », in CHIKH Chérif et ZEHRAOUI Ahsène, *Le Théâtre Beur*, Paris, Arcantère, 1984, p.113-157.

VI. Sources électroniques

- ABDALLAH Mogniss H., « Saïd Bouziri et Mohamed “Mokhtar” Bachiri. Deux figures de l'immigration aux parcours contrastés » in *Hommes et migrations*, n°1285, 2010, p. 172-176. Disponible en ligne. Document consulté le 10 juin 2013 : <http://hommesmigrations.revues.org/1203>
- BAROU Jacques, « Lieux de mémoire de l'immigration », in *Écarts d'identité*, Hors-série, Avril 2000. Disponible en ligne. Document téléchargé le 3 avril 2009 : www.revues-plurielles.org/_uploads/pdf/6_1_2.pdf
- BELBAH Mustapha et LAACHER Smaïn, « La Mémoire comme procédé de “dépolitisation” de l'immigration », in *Écarts d'identité*, n°108, 2006. Disponible en ligne. Document consulté le 3 avril 2009 : www.revues-plurielles.org/_uploads/pdf/6_108_17.pdf
- BENCHARIF Leïla, *Les Enjeux d'une reconnaissance sociale des mémoires des immigrations*, in *Écarts d'identité*, n°92, Mars 2000. Disponible en ligne. Document consulté le 3 avril 2009 : www.revues-plurielles.org/_uploads/pdf/6_92_11.pdf
- BENCHARIF Leïla, « Mémoires sociales, mémoires d'immigration, Entre mémoires partagées et mémoires contrariées », in *Écarts d'identité*, n°108, 2006. Disponible en ligne. Document téléchargé le 3 avril 2009 : http://www.revues-plurielles.org/_uploads/pdf/6_108_13.pdf
- BENCHEIKH EL FEGOUN ABBASSI Fatiha, *L'Impact des lois foncières coloniales sur la situation socio-économique des paysans algériens de 1873 à 1911, Application à trois communes de l'arrondissement de Constantine (El Khroub-Oum el Bouaghi-El Milia)*, Thèse de doctorat en sociologie, SEKFALI Abderrahim dir., Université Mentouri de Constantine, 2007, 345 pages. Disponible en ligne. Document téléchargé le 28 mars 2013 : <http://bu.umc.edu.dz/theses/sociologie/BEN933.pdf>

- BEN HOUNET Yazid, « Des tribus en Algérie ? », in *Cahiers de la Méditerranée*, n° 75, 2007. Disponible en ligne. Document consulté le 19 février 2013. <http://cdlm.revues.org/index4013.html>
- BLANCHARD Pascal, LEMAIRE Sandrine, BANCEL Nicolas et COLLIGNON Emmanuelle, *Mémoire coloniale, mémoire de l'immigration, mémoire urbaine*, programme interministériel de recherche « Cultures, villes, dynamiques sociales », 2005. Disponible en ligne. Document consulté le 2 juillet 2009 : <http://i.ville.gouv.fr/Data/inserhitlien.php?id=3337>
- BOUAMAMA Saïd, « Minorités issues des anciennes colonies et soutien à la cause palestinienne », in *Les Figures de la Domination*. Disponible en ligne. Document consulté le 29 août 2014 : <http://lesfiguresdeladomination.org/index.php?id=972>.
- BOUAMAMA Saïd, « Le patrimoine de luttes dans l'immigration postcoloniale, Invariances, mutations et enjeux », in *Les Figures de la Domination*. Texte tiré d'une intervention au colloque histoire et mémoire de l'immigration de l'Université Paul Verlaine de METZ à Talange les 9 et 10 mai 2008. Disponible en ligne. Document consulté le 15 juillet 2013 : <http://www.lesfiguresdeladomination.org/index.php?id=959&file=1>
- BOUBEKER Ahmed, « L'Héritage de l'immigration postcoloniale comme expérience vécue. D'une mémoire politique des luttes à l'écriture de l'histoire », in *Amnis* n°7, 2007. Disponible en ligne. Document téléchargé le 6 septembre 2009 : <http://amnis.revues.org/864>
- BOUCHEZ Pascal, *Re-présenter la représentation théâtrale, de la traduction complexe et entre autopoïèse théâtrale et (trans)figuration audiovisuelle*, Communication au colloque international francophone « Complexité 2010 » : la pensée complexe, défi et opportunité pour l'éducation, la recherche et les organisations, Lille, les 31 et 1^{er} mars 2010. Disponible en ligne. Document téléchargé le 12 juin 2012 : <http://www.trigone.univ-lille1.fr/complexite2010/actes/BOUCHEZ.pdf>
- BOUSIER Jean-Yves, « La mémoire comme trace des possibles », in *Socio-anthropologie*, n°12, 2002. Disponible en ligne. Document Consulté le 06 juin 2012 : <http://socio-anthropologie.revues.org/index145.html>
- BRIEUX Jean-Jacques. « La Tricontinentale », in *Politique étrangère*, n°1, 1966, pp. 19-43. Disponible en ligne. Document consulté le 2 décembre 2013 : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/polit_0032-342X_1966_num_31_1_2227
- CANDAU Joël, « Traces singulières, traces partagées ? », in *Socio-anthropologie*, n°12, 2002. Disponible en ligne. Document consulté le 09 octobre 2011 : <http://socio-anthropologie.revues.org/index149.html>

- CAVAZZINI Andrea, « L'archive, la trace, le symptôme. Remarques sur la lecture des archives », in *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, mai 2009. Disponible en ligne. Document consulté le 08 octobre 2011 : <http://acrh.revues.org/index1635.html>
- CHAMPY Romain et KATZ Serge, *Théâtre et immigration, Recherche prospective*, Novembre 2008. Disponible en ligne. Document consulté le 1^{er} avril 2009 : http://daja94.free.fr/index.php?option=com_remository&Itemid=58&func=fileinfo&id=10
- CHENCHABI Hédi, *Histoires, mémoires et cultures de l'immigration, 30 ans d'apports des associations*, Intervention réalisée le 13 janvier 2007. Disponible en ligne. Document téléchargé le 30 septembre 2009 : www.histoire-immigration.fr/.../ext_media_fichier_346_chenchabi.pdf
- CHENIKI Ahmed, « La grande aventure du théâtre de l'immigration, Entretien avec Philippe Tancelin, poète, professeur à l'université Paris VIII et fondateur de la troupe El Assifa », in *Le Soir d'Algérie*. Disponible en ligne. Document consulté le 26 juin 2013 : <http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2012/12/02/print-16-142223.php>
- CHOUKRI Hmed, « Sonacotra cédera ! La construction collective d'une identité collective à l'occasion de la grève des loyers dans les foyers de travailleurs migrants (1973-1981) », in *Revue Agone*, n°40, 2008, p.81-94. Disponible en ligne. Consulté le 21 juillet 2014 : <http://revueagone.revues.org/57>
- CIOSI Laure et VASSORT Marine, *Les Mémoires de l'immigration à Marseille, Lieux, Récits, Projets*, Rapport au ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Janvier 2008. Disponible en ligne. Document consulté le 9 juin 2009 : www.ethnologie.culture.gouv.fr/recherche/pdf/R_492.pdf
- CLANCY Geneviève, « Pour une esthétique du témoignage », in *Multitudes*, n°12, juin 1992. Disponible en ligne. Document consulté le 28 septembre 2014 : <http://www.multitudes.net/Pour-une-esthetique-du-temoignage/>
- COLLIGNON Béatrice, « Note sur les fondements des *postcolonial studies* », in *EchoGéo*, janvier 2007. Disponible en ligne. Document consulté le 01 avril 2013 : <http://echogeo.revues.org/2089>
- CUSSET François, « Le champ postcolonial et l'épouvantail postmoderne », in *La Revue Internationale des Livres et des Idées*, Mai 2010. Disponible en ligne. Document consulté le 4 juillet 2011 : <http://revuedeslivres.net/print.php?idArt=209>
- DARESTE DE LA CHAVANNE Rodolphe, *De la propriété en Algérie, loi du 16 juin 1851, sénatus-consulte du 22 avril 1863*, 1864. Disponible en ligne. Consultée le 26 mars 2013 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6218601x.r=.langFR>

- DE BARROS Françoise, « Les bidonvilles : entre politiques coloniales et guerre d'Algérie », in *Métropolitiques*, 5 mars 2012. Disponible en ligne. Document consulté le 14 mai 2013 : <http://www.metropolitiques.eu/Les-bidonvilles-entrepolitiques.html>.
- DEL VOLGO Marie-José, « La mémoire au corps », in *Cliniques méditerranéennes*, n°67, 2003, Erès, p.117-126. Disponible en ligne. Document téléchargé le 3 avril 2009 : http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=CM_067_0117
- DUBOIS Marcel et AUGUSTE Terrier, *Les colonies françaises, Un siècle d'expansion coloniale*, Paris, Augustin Challamel, 1901. Disponible en ligne. Document consulté le 26 mars 2013 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5696542v>
- EL YAZAMI Driss, SCHWARTZ Rémy, ZEGGAR Hayet, *Rapport pour la création d'un centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration*, Rapport au 1^{er} ministre, Paris, 2001. Disponible en ligne. Document téléchargé le 2 juillet 2009 : http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=014000807&brp_file=0000.pdf
- ESCAFRE-DUBLET Angéline, « L'Etat et la culture des immigrés, 1974-1984 », in *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n°4, janvier-avril 2008. Disponible en ligne. Document consulté le 20 octobre 2010 : www.histoire-politique.fr
- ESTOUBLON Robert et LEFEBURE Adolphe, *Code de l'Algérie annoté. Lois, ordonnances, décrets, arrêtés, circulaires formant la législation algérienne, 1830-1895*, Alger, 1896. Disponible en ligne. Document consulté le 22 mars 2013 : <http://www.e-corpus.org/notices/104432/gallery/927829>
- GASTAUT Yvan, « Les bidonvilles, lieux d'exclusion et de marginalité en France durant les trente glorieuses », in *Cahiers de la Méditerranée*, n°69, 2004. Disponible en ligne. Document consulté le 22 mai 2013 : <http://cdlm.revues.org/829>
- GASTAUT Yvan, « L'opinion française face à l'immigration depuis 1945, permanences et évolutions », texte d'une conférence tenue le 18 mai 2001. Disponible en ligne. Document consulté le 27 mai 2013 : <http://barthes.ens.fr/cli/revues/AHI/articles/preprints/gastaut.html>
- GOLSENNE Thomas, « L'image contre l'œuvre d'art, tout contre », in *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, n°6, 2010. Disponible en ligne. Document consulté le 09 octobre 2011 : <http://acrh.revues.org/index2059.html>
- GRUSON Luc, *Immigration et diversité culturelle : 30 ans d'intégration culturelle des immigrés en France*. Disponible en ligne. Document consulté le 14 décembre 2011 : <http://luc.gruson.pagesperso-orange.fr/interculturel-Luc-gruson.pdf>

- GUISSARD Claude, *Comment peut-on filmer l'éphémère ?*, États généraux du film documentaire, Lussac, 2000. Disponible en ligne. Document consulté le 24 avril 2013 : http://www.lussasdoc.com/etatsgeneraux/2000/sem_theatre.php4
- HAJJAT Abdellali, « Le MTA et la « grève générale » contre le racisme de 1973 », in *Plein droit*, n°67, 2005, p. 35-40. Disponible en ligne. Document consulté le 1^{er} août 2014 : www.cairn.info/revue-plein-droit-2005-4-page-35.htm.
- HOUSE Jim, « The colonial and post-colonial dimensions of Algerian migration to France ». Disponible en ligne. Document consulté le 17 mai 2013 : <http://www.history.ac.uk/ihr/Focus/Migration/articles/house.html>
- *Journal Officiel de la République Française du 20 mars 1962*. Disponible en ligne. Document téléchargé le 26 mars 2013 : www.tjenbered.fr/documents/19620318_accords_evian_jo_09.pdf
- KAVWAHIREHI Kasereka, « L'écriture de l'immigration dans une perspective post-coloniale », in *@analyses*, n°1, hiver 2006. Disponible en ligne. Document téléchargé le 15 septembre 2014 : <https://uottawa.scholarsportal.info/ojs/index.php/revue-analyses/article/view/445/345?id=103>
- *Le bilan de la politique d'intégration 2002-2005*, Bilan du Haut Conseil à l'Intégration, Paris, La Documentation française, 2006. Disponible en ligne. Document consulté le 2 juillet 2009 : http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=064000272&brp_file=0000.pdf
- LE BRAS Hervé, *Immigration et culture*, 1993, p.23-29. Disponible en ligne. Document téléchargé le 3 avril 2009 : www.revues-plurielles.org/uploads/pdf/9_5_4.pdf
- *Les Orientations de la politique de l'immigration - Cinquième rapport établi en application de l'article L.111-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*, Rapport du Secrétariat général du Comité interministériel du contrôle de l'immigration, Paris, La Documentation française, 2009. Disponible en ligne. Document consulté le 2 juillet 2009 : http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=094000036&brp_file=0000.pdf
- *Les Orientations de la politique de l'immigration - Quatrième rapport établi en application de l'article L.111-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*, Rapport du Secrétariat général du Comité interministériel du contrôle de l'immigration, Paris, La Documentation française, 2007. Disponible en ligne. Document consulté le 2 juillet 2009 : http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=074000765&brp_file=0000.pdf
- *Les Orientations de la politique de l'immigration - Troisième rapport établi en application de l'article L.111-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et*

du droit d'asile, Rapport du Secrétariat général du Comité interministériel du contrôle de l'immigration, Paris, La Documentation française, 2007. Disponible en ligne. Document consulté le 2 juillet 2009 :

http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=074000232&brp_file=0000.pdf

- *Les Orientations de la politique de l'immigration – Premier rapport établi en application de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 2003*, Rapport du premier ministre, Paris, 2004. Disponible en ligne. Document consulté le 2 juillet 2009 :

http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=054000182&brp_file=0000.pdf

- *Liens culturels et intégration, Rapport du Haut Conseil à l'Intégration au 1^{er} ministre*, Paris, La Documentation française, 1995. Disponible en ligne. Document consulté le 2 juillet 2009 :

http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=954126500&brp_file=0000.pdf

- MEHADJI Rahmouna, « Le conte populaire dans ses pratiques en Algérie », in *L'Année du Maghreb*, n°2, 2005-2006, p.435-444. Disponible en ligne. Document téléchargé le 19 septembre 2014. URL : <http://anneemaghreb.revues.org/151>

- MERVANT-ROUX Marie-Madeleine, « Les études théâtrales : objet ou discipline ? », intervention au colloque : Unité des recherches en sciences humaines et sociales, Fractures et recompositions, Paris, École Normale Supérieure, juin 2006. Disponible en ligne. Document téléchargé le 8 juin 2012 :

http://hal.inria.fr/docs/00/44/60/29/PDF/expose_MM_Mervant_Roux.pdf

- MURPHY Maureen, RAHMANI Zahia, SHEPARD Todd, ZABUNYAN Elvan et LABRUSSE Rémi, « Arts, violences, identités : l'apport des études postcoloniales », in *Perspective*, n°1, 2012, p.56-69. Disponible en ligne. Document consulté le 09 août 2014 : <http://perspective.revues.org/>

- PANOFKY Erwin, « Sur la relation entre l'histoire de l'art et la théorie de l'art. Contribution au débat sur la possibilité de “concepts fondamentaux de la science de l'art” », *Trivium* n° 6, 2010. Disponible en ligne. Document consulté le 12 juin 2012 : <http://trivium.revues.org/3641>

- PINÇONNAT Crystel, « Les écrivains issus de l'immigration face à la guerre d'Algérie : quelle mémoire pour quelles victimes ? » in *Amnis*, Revue de civilisation contemporaine Europes/Amériques, n°6, 2006. Disponible en ligne. Document téléchargé le 6 septembre 2011 : <http://amnis.revues.org/938>

- PINÇONNAT Crystel, « Mémoires de l'immigration, vers une logique de déplacement des frontières ? », in *Amnis*, Revue de civilisation contemporaine Europes/Amériques, n° 7, 2007. Disponible en ligne. Document téléchargé le 6 septembre 2014 : <http://amnis.revues.org/798>

- PITTI Laure, « Quand une expérience commune de mobilisation fait réseau. L'impact de la guerre d'Algérie dans les reconfigurations militantes en terrain ouvrier 1956-1975 », Communication du 14 mars 2008 lors d'une journée d'étude du CRESC (université de Paris 13). Disponible en ligne. Document téléchargé le 21 novembre 2012 :
http://www.univ-paris13.fr/cresc/images/stories/PDF%20JE%202008-03-14/l_pitti.pdf

- REBAUDIERES-PATY Madeleine, « De la question de l'identité culturelle à celle du sujet », in *Enfance*, n°1-2, 1987, p. 11-26. Disponible en ligne. Document téléchargé le 24 septembre 2014 :
HTTP://WWW.PERSEE.FR/WEB/REVUES/HOME/PRESCRIPT/ARTICLE/ENFAN_0013-7545_1987_NUM_40_1_2940

- RENAN Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Calmann Lévy, 1882. Disponible en ligne. Document consulté le 29 septembre 2014 :
<https://archive.org/details/questcequunenat00renagoog>

- ROUOT Claude, « Mémoires instituées et mémoires à l'œuvre », in *Culture et recherche*, n°101, avril-juin 2004, ministère de la Culture et de la communication, p.4-6. Disponible en ligne. Document téléchargé le 12 août 2008 :
www.culture.gouv.fr/culture/editions/r-cr/cr101.pdf

- SERAFINI Tonino, « Des foyers créés pour surveiller. La Sonacotra est née, en 1956, à l'initiative du ministère de l'Intérieur », in *Libération*, 11 février 2000. Disponible en ligne. Document consulté le 22 mai 2013 :
<http://www.liberation.fr/evenement/0101325358-des-foyers-crees-pour-surveiller-la-sonacotra-est-nee-en-1956-a-l-initiative-du-ministere-de-l-interieur>

- STORA Benjamin, « Mai 68 a occulté les grandes interrogations surgies des années algériennes, entretien avec Marie Cailletet », in *Télérama*, n°3244, Mars 2012. Disponible en ligne. Document consulté le 30 juillet 2013 :
<http://www.telerama.fr/monde/l-historien-benjamin-stora-mai-68-a-occulte-les-grandes-interrogations-surgies-des-annees-algeriennes,78938.php>

- TOUBON Jacques, *Mission de préfiguration du centre de ressources et de mémoires de l'immigration*, Rapport au premier ministre, Paris, La Documentation française, 2004. Disponible en ligne. Document consulté le 2 juillet 2009 :
http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=044000258&brp_file=0000.pdf

- WIHTOL DE WENDEN Catherine, « L'immigration, Objet du débat politique », in *Confluences Méditerranée*, n°14, Printemps 1995, L'Harmattan, p.73-79. Disponible en ligne. Document consulté le 3 avril 2009 :
www.confluences-mediterranee.com/.../04-0096-9514-006.pdf

- ZABUS Chantal, « The Empire Writes Back to and from the Centre, An Introductory Lecture », in *Bulletin de l'association des Germanistes de*

l'Université Catholique de Louvain, n°27, juin 1997. Disponible en ligne.
Document consulté le 16 décembre 2013 :
<http://www.limag.refer.org/Cours/Documents/PresAshcroftZabus.htm>

VII. Filmographie et extraits vidéo

- AUTISSIER Anne-Marie et AKIKA Ali, *Larmes de sang* (documentaire), 1979, Couleur, 1h21min, Collection parisienne du Forum des images.
- BENGUIGUI Yamina, *Mémoires d'immigrés, L'héritage maghrébin*, 1997, Couleur, 173min, Mk2doc Éditions.
- Extrait du journal télévisé d'Antenne 2 du 5 décembre 1989, disponible sur le site de l'INA. Entretien avec André Postel Vinay à 2min30 :
<http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/CAB89051525/politique-d-immigration.fr.html>
- Intervention de Lionel Stoléru. Extrait du journal télévisé de 20h d'Antenne 2 du 1^{er} juillet 1977(14 minutes et 34 secondes). Disponible sur le site de l'INA :
<http://www.ina.fr/video/CAB04008431/ja2-20h-emission-du-1er-juillet-1977.fr.html>

VIII. Expositions

- *Vies d'exil (1954-1962). Des algériens en France pendant la guerre d'Algérie*, Exposition du 9 octobre 2012 au 19 mai 2013, Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, Palais de la Porte dorée, Paris.

Tables des matières

Remerciements	3
Sommaire	7
Introduction générale	10
1. Naissance d'un théâtre immigré en contexte postcolonial	11
a. Une immigration exemplaire	12
b. Les premières expériences : un théâtre en lutte	14
2. Vers une esthétique postcoloniale ?	16
a. La scène : un espace alternatif pour une pensée postcoloniale ?	17
b. Une esthétique du mouvement	19
c. La possibilité de se dire, se penser et se raconter autrement.	22
d. D'une lutte postcoloniale à l'émergence d'une reconfiguration historique et temporelle.	23
3. Le théâtre immigré : symptômes d'un manque	27
a. Traces, ruines et empreintes de l'éphémère	28
b. Les archives : entre discours et silence	31
c. De l'étude de l'absence	33
d. Une approche transdisciplinaire et atemporelle	36
e. Replacer l'œuvre dans son « être au monde »	38
Première partie : L'immigration algérienne coloniale et postcoloniale : d'une immigration exemplaire à l'émergence d'un discours critique.	41
Introduction de partie	42
Chapitre 1: L'immigration algérienne : d'une genèse coloniale à l'émergence d'une politique d'État.	45
Introduction	45
I. Itinéraire d'une immigration coloniale et postcoloniale	46
1. Aux origines coloniales de l'immigration algérienne	47
a. La colonisation de l'Algérie	48
b. La dépossession des terres : un préalable à l'émigration	50
c. Colonisation et immigration : les pionniers	53
2. Les travailleurs coloniaux	55
a. La Première Guerre mondiale : une main-d'œuvre de complément	55
b. L'Entre-deux guerres : une consolidation des flux	57
Jeanne Le Gallic - L'immigration algérienne sur la scène théâtrale française (1972-1978) : d'une lutte postcoloniale à l'émergence d'une reconfiguration historique et temporelle - 2014	403

c.	Une main-d'œuvre utile à la reconstruction	60
d.	La guerre d'Algérie : l'essor de l'immigration ?	62
3.	La génération de l'indépendance : une immigration installée	64
a.	Une immigration de masse	64
b.	Entre illusion du provisoire...	67
c.	...et immigration de peuplement	70
	Conclusion	73
I.	D'une politique embryonnaire à une volonté de maîtrise des flux	73
1.	1945-1968 : L'immigration comme impératif économique	74
a.	Vers une politique migratoire d'État	75
b.	1955-1965 : l'essor de l'immigration	80
c.	Vers un contrôle des flux ?	82
2.	Le tournant des années 1970	85
a.	Renouvellement du discours et tentatives avortées	86
b.	Entre suspension...	90
c.	... et aide aux retours	93
	Conclusion	97
	Conclusion de chapitre	98
	Chapitre 2 : Du colonial au postcolonial, persistance (s) et/ou rupture (s) d'une pensée et d'une pratique d'État.	100
	Introduction	100
I.	La République coloniale : pensées et pratiques d'État	102
1.	La République coloniale : pensées et pratiques assimilationnistes	103
a.	Administrer.	104
b.	Peupler	110
c.	Éduquer	115
2.	La colonie : un État d'exception	118
a.	Le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 : la nationalité sans la citoyenneté.	119
b.	Le code de l'indigénat : une justice répressive spécifique.	121
c.	Le colonisé comme intrus de l'État nation républicain.	125
	Conclusion	129
II.	La France postcoloniale : rupture ou persistance ?	130
1.	L'immigration algérienne postcoloniale : une « immigration exemplaire »	131
a.	1962 ou la naissance de « l'immigré algérien »	131
b.	L'immigré algérien : « cet étranger de l'intérieur ».	134
2.	L'indépendance, une rupture ?	140
a.	Politique migratoire française et nouveaux rapports de domination.	141
b.	Un encadrement spécifique : l'immigration algérienne comme « problème ».	146

c. Du bidonville aux foyers de travailleurs : le logement comme micro-colonie.	151
d. Le travailleur immigré algérien : impensé colonial et racisme de crise.	158
Conclusion	167
Conclusion de chapitre	168
Chapitre 3 : The Empire acts back to and from the center.	171
Introduction	171
I. « From within the belly of the beast »	173
1. Le nouveau front militant immigré	175
a. Les foyers SONACOTRA	176
b. Les conflits dans les usines (Penarroya et Renault-Billancourt)	178
c. Les luttes contre les crimes racistes et l'affaire Djellali	181
d. Les circulaires Marcellin et Fontanet et l'affaire Saïd Bouzriiri :	184
2. La représentation au service de la lutte	186
a. Au commencement était la grève : l'exemple de la troupe Al Assifa	187
b. Quand la politique préfigure le théâtre :	192
c. Présenter	195
Conclusion	198
II. Re-Acting to empire	199
1. Extension du domaine de la lutte	202
a. Le travailleur immigré comme nouvelle figure du colonisé.	203
b. La scène théâtrale comme support de dénonciation des mécanismes postcoloniaux.	208
2. Une matrice algérienne ?	212
a. L'héritage algérien, un exemple paroxystique des luttes immigrées postcoloniales ?	213
b. La scène immigrée postcoloniale comme lieu de reconfiguration identitaire et temporelle	216
Conclusion	222
Conclusion de chapitre	223
Conclusion de partie	225

Seconde partie : Territorialité et temporalité à l'œuvre	227
Introduction de partie	228
Chapitre 4 : Une esthétique du décentrement	232
Introduction	232
I. Le postcolonial ou une nouvelle définition de l'identité culturelle	234
1. Culture d'origine versus culture immigrée	235
a. La culture immigrée dans le discours de l'État	236
b. Les revendications culturelles du théâtre de l'immigration	239
c. Culture(s) immigrée(s) ou la remise en question de la notion d'origine	242
2. Culture(s) immigrée(s) : une négociation liminale	244
a. Une culture postcoloniale ?	245
b. La langue comme négociation.	247
Conclusion	251
II. Une esthétique postcoloniale ?	252
1. La scène, lieu de la tradition...	253
a. Un espace scénique circulaire	254
b. Le conte et le conteur	258
2. ... et de sa réinvention.	263
a. Un conteur contemporain	264
b. La rencontre comme acte politique, l'exemple de <i>Fais pas le guignol</i> <i>J'ha</i> du Théâtre Arabe dans l'Immigration.	267
Conclusion	270
Conclusion de chapitre	271
Chapitre 5 : Entre histoire et mémoire	273
Introduction	273
I. Quand le présent se fait anachronique	276
1. Un théâtre du quotidien	276
a. L'observation de la réalité comme matériau de création	277
b. La fable comme représentation de l'immigration	281
2. Le poids du passé dans le temps présent	283
a. L'Algérie : entre aphasie et retour de la mémoire	284
b. Le retour du fantôme colonial	287
Conclusion	292
II. Des tombes où l'histoire se recueille	294
1. Une esthétique du témoin	295
Jeanne Le Gallic - L'immigration algérienne sur la scène théâtrale française (1972-1978) : d'une lutte postcoloniale à l'émergence d'une reconfiguration historique et temporelle - 2014	406

a. Théâtre-journal/théâtre témoignage	295
b. Les pièces de la semeuse, Mohamed Diab	301
2. Vers une nouvelle Histoire.	306
a. DissémiNation et fragmentation	306
b. Faire brèche dans l'histoire dominante	309
Conclusion	312
Conclusion de chapitre	313
Conclusion de partie	315
Conclusion générale : Vers une pensée tierce	317
Tableau des sigles utilisés	327
Table des illustrations	329
Table des tableaux et graphiques	330
Table des annexes	331
Annexes	332
Index des noms propres	352
Sources et bibliographie	355
Sources primaires non publiées	356
I. Fonds d'archives publiques consultés	356
1. Archives municipales de Suresnes	356
2. Fonds Saïd Bouziri	356
3. Fonds CIMADE	357
4. Archives de la CIMADE	358
5. Fonds du Mouvement de l'Immigration et des Banlieues	358
6. Fonds Mogniss Abdallah	360
7. Bibliothèque du Centre Culturel Algérien de Paris	360
8. Archives nationales (site de Fontainebleau)	360
II. Base de données et sites internet	361
1. Site Sud Express	361
2. Site de la troupe Nedjma	361
3. Base de données Odysseo	366
4. Bibliothèque numérique Gallica	368
Bibliographie	369
I. Ouvrages	369
II. Articles ou chapitres dans ouvrages	379
III. Articles dans périodiques	384
1. Revues	384
2. Presses quotidiennes	392

IV. Thèses et mémoires	394
V. Pièces de théâtre, contes, romans, récits.	394
VI. Sources électroniques	395
VII. Filmographie et extraits vidéo	402
VIII. Expositions	402
Tables des matières	403

L'immigration algérienne sur la scène théâtrale française (1972-1978) : d'une lutte postcoloniale à l'émergence d'une reconfiguration historique et temporelle.

Résumé

Cette thèse de doctorat, s'inscrivant dans le champ des études postcoloniales, s'intéresse à l'émergence du théâtre de l'immigration durant la décennie 1970 dans la continuité de luttes qui marquent l'apparition d'un discours critique sur la colonisation et ses effets. Le théâtre est y utilisé comme une arme de combat, une poursuite de l'activité politique et militante, permettant de démanteler les mécanismes d'aliénation et d'exploitation auxquels sont soumis les immigrés en contexte contemporain. Il est en effet désormais impossible de penser l'immigration sans penser les résultats d'une histoire qui a débuté avec la colonisation. Les indépendances, loin de consacrer une rupture dans les modes de domination établis pendant la colonisation, semblent au contraire en perpétuer certaines pensées et pratiques dans une expression renouvelée : c'est notamment à travers la figure de l'immigré algérien, excroissance à rebours de la colonie française qu'était l'Algérie, que des modes de traitement, d'encadrement et de surveillance de l'immigration, hérités en partie de la période coloniale, perdurent dans la période postcoloniale. Ces mécanismes de domination et d'exploitation des travailleurs immigrés seront violemment dénoncés durant la décennie, qui voit l'apparition à la fois d'une nouvelle subjectivité politique et l'émergence d'un théâtre immigré dont la pratique illustre les théories anglo-saxonnes sur la colonisation et ses conséquences dans le jaillissement de nouvelles formes discursives et esthétiques. Le poids de l'héritage colonial, en particulier celui lié à l'Algérie, permet ainsi de mobiliser les travailleurs autour d'une identité contextuelle et de développer un théâtre qui repose idéologiquement et esthétiquement sur l'examen panoramique d'une réalité qui s'inscrit dans une temporalité et une territorialité complexes, liées au mouvement.

Mots-clés : Théâtre postcolonial, immigration, Algérie, territoire, histoire, mémoire

Algerian immigration on the French theatre scene (1972-1978): from a postcolonial fight to the emergence of a historical and temporal reconfiguration

Abstract

This doctoral dissertation, falling in the field of postcolonial studies, investigates the emergence of an immigration theatre during the decade 1970 in the continuation of fights that characterise the development of a critical discourse regarding colonisation and its effects. In this context, theatre is used as a weapon, a prolongation of the political and militant activism, permitting to dismantle the mechanisms of alienation and exploitation to which immigrants are subject in contemporary environment. Indeed, it is now impossible to consider immigration without considering outcomes of a history initiated with colonisation. Independences, far from consecrating a rupture in the modes of domination established during colonisation, instead seem to perpetuate some beliefs and practises in a renewed expression: it is in particular through the Algerian immigrant figure, backward excrescence of the French colony Algeria was, that methods for processing, supervising and monitoring immigration, in part inherited from the colonial era, persist during postcolonial times. These domination and exploitation mechanisms directed toward immigrant workers will be fiercely denounced during the decade, which sees apparition at the same time of a new political subjectivity and the emergence of an immigrant theatre, whose practise illustrates Anglo-Saxon theories on colonisation and its consequences in the burst of new discursive and aesthetical forms. The weight of colonial legacy, particularly the one related to Algeria, therefore allows to mobilise workers around a contextual identity and to develop a theatre ideologically and aesthetically based on the panoramic examination of a reality inscribed in complex temporality and territoriality linked to motion.

Keywords: Postcolonial theatre, immigration, Algeria, territory, history, remembrance

Université de Rennes 2
École Doctorale : Arts, Lettres, Langues
EA 3208 : Arts : pratiques et poétiques
Laboratoire théâtre

